

Université Lumière Lyon 2
Ecole doctorale : Education, Cognition, Langages, Interactions, Psychologie
Institut des Sciences et Pratiques d'Education et Formation

L'accompagnement des parents adoptants : un moment de la relation dans l'intervalle des postures éducatives

par Pierre MAISTRE

Thèse de doctorat en Sciences de l'éducation
dirigée par Charles GARDOU
présentée et soutenue publiquement le 2 juin 2003

Devant un jury composé de : Charles GARDOU, Professeur de l'Université Lyon 2 Christiane PEYRON-BONJAN, Professeur de l'Université Aix-Marseille 2, président du jury Paul DURNING, Professeur de l'Université Paris 10 Paul FUSTIER, Professeur de l'Université Lyon 2 Martine CREMADES, membre du Conseil Supérieur de l'Adoption au Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers

Table des matières

Remerciements . .	1
..	3
..	5
Résumé .	7
Summary . .	9
Mots-clefs : .	11
Introduction . .	13
Première partie. L'adoption : une institution entre rupture et continuité de la filiation. . .	21
-Chapitre 1. - L'adoption aujourd'hui : un nouveau mode de circulation des enfants. . .	21
-1.1- La circulation des enfants dans les sociétés traditionnelles. . .	22
-1.2- L'adoption en Grèce : la maternité biologique et la paternité adoptive. . .	24
-1.3- L'adoption à Rome : les fondements de l'institution occidentale. . .	26
-Chapitre 2- L'adoption en France : une construction juridique et une réalité en mouvement. . .	27
-2.1- Le contexte historique et juridique national. . .	27
-2.2- Les conditions et les effets juridiques de l'adoption. . .	31
-2.3- La procédure d'agrément : une garantie pour l'enfant. . .	34
-Chapitre- 3- Les chemins de l'adoption. . .	36
-3.1- Adopter un pupille de l'État. . .	37
-3.2- Adopter un enfant étranger. . .	38
-Chapitre 4- A l'épreuve du terrain : les futurs adoptants au centre de notre recherche. . .	46
4.1- Le concept opératoire de représentation. . .	47
-4.2- L'étude des dossiers des adoptants : des déterminants sociaux à la représentation de l'enfant. . .	50
-4.3- La construction d'une population représentative des écarts pour entretiens. . .	52
-4.4- Les anciens adoptants à la marge de notre recherche ? . .	57
Conclusion de la première partie. . .	58

Deuxième partie : L'absence du corps et ses effets possibles dans la filiation adoptive. .	61
-Chapitre 1- Les trois dimensions de la filiation. .	61
-1.1- La dimension biologique. . .	63
-1.2- La dimension narcissique : du même... .	65
-1.3- La vie instituée.... au différent. .	73
-Chapitre -2- Les dimensions narcissique et instituée dans la filiation adoptive. .	80
-2.1- La blessure narcissique et ses effets sur les représentations. .	80
-2.2- La blessure du lien de filiation instituée : l'interdiction. .	95
-2.3- L'interaction des dimensions narcissique et instituée et leurs effets sur les représentations. . .	100
Conclusion de la deuxième partie. .	108
Troisième partie. L'agrément adoption : une évaluation qui peut être accompagnante. .	109
-Chapitre 1- L'agrément adoption : un contexte paradoxal d'évaluation dans l'intérêt de l'enfant. .	109
-1.1- La notion d'intérêt supérieur de l'enfant. . .	110
-1.2- L'agrément comme représentation d'une représentation. . .	113
-Chapitre 2- L'agrément adoption comme espace potentiel. .	118
-2.1- L'agrément : un objet "objectif et subjectif" pour le postulant. .	119
-2.2- L'agrément : une posture paradoxale pour le professionnel. .	123
-Chapitre 3- L'agrément adoption comme rite de passage. .	127
-3.1- Les trois étapes du rite. . .	127
-3.2- La fonction symbolique de l'obtention d'agrément : de l'autorisation à la capacité. .	135
Conclusion de la troisième partie . .	142
Quatrième partie. L'accompagnement comme articulation d'une relation et d'une transmission des savoirs expérientiels et formalisés. .	143
-Chapitre 1- Les adoptants : des pairs en pères ? .	143
-1.1- La place des anciens pour les futurs adoptants ? : une place de pair. .	145
-1.2- Les anciens : de pairs en pères ? .	151
-1.3- Les adoptants : des pairs organisés. . .	157
-Chapitre 2- Les accompagnants : des passeurs de marge. .	161

-2.1- Accompagner le projet : une efficacité attendue. . .	161
-2.2- Les attentes différenciées du faire des travailleurs sociaux : accompagner, c'est être centré sur le sujet. . .	171
Conclusion de la quatrième partie. . .	180
Cinquième partie. Accompagner les adoptants : de l'accompagnement du sens au sens de l'accompagnement. . .	183
Chapitre 1- L'accompagnement : entre singularité et universalité. . .	183
-1.1- Le bonheur et la sagesse. . .	185
-1.2- La raison et le devoir. . .	191
-1.3- Ce qui est juste et bon ? . . .	199
-1.4- Accompagnement et médiation institutionnelle. . .	210
-Chapitre 2- L'accompagnant : un médiateur dans les espaces intermédiaires ? . . .	227
-2.1- La question du sens de l'intervention sociale. . .	228
-2.2- Sens du travail socio-éducatif pour le sujet et posture du travailleur social. . .	236
Conclusion de la cinquième partie. . .	244
Conclusion générale. . .	247
Bibliographie . . .	251
Index des noms cités. . .	259
Annexes . . .	265
Annexe n° 1. Lettre du Directeur de la DIPAS. . .	265
Annexe n° 2. Codification des 194 dossiers. . .	267
Annexe n° 3. Base de données des 194 dossiers. . .	270
Annexe n° 4. Étude sur agrément. Données au 31 mars 2000 . . .	270
Annexe n° 5. Lecture des résultats . . .	270
5 - 1 : <i>Situation familiale et représentation de l'enfant : . . .</i>	271
5 - 2 : <i>Age du couple et représentation de l'enfant : . . .</i>	271
5 - 3 : <i>Age des demandeurs et représentation de l'enfant. . .</i>	272
5 - 4 : <i>PCS et représentations de l'enfant. . .</i>	273
5 - 5 : <i>Famille d'origine et représentation : . . .</i>	274
5 - 6 : <i>Motif de la demande et représentation de l'enfant. . .</i>	275

5 - 7 : Niveau d'étude et représentation. . .	276
5 - 8 : Les ressources . . .	276
Annexe n° 6. Tri des dossiers pour entretiens. . .	277
<i>Les couples ou personnes sans enfant : . . .</i>	277
<i>Les couples ou personnes avec enfant : . . .</i>	280
Annexe n° 7. Guide d'entretien. . .	283
Annexe n° 8. Les 26 entretiens. . .	285
<i>Entretien n° 1. Monsieur et Madame PERRET : « L'agrément : je l'ai savouré » . . .</i>	285
<i>Entretien n° 2. Monsieur et Madame MOREL : «...au sein de notre couple... » . . .</i>	298
<i>Entretien n° 3. Monsieur et Madame DUCRET : « ça y est, avec l'agrément... j'avais passé le rite initiatique » . . .</i>	310
<i>Entretien n° 4. Monsieur et Madame GUÉRIN : « du test de grossesse... à l'échographie » . . .</i>	325
<i>Entretien n° 5. Monsieur et Madame FOURNIER : «(celui qui accompagne), c'est celui qui fait de A à Z ». . .</i>	334
<i>Entretien n° 6. Monsieur et Madame MARTIN : « J'avais besoin d'en discuter avec d'autres pour savoir ce que je pensais » . . .</i>	345
<i>Entretien n° 7 Monsieur et Madame SIMON : «nous sommes un peu perdus ». . .</i>	359
<i>Entretien n° 8. Monsieur et Madame LECLERC : « L'accompagnement... une recherche commune » . . .</i>	369
<i>Entretien n° 9. Monsieur et Madame LAURENT : « d'en parler, c'était justement renoncer et c'était s'avouer vaincus » . . .</i>	378
<i>Entretien n° 10. Monsieur et Madame GUILLOT : « ... un bébé comme si je l'avais fait... ». . .</i>	389
<i>Entretien n° 11. Monsieur et Madame MASSON : « L'adoption : un choix privé du couple, qu'on ne peut pas prendre à deux... ». . .</i>	402
<i>Entretien n° 12. Monsieur et Madame MARÉCHAL : «... qu'on annonce l'agrément de vive voix... ». . .</i>	415
<i>Entretien n° 13. Monsieur et Madame CHAPUIS : « ça l'a profondément blessé, c'est pour ça qu'un garçon... ». . .</i>	425
<i>Entretien n° 14. Monsieur et Madame CHANEL : «Attendre, c'est apprendre l'abandon, c'est s'abandonner ». . .</i>	437
<i>Entretien n° 15. Monsieur et Madame GIROUD : « ...de la montée de lait à l'échographie... ». . .</i>	446
<i>Entretien n° 16. Monsieur et Madame MONTERRAT : « Les professionnels... c'est</i>	458

<i>vrai que sortis de l'agrément... ».</i>	
<i>Entretien n° 17. Monsieur et Madame MERLE : « Il faut savoir ce qu'on veut et aller jusqu'au bout » .</i>	470
<i>Entretien n° 18. Monsieur et Madame PASQUAL : « ...être accompagnés, c'est avoir un miroir devant... ».</i>	479
<i>Entretien n° 19. Monsieur et Madame PROST : « on est passé en commission et ça nous a débloqués ».</i>	490
<i>Entretien n° 20. Monsieur et Madame PONCET : « Qu'il ne soit pas différent de son frère ».</i>	500
<i>Entretien n° 21. Madame RODET : « (les OAA), j'ai l'impression qu'ils se foutent de notre agrément ».</i>	511
<i>Entretien n° 22. Monsieur et Madame THOMAS : « je ne m'estime pas être différent des vrais parents biologiques ».</i>	520
<i>Entretien n° 23. Monsieur et Madame TISSERAND : « Je veux savoir la vérité sur mon projet. ».</i>	529
<i>Entretien n° 24. Monsieur et Madame VERNE : « ... le choix de la sélection... ».</i>	537
<i>Entretien n° 25. Monsieur et Madame VINCENT : « L'agrément... c'est comme on annonce une promotion ».</i>	549
<i>Entretien n° 26. Monsieur et Madame BERNARD : « L'agrément : j'ai plutôt ressenti ça comme un accompagnement plutôt qu'un jugement ».</i>	556
Annexe n° 9. Codification des entretiens.	564
Annexe n°10. Base de données des entretiens codifiés	573
Annexe n° 11. Entretiens : lecture des données.	573
<i>11 - 1 - Préférence / sexe :</i>	574
<i>11 - 2 - Motif de la demande :</i>	574
<i>11 - 3 - Discrimination par rapport à l'origine de l'enfant :</i>	575
<i>11 - 4 - Changement de représentation : . .</i>	576
<i>11 - 5 - Facteur Temps et représentation :</i>	577
<i>11 - 6 - Contenu des entretiens d'évaluation : . .</i>	577
<i>11 - 7 - Sentiments à l'obtention de l'agrément : . .</i>	580
<i>11 - 8 : Relations avec professionnels :</i>	580
<i>11 - 9 : Les référents : . .</i>	580
<i>11 - 10 : Qualité des référents :</i>	581

11 – 11 : Rencontre avec les référents : . .	583
11 - 12 - Ressemblance avec référent : . .	583
11 – 13 : Référence à la mère : . .	583
11 – 14 : Référence nouvelle adoption : . .	584
11 – 15 : Stratégie d'apparement : . .	584
11 – 16 : Élaboration dans le couple et socialisation : . .	584
11 – 17 : Socialisation/discrimination : . .	586
11 – 18 : Relations actuelles avec les adoptants : . .	586
11 – 19 : Représentations des fonctions des professionnels : . .	587
11- 20 : Accompagnement et non-accompagnement par professionnels de la DIPAS : . .	587
11 – 21 : La confiance donnée pour réalisation du projet : . .	589
11 – 22 : Les attentes : . .	589
11 – 23 : Attentes exprimées par rapport à la DIPAS : . .	590
11 – 24 : Accompagnement ? : quelles significations données par les postulants. . .	591
11– 25 : Différence entre parentalité adoptive et parentalité "naturelle" ? . .	593
11 – 26 : Les organismes agréés pour l'adoption : . .	593
Annexe n° 12. Questionnaire national aux OAA . .	594
Annexe n° 13 Items retenus pour OAA. . .	595
Annexe n° 14.OAA : tableau récapitulatif des items . .	598
Annexe n° 15. OAA : Lecture des résultats. . .	599
15 – 1 : Les fondateurs : . .	600
15 – 2 : Direction actuelle : . .	600
15 – 3 : Rencontres avec postulants : . .	600
15 – 4 :Travail d'intermédiaire : . .	601
15 – 5 : Composition de la Commission et décision : . .	601
15 – 6 : Parrainage : . .	601
15 – 7 : Rencontres communautaires : . .	601
15 – 8 : Adoptabilité de l'enfant : . .	601

<i>15 – 9 : Décision d'apparementement : .</i>	602
<i>15 – 10 : Politique de l'OAA et composition des instances dirigeantes : . .</i>	602
<i>15 – 11 : Un deuxième agrément : .</i>	602
<i>15 – 12 : Qualité des intervenants et nouvelle évaluation : . .</i>	602
<i>15 – 13 : Accompagnement : . .</i>	603
Annexe n° 16. Lettre au Président de Enfance et Famille d'Adoption. .	603

Remerciements

Nos remerciements vont d'abord au Professeur Charles Gardou pour son « accompagnement » qui a donné direction à ce travail. Nous y avons rencontré empathie et exigence, en quelque sorte mise en pratique de l'objet de notre recherche. Qu'il trouve ici l'expression de notre reconnaissance.

Nous voudrions également remercier tous ceux et celles qui, de DHEPS en DEA, nous ont également « accompagné » dans ce travail autour de la filiation adoptive. Ils se reconnaîtront, les uns pour leurs encouragements et leurs apports, les autres pour leur patience, d'autres pour leur aide technique, d'autres encore pour nous avoir donné la possibilité de conduire cette recherche dans le cadre de notre activité professionnelle, d'autres enfin pour ce que nous appellerons leur « autorisation » .

Enfin, que nos remerciements aillent aux futurs adoptants qui nous ont offert de pouvoir les rencontrer lors des entretiens. Nous y avons puisé le sens de notre point de vue.

A Genève

A Claire-Line, Aude-Marie et Isabelle.

« Que Dieu nous donne la sérénité d'accepter les choses que nous ne pouvons pas changer, le courage de changer celles que nous pouvons changer, et la sagesse de pouvoir en saisir la différence »¹.

« Nous naissons pour ainsi dire provisoirement quelque part et c'est peu à peu que nous composons en nous le lieu de notre origine, pour y naître après coup et chaque jour plus définitivement »².

¹ Cette « prière de la sérénité », d'inspiration stoïque, est citée par G. BATESON in « Vers une écologie de l'esprit » et G. BATESON ajoute : « ... et Dieu, c'est Dieu au sens où vous l'entendez ».

² Rainer Maria RILKE.

Résumé

L'adoption est une rencontre dont les finalités peuvent être ainsi énoncées : « Une famille pour un enfant – un enfant pour une famille ». La recherche de l'équilibre à construire par les adoptants entre ces deux finalités est un enjeu décliné dans ses trois dimensions. Il s'agit en effet pour les futurs parents de se préparer à devenir parents d'un enfant qu'ils n'auront pas conçu et d'être disponibles aux aspects spécifiques de la filiation adoptive ; il s'agit pour eux également de construire un apparentement qui aura lui-même à conjuguer dans l'action désirs et réalités et dont la réalisation ne semble pas pouvoir obéir à des normes morales prédéfinies ; enfin la troisième dimension met en jeu les autres « acteurs » de l'adoption que sont les « pairs » parents adoptants, les Organismes Agréés pour l'Adoption et les professionnels des Services Départementaux..

L'auteur interroge alors la notion d'accompagnement éducatif qui offrirait aux futurs parents adoptants les conditions leur permettant de construire l'équilibre souhaité. Cette posture, recherchée dans les intervalles des attentes institutionnelles de l'évaluation, et des attentes d'opérationnalité des futurs adoptants ayant reçu autorisation à le faire, se révèle une disposition, fonction plus que mission, centrée sur le sujet et son projet. « Accompagner les futurs parents à l'adoption » devient synonyme d'une praxis offrant aux adoptants les possibilités d'unifier motivations et finalités, intention et effectuation, éthique et morale sous le primat du sens. L'auteur-acteur en vient à formuler des propositions de dispositifs institutionnels afin que ces temps de marge que sont les périodes d'évaluation et de validité d'agrément deviennent également des espaces préparant la rencontre espérée.

Summary

Adoption may be defined as a meeting the aims of which can be summed up as follows: “give a child a home, give a family a child”. Regarding these two ends, what is at stake is the quest for a longed balance by the people wishing to adopt. Basically, this pursuit has three levels. Indeed, the parents-to-be first have to think deeply of becoming the parents of a kid they did not conceive, and then to be aware of the specific aspects related to adoptive affiliation. Moreover, they have to shape a family-relationship that is to combine common hopes and realities in daily life, but whose achievement is unlikely to be fit for any pre-established ethical norm. Eventually, the third level includes the other “actors” of the process of adoption namely the “peers”, the parents wishing to adopt, the organizations registered for adoption and the local people working for it.

So the author examines the theme of educational support that would provide the parents wishing to adopt with conditions favoring the realization of the desired balance. This situation is searched for in the interval of the institutional expectancies for the assessment, as well as the efficiency expectancies of the parents wishing to adopt and who were allowed to do so. That situation turns out to be a disposition, more like a function than a mission, being centered on the subject and its project. “Providing help about adoption for the parents-to-be” becomes synonymous with a praxis that allows the parents wishing to adopt to unify motivations and aims, intention and effectuation, ethics and morality in the strict sense of the word. The author-actor now reaches a point where he expresses proposals about the institutional devices so as to turn these gaps, namely the periods of assessment and of assent validity, into spaces that could set up the desired meeting.

Mots-clefs :

Adoption, filiation, apparentement, accompagnement éducatif, éthique, pairs, sens, travail social.

Introduction

Travaillant comme assistant social au service des adoptions du département de l'Ain, notre place au sein de la Direction de la Prévention et de l'Action Sociale (Dipas) nous conduit à rencontrer depuis plus de dix ans les différents acteurs de l'adoption, à des moments différents de l'histoire de chacun et de leur histoire commune : les enfants, les parents adoptifs et les parents d'origine. Les parents d'origine n'ont pu devenir parents adoptants de leur enfant qui sera adopté par ses parents adoptifs. Le terme "adoption" nous vient du latin "ad – optare" : optare signifie primitivement «choisir dans son esprit, souhaiter », le «ad » indique un mouvement vers. Si le souhait qui dit un "optatif" et le choix qui dit une volonté semblent conscients, l'impossibilité pour les uns, la disponibilité et désir pour les autres donnent à comprendre également des enjeux et problématiques inconscientes. C'est bien au cœur de cette articulation que nous nous plaçons, tant au niveau de notre pratique quotidienne qu'au niveau de notre recherche. Précisons tout d'abord un terme central. Adoptant et/ou adoptif ? Le terme adoptif est employé pour désigner la filiation juridique comme état des personnes ; le terme «adoptant » signifie l'action toujours présente et jamais terminée d'adopter. Les père et mère, pour devenir parents, ont à adopter leurs enfants. Nous emploierons donc plus volontiers le terme adoptant plutôt qu'adoptif, même si, stricto sensu, le second conviendrait plus justement. En outre, nous souhaitons indiquer, dans ce participe présent, que les enfants ont, eux aussi, à adopter leurs parents.

Nous proposons donc dans cette introduction générale de suivre les fils qui nous ont conduit à la construction de notre problématique ; chemin faisant, nous présenterons notre travail en ayant le souci d'en faire apparaître également la trame de fond.

Notre premier questionnement professionnel a été celui-ci : pourquoi certains enfants adoptables ne sont-ils pas adoptés ? Pourquoi d'autres qui peut-être ne devraient pas l'être le sont ? Ces questions un peu primaires faisaient, pour la première, le constat de l'adoption impossible de certains enfants par manque de parents adoptants potentiels, pour la deuxième disaient l'inadmissible de certaines pratiques d'apparement³. Ces interrogations semblaient faire émerger deux logiques apparemment inconciliables, ayant les mêmes fondements philosophiques des Droits de l'Homme. La première logique garantit à ceux qui veulent adopter le droit d'être parent et à l'être par l'adoption, mais sans garantir dans le droit positif de droit à l'enfant ; l'autre logique est celle qui, conformément à la Déclaration des Droits de l'Enfant, place comme prioritaire sur les autres, le droit de l'enfant à avoir des parents. Nous reprendrons tout cela dans une première partie ; nous donnerons le contexte de l'adoption dans ses dimensions socio-historiques. Rappelant les filiations mythologiques grecques et juridiques latines de notre institution actuelle, nous déclinons les différentes procédures, administratives, juridiques, pratiques de l'adoption nationale et internationale en France et dans le département de l'Ain. Ce département sera notre terrain de recherche. Nous présenterons alors dans cette fin de première partie notre méthodologie. Notre travail nous a amené d'une part vers les adoptants futurs, et d'autre part du côté des associations qui en France peuvent confier en adoption un enfant né dans un pays étranger. Pour ces dernières, nous présenterons le questionnaire envoyé nationalement et les analyses qui ont été faites. Pour les futurs adoptants, nous avons étudié les dossiers des 194 couples et personnes ayant, dans l'Ain, en 2000, une autorisation d'adopter. Cette étude, dans le rapport construit entre déterminants sociaux et représentations de l'enfant attendu, nous permettra de rechercher les écarts signifiants ; nous aurons alors parmi cette population un échantillon de 26 adoptants représentatifs de ces écarts. L'analyse quantitative des données croisées et l'analyse de contenu des 26 entretiens réalisés donneront corps à notre recherche.

Mais, élargissant notre perspective et nous décentrant d'une approche juridique et pratique, il nous est apparu pertinent de reprendre ce qui, dans le monde de l'adoption, apparaît comme une évidence et donc une évidence à questionner : "L'adoption, c'est une famille pour un enfant". Nos rencontres avec les futurs adoptants, centrées sur leurs "désirs", sur leurs "demandes" a tôt fait de nous permettre de poser l'hypothèse inverse : "l'adoption, c'est un enfant pour une famille". Nous nous sommes alors penché sur l'articulation de ces deux finalités de l'adoption. Comment pouvons-nous poser le problème de cette articulation ? Qu'est-ce que recouvrent ces deux finalités ? Ce nouveau questionnement a pris alors deux dimensions : celle de la "greffe adoptive" et celle de la construction de l'apparement. Ce que nous appelons "greffe adoptive" pourrait se nommer affiliation, inscription de l'enfant dans la filiation de ses parents adoptifs ; cette greffe, pour qu'il n'y ait pas rejet, enjoint de part et d'autre, pour l'enfant et les futurs parents, une disponibilité particulière porteuse d'une adoption réciproque. La construction de l'apparement apparaît comme la mise en acte dans la réalité de l'intention motivée. La finalité «un enfant pour une famille » peut alors être comprise comme : être parent (la greffe adoptive) et avoir un enfant (la construction de l'apparement). Ainsi, nous

³ Nous comprendrons l'apparement comme mise en relation de l'enfant adopté et de ses parents adoptifs.

demandons-nous à quelles conditions et dans quelle mesure, les futurs adoptants peuvent, dans l'apparement, construire un équilibre entre les deux finalités de l'adoption : une famille pour un enfant et un enfant pour une famille.

Au-delà de la seule dimension opérationnelle de l'apparement, la question de fond sous-jacente à ces finalités semble être la préparation des postulants à la parentalité adoptive. Les futurs parents ont-ils à se préparer à devenir parents adoptants ? Peuvent-ils y être préparés ? Nous avançons l'hypothèse qu'accompagner les futurs parents à la parentalité adoptive constitue la condition principale leur permettant de construire un équilibre entre les deux finalités de l'adoption. Cette première hypothèse rejoint les travaux et préconisations de P. DURNING⁴ pour qui « l'éducation parentale focalisée sur les comportements éducatifs s'adresse à tous les publics, dans une approche préventive et non restauratrice ». La notion de « parentalité adoptive » recouvre une réalité plus spécifique que nous pouvons dire ainsi : devenir parents adoptants, c'est faire sien un enfant que l'on n'a pas conçu. Est-ce là une différence avec la filiation « naturelle » ? Pour répondre à cette question, il nous faudrait explorer différentes dimensions de l'« éducation familiale⁵ » adaptée à la filiation adoptive. Nous choisirons plutôt une approche analytique en mettant l'accent non sur le réel donné, mais sur le rapport à ce réel, la réalité construite par les adoptants et les adoptés, réalité construite qui deviendra leur réel à eux. Écoutons deux approches opposées. Pour M. SOULE⁶, « l'enfant adopté, surtout s'il a été recueilli très tôt par des parents normaux, est un enfant normal sur le point de l'élaboration du roman familial ». Pour lui, si les parents adoptifs sont tentés de croire que la seule situation d'adoption induira chez leurs enfants une obligation de vivre jusqu'au bout dans la réalité, les fantaisies du roman familial⁷, c'est là une manifestation d'« une défense projective ». « Nous touchons là, dit M. SOULE, avec l'adoption, pour chacun, le rapport au fantasme originaire ». Ainsi dans l'imaginaire, il n'y a pas de différence entre enfants adoptés et enfants nés par le sang. Finalement, le réel n'a pas d'influence sur les fantasmes, sur la vie fantasmatique et sur l'inconscient. M. BERGER⁸ a une autre approche : « L'affirmation selon laquelle élever un enfant adopté est à la portée de nombreux couples car cela ne pose pas plus de problèmes que

⁴ P. DURNING : *Éducation familiale. Acteurs, processus et enjeux*. Paris, PUF, 1999, p. 40.

⁵ Nous faisons encore référence aux travaux de P. DURNING sur la « reproduction intergénérationnelle et la résilience », sur les « interactions entre données biologiques et influence de l'environnement ». Ibidem p. 152 et suiv.

⁶ M. SOULE : *Contribution clinique à la compréhension de l'imaginaire des parents. A propos de l'adoption ou le roman de Polybe et Mérope*. Paris, 1968, p. 448.

⁷ J. LAPLANCHE et JB. PONTALIS. *Vocabulaire de la psychanalyse*. Paris, Seuil, 1967, p. 427. Les auteurs désignent le roman familial comme « expression créée par Freud pour désigner des fantasmes par lesquels le sujet modifie imaginativement ses liens avec ses parents (imaginant par exemple qu'il est un enfant trouvé). De tels fantasmes trouvent leur fondement dans le complexe d'Œdipe ». Pour simplifier, disons que ce fantasme permet à l'enfant (à tout enfant) d'avoir quatre parents, deux bien réels et deux imaginaires.

⁸ M. BERGER. *L'enfant et la souffrance de la séparation (divorce, adoption, placement)*. Paris, Dunod, 1997, p.50 et suiv.

l'éducation de n'importe quel enfant, paraît trop optimiste dans un certain nombre de situations. Il n'est pas possible non plus d'adhérer complètement aux affirmations selon lesquelles le roman familial d'un enfant abandonné va se construire de manière absolument identique à celui d'un enfant vivant avec ses parents biologiques... ». A l'imaginaire parental de M. SOULE. répond l'imaginaire de l'enfant pour M. BERGER. De plus, M. SOULE spécifie bien à propos de l'enfant « surtout s'il a été recueilli très tôt par des parents normaux », cette restriction renvoie précisément à la situation réelle des enfants abandonnés. Ainsi, même dans l'hypothèse où l'interprétation par les adoptants du roman familial et de la scène originaire imaginés par leurs enfants adoptés serait une résurgence de leur propre problématique de roman familial, il paraît toutefois nécessaire que les adoptants prennent en considération la manière dont l'enfant vit son abandon et la réalité d'avoir quatre parents dont les deux premiers, bien réels, seront effectivement reconstruits à l'aune de son imaginaire.

A cet élément relatif au roman familial, il nous faut ajouter l'abandon vécu par l'enfant. Dans notre culture où l'adoption s'inscrit, non pas dans une circulation des enfants, mais dans une rupture de filiation, l'enfant est abandonné avant d'être adopté. Cet abandon peut être vécu par l'enfant comme une véritable blessure. Cette blessure peut d'abord avoir un effet sur la construction et l'organisation de sa vie psychique. La qualité des premières relations structurantes entre l'enfant et sa mère ou entourage maternant peut s'avérer avoir été déficitaire. Nous mettons l'accent sur l'inscription manquante de l'enfant dans une filiation qui ne parvient pas à se construire, sur le déficit également d'identifications précoces, d'étayage maternel, de "contrat narcissique" anticipé par les parents avant même la conception de l'enfant, sur le déficit encore de l'ensemble des fonctions de holding, handing permettant à l'enfant de structurer son psychisme. A cela, s'ajoute l'abandon dont l'enfant pourra se sentir responsable lui-même, culpabilisé de n'avoir pas été assez bon et digne d'être aimé pour être gardé par ses premiers parents ; il pourra en rendre responsables ses parents d'adoption qui alors l'auraient volé à ses géniteurs.

Le troisième élément que nous souhaitons mettre en lumière est celui relatif à la manière dont ont été construits et vécus par lui l'abandon et l'adoption. Nous savons la violence des séparations et des rencontres non préparées, ce que M. BERGER nomme « l'aspect traumatique de l'adoption »⁹. Enfin, le quatrième point est celui relatif au réel du corps, à la filiation biologique. Le corps est de chair ; il est la permanence dans le temps et ce qui fait que je suis au monde. Il assure la « mêmeté »¹⁰ du soi, nous dit. P. RICOEUR, comme si le fait de connaître ceux qui ont donné le corps réassurait l'identité de celui qui cherche. Cette dimension physique de la filiation est également importante dans son contenu imaginaire, et dans ce qu'elle induit comme fantasme d'identité spéculaire et de totalité fusionnelle. Cette fantasmatique corporelle établit une distinction forte entre l'enfant adopté et l'enfant qui ne l'a pas été, donnant un éclairage particulier au roman familial, puisque les parents d'origine, imaginés, ont un corps de chair que l'enfant pourra peut-être un jour rencontrer. Cette notion de "corporéité" prend alors une

⁹ M. BERGER. Op. cité, p. 51.

¹⁰ P. RICOEUR. *Soi-même comme un autre*. Paris, Seuil, 1990, p. 46.

dimension paradoxale pour les parents adoptants. Cette histoire de corps, de filiation biologique, d'enfant par le sang, participe, dans la littérature populaire de l'adoption, d'une forme de "des-estimation", presque disqualification. La notion de "deuil de l'enfant biologique" est passée dans le vocabulaire des adoptants, et de certains professionnels comme le "sésame ouvre-toi" de la disponibilité nécessaire à l'obtention de l'agrément et à la réussite de l'adoption. Cela peut être effectivement un indicateur si nous comprenons bien quel sens a le biologique comme garantissant imaginativement la reproduction du même. Ainsi, les adoptants après avoir plus ou moins renoncé et relativisé cette dimension de la filiation doivent la re-qualifier comme élément majeur quand leur enfant demandera peut-être à savoir qui les a mis au monde. Leur capacité à répondre à la demande de leur enfant sera vraisemblablement en rapport avec leur propre disponibilité à se dégager eux-mêmes du besoin de reproduction du même, tout en reconnaissant et acceptant que ce besoin existe chez leurs enfants, besoin ravivé par la perte des repères originaires et l'abandon.

Nous voyons donc que filiation adoptive et filiation naturelle ne peuvent être complètement assimilées l'une à l'autre. La spécificité de la filiation adoptive tient autant à la situation particulière des adoptants que des adoptés, au rapport que chacun a à sa propre situation, et à l'interaction de ces rapports. Cela signifie donc que le rapport que l'enfant adopté aura avec ses origines, son abandon, les premiers mois ou années de sa vie est en partie déterminé par le rapport qu'entretiennent ses parents avec leur propre histoire et les motivations de leur projet d'adoption. Nous ne centrerons pas notre travail sur la situation des enfants abandonnés et adoptés. Par contre, nous consacrerons la deuxième partie de notre écrit à l'interaction des trois dimensions de la filiation et à la spécificité de la filiation adoptive définie comme filiation sans lien corporel.

Cette deuxième partie, comprise essentiellement dans le champ méta-psychologique, demandera que nous fassions un détour théorique pour arriver à une facette importante de notre problématique : la situation des futurs adoptants, au regard de ce qui motive leur projet d'adoption, peut avoir des effets sur leurs représentations, sur leurs attentes et peut-être leur stratégie d'appareillement. L'étude quantitative des dossiers et des entretiens, corroborée par l'analyse de contenu, nous permettra de comprendre les mécanismes sous-jacents, activant les phases d'objectivation et d'ancrage des représentations, avec, parfois, leurs besoins de ressemblance, de dissemblance, de reproduction du même. Ce que nous appellerons la dialectique des dimensions narcissique et instituée de la filiation adoptive sera mise en lien avec l'absence du corps, du corps imaginé et du corps porteur d'imaginaire. Cette absence du corps sera comprise comme absence des corps sexués des adoptants dans la procréation et comme absence de la filiation de "corps à corps" entre parents et enfant.

Cette première hypothèse faite, si elle confirme la nécessité d'un travail de préparation des futurs adoptants à la filiation adoptive, n'en fixe ni le temps, ni les modalités. Une question nous arrive alors : qui sont ces "futurs" adoptants ? Logiquement, nous pensons que peuvent être considérés comme "futurs" adoptants ceux qui ont obtenu l'autorisation d'adopter. De ce fait, nous situons cet accompagnement dans le temps séparant l'obtention d'agrément et l'arrivée effective de l'enfant. Mais, les vingt-six entretiens nous rappelleront la réalité des adoptants : le temps d'évaluation est

pour eux un temps d'accompagnement, dans leur capacité à interpréter une action évaluative comme autre chose. Cet agrément – adoption fera l'objet de notre troisième partie. Nous en dirons tout d'abord la légitimité institutionnelle fondée sur l'intérêt supérieur de l'enfant, nous en comprendrons la portée symbolique pour les adoptants dans la capacité retrouvée. Cette dimension symbolique sera repérée, non seulement dans les représentations des adoptants, mais dans le processus des procédures. A partir d'une lecture de l'agrément adoption et de l'adoption comme rite de passage, l'obtention de l'agrément signifiant alors le passage du seuil, nous repérerons les deux temps de marge dans lesquels précisément l'accompagnement par les intermédiaires apparaît nécessaire.

Sans avoir encore questionné ce que pourrait être l'accompagnement, nous proposons alors de nous tourner vers ceux qui accompagneraient. Nous savons qui seraient les accompagnés, mais qui sont les accompagnateurs ? Les accompagnants ? Nous proposons pour approcher cela deux autres hypothèses.

La première donne cette place d'accompagnant /accompagnateur à ceux qui ont déjà adopté un enfant, ceux qui sont déjà parents adoptants. Notre expérience professionnelle nous conduit à penser que les personnes qui ont adopté ont une place particulière et déterminante dans les représentations des futurs adoptants ; ces représentations concernent les fonctions parentales et les stratégies d'apparement. Il s'agit alors de mettre à jour la dynamique en jeu dans les relations entre "anciens" et "futurs" adoptants. Qu'attendent les futurs de leurs pairs ? En retour, qu'ont-ils l'impression de recevoir d'eux ? Le chapitre premier de notre quatrième partie sera pour nous une marche d'approche vers l'accompagnement dans sa dimension communautaire. Nous décrirons les mécanismes d'identifications assurant symboliquement les passages que nous énoncerons comme "de pairs en pères". Cette place particulière des anciens sera également recherchée auprès des anciens organisés en associations.

Enfin, nous construisons une troisième hypothèse selon laquelle l'accompagnement, par les professionnels, des futurs parents à la parentalité adoptive et à la construction de l'apparement, doit trouver une articulation avec l'accompagnement réalisé par les parents ayant déjà adopté. Nous voyons une distinction, une frontière et donc une articulation nécessaire entre un accompagnement par les anciens adoptants et un accompagnement par nous, éducateurs. Loin de vouloir légitimer cet accompagnement par les professionnels, accompagnement qui n'a pas de fondement juridique, nous aurons à en repérer la demande si elle se manifeste dans les entretiens. Le deuxième chapitre de cette quatrième partie, à partir de la notion de projet et donc de praxis, sera une forme de recueil organisé des attentes et demandes des futurs adoptants à l'endroit des professionnels et de l'institution départementale qui les emploie. Évitant, autant que faire se peut, les risques de l'inventaire, nous distinguerons ce qui apparaît comme de l'ordre du contenant et du contenu de leurs attentes. Nous dévoilerons alors le noyau central structurant les attentes de chacun, attentes partagées par le plus grand nombre : l'accompagnement est attendu dans son efficacité, c'est un accompagnement opérationnel qui met l'accent sur la construction de l'apparement. Si cela peut apparaître une tautologie, "les futurs adoptants ont reçu une autorisation pour adopter, donc ils adoptent", cette attente dit aussi ce qu'elle n'attend pas, c'est-à-dire

l'accompagnement à la parentalité adoptive.

La question est alors de savoir quand les futurs adoptants seraient accompagnés. Avant l'agrément, nous sommes dans un contexte d'évaluation dont nous aurons démontré la nécessité du maintien pour l'intérêt de l'enfant et pour les parents futurs dans sa fonction symbolique. Après l'obtention d'agrément, les adoptants sont dans la construction de l'appareillage et dans la seule demande d'un soutien opérationnel. Nous n'avons pas encore ce temps de l'accompagnement que nous estimons nécessaire comme préparation à la rencontre, comme préparation à la prise en considération des aspects spécifiques de la filiation adoptive et à la prise en considération de la réalité de l'adoption dans ses deux finalités. Il nous faut alors contenir le paradoxe de cette situation. Nous tenterons de faire "jouer" ce paradoxe dans notre dernière partie, paradoxe dont nous admettrons «qu'il ne soit pas résolu »¹¹.

Nous nous trouverons alors au cœur de notre problématique dans la recherche des conditions permettant aux adoptants de construire, eux-mêmes, un équilibre, à leur mesure, entre les deux finalités énoncées. Cette mesure, dans une approche philosophique, sera déclinée comme conjugaison des termes «antagonistes, contradictoires et en même temps complémentaires »¹² : désir vs devoir ; autonomie vs hétéronomie ; éthique vs morale ; motivation vs finalité. La recherche des "conditions pour..." offertes par les professionnels et celle de la juste et bonne mesure construite par les adoptants apparaîtront comme en lien avec une nécessaire médiation, comprise comme mouvement de «liance – déliance –reliance ». Seront réunifiés, sous le primat du sens de l'action, élaboration des représentations de l'enfant, préparation à la parentalité adoptive et projet de réalisation d'accueil de l'enfant, chacun des trois termes se construisant avec les deux autres. L'intelligibilité de l'action apparaîtra alors non pas comme résultant d'une inter-disciplinarité qui ne ferait que croiser les différentes approches, mais comme trans-disciplinarité qui les transcenderait toutes dans l'action effectuée, dans «l'unité analogique de l'agir »¹³ Ce mouvement de la médiation apparaît alors dans l'instance de la discussion et dans celle de la socialité comme composant de la dimension instituée de la filiation. Nous suggérerons alors quelques propositions de dispositifs institutionnels permettant ce travail de médiation.

Cette implication, dans le projet des adoptants, des fins et des moyens, de "avoir un enfant et être parent adoptant" nous guidera alors vers la recherche d'un positionnement professionnel adapté. Finalement qu'est-ce que l'accompagnement éducatif ? Quel est son sens ? En quoi se différencie-t-il d'un accompagnement par les pairs ? Définissant le sens comme recherche de l'Unité ultime et première, nous donnerons les différentes significations attachées au sens de l'action socio-éducative et plus spécialement à celui qui caractériserait l'accompagnement. Ces significations trouveront métaphoriquement leur place dans une topique des postures éducatives. Repérant ces postures dans les

¹¹ D.W. WINNICOTT *Jeu et réalité : l'espace potentiel*. Paris, Gallimard, 1971, p. 4.

¹² E. MORIN. *Introduction à la pensée complexe*. Paris, ESF, 1990, p. 73

¹³ P. RICOEUR. Op. cité. p. 362.

périodes de marge que sont les temps d'agrément et de construction de l'apparement, nous avancerons la thèse selon laquelle l'accompagnement à la parentalité adoptive et à la construction de l'apparement pourrait être trouvé par les adoptants dans l'intervalle de ces postures. Dans cet entre-deux, l'accompagnement éducatif devient alors un moment de la relation centrée sur le sujet accompagné et son projet de devenir parent en adoptant un enfant.

Première partie. L'adoption : une institution entre rupture et continuité de la filiation.

-Chapitre 1. - L'adoption aujourd'hui : un nouveau mode de circulation des enfants.

L'adoption en tant que transfert d'enfants entre deux familles, deux communautés ou deux clans fait partie de ce que les ethnologues et anthropologues nomment la "circulation" des enfants. Ce phénomène semble avoir une dimension universelle et a pu être constaté et étudié en Afrique, en Asie, en Océanie, chez les populations Inuit.... Cependant, si la circulation des enfants comme échange signifiant et signifiant des alliances et donc des dons et contre-dons, semble pouvoir se rencontrer dans toutes les civilisations, elle se différencie de l'adoption, tout spécialement du mode adoptif actuellement en vigueur en Occident.

Nous verrons donc, dans un premier temps, ce qui semble caractériser cette "circulation des enfants" et la comparerons avec l'adoption occidentale héritée des conceptions helléniques et latines. Après avoir donné le contexte historique et juridique de

l'adoption en France, de ses conditions et de ses effets, nous donnerons quelques repères quant à sa réalité sociale quantitative et préciserons les différents chemins empruntés qui conduisent à l'adoption plénière nationale et internationale.

-1.1- La circulation des enfants dans les sociétés traditionnelles.

Comparons tout d'abord la circulation des enfants et son mode particulier qu'est l'adoption occidentale. Nous nous référons pour cela aux ouvrages de S. LALLEMAND et A. FINE. Cette dernière met l'accent sur le fait que «dans les sociétés traditionnelles, les géniteurs ne disposent que d'une liberté relative. Ils sont soumis aux contraintes de leur propre parenté, à qui les coutumes donnent une sorte de pouvoir sur leur progéniture. L'enfant est "dû" à la parenté, la parenté ascendante a un véritable droit de préemption... »¹⁴. Inversement, écrit-elle, dans les sociétés occidentales, on voit «l'émergence de nouvelles filiations électives et l'affirmation de la famille comme espace de l'élection affective.... modifiant peu à peu la définition sociale de la filiation »¹⁵. S. LALLEMAND met l'accent sur la fonction de l'adoption comme mode d'alliance entre familles et communautés, et étudie «les rapports que pouvaient entretenir la circulation des femmes et celle des enfants... et les modes d'articulation de ces transferts d'enfants avec les phénomènes matrimoniaux »¹⁶.

-1.1.1- Une fonction sociale...

Sans faire un travail ethnologique, nous reprenons, toutes sociétés traditionnelles ou anciennes confondues, ce qui semble distinguer la circulation des enfants de ces sociétés et la nôtre occidentale. En effet, ces deux modes de circulation des enfants semblent s'opposer terme à terme.

- les motivations des adoptants : l'infécondité ou stérilité des futurs adoptants occidentaux fait écho à la fertilité des autres couples.
- les finalités de l'adoption : en Occident, l'adoption est pensée principalement comme palliatif à un manque (manque de parents pour un enfant, manque d'enfant pour des parents). En Océanie, il n'est pas question de cela, l'adoption est d'abord une circulation des enfants entre personnes se reconnaissant un lien de parenté.
- la place de l'enfant : l'enfant est un bien à faire circuler. L'âge et le sexe importent peu. L'enfant, garçon ou fille, avant d'être né ou même adolescent peut être donné. Dans certaines sociétés, les enfants nés peuvent être échangés dès la naissance selon la notion de substituabilité des enfants.
- la notion de parentalité : dans les sociétés traditionnelles, on ne peut prendre des

¹⁴ A. FINE. *Adoptions. Ethnologie des parentés choisies*. Paris, Maison des sciences de l'homme, 1998, p. 3.

¹⁵ A. FINE. *Ibidem*, p. 3.

¹⁶ S. LALLEMAND. *La circulation des enfants en société traditionnelle*. Paris. L'Harmattan, 1993, p. 23.

enfants pour autant qu'on ait à en donner. La parenté renvoie alors à un triple mérite : le mérite à faire naître, à partager ses enfants et à élever ceux des autres. Ne peuvent adopter que ceux qui peuvent féconder et donc donner un enfant. L'adoption occidentale ne fait circuler les enfants que dans un seul sens : des géniteurs féconds aux adoptants stériles.

- relations géniteurs et adoptants : en Europe, ces relations sont inégalitaires et dans l'adoption plénière sont marquées du sceau de la rupture et du secret ; dans les sociétés traditionnelles, les adoptions font lien et continuité dans une relation égalitaire entre donateurs et adoptants.
- statut des donateurs : si dans l'adoption en Occident les parents donnant leur enfant sont de bas statut social et ont un sentiment de honte, ils sont au contraire couverts d'estime et d'honneurs dans les autres sociétés.
- les adoptés : dans les sociétés traditionnelles, tous les enfants (sauf les orphelins) peuvent être adoptés, tous les adultes peuvent adopter sauf les personnes et couples stériles.
- l'apparemment lui-même : à la démarche captatrice occidentale, est opposée la familiarité des donateurs et des récipiendaires. A la dimension très informelle et très fluide des prêts ou dons d'enfants s'opposent la formalité et la rigidité de l'adoption.
- les termes de l'échange : c'est l'existence d'un dédommagement, soit aux adoptants soit aux géniteurs, qui définit la réalité de la circulation des enfants. Cette circulation des enfants entre dans un échange «don - contre-don ». Il y a, pourrait-on dire, enrichissement mutuel des deux parties. En Occident, cet échange ne fonctionne pas.
- la parenté : la circulation des enfants se fait en général à l'initiative des adoptants et les géniteurs n'ont guère le choix que de donner leur enfant. Cette offre d'adoption renforce les liens entre les familles, renforce l'obligation de partage qui définit la relation de parenté. « La parenté, comme le note M. JEUDI-BALLINI.¹⁷ est de la généalogie qui se mérite ». Le don implique automatiquement un contre-don, soit des géniteurs envers les adoptants pour avoir nourri leur enfant, soit des adoptants aux géniteurs qui devront leur apporter soutien en cas de besoin. Cette relation de parenté qui permet de se partager un enfant signifie que la parenté n'est pas fondée sur le biologique mais sur les relations construites à partir de ce qui peut être échangé. En Occident, l'adoption rompt les liens entre les familles d'origine et adoptive. Etc...

Ce qui semble alors primer dans cette différence s'articule autour de la notion de don et de contre-don. L'enfant est échangé, il circule comme "objet" précieux ayant une fonction sociale, chacun en tire alors un bénéfice, soit matériel, soit symbolique et cet échange crée du lien.

¹⁷ -1.1.2- **ayant valeur de don et d'échange.**
M. JEUDI-BALLINI. *Naître par le sang, renaître par la nourriture : un aspect de l'adoption en Océanie.* S/D A. FINE. Op. cité.

pp. 19 - Dans son «Essai sur le don »¹⁸, M. MAUSS dit que le don «oblige », au double sens du

¹⁸ M. MAUSS. *Essai sur le don.* Paris, PUF, 1989.

terme ; il oblige à rendre et fait du récipiendaire l'obligé, et donc en situation de dette.

Donner, recevoir et rendre sont inséparables ; ces actes sont publics, sociaux et présentent des dimensions économiques, politiques et religieuses, liant les individus entre eux, les liant à leurs groupes sociaux et liant leurs groupes sociaux entre eux. De plus, nous dit M. MAUSS, l'objet donné n'est pas n'importe quel objet, il est porteur d'une "âme", porteur de quelque chose du donateur qui devient propriété du donataire.

C. LEVI-STRAUSS¹⁹ récuse cette approche où l'esprit (l'âme) de l'objet donné ne saurait expliquer les mécanismes du don et contre-don ; pour lui, le dispositif plus universel est celui de l'échange sous le primat de la réciprocité. Si l'ensemble des différences repérées dans la circulation des enfants semble s'articuler dans les mécanismes du don et/ou de l'échange, la question se pose des mécanismes prévalant dans notre mode occidental de circulation des enfants qu'est l'adoption. Deux questions surviennent alors : comment se traduit le contre-don au don d'enfants par les géniteurs ? Comment peut s'établir la réciprocité, dans la perspective de l'échange ?

En effet, l'adoption occidentale est marquée de l'inégalité et de la dissymétrie de l'échange, de la rupture des liens ; tout cela semble dire l'impossible don qui ne pourrait l'être véritablement que si un contre-don pouvait être fait. L'adoption occidentale est également marquée de l'empreinte de notre mode de filiation donnant la primauté aux liens biologiques ; bien qu'instituée, l'adoption se veut "copie" de la filiation naturelle. Dans la Grèce Antique, les deux dimensions sont nécessaires pour "fabriquer" de l'adoption.

-1.2- L'adoption en Grèce : la maternité biologique et la paternité adoptive.

Dans la Grèce antique, la naissance biologique d'un enfant ne lui donne même pas le statut d'être vivant, cette naissance doit impérativement être suivie d'une "fabrication" (poiein) sociale qui est l'œuvre du père seul. Sans cette inscription sociale dans la lignée paternelle, la mère ne peut devenir mère ; en dehors de cette adoption par le père, l'évidence biologique de la filiation maternelle semble fondre comme si pour être mère, une femme avait besoin d'un père pour son enfant et d'un père comme intermédiaire entre elle et la société, entre elle et son enfant. G. SISSA écrit²⁰ : « Il faut dire en effet que tout en étant garanti par Physis, l'amour maternel se soutient de l'institution matrimoniale, c'est là son habitat. Malgré son apparence de passion spontanée et originelle, il ne surgit qu'au sein d'un réseau de relations et de finalités d'ordre symbolique. Un enfant est pour le père, pour la lignée, pour la patrie. Sans père, sans lignée, sans patrie, les femmes n'en veulent pas ».

-1.2.1- Au service de la famille et de la cité.

¹⁹ C. LEVI-STRAUSS. *Les structures élémentaires de la parenté*. Paris, Mouton, 1949.

²⁰ G. SISSA. L'enfant abandonné devenu roi: un mythe fondateur. In *Abandon et Adoption*. Paris, Autrement n° 96. pp. 55-61.

Cette fabrication sociale de l'enfant est la condition de son adoption. L'enfant adoptable est impérativement un enfant légitime, né d'un citoyen et d'une citoyenne. L'adoption exclut donc l'enfant trouvé et l'enfant bâtard. Celui qui adopte est celui qui fait entrer l'enfant dans sa maison et il peut le faire selon trois modes

- l'adoption entre vifs : l'Athénien sans enfant procède personnellement à la fabrication de son fils en l'introduisant dans tous les groupes civico-religieux auxquels lui-même appartient.
- l'adoption testamentaire : le testateur désigne le destinataire de son choix comme son fils adoptif.
- l'adoption après la mort de l'adoptant : la reconnaissance de la paternité adoptive se fait après la mort de l'adoptant décédé sans héritier.

L'adoption est donc la "fabrication" d'un fils par son père. Cet enfant peut donc avoir deux pères, mais il n'a qu'une seule mère, sa mère biologique. La mère est celle qui enfante, et il ne peut y en avoir d'autre. Cette évidente maternité porte en elle l'impossibilité même de la mettre en doute y compris, et surtout, par la mère elle-même. Il s'ensuit une impossibilité juridique pour cette mère à exposer, c'est-à-dire à abandonner son enfant, cela est réservé au père, le père a droit de vie et de mort sur son enfant.

En ce sens, la paternité grecque n'a rien à voir avec le biologique. La paternité est également complètement séparée du statut juridique du mari de la mère ; si la filiation est établie biologiquement avec la mère, elle l'est socialement avec le père qui doit reconnaître et adopter ses enfants, qu'ils soient biologiques ou pas. C'est que l'adoption athénienne n'a pas été instituée pour répondre à un désir d'enfant, mais à un besoin d'héritier capable d'assurer la continuité de la maison.

-1.2.2- Un héritage mythologique.

A ce rappel socio-historique, il nous faut ajouter l'héritage mythologique de l'adoption d'Œdipe qui sera au cœur et au fondement de la psychanalyse freudienne. Un mythe est toujours en lien avec la question des origines, des fondements et des structures fondamentales de l'individu, des sociétés et des institutions. Il est également souvent en lien avec la naissance, la fécondation et la filiation. Dans la tragédie de Sophocle, nous retrouvons en effet ces éléments. Un oracle prédit au couple royal de Thèbes que l'enfant qui naîtrait serait parricide et incestueux ; Laïos et Jocaste décident de l'abandonner, un berger le recueille et le confie à un autre couple royal, celui de Corinthe. Œdipe sera adopté selon un mode où le secret de sa naissance sera la règle. Questionnant son identité et sa filiation, il quitte ses parents adoptifs, à la recherche de ses géniteurs. Comme nous le savons, fantasme des origines et/ou origines du fantasme, le fils "aux pieds d'argile" agit cela même qu'il voulait fuir, selon l'oracle de Delphes : tuer son père et épouser sa mère.

Sophocle met en scène l'adoption occidentale dans ce qu'elle a de plus radicale dans ses effets : l'abandon contre le don et la rupture des liens plutôt que leur construction ou renforcement.

Tournons nous maintenant vers Rome, héritière de la conception hellénique, et modèle de notre institution actuelle occidentale.

-1.3- L'adoption à Rome : les fondements de l'institution occidentale.

L'adoption à ROME a été aussi un mode d'intégration aussi naturel que la famille de naissance. La civilisation romaine ignore également la paternité "naturelle" ; le pater familias choisit sa descendance, qu'elle soit biologique ou pas. Elle permet en cela d'assurer la continuité du culte des ancêtres et du foyer. L'adoption à Rome a une dimension religieuse essentielle, elle vient d'abord renforcer la puissance du pater familias et également corriger les effets négatifs de la structure agnatique²¹.

-1.3.1- Du religieux au politique...

L'adoption à Rome a également une dimension politique, donnant la possibilité aux plébéiens de devenir patriciens, et même inversement permettant aux patriciens d'occuper les fonctions prestigieuses de tribuns de la plèbe, c'est-à-dire de juges ; elle permettra aussi d'assurer la descendance légitime et là les exemples abondent. Brutus le meurtrier de César adopté par son oncle maternel devient le dernier d'une longue lignée de consuls. L'adoption offre la possibilité de créer un lien juridique entre un père et sa descendance illégitime. A Rome, trois possibilités existent : l'adoption testamentaire, l'adrogation, et l'adoption. On ne sait peu de choses de l'adoption testamentaire si ce n'est qu'elle était demandée par testament ; l'exemple le plus fameux est celui de César qui conféra à son neveu Octave le prestige de son nom par testament, et la qualité de fils de César. L'adrogation est un acte de droit public qui met sous puissance de l'adrogeant un paterfamilias et toutes les personnes qui dépendent de lui. C'est l'adoption d'une famille entière et donc l'extension d'un culte domestique, d'un foyer; l'adrogation était contrôlée par les pontifes c'est-à-dire par les responsables religieux. Peu à peu cette autorisation passa du religieux au politique, un rescrit²² de l'empereur était suffisant à la fin de l'empire. « Enfin au 6ème siècle, Justinien fixe à 60 ans l'âge minimum pour adroger et impose 18 ans d'écart entre l'adrogeant et l'adrogé. L'adrogation est alors conçue comme moyen de donner des enfants à ceux qui n'en ont pas et non plus seulement comme une institution destinée à augmenter la puissance d'une famille »²³.

-1.3.2- Les deux formes juridiques de l'adoption.

L'adoption est un acte de droit privé par lequel l'adoptant acquiert la puissance paternelle sur un membre d'une famille déjà soumise au pouvoir d'un pater- familias. Comme on peut le voir, il n'est pas question ici d'enfant abandonné. Le consentement du père est

²¹ Structure agnatique: système de filiation basé sur la descendance à un même ancêtre de sexe masculin. Ce système excluait du foyer tous les descendants des filles qui en se mariant changeaient de pater-familias.

²² Un rescrit était une réponse écrite de l'empereur aux questions adressées par les gouverneurs de Provinces.

²³ H. FULCHIRON et P. MURAT. *Splendeurs et misères de l'adoption*. Paris, Autrement n° 96; pp. 92-97.

nécessaire. Un pater familias pouvait ainsi adopter son petit-fils avec le consentement de son père, c'est-à-dire de son propre fils. Et c'est Justinien qui institue l'adoption comme déclaration faite devant magistrat : l'adoption relevait pour la première fois d'un jugement. L'adoption prend alors deux formes :

- L'adoptio minus plena était applicable lorsque l'enfant était confié à une personne autre qu'un ascendant, cette forme permettant à l'adopté de rester dans sa famille d'origine, tout en héritant de l'adoptant.
- L'adoptio plena, par un ascendant qui n'avait pas l'adopté sous sa puissance, doublait du lien adoptif le lien affectif présumé et conservait donc sans danger pour l'adopté les effets de l'institution.

Ainsi, à Rome et Athènes, la paternité est adoptive, c'est-à-dire que le père devient père par un acte volontaire : c'est son droit. C'est lui qui choisit son enfant. L'adoption est passée du domaine religieux au domaine politique et juridique, devenant peu à peu une institution c'est-à-dire une construction sociale. Les deux principales formes de l'adoption romaine ont donné les deux formes de l'adoption aujourd'hui en vigueur en France : l'adoption simple et l'adoption plénière, et cela après une évolution que nous allons voir maintenant dans sa dimension juridique en droit français.

-Chapitre 2- L'adoption en France : une construction juridique et une réalité en mouvement.

La filiation juridique est définie par la loi et désigne la descendance qui consiste en une parenté personnelle du côté paternel comme du côté maternel pour un individu donné. Cette institution n'a pas pour objectif d'établir des vérités biologiques mais de permettre une organisation sociale, d'établir des règles de transmission (nom, patrimoine et valeurs) et de garantir celles de l'exogamie. La filiation juridique vient donner à chacun "sa" place dans la lignée, séparant les sexes et les générations. Ainsi la filiation ne peut exister juridiquement entre un enfant et ses géniteurs si cet enfant est né d'un inceste.

En droit français aujourd'hui, la filiation adoptive est avec la filiation légitime et naturelle une des trois formes de filiation. Nous allons appréhender son évolution toujours en mouvement. Nous donnerons, dans un premier temps, les principales étapes historiques de l'institutionnalisation de cette filiation ; donnant les conditions juridiques relatives aux adoptants et aux adoptés, nous préciserons les conditions mises par la loi au prononcé du jugement d'adoption.

-2.1- Le contexte historique et juridique national.

A travers l'évolution du Droit français, nous allons peu à peu percevoir l'émergence et la conjugaison des intérêts de l'adoptant et de l'adopté. Nous nous intéressons donc au prononcé du jugement d'adoption, c'est-à-dire à la décision de Droit qui juridiquement

en vertu de la loi du droit d'auteur.

institue l'adoption.

-2.1.1- L'adoption disparaît jusqu'en 1789.

Supprimant le culte des ancêtres, supprimant le caractère très domestique de l'adoption romaine centrée autour du foyer dont l'adoption assure la pérennité, le christianisme en sape le fondement primordial, c'est-à-dire religieux ; l'adoption disparaît presque de la vie sociale. A travers l'institution du baptême, l'église catholique donne une "famille" aux enfants, y compris aux enfants abandonnés ; ainsi l'adoption ne se trouve plus justifiée. A. FINE écrit ²⁴ : « ...parenté par le sang... parenté adoptive ; la première est entachée de la honte attachée à la sexualité, acte "naturel" désocialisant, la seconde est valorisée comme acte social par excellence... (cette hiérarchie) ... rappelle avec force celle qui opposait dans l'Europe chrétienne médiévale, la parenté spirituelle créée par le baptême, à la parenté charnelle... ce rapprochement montre... que cette représentation à la fois populaire et cléricale des deux parentés est une des formes d'expression de l'opposition universelle nature/culture ».

Dans le même temps, la place de l'enfant ne change guère, il reste ce "presque humain" sur lequel l'autre a droit de vie et de mort. Au Moyen Age, le taux de mortalité infantile est très élevé. L'enfant est ce quelque chose de vivant, qui passé le cap des maladies et de la mort accède à l'humanité des hommes adultes pour travailler. Ph. ARIES ²⁵ parle pour cette époque du «sentiment superficiel de l'enfant, appelé "mignotage"... quand l'enfant était une petite chose drôle. » ²⁶. De plus, à ce handicap d'être enfant, vient s'ajouter pour certains, un autre handicap : celui d'être bâtard, naturel, (c'est-à-dire fruit du péché de l'homme). A l'exclusion viendra s'ajouter une autre exclusion : l'abandon. JJ. Rousseau (1712 – 1778), abandonné par son père, n'ayant pas connu sa mère, abandonnera lui-même cinq de ses enfants. Ces enfants abandonnés ne verront leur situation évoluer que très lentement. Les enfants, sans filiation, ne sont même pas admis dans les Hôtels-Dieu, et il faudra attendre 1765 pour qu'ils soient traités au moins comme les enfants légitimes. Entre temps, Saint-Vincent de Paul est venu bousculer la conscience de la bourgeoisie et forcer le Roi à intervenir. Malgré cela, le rapport de la société à l'enfance ne change pas beaucoup et ce rapport se mesure à celui de la place que la société fait aux enfants abandonnés. Dans ce contexte, l'adoption n'est pas envisagée et paraît tout à fait impensable.

Ainsi, l'adoption décline au Moyen Age pour quasi disparaître aux XV^e et XVI^e siècles. Seules subsistent les "adoptions" faisant de l'héritier, non pas un héritier légitime mais un simple successeur de biens, sans lien de puissance paternelle entre

²⁴ A. FINE. Op. cité. p.6 et 7.

²⁵ Ph. ARIES. *L'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime*. Paris, Seuil, 1973, p. 6.

²⁶ Cette thèse est d'ailleurs contestée par C. ROLLET. qui écrit : «En fait, plus qu'on ne l'a cru et contrairement à ce qu'a écrit Philippe ARIÈS, la société médiévale a développé vis-à-vis de l'enfance un ensemble de pratiques et d'attitudes qui témoignent d'une réelle sollicitude à l'égard des petits ». In Les représentations de l'enfant d'hier à aujourd'hui. In *Echanges* n° 95-96. Paris, La documentation française, Septembre-décembre 1999.

l'adoptant et l'adopté.

-2.1.2-... entre dans le Code Civil napoléonien...

En 1789, lors des États Généraux, la question de l'adoption n'apparaît pas dans les cahiers de doléances ni les lettres des députés ; néanmoins l'Assemblée Législative et la Convention s'y intéressent.

En 1792, la possibilité d'adoption est introduite le 18 janvier par l'Assemblée Législative. Il s'agit alors d'une institution profondément révolutionnaire, par sa nouveauté et, surtout, par son harmonie avec les aspirations individuelles, sociales et politiques de l'époque. L'enfant est, dans les principes fondateurs, au centre du Droit révolutionnaire : le principe d'égalité supprime les différences entre enfants légitimes et enfants naturels. Cette distinction sera réintroduite par Napoléon. A ces idées philosophiques, viennent s'ajouter des raisons sociales et politiques. L'adoption permet de répartir plus équitablement les richesses entre adoptants riches et adoptés pauvres et l'égalité est une des conditions de l'harmonie sociale. Enfin, l'adoption est possible pour les couples n'ayant pas d'enfant.

La conception révolutionnaire retient l'idée du contrat, c'est-à-dire du consentement mutuel. Dans la conception de la liberté individuelle, fondant la philosophie des Lumières, l'adoption est retenue comme possible entre deux parties consentantes ; l'adopté ne peut alors être mineur, il ne peut être juridiquement adopté qu'au jour de sa majorité. Cet élément sera repris par Napoléon qui sauvera finalement l'adoption devenue suspecte, l'enthousiasme révolutionnaire retombé.

Marié en 1796 à Joséphine, Bonaparte dès 1804 pense la répudier : elle ne lui donne pas d'enfant. C'est ce qu'il fait en 1809, et épouse Marie-Louise avec laquelle il aura un fils en 1811. Entre temps, celui qui se nommait «le fils de la Révolution » fait inscrire l'adoption dans le Code Civil. Pour lui, l'adoption doit "singer la nature". Reprenant les éléments du droit romain (l'adoptio minus plena) et la conception révolutionnaire du contrat, le Code Napoléon précise que l'adopté doit avoir plus de 21 ans et que les adoptants doivent avoir plus de 50 ans et n'aient ni enfant, ni descendant légitime. L'adoption répondant d'abord aux besoins de l'adoptant vise le moyen de transmettre un héritage, un nom, un rang social.

Ainsi, au début du 19° siècle, l'intérêt de l'enfant commence à être reconnu en théorie. Dans la réalité cependant, c'est d'abord le droit de l'adoptant qui est retenu par le Code Civil napoléonien, l'adopté ne pouvant être que majeur. Il faut attendre le début du 20° siècle pour percevoir l'évolution juridique qui peu à peu conjuguera les intérêts de l'adoptant et de l'adopté.

-2.1.3-... et conjugue aujourd'hui les intérêts de l'adoptant et de l'adopté.

Le Code Civil Napoléonien restera inchangé, quant à la filiation adoptive, pendant 100 années. Les modifications juridiques interviennent dans les étapes suivantes.

· Loi du 27 juin 1904 : 100 ans après 1804, la notion d'intérêt de l'enfant apparaît et

est retenue. « Les motifs de l'adoptant doivent être reconnus justes, les avantages pour l'adopté évidents. ». L'enfant devient juridiquement une personne avec des droits. Le «sentiment de l'enfance », comme le nomme Ph. ARIES, devient une réalité sociale.

- La loi du 19 juin 1923 permet l'adoption des enfants mineurs et énumère les garanties exigées des adoptants dont l'âge minimum est abaissé à 40 ans. L'enfant est digne d'intérêt et digne d'être éduqué, d'avoir des parents et une famille.
- La loi du 29 juillet 1939 introduit la légitimation adoptive qui rompt les liens de l'enfant avec sa famille d'origine et est irrévocable. Cette nouvelle législation ne peut concerner que les enfants ayant moins de 5 ans, abandonnés ou de parents inconnus ; elle confère à l'enfant «les mêmes droits que s'il était né du mariage ». L'adoption «ordinaire » est toujours en vigueur et ne concerne quasi que les adoptions intra-familiales. Ce concept de «légitimation adoptive » prépare déjà la loi de 1966.
- La loi du 23 avril 1949 donne la possibilité aux adoptants de modifier les prénoms des adoptés.
- Les lois de 1941 et 1957 permettent dans certaines situations relatives aux adoptés (enfants orphelins ou abandonnés du fait de la guerre) leur adoption par des couples ayant des enfants légitimes.
- L'ordonnance de décembre 1958 institue l'adoption en qualité de décision soumise à un jugement. L'adoption qui jusqu'alors était restée un acte fondé sur la seule volonté des contractants devient une nouvelle filiation soumise au prononcé d'une décision judiciaire, sous le principe de la volonté publique et non plus privée.
- La loi de 1966, actuellement en vigueur et reprenant la distinction romaine, institue l'adoption simple et l'adoption plénière, remplaçant la légitimation adoptive et l'adoption ordinaire (l'âge des adoptants est abaissé à 35 ans). Cette même loi met en place l'obligation d'un «entretien pré-adoptif » qui doit évaluer les conditions d'accueil offertes à l'enfant.
- Le décret du 12 octobre 1967 précise cette première forme d'agrément.
- La loi de 1976 permet l'adoption sans restriction quant à la présence ou non d'enfant au foyer. Les adoptants doivent avoir 5 ans de mariage ou être âgés de 30 ans au moins.
- En 1985, le décret du 23 août précise les conditions relatives à l'agrément des personnes qui souhaitent adopter un enfant, que cet enfant soit français ou étranger. Cette autorisation, donnée par le Président du Conseil Général de chaque Département, se veut être une garantie offerte à l'enfant qui sera adopté.
- En 1996, la loi réduit l'âge minimum des adoptants à 28 ans, la durée minimum de mariage est ramenée à 2 ans. L'agrément pour adopter entre dans le Code Civil. Des aménagements sont apportés : l'adoption plénière peut être révoquée pour des motifs graves ; au-delà de quinze ans, dans certaines circonstances, un enfant peut être adopté plénièrement ; une adoption simple peut être convertie en adoption plénière.

-2.2- Les conditions et les effets juridiques de l'adoption.

Comme nous l'avons vu précédemment, l'adoption était initialement à Rome et à Athènes, une affaire privée, contractuelle ; elle est devenue affaire publique, marquée du pouvoir d'une décision judiciaire qui aujourd'hui seule peut instituer le lien de filiation adoptive. Il s'agit bien d'une "institution", dont nous verrons la valeur symbolique ultérieurement. Le prononcé du jugement d'adoption simple ou plénière est de la compétence du Tribunal de Grande Instance saisi par le Procureur qui instruit la requête en adoption sur demande des adoptants. Ce prononcé, en audience publique, est conditionné par des éléments relatifs aux adoptants et aux adoptés, il est conditionné d'abord à l'intérêt de l'enfant rappelé dans les attendus du jugement. J.RUBELLIN-DEVICHI ²⁷ qualifie le pouvoir judiciaire d' «exceptionnel » en matière d'adoption, reprenant la formule de Bonaparte pour qui ce jugement avait valeur de «sacrement civil ».

Pour la définition de ce contexte juridique, nous nous placerons dans une perspective générale, considérant l'ensemble du dispositif actuellement en vigueur, en Europe et en France, pour nous centrer progressivement sur les enfants pupilles de l'État et les enfants nés à l'étranger. En effet, la compétence des services départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance est généralement requise pour ces seules catégories d'enfants adoptables, d'autres jugements d'adoptions pouvant être prononcés pour des situations sans intervention en amont de l'autorité administrative.

Les différents pays européens ont connu, en matière d'adoption, une évolution semblable à celle que nous avons rappelée : les institutions mises en place, faisant écho à la place de l'enfant, à ses représentations sociales et à ses fonctions dans la famille, restent référées à l'adoption romaine. Certains pays ont gardé les deux filiations, simple et plénière : ce sont les pays latins (Espagne, Italie, Portugal), l'Allemagne, la Belgique et la France. D'autres (les Pays Bas, la Suisse, l'Autriche et le Royaume Uni) ne connaissent que l'adoption plénière, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ne permettant que l'adoption de mineurs. Chacun de ces pays a prévu un placement pré-adoptif, permettant de vérifier la réalité du lien adoptif ; le jugement d'adoption institue un lien déjà construit affectivement et socialement ; la durée de ce placement varie de six mois pour la France à deux ans pour la Suisse.

Voyons maintenant les conditions et les effets de l'adoption en France.

-2.2.1- Les conditions pour les adoptants : se rapprocher de la filiation naturelle.

L'adoption est possible pour des époux adoptant conjointement ; ils doivent être mariés depuis deux ans ou avoir chacun plus de 28 ans. (art : 343 du Code Civil). Quand l'adoptant agit seul (célibataire ou avec le consentement de son conjoint), il doit être âgé également de 28 ans minimum. Cette disposition quant à l'âge des futurs adoptants a été

²⁷ J. RUBELLIN-DEVICHIY. Réflexions pour d'indispensables réformes en matière d'adoption. Droit de l'enfance et de la famille en matière d'adoption. 1991.

adoptée en référence à la moyenne nationale des femmes à leur première maternité.

En conséquence, l'adoption conjointe d'un enfant par un couple vivant en concubinage n'est pas possible. La loi sur le PACS n'a pas modifié cette disposition. La question de la légitimité de cette disposition a été posée lors des discussions parlementaires de la loi de 1996. Les arguments invoqués alors faisaient référence aux évolutions sociologiques de la famille ou des familles ; ils faisaient également mention de la possibilité pour un couple de concubins, ayant deux années de vie commune, d'avoir recours aux procréations médicalement assistées (PMA) (art 311-20 du CC). Aujourd'hui, en réalité, l'adoption par deux personnes non mariées pose, pour le législateur, la question de l'adoption par des homoparents. Les Juges de la Cour Européenne des Droits de l'Homme ont, en 2002, permis à la France d'interdire l'adoption d'un enfant par des homoparents « compte tenu des incertitudes pesant sur l'éducation de l'enfant, et devant les avis partagés des experts » ; ils laissent une marge d'appréciation pour déterminer si et dans quelle mesure des différences entre situations justifient des distinctions de traitement juridique.

Relativement à l'écart d'âge entre l'adoptant et l'adopté, il doit être de quinze ans ou de dix ans si l'enfant est celui du conjoint.

-2.2.2- Les conditions pour les adoptés : l'intérêt supérieur de l'enfant.

L'adoption simple est possible quel que soit l'âge de l'adopté (mineur ou majeur). L'adoption plénière est possible pour les mineurs de moins de quinze ans accueillis au foyer de l'adoptant depuis au moins six mois. (art. 345-1 du CC). Cependant cette adoption plénière peut être jugée pendant toute la minorité de l'adopté et dans les deux ans suivant sa majorité si l'enfant a été accueilli au foyer des adoptants avant d'avoir l'âge de quinze ans ou s'il a fait l'objet d'une adoption simple avant cet âge. Âgé de plus de treize ans, l'enfant doit personnellement consentir à son adoption.

L'adoption plénière de l'enfant du conjoint est permise si la filiation n'est légalement établie qu'à l'égard de ce conjoint.

Nul ne peut être adopté par plusieurs personnes, si ce n'est par deux époux. Depuis 1996, une nouvelle (deuxième) adoption peut être prononcée, après le décès des adoptants et après le décès d'un adoptant si la demande est présentée par le nouveau conjoint du survivant.

Sont adoptables les enfants pour lesquels les père et mère ou le conseil de famille ont valablement consenti à l'adoption. Ce consentement à l'adoption, de ceux ayant autorité parentale pour le faire, peut être donné devant un notaire, devant un Tribunal d'Instance, des agents diplomatiques ou consulaires. « Il peut être reçu par le service d'Aide Sociale à l'Enfance » (art. 348-3 CC). Enfin, sauf s'il existe un lien de parenté ou d'alliance jusqu'au sixième degré entre l'adoptant et l'adopté, le consentement à l'adoption des enfants de moins de deux ans n'est valable que si l'enfant a été remis effectivement au service de l'Aide Sociale à l'Enfance ou à un Organisme Autorisé pour l'Adoption » (art : 348-5 CC). Cet élément est important en ce sens que certaines filiations adoptives (spécialement intra-familiales) peuvent être instituées sans que l'enfant ne soit pupille de l'État et sans que les adoptants n'aient à obtenir un agrément pour adopter.

Les pupilles de l'État (Code de l'Aide Sociale et des Familles L 224-4) peuvent être les enfants dont la filiation n'est pas établie ou est inconnue et qui ont été recueillis par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) depuis plus de deux mois. Ce sont principalement les enfants nés "sous x" ou les enfants "trouvés". Ces pupilles peuvent être encore les enfants dont la filiation est établie et connue et qui ont été remis à l'ASE par leurs parents depuis plus de deux mois, les enfants dont la filiation est établie et connue, qui ont été remis à l'ASE depuis plus de six mois par un seul parent, les enfants orphelins de père et de mère dont le Juge des Tutelles a transféré la tutelle à l'ASE depuis plus de deux mois, les enfants dont les parents ont fait l'objet d'un retrait total de l'autorité parentale et enfin les enfants recueillis par l'ASE à la suite d'une déclaration judiciaire d'abandon prononcée par le Tribunal de Grande Instance.

-2.2.3- Les effets de l'adoption.

Il y a donc deux formes d'adoption : l'adoption simple et l'adoption plénière. L'adoption plénière²⁸ substitue une filiation à une autre, en opérant une rupture avec la famille "par le sang" ; elle est irrévocable. L'enfant prend le nom de ses parents adoptifs qui ont capacité à lui choisir un nouveau prénom. Un nouvel acte de naissance est dressé, transcrit sur les registres d'Etat Civil du lieu de naissance. Dans l'énoncé de cette transcription, retenons l'absence de toute indication relative à la filiation réelle avec l'enfant. Nous pouvons même dire que ce document d'Etat Civil établit juridiquement une naissance (enfant «né de Monsieur et Madame») qui n'a pas de réalité, au lieu d'énoncer une filiation instituée (enfant «fils ou fille de Monsieur et Madame»). Les parents adoptifs ont l'autorité parentale. La nationalité de l'enfant est régie par les règles applicables aux enfants légitimes (art.20 CC). Enfin, l'enfant adopté comme l'enfant légitime est soumis à l'obligation alimentaire et aux droits de succession, il devient héritier réservataire.

L'adoption simple²⁹ maintient les liens avec la famille par le sang ; elle peut être comprise comme une filiation complétive ou supplétive, venant s'ajouter à la filiation d'origine toujours active, elle est révocable. La personne adoptée conserve l'ensemble de ses droits dans sa famille d'origine, et accède à l'ensemble des droits dans la famille adoptante : création d'un lien de parenté transmissible, obligation alimentaire envers l'adoptant et ses parents de sang, garanties partielles des droits successoraux (l'enfant adopté simplement n'a pas la qualité d'héritier réservataire à l'égard des ascendants de l'adoptant), prohibition de mariage avec dispenses accordées par le Président de la République. L'autorité parentale est détenue par l'adoptant seul. Le nom de l'adoptant est adjoint au patronyme de l'adopté ; le prénom de l'adopté peut être modifié uniquement s'il y va de son intérêt. Au regard de la nationalité, l'adoption simple n'a pas d'effet sur l'enfant mineur.

Aux conditions relatives aux adoptants et aux adoptés, s'ajoute la nécessité d'une autorisation administrative pour pouvoir adopter un enfant pupille de l'État ou un enfant né dans un pays étranger : c'est l'agrément-adoption.

²⁸ « Des effets de l'adoption plénière » articles 355 et suiv. du Code Civil .

²⁹ « Des effets de l'adoption simple » articles 360 et suiv. du Code civil

-2.3- La procédure d'agrément : une garantie pour l'enfant.

L'agrément est nécessaire pour adopter un enfant pupille de l'État (art. 63 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale) et un enfant étranger (art. 100-3). Pour comparaison, allons d'abord voir comment cet agrément se passe chez nos voisins du Québec et de la Norvège. Ces deux pays sont choisis parce que les procédures en cours sont un peu des "idéal types" dans ce qu'il est possible de rencontrer. Les autres pays en ont aménagé des variantes.

La Norvège et les pays scandinaves ont inclus un véritable programme de formation des postulants à l'agrément comme condition à l'obtention de cet agrément. Cette formation comprend plusieurs réunions, pendant lesquelles des informations sont données et pendant lesquelles les participants sont invités à s'exprimer sur leurs représentations, attentes, réactions... De l'avis des praticiens, cette formation opère d'elle-même la sélection des candidats : seuls ceux qui vont au terme de la procédure obtiennent, de fait, l'agrément. Nous sommes donc dans un système qui forme et ensuite évalue et le dispositif même de formation fait fonction de sélection. La construction de l'appareil se fait alors quasi exclusivement par l'intermédiaire d'organismes agréés.

Le Canada a, lui, une autre démarche. Les adoptants sont d'abord invités à une réflexion préparatoire. Ils choisissent un pays qui sera le pays d'origine de l'enfant adopté, s'assurant qu'ils répondent à ses exigences juridiques et administratives. Les postulants sont invités alors à prendre attache avec les "agences d'adoption" et invités à participer à leurs soirées d'information ; ils ont à évaluer le coût financier de leur projet. A la suite de quoi, ils passent « à l'étape de l'évaluation psychosociale ». Nous avons là un modèle où l'évaluation intervient après le temps de préparation et de formation et également après qu'ait été envisagée la construction de l'appareil. Ce dispositif a l'avantage d'évaluer un projet global, y compris dans sa réalisation. Ce point fort est aussi son point faible dans le sens où les postulants sont mis en situation de construction d'appareil avant d'être assurés d'avoir l'autorisation d'adopter. Il ne dit rien cependant des effets, sur les représentations, de l'autorisation d'adopter.

Nous avons en France un système fixant prioritairement l'agrément comme première phase d'évaluation des demandes.

-2.3.1- Une évaluation comme garantie pour l'enfant...

Cet agrément est donné, pour chaque département, par le Président du Conseil Général, sur proposition d'une commission ad hoc³⁰. Il a été rendu obligatoire en 1985 par le décret n° 85-937 modifié par celui du 1° septembre 1998. L'article 4 en précise le contenu : « Avant de délivrer l'agrément, le Président du Conseil Général doit s'assurer

³⁰ Composition de la commission d'agrément : « Trois personnes appartenant au service de l'ASE ; deux membres du conseil de famille des pupilles de l'État : l'un nommé sur proposition de l'union départementale des associations familiales, l'autre assurant la représentation de l'association d'entraide entre les pupilles et anciens pupilles de l'État... une personnalité qualifiée dans le domaine de la protection sociale et sanitaire de l'enfance »

que les conditions d'accueil offertes par le demandeur sur les plans familial, éducatif et psychologique correspondent aux besoins et à l'intérêt de l'enfant adopté. A cet effet, il fait procéder, auprès du demandeur, à des investigations. Ces investigations comprennent notamment :

- « Une évaluation de la situation familiale, des capacités éducatives ainsi que des possibilités d'accueil en vue d'une adoption d'un enfant pupille de l'État ou d'un enfant étranger ; cette évaluation est confiée à des assistants de service social, à des éducateurs spécialisés ou à des éducateurs de jeunes enfants ».
- « une évaluation, confiée à des psychologues territoriaux ou à des médecins psychiatres, du contexte psychologique dans lequel est formé le projet d'adoption ».

Nous pouvons retenir que cet agrément est une garantie donnée, par l'autorité publique, à l'enfant qui sera adopté.

Relativement aux conditions d'âge des postulants et à leur situation familiale ou matrimoniale, il n'y a pas de limite réglementée qui soit mise par la loi : « Toute personne qui souhaite obtenir un agrément... » (art. 1 du décret). La décision d'agrément doit être notifiée aux intéressés dans un délai de neuf mois à compter du jour de la demande. Dans le cas d'un refus d'agrément, refus qui doit être motivé, une nouvelle demande peut être présentée dans un délai de trente mois. Toute décision de refus peut faire l'objet d'un recours hiérarchique et contentieux. « L'agrément est délivré pour l'accueil de un ou plusieurs enfants simultanément. Il peut être assorti d'une notice de renseignements mentionnant le nombre, l'âge ou les caractéristiques des enfants. » (art. 6).

« Toute personne titulaire de l'agrément doit le confirmer chaque année et pendant toute la durée de validité de l'agrément... En cas de modification de la situation matrimoniale ou de la composition de la famille, ou lorsque la confirmation annuelle n'a pas été effectuée, le Président du Conseil Général peut faire procéder à des investigations complémentaires et, le cas échéant, retirer l'agrément, après avis de la commission » (art. 7).

Un agrément est valide pendant cinq années, sur l'ensemble du territoire national. Il ne peut être utilisé que pour une seule adoption. A l'issue des cinq années de validité, si aucun enfant n'a été accueilli effectivement au foyer des adoptants, un nouvel agrément doit être demandé.

-2.3.2- ...dans le respect des droits des postulants.

Le postulant a droit à l'information : les postulants doivent être informés » des dimensions psychologiques, éducatives et culturelles de l'adoption pour l'enfant et les parents adoptifs, des procédures judiciaires et administratives, de leurs droits, de la situation des pupilles de l'État dans leur département, des principes régissant l'adoption internationale, des conditions de fonctionnement des organismes agréés ». Ayant reçu ces informations, le demandeur doit «confirmer » sa demande par un courrier accompagné de pièces d'état civil, de justificatifs de ressources, et certificats médicaux.

Toutes les demandes doivent être étudiées ; à défaut, hors le délai fixé par la loi, la demande est réputée comme ayant reçu une réponse positive. Les postulants doivent

être invités à consulter leur dossier avant la réunion de la commission d'agrément. Pendant l'ensemble de la procédure et devant la commission d'agrément, le postulant peut se faire accompagner par toute personne de son choix. Le postulant peut demander que « tout ou partie des investigations soit accompli une seconde fois ». Il peut en outre donner un écrit à la commission pour faire part de ses observations et préciser son projet ; il doit, s'il le demande, y être reçu.

Juridiquement, il ne s'agit pas pour les adoptants de prouver qu'ils sont en capacité de devenir parents adoptants, mais aux services instructeurs d'argumenter l'absence de contre-indications à l'accueil d'un enfant.

-2.3.3- Les agréments en chiffres.

En France, il n'existe pas au niveau national d'éléments chiffrés sur les demandes d'adoption antérieures à 1985. Existeraient-elles, qu'il conviendrait de les prendre avec prudence. En effet, les départements instruisaient généralement les demandes d'adoption en fonction du nombre d'enfants pupilles de l'État adoptables. Pour les adoptions internationales, l'autorisation n'était délivrée que si les adoptants apportaient la preuve d'une réalisation probable sinon certaine de l'adoption projetée. Le décret de 85 qui organise l'agrément permet un recensement plus précis³¹. Pour les années antérieures à 1990, en moyenne, 8500 personnes font chaque année une demande d'agrément en France. Les refus sont de l'ordre de 10%. En 1996, 20 000 personnes sont agréées en France. Parmi elles 12000 envisagent d'adopter un enfant pupille de l'État ou un enfant étranger, 8000 n'envisagent que l'adoption internationale. En 2000, la situation, globalement reste la même ; 22 000 personnes ou couples, ayant obtenu un agrément, n'ont pas encore réalisé cet accueil.

Dans le département de l'Ain, nous retrouvons le flou des chiffres nationaux quant au nombre de demandes antérieures à 85. Entre 1968 et 1972, 79 demandes ont été reçues et 28 furent instruites. Entre 1975 et 1979, 94 demandes furent reçues dont 28 furent instruites. De 1990 à 1995, en moyenne, 100 demandes sont reçues chaque année ; parmi elles 80 sont confirmées et font l'objet d'une décision ; le pourcentage de refus est environ de 5%. De 1995 à 2000, 120 demandes sont enregistrées annuellement, dont une centaine qui fera l'objet d'une confirmation. Le pourcentage de refus reste sensiblement du même ordre.

Ainsi, en mars 2001, 194 couples ou personnes ont un agrément n'ayant pas encore abouti à l'apparement. Ce sont ces 194 dossiers qui feront l'objet d'une première étude. Ayant obtenu un agrément, les postulants ont l'autorisation d'adopter un enfant pupille de l'État et un enfant étranger. Ils peuvent prendre ces deux chemins.

-Chapitre- 3- Les chemins de l'adoption.

³¹ P. VERDIER. *Revue de Droit sanitaire et social*. Avril -juin 1992.

Les chemins de l'adoption sont ceux qui mènent à l'enfant, à la rencontre avec lui. Certains adoptants se tourneront exclusivement vers un enfant pupille de l'État, d'autres exclusivement du côté de l'adoption internationale, d'autres enfin conjugueront les deux possibilités.

-3.1- Adopter un pupille de l'État.

Les politiques de protection de l'enfance et de prévention menées depuis le début du siècle et spécialement depuis 1945 ont eu pour effet de diminuer le nombre d'abandons d'enfants et donc le nombre de pupilles de l'État. Après avoir rappelé la procédure par laquelle un enfant pupille de l'État est confié à ses parents adoptifs, nous donnerons quelques éléments chiffrés sur leur situation en France. Ces précisions pourront être mises en lien avec le nombre de personnes ayant un agrément.

-3.1.1- Une décision du Tuteur sur proposition des services départementaux.

Les pupilles de l'État sont sous la responsabilité de leur Tuteur, le Préfet de chaque département, entouré d'un Conseil de Famille³² ; ces enfants «doivent faire l'objet d'un projet d'adoption dans les meilleurs délais. Lorsque le Tuteur considère que l'adoption n'est pas adaptée à la situation de l'enfant, il doit indiquer ses motifs au Conseil de Famille ». Le choix des adoptants se fait par le Tuteur avec l'accord du Conseil de Famille. Cette décision se fait sur proposition de l'Aide Sociale à l'Enfance des services départementaux, parmi les couples ayant obtenu un agrément. L'article 18 du décret du 23 août 1985 précise : « Le responsable du service d'Aide Sociale à l'Enfance présente au Tuteur et au Conseil de Famille la liste des personnes agréées... en leur exposant la situation de celles qu'il estime susceptibles d'offrir les conditions d'accueil les plus favorables au pupille dont l'adoption est envisagée et en leur communiquant les dossiers correspondants. Le Tuteur et le Conseil de Famille peuvent demander que leur soit communiqué tout autre dossier d'une personne agréée ».

Nous avons un cadre juridique permettant au représentant légal de l'enfant de prendre une décision d'adoption le concernant, sur proposition des services départementaux de l'ASE qui, d'une part assurent le suivi éducatif de l'enfant et donc le connaissent, et d'autre part, ont donné l'agrément aux personnes susceptibles de l'adopter. Ces propositions sont généralement articulées autour de deux axes : d'une part répondre au besoin de parents de l'enfant en prenant en considération leur disponibilité, d'autre part laisser jouer un facteur non maîtrisable, celui de l'ordre chronologique des demandes pour l'examen des dossiers.

-3.1.2- L'adoption des pupilles de l'État en chiffres.

Les éléments chiffrés donnent pour le département des chiffres proportionnels à ceux de

³² Composition du Conseil de Famille des pupilles de l'État : « Des représentants du Conseil Général, des membres d'association à caractère familial, d'associations d'assistantes maternelles et d'associations de pupilles et d'anciens pupilles, des personnes qualifiées » (art : 60 du CFAS).

l'ensemble du territoire national. Au 31 décembre 1999, la situation est la suivante en France, tous départements confondus : sur les 3340 enfants adoptables juridiquement, 1133 sont effectivement accueillis en placement pré-adoptif. 86% le sont auprès de familles agréées et 14 % chez des familles d'accueil qui les avaient préalablement accueillis au titre de l'ASE.

Ils sont donc 2207 à n'être pas accueillis en vue de leur adoption ; 71% vivent en famille d'accueil ; 19% en établissement et 10% bénéficient des deux modes d'accueil. Les motifs de cette absence de projet d'adoption, pour ces enfants, sont les suivants : bonne insertion dans la famille d'accueil, maintien des liens familiaux, état de santé ou handicap, l'âge, l'appartenance à une fratrie, échec d'une adoption précédente. Pour l'ensemble des pupilles non placés en vue d'adoption au 31 décembre 99, l'état de santé ou le handicap reste le motif le plus important d'absence de projet (33%).

La situation dans le département de l'Ain est la suivante en 2002 : 21 enfants sont pupilles de l'État dont six sont placés en vue de leur adoption. Quinze enfants ne le sont pas, principalement pour des questions d'âge ou de santé ; certains ne veulent pas être adoptés ou ne veulent pas quitter leur famille d'accueil.

L'écart entre le nombre de personnes ayant un agrément et le nombre d'enfants pupilles de l'État a pour conséquence un délai d'attente de plusieurs années. Ce délai est généralement moteur pour conduire les postulants vers l'adoption internationale.

-3.2- Adopter un enfant étranger.

B. TRILLAT rappelle ³³ : « Pendant deux siècles les placements d'enfants abandonnés furent liés à leurs déplacements géographiques : l'abandon était urbain, le recueil rural ». Aujourd'hui, ce déplacement géographique s'opère principalement dans le cadre de l'adoption internationale. L'après guerre 39-45 marque le début de cette émigration particulière : les familles américaines adoptent des enfants originaires d'Europe, du Japon et de Chine ³⁴. En France, les adoptions internationales commencent véritablement dans les années 1960, et cela dans le cadre des frontières européennes. « Des œuvres privées d'Italie, Grèce, Espagne, Portugal confient des enfants à des couples français ; quelques dizaines d'enfants sont confiés » ³⁵. C'est Terre des Hommes qui, de manière plus organisée, ouvre la voie : la branche française créée en 1964 fait accueillir, entre 1968 et 1978, 1500 enfants par des familles françaises. Il s'agit d'un accueil provisoire ou définitif d'enfants victimes de guerre (Algérie, Corée, Vietnam) ; ces accueils se transformeront le plus souvent en adoption.

-3.2.1- L'adoption internationale en chiffres.

³³ B. TRILLAT. Une migration singulière : l'adoption internationale. In *L'adoption des enfants étrangers*. Paris, CIE, 1993, pp. 15-25.

³⁴ C. SACLIER. L'adoption internationale vue par les pays d'origine. In *L'adoption des enfants étrangers*. pp. 95-102.

³⁵ MP. MARMIER. *Sociologie de l'adoption*. Paris. Librairie Générale de Droit, 1969, p. 139 et 223.

Depuis 1980, le nombre des adoptions internationales n'a cessé d'augmenter et, en vingt ans, a été globalement multiplié par quatre (1000 en 1980, 3800 en 1999) Cette augmentation va de paire avec une augmentation en nombre des pays d'origine des enfants : en 1979, sept pays confient des enfants ; en 1980, ils sont vingt ; en 1992, cinquante trois et en 2002, une soixantaine. La France est aujourd'hui le deuxième pays au monde, après les États-Unis, pour l'accueil d'enfants nés à l'étranger. Plusieurs éléments convergent pour donner une explication à cette augmentation. Nous pouvons les comprendre comme liés à la situation des pays d'origine, à la situation des pays d'accueil et à leurs relations. Globalement, les problèmes liés au développement de certains pays d'Asie, d'Amérique Latine, d'Afrique et d'Europe de l'Est ont pour effet une augmentation des abandons d'enfants, et donc, trivialement en terme économique, une augmentation de l'offre. Ces facteurs sont aggravant et/ou déclenchant ; à situations égales tous les enfants ne sont pas abandonnés. La diminution du nombre d'enfants adoptables et l'augmentation du nombre des postulants à l'adoption dans les pays d'accueil font accroître la demande. Cette augmentation du nombre de postulants serait à analyser plus finement, dans sa réalité ou son apparition ; ce n'est pas l'objet de notre travail. Les relations entre pays d'origine et pays d'accueil sont d'abord marquées de l'inégalité ; signalons aussi les plus grandes facilités et rapidités de communication, permettant une meilleure information et de plus nombreux échanges et voyages.

Ces migrations d'enfants à travers le monde ont fait l'objet d'une élaboration de la communauté internationale, afin de les réglementer et de mettre peu à peu en œuvre ce qui sera appelé en 1948 «l'intérêt supérieur de l'enfant ».

-3.2.2- Les Conventions Internationales.

En 1924, les Nations Unies dans la Déclaration de Genève sur les Droits de l'Enfant énonce «la nécessité d'accorder une protection spéciale à l'enfant ». Cela est repris le 20 novembre 1959 : la Déclaration des Droits de l'Enfant est adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies. Dans son préambule, cette Déclaration est rattachée à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948. L' «intérêt supérieur de l'enfant doit être la considération déterminante » note le principe numéro deux. En référence à ces deux textes majeurs et pour en préciser les applications relatives à l'adoption, plusieurs conventions internationales se réuniront et feront l'objet d'accords internationaux. En 1960, l'ONU organise un premier «cerce d'étude » à Leysin (Suisse), une nouvelle conception de l'adoption y est définie ; la protection et le bien-être de l'enfant y sont envisagés pour offrir une famille à un enfant privé de ses parents naturels. Les conclusions de Leysin «inciteront » un grand nombre de pays à contrôler plus sévèrement les adoptions. D'autres «cercles d'étude » seront organisés. Les premières conventions de La Haye en 1965, de Strasbourg en 1967, de La Paz en 1984, ont pour objet principalement d'harmoniser le droit privé international par reconnaissance réciproque des décisions judiciaires prises par les États contractant. Nous retiendrons les deux principales conventions. La Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant est adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 novembre 1989 ; et la Convention de La Haye est élaborée en 1993.

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) est aujourd'hui ratifiée par

187 États ; six ne l'ont pas encore fait : les États-Unis (mais ils l'ont signée), la Suisse, l'Arabie Saoudite, les Émirats Arabes Unis, le Sultanat d'Oman et la Somalie, ces trois derniers États ne l'ayant ni signée ni bien sûr ratifiée. Nous pouvons comprendre cette CIDE comme une tentative d'universalisation des droits de l'enfant. Cette Convention est ratifiée par la France le 7 août 1990. Le décret présidentiel n° 90-917 du 8 octobre 1990, paru au Journal Officiel du 12-10-90, en ordonne l'exécution. La Convention entre donc en application en France conformément à l'article 55 de la Constitution de 1958 rappelé dans les attendus : « Les traités ou accords internationaux régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois ». Que nous dit-elle sur les droits de l'enfant à avoir des parents, et sur l'adoption ? Cette Convention Internationale établit, de fait une hiérarchie de priorités à construire dans l'intérêt de l'enfant. Nous en ferons donc une lecture linéaire pour en saisir le sens :

- L'article 3 introduit la notion d' «intérêt supérieur de l'enfant ».
- L'article 7 lui garantit d'avoir des parents et une famille, ces parents sont désignés expressément comme ses parents d'origine.
- L'article 9 demande aux États de «veiller à ce que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents contre leur gré » et que cette séparation éventuelle soit considérée comme «nécessaire dans l'intérêt supérieur de l'enfant ».
- L'article 18 engage les États à garantir à ces parents les moyens d'assurer leurs devoirs et responsabilités vis-à-vis de leurs enfants, il y va non seulement de la responsabilité des États signataires mais également de celle de la communauté internationale dans l'aide apportée pour que ces droits reconnus théoriquement soient «matériellement possibles ».
- L'article 19 demande aux États signataires de prendre toute mesure pour prévenir les mauvais traitements et les abandons.
- L'article : 20 prévoit des «protections de remplacement » assurant à l'enfant une certaine «continuité » dans son éducation. Cette protection de remplacement peut notamment avoir la forme du placement dans une famille, de la kafalah de droit islamique ³⁶, de l'adoption ou, en cas de nécessité, du placement dans un établissement pour enfants. Et le texte hiérarchise ces solutions de remplacement en ajoutant «dans le choix entre ces solutions, il est dûment tenu compte de la nécessité d'une certaine continuité dans l'éducation de l'enfant ainsi que de son origine ethnique, religieuse, culturelle et linguistique ». Cette notion de «continuité » dans les domaines précités signifie pour nous la nécessité de rechercher des solutions de remplacement prioritairement dans le «cadre » d'origine de l'enfant ; les dimensions ethnique, religieuse, culturelle et linguistique sont également autant d'éléments qui, ajoutés au droit d'avoir un nom et une nationalité ³⁷, viennent définir l'identité de l'enfant. Cette dimension de la construction de l'identité de l'enfant comme

³⁶ Kafalah: jugement de substitution d'héritier, ayant en droit français une forme d'équivalence avec la Délégation d'Autorité Parentale.

³⁷ Article 7 de la CIDE.

«enveloppe culturelle » renvoie aux nombreux travaux qui ont été faits dans différents champs disciplinaires et différentes approches théoriques ; la psychanalyse parle d'inconscient collectif³⁸ les travaux de sociologie mettent l'accent sur l'importance des structures et modèles de fonctionnement des sociétés pour les individus.³⁹ Nous pouvons retenir de ces premiers articles deux éléments : ils garantissent à l'enfant d'être d'abord dans sa famille. Son intérêt supérieur se confond avec celui de ses parents. Ils lui garantissent aussi la recherche d'une certaine continuité culturelle dans les propositions de remplacement. Ces articles font lien entre l'enfant, ses parents et sa culture.

L'article 21 «reconnaît que l'adoption à l'étranger peut être envisagée comme un autre moyen d'assurer les soins nécessaires à l'enfant, si celui-ci ne peut, dans son pays d'origine, être placé dans une famille nourricière ou adoptive ou être convenablement élevé ». Cet article 21 nomme donc l'adoption internationale comme dernier moyen à construire dans l'intérêt de l'enfant, à défaut de n'avoir pu réaliser les précédents.

Cette Convention Internationale sera reprise à la Convention de La Haye en 1993 qui peut être considérée comme la mise en œuvre de l'article 21. La Convention Internationale de La Haye de 1993 a été signée par la France le 5 avril 95, le décret d'application a été publié en septembre 98. Cette Convention a reçu aujourd'hui l'approbation de 67 États. L'apport principal en est la volonté d'associer pays d'origine et pays d'accueil à l'effectivité du droit international de l'adoption et du droit des enfants, et d'établir une reconnaissance réciproque des droits en matière de filiation adoptive. L'intérêt supérieur de l'enfant y est rappelé comme fondement de l'adoption internationale ; il s'agit aussi de «prévenir l'enlèvement, la vente ou la traite d'enfants ». Toute adoption internationale doit transiter par les Autorités Centrales du pays d'accueil et du pays d'origine, autorités mises en place par la Convention. Les États d'origine veillent à ce que l'enfant soit devenu juridiquement adoptable ; le consentement donné «par les personnes, institutions et autorités » doit avoir été donné en toutes connaissances de cause, librement et «sans paiement ou contrepartie d'aucune sorte ». Ce consentement à l'adoption donnée par la mère d'origine de l'enfant ne peut l'être «qu'après la naissance de l'enfant » (article 4- 4) ; enfin les souhaits et avis de l'enfant doivent être pris en considération. Les pays d'accueil doivent vérifier que «les futurs parents adoptifs sont qualifiés et aptes à adopter », qu'ils ont été entourés «des conseils nécessaires ». D'autre part, il est rappelé l'interdiction d'un gain matériel indu en raison d'une intervention à l'occasion d'une adoption internationale.... Les frais, dépenses... honoraires (doivent être) « raisonnables ». Retenons trois points essentiels de cette Convention. Il s'agit d'établir des garanties pour que les adoptions internationales aient lieu dans l'intérêt supérieur de l'enfant ; l'État d'origine doit vérifier que l'enfant est juridiquement adoptable, et que le consentement à l'adoption internationale a été donné en toute connaissance de cause. Il s'agit de mettre en place dans chaque État une autorité centrale chargée de l'application de l'objectif précité. Et enfin, il s'agit de s'assurer de la reconnaissance réciproque des décisions judiciaires d'adoption.

³⁸ R. KAËS, *Le groupe et le sujet du groupe*, Paris, Dunod, 1993.

³⁹ C. DUBAR, *La socialisation : construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Cujas, 1996.

A partir de cette distinction entre pays ayant ou non ratifié la Convention de La Haye, nous allons préciser les trois chemins possibles de l'adoption internationale : l'adoption

par l'intermédiaire des Autorités Centrales, l'adoption appelée "directe" c'est-à-dire sans intermédiaire habilité dans le pays d'accueil et l'adoption par l'intermédiaire d'un Organisme Agréé pour l'Adoption (OAA).

-3.2.3- Adopter par l'intermédiaire de l'Autorité Centrale.

Ayant choisi le pays d'origine vers lequel ils pensent se tourner, les futurs adoptants envoient leur dossier de demande à la Mission de l'Adoption Internationale (MAI). Les postulants doivent remplir les conditions légales françaises et les conditions du pays d'origine. Ce dossier est envoyé par la MAI, soit à l'Autorité Centrale de ce pays d'origine, soit à un organisme habilité par elle, selon le choix des demandeurs. Ces organismes leur font directement une proposition d'enfant, en transmettant au moins tous les éléments relatifs à l'histoire de l'enfant et à son dossier médical. Le demandeur donnera directement à son interlocuteur son accord à l'apparement.

Se déplaçant dans le pays d'origine de l'enfant, les futurs parents prennent attache avec leur correspondant qui doit leur remettre le dossier de l'enfant avec son acte de naissance, l'acte d'abandon ou le consentement à l'adoption. Ces documents sont alors remis au Consulat de France afin d'obtenir de la MAI l'accord pour la poursuite de la procédure. Peuvent alors être demandés le prononcé du jugement d'adoption et l'obtention du visa d'entrée de l'enfant en France.

Dans le dossier envoyé à la MAI, les futurs adoptants ont à remplir un questionnaire précisant les caractéristiques de l'enfant qu'ils veulent accueillir. Ces caractéristiques sont celles de l'âge, du sexe, du nombre d'enfant (s), de son état de santé... Nous pouvons dire que la MAI exerce d'abord un contrôle de légalité de la procédure et fait office de "boîte aux lettres" entre les futurs adoptants et l'Autorité Centrale du pays d'origine. Ces deux fonctions semblent pour le moins créer une certaine ambiguïté. Pour MCh. LE BOURSIKOT⁴⁰, «cette qualité d'intermédiaire la met (la MAI) en concurrence avec les organismes autorisés qu'elle est chargée d'habiliter et de contrôler ». Dans la réalité, ce chemin de l'adoption internationale s'avère extrêmement difficile et peu sûr. Deux exemples en montrent les limites. Au Vietnam, sur 1500 dossiers déposés à la MAI, en 2002, cinquante adoptions ont été effectivement réalisées. Les futurs adoptants ont été invités à se tourner vers d'autres pays ; certains se sont tournés vers la Chine ; pour d'autres, l'objectif est de redéfinir leurs attentes. En Roumanie, ce sont des problèmes de financement des politiques publiques de protection de l'enfance par les adoptions internationales qui ont motivé la décision de stopper les adoptions en provenance de ce pays. Le deuxième obstacle à ce chemin construit

via les Autorités Centrales est d'ordre pratique. En réalité, la MAI n'intervient qu'au terme d'une procédure qui a vu les futurs adoptants rechercher eux-mêmes, dans le pays d'origine de l'enfant, l'orphelinat, organisme ou fondation habilités, prêts à leur confier un enfant. Ayant construit cet apparement futur, les postulants font les démarches nécessaires auprès des Autorités Centrales qui, formellement, dans le respect des procédures, proposeront un enfant à ces futurs parents. Nous voyons là les fonctions réelles des Autorités Centrales.

⁴⁰ MC. LE BOURSIKOT. *Les chemins de l'adoption internationale*. Paris, Recueil Dalloz, 2002.

Le deuxième chemin est celui de l'adoption directe.

-3.2.4- Adopter en "direct".

Les voies d'accès individuelle peuvent se construire par les adoptants avec le recours à un intermédiaire situé dans le pays d'origine. Ces intermédiaires peuvent être, soit des organismes publics ou privés, soit des avocats ou auxiliaires de justice, soit des personnes privées qui « n'ont aucune compétence particulière dans le domaine de l'enfance... D'une manière générale, leur activité ne peut faire l'objet d'aucun contrôle. Aussi est-il déconseillé de recourir à leurs services afin d'éviter une quelconque implication dans d'éventuels trafics d'enfants ». ⁴¹ Cet intermédiaire peut être un juge, cela demeure l'exception. Enfin, cette adoption peut se réaliser par la voie du recueil direct : cette possibilité est celle d'un contact direct entre parents d'origine et adoptants ; ces derniers reçoivent directement de ceux qui en ont la capacité juridique l'acte d'abandon de l'enfant ou leur consentement à l'adoption. La MAI considère cette démarche comme étant « à hauts risques, qui doit être formellement déconseillée ». Les futurs adoptants, avec l'aide de leur intermédiaire, font l'ensemble des démarches réunissant les conditions juridiques de l'adoptabilité de l'enfant et du prononcé du jugement d'adoption dans le pays d'origine. Le visa d'entrée en France de l'enfant sera délivré si l'enfant pour lequel il est demandé correspond aux caractéristiques éventuellement mentionnées dans la notice complémentaire de l'agrément.

Depuis une dizaine d'années, ces adoptions directes représentent environ 70% des adoptions internationales. Cette proportion est la même sur l'ensemble du territoire national et dans le département de l'Ain. La France fait figure d'exception en Europe avec le maintien de ce chemin "en direct".

-3.2.5- Adopter par l'intermédiaire d'un Organisme Agréé pour l'Adoption.

Anciennes œuvres de charité, recueillant les enfants orphelins (c'est-à-dire non chargés de "péchés"), les œuvres privées ont été à l'initiative de l'adoption en France et pendant plus d'un siècle, inspireront plus confiance que les services administratifs de l'État ; les œuvres accueillent les enfants abandonnés et quand elles le peuvent les font adopter. Peu à peu l'autorité publique cadre leurs activités (loi du 24 juillet 1889), pour les contrôler plus directement (décret du 10 mai 1963), mais également pour leur reconnaître par la loi du 11 juillet 1986 l'exclusivité partagée avec l'Aide Sociale à l'Enfance de pouvoir recueillir les enfants de moins de deux ans. Rappelons que ce passage obligé de l'enfant de moins de deux ans, par les services d'Aide à l'Enfance ou par l'intermédiaire d'une œuvre d'adoption a pour objectif de faire cesser tout commerce d'enfant. Aujourd'hui encore, cette condition à l'adoption des enfants de moins de deux ans et ayant plus de sept degrés de parenté entre l'adopté et l'adoptant, est maintenue.

Au fil des décennies, l'Aide Sociale à l'Enfance remplissant mieux sa fonction aux yeux du public, les activités des œuvres d'adoption baissèrent en France ⁴². Aujourd'hui,

⁴¹ MAI : fiche technique. <http://www.diplomatie.fr/MAI/>

⁴² MP. MARMIER. Op. cité. pp : 125 et 224. Pour l'auteur, ce renversement s'opère dans les années de 1960.

ces œuvres ne confient que très peu d'enfants français ou nés sur le territoire national. Néanmoins, certaines se sont spécialisées dans les adoptions d'enfants ayant un handicap. Ces œuvres fonctionnent d'ailleurs comme relais et partenaires des services départementaux d'Aide Sociale à l'Enfance. Aujourd'hui, la principale activité de ces œuvres d'adoption devenues Organisme Agréé pour l'Adoption⁴³ (OAA), est celle d'intermédiaire pour l'adoption internationale. Au regard des principes qui les fondent et des pratiques mises en œuvre, ces OAA inscrivent leur action dans une dynamique qui part de la demande des autorités des pays d'origine, recherchant des parents pour des enfants qui n'en ont pas.

Les OAA ne peuvent retenir pour un apparemment futur que les couples ou personnes ayant obtenu un agrément pour l'adoption, délivré par le Président du Conseil Général de leur département. Le Ministère des Affaires Sociales⁴⁴ en donne la définition suivante : « Le fait d'intervenir dans les procédures à l'étranger, dans le choix des familles adoptantes pour proposer l'adoption d'un enfant ou pour la prononcer est caractéristique de l'activité d'intermédiaire ». Le décret du 11 septembre 1998⁴⁵, dans son article 11, en fixe le cadre : « Un organisme agréé (association loi 1901) doit poursuivre uniquement des buts non lucratifs...., être dirigé et géré par des personnes qualifiées par leur intégrité morale et leur formation ou leur expérience...., être soumis à la surveillance des autorités compétentes ». Le décret du 18 avril 2002 « relatif aux organismes autorisés et habilités pour l'adoption » précise les « activités que les OAA doivent être en mesure d'exercer » :

- Aide à la préparation du projet d'adoption et conseils pour la constitution du dossier.
- Information sur les aspects techniques et juridiques de la procédure d'adoption.
- Accompagnement de la famille après l'arrivée de l'enfant.

Notons simplement qu'au regard de ces activités, le décret semble tout entier centré, avant l'accueil de l'enfant sur un niveau opérationnel de réalisation du projet, après l'accueil de l'enfant. sur un niveau d'accompagnement.

Chaque organisme doit être d'une part agréé⁴⁶ par le Président du Conseil Général de chaque département où il confiera des enfants, et d'autre part doit être habilité par le Ministère des Affaires Étrangères (Mission de l'Adoption Internationale). Cette habilitation est donnée pour chacun des pays avec lesquels l'OAA envisage de travailler « compte tenu de la situation propre du pays concerné, des garanties assurées aux enfants, à leurs parents et aux futurs adoptants, de la qualité du projet présenté, de la connaissance du pays concerné, notamment des institutions locales chargées de l'adoption. »⁴⁷. En effet les institutions et autorités étrangères déterminent également les conditions

⁴³ Cette nouvelle appellation est introduite par la loi de 1996.

⁴⁴ Circulaire n° 312 du 1^{er} mars 1989 de la Direction de l'Action Sociale.

⁴⁵ Décret « portant publication de la convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, faite à La Haye le 29 mai 93 ».

⁴⁶ Loi du 5 juillet 1996. Article 100-1.

d'intervention des organismes avec lesquels ils envisagent de coopérer. Ainsi, un OAA pourra se voir attribuer par un État (la Thaïlande par exemple) un statut privilégié (ou exclusif) pour servir d'intermédiaire dans l'adoption par des français d'enfants thaïs ; un OAA pourra être en relation directe avec un orphelinat ou une crèche pour faire adopter des enfants, sous le contrôle et avec l'accord des autorités administratives et judiciaires de ce pays.

Aujourd'hui, en 2002, trente six organismes sont habilités pour l'adoption. Parmi eux, treize ont un agrément national leur donnant la possibilité de confier des enfants à des personnes habitant dans l'un des départements du territoire national⁴⁸ ; les autres OAA ont un agrément donné, individuellement, par chacun des départements qu'ils ont sollicités. Certains OAA ont un agrément dans quelques départements seulement. (deux ou trois départements pour certains). Rappelons que les OAA doivent assurer le suivi des enfants placés par leur intermédiaire, ce qui nécessite soit d'avoir un réseau suffisamment dense de personnes disponibles pour l'assurer, soit le recours à des professionnels qui seront alors rémunérés. Au regard des habilitations, certains OAA ont une habilitation pour un seul pays ; d'autres une habilitation pour dix ou onze pays⁴⁹.

Cette diversité des agréments et des habilitations des OAA est en lien avec leur structure et mode de fonctionnement et en lien avec leurs activités. Certains OAA ne fonctionnent qu'avec des bénévoles ; l'ensemble de l'activité (réception des demandes et sélection des candidats ; relations avec le pays d'origine ; construction de l'apparentement ; suivi de l'adoption) est assuré par des personnes qui ne reçoivent aucune rémunération. D'autres ont des structures avec des salariés assurant l'ensemble des activités, soit directement (secrétariat, direction), soit en vacations (travailleurs sociaux assurant le suivi ; médecins et psychologues assurant la sélection). D'autres enfin ont des salariés et un réseau de parents ayant adopté par leur intermédiaire, parents qui maintiennent des relations avec les postulants, faisant un premier "tri" des demandeurs, et qui continueront ce travail d'accompagnement après l'arrivée de l'enfant.

Ces OAA ont un volume d'activités représentant en moyenne 30% des adoptions internationales. C'est la même proportion que nous retrouvons dans les adoptions réalisées dans le département de l'Ain. Les activités de ces OAA sont très inégales au regard des adoptions réalisées. Six d'entre eux⁵⁰ réalisent 60% des adoptions par OAA. Quinze ont fait adopter moins de dix enfants en 2000. Donnons également quelques chiffres disant la disparité des OAA dans le coût prévisionnel annoncé aux postulants.

· Les frais de fonctionnements internes demandés par les OAA aux postulants varient

⁴⁷ Article 21 du décret du 18 avril 2002.

⁴⁸ Cette autorisation nationale n'équivaut cependant pas à une activité sur chaque département ; ces OAA ne travaillent que dans les départements où ils ont des relais locaux départementaux.

⁴⁹ Un pays peut donner son accord pour que plusieurs OAA soient habilités à travailler avec lui.

⁵⁰ Il s'agit des Amis des Enfants du Monde (112 enfants adoptés en 2000) ; Enfants du Monde (120 enfants) ; Médecin du Monde (211 enfants) ; Le Rayon de Soleil de l'Enfant étranger (164) ; Accueil et Partage (63 enfants) ; Enfance et Avenir (57 enfants).

de 760 euros à 3050 euros.

Enfin, le coût total d'une adoption est également sensiblement différent, en fonction bien sûr du pays d'origine de l'enfant, mais également pour un pays déterminé en fonction de l'OAA⁵¹.

Retenons simplement, au regard des possibles chemins de l'adoption, ceci : la construction de l'apparentement se réalise, pour l'adoption d'un pupille de l'État et pour l'adoption internationale avec OAA, dans une triangulation où un tiers fait fonction d'intermédiaire entre les parents d'origine et les parents adoptants et entre les adoptants et l'enfant. Cette fonction apparaît plus confuse dans les adoptions réalisées directement, "en individuel", adoptions qui correspondent à 70% des adoptions internationales. Si effectivement dans ce cas, les adoptants ont bien un correspondant, sorte de relais local, dans le pays d'origine de l'enfant, il n'est pas certain que la dynamique enclenchée le soit toujours à partir des besoins de l'enfant. Ces réflexions nous conduisent à nous interroger sur la fonction d'intermédiaire : qu'est ce qu'un intermédiaire ? Quelle place peut-il avoir dans le processus d'apparentement ? Que peut-il mettre au travail tant du côté des futurs parents que du côté de l'enfant qui n'a plus de parents ?

Rappelant l'ensemble des procédures d'adoptions, nous avons également donné quelques chiffres sur le nombre d'enfants adoptés en France et dans l'Ain. Notre méthodologie de recherche s'appuiera sur cette réalité. Dans l'Ain, nous irons à la rencontre des couples qui ont obtenu un agrément ; en France à la rencontre des OAA.

-Chapitre 4- A l'épreuve du terrain : les futurs adoptants au centre de notre recherche.

Rappelons notre problématique. Nous nous posons la question de savoir dans quelles conditions et dans quelle mesure, les futurs adoptants peuvent, dans l'apparentement, construire un équilibre entre les deux finalités de l'adoption "une famille pour un enfant - un enfant pour une famille". La première hypothèse que nous avons retenue est celle relative à la posture des différents acteurs, et cette posture est celle de l'accompagnement : accompagner les futurs parents à la parentalité adoptive est la condition principale leur permettant de construire un équilibre recherché. Cette hypothèse est complétée par celle selon laquelle les personnes qui ont déjà adopté sont pour les futurs adoptants un référent majeur : les personnes qui ont adopté ont une place particulière et déterminante dans les représentations des fonctions parentales que construisent les futurs adoptants et dans leurs stratégies d'apparentement. La conjugaison de ces deux hypothèses nous conduit à rechercher la place et la fonction des professionnels de l'adoption, corrélées à celles des adoptants. Il nous semble alors que l'accompagnement des futurs parents à la parentalité adoptive, par les professionnels, doit trouver une articulation avec l'accompagnement ou l'intervention des parents ayant déjà adopté un enfant.

⁵¹ Cette différence peut être dans un rapport de un à trois. (source <http://www.diplomatie.fr/MAI/>).

Nous nous tournons tout d'abord logiquement vers les postulants, avec l'autorisation donnée par le Directeur de la Dipas⁵². Ce sont eux qui sont au centre de la recherche. Nous plaçant délibérément dans une perspective où les fonctions et missions des professionnels seraient élaborées à partir des souhaits et demandes des usagers, nous ne jugeons pas pertinent d'orienter notre recherche auprès de ces professionnels. Nous présenterons donc les données recueillies à partir des dossiers de futurs adoptants. Le traitement quantitatif de ces données nous permettra de repérer les déterminants qui semblent influencer sur leurs représentations ; nous chercherons alors une population à interviewer représentative, non pas de l'ensemble, mais des écarts constatés.

Notre hypothèse nous conduit aussi vers ceux qui ont déjà adopté un enfant : ils seraient un référent déterminant pour les futurs parents. Nous présenterons le résultat de nos sollicitations.

Enfin, nous nous tournerons, à travers un questionnaire envoyé aux OAA vers les intermédiaires français de l'adoption internationale.

4.1- Le concept opératoire de représentation.

Afin de mieux comprendre ces futurs adoptants quand ils nous parlent de l'enfant qu'ils veulent adopter, nous devons faire un petit détour théorique et rappeler, autant que de besoin, le concept de représentation.

C'est à partir de l'image figurative donnée de l'enfant que nous mènerons une étude de leurs dossiers. Ce concept nous entraîne également à chercher les référents de leurs représentations. Ces référents qui, faisons-nous l'hypothèse, déterminent l'élaboration de l'image figurative et déterminent aussi la stratégie d'apparement. Nous donnerons les principales théories de ce concept opératoire et nous l'appliquerons à notre recherche.

Le concept de représentation repose sur une double métaphore : la métaphore théâtrale qui est la mise en scène d'une personne, d'un objet, d'une action, ce sont des acteurs qui donnent une représentation et qui sont donc bien présents sur la scène du théâtre ; métaphore diplomatique qui est la présence indirecte, médiatisée par la représentation, d'une réalité qui n'appartient pas au champ de l'appréhension directe. Il y a donc dans toute représentation présence et absence. Celui qui est présent re-présente celui qui est absent mais qui devient présent par la représentation.

Ainsi, nous pouvons dire que dans toute représentation, il y a trois pôles :

- Le sujet qui se représente : l'adoptant qui se représente un enfant, ou se représente être parent d'un enfant qu'il n'a pas conçu.
- La représentation elle-même : c'est-à-dire le processus de représentation arrivant à la construction d'une image figurative de l'enfant.
- Les référents à partir desquels le sujet construit sa représentation. Ce référent peut être un objet réel ou imaginaire.

⁵² Annexe n° 1. p. 5. Lettre du Directeur de la DIPAS donnant son accord pour cette recherche.

La question est alors celle des relations entre ces trois pôles. Le débat philosophique est de savoir qui, du sujet ou de l'objet réel-référent, domine dans les processus cognitifs et dans la construction de la représentation. Les matérialistes-réalistes soutiendront que l'objet s'impose au sujet dans la construction de l'image de sa représentation ; les idéalistes soutiendront au contraire que c'est le sujet, avec toute sa subjectivité, qui crée sa représentation. Ce débat est dépassé en psychosociologie. S. MOSCOVICI écrit ⁵³ : « Dans les représentations, sujet et objet ne sont pas foncièrement distincts... Il y a entre eux interaction », et encore S. MOSCOVICI ⁵⁴ , « une représentation est toujours une représentation de quelque chose et de quelqu'un ».

Le terme représentation a donc deux sens : il concerne le processus lui-même de la représentation, c'est-à-dire le comment se construit une représentation ; et il concerne aussi le résultat, le contenu de ce processus (ce résultat étant la vision, reconstruction du monde, la croyance, la connaissance, l'idéologie...) Nous allons donc étudier les représentations selon leurs processus de construction, selon leurs contenus et selon leurs fonctions. Nous verrons enfin comment les représentations s'articulent avec le social.

-4.1.1- -Le processus de construction des représentations.

Pour D. JODELET ⁵⁵ , « dans la représentation, il n'y a pas re-production mais production mentale et re-construction du réel ... la représentation est expressive du sujet ». Cela signifie que dans toute représentation, il y a une part subjective liée à l'imagination, à la créativité. Cette dimension subjective de la représentation conduit à un décalage entre le référent et l'image de la représentation. Cette re-construction du réel, c'est-à-dire de l'objet-référent, crée, nous dit D. JODELET, une dissemblance, un décalage qui peut être une distorsion (les attributs de l'objet sont présents mais minorés ou accentués par le sujet) et/ou une supplémentation (qui donne à l'objet des attributs qui ne lui appartiennent pas) et/ou une défalcation qui est le processus inverse (qui enlève des attributs).

Nous pouvons donc dire que les représentations résultent de processus cognitifs dans le rapport que le sujet entretient avec l'objet, dans la connaissance qu'il s'en fait, et résultent aussi de mécanismes intra-psychiques propres à chaque sujet (projections fantasmatiques, investissements pulsionnels, identifications, motivations...). Ces processus articulent des référents pour produire une image figurative de l'enfant. Nous aurons alors à repérer ces référents et à comprendre de quelle manière et dans quelle mesure ils participent à la construction des représentations des adoptants.

-4.1.2- Contenu et nature des représentations.

Une représentation est donc toujours une représentation de quelque chose. Elle a un caractère imageant, c'est-à-dire qu'il y a production par le sujet d'une image ; cette image

⁵³ S. MOSCOVICI. Préface p. 9, de Santé et Maladie : analyse d'une représentation (Cl. HERZLICH), Paris, EHESS, 1984.

⁵⁴ S. MOSCOVICI. *La psychanalyse, son image, son public*. Vendôme, PUF, 1976, p. 55.

⁵⁵ D. JODELET. *Les Représentations Sociales*. Vendôme, PUF, 1989, p. 78.

permet la fusion de l'objet sensible et de l'idée que s'en fait le sujet. Mais cette représentation imagée a également un caractère symbolique et donc signifiant. S. MOSCOVICI écrit ⁵⁶ : « Une représentation a une structure dédoublée : une face figurative, une face symbolique... toute figure a un sens et tout sens une figure ». L'image construite renvoie donc à quelque chose d'autre qui pour le sujet a un sens particulier. L'image figurative construite par les adoptants, de l'enfant qu'ils souhaitent adopter, a un sens pour eux. Qu'est-ce que le sens ⁵⁷ ? Mais, le contenu de ces représentations, quelles qu'elles soient, s'il est bien celui du sujet individuel n'en est pas moins social, c'est-à-dire en même temps collectif. Toute représentation est une représentation sociale donc plus ou moins déterminée.

-4.1.3- Une représentation est toujours une représentation sociale.

La question est donc de savoir en quoi et comment chacune de nos représentations subjectives est sociale ? Cette dimension sociale nous dit D. JODELET ⁵⁸ vient de l'inscription sociale des individus : « La place, la position sociale qu'occupe un individu ou les fonctions qu'il remplit, déterminent les contenus représentationnels et leur organisation, via le rapport idéologique que cet individu entretient avec le monde social, les normes institutionnelles et les modèles idéologiques auxquels ils obéissent ». Certaines représentations peuvent être imposées ou pré-existantes : c'est le cas par exemple des règles de politesse ou des normes morales ; mais ce peut être aussi l'ensemble des préjugés que nous avons. Il y a dans ces représentations obligatoires une forme de déterminisme pesant sur le sujet ; l'individu a l'illusion que c'est bien lui qui pense cela alors qu'en fait, cette idée lui vient de son groupe social d'appartenance. Mais ces représentations sociales peuvent être revendiquées et choisies par le sujet. Il peut y avoir phénomène d'adhésion comme affirmation du lien social et de l'identité : les mêmes représentations partagées par plusieurs sujets créent entre eux du lien social et de la solidarité. De plus, le sujet peut être un groupe, une collectivité ; cette représentation commune à un groupe, une société est appelée collective.

Cette dimension sociale des représentations vient aussi du caractère social de la représentation ; les processus d'élaboration sont sociaux. S. MOSCOVICI. écrit ⁵⁹ : « Une représentation est produite et engendrée collectivement ». La représentation naît de l'échange, de la relation. « Il faut interaction entre groupes et personnes pour qu'il y ait représentation ». Nous avons là un aspect fondamental des représentations : la construction d'une représentation se fait dans le cadre d'une interaction entre le sujet, les autres et la société.

Cette dimension sociale des représentations vient enfin du fait que les contenus des

⁵⁶ MOSCOVICI. *La psychanalyse, son image, son public*. Vendôme, PUF, 1976, p. 63.

⁵⁷ Nous reprendrons cette question dans notre dernière et cinquième partie.

⁵⁸ D. JODELET. *Les représentations sociales*. Vendôme, PUF, 1989, p. 50.

⁵⁹ S. MOSCOVICI. Op. cité. p. 75.

représentations sont sociaux parce qu'ils sont opérants dans la société, et agissent comme des grilles de lecture et des guides d'action. Les représentations permettent de faire des classifications, des distinctions et d'orienter les comportements sociaux. Cela nous amène à étudier les fonctions des représentations.

-4.1.4- Les fonctions des représentations.

A quoi servent pour le sujet ces représentations ? Fondamentalement, ces représentations servent à communiquer, avec soi et avec les autres. En effet, toute représentation étant sociale, il y a dans chacune d'elle, une part de signification⁶⁰ qui est commune à un groupe, une société. Sans cette part, il n'y aurait pas d'échange possible. Cette dimension sociale de la représentation permet de se faire comprendre. Cela renforce l'idée que toute représentation individuelle est en même temps subjective et sociale. Les représentations servent également à reconstruire le réel qui deviendra alors "ma réalité", chacun re-construit le monde. Cette reconstruction du réel permet au sujet de donner du sens au monde et à ses relations.

Enfin, ces représentations vont guider le sujet dans son action. La représentation de la réalité va primer sur la réalité pour s'organiser. Nous avons là la distinction entre ce qui est donné, en soi, indépendamment de la conscience et de l'intention, le réel et ce qui est construit, représenté à la conscience, la réalité. La représentation est alors moteur de l'action, elle sélectionne les comportements adéquats et va donner un sens à ces comportements. Ainsi, en psychologie sociale, la question n'est pas de savoir si une représentation est vraie ou fausse mais simplement de la comprendre et voir à quoi elle sert. Les représentations des adoptants les guideront dans leurs actions et parmi ces pratiques, nous retiendrons principalement celles mettant en œuvre le projet, c'est-à-dire la construction de l'apparentement.

-4.2- L'étude des dossiers des adoptants : des déterminants sociaux à la représentation de l'enfant.

Notre recherche est essentiellement centrée sur les adoptants. Nous préciserons d'abord qui sont ces adoptants ou plutôt ces postulants à l'adoption. Nous présenterons ensuite les documents à partir desquels nous avons effectué une étude de leur situation et de leurs représentations.

-4.2.1- Qui sont les adoptants ?

Il s'agit de savoir quels sont les futurs adoptants que nous rencontrerons pour les entretiens nécessaires à notre recherche. Notre problématique est centrée autour de l'accompagnement des adoptants dans la construction de l'apparentement. La première condition est donc que ces postulants aient le droit d'adopter et donc aient un agrément. Ne seront donc pas rencontrés ceux qui sont en cours d'évaluation et qui ne sont par conséquent pas détenteurs d'un agrément. Rencontrer pour entretien ces personnes

⁶⁰ Nous reprendrons également cette notion de signification dans notre 5^e partie.

signifierait leur demander ce qu'elles imaginent attendre d'un accompagnement, avant même d'être assurées de pouvoir adopter.

Devons-nous rencontrer ceux qui ont réalisé l'accueil de leur enfant ? Nous aurions dans leurs propos d'aujourd'hui ce qu'ils disent avoir attendu et demandé hier quant à un accompagnement. Ces propos seraient une reconstruction, re-présentation donc de ce qu'ils pensent avoir eu comme attentes et demandes. Il nous semble que précisément l'arrivée effective de l'enfant a eu des effets sur leurs représentations, en leur faisant subir une distorsion généralement positive. Cette distorsion est en effet de nature à assurer une cohérence personnelle des adoptants, réduisant les dissonances cognitives et légitimant leurs pratiques. Ainsi, il nous semble plus pertinent de retenir les futurs adoptants vivant effectivement la période comprise entre l'obtention de l'agrément et l'arrivée de l'enfant. Nous devrions rencontrer des personnes mobilisées dans la réalisation de leur projet, à même de nous dire comment elles se positionnent quant à l'accompagnement éventuel dont elles auraient besoin. De plus, choisissant cette population, nous avons également ceux qui, ayant obtenu un agrément, ne réaliseront peut être pas d'adoption ; il est important que nous les rencontrions également.

-4.2.2- Un corpus construit à notre disposition.

La construction de notre échantillonnage sera donc faite à partir d'une étude de dossiers. Ces dossiers sont ceux des personnes qui ont obtenu un agrément adoption dans le département de l'Ain. L'étude concerne donc, au 31 mars 2000, les détenteurs d'un agrément pour l'adoption, quelle que soit la date à laquelle cet agrément a été accordé : soit 194 dossiers.

Ainsi, la question est de savoir si les dossiers des candidats nous disent quelque chose d'une structure de cette population. Chaque postulant à l'agrément constitue un dossier administratif où sont rassemblés les pièces d'État Civil et les justificatifs de ressources (salaires, revenus, imposition). D'autre part, chacun a été invité à remplir un dossier confidentiel qui donnera des précisions sur sa situation matrimoniale, familiale, sur ses ressources, sa profession actuelle, son niveau d'étude et de diplôme, son budget. Chacun sera également invité à donner des éléments sur ce qui motive son projet d'adoption et enfin à préciser ses attentes par rapport à l'enfant. Il est question de souhaits par rapport à l'âge, le sexe, l'origine de l'enfant attendu.

Nous avons également à disposition les rapports sociaux et psychologiques écrits par les professionnels du service adoption à partir d'entretiens avec les candidats. Ces écrits nous permettront d'affiner les données recueillies spécialement au regard du "pourquoi" de l'adoption et des représentations de l'enfant attendu. Deux catégories de précisions sont donc à notre disposition : des éléments relativement objectifs que nous pouvons considérer comme déterminants sociaux et des éléments donnant les représentations de l'enfant attendu.

-4.2.3- Les éléments caractérisant les adoptants.

Nous avons donc ⁶¹ :

- L'âge des candidats au moment de l'obtention de l'agrément.
- L'âge du couple (au moment de l'obtention de l'agrément) correspondant à la prise de vie commune effective du couple constitué.
- La situation matrimoniale : nous distinguerons les couples mariés, les couples non-mariés, les personnes vivant seules (célibataires ou veuves).
- La situation familiale au regard du nombre d'enfant (s) présent (s) dans la famille.
- La situation des conjoints dans leur fratrie d'origine.
- Les PCS (Professions et Catégories Sociales et Professionnelles) : nous prendrons le code de l'INSEE, à partir de la déclaration des candidats, du rapport social et des éléments donnés par les fiches de salaires, traitement...
- Le niveau d'étude : nous reprendrons également le code de niveaux de diplôme de l'INSEE à partir des déclarations des candidats et du rapport social.
- Les salaires mensuels : seront cumulés les salaires des deux conjoints.
- L'agrément obtenu : indique-t-il des caractéristiques de l'enfant attendu ?
- Les motifs de la demande : nous ferons dans les motivations la distinction entre infécondité et stérilité et les autres motifs.

Ces dossiers nous donnent également les représentations de l'enfant.

-4.2.4- Les représentations de l'enfant attendu.

Il s'agit - du nombre d'enfant (s) attendu 's).

- de l'âge de cet enfant à son arrivée.
- de son origine : nous reprendrons là les représentations des adoptants.
- du sexe de l'enfant.

-4.3- La construction d'une population représentative des écarts pour entretiens.

Nous proposons donc de faire une lecture à plat et une lecture croisée de l'ensemble de ces données. La lecture à plat permettra de repérer les catégories sociologiques des adoptants ; la lecture croisée mettra en relation ce que nous avons nommé "déterminants sociaux" et les caractéristiques de la représentation de l'enfant.

-4.3.1- La méthode de construction de l'« échantillonnage ».

Nous savons les trois types d'échantillonnage généralement admis : idéal, représentatif ou stratifié. Compte tenu du petit nombre de dossiers à notre disposition (194), nous ne pouvons construire un échantillonnage directement représentatif. Il nous serait donc

⁶¹ Annexe n° 2. p. 8. « Codification des 194 dossiers ».

nécessaire de construire un échantillonnage stratifié, afin de représenter les différentes catégories. Ce mode de construction a cependant ses limites qui rendent très difficile sa réalisation. Relativement aux PCS, certaines catégories sont trop faiblement représentées pour être significatives (agriculteurs, ouvriers...).

Ainsi, ne parvenant pas à une telle construction qui a pour objet de rassembler les adoptants se ressemblant et d'en choisir un nombre représentant l'ensemble, nous proposons de retenir la méthode exactement inverse qui consisterait à retenir pour entretiens ceux qui présentent le plus de différence, le plus d'écart entre eux. Il ne s'agirait pas d'avoir un échantillonnage représentatif d'une population donnée ; mais un échantillonnage représentatif des écarts, dissemblances, extrêmes en différents points significatifs, de cette population. Ce faisant, ce que nous donnerons à comprendre de ces adoptants, dans la construction de "l'échantillonnage" ne sera pas une représentation de leurs attentes mais sera significatif des différences de leurs attentes, dissemblances amplifiées par la méthode de construction de l'échantillonnage. Nous cherchons le sens dans la comparaison, c'est-à-dire dans la réalité re-construite à partir de ses extrêmes. C'est dire que ce que nous trouverons dans ces entretiens n'aura pas de valeur sociologique mais devrait dévoiler ce qui n'apparaîtrait que difficilement par une autre méthode. Comme les ondes de l'eau vont s'agrandissant et s'élargissant à mesure qu'elles s'éloignent du centre de leur formation, ainsi, ce qui est au cœur de l'adoption nous apparaîtra mieux dans ses marges.

Ayant défini les caractéristiques retenues pour repérer les différences, et au vu des résultats de notre étude donnant à voir ces différences, nous aurons les différents profils types d'adoptants présentant les plus grandes différences, une sorte d' "idéal type dissemblable". Ayant repéré et construit différents "types idéaux dissemblables", nous pourrons chercher dans notre réservoir ceux des adoptants correspondant à ces différents types. En fonction des résultats de cette étude et du nombre possible ou probable de futurs adoptants présentant le profil des "idéal types", nous aurons le nombre d'entretiens nécessaires.

-4.3.2- A la recherche des écarts.

Le traitement informatique ⁶² de l'ensemble de ces données ⁶³ nous permet de dégager quelques grandes tendances que nous résumons ⁶⁴ ainsi.

Reprenant chacun des déterminants que nous avons retenu, et que nous avons mis en relation avec les dimensions (âge, sexe, origine) de la représentation de l'enfant attendu, nous pouvons faire la synthèse suivante :

- L'élément le plus déterminant et ayant un effet sur les trois caractéristiques (âge, sexe, origine) de la représentation est celui relatif à la situation familiale. Le fait pour

⁶² Annexe n°3. p. 11. « Base de données des 194 dossiers ».

⁶³ Annexe n° 4. p. 22. « Étude sur agréments adoption : données au 31 mars 2000 ».

⁶⁴ Annexe n° 5. p. 36. « Lecture des résultats ».

un couple d'avoir ou de ne pas avoir un enfant de son couple (biologique ou adopté) est un élément majeur⁶⁵.

- L'âge du couple peut être mis en relation avec l'attente de l'enfant quant à son âge et son sexe⁶⁶.
- Le motif de la demande semble déterminer l'âge de l'enfant et son origine⁶⁷.
- Le niveau de diplôme des adoptants peut être mis en relation avec la discrimination qu'ils opèrent quant à l'origine de l'enfant⁶⁸.

Les autres déterminants ne sont pas significatifs.

Ainsi, nous retiendrons la structure familiale comme élément majeur structurant notre population interviewée : ce déterminant partage tout d'abord notre population en deux catégories égales, il est le seul à avoir clairement des effets sur les trois caractéristiques de l'enfant attendu.

Cherchant les écarts les plus grands entre les attentes des adoptants, nous retiendrons dans chacune des structures familiales :

- Ceux qui sur l'échelle des déterminants retenus sont les plus éloignés les uns des autres : ceux ayant le plus bas et le plus haut niveau d'études ; ceux dont le couple est le plus jeune et le plus vieux ; ceux dont le motif de la demande est lié à l'infécondité et à la stérilité.
- Et parmi ceux-là, nous retiendrons ceux qui montrent le plus grand écart dans leurs attentes. L'écart maximum, quant à la représentation de l'enfant, peut être synthétisé ainsi : soit un enfant de moins de 1 an, de sexe déterminé et d'origine européenne ; soit un enfant de plus de 6 ans, garçon ou fille, quelle que soit son origine.

-4.3.3- La construction de la population interviewée.

Ce réservoir des adoptants est par définition instable et mouvant. En effet, chaque mois, de nouveaux postulants y entrent : les commissions chargées d'étudier les demandes (à partir des évaluations sociales et psychologiques) sont mensuelles. Les décisions du Président de Conseil Général sont prises dans le mois suivant la réunion de la commission. Et chaque mois, des postulants deviennent parents en adoptant un enfant. Nous avons donc procédé à une mise à jour permanente des postulants susceptibles d'être rencontrés entre les mois de septembre 2000 et juin 2001, période pendant laquelle nous avons réalisé ces entretiens.

Nous avons donc, au regard du traitement quantitatif des données et en fonction du choix méthodologique, à rechercher, parmi le "stock" des adoptants, ceux correspondant aux situations suivantes :

⁶⁵ Annexe n° 5 - 1 . p. 36. « Situation familiale et représentation de l'enfant attendu ».

⁶⁶ Annexe n° 5 - 2 . p. 37. « Age du couple et représentation de l'enfant ».

⁶⁷ Annexe n° 5 - 6 . p. 41. « Motif de la demande et représentation de l'enfant ».

⁶⁸ Annexe n° 5 - 7 . p. 42. « Niveau d'étude et représentation de l'enfant ».

Première partie. L'adoption : une institution entre rupture et continuité de la filiation.

Couple sans enfant			
	Niveau de diplôme	âge du couple	motif de demande
enfant : -moins de 1 an -sexe déterminé -européen	+ 1° niveau + 5° niveau	+ moins de 5 ans + plus de 20 ans	+ infécondité +stérilité +autre motif
enfant : -plus de 6 ans -sexe indéterminé -toutes origines	+ 1° niveau + 5° niveau	+ moins de 5 ans + plus de 20 ans	+ infécondité +stérilité +autre motif

Tableau 2

Couple avec enfant			
	Niveau de diplôme	âge du couple	motif de demande
enfant : -moins de 1 an -sexe déterminé -européen	+ 1° niveau + 5° niveau	+ moins de 5 ans + plus de 20 ans	+ infécondité +stérilité +autres motifs
enfant -plus de 6 ans -sexe indéterminé -toutes origines	+ 1° niveau + 5° niveau	+ moins de 5 ans + plus de 20 ans	+ infécondité + stérilité + autres motifs

Ainsi, le choix des personnes rencontrées se fera à partir de ce tableau : sera recherché un couple attendant tel enfant et ayant le niveau d'études 1 ; sera recherché un autre couple attendant tel enfant et ayant moins de 5 ans de vie de couple... etc. Nous ne pouvons pas construire une typologie qui combinerait les déterminants : cela multiplierait les possibles et donc diminuerait les possibilités réelles. En fonction des résultats du triage informatique, nous serons amené à assouplir les critères retenus. Quand tel sera le cas, nous le signalerons explicitement, précisant les caractéristiques retenues de la représentation de l'enfant et les déterminants sociaux. Enfin, quand plusieurs candidats répondront aux critères de sélection retenus, nous ferons une seconde série de triage qui prendrait en compte les déterminants les plus proches, non retenus, pour la construction de l'échantillonnage.

Exemple : si plusieurs couples, toutes choses égales par ailleurs, ont le même âge, nous ferons intervenir l'âge des conjoints pour en retenir un. Si plusieurs couples, toutes choses étant égales par ailleurs, ont le même niveau de diplôme, nous affinerons ce niveau avec la classification de l'INSEE.

Enfin, nous nous réservons la possibilité de corriger cet échantillonnage avec l'introduction d'un élément que nous n'avons pas encore inclus : le temps. La durée de validité d'un agrément étant de cinq années, nous devrions avoir une sélection qui soit représentative de ces différents stades. Si tel n'était pas le cas, nous serions amené à procéder à des entretiens complémentaires assurant une meilleure représentativité de cette notion de temps qui semble être une dimension importante et significative, pour les adoptants eux-mêmes et pour notre problématique.

Cette construction nous donne à rencontrer 28 demandeurs pour entretiens.

-4.3.4- Vingt six entretiens réalisés avec traitement quantitatif des données et analyse de contenu.

Nous avons alors effectué le tri informatique nécessaire⁶⁹ et avons extrait 26 dossiers représentant au plus près la grille construite. Chaque couple ou personne a été rencontré (e) à son domicile après prise de rendez-vous.

Les entretiens, réalisés à partir d'un guide⁷⁰, d'une durée variant de 1 heure à 1 heure 30 ont été retranscrits⁷¹ et ont fait l'objet d'un double traitement.

Nous avons d'une part un traitement quantitatif des données permettant de repérer les grandes tendances qui pourraient se dégager de ces 26 entretiens. Pour ce faire, nous avons construit une codification des différents items recherchés. Cette codification⁷² reprend les déterminants repérés dans l'étude des 194 dossiers et ayant servi à la construction de l'échantillonnage et y inclut d'autres items relatifs aux représentations des personnes rencontrées. Cette codification nous permet alors d'encoder les entretiens par items rencontrés⁷³ et d'en faire le traitement. Ce traitement a été effectué manuellement ; les résultats de ces traitements sont également présentés en annexe⁷⁴. Nous nous référerons en permanence à cette lecture tout au long de notre travail.

Nous procéderons également à une analyse qualitative des contenus de ces 26 entretiens, pour en saisir la dynamique propre à chacun, pour en faire émerger le sens, pour finalement les faire parler. Si l'analyse quantitative permet de mettre à jour des tendances, elle ne donne pas accès à la parole des personnes rencontrées. Cette analyse de contenu, pour chaque entretien, permettra de distinguer trois niveaux⁷⁵ : l'objet de l'échange (de quoi sommes-nous en train de parler ?), ce qu'en disent les interviewés, et l'analyse qui en est faite. Ce travail nécessaire ne sera pas mis en annexe compte tenu de son volume, il n'en sera pas moins présent tout au long de notre

⁶⁹ Annexe n° 6. p. 45. « Le tri des dossiers pour entretiens »

⁷⁰ Annexe n° 7. p. 52. « Guide d'entretien ».

⁷¹ Annexe n° 8. pp. 55-369. Les entretiens sont retranscrits, in extenso. Ils sont numérotés de 1 à 26 et correspondent ainsi aux numéros donnés pour le traitement quantitatif. Ils ont été bien sûr "anonymisés". Nous leur donnerons cependant un nom pour les reconnaître et les personnaliser. Signalons enfin que tous les éléments (prénoms, noms de pays...) ont été modifiés et sont donc purement fictifs afin de garantir cet anonymat le plus complètement possible. Afin de ne pas alourdir la lecture, nous ferons référence, par une note de bas de page, à ces entretiens, soit en donnant le numéro d'entretien et la page (E 4, p. 103), soit en rappelant simplement les numéros quand plusieurs entretiens seront cités sur une même page (E 2, 19, 26, 4).

⁷² Annexe n° 9. p. 379. « Codification des entretiens ».

⁷³ Annexe n° 10. p. 388. « Base de données des entretiens codifiés ».

⁷⁴ Annexe n° 11. p. 394. « Entretiens : lectures des données ».

⁷⁵ Nous nous appuyons sur la méthode de L. BARDIN. L'analyse de contenu. Paris, PUF, 1977.

recherche ; nous y ferons largement référence, laissant parler les personnes rencontrées pour illustrer un constat quantitatif, pour mettre en lumière tel autre élément.

-4.4- Les anciens adoptants à la marge de notre recherche ?

Nous souhaitons rencontrer ceux qui sont déjà parents adoptants ; notre hypothèse les place en effet comme référents majeurs dans les représentations des futurs parents et comme pouvant avoir une fonction d'accompagnement. Cela nous a conduit d'une part vers les OAA et d'autre part vers l'association d'adoptants Enfance et Famille d'Adoption.

-4.4.1- Les OAA : des associations d'anciens adoptants ?

Parmi les trois chemins possibles de l'adoption internationale, que nous avons précédemment décrits, se retrouvent les OAA. Ce champ d'investigation nous semble intéressant pour deux raisons essentielles : les OAA sont, en fait, les seuls organismes français par lesquels se réalisent les adoptions internationales, ils sont à ce titre des intermédiaires et peuvent donc avoir une place d'accompagnant ; d'autre part nous faisons l'hypothèse que ces OAA sont majoritairement des associations sous la responsabilité de parents adoptants.

Nous avons donc envoyé à chaque OAA ayant une habilitation de la Mission de l'Adoption Internationale et un agrément dans un ou plusieurs départements, un questionnaire ⁷⁶. Un certain nombre d'informations nous étant accessible directement sur le site de la MAI, ce questionnaire a permis de cibler au plus près nos attentes : mieux connaître l'organisme (fondation, composition de la direction, fonctionnement) et comprendre le mode de sélection opérée pour accepter ou refuser un dossier de postulants. Nous avons également souhaité avoir des précisions sur les modalités des relations construites et maintenues avec ces futurs adoptants retenus ; enfin, il nous a paru intéressant de voir dans quelle mesure ces OAA étaient impliqués (ou non impliqués) dans les processus d'adoptabilité juridique des enfants étrangers et les processus de jugement d'adoption dans ces pays d'origine.

Parmi les 36 OAA aujourd'hui habilitées nationalement, 31 nous ont répondu. Ces réponses nous semblent avoir une qualité de représentativité du fait de leur nombre et du fait aussi du nombre d'enfants arrivés en France par leur intermédiaire. En 2000, ces 31 OAA ont fait adopter 1042 enfants ⁷⁷, soit 96% des enfants arrivés par l'intermédiaire d'un OAA. Les 5 OAA qui n'ont pas répondu ont fait adopter en 2000, 36 enfants, soit 4%.

Les réponses reçues des OAA représentent un corpus volumineux que nous ne pouvons pas mettre en annexe. Comme nous l'avons fait pour les entretiens, nous avons construit des items ⁷⁸ permettant de codifier le contenu. Cette codification est alors

⁷⁶ Annexe n°12. p. 419. « Questionnaire national aux OAA ».

⁷⁷ Source : MAI

⁷⁸ Annexe 13. p. 421. « Items retenus pour OAA ».

synthétisée dans un tableau ⁷⁹ ; ces résultats feront l'objet d'une lecture ⁸⁰ à laquelle nous nous référerons dans notre travail.

-4.4.2- Les adoptants regroupés en association : l'impossible rencontre.

Il existe dans chacun des départements français une structure associative indépendante "Enfance et Famille d'Adoption" (EFA) ; ces associations départementales sont fédérées nationalement et au niveau européen. Leur présence est active tant au niveau des familles adoptantes elles-mêmes qu'au niveau institutionnel. Dans chaque département, EFA est partenaire dans les Conseils de Famille des Pupilles de l'État et dans les Commissions d'Agrément ; au niveau national, la Fédération a un siège au Conseil Supérieur de l'Adoption et participe aux projets de lois. Nous ne nous attarderons pas sur cette dimension de son activité pour nous centrer sur sa présence aux adoptants. « Mouvement qui propose un projet pour l'enfance délaissée » comme le stipule sa plaquette de présentation, EFA agit en « accompagnant les postulants à l'accueil d'un enfant, en accompagnant les familles adoptives ou parrainantes, en témoignant de l'adoption et de l'accueil des enfants ». Ainsi, comme dans chaque département, EFA 01 organise trimestriellement des «réunions de postulants » auxquelles peuvent participer les candidats en cours d'agrément, ceux qui ayant obtenu cet agrément n'ont pas encore accueilli un enfant et ceux qui sont déjà parents adoptants.

Notre souhait était de participer à ces rencontres à titre d'observateur. En effet, certains entretiens déjà réalisés faisaient mention de participation à ces rencontres ; il nous semblait alors important de comprendre ce qui s'y passait, de saisir quels échanges y avaient cours, dans leur contenu et modalités. Cela a semblé difficile compte tenu de notre position professionnelle. Nous avons alors proposé dans un courrier ⁸¹ un enregistrement de ces réunions assurant l'anonymat des interventions. Notre demande n'a pu recevoir de réponse positive ; les responsables souhaitaient pour ce faire l'accord unanime des présents, ce qui n'a pu être obtenu.

Le résultat du traitement quantitatif des entretiens nous permettra de relativiser l'aspect déterminant de ces rencontres puisque 4 couples sur 26 disent y avoir trouvé des référents.

C'est donc à partir des représentations des futurs adoptants rencontrés que nous partons à la recherche de ce que serait leur accompagnement.

Conclusion de la première partie.

⁷⁹ Annexe n° 14. p. 424. « OAA : tableau récapitulatif des items ».

⁸⁰ Annexe n° 15. p. 426. « Lecture des résultats ».

⁸¹ Annexe 16. p. 430. « Lettre au Président de EFA 01 ».

L'adoption entre dans ce que les anthropologues nomment plus généralement «la circulation des enfants ». Cette circulation avait une fonction sociale d'échanges où, comme l'exogamie, l'enfant était "objet" de dons et de contre-dons. L'adoption, telle que nous la connaissons aujourd'hui en Europe, apparaît comme une circulation particulière des enfants, marquée du sceau de leur statut et d'une autre fonction sociale et familiale, marquée par la rupture plutôt que la continuité des liens.

Instituée par le Droit, cette filiation tend, en France, à se rapprocher de la filiation légitime. La première différence majeure entre ces deux filiations reste l'autorisation que les futurs parents ont à obtenir pour devenir parents. La seconde différence est pour eux de devoir demander un enfant à un tiers. L'ensemble du système juridique codifie les procédures administratives et judiciaires de telle sorte que l'intérêt de l'enfant reste premier, tout en garantissant les droits des adoptants.

Arrivant au terme des procédures, le jugement d'adoption vient, pourrait-on dire, clore l'ensemble du dispositif pour instituer le lien de filiation. C'est là la spécificité de la filiation adoptive qui ne peut être reconnue que dans un prononcé. L'adoption est une construction. Est-elle en cela différente des autres filiations ? Distinguant les trois axes de la filiation, biologique, narcissique et instituée, nous en étudierons les interactions ; cela nous permettra de mieux saisir les enjeux de la filiation adoptive, les dynamiques au travail chez les parents adoptants et finalement, pour certains d'entre eux, les effets possibles de l'absence de filiation de corps avec l'enfant attendu.

Deuxième partie : L'absence du corps et ses effets possibles dans la filiation adoptive.

-Chapitre 1- Les trois dimensions de la filiation.

Sans prétendre bien sûr parvenir à une généralisation dont la validité serait reconnue quels que soient le lieu et le temps, pouvons-nous donner des éléments qui globalement détermineraient cette notion de filiation ? Nous dirons d'abord qu'un enfant, garçon ou fille, est né de la différenciation sexuée de ses géniteurs, que cette fécondation soit naturelle ou artificielle avec les procréations médicalement assistées⁸². Pour se développer et devenir adulte, cet enfant a besoin de parents et plus précisément d'images parentales ; en termes psychanalytiques, nous parlerons plutôt d'imagos maternel et paternel, c'est-à-dire d'image inconsciente d'une fonction paternelle et maternelle. (permettant les identifications et différenciations). Cette fonction parentale, qui inscrit l'enfant dans une filiation, peut prendre des formes différentes selon les cultures et les structures de la parenté⁸³. Nous savons que les combinaisons logiques possibles entre

⁸² Cette donnée fondatrice est bien sûr mise en cause par le clonage.

les deux parents et l'enfant sont au nombre de six (matrilinéaire, patrilinéaire, bilinéaire, cognatique, parallèle et croisée) et nous dit F. HÉRITIER⁸⁴ « Toutes les combinaisons logiquement possibles... ont été explorées et réalisées par les hommes en société ».

Il nous faut donc distinguer trois axes dans la filiation et nous résumons les différentes dimensions de ces axes dans le tableau suivant.

Tableau 3

	nature du lien	qui ?	niveau psychologique	établissement juridique de la preuve
Axe biologique	corporel	géniteurs	réel	par tests génétiques
Axe social	institutionnel	père et mère	symbolique	par acte de naissance, par reconnaissance et jugement d'adoption
Axe affectif	relationnel	parents	narcissique	par possession d'état

S. LALLEMAND⁸⁵ synthétise les trois conceptions anthropologiques de la parenté et leur impact sur la représentation de la circulation des enfants :

1°- celles où les relations «généalogiques (biologiques), affectives et juridiques » sont panachées. Il y a alors complémentarité entre «la substance » de la parenté et «le code », c'est-à-dire entre «consanguinité et système de conduite qui la signifie ». Dans cette conception, «l'adoption est le produit de la négociation entre plusieurs niveaux de fonctionnement de la parenté : elle en constitue un compromis ».

2°- les parentés comprises selon une vision marxiste : « les rapports de parentés sont le produit d'une matière (sa base biologique) transformée par des déterminations économiques, juridico-politiques et idéologiques ». Dans cette optique d'une primauté du biologique, l'adoption apparaît comme «un palliatif à la mise au monde, comme une copie plus ou moins acceptable effectuée au plus près du lien naturel ». Transposée dans notre culture occidentale, cette vision trouve un écho particulier avec la conception de Napoléon Bonaparte pour qui l'adoption devait «singer la nature ».

3°- enfin, le troisième camp où se regroupent ceux pour qui «la parenté par le sang n'est que le prétexte ténu de liens sociaux à nouer..... la parenté est alors un système symbolique qui non seulement ne coïncide pas avec les faits de consanguinité, mais qui peut même, à son gré, leur assigner une place ou non ». Dans cette conception, c'est le système symbolique qui détermine la place du biologique. « La mobilité enfantine y apparaît comme lieu d'échanges entre partenaires sociaux, mode de communication entre individus, forme de don ». Cette classification traditionnelle n'exclut pas cependant, écrit S. LALLEMAND, d'autres types de parenté combinant ces trois approches. Par

⁸³ Nous faisons référence aux travaux d'ethnologie qui étudient les différentes structures de la parenté : celles de C.LEVI-STRAUSS, de S.LALLEMAND, de F. HERITIER notamment.

⁸⁴ F. HERITIER. *L'exercice de la parenté*. Paris, Odile Jacob, 1996, p. 54.

⁸⁵ 1 S. LALLEMAND. *La circulation des enfants en société traditionnelle*. Paris, l'Harmattan, 1993, p. 32 et suiv.

exemple celles où la dimension biologique de la filiation est fortement mise en valeur alors que l'adoption y est pratiquement inexistante.

Ainsi, nous allons opérer un rétrécissement pour nous intéresser au système de filiation occidentale ; comme nous l'avons déjà signalé, nous aurons ce même rétrécissement qui conduira à ne nous pencher que sur notre système d'adoption. La structure du lien de filiation, telle qu'elle est instituée dans un temps et un lieu donnés, induit le fait de l'adoption. Sans aller plus loin dans l'analyse, puisque ce n'est pas l'objet, signalons néanmoins que les pratiques en matière d'adoption ne restent pas à l'intérieur de leurs frontières culturelles mais par l'adoption internationale peuvent être transférées dans d'autres cultures où précisément les constructions généalogiques et donc les liens adoptifs peuvent être différents.

Nous développerons dans cette partie une approche théorique du concept de filiation. Ce détour nous semble nécessaire pour appréhender les articulations des trois axes que nous avons repérés et surtout pour comprendre leur articulation singulière dans la filiation adoptive. De plus, ce détour théorique nous permettra de donner sens à la notion d'apparement, à partir du concept de représentation. Précisons chacun de ces axes.

-1.1- La dimension biologique.

Cet axe est défini, in fine, par la loi, c'est-à-dire par la dimension juridique de l'axe social. Il reste encore néanmoins "le point de butée" d'une donnée naturelle qui fait qu'un enfant naît d'un homme et d'une femme ; cette donnée serait fondatrice de toute différenciation et de la première d'entre elles, celle entre le masculin et le féminin.

-1.1.1- Qui est mère ?

La génitrice est celle qui accouche, c'est-à-dire celle qui a donné la vie à l'enfant⁸⁶. Une femme qui a donné un ovule (transmission génétique) à une autre femme pour une insémination artificielle avec donneur, n'est pas pour autant la mère de l'enfant né de cette procréation médicalement assistée. Ainsi, ce n'est pas le capital génétique ou la technique de procréation (naturelle ou artificielle) qui détermine l'axe biologique entre l'enfant et la mère mais le fait que cette femme ait porté et accouché de l'enfant. C'est ce que nous retrouvons dans l'adage latin fondant notre Droit : « mater semper certa est ». La mère est toujours certaine.

Cette dimension corporelle de la maternité semble devoir être rappelée également comme étayage au sentiment maternel. P. DURNING⁸⁷ souligne « la construction progressive du sentiment maternel associant des élaborations fantasmatiques conscientes et inconscientes à des processus biologiques plus fondamentaux ».

⁸⁶ Art: 311-14 du Code Civil (CC) : « La filiation est régie par la loi personnelle de la mère au jour de la naissance de l'enfant; si la mère n'est pas connue, par la loi personnelle de l'enfant ».

⁸⁷ P. DURNING. *Éducation familiale. Acteurs, processus et enjeux*. Paris, PUF, 1999, p. 88.

-1.1.2- Qui est père ?

« Pater incertus est ». Le père est (serait ?) toujours incertain ? Est géniteur celui qui a eu une relation fécondante avec la mère, ou dont le sperme a fécondé la mère. Cette incertitude de l'axe biologique paternel a conduit, pour structurer la société et garantir la paix sociale, à instituer juridiquement le père dans sa dimension biologique : la loi, dans la filiation légitime, dit que le père de l'enfant est le mari de la mère⁸⁸. Cette présomption de paternité, qui présuppose la dimension biologique mais ne l'établit pas, peut être contestée par le mari⁸⁹ et également par la mère⁹⁰. Il en est de même pour la filiation en dehors du mariage : est père celui qui reconnaît l'enfant⁹¹. La dimension biologique peut donc être absente. Cette reconnaissance pourra être contestée, soit par la mère, soit par celui qui se prétend père et également dans certaines conditions par l'enfant. Les tests génétiques établiront la "vérité biologique". De 92 à 95, le nombre d'actions en recherche de paternité naturelle intentées devant les tribunaux de grande instance est passé de 474 à 698. Actuellement en France, cette vérité biologique est soumise à décision judiciaire. En Allemagne, ces analyses sont possibles sans aucun contrôle : tout homme peut se rendre dans un laboratoire pour faire vérifier s'il est bien le père de ses enfants. Enfin, il peut y avoir des actions en recherche de paternité et de maternité⁹².

Que pouvons-nous conclure de cet axe biologique de la filiation ? Disons que l'axe biologique (et non génétique) de la maternité est fondé sur l'accouchement, celui de la paternité par la loi. Aujourd'hui, les potentialités médicales (procréations, tests...) tendent à donner à cet axe biologique (génétique) une place qu'il n'avait pas jusqu'alors dans la filiation. Si la maternité ne semble pas poser de problème dans sa reconnaissance, il en va autrement de la paternité fondée de manière contradictoire tantôt sur les liens du sang tantôt sur le lien social. Cette manière contradictoire semble avoir pour effet de fragiliser la filiation de l'enfant qui peut être amené à en changer au gré des inclinations amoureuses successives de ses parents⁹³. M. LABORDE-BARBANEGRE souligne l'incompatibilité «entre les deux options qui parcourent alternativement ou conjointement le droit de la filiation :

- D'un côté il s'agit de privilégier, avec la notion d'indisponibilité de l'état, le caractère d'ordre public de la filiation qui doit fondamentalement échapper aux manipulations individuelles ;

⁸⁸ Art 312 du CC : « L'enfant conçu pendant le mariage a pour père le mari »

⁸⁹ Art: 316 du CC : « Le mari doit former l'action en désaveu ».

⁹⁰ Art: 318 du CC : «la mère pourra contester la paternité du mari..... ».

⁹¹ Art: 334- du CC : « La filiation naturelle est légalement établie par reconnaissance volontaire ».

⁹² Art 340 et 341 du CC.

⁹³ A. FINE. *Adoptions. Ethnologies des parentés choisies*. Paris, Maison des sciences de l'homme, 1998, p.10.

De l'autre au contraire, c'est une option individualiste qui domine, le droit de la filiation ne pouvant qu'être dépendant du principe de liberté individuelle et du libre accord des parties.... »⁹⁴

Paradoxalement, au regard de la filiation légitime et naturelle, le Droit voit sa fonction normative diminuer au profit d'une fonction de gestion des conflits individuels ; seules seraient inattaquables la filiation adoptive conçue comme construction sociale (le jugement d'adoption plénière est irrévocable) et la filiation par procréations médicalement assistées avec donneur comme filiation basée sur le biologique. (Le conjoint, ayant donné son accord pour un donneur, ne peut contester sa paternité). La référence du droit reste normative soit quand la filiation est complètement "déconnectée" de sa dimension biologique (l'adoption), soit quand cette filiation "est réduite" à cette dimension biologique. Retenons que, pour réelle qu'elle soit dans les corps, la dimension biologique de la filiation doit passer par le Droit pour s'inscrire dans la réalité et y être reconnue. Ce réel corporel de la fécondité est fondateur de «la pensée de la différence »⁹⁵.

-1.2- La dimension narcissique : du même...

Nous tenterons d'approcher la dimension narcissique de la filiation. Nous verrons ensuite comment œuvre le narcissisme. Cela nous permettra d'aborder la notion de «relation d'objet » et de «choix d'objet ». Cette dimension fondamentale sera replacée alors sur la toile de fond de ce qui humanise, c'est-à-dire le symbolique à partir duquel Jean GUYOTAT construit la dimension qu'il appelle «instituée » de la filiation. Ainsi, dorénavant, nous utiliserons le terme de narcissisme pour désigner l'axe "affectif" ; et celui de symbolique ou institué pour désigner le "social".

« Par référence au mythe de Narcisse, le narcissisme est l'amour porté à l'image de soi-même »⁹⁶. L'amour au sens psychanalytique peut être compris comme l'équivalent des pulsions dont la libido est l'énergie. Selon J. LAPLANCHE et JB. PONTALIS⁹⁷, «le narcissisme primaire désigne un état précoce où l'enfant investit toute sa libido sur lui-même », sur son corps pris en tant qu'objet. Le narcissisme secondaire désigne «un retournement sur le moi de la libido, retirée de ses investissements objectaux »⁹⁸. Il y a donc un mouvement qui soit porte l'amour directement à l'image de soi-même, soit un mouvement qui porte cet amour à un objet (qui investit un objet) et qui le fait revenir à soi-même. Le narcissisme dirige, donne sens, direction à la vie pulsionnelle, à l'amour de soi à soi. Le narcissisme rentre également dans ce que J. LACAN nomme l'imaginaire⁹⁹,

⁹⁴ M. LABORDE-BARBANÈGRE. La filiation en question. Ibidem. S/D de A. FINE. pp. 177-204.

⁹⁵ F. HERITIER. *Masculin, féminin. La pensée de la différence*. Paris, Odile Jacob, 1996.

⁹⁶ J. LAPLANCHE et JB. PONTALIS. *Vocabulaire de la Psychanalyse*. Paris, PUF, 1967, p. 261.

⁹⁷ J. LAPLANCHE et JB. PONTALIS. Ibidem p. 263.

⁹⁸ LAPLANCHE et JB. PONTALIS. Ibidem p. 263.

⁹⁹ Anika LEMAIRE. Jacques LACAN. Bruxelles, Mardaga, 1977, p. 10.

comme «relation à l'image du semblable », avec deux dimensions à comprendre à ce terme d'image. Tout d'abord, l'image comme représentation, et «à l'image de » comme relation au semblable. Nous retrouvons ici le rapport du sujet à son moi, et le rapport du sujet à l'autre comme image de soi-même. Cela nous permet d'entrevoir la relation entre soi et l'autre ; c'est-à-dire à ce que l'autre renvoie au soi comme semblable à lui et différent de lui. En effet, les désignations latines (alter et alius) de "l'autre " ouvrent un espace signifiant. "Alius " dénomme l'autre parmi plusieurs et par extension implique une notion de différence entre l'autre et soi-même. " Alter " désigne l'autre en parlant de deux et renvoie à autrui l'autre moi-même dans sa ressemblance d'alter ego.

Cette acception nous fait approcher le sens que donne J. GUYOTAT au narcissisme comme «mythe d'une référence originaire dont tout procède par redoublement, par reproduction du double »¹⁰⁰. Et précisément dans la filiation, l'enjeu véritable est là : la reconnaissance de soi dans l'autre, et la reconnaissance de l'autre comme différent de soi, comme séparé de soi. Cette relation du même et du différent implique et conditionne en même temps non pas la reproduction du même mais la reproduction du semblable, c'est-à-dire ressemblant et différent en même temps.

-1.2.1- Narcissisme et développement.

L'enfant dans le ventre de sa mère vit dans un bonheur complet, «élationnel »¹⁰¹. L'enfant et son monde (sa mère) ne sont pas séparés, non seulement ils ne font qu'un, mais l'enfant est son monde : il est dieu, absolument autonome, tout puissant et immortel, il est. Ce paradis imaginaire sera ce modèle que l'enfant inconsciemment cherchera à retrouver, à revivre. Cette période de grossesse est aussi pour la mère vécue, psychiquement, comme fusionnelle : elle porte un enfant en elle et en même temps elle «est » son enfant. L'enfant et elle ne font qu'un et déjà l'enfant prend de la place, bouge, accède pourrait-on dire à une réalité ressentie par sa mère comme indépendante d'elle-même. Cette mère vit sa grossesse en référence aussi à ce qu'imaginativement elle a vécu dans la relation symbiotique fœtale avec sa propre mère. Cette relation du corps de l'enfant au corps de sa mère et du corps de la mère à celui de son enfant est narcissique en ce qu'elle vient rappeler imaginativement la relation élationnelle. L'accouchement vient physiquement les séparer. L'enfant naît, c'est-à-dire qu'il n'est plus comme avant. Son développement est assuré en interaction permanente avec sa mère et plus généralement l'entourage maternant. Cette interaction narcissique avec «double feed-back dans le système dyadique mère-enfant »¹⁰² va permettre que se constituent des modèles de comportement chez le bébé. Ces modèles, s'ils sont réussis, c'est-à-dire «suffisamment bons » pour chacun, comme dirait DW. WINNICOTT,, deviennent les préférés et les précurseurs de modèles cognitifs ultérieurs. Ce processus est décrit par J.

¹⁰⁰ J. GUYOTAT. *Mort, Naissance et Filiation*. Paris, Masson, 1980, p. 36.

¹⁰¹ Elationnel: terme de B. GRUNBERGER que O. OZOUX TEFFAINE définit comme « un état privilégié, un moment d'exaltation réciproque qui marquerait les premiers instants de la vie psychique de l'enfant au sein de sa mère » (in *Adoption tardive*. Paris, Stock, 1987, p. 123).

¹⁰² D. ANZIEU. *Le Moi Peau*. Paris, Dunod, 1985, p.54.

COSNIER. sous le terme d' «épigénèse interactionnelle »¹⁰³ comme «principe d'auto-organisation qui dirige le développement de l'embryon puis de l'enfant ».

Acteurs dans cette interaction, se reconnaissant dans leur enfant, se reconnaissant dans son image, les parents vont confirmer leur enfant dans son état de narcissisme premier en essayant de lui maintenir les conditions du milieu qu'il vient de quitter¹⁰⁴. L'enfant retrouve avec ses parents un semblant de paradis perdu dont il cherchera à combler le manque. En référence à ce qu'ils ont vécu imaginativement avec leur mère, les parents retrouvent dans leur enfant une image d'eux-mêmes (enfant fait à leur image) et se trouvent ainsi également confirmés dans leur amour d'eux-mêmes. Il y a narcissisme dans cette relation parents-enfant, dans la confirmation réciproque de l'amour de soi-même. Mais ce prolongement de la vie élationnelle est un leurre ; très rapidement les frustrations arrivent, l'enfant grandit et se développe à travers différents stades qui lui permettront de retrouver partiellement une forme d'autarcie (où il se suffisait à lui-même), la reconnaissance de l'autre et la plénitude. Cette plénitude est propre à lui assurer l'amour de lui-même à l'image de ce qu'il garde inconsciemment et imaginativement comme rapport à sa vie foétale. L'enfant doit alors passer d'une sorte de béatitude complète (étant lui-même source de sa satisfaction) à une position où peu à peu sa satisfaction viendra de l'extérieur, d'abord de sa mère dont il sera séparé, de ses parents puis d' "objets" extérieurs à eux. L'enfant devra réorganiser son économie pulsionnelle sur un mode narcissique. Ses pulsions, en réponse à un manque, un besoin lui permettront dans un mouvement narcissique de trouver les réponses satisfaisantes lui confirmant une bonne image de lui-même et lui procurant du plaisir.

-1.2.2- Le désir : le rapport au manque et le rapport au plein.

Le désir comme rapport au manque et à l'incomplétude s'inscrit dans la conception platonicienne du Banquet ; dans cette filiation conceptuelle, s'inscriront le freudisme et le christianisme.

J. LAPLANCHE et JB.PONTALIS soulignent d'emblée que le désir dans la doctrine freudienne est une «des notions trop fondamentales pour pouvoir être cernée »¹⁰⁵. Pour néanmoins l'approcher, nous reprendrons ce que rapportent LAPLANCHE et PONTALIS de la conception de J. LACAN¹⁰⁶. «Le désir naît de l'écart entre le besoin et la demande ; il est irréductible au besoin, car il n'est pas dans son principe relation à un objet réel, indépendant du sujet, mais au fantasme ; il est irréductible à la demande, en tant qu'il cherche à s'imposer sans tenir compte du langage et de l'inconscient de l'autre, et exige

¹⁰³ J.COSNIER. *Nouvelles clefs pour la psychologie*. Lyon, PUF, 1984, p.150.

¹⁰⁴ Cela est symbolisé par ce que B.GRUNBERGER appelle le « mythe de l'enfant Jésus » qui chaque année vient rappeler que le monde entier adore l'enfant, est à ses genoux ; l'enfant est dieu; et à Noël les cadeaux offerts et reçus rappellent que chacun est encore un peu enfant. *Le Narcissisme. Essai de psychanalyse*. Paris, Payot, 1993.

¹⁰⁵ J. LAPLANCHE et JB.PONTALIS. Op. cité. p.120.

¹⁰⁶ J. LAPLANCHE et JB.PONTALIS. Ibidem p. 121-122.

d'être reconnu absolument par lui. ». Le désir est, absolument, le rapport au manque de nature narcissique. Ainsi en est-il du désir d'enfant. Il est ou il n'est pas. Inconscient, il s'origine dans le ça et ne connaît donc pas les contraintes du sur-moi. Ce désir d'enfant est narcissique en ce qu'il est uniquement tourné sur "soi", c'est-à-dire sans relation objectale.

C'est dans cette perspective freudienne que F. IMBERT¹⁰⁷ rappelle l'étymologie du terme "désir" qui vient de «de-sidus, de de-sideratus ». « Sidus, c'est l'astre dont la plénitude fascine, l'astre image de perfection. Sideratus : être frappé de paralysie ». Le de-sideratus s'entend alors comme l'arrachement à la fascination, la séparation du Un tout narcissique, la perte et le deuil de l'image idéale. Le désir ouvre la perspective du manque, de l'impossible complétude. Le désir suppose une coupure, une frustration ou une castration.

G. SÉVERIN¹⁰⁸ conjuguant précisément freudisme et christianisme compare ce «manque » à la «case vide du jeu de pousse-pousse ». Ce vide est infiniment présent puisque infiniment reproduit par le déplacement des cases pleines. Ce déplacement des cases n'est d'ailleurs possible que par cette case vide grâce à laquelle le joueur peut effectivement jouer, c'est-à-dire construire un ensemble signifiant de chiffres ou de lettres. C'est le manque qui permet le jeu, qui permet la mise en signification et qui devient alors l'enjeu. C'est le vide qui compte, sans lequel les autres cases, "indéplaçables", resteraient dans le chaos. La sortie du chaos, du tout narcissique suppose le vide, le manque. C'est le vide qui permet le sens.

L'autre conception du désir est celle qui le retient au contraire comme plénitude, comme force créatrice. Le désir n'est plus un manque mais un plein de... «comme la saisie de notre propre essence qui est désir créateur »¹⁰⁹.

Il nous faudrait donc opérer une rupture avec le sens commun du terme de désir, généralement employé pour désigner précisément l'inverse de ce qu'il signifierait. Dans les écrits analytiques cependant, le terme de désir signifie autant la sidération que la «dé-sidération ». Nous l'emploierons donc avec cette connotation de sidération, c'est-à-dire toujours attachée à l'imaginaire de la complétude narcissique, mais dont nous savons qu'elle est déjà désidérée, c'est-à-dire en rapport avec le manque. Le désir est alors référé à la complétude fantasmée du narcissisme, et au manque, au vide, à l'écart né de l'impossible à le combler. Ce faisant, ce rapport au manque, au réel du manque suppose d'une part que ce manque soit réel, fantasmatiquement et d'autre part qu'il rencontre l'autre, la réalité de l'autre pour tenter illusoirement d'être comblé. La rencontre de l'autre se construit dans la relation d'objet.

-1.2.3- La relation d'objet.

¹⁰⁷ F. IMBERT. *Médiations, institutions et loi dans la classe*. Paris, ESF, 1994, p. 19.

¹⁰⁸ G. SEVERIN. Préface de *L'évangile au risque de la psychanalyse* de F. DOLTO. Paris, Seuil, 1982, Tome 2, p. 7 et suiv.

¹⁰⁹ J. RUSS. *La pensée éthique contemporaine*. Paris, PUF, p. 42. Nous reprendrons cette conception du désir quand nous étudierons l'apparement dans sa dimension éthique.

Cette construction de l'objet par l'enfant passe par différentes étapes de son développement. Nous allons voir ces étapes d'abord dans le passage de l'auto-érotisme à l'amour d'objet, ensuite en reprenant les différents stades de développement de l'enfant.

Nous avons décrit le narcissisme secondaire comme «un retournement sur le moi de la libido, retirée de ses investissements objectaux ». Ce narcissisme, conjugué au premier, va structurer l'économie du sujet de manière permanente : seront alliés les investissements d'objet et les investissements du moi ¹¹⁰. Ces deux sortes d'investissements continueront de coexister. Ainsi, le développement de l'enfant va se structurer autour de cette relation d'objet ¹¹¹, définie «comme le mode de relation du sujet avec son monde » ¹¹². Cette relation d'objet «est une notion englobante et typifiante de l'évolution de la personnalité : elle tend à remplacer la notion de stade qui a une connotation trop linéaire » ¹¹³. Au contraire, chez le sujet se combinent et alternent plusieurs relations d'objets distinguées en fonction de la zone érogène source des pulsions sexuelles et donc de plaisir. M. BOUVET distingue ¹¹⁴ trois types essentiels de relations d'objet :

-La relation d'objet de type oral (les premiers mois de la vie) : premier stade de développement qui permet à l'enfant l'expérience d'une première relation à un objet extérieur à lui : le sein maternel, ou ce qui le représente. L'enfant «incorpore » l'objet, il le fait sien. Ce faisant, il n'y a pas encore de relation construite à l'objet comme sujet séparé.

-La relation d'objet de type sadique-anal ¹¹⁵ (entre 1 et 3 ans) est celle où l'enfant peut trouver du plaisir seul, indépendamment de sa mère ; l'enfant «s'installe à son compte » ¹¹⁶. L'enfant retrouve partiellement l'autonomie paradisiaque vécue

¹¹⁰ La théorie de FREUD est celle-là : il y a vase communiquant entre les deux investissements, avec un système en U faisant baisser le niveau de l'un pour faire monter le niveau de l'autre. Pour Freud, l'investissement d'objet fait baisser celui du moi qui en retour sera re-élevé par l'investissement mis sur le moi par l'objet. Ex : la douleur recentre sur soi l'énergie et diminue la relation d'objet ; il n'y a pas d'amour où il y a mal de dent. Inversement, l'amour de l'objet fait oublier le moi : il n'y a pas de douleur où il y a amour passionnel. Cette théorie est contestée par H. KOHUT. (*La rage narcissique in Le Narcissisme*, Paris, Sand, 1985, pp. 269-289). Pour lui, les exemples ne montrent qu'une distribution autre de l'investissement d'attention. Au contraire, « l'estime de soi accrue qui accompagne l'amour d'objet démontre la relation qui existe entre les deux formes d'investissement libidinal » (p. 272).

¹¹¹ Stricto sensu, « la relation objectale » qualifie la relation avec les premiers objets, c'est-à-dire les objets parentaux ; « la relation d'objet » celle avec le monde en général.

¹¹² J. LAPLANCHE et JB.PONTALIS. Op. cité p. 404.

¹¹³ J. LAPLANCHE et JB.PONTALIS. Ibidem p. 404.

¹¹⁴ M. BOUVET. *La relation d'objet*. Paris, Payot, 1967, p. 169.

¹¹⁵ Sadique-anal : « l'érotisme anal est lié à l'évacuation, la pulsion sadique à la destruction de l'objet » Il y a expulsion, rétention, maîtrise. Le sadisme étant caractérisé par la volonté de « détruire l'objet et de la maintenir en le maîtrisant ». (Vocabulaire de la psychanalyse p. 461).

¹¹⁶ B. GRUNBERGER: Op. cité. p. 174.

antérieurement ; l'objet excrémental est à la fois une partie de lui-même (narcissique) et objet extérieur à lui. Il y a construction d'une relation à l'objet sur le mode du contrôle ; l'enfant prend peu à peu en compte la réalité, y compris par la motricité.

Ces deux types sont qualifiés par M. BOUVET de pré-génitaux.

-La relation d'objet de type génital (à partir de la 3^e année) est le stade où l'enfant va progressivement faire la distinction entre garçon et fille. L'enfant passe d'un auto-érotisme à une sexualité reconnaissant la différence des sexes. Ce stade ouvre l'accès à l'amour génital entre un homme et une femme, après la période de puberté. Ce développement permettra au sujet de reconnaître l'autre comme autre sujet, autre sujet ayant également des désirs, sujet qui peut aussi devenir objet d'amour (ou de haine) en référence à l'image de soi-même. Dans cet amour, l'homme et la femme se confirment aussi mutuellement leur amour de soi, retrouvant dans leur union la complétude narcissique. Le désir d'enfant est pour eux continuation de cette complétude, prolongement d'eux-mêmes, de leur amour et de leur union.

Bien sûr, comme nous l'avons souligné quant au narcissisme, ces différentes relations d'objet ne se succèdent pas, mais se chevauchent sans jamais disparaître, et se perpétuent tout au long de la vie du sujet. Elles vont permettre la mise en place de la négociation entre le principe de plaisir et le principe de réalité, c'est-à-dire la satisfaction du désir dans la réalité. Hors de la toute puissance et de l'absolu narcissique, l'enfant "se coltine" la réalité qui, en même temps, impose ses limites et permet au désir de se réaliser. Et dans cette négociation, le fonctionnement mis en place pendant les différentes phases de développement, pour satisfaire la pulsion va devenir prévalent et va devenir un véritable prototype : toutes les activités du sujet peuvent être imprégnées de significations orales, anales, et génitales. Les modèles de relation objectale vont se retrouver « comme signification ou fantasme prévalent au sein de toutes les relations du sujet au monde »¹¹⁷, avec, pourrait-on dire, dans des formes caricaturées du rapport «sujet-objet », la prévalence de tel ou tel type de relation.

- Une relation d'objet de type narcissique où «les besoins instinctuels se présentent globalement avec la violence, le manque de nuance, l'absolu des désirs et des émois du tout petit enfant »¹¹⁸. C'est un peu la loi du tout ou rien. Il y a là volonté de possession exclusive, de contrôle total.
- Une relation objectale génitale où si l'objet reste narcissique, il est cependant mis en relation avec ses désirs à lui, condition au plaisir du sujet. Ce n'est plus la loi du tout ou rien, mais plutôt celle de la prise en considération de l'objet. Cette relation d'objet, dans sa plénitude, est plus une limite vers laquelle tout sujet tend sans y parvenir.

Ainsi, dans la relation d'objet, «le sujet essaie d'établir une sorte de compromis entre son monde intérieur et la réalité extérieure intériorisée de manière à satisfaire le plus possible les pulsions en évitant les angoisses qui résulteraient d'un conflit entre ces pulsions et les forces inhibitrices du sur-moi »¹¹⁹. Ce conflit est géré par le moi ; le résultat de ce

¹¹⁷ J. LAPLANCHE et J.B. PONTALIS. Op. cité, p.404.

¹¹⁸ M. BOUVET. Op. cité. p. 170.

¹¹⁹ M. BOUVET. Ibidem p.170.

compromis devant être en harmonie avec la réalité extérieure. Précisons que la réalité extérieure est intériorisée sur le modèle propre à chacun par projection. Ce mécanisme transforme plus ou moins la réalité extérieure en un univers particulier en rapport avec le type de relation d'objet qu'a construit le sujet.

-1.2.4- De la relation d'objet au choix d'objet.

Le narcissisme n'est donc pas un stade de développement, il est un compagnon qui permet de réinvestir dans le moi les pulsions, et cela dans les limites de la réalité. Ce mouvement, cette liaison donne au sujet la confirmation de sa propre valeur dans le plaisir trouvé à la satisfaction du besoin et dans le sentiment de l'avoir bien mérité. Dans la relation mère-enfant, il offre à chacun la confirmation de l'amour réciproque comme partie de soi-même. Aux parents, il est là comme leur permettant de retrouver leur image dans celle de leur enfant. Cette dimension particulière de la relation d'objet est appelée «choix d'objet, comme acte d'élire une personne ou un type de personne comme objet d'amour ». Deux types de choix d'objet sont généralement identifiés ¹²⁰ :

- Le choix d'objet par étayage (ou objet anaclitique) : l'objet d'amour est élu sur le modèle des figures parentales en tant qu'elles assurent à l'enfant nourriture, soin et protection » ¹²¹. (en référence aux pulsions sexuelles qui trouvent leur étayage sur les pulsions d'auto-conservation).
- Le choix d'objet narcissique : pour le sujet, l'objet représente sa personne propre sous tel ou tel aspect. Ainsi, FREUD distingue selon le type de narcissisme, plusieurs choix d'objet d'amour, selon ce que l'on est (soi-même), selon ce que l'on a été, selon ce que l'on voudrait être et enfin en référence à la personne qui a été une partie de la personne propre.

Dans les deux premiers cas (selon ce que l'on est soi-même et selon ce qu'on a été), «il s'agit d'un choix d'objet semblable à la personne propre du sujet, mais il convient de souligner, d'une part que ce qui sert de modèle pour le choix est une image ou un idéal et d'autre part que la ressemblance de l'objet élu au modèle peut être tout à fait partielle, réduite à quelques signes privilégiés » ¹²². Parlant du référent «la personne qui a été une partie de la personne propre », «Freud vise l'amour narcissique que la mère porte à son enfant qui jadis a été une partie de sa personne propre » ¹²³. La rubrique «ce que l'on voudrait être » fait référence à l'idéal du moi dont le concept pour Freud «est étroitement

¹²⁰ Nous reprenons la distinction faite par Freud et rappelée par A. EIGUER. Ce dernier ajoute une 3^e modalité, « le choix d'objet oedipien », qui se construit en référence à l'interdit et à l'identification du conflit oedipien. In *Un divan pour la famille*. Paris, Centurion, 1983, p. 32. B. GRUNBERGER introduit également cette 3^e modalité.

¹²¹ J. LAPLANCHE et JB.PONTALIS. Op ; cité p. 66.

¹²² J. LAPLANCHE et JB.PONTALIS. Ibidem p.65.

¹²³ J. LAPLANCHE et JB.PONTALIS. Op. cité. p. 65.

¹²⁴ J. LAPLANCHE et JB.PONTALIS. Ibidem p. 184.

préciser la signification généralement admise des formations que sont le "Moi idéal", l'idéal du Moi" et le "Sur-Moi »¹²⁵. Le Moi idéal est défini comme¹²⁶ «un idéal de toute puissance narcissique forgé sur le modèle du narcissisme infantile ». Notons que cette toute-puissance narcissique vient imaginativement s'opposer à la toute puissance de l'autre. Le sur-moi est héritier du complexe d'Oedipe, il se constitue par l'intériorisation des interdits parentaux et par la socialisation avec ses valeurs, ses codes... Cette intériorisation permet à l'enfant «en renonçant à la satisfaction de ses désirs œdipiens frappés d'interdit, de transformer son investissement sur les parents en identification aux parents »¹²⁷. L'idéal du Moi est défini comme «instance de la personnalité résultant de la convergence du narcissisme et de l'identification aux parents, à leurs idéaux et aux idéaux collectifs »¹²⁸. Nous retrouvons dans l'idéal du Moi la dimension narcissique du Moi idéal avec ses tentatives de récupération de la toute puissance perdue. Le sur-moi tend, lui, à promouvoir la réalité. Et c'est à cet idéal du moi que le Moi va se mesurer pour apprécier son estime de soi. « Ce qu'il (le sujet) projette devant lui comme son idéal est le substitut du narcissisme perdu de son enfance ; en ce temps-là, il était lui-même son propre idéal. »¹²⁹. Nous retrouvons cet aspect du narcissisme dans l'écrit de Freud quand il parle de l'amour des parents pour leur enfant : « Le point le plus épineux du système narcissique, cette immortalité du Moi que la réalité bat en brèche, a retrouvé un lieu sûr en se réfugiant chez l'enfant. L'amour des parents, si touchant et au fond, si enfantin, n'est rien d'autre que leur narcissisme qui vient de renaître et qui, malgré sa métamorphose en amour d'objet, manifeste à ne pas s'y tromper son ancienne nature »¹³⁰. Y sont mêlés le narcissisme primaire (auquel se rattache le Moi Idéal) et l'amour d'objet. Nous pouvons supposer des intensités différentes de chaque palier en fonction des parents, des enfants, de l'environnement... C'est cette même dimension qui est pointée par P. BOURDIER: « Le problème est ici posé de la signification de l'enfant pour ses géniteurs, son rôle dans leur économie. Il est l'objet d'un double investissement libidinal, objectal et narcissique. Le premier est sans réserve ni garantie, mouvement de dépossession, amour pur ; l'autre est un véritable pari, placement sur l'avenir, proportionnel à la mégalomanie¹³¹ résiduelle de l'adulte »¹³².

¹²⁵ J. CHASSEGUET-SMIRGUEL précise: « Quand Freud introduit le Sur-Moi dans la seconde topique, on sait qu'il le confond avec l'idéal du Moi » in *Le narcissisme*. Op. cité, p. 172.

¹²⁶ J. LAPLANCHE et JB.PONTALIS. Ibidem, p.255.

¹²⁷ J. LAPLANCHE et JB.PONTALIS. Ibidem, p. 472.

¹²⁸ J. LAPLANCHE et JB.PONTALIS. Ibidem, p.184.

¹²⁹ S. FREUD. Pour introduire le narcissisme pp. 29-51 in *Le Narcissisme*. Op. cité.

¹³⁰ S. FREUD. Ibidem p.43.

¹³¹ Mégalomanie liée au narcissisme primaire.

¹³² P. BOURDIER. Blessure narcissique et castration. pp. 125-145 ; in *Le narcissisme*. Op. cité.

Ainsi, c'est une véritable conjugaison des investissements qui s'opère chez les parents dans leur amour à l'enfant, entre narcissisme et relation objectale, et donc plus précisément entre narcissisme et choix d'objet. B. GRUNBERGER définit l'état de maturité comme «l'objectalisation du narcissisme ou la narcissisation de la relation d'objet»¹³³.

-1.3- La vie instituée.... au différent.

Afin de mieux cerner le concept de narcissisme, nous avons dû l'isoler des éléments qu'il relie, auxquels il donne sens et direction. Ainsi en est-il des pulsions sexuelles qui progressivement vont s'investir d'abord dans une relation à soi, puis dans une relation d'objet, et enfin dans un choix d'objet en la personne aimée. Or, comme le souligne G. ROSOLATO¹³⁴, que les pulsions sexuelles trouvent leur objet «ne distingue pas l'enfant de l'animal» ; les animaux satisfont également leurs pulsions sexuelles avec un autre animal. Ce qui va différencier l'Homme de l'animal est la prohibition de l'inceste et surtout son institutionnalisation, comme interdit, comme «orientation du désir dans le sens d'un pacte»¹³⁵. Le terme «prohibition» renvoie à une «interdiction légale absolue», ce qui ne recouvre pas la totalité de l'interdit. Nous prendrons cependant, par convention, pour équivalents, les termes interdiction et prohibition puisqu'ils sont utilisés de manière un peu indifférenciée. Par contre, nous ferons la distinction entre l'interdiction qui renvoie à une injonction venant de l'extérieur de soi et donc à l'institution (nous pourrions dire "hétéronome") et l'interdit qui connote cette injonction comme déjà intériorisée par soi ("autonome"). Cette distinction semble plus appropriée pour rendre compte et comprendre l'absence d'interdiction, codifiée juridiquement, de l'inceste entre personnes majeures dans le droit positif français, qu'il soit civil ou pénal. L'interdit de cet inceste ne peut prendre que des formes instituées. Nous y reviendrons.

Reprenons les différentes approches, analytique, anthropologique et éthologique. Freud expose, dans *Totem et Tabou*,¹³⁶ une sorte de mise en scène de l'interdit de l'inceste. Dans la horde primitive, le père s'arroge l'exclusivité du droit sexuel sur les femmes de la tribu, obligeant les jeunes mâles d'une part à la soumission et d'autre part à l'abstinence ; les fils tuent le totem, ancêtre mythique du clan et le dévorent. Mais, ces fils, culpabilisés, s'interdisent d'avoir des rapports sexuels avec «les femmes qu'ils ont libérées du père». L'interdiction édictée par le père devient interdit, auto-interdiction. Nous savons que cette mise en scène de la construction de l'interdit a été ramenée à sa dimension imaginaire ; elle permet néanmoins de mettre en lumière la condition du «vivre ensemble» : l'interdit de l'inceste permet aux pulsions sexuelles de se diriger vers des investissements où la violence primitive serait canalisée dans un sens non mortifère ; cet

¹³³ B. GRUNBERGER. *Le Narcissisme. Essai de psychanalyse*. Op. cité. p.112.

¹³⁴ G. ROSOLATO. *Essai sur le symbolique*. Paris, Gallimard, 1969, p. 17.

¹³⁵ G. ROSOLATO. *Ibidem* p. 17.

¹³⁶ S. FREUD. *Totem et Tabou*. Paris, Payot, 1979, p. 164 – 165.

interdit est donc la condition de toute vie organisée socialement.

C. LÉVI-STRAUSS développe une thèse semblable mais qui se dit dans son interface. A l'interdiction de rapports sexuels énoncée par FREUD il oppose l'obligation d'échanges, échanges obligatoires pour satisfaire aux besoins considérés comme premiers, alimentaires et sexuels. L'interdit de l'inceste impose et permet alors l'exogamie comme termes des échanges ; la femme est objet d'échange, mais précisément est échangé ce qui a le plus de valeur¹³⁷. Pour le courant structuraliste, cet interdit conditionne le passage de la nature à la culture¹³⁸, conditionne aussi la survie des « familles biologiques isolées et juxtaposées comme des unités closes, se perpétuant elles-mêmes, submergées par leurs peurs, leurs haines et leurs ignorances »¹³⁹, et structure les relations entre les groupes sociaux qui doivent échanger plutôt que de se faire la guerre.

Dans une perspective également anthropologique, F. HÉRITIER¹⁴⁰ distingue deux formes sociales de conception de l'inceste : « non plus seulement comme rapport sexuel entre consanguins, mais comme rapport entre consanguins proches de même sexe, conçus comme identiques qui partagent un même partenaire sexuel, ou qui ont des partenaires conçus également comme identiques : un homme épouse deux sœurs, deux frères épousent deux sœurs ». Cet exemple dit deux choses : d'une part, la notion de consanguinité est d'abord une notion construite, référée à l'institution et non au biologique¹⁴¹ ; et d'autre part, le rapport à l'identique et au différent comme catégories organisant la vie sociale est fondamental, au-delà bien sûr de la seule dimension biologique. Ces catégories sont des constructions sociales ouvrant la voie à une représentation du monde.

Dans l'étude des différentes civilisations, vient faire exception le système de filiation et d'alliance des pharaons dans l'Égypte ancienne : les pharaons étaient considérés (se considéraient) comme des dieux et donc ne se soumettaient pas aux lois des humains.

Ainsi, à une forme d'universalisation¹⁴² freudienne de cet interdit comme structurant

¹³⁷ Nous avons vu précédemment que les enfants étaient également de « précieux objets d'échange ».

¹³⁸ Nous laissons volontairement de côté le débat « nature-culture » ; nous savons cependant que la nature est, en partie, également historiquement construite, c'est-à-dire culturelle.

¹³⁹ C. LEVI-STRAUSS. *Le regard éloigné*. Paris, Plon, 1985, p.47.

¹⁴⁰ F. HERITIER. *L'exercice de la parenté*. Paris, Seuil, 1981, p.170.

¹⁴¹ Comme le rappelle F. HERITIER, ce n'est que depuis 1975 qu'un homme peut épouser, selon le droit civil, l'épouse divorcée de son frère, et symétriquement pour une femme.

¹⁴² Il nous faut remarquer que la théorie de FREUD est aujourd'hui de plus en plus contestée. En effet, mis à part l'observation du petit Hans, les travaux de FREUD sur l'enfant ne résultent pas d'observation d'enfants mais de son introspection et de son interprétation des propos tenus par ses patients adultes. Ainsi, M. T. ERIKSON propose l'hypothèse du « lien familial » selon laquelle le fait d'être élevé ensemble conduit à la fois à l'établissement d'un sentiment familial fort et à l'évitement de l'inceste.

la vie psychique de chacun, s'ajoute une forme d'universalisation de ce même interdit comme conditionnant et structurant toute vie sociale humaine. Humaine et animale ? Pour répondre à cette question, il nous faut aller voir du côté de l'éthologie qui en étudiant les comportements animaux tente d'en trouver des applications (explications des) aux comportements humains. Ainsi, B. CYRULNIK étudie l'interdit de l'inceste¹⁴³ et le situe aux frontières de la nature et de la culture. Certains animaux ont des conduites d'évitement et même de véritables stratégies d'évitement de ce que nous qualifierions dans notre langage « comportements incestueux ». Ces recherches permettent-elles de ramener l'interdit de l'inceste à une donnée naturelle, inscrite dans le capital génétique ou héritée de l'espèce animale et donc donnée de la même manière à l'espèce humaine ? Sans ignorer les travaux de B. CYRULNIK pour qui « il existe chez tout être vivant un ensemble de forces endocriniennes comportementales et éco-sociales conduisant à limiter les rencontres qui dans un monde humain seraient nommées incestueuses »¹⁴⁴, il nous faut faire la distinction entre l'espèce et le genre humain : le genre humain est l'espèce instituée. Cela nous permet de reprendre la distinction que nous avons faite entre interdiction et interdit. Si l'interdit de l'inceste ne fait pas, en soi, l'objet d'une interdiction par le Code pénal, ce n'est pas, de notre point de vue, parce qu'il serait inscrit de toute évidence dans notre nature ou espèce humaine, mais bien parce qu'il ne peut être que l'interdit intériorisé par chacun, qu'il ne peut être que inter-dit dans le texte et ne devenir interdiction que dans sa forme instituée. La forme instituée de l'interdit de l'inceste est l'impossibilité pour deux personnes interdites de mariage d'être père et mère d'un même enfant ; c'est-à-dire que l'interdiction d'alliance fait barrage à l'établissement de la filiation ; la filiation est un montage institutionnel.

Reprenant l'approche psychanalytique, nous comprenons les processus psychiques permettant l'intégration de l'interdit de l'inceste à partir d'une dialectique qui articule le conflit œdipien, centre de gravité du système psychique. et le complexe de castration. Avec le phénomène œdipien, nous passons d'une relation duelle, immédiate, spéculaire (et donc narcissique) à une relation symbolique.

-1.3.1- Du narcissisme au symbolique¹⁴⁵ .

Sans cette séparation d'avec son image, l'enfant resterait au niveau de la vie animale, il serait privé du terrain symbolique qui seul humanise. Ainsi, les mouvements que nous avons décrits comme narcissiques continueront à être en œuvre tout au long de la vie du sujet, mais ils se conjugueront aux identifications elles-mêmes liées à l'Oedipe. Ces identifications inconscientes, creuset du désir humain, seront introduites elles-mêmes dans l'ordre de la différenciation (hors du magma et du chaos narcissique) par la parole « qui institue la vie à travers la normativité juridique »¹⁴⁶ .

¹⁴³ Boris CYRULNIK. *De l'inceste*. Paris, O . Jacob, 1994, p.44.

¹⁴⁴ B. CYRULNIK . Ibidem.

¹⁴⁵ Nous ferons la distinction classique entre « la » symbolique qui entre dans le champ des représentations, et « le » symbolique qui est une fonction.

Nous avons vu que mère et enfant vivent la période pré-natale et post-natale dans une relation fusionnelle. L'enfant est objet du désir de sa mère, il est «désir du désir de sa mère et s'identifie à l'objet de ce désir : le phallus ». C'est le narcissisme primaire. Ils seront séparés par un tiers, fonction du père qui intervient comme interdisant cette union duelle, comme auteur de la loi disant cette interdiction. Par sa fonction symbolique, le père ¹⁴⁷ prive l'enfant de l'objet de son désir et prive également la mère de son désir d'être encore son enfant. Cela se traduit pour l'enfant par : « Tu ne coucheras pas avec ta mère » et pour la mère par «tu ne ré-introduiras pas ton produit » ¹⁴⁸, c'est-à-dire «tu ne seras plus ton enfant ». De la relation duelle naît une triade. Comme le dit en substance P. LEGENDRE: pour qu'il y ait deux, il faut un troisième.

Cette séparation de la mère et de l'enfant par l'interdiction faite par le père ou par la fonction de père permet une dynamique psychique chez l'enfant. En renonçant à la toute puissance (narcissique) de son désir d'être tout (le phallus) pour sa mère, et en acceptant la loi qui interdit cette union (qui interdit la réalisation de ce désir), l'enfant le repousse (refoule) dans son inconscient qui ainsi se constitue ¹⁴⁹. Il accède par ce renoncement au symbolique. Ce renoncement lui ouvre l'accès au langage par un processus de déplacement de son désir. La symbolisation apparaît alors en lien avec l'interdit. En cela le langage véhicule l'interdit et le structure par exemple en différenciant le masculin du féminin, différence faisant écho ou reflet à la différence des sexes. Mais cette différence du langage est alors, non pas différence des sexes mais différence des genres.

Ainsi, l'approche analytique, que nous avons développée, nous paraît devoir être complétée par une approche anthropologique offrant un décalage de point de vue. La différence fondatrice, nous l'avons vue, est pour F. HÉRITIER non pas celle des sexes, mais celle attachée à la «fécondité » ¹⁵⁰. « Là, dit-elle, est peut être dans cette différence le ressort fondamental de tout le travail symbolique greffé aux origines sur le rapport des sexes » ¹⁵¹. En effet, si le corps, ce qui fait que nous sommes au monde, est bien la matière première du symbolique dans sa forme donnée, il a aussi à être institué pour être

¹⁴⁶ P. LEGENDRE. *L'inestimable objet de la transmission* Paris, Fayard, 1985, p.350.

¹⁴⁷ F. IMBERT. *Médiations, Institutions et loi dans la classe* Paris, ESF, 1994, p.16. « Le père réel coïncide avec le père biologique qui peut se réduire à quelques spermatozoïdes dans une éprouvette... Le père imaginaire apparaît à travers ses narrations, ses principes éducatifs, les jeux auxquels il participe ou pas, la tendresse qu'il donne ou qu'il refuse... Le Père Noël et le Père fouettard en présentent l'ambivalente fonction.... Le père symbolique n'a, lui, aucune représentation, tout juste une fonction opératoire dans la structuration du sujet, au point que sa présence active peut se traduire dans l'inconscience la plus totale de son existence comme opérateur, comme séparateur... ».

¹⁴⁸ A. LEMAIRE. Op. cité. p. 141.

¹⁴⁹ J. BERGERET. *La violence fondamentale*. Paris, Dunod, 1984. L'auteur fait l'hypothèse d'un inconscient primaire constitué de "phantasmes originaires" liés aux forces vitales pour la vie.

¹⁵⁰ F. HERITIER. *Masculin / Féminin : la pensée de la différence*. Paris, O. Jacob, 1996, p. 230.

¹⁵¹ F. HERITIER. Ibidem p. 235.

reconnu comme étant masculin ou féminin ; le sexe devient genre. Le genre, sexe institué, ne correspond plus au corps donné, il devient le sexe construit. Nous savons que les interdits, en anthropologie, se construisent sur cette différence des genres.

L'interdit imposé par la loi dont le respect permet l'accès au symbolique ouvre à l'enfant également le champ des identifications à ses parents. Par-là, l'enfant parviendra à faire la distinction entre les deux sexes, reconnaissant ainsi un autre sexe que le sien. Mais pour que cette identification puisse s'opérer, « il faut que deux ordres de différences s'imposent : la différence des sexes, moyennant quoi le sexe propre s'affirme toujours en fonction du sexe opposé, mais aussi la différence des générations, grâce à quoi le parent du même sexe peut servir de modèle »¹⁵². Ainsi, la prohibition de l'inceste assure aussi la différence des générations. G. ROSOLATO présente la thèse selon laquelle le fantasme de meurtre du père¹⁵³ soutient le passage du triangle œdipien, du cercle fermé œdipien à la linéarité indéfinie des générations¹⁵⁴ à partir de la mise en place de trois générations d'hommes où s'insère le sujet »¹⁵⁵. Ainsi, symboliquement, se trouvent indissolublement liés l'interdit de l'inceste, le complexe œdipien et la construction généalogique. La filiation se construit et s'inscrit dans l'ordre symbolique.

Nous retrouvons l'inscription de la filiation dans l'ordre symbolique dans ce que Jean GUYOTAT nomme la « filiation instituée »¹⁵⁶. Il distingue la filiation langagière et non langagière.

-1.3.2- Langage, symbolique et symbolisme.

Qu'est ce que le langage ? Nous le comprenons comme relatif non seulement à la langue, mais également à la parole « partie purement individuelle du langage, acte individuel de sélection et d'actualisation grâce auquel le sujet parlant peut utiliser le code de la langue en vue d'exprimer sa pensée personnelle »¹⁵⁷. Mais, pour autant que soit personnelle cette pensée, cette manière de l'exprimer, le code de la langue devra passer par la

¹⁵² G. ROSOLATO. Op. cité. p. 18.

¹⁵³ Meurtre du père: fantasme où se joue l'agressivité de l'enfant à l'endroit de son père pour l'avoir séparé de sa mère, et lui avoir fait subir l'affrontement de la castration (c'est-à-dire ne plus être le phallus de sa mère, condition pour avoir un phallus comme son père). La fille doit aussi abandonner l'espoir, le désir d'avoir comme sa mère un enfant de son père. La castration chez la fille est cet interdit assuré par le père d'avoir de lui un enfant.

¹⁵⁴ La thèse de G. ROSOLATO peut schématiquement être résumée ainsi (pp. 65-66): il y a passage du Père Tué en Père Mort. « Le fondement symbolique du dépassement oedipien et du sens de la patrilinéarité » se trouve dans le mouvement qui séparera (et fera passer de l'un à l'autre) le Père Tué (le meurtre du Père Idéal) du Père Mort (celui qui « prend la mort sur lui », c'est-à-dire le grand-père). « Aux souhaits de mort, répond la mort sur la descendance » .

¹⁵⁵ G. ROSOLATO. Ibidem p. 60.

¹⁵⁶ J. GUYOTAT. *Etudes cliniques d'anthropologie psychiatrique*. Paris, Masso, 1980.

¹⁵⁷ J. COSNIER. Op. cité. p. 92.

signification.

La signification est une représentation comprise dans un rapport signifiant-signifié¹⁵⁸ où le signe linguistique n'indique finalement qu'une distinction et une séparation. « Leurs plus exactes caractéristiques (aux signes linguistiques) est d'être ce que les autres ne sont pas »¹⁵⁹. En effet, le rapport de signification (rapport du signe et de son référent) précise d'abord ce qu'il n'est pas : le signifié "table" ne dit rien de ce qu'est une table, mais dit simplement que ce n'est ni une chaise, ni un lit. « Faisceau indéfini de renvois interminables à autre chose... Ce quelque chose pour autre chose »¹⁶⁰, la signification, comme représentation linguistique, est elle-même construite et instituée, comme un code nécessaire à l'échange. La signification est alors unique ; elle est l'unique sens du signe, le sens unique du signe, car en soi, le signe « unit non une chose et un nom, mais un concept et une image acoustique »¹⁶¹. La signification est une institution ; elle est « immotivée... nécessaire et non arbitraire »¹⁶² et cette institutionnalisation de la signification (langage, symboles, normes, valeurs) est un des chemins pour sortir de la toute puissance. Alors, nous comprenons que l'accès au symbolique¹⁶³ passe par la signification ; cette « mise en signification » des pensées, des émotions, des sentiments, des désirs, est symbolisation, dans les deux sens du terme :

- Symbolisation dans la construction d'une représentation (signe, code, rapport signifiant-signifié) en signification instituée ;
- Symbolisation dans la fonction de distinction et de séparation de cette signification.

La signification, étant l'unique sens du signe, inscrit le sujet qui l'emploie dans un code et donc dans un ordre symbolique transporté par le langage¹⁶⁴. Ainsi, par la nomination, parole qui nomme l'enfant, l'infans (celui qui ne parle pas) est inscrit dans la filiation langagière ; cette inscription ouvre l'accès au symbolique, elle en est aussi l'instrument et l'intermédiaire¹⁶⁵. La filiation non-langagière relèverait du "symbolisme social",

¹⁵⁸ Le signifiant est le support matériel du discours (la lettre, le son, le mot); le signifié étant ce dont on est en train de parler, c'est-à-dire l'objet, l'expérience...

¹⁵⁹ F. SAUSSURE (DE) : Cours de linguistique générale in *Dictionnaire des Sciences du langage*, Paris, Seuil, 1972, p. 317.

¹⁶⁰ C. CASTORIADIS. *L'institution imaginaire de la société*. Paris, Seuil, 1975, p. 290 et suiv.

¹⁶¹ F. SAUSSURE (DE). Ibidem.

¹⁶² C. CASTORIADIS: Ibidem, p. 359 et suiv.

¹⁶³ Nous faisons volontairement ici l'économie des autres modes de symbolisation que sont les expressions (artistiques...) sous leurs différentes formes.

¹⁶⁴ Nous reprendrons cela dans notre 5^e partie quand nous étudierons les différentes significations du sens.

¹⁶⁵ G. ROSOLATO. Op. cité, p. 75. « Le nom est la pièce de transmission du système. Le nom propre se confond avec la permanence de la loi et relie cette loi à la lignée »

c'est-à-dire de « tout ce qui fait qu'un enfant est désigné par le groupe comme étant en relation de filiation avec tel père ou mère »¹⁶⁶. Cette dimension non-langagière se retrouve dans les institutions, surtout juridiques qui définissent les règles d'appartenance de X par rapport à Y. Ce sont aussi les usages, les lois, les rites, les mythes, les tabous qui organisent et transportent en eux l'interdit de l'inceste et la linéarité des générations. (à travers l'organisation des transmissions de noms, de biens...). Ce concept de filiation avec sa dimension instituée nous permet de reprendre celui de représentation : pour nous, la représentation de l'enfant est la « re-présentation » du désir dont l'objet est l'enfant ; ce désir d'enfant est Tout et Manque. Dans sa re-présentation langagière, verbale, écrite... il se dit, s'institue en signification, se symbolise.

-1.3.3- La représentation de l'enfant comme inscription dans l'ordre symbolique.

Qu'est-ce qu'un symbole ? C'est une fonction qui sépare et relie en même temps. Qui sépare ce qui était fusion, symbiose, qui opère des distinctions. Et qui relie des sujets dans un pacte. C'est ce qui représente aussi, c'est-à-dire qui présente à nouveau et autrement l'absent (réel ou imaginaire). Nous avons vu précédemment que, image (signe) et symbole, la représentation peut être langage, elle peut être signes qui comme le recto verso d'une feuille sont compris dans un rapport signifiant-signifié. Ce rapport de signification passe par un code qui lui-même fait référence à d'autres rapports de signification : ce code conventionnel, culturel permet dans une société donnée la communication et l'échange. Il y a échange symbolique avec des mots qui construisent la réalité en même temps qu'ils la nomment¹⁶⁷. Pour qu'il puisse y avoir cet échange symbolique, il faut au minimum qu'il y ait reconnaissance commune d'une ressemblance entre la représentation et son référent. Mais cette reconnaissance implique ipso facto celle de ladissemblance, dissemblance entre le référent et sa représentation. Ainsi, quand le sujet parle de quelque chose, il s'insinue un "écart" entre ce dont il parle (le référent) et ce qu'il en dit (représentation)¹⁶⁸.

Reprenant le mythe de Narcisse, P. LEGENDRE rappelle que la représentation permet la reconnaissance de l'autre, en ce qu'elle fait entrer dans le principe de la division. Pour lui, Narcisse meurt de ne s'être pas reconnu dans son image, c'est-à-dire qu'il a cru, dans son image, aimer un autre que lui-même. Comprendons une autre dimension du narcissisme. Narcisse n'a pas reconnu le rôle, la fonction de l'image (de la représentation) qui ne peut se confondre avec son référent. Ce "trop d'enlacement", ce trop peu de distance de Narcisse à son image mène à la mort (narcissique), et à la non-reconnaissance de l'autre. Narcisse reste sourd aux appels de la nymphe Écho. Il a

¹⁶⁶ J. GUYOTAT. *Mort, Naissance et Filiation*. Paris, Masson, 1980, p. 89.

¹⁶⁷ Par exemple: les termes "bois, forêt, taillis, bosquet" renvoient à des représentations différentes de « quelque chose qui existe », représentations permettant à peu près de se mettre d'accord sur la signification de ce dont on est en train de parler.

¹⁶⁸ Il peut s'insinuer également un écart entre le même signifiant utilisé par 2 personnes et les signifiés auxquels ces personnes font référence.

confondu le référent et sa représentation et a pris cette représentation pour un autre que lui dont il est tombé amoureux.

Qu'aurait-il fallu pour que Narcisse reconnaisse l'eau, où son image est représentée, comme un miroir, c'est-à-dire dans un rapport spéculaire ? Que l'autre, un troisième, lui dise que cette image représentait son corps ; la condition de sa propre reconnaissance dans l'image spéculaire, c'est le regard de l'autre. Cette reconnaissance du même dans le miroir, dans un second temps, ouvre la voie à la reconnaissance de la différence : l'image ne dit pas tout de son référent¹⁶⁹. Cette reconnaissance du même, qui aurait peut-être permis à Narcisse d'être attentif aux appels de Écho, est condition de la distanciation, de la reconnaissance de soi autre que l'image.

La représentation permet alors d'opérer la séparation d'avec les sentiments inconscients narcissiques (toute puissance et fantasme du même). Elle permet de passer du même (narcissique) au semblable ; elle permet de passer du clone à l'autre. Instituant cet écart, la représentation équivaut à une perte qu'elle rappelle et aide à supporter. Pour que l'enfant puisse se séparer de sa mère, il faut qu'il puisse intérioriser son absence¹⁷⁰ : ce sera d'abord la bobine, c'est-à-dire une représentation objectivée puis le langage comme représentation purement symbolique. Cette représentation va permettre à l'enfant de se séparer de sa mère (de sortir de la fusion narcissique), et donc d'en perdre une partie (perte nécessaire à sa structuration subjective) pour la retrouver autrement, symboliquement.

-Chapitre -2- Les dimensions narcissique et instituée dans la filiation adoptive.

Nous avons défini les outils conceptuels qui doivent nous permettre de comprendre ce qui est en jeu dans la filiation adoptive, dans ce qu'elle a de spécifique. Nous allons donc reprendre les deux dimensions, narcissique et instituée, et voir comment elles se conjuguent dans l'adoption, en l'absence de la dimension biologique, en l'absence de corps.

-2.1- La blessure narcissique et ses effets sur les représentations.

¹⁶⁹ J. ROBIN. Malaise dans la civilisation ou les défaillances de l'organisme. In *Les représentations dans les institutions sociales et médico-sociales*. Lyon, SCOPEDIT, 2000, p. 64. « A partir du moment où, d'abord, l'enfant s'est identifié à l'image qu'il a rencontrée dans le miroir... et où ensuite il a eu confirmation par l'Autre que cette image était bien son image, alors, et seulement alors, l'enfant va pouvoir se séparer de cette image, en sachant que cette image est une image de son corps, mais que lui ne se résume pas à cette image ».

¹⁷⁰ Il est fait référence ici à l'exemple freudien de l'enfant jouant à faire disparaître une bobine et prononçant les interjections "parti! Là!"

Le désir du couple de se prolonger, de donner corps à son amour se trouve être impossible à réaliser, à rendre réel, soit "pas du tout" dans les situations de stérilité soit "pas" dans les situations d'infécondité. Il y a en tout cas empêchement à réaliser un désir, et donc frustration. Cela signifie pour le couple une blessure narcissique dans ce que cette stérilité ou infécondité renvoie à chacun comme image de soi-même. Cette confrontation à la réalité sera vécue également sur la toile de fond narcissique renvoyant chacun à sa propre relation fantasmatique maternelle et à la problématique de ses identifications.

- 2.1.1- La blessure du lien narcissique primaire.

Nous avons vu que mère et enfant vivent la période de grossesse comme élationnelle. L'un est partie de l'autre et réciproquement ; l'un est l'image de l'autre. C'est la complétude narcissique qui porte en elle-même des sentiments de toute-puissance, d'autonomie et d'immortalité. Cette complétude restera ce modèle imaginaire que l'enfant tentera de restaurer et de retrouver. Toute atteinte à ces sentiments est une blessure narcissique, dans l'impossibilité de procréation. L'impossible dit l'absence de pouvoir. La toute-puissance est atteinte par l'impossibilité à avoir un enfant ; l'autonomie est restreinte par la nécessité de demander un enfant à un tiers; enfin l'immortalité trouve sa limite dans la rupture de la généalogie.

Dans l'étude des 194 dossiers ¹⁷¹ des couples ayant un agrément-adoption, nous avons repéré trois motifs de projet d'adoption, à partir des écrits des postulants et des comptes-rendus sociaux et psychologiques. Ainsi, pour 77% de ces dossiers, l'impossibilité ou difficulté pour le couple à avoir « naturellement » un enfant vient fonder son projet d'adoption.

Les 26 entretiens réalisés donnent les proportions suivantes ¹⁷² :

- 6 déclarent une stérilité.
- 16 une infécondité.
- 4 disent vouloir adopter pour d'autres raisons.

Pour 77 % des adoptants dont les dossiers ont été étudiés, et pour 80% des demandeurs rencontrés en entretiens, il y a là à opérer un véritable renoncement ¹⁷³. A contrario, les autres couples ou personnes, projetant une adoption pour d'autres motifs, ne seraient pas dans cette dynamique.

¹⁷¹ Annexe n° 4. p. 22. « Etude sur agrément adoption ».

¹⁷² Annexe n° 11. p. 394 : « Entretiens : lecture des données ».

¹⁷³ Nous parlerons d'infécondité primaire ou secondaire d'un couple quand médicalement aucun diagnostic de stérilité n'a été posé pour l'un ou l'autre des conjoints. La stérilité, diagnostiquée médicalement depuis au moins cinq ans, rend impossible toute procréation ; elle a pu motiver des procréations médicalement assistées avec donneur ; enfin les motifs autres regroupent les situations de grossesse à risque, les motifs de projet énoncés comme en lien avec l'âge des postulants, les motivations humanitaires et la volonté affirmée d'adopter un enfant de sexe déterminé.

- Pour les couples inféconds :

Il apparaît cependant qu'une distinction soit nécessaire à construire dans la catégorie des couples inféconds. Certains semblent avoir accepté assez sereinement cette impossibilité ou interdiction¹⁷⁴ ; d'autres la vivent comme une véritable stérilité.

Monsieur et Madame LAURENT¹⁷⁵ n'ont pas d'explication sur l'infécondité de leur couple «c'est le point d'interrogation ». Ils ont suivi un parcours médicalisé ; plusieurs FIV ont été tentées. Ce suivi médical est qualifié de «assez difficile... très dur à vivre.... Quelque chose d'horrible ».

- « *Question : comment avez-vous vécu cette impossibilité à concevoir vous-mêmes un enfant ?- Madame : et bien, ce n'est pas évident.*
- *Monsieur : ça dépend pour qui, plus mal pour mon épouse que pour moi-même, elle a eu un moment de dépression qui était peut-être lié à ça »* Et le couple parle du renoncement que constitue pour eux le fait de parler de l'adoption, renoncement non encore complètement effectué.
- « *Monsieur : on a remis en route la FIV... c'est l'espoir d'avoir un enfant, le fait de tomber enceinte, de faire une fausse couche, et bien, l'espoir est toujours là... ».*
- « *Madame : on nous avait dit que les couples qui ont un problème de stérilité.... ».*

Écoutons Monsieur et Madame GUILLOT¹⁷⁶ ; ils ne savent pas pourquoi ils sont inféconds. « Ils ne donnent pas d'explication et on a tout essayé » explique Madame. Le couple dit sa difficulté à parler de leur projet d'adoption avec leurs familles. « Oui, dit Madame, parce que la famille, ils ont peur de remuer le couteau dans la plaie »

- Question : et s'ils vous en parlaient, ça remuerait le couteau dans la plaie ?
- Monsieur : non, je ne pense pas.
- Madame : quand même si
- Question : et ça l'a remué jusqu'à quand ?
- Madame : et bien moi, même quand je vois une femme enceinte maintenant, ça me...
- Question : ça vous fait quelque chose ?
- Madame : oh oui !
- Question : moins chez vous ?
- Monsieur : moi, ce n'est pas pareil ; elle c'est un manque de maternité ; mais il faut faire avec.

¹⁷⁴ Si l'impossibilité renvoie au narcissisme ; l'interdiction renvoie à l'institution et donc au symbolique, au tiers. Nous reprendrons cela ultérieurement.

¹⁷⁵ E. 9, p. 163.

¹⁷⁶ E 10, p. 176.

Finalement, le couple prendra en considération l'interdiction médicale d'une quatrième FIV : « Le gynécologue me l'avait vivement déconseillée », dit Madame. « à la première FIV ? j'ai fini avec une pleurésie et quinze jours à l'hôpital... et la troisième ; j'ai refait un début de pleurésie ». Monsieur conclut : « Il ne faut pas tenter le diable ».

Monsieur et Madame CHAPUIS¹⁷⁷ ont également suivi un protocole médical d'aide à la procréation, «ils (les traitements médicaux) étaient assez durs à supporter, physiquement pour moi, dit Madame, et psychologiquement pour les deux ».

- Monsieur : c'est un problème venant de moi, le sperme n'est pas bon
- Question : et vous l'avez vécu comment ?
- Monsieur : pas simple, ça blesse....
- Madame : je sais que pour lui, le fait qu'on ne puisse pas en avoir, ça l'a profondément blessé, il veut peut-être le cacher un petit peu et on n'ose pas trop montrer ces choses là, mais moi, je le sais... »

Écoutons encore le couple VERNE¹⁷⁸ :

- Monsieur : on avait découvert des problèmes de stérilité qu'on a d'abord essayé de résoudre à travers des traitements médicaux qui n'ont pas donné les résultats attendus...
- Question : des problèmes de fertilité qui étaient de quelle nature ?
- Monsieur : en fait pas complètement expliqués, des problèmes de fertilité, pas de stérilité mais considérables.... Le problème majeur à l'époque, c'est qu'on voit la grossesse avant l'enfant... on s'use en se frappant la tête contre le mur...
- Question : et ce travail se fait quand ?
- Monsieur : constamment, je veux dire, d'un côté plus on reçoit de coups face au mur, plus il faut le contourner... et pour toi, c'est une période très stressante ; pour toi : grossesse, féminité, fertilité.
- Madame : c'est vrai, peut être après des années, pour nous ça prend des années et on réalise que ce que nous voulons c'est un enfant, que ce n'est pas une grossesse mais c'est dur, très dur pour moi, surtout pour le premier... ».
- Pour les couples stériles :

De la même manière, il apparaît nécessaire de distinguer au regard du contenu des entretiens ceux, parmi les couples stériles, qui ont opéré un renoncement à toute procréation (ou du moins qui aujourd'hui s'y montrent sereins) et ceux pour lesquels ce renoncement ne semble pas encore accepté, laissant la souffrance d'une blessure.

Monsieur et Madame THOMAS¹⁷⁹ parlent de leur première adoption comme d'un pis-aller ; la dénégation est employée quand il s'agit pour eux de dire leurs sentiments ;

¹⁷⁷ E 13, p.218.

¹⁷⁸ E 24, p.347.

mais finalement Madame dira toute sa colère et sa révolte devant ce qu'elle n'a pas encore accepté.

- « *Question : c'est les premiers temps où vous pensiez à l'adoption ?*
- Monsieur : bien sûr, ça nous est tombé dessus assez brutalement...
- Question : et vous avez eu un parcours médicalisé avant ?
- Madame : oh oui !
- Monsieur : c'est-à-dire que mon épouse a eu une opération qui faisait que de toute façon, il était impossible d'avoir des enfants
- Question : c'était une stérilité qui était irréversible ?
- Madame : oui, oui, absolument...
- Question : et pour lequel c'était le plus dur ?
- Monsieur : pour personne, non, ça nous arrive comme ça.
- Madame : ce n'est pas un choix
- Monsieur : on n'a pas le choix donc...
- Madame : quand on n'a pas le choix, vous savez, quand on vous dit du jour au lendemain que dans votre cas, il n'y a que l'adoption
- Monsieur : oui, il n'y a que ça, il n'y a que ça. »

C'est un peu la même problématique qui semble en action pour le couple VINCENT ¹⁸⁰ rencontré.

- « *Monsieur : en fait mon épouse avait des problèmes de santé qui ont duré huit ans.*
- Madame : et puis, au bout du compte, on s'est dit que si on voulait un enfant, on n'avait plus le choix.
- Question : et vous l'avez vécu comment ?
- Monsieur et Madame : et bien.... (Silence)...
- *Madame : quand j'ai été opérée, l'infirmière m'a dit « pourquoi vous n'adopteriez pas un enfant ? ». Je lui ai dit : « moi, pas question ». J'étais en colère, pas question, je n'en veux pas, pas question et ça s'est arrêté là... ».*

Inversement, Monsieur et Madame PERRET ¹⁸¹ apparaissent comme sereins devant la stérilité de Madame qui parle du «choix » qui a été le leur :

- « *Madame : moi, je ne peux pas avoir d'enfant naturellement donc, pour nous, le choix de l'adoption s'est vite imposé après un échec de procréation médicalement*

¹⁷⁹ E 22, p.328.

¹⁸⁰ E 25, p.361.

¹⁸¹ E 1, p.56.

assistée, on s'est tourné vers l'adoption.... et puis on ne regrette pas du tout notre choix et on poursuit dans cette voie...

- *Question : ... qu'est-ce qui a fait qu'à un moment donné, vous vous êtes dit : « on fait une demande d'agrément ? »*
- Monsieur : le fait qu'au départ, on voulait le faire en même temps que la procréation. On nous avait dit que les deux ensemble, c'était très délicat, qu'il fallait d'abord faire l'un puis l'autre... Mais on avait d'ores et déjà, même au départ.... l'adoption au même moment que la procréation ».

Ainsi, il nous semble cette blessure narcissique aurait une intensité différente selon le degré d'impossibilité à avoir naturellement un enfant. La notion de stérilité induit l'impossibilité "absolue"; l'infécondité renvoyant à une impossibilité relative. Au regard de cette distinction, il convient également de prendre en considération le rapport personnel et individuel de chacun des adoptants et de chaque couple quant à cette réalité. Les sentiments éprouvés par les adoptants, c'est-à-dire leur rapport à leur réalité, disent, au-delà de la situation médicale, la dynamique du projet d'adoption, les représentations en action.

-2.1.2- La blessure du lien de filiation de corps à corps.

A cette blessure de n'avoir pas d'enfant s'ajoute pour la femme qui ne peut être enceinte la privation d'un état imaginaire (narcissique) où elle pourrait aussi être son enfant, comme sa mère était elle-même. J. GUYOTAT souligne : « La grossesse est une façon de retrouver la mère, mais la mère imaginaire... »¹⁸². La question est donc de savoir en quoi cette absence de grossesse vécue physiquement et fantasmatiquement peut être mise en relation avec la dimension narcissique.

J. GUYOTAT a construit le concept de « filiation de corps à corps » auquel nous allons nous référer. Pour lui¹⁸³, « il existe une filiation originaire qui est celle du corps de la mère au corps de l'enfant : binôme fondamental, sur lequel se construit le binôme psyché-soma. figure de la relation d'une partie du corps à une autre.....relation de produit du corps à produit du corps ». En partant toujours de la fusion narcissique mère-enfant, J. GUYOTAT construit donc ce concept en mêlant au lien narcissique, la filiation de sang. Le sang y est pris dans une acception large, comme « produit du corps » et signifie autant ce qui est véhiculé sous le mot "sang" que, par analogie, ce qui relève de la génétique. Et ce ne sont pas les éléments physiques qui ont, en soi, un sens, mais « ces produits gardent leur signification de lien de corps à corps, de produit du corps à produit du corps. Dans la vision qu'a l'inconscient d'un individu de ce lien, persiste plus ou moins connoté par la superstructure langagière, ce lien originaire de corps à corps »¹⁸⁴. Nous retrouvons cette notion de lien dans le concept du Moi Peau de D. ANZIEU¹⁸⁵. Nous comprenons

¹⁸² J. GUYOTAT. *Mort, naissance et filiation* Paris, Masson, 1980, p.37.

¹⁸³ J. GUYOTAT. Op. cité. p. 80.

¹⁸⁴ J. GUYOTAT. Ibidem. p. 80.

également cette notion de sang comme « humeur du corps » selon l'expression de F. HÉRITIER¹⁸⁶.

Ainsi, « le concept de filiation de corps à corps est une construction qui va se baser sur la mise en relation de proximité et de similitude entre des événements corporels »¹⁸⁷. Et l'auteur théorise les cas cliniques présentés en écrivant : « L'enfant est au corps d'un autre (la mère) ce qu'une partie du corps est à une autre partie du corps. Dans cette perspective, la répétition d'atteintes de différentes parties du corps surtout celle de l'appareil génital, renforce au niveau de l'inconscient du patient, un lien de filiation narcissique ». Ainsi, toute atteinte de l'appareil génital (de l'appareil qui "donne corps"), inconsciemment et imaginativement, résonnera comme une atteinte à la relation du corps du sujet au corps de sa mère.

J. GUYOTAT reprend cette thèse en écrivant¹⁸⁸ « La filiation de corps à corps se manifeste dans l'importance donnée par le sujet aux ressemblances physiques ou celles de marques corporelles entre générations. C'est un lien de ressemblance passant par le corps ». Le sujet aura donc tendance à majorer cette relation de « corps à corps » entre lui et son enfant en réparation de la blessure subie dans une partie de son corps et éprouvée comme blessure d'une relation à sa mère. Il faut signaler que J. GUYOTAT emploie le terme « patient » au sens large, c'est-à-dire non-associé automatiquement et exclusivement à la maladie mentale. Il est aussi question de « situations de pratique non psychiatrique qui peuvent être interprétées comme des ruptures de filiation: IVG, contraception, stérilité... ».

- 2.1.3- La majoration du même et du différent.

J. GUYOTAT est encore plus clair quand il écrit « Pour exposer ce que j'appelle la structure du lien de filiation, je partirai de l'étude des psychotiques.... chez la plupart d'entre eux, il y a distorsion du lien de filiation.... nous retrouvons cette distorsion dans tous les états psychopathologiques en rapport avec la puerpéralité et la pathologie de la reproduction. Ces mécanismes existent chez tout un chacun; l'intérêt des recherches chez les psychotiques, c'est d'en apercevoir les soubassements archaïques. ». Ainsi, ce renforcement du lien narcissique viendrait renforcer le mythe de la reproduction du même,

¹⁸⁵ Pour D. ANZIEU. Le Moi-Peau est une réalité d'ordre phantasmatique « dont le Moi de l'enfant se sert au cours des phases précoces de son développement pour se représenter lui-même comme moi contenant les contenus psychiques à partir de son expérience de la surface du corps ». Il est en ce sens une structure intermédiaire de l'appareil psychique : cette enveloppe psychique prend étiage sur les contacts sensoriels de la mère et son enfant. (relations tactiles, visuelles, auditives...). Ce moi-peau permettant de passer « de l'inclusion mutuelle des psychismes de l'organisation fusionnelle primitive à la différenciation des instances psychiques ». Pour l'auteur, le Moi psychique se construit aussi à partir du Moi-Peau qui lui-même prend étiage sur les contacts de peau à peau entre la mère et son enfant. Op. cité. pp. 38 et suiv.

¹⁸⁶ F.HERITIER . Op. cité. p. 16.

¹⁸⁷ J.GUYOTAT. *Etudes cliniques d'anthropologie psychiatrique*. Paris, Masson, 1991, p. 65.

¹⁸⁸ J. GUYOTAT. *Mort, naissance et filiation*. Paris, Masson, 1980, p.5.

du double, qui « privilégie au maximum les caractéristiques visuelles (notamment la couleur de la peau) aux dépens d'autres caractéristiques biologiques plus précises mais cachées »¹⁸⁹.

Ce concept de « filiation de corps à corps » nous semble pouvoir être mis en relation avec la relation d'objet et plus particulièrement avec le choix d'objet tel que nous l'avons rappelé. Dans les deux possibilités construites par FREUD ce choix d'objet a comme référence fantasmatique soit la personne elle-même (ce qu'elle est, ce qu'elle a été, ce qu'elle voudrait être), soit l'imgo maternel. Le choix d'objet narcissique se construit aussi selon « la personne qui a été une partie de la personne propre » c'est-à-dire que l'amour des parents à leur enfant se construit aussi sur la relation que ces parents ont imaginativement avec leur propre mère, sur la relation objectale. Nous savons qu'entre narcissisme et relation objectale¹⁹⁰ s'opère une véritable dialectique que nous voyons en œuvre dans le concept de J. GUYOTAT.

Que nous dit l'analyse quantitative de nos entretiens quant à la ressemblance et à la discrimination ? Au regard des vingt-six entretiens¹⁹¹, le souhait de ressemblance est explicitement évoqué dans onze situations. Dans quatre situations de couples sans enfants, c'est la ressemblance parent-enfant qui est recherchée. Dans six situations de couples avec enfant(s), c'est la ressemblance entre enfants qui est souhaitée par les parents. Dans onze situations sur quatorze faisant une discrimination, la question de la ressemblance est centrale, soit entre parents et enfants, soit dans la fratrie. Dans les autres situations, c'est le contexte social qui est avancé pour justifier cette discrimination.

« Un enfant qui me ressemble » :

Comme pour la blessure narcissique, nous pensons que cette blessure du lien de filiation de corps à corps, comme blessure de la relation objectale, prend chez les adoptantes une intensité particulière en fonction de la stérilité ou de l'infécondité du couple. C'est alors que nous pouvons comprendre les différences de représentations de l'enfant chez les adoptants, selon ce que nous avons qualifié comme étant le « motif » de leur demande.

L'étude des dossiers des 194 détenteurs d'agrément donne les résultats suivants quant à la discrimination relative à l'origine des enfants attendus¹⁹² : 74% des couples stériles, 58% des couples inféconds et 45% des couples adoptants pour un autre motif

¹⁸⁹ J. GUYOTAT. Ibidem. p.124.

¹⁹⁰ Mettant l'accent sur ce type de relation objectale, nous n'oublions pas qu'il peut y avoir blessure dans la structure même de cette relation, c'est-à-dire dans la relation oedipienne. En effet, pour l'homme et la femme formant le couple adoptant, l'identification au parent du même sexe est mise à l'épreuve par leur infécondité ou stérilité. Il y aurait pour chacun, sachant cette interdiction, ré-aménagement nécessaire de la triangulation oedipienne avec peut-être donc majoration narcissique. Nous verrons cela dans l'approche de la dimension instituée de la filiation avec le concept de « permutation symbolique des places ». Ce concept en éclaire les effets relatifs à la construction généalogique.

¹⁹¹ Annexe n° 11-3. p. 395. « Entretiens : lecture des données. Discrimination et origine de l'enfant ».

¹⁹² Annexe n° 5. p.36. « Lecture des résultats ».

opèrent cette discrimination. Nous retrouvons les mêmes proportions dans les entretiens réalisés.

Parmi les vingt six futurs adoptants rencontrés quatorze font une discrimination quant à l'origine de l'enfant ; ces quatorze couples se répartissent ainsi : cinq sont stériles ; cinq sont inféconds ; quatre sont inféconds mais disent avoir vécu leur infécondité comme stérilité ; un seul candidat stérile ne fait aucune discrimination. Cette discrimination est comprise en deux sous-catégories : celle d'une préférence exclusive pour un enfant européen et celle d'une discrimination pour un enfant né en Afrique (Afrique subsaharienne et Maghreb) : cinq des neufs couples stériles (stérilités réelles ou ressenties) disent vouloir adopter un enfant européen ; trois des cinq candidats inféconds faisant une discrimination veulent également adopter un enfant de type européen.

Mettons ces données en relation avec l'ensemble de notre population : cinq des neufs couples stériles, (soit 55%), et trois des douze couples inféconds (25%) attendent un enfant européen. Ces enfants européens sont ceux qui leur ressembleront. C'est ce que nous disent Monsieur et Madame LAURENT¹⁹³ : « Monsieur : on voulait quelque chose qui se rapproche de nous / Madame : qui nous ressemble. / Monsieur : physiquement et de culture quand même plus ou moins proche de nous, qu'il n'y ait pas une trop grande différence ».

Privilégiant une entrée analytique pour comprendre le besoin de ressemblance, et la mettant ainsi en exergue, nous n'en oublions pas pour autant la complexité dans les différents facteurs. Ainsi, au regard d'une approche plus sociologique, rappelons que majoritairement, les couples dont l'un au moins a un diplôme de l'enseignement supérieur ne font aucune discrimination : sept sur douze. Inversement, un seul sur sept, ayant ce niveau de diplôme, dit vouloir adopter un enfant d'origine européenne. Par contre, les couples projetant d'accueillir exclusivement un enfant blanc se retrouvent (six sur sept) parmi ceux ayant un diplôme du 2° et 3° niveau. (CAP et bac général). Ce faisant, nous n'oublions pas non plus que nous avons là des représentations qui ne disent rien, en soi, des intentions et des actions qui seront mises en œuvre effectivement dans l'apparement.

- « Un enfant comme si je l'avais fait ».

Cette ressemblance, cette recherche du même quant au corps et à la couleur de la peau, peut également être repérée quant au souhait de la reproduction du même quant à une filiation naturelle : celle d'avoir un bébé, un nourrisson le plus jeune possible. Ce besoin se conjugue avec celui de materner.

- *» Madame¹⁹⁴ : on voulait se rapprocher le plus possible d'une naissance naturelle ».*

- *« Madame¹⁹⁵ : on était parti quand même sur un petit. Mais c'est vrai qu'on nous*
¹⁹³ E 9, p. 162. *avait dit que les couples qui ont un problème de stérilité avaient en général plus*

¹⁹⁴ E 13, p. 218.

¹⁹⁵ E 9, p. 163.

facilement le droit à avoir un enfant en bas âge »

- « Madame¹⁹⁶ : *et bien, un bébé, pour faire comme si je l'avais fait, pour qu'il s'adapte mieux à nous*¹⁹⁷ .
- Question : et ce qui a conduit à vouloir accueillir un enfant d'origine européenne ?
- Monsieur : le fait qu'il nous ressemble
- Madame : et puis vis-à-vis des autres, la peur qu'on ait des problèmes avec un enfant qui ne soit pas...et puis si c'est un enfant noir, je me dirai toujours que ce n'est pas moi qui l'ai fait, qu'il n'est pas de ma famille ».
- Enfin, écoutons Monsieur VERNE¹⁹⁸ : « *...nous, on est toujours dans l'optique d'avoir un enfant qui soit en bas âge, c'est-à-dire en dessous de douze mois, ça c'est bien clair ; pour la première adoption c'était essentiel, pour la deuxième c'était important, mais pas aussi impératif ; pour la troisième, il ne faut pas rêver* ».

Ces exemples viennent illustrer les résultats de l'étude des dossiers¹⁹⁹ : le motif "stérilité" semble déterminant quant à l'âge de l'enfant attendu : 83% des couples stériles attendent un enfant de moins de trois ans. Nous retrouvons cette même proportion pour les infécondités primaires (81%)²⁰⁰ . Cette même proportion se retrouve dans l'analyse de nos entretiens²⁰¹ : sept candidats stériles sur neuf attendent un nourrisson de moins de un an ; ils sont deux sur douze parmi les couples inféconds et aucun parmi les autres.

- « Et qui ressemble à son frère ou à sa sœur ».

Ce souhait de ressemblance sur l'axe vertical de la filiation semble avoir des effets également sur l'axe horizontal : celui de la fratrie. Sans méconnaître les forces attractives de la normalité familiale, nous voulons mettre l'accent sur cette dimension où d'une part la ressemblance physique des enfants serait nécessaire pour "faire famille" et d'autre part où peut-être ce besoin de ressemblance glisserait de l'axe vertical à l'axe horizontal quand le premier est impossible, pour des raisons d'efficacité, à réaliser. C'est ce que nous disent Monsieur et Madame THOMAS²⁰² :

¹⁹⁶ E 10, p.176. « Monsieur : *on ne voulait pas prendre un autre chemin, on ne souhaitait pas de différence entre nos enfants.*

¹⁹⁷ Nous comprenons cela non seulement comme souhait de faire « comme si », l'adoptant est dans l'imaginaire du même, mais il reste conscient de ce "jeu" mais comme souhait de faire « comme si c'était vrai » ; il est à dire que cette illusion devient pour lui la réalité, et ce n'est plus le jeu du "comme si".

Madame : *donc que ce soit pareil, qu'ils soient frère et sœur*

¹⁹⁸ E 24, p.40. Monsieur : *c'est un élément qui a changé.... Notre position a évolué par rapport à*

¹⁹⁹ Annexe n° 5. p.36. « Lecture des résultats ».

²⁰⁰ Ce déterminant, rappelons le, conjugue avec celui de l'âge des adoptants, l'âge du couple et bien évidemment la composition familiale.

²⁰¹ Annexe n° 11-2. p.394. « Entretiens : lecture des données. Motif de la demande et âge de l'enfant ».

²⁰² E 22, p. 328.

David, en fonction de son état, de son être.

- Madame : que tout le monde soit pareil. ».

Monsieur et Madame PASQUAL²⁰³ ont une posture similaire :

- « Question : vous pourriez accueillir un enfant noir ?
- Madame : nous oui, mais les enfants disent : « quand on va présenter notre petit frère ou notre petite sœur, on va nous dire que ce n'est pas mon frère ou ma sœur »
- Monsieur : ce n'est pas le fait qu'il soit noir qui les gêne, c'est le fait qu'il soit différent »
- Madame : pas comme eux, donc il n'est pas leur frère ou leur sœur »²⁰⁴.

Écoutons aussi Monsieur et Madame PONCET²⁰⁵ :

- « Question : le fait d'avoir aujourd'hui un enfant est venu changer quoi dans l'attente d'un enfant en adoption ?
- Madame : par rapport à son origine.
- Question : qu'il ne soit pas différent de son frère ?
- Madame : oui, c'est ça, oui c'est bête, mais il y aura moins de questions.
- Monsieur : c'est plus pour le protéger »

Enfin, le couple TISSERAND²⁰⁶ s'est tourné vers l'Asie pour les deux premières adoptions, il y retournera pour le troisième accueil :

- « Question : c'était important pour vous cette proximité d'origine des enfants ?
- Monsieur : une des raisons, c'est que c'est une racine commune pour eux et pour l'identité de la famille, c'est important que l'on garde des piliers assez fixes pour nous-mêmes aussi en disant : « voilà notre famille ».

Rappelons la relation entre l'identité et l'identique : pour ce couple, l'identité de leur famille passe par l'identique de leurs enfants. Le « pilier » dont ils parlent, celui qui fonde et sur lequel est construit leur filiation, est bien sur le registre du même.

- « Ou la majoration du différent : le besoin de dissemblance » :

²⁰³ Ce besoin de ressemblance dans la fratrie s'articule dans l'entretien avec Monsieur et Madame VERNE²⁰⁷, avec le besoin de dissemblance entre enfants et parents.

²⁰⁴ Cette interprétation semble devoir être relativisée par le souhait de normalité des enfants ; la question est alors de savoir en quoi ce besoin fait écho à celui des parents.

²⁰⁵ E 20, p.305.

²⁰⁶ E 23, p.338.

²⁰⁷ E 24, p. 347.

- « Monsieur : une chose qu'on avait bien visée, c'est qu'on ne voulait pas adopter un enfant d'Europe de l'Est ou de l'Europe en tant que telle ; pour nous l'adoption c'était un enfant d'une autre couleur, il y avait quelque chose là-dedans en disant : on n'est pas en train de chercher un remplaçant et...
- Question : vous en auriez presque été à souhaiter adopter un enfant dont on puisse voir qu'il a été adopté, qui ne vous ressemble pas ?
- Mme : oui, oui, c'était important pour nous, je ne sais pas pourquoi.
- Question : et cette non-ressemblance était importante ?
- Monsieur : absolument ; disons « puisqu'on ne reçoit pas l'enfant biologique, on est vraiment une famille adoptive et c'est vers l'Asie ».

Nous pouvons d'abord remarquer que cette dissemblance reste référée à l'enfant biologique qui ne leur est pas arrivé ; la volonté du couple d'éviter cette ressemblance qui lui aurait donné l'impression de chercher un "remplaçant", peut être comprise comme un souhait de ressemblance présenté dans son "négatif" pour prendre une comparaison photographique.

Si la majoration du même semble un des effets de la blessure du lien de filiation de corps à corps en tant que blessure du narcissisme primaire, un autre effet peut également être compris comme atteinte à l'autonomie et à la toute puissance narcissique.

-2.1.4- L'autonomie et la toute-puissance mises à mal.

Nous avons vu que la complétude narcissique porte en elle-même des illusions de toute puissance ; cette toute puissance est atteinte dans l'impossibilité relative ou absolue de concevoir un enfant ; nous en avons repéré certains effets quant au fantasme de reproduction du même. L'indépendance est atteinte par la nécessité de devoir demander un enfant à un tiers.

Cette autonomie est mise à mal, d'une part dans la nécessité de l'obtention d'agrément et d'autre part dans le sentiment de dépendance pour l'accueil effectif de l'enfant. Si la notion de dépendance semble la plus appropriée pour définir les sentiments des postulants, qui doivent s'en remettre à un tiers et donc être dépendants de lui, la notion d'autonomie met l'accent sur la toute-puissance²⁰⁸ et toute atteinte à cette toute-puissance mise à mal devient synonyme d'atteinte à l'autonomie.

Au regard de la nécessité de demander une autorisation, presque tous les détenteurs d'agrément la justifient par le souci « de ne pas confier à n'importe qui ... de ne pas mettre un enfant n'importe où, ...c'est tout à fait normal». ²⁰⁹ Cette légitimation semble alors compréhensible : pour les couples rencontrés, le fait d'avoir « réussi » ce passage

²⁰⁸ Nous nous plaçons ici sur le champ analytique en superposant autonomie et toute-puissance : nous savons que la signification du terme autonomie est différente en philosophie et en éducation où précisément l'autonomie est l'inverse exact de la toute-puissance.

²⁰⁹ E 18, p. 281.

ne peut, à posteriori, qu'être justifié. Mais, cette décision d'agrément, dans ses différentes phases est mise en lien par les adoptants avec le fait que « ceux qui font un gosse ne demandent l'avis à personne... on fait un enfant, c'est plus facile... et pour concevoir un enfant, on ne va pas leur poser toutes ces questions²¹⁰ ». Si la filiation biologique reste la référence pour la filiation adoptive, la conception de l'enfant devient aussi la référence pour l'agrément : pourquoi demander une autorisation pour adopter, alors que personne n'a besoin d'autorisation pour concevoir un enfant.

N'ont pas été rencontrés ceux des postulants qui se sont vus refuser l'agrément : on peut imaginer ne pas retrouver chez eux la légitimation construite à posteriori.

A cette autorisation donnée par un tiers, s'ajoute également la nécessité pour les futurs adoptants de devoir recevoir l'enfant d'un autre. Le rapport à cette dépendance peut être vécu de manière différente, allant de postures extrêmes de la dépendance totale aux volontés de parfaite indépendance. Nous aurions là le rapport subjectif entretenu par les adoptants avec ce qui leur est imposé :

- Soit être dans une posture d'hyperactivité dont le prototype serait donné par le couple VERNE²¹¹. Il y est question de « *rapidité, d'efficacité... ça nous mettait dans un rôle passif, on voulait être actifs, on ne voulait pas seulement attendre, on était impatients de faire quelque chose et donc avec cet agrément on ne va pas se tourner les pouces à la maison et attendre que quelqu'un fasse quelque chose.... Il faut admettre qu'on était très impatients, l'impatience était incroyable et ma femme chaque soir "allez, il faut faire quelque chose"... c'était très frustrant pour moi, je ne pouvais rien faire... il faut qu'on parte, il faut qu'on parte* ». Il s'agirait pour le couple de réduire la dépendance à l'égard de l'autre, et de tout faire, c'est-à-dire tout ce qu'il lui est possible de faire. Le possible est alors référé au pouvoir et donc à la toute puissance.
- Soit dans une posture de totale dépendance et de passivité. Monsieur et Madame GUILLOT²¹² nous donnent à comprendre un couple qui depuis plusieurs années attend un enfant pupille de l'État : « *on attend... on attend... c'est un choix* ». disent-ils. Au-delà des différentes contraintes évoquées, cette stratégie du couple dit sa volonté de s'en remettre au Conseil de Famille des Pupilles de l'État. Monsieur résume ainsi leur posture quant à la réalisation de l'accueil : « *dans les premiers entretiens qu'on a eus avec l'assistant social, il nous a dit comment ça se passait et ça se présentait, et on a choisi un pupille de l'État* ».

Ce qui est alors posé ici est la question du choix ou plus exactement du droit de choix. Choisir d'adopter ? Choisir un enfant ? Choisir telle stratégie pour adopter tel enfant ? Cette question du choix nous semble être en lien, dans la perspective des effets recherchés quant à la blessure narcissique, avec ce qui est de l'ordre du don et du dû.

-2.1.5- Du don au dû : le choix de l'adoption et le choix de l'enfant.

²¹⁰ E 2, p.71.

²¹¹ Nous avons vu précédemment le rapport que les postulants peuvent entretenir à leur infécondité et stérilité : ce rapport, au-delà de la dimension médicale, peut être vécu

²¹² E 24, p.347.
E 10, p.176.

comme limite absolue ou relative à leur fécondité. Pour les couples n'ayant pas d'enfant, il s'agit d'un renoncement à opérer.

Le renoncement, vécu comme blessure narcissique venant altérer le sentiment d'estime de soi ²¹³, peut provoquer la réaction suivante : le préjudice subi donne des droits particuliers au sujet. P. BOURDIER cite FREUD ²¹⁴ : « Certaines personnes ont suffisamment souffert et éprouvé de privations pour avoir le droit d'être dispensées de nouvelles exigences. Elles ne veulent plus se soumettre à aucune nécessité déplaisante, car elles sont des exceptions et comptent bien le demeurer... La nature m'a fait une grande injustice, la vie me doit en échange une compensation que je vais m'octroyer. » Ainsi, le besoin de réparation du « préjudice subi » serait le fondement des « demandes » présentées sous forme de « dû » ou de revendications. Ce serait, si l'on peut dire, le rapport "en relief" à ce renoncement (revendiquer un dû en retrouvant ainsi la toute-puissance). Monsieur et Madame THOMAS ²¹⁵ illustrent cette posture ; Madame, répondant à une question relative à l'âge souhaité de l'enfant attendu, répond : « oui, il ne me semble pas me tromper, à partir d'un certain âge, on a droit à un enfant de tel âge ».

Donnons un autre exemple : Madame CHAPUIS explique les sentiments de son mari au regard de son hypofertilité : « Madame : ça l'a profondément blessé.... C'est pour ça qu'un petit garçon.... »

- Question : est-ce que j'irais trop loin en disant qu'en vous donnant la possibilité d'accueillir un garçon, ça viendrait réparer un peu la blessure de votre mari ?
- Madame : oui, je pense que c'est ça. ».
- Madame LAURENT, explique : « ...on était quand même parti sur un petit. Mais c'est vrai qu'on nous avait dit que les couples qui ont un problème de stérilité avaient en général plus facilement le droit à avoir un enfant en bas âge... »

Relativement au sexe de l'enfant attendu, Monsieur VINCENT précise : « moi, je voulais une fille, donc on avait refusé.... ».

Cet élément nous aide à comprendre mieux les "exigences" des adoptants : exigences relatives à l'enfant lui-même (j'ai droit à un enfant), exigences aussi dans le contexte général de l'adoption qui parfois doit se réaliser sur le mode du "tout, tout de suite". Ainsi, nous pensons que cette blessure subie par les adoptants dans leur désir narcissique d'enfant peut venir activer une demande de réparation sous forme d'exigence ou/et sous forme de dépendance. L'intensité de cette demande peut être en rapport avec l'intensité éprouvée de la blessure, selon son caractère absolu ou relatif. Plus la blessure narcissique serait ressentie douloureusement, plus la demande de réparation serait forte.

²¹³ Estime de soi: nous retrouverons cette expression chez P. RICOEUR. quand nous étudierons l'adoption dans le champ philosophique. P. RICOEUR. établit une relation entre « estime de soi et respect de soi »; les deux instances étant elles-mêmes non séparées du « respect de l'autre ».

²¹⁴ P. BOURDIER. Blessure narcissique et castration. In *Le narcissisme*. Paris, Sand, 1985, p. 133.

²¹⁵ E 22, 13,9 25.

Inversement, les exigences des adoptants seraient moindres.

Semble alors se dessiner la perspective suivante, en lien avec l'étymologie même du verbe "adopter", que nous avons déjà rencontrée: ad-optare signifie «porter son choix vers... ». Il y aurait une relation entre le choix d'adopter (et donc de ne pas adopter) et le choix de l'enfant. Les couples pour lesquels l'adoption reste un choix, n'auraient pas d'impératifs tels qu'ils soient amenés à choisir un enfant. Cela semble particulièrement repérable chez les couples dont les motivations à l'adoption sont autres que l'infécondité et la stérilité ; ces couples qui ont déjà des enfants et qui pourraient ne pas adopter ne présentent pas de demande sous une forme de revendication ni de dû. A l'inverse, les couples qui n'ont d'autre possibilité pour avoir un enfant que celle de l'adopter, présentent, avec une intensité différente dans le rapport subjectif qu'ils entretiennent à leur infécondité/stérilité, des demandes qui peuvent aller jusqu'au dû. Nous trouvons cela explicitement dans l'entretien avec Monsieur et Madame THOMAS ²¹⁶ qui condensent cette problématique : « ça nous est tombé dessus assez brutalement, je dirais, on n'avait pas le choix, pour avoir un enfant, on avait que cette solution là, donc.... ce n'est pas un choix... on n'a pas le choix ». Nous trouvons la même dynamique dans l'entretien suivant ²¹⁷ :

- « Madame : et puis, au bout du compte, on s'est dit que si on voulait un enfant, on n'avait plus le choix.
- Monsieur : *On espérait toujours avoir un enfant ; on s'est aperçu qu'il n'y avait plus rien à faire....*
- Question : *et qu'est-ce qui vous conduisait à avoir cette préférence pour un bébé ?*
- Madame : *parce que c'était notre premier, on n'en avait pas, on aurait d'autres enfants, ça n'aurait pas été pareil.... Et je me suis dit "si tu veux un bébé, il n'y a que cette seule solution".*

Dans une moindre mesure, mais cependant dans la même dynamique, nous pouvons percevoir ce mouvement de "dû " quand les postulants ont le sentiment de "mériter" l'enfant qui leur sera confié. Le mérite fait référence, narcissiquement à ce qui est dû. Pour Monsieur MASSON ²¹⁸ «tout se mérite » ; il en est de même pour Monsieur GUILLOT ²¹⁹ «on nous donne un enfant mais il faut presque le mériter ».

Nous avons développé dans ce paragraphe la blessure narcissique et ses effets sur les représentations et sentiments ; nous étions là dans l'impossible, dans ce qui vient mettre une limite au pouvoir ; nous allons nous tourner vers ce qui est, non plus impossible, mais interdit. Il est question alors de l'institution et plus précisément du lien de

²¹⁶ E 22, p. 328.

²¹⁷ E 25, p. 338.

²¹⁸ E 1, p. 190.

²¹⁹ E 10, p. 176.

filiation instituée. Quels effets pouvons-nous comprendre d'une blessure vécue par les adoptants de cette dimension du lien de filiation ?

-2.2- La blessure du lien de filiation instituée : l'interdiction.

Rappelons : J. GUYOTAT définit la filiation instituée comme l'inscription de la filiation langagière et non-langagière dans l'ordre symbolique. Pour lui «le lien institué représentant de la réalité sociale du sujet fonctionne comme un contenant, un ensemble de limites vis-à-vis du lien imaginaire »²²⁰, c'est-à-dire comme inscription dans la réalité du lien narcissique. Cette inscription prendra pour nous trois dimensions : la permutation symbolique des places, le principe de division et de séparation et ce que nous appelons la socialité.

-2.2.1- La permutation symbolique des places.

Nous avons rappelé précédemment la thèse de G. ROSOLATO selon laquelle «s'articulent la triangulation œdipienne et la linéarisation généalogique »²²¹.

Cette thèse est reprise par P. LEGENDRE dans son concept de «permutation symbolique des places »²²². Pour lui, l'opération qui assure la relève des générations n'est ni une simple succession temporelle (on est fils/fille, puis père/mère, puis grand-père/grand-mère), ni un simple état cumulatif (on est à la fois fils/fille de ses parents et père/mère de ses enfants) mais cette opération est «une permutation symbolique des places au fil des générations ». Tout sujet qui accède au stade de parent permute (troque) sa place de fils ou de fille contre la place de son père ou de sa mère. Cette permutation n'advient qu'au prix d'un double renoncement : mort symbolique du parent par le sujet et mort concomitante à sa propre qualité d'enfant afin de céder cette qualité à son propre enfant. Mais ce renoncement n'est jamais total. Il reste toujours, plus ou moins en chacun une part d'enfant. Par cela, le fils devient plus ou moins père de son père en ce que le père ne peut pas lâcher totalement cette part d'enfant-fils qui permettrait à son enfant de devenir son fils. Le fils est un peu père de son père, c'est-à-dire grand-père. « Pour un père, écrit P. LEGENDRE²²³, rester enfant signifie à l'égard de son propre enfant adresser à celui-ci une demande d'enfant, autrement dit le mettre en place de père »²²⁴. P. LEGENDRE illustre cela en rappelant le principe de la papponymie²²⁵ : « Selon cette

²²⁰ J. GUYOTAT. *Etudes cliniques d'anthropologie psychiatrique*. Paris, Masson, 1991, p. 53.

²²¹ G. ROSOLATO. Op. cité. p. 63.

²²² P. LEGENDRE. *Filiation. Leçon IV*. Paris, Fayard, 1990, pp. 56-65.

²²³ P.LEGENDRE. *Le crime du caporal Lortie*. Paris, Fayard, 1989, p. 67.

²²⁴ Le paroxysme de cette situation serait la parentification totale d'un enfant par ses parents, venant signer par-là leur impossibilité à lâcher leur place d'enfant par rapport à leur propres parents. C'est la thèse que défend P. LEGENDRE dans *Le crime du caporal Lortie*: Lortie n'a pas tué l'image du père, mais dans cette image du père, la place d'enfant que son père ne pouvait quitter.

coutume, le fait pour un homme de prénommer son fils aîné du prénom de son propre père confirme à la fois et transcende que tout parent retrouve ses propres parents à travers ses enfants. La permutation symbolique implique au minimum la succession de trois générations pour fabriquer de l'humain institué »²²⁶. Dit autrement, pour que le sujet, fils de son père, accède à la place de père et quitte sa place d'enfant, il lui faut un fils qui le fera père et fera grand-père son propre père. Le parent fait don à son fils du nom de son propre père. Est-ce trop dire qu'en donnant ce nom, il fait don de son fils à son père ?

Nous retrouvons de manière paradigmatique cette permutation symbolique traduite dans la papponymie au cours de l'entretien avec Monsieur et Madame GIROUD²²⁷ :

- « Question : donc pour vous, il n'y a pas de différence ? (entre être parent de André, enfant biologique et Jacques, enfant adopté)
- Madame : non, sauf pour mon père ; il préfère Jacques, le « monsieur dehors » parce qu'il aime bien être toujours dehors avec le tracteur ; alors mon père il aime ça, tandis que André est plus télé, et mon père préfère les enfants qui ont du sang, comme il dit.
- Question : ça veut dire quoi avoir du sang ?
- Madame : comme un cheval qui a du jus quoi et Jacques c'est ça, à faire comme son pépé et en plus il s'appelle Jacques tous les deux donc on aurait juré... et mon père il l'a vraiment adopté, c'est dingue.
- Question : et c'est volontaire de votre part le prénom de Jacques ?
- Madame : non, c'est parce qu'il s'appelle Jacques, c'est son prénom de naissance qu'on a gardé ; donc maintenant, c'est le grand Jacques et le petit Jacques. »

Notons que cette notion de don peut être également comprise ainsi dans les sociétés traditionnelles océaniques²²⁸, non pas comme un don mais comme un dû : « l'enfant est dû à la parenté... à la parenté ascendante, surtout les grands-parents ayant un véritable droit de préemption ». Du don (de celui qui donne) au dû (de celui qui reçoit), nous sommes sur deux versants, deux versions de la dette de vie instituée, cet « inestimable objet de la transmission ». Et précisément, la stérilité peut être comprise comme « le symptôme d'une infraction à la norme »²²⁹ qui régit la construction généalogique. En plus de sa dimension narcissique, la stérilité a une dimension sociale dans les significations qui lui sont attribuées.

Cette question de la ressemblance et de la papponymie est au cœur de la

²²⁵ papponymie: « attribution du prénom du grand-père au petit-fils, au fils aîné du fils aîné » P. LEGENDRE. *Filiation. Leçon IV* Paris, Fayard, 1990, p. 105.

²²⁶ P. LEGENDRE. Ibidem p. 62.

²²⁷ E 15, p.243.

²²⁸ A. FINE. Op. cité. p.3.

²²⁹ F. HERITIER. *Masculin, Féminin. La pensée de la différence*. Paris, O. Jacob, 1996, p. 108.

contribution de B. VERNIER²³⁰. L'auteur y développe l'idée selon laquelle «la théorie des ressemblances associée à l'idéologie de "la résurrection à travers les prénoms" organise la complémentarité des conjoints en faisant de chaque aîné le produit d'une rencontre entre un corps donné par un parent et une "âme" transmise par son conjoint... L'un a le nom, l'autre lui ressemble, comme ça il peut les aimer tous les deux»²³¹. Cette construction particulière de la généalogie à travers la ressemblance et le prénom dans une approche ethnologique élargit la thèse de P. LEGENDRE centrée sur la généalogie en Occident et fait de la ressemblance, non plus seulement une dimension de la filiation narcissique, mais de la filiation instituée. La ressemblance trouve en effet sa force dans le fait «qu'on l'attribue non à une cause physique mais sociologique». Au-delà du physique, la ressemblance est instituée dans ce qui est obligatoirement ressemblant (le père et ses enfants, même si le père n'est pas le géniteur) et ce qui est interdit de ressemblance (les frères entre eux).

Reprenant cette dimension de la filiation, il apparaît qu'une rupture dans cette construction généalogique peut être une blessure dans la filiation instituée. Cette rupture est vécue comme blessure par les couples, n'ayant pas d'enfant, que nous avons rencontrés. Elle apparaît dans les désirs formulés de «faire suite... continuer la vie, avoir un descendant...».

Retenons pour exemple ce que disent Monsieur et Madame CHAPUIS²³².

- « Question : ...et dans votre demande vous aviez dit que vous aviez une préférence pour un petit garçon ? Pourquoi ?
- Madame : parce que je pense que du côté de mon mari, il est le dernier à porter le nom de son père et puis, je pense que ce serait bien de pouvoir le continuer, on n'a déjà pas tellement une grande famille, pour maintenir un petit peu.
- Monsieur : elle a pensé à ça, j'y ai pensé aussi, je ne vais pas mentir ; effectivement comme on dit, il faut perpétuer la race (rire). ».

Nous comprenons la part active, que prennent parfois les futures grands-mères²³³, comme participation à la réduction de cette fracture générationnelle. Cela nous fait penser à une forme d'identification mère-fille : la future grand-mère en faisant un pas vers l'adoption signifie à sa fille qu'elle aussi peut le faire et cela toujours en identification à elle. Le méta-communication serait : « Tu vois, en participant activement à ton projet d'adoption, je te dis que moi aussi, comme toi, je peux adopter ; et toi, comme moi, tu

²³⁰ B. VERNIER Prénom et ressemblance. Appropriation symbolique des enfants, économie affective et systèmes de parenté. In *Adoptions. Ethnologie des parentés choisies*. S/D A. FINE. pp. 97-119.

²³¹ B.VERNIER : Ibidem p. 101

²³² E 13, p.218.

²³³ . Ce sont les situations que J. GUYOTAT appelle « syndrome de l'entonnoir ...où celui qui se tient au fond de l'entonnoir tient toute la lignée à sa merci... est seul à trop devoir recevoir et trop devoir transmettre » in *Mort, Naissance et filiation* Paris, Masson, 1980, p. 85.

peux aussi le faire. Je t'imagine mère de cet enfant puisque tu es ma fille et puisque je m'imagine être déjà sa grand-mère. » Reprenant les termes de P. LEGENDRE cela devient : « Je suis prête à prendre ma place de grand-mère adoptante, tu peux prendre la tienne de mère adoptante ».

Cette place particulière des mères des futures mères, dans l'adoption, est à remarquer : huit candidates sur les vingt six rencontrées font explicitement référence à leur mère. En soi, cette référence n'est pas significative et peut en dehors du contexte adoptif, être comprise comme processus partagé par chacune lors d'une naissance. Ce qui apparaît néanmoins comme significatif est le fait que sur ces huit personnes, six n'ont pas d'enfant. Madame PERRET ²³⁴ nous dit : « quand on a eu l'agrément, j'ai appelé ma maman, la belle-maman et c'est vrai qu'il fallait que je leur dise, c'était plus fort que moi. Maintenant, on a plus tendance à faire le chemin tous les deux ».

Cette construction généalogique est, dit P. LEGENDRE, «la science du comptage et de la division », de la séparation. La filiation instituée assure la division hors de la fusion narcissique.

-2.2.2- Le principe de division et de séparation.

Deux éléments nous semblent particulièrement intéressants d'approfondir à la lumière de ce principe : le concept de représentation et l'acte d'accouchement.

« Privées de grossesse », les mères adoptantes qui n'ont pas d'enfant sont également privées d'accouchement . L'accouchement étant relatif aux moments où 'naît l'enfant, c'est-à-dire où il n'est plus ce qu'il était, l'enfant narcissique tout puissant, autonome et immortel. Et cet enfant devient ce qu'il est, moment aussi où la mère se sépare de son enfant. Elle n' est plus son enfant, elle a un enfant. L'enfant imaginé (imaginaire), comme image de soi-même, prend corps dans la réalité. En cela, il vient mettre des limites au narcissisme de ses parents. Pour P. LEGENDRE ²³⁵ , le travail de l'accouchement participe également au principe de division qu'il nomme la Référence absolue (comme tiers séparant). Il écrit : « La mère n'est pas un «objet partiel absolu » (une matrice). La fonction maternelle est liée au montage de fiction de la reproduction : symboliquement, le travail de l'accouchement institue un écart ». (Entre l'avant et l'après ; entre dedans et dehors ; entre l'enfant imaginé et l'enfant qui naît). Cet écart symbolique permet la sortie de la fusion narcissique, permet la différenciation subjective (l'avènement du sujet). La construction de cet écart vient également prendre étayage, selon P.LEGENDRE, sur l'accouchement vécu. L'absence d'accouchement dans la filiation adoptive a-t-elle une incidence sur la "mise en écart" de l'enfant et de sa mère, c'est-à-dire l'absence d'accouchement majore-t-elle la dimension narcissique ? La question sous-jacente étant : est-ce que et comment cet accouchement, non vécu par la mère adoptante dans la réalité, est-il "rejoué" autrement, fantasmatiquement, et cela en référence (identification) à sa propre mère. Cet autrement est peut-être à rechercher dans la rencontre entre parents et enfant, c'est-à-dire le moment où ils se rencontrent dans la

²³⁴ E 1, p.56.

²³⁵ P. LEGENDRE. *L'inestimable objet de la transmission* Paris, Fayard, 1985, p. 327.

réalité, comme dans l'accouchement. Cette différence éventuelle entre filiation naturelle et adoptive ne vient cependant rien dire d'une majoration narcissique dans la construction de la représentation de l'enfant et dans la stratégie d'adoption, puisque son absence n'intervient qu'au terme du processus. Nous pouvons cependant penser que l'absence de grossesse, vécue comme blessure du lien de filiation de corps à corps, inclut en soi cette absence d'accouchement.

Nous avons défini le concept de représentation comme composé d'un sujet qui se représente, d'une image figurative (de l'enfant) et de référents. Il nous faut en reprendre le contenu pour en saisir toute la valeur symbolique. Le sujet est le futur couple adoptant qui a un désir d'enfant. Chaque conjoint a grandi, s'est développé et est devenu adulte à travers les différentes phases de relations objectales que nous avons décrites. C'est lui qui construit sa représentation et cela en conjuguant à sa manière son désir et la réalité. Il aura un rapport tout à fait singulier à cette réalité, rapport plus ou moins conforme aux modèles des relations objectales intériorisées. Autrement dit, chacun va pouvoir faire advenir son désir d'enfant au réel, à la réalité, en l'humanisant, en l'inscrivant dans la réalité avec ses contraintes et ses possibilités. Ainsi, le sujet est la personne "totale", avec ses expériences, ses relations, ses idées, son rapport au monde. L'adoptant étant un couple, c'est une deuxième dialectique qui opère simultanément. Les deux conjoints ont à opérer une construction de représentation qui prenne en compte le désir de chacun bien sûr, mais aussi la manière dont chacun négocie son désir dans la réalité, c'est-à-dire le propre rapport de chacun à la réalité. Il y a dans cette relation conjugale, deux désirs qui se disent et se reconnaissent comme tels, et élaboration d'une même représentation. Nous pourrions dire "conception" d'une même représentation, comme "autre" conception possible, une conception qui se fait "autrement" que par l'acte sexuel. En se construisant une représentation de l'enfant qu'il veut adopter, le demandeur se construit lui-même, c'est-à-dire qu'il se construit parent de cet enfant. Il y a construction simultanée et réciproque ; l'interaction se fait dans l'élaboration de la représentation de l'enfant désiré et dans la possibilité pour le sujet d'en devenir parent, selon le principe de la permutation symbolique des places.

Cette conception à deux, dans l'élaboration de la représentation de l'enfant, dans la construction de l'appareil, prend la forme du mûrissement, de la réflexion... qui se font « au sein du couple »²³⁶. Pour Madame GUERIN cette conception fécondante est affaire non plus d'elle-même qui serait enceinte, grosse de cette attente, mais du couple : « du coup, le projet, on le porte à deux. Je n'ai pas l'impression, quand on vit une grossesse que le mari soit autant impliqué dans le projet. Pierre m'en a parlé au début, je l'ai constamment senti à mes côtés et on le porte à deux ».

Ainsi, l'élaboration de la représentation, par chacun des conjoints et en couple, dans une symbolisation verbale, permet d'inscrire l'absolu du désir et le rapport au manque dans une signification par définition instituée. Comme nous l'avons vu précédemment, cette mise en signification équivaut à une perte narcissique. La question est alors de savoir quelle serait la valeur symbolique de la construction d'une image figurative de l'enfant dans et par la représentation. Monsieur et Madame MATIN explicitent leurs

²³⁶ E 2, 4, 6.

réactions quant à cette représentation forcée :

- « Monsieur : moi, depuis le début, je m'en fous complètement, un garçon, une fille, noir... j'étais choqué au début des conversations, ils nous disaient "il y a des bébés blancs et des bébés noirs, vous choisissez lequel ?"... et ça m'a choqué. Maintenant, j'ai passé le stade et je comprends pourquoi ils posent la question...
- Madame : c'est là qu'on s'est senti forcé de faire une certaine description de notre futur enfant. ».

Cette construction de l'image figurative constitue l'objectivation dans le processus de construction de la représentation.

-2.3- L'interaction des dimensions narcissique et instituée et leurs effets sur les représentations.

Nous avons repéré précédemment qu'entre narcissisme et relation objectale s'opérait une véritable dialectique, toute atteinte de la seconde ayant un effet de majoration de la première. Nous pouvons alors mettre en lumière un mécanisme semblable entre la dimension narcissique et instituée de la filiation. Pour J. GUYOTAT « tout ce qui crée une blessure institutionnelle dans l'ordre des générations a tendance à majorer la dimension imaginaire de ce lien »²³⁷. Cela signifie que toute blessure dans la dimension instituée de la filiation en renforce la dimension narcissique.

Nous allons maintenant tenter de mieux comprendre quels effets ces relations dialectiques peuvent avoir sur les représentations des futurs adoptants. Nous étudierons d'abord ce que nous appellerons la cristallisation et la plasticité de ces représentations. Puis nous verrons plus particulièrement ces représentations dans leurs phases d'objectivation et d'ancrage, initiales et éventuellement modifiées.

-2.3.1- Cristallisation et plasticité des représentations.

JC. ABRIC souligne²³⁸ : « Toute représentation est organisée autour d'un noyau central. Ce noyau central est l'élément fondamental de la représentation. Il en détermine la signification et l'organisation ... Une représentation peut se transformer superficiellement par un changement de sens ou de nature de ses éléments périphériques... Elle ne se transforme radicalement que par changement (ou rupture) du noyau central. Il peut cependant y avoir changement progressif du noyau central par changement des schèmes²³⁹ périphériques ». Il nous importe donc dans chacune des représentations des adoptants de saisir ce qui en constitue le noyau central et les éléments périphériques.

²³⁷ J. GUYOTAT. *Etudes cliniques d'anthropologie psychiatrique*. Paris, Masson, 1991, p. 44.

²³⁸ JC. ABRIC. L'étude expérimentale des représentations sociales. S/D de D. JODELET. *Les Représentations Sociales* Vendôme, PUF, 1989, pp. 187-203.

²³⁹ Schème: ensemble d'images, de figures qui participent à l'élaboration de la représentation.

L'étude quantitative²⁴⁰ de vingt-six dossiers nous donne les résultats suivants : douze candidats disent avoir changé de représentations pendant la procédure d'agrément. Ces changements concernent prioritairement l'âge de l'enfant qui semble être, dans le noyau central de la représentation, l'élément le plus susceptible de subir des modifications. La question de l'origine de l'enfant reste inchangée, sauf pour un couple qui semble avoir élargi son attente. Ces modifications, quand elles apparaissent, sont surtout le fait des couples ayant des enfants biologiques ou de couples inféconds. En effet, parmi les dix couples stériles ou vivant comme telle leur infécondité, seule une modification de l'âge de l'enfant (de un à trois ans) apparaît chez deux d'entre eux. Pour cinq autres, aucune modification n'est constatée ; enfin pour trois, la modification intervient dans le sens d'un resserrement du noyau central de la représentation. Pour ceux là, imaginant initialement adopter un enfant qui pourrait avoir jusqu'à trois ans, ils attendent, au moment de l'entretien, un enfant de moins de un an.

Nous pouvons alors avancer l'hypothèse selon laquelle :

- Chez les futurs parents adoptants, le noyau central de leur représentation se structure autour de la santé et de l'origine de l'enfant ; cette construction est peu susceptible de changement.
- Un élément périphérique lié à l'âge est, lui, susceptible de changement et cela principalement pour les couples ayant déjà des enfants ou pour les couples inféconds.
- Ces deux éléments (âge et origine) doivent s'articuler avec la question du temps : "être pressé", "être patient".
- Enfin, pour les couples stériles, non seulement ce noyau central reste stable, mais il peut, sous l'influence de différents facteurs²⁴¹, se concentrer, se cristalliser.

Voyons alors ce qui peut être facteur de changement. Ces changements²⁴², quand ils se produisent, sont essentiellement le fait de la prise en compte de la réalité de l'adoption dans sa réalisation possible. (et pour un couple, de l'arrivée d'un enfant né). Les rencontres avec les professionnels de l'adoption qui ont charge de l'évaluation ont un effet limité (pour deux couples), si l'on excepte les trois situations où il y a eu changement dans le sens d'une réduction du noyau central. Enfin, les rencontres avec des couples ayant déjà adopté ne modifient que peu également ces attentes. Cela viendrait alors confirmer la thèse de C. FLAMENT²⁴³ qui démontre que « ce sont les pratiques sociales qui déclenchent les transformations profondes des représentations ». Au niveau du noyau central, c'est la réalité vécue et la pratique et non le discours qui font bouger les représentations. Pour que ce changement puisse avoir lieu, il est nécessaire qu'il y ait

²⁴⁰ Annexe n° 4-11-4, p. 397. « Entretien : lecture des données. Changement de représentations »

²⁴¹ Nous voulons pointer ici la conjonction des attentes sous forme de dû des adoptants et les pratiques des professionnels qui les légitiment.

²⁴² Annexe n° 11-4. p. 397. « Entretien : lecture des données ».

²⁴³ C. FLAMENT. Structures et dynamismes des représentations sociales ». S/D de D. JODELET. *Les représentations sociales*. Vendôme, PUF, 1989, pp. 204-219.

réalité, à moins qu'une autre stratégie de réalisation soit choisie qui permette d'adapter cette réalité à la représentation. Nous voyons en cela une limite aux effets possibles de la dialectique des dimensions narcissique et instituée.

-2.3.2- Les phases d'objectivation et d'ancrage.

Rappelons les deux phases d'objectivation et d'ancrage ; nous nous référerons aux travaux de D. JODELET²⁴⁴ qui distingue ces deux grands processus.

L'objectivation est l'inscription du social dans la représentation, c'est-à-dire la façon dont le social vient co-construire la représentation en s'y inscrivant, et cela à travers le sujet. Elle sélectionne les éléments d'information à disposition pour retenir ceux qui lui semblent acceptables ; elle construit une image figurative et donne à cette image le statut d'évidence. Opération imageante et structurante, l'objectivation fait correspondre des choses aux mots ; « elle donne texture matérielle aux idées » (percept-concept). « Objectiver : c'est faire une construction sélective, c'est choisir un sens en le matérialisant »²⁴⁵. Cette phase est construite théoriquement²⁴⁶ selon trois processus : la sélection des caractéristiques (enfant blanc de 1 an...), la formation d'une image figurative qui donne corps mentalement à l'enfant et enfin la naturalisation qui peut être comprise comme processus de biologisation de la représentation et comme évidence et légitimation non questionnées de cette représentation. (L'adoption pour moi, c'est naturel).

L'ancrage de l'objet ainsi construit se fait dans le système de pensée pré-existant du sujet (nouvelle connaissance, intégration de la nouveauté) et se fait également dans la réalité sociale en orientant les conduites et en leur donnant un guide de lecture. Cet ancrage nous semble pouvoir être rapproché de la construction de l'appareil.

Ainsi, les résultats de notre étude de dossiers et l'analyse des 26 entretiens réalisés, nous permettent de reprendre la distinction construite entre les couples où apparaît une majoration de la dimension narcissique, et ceux chez lesquels cette majoration serait absente ou moindre. Une majoration de la dimension narcissique conduirait certains adoptants à construire une représentation dont les pôles resteraient dans une structure fusionnelle : il n'y a que peu d'écart entre eux. Ce trop peu d'écart ne laisserait que peu de place à la réalité et à l'insertion de cette réalité dans la construction de cette représentation. La phase d'objectivation tendrait à sélectionner fortement les éléments "gênants" de la réalité. Le noyau de l'image figurative serait fortement structuré autour de caractéristiques (âge, sexe, origine) peu susceptibles de modifications. Enfin, cette image figurative serait légitimée par le sujet dans un processus de naturalisation et de biologisation qui n'est pas sans rappeler la filiation "naturelle".

Dans la phase d'ancrage, cette représentation n'offrirait que peu d'adaptation, peu de

²⁴⁴ D. JODELET. Les représentations sociales: phénomène et théorie. S/D de S. MOSCOVICI. *Psychologie Sociale*. Paris, PUF, 1984, pp. 357-378.

²⁴⁵ D. JODELET. Ibidem.

²⁴⁶ D. JODELET. Ibidem.

compromis avec la réalité pour sa réalisation. Le sujet mettrait alors en place différentes stratégies pour maîtriser un environnement qui devrait se plier aux exigences de ses désirs. L'ancrage ne change rien à l'image figurative : la réalité doit s'y adapter. Cette stratégie prendrait deux formes apparemment opposées mais ayant les mêmes soubassements narcissiques.

- Celle où les adoptants attendent un pupille de l'État : Monsieur MASSON²⁴⁷ explique : « c'est la seule question qui reste un peu difficile pour nous, c'est le temps d'attente en France d'un pupille de l'État et on se dit qu'on est jeune, s'il faut attendre cinq ans, six ans, dix ans pour avoir un bébé, c'est pas facile non plus... mais je pense qu'on partira sur un pupille de l'État ». L'entretien avec Monsieur et Madame LECLERC²⁴⁸ donne également l'attente comme stratégie de choix : « c'est par rapport à l'âge et la race, on a le sentiment, soit on est prêt à accepter n'importe quelle réponse, soit on préfère attendre et choisir... ».
- Celle où les adoptants veulent garder « le pouvoir du choix de sélection » : Madame FOURNIER²⁴⁹ rappelle « on est libre de choisir, s'ils nous appellent, oui, libres de choisir... ». De même dans l'entretien avec Monsieur et Madame VERNE²⁵⁰, à la question « vous ne souhaitez pas trop finalement adopter par un organisme ? » Monsieur répond : « s'il pouvait remplir les conditions de rapidité, mais la plupart indiquait plus d'attente, moins de choix de sélection, moins de... je ne dirai pas "choix de sélection"... ».

Inversement, dans les situations où la majoration de la dimension narcissique serait moindre ou absente, les pôles de la représentation ne seraient plus collés les uns aux autres ; un plus grand écart a été élaboré, espace permettant la négociation et l'inscription plus large d'un enfant. Le sujet est moins enlacé à son référent, l'enfant accueilli peut être différent de son image figurative. Les phases d'objectivation et d'ancrage, en interaction plus forte, intègrent la réalité. Il semblerait que dans cette configuration, la représentation joue plus complètement sa fonction de représentation. En effet, la représentation n'a pas pour fonction de trouver l'enfant imaginaire dans l'image figurative et/ou dans l'enfant effectivement accueilli, mais plutôt a pour fonction de se persuader que cette image figurative et/ou cet enfant accueilli correspond à l'enfant imaginaire. La représentation, « c'est la conviction que ce que la représentation représente, c'est un objet absent et non point manquant... l'objet absent, c'est celui qui n'est pas là dans la perception mais qui est là dans la représentation »²⁵¹. Alors la phase d'ancrage semble opérer une moindre sélection, intégrant alors plus facilement la réalité. L'enracinement de l'image figurative dans la réalité, lors de la phase d'ancrage, a un effet sur l'image elle-même qui peut être modifiée. Objectivation et ancrage sont en interaction dynamique. La stratégie de réalisation se fait par tâtonnement, intégrant l'aléatoire, avec des avancées, des replis, si besoin en changeant de direction.

247

E 1, p. 190.

248

E 8, p. 153.

249

E 5, p. 113.

250

E 24, p. 147.

251

L. MARIN. *Détruire la peinture*. Paris, Flammarion, 1997, p. 186.

leurs motivations à adopter, avec leur capacité à parler leur projet. Nous appellerons "socialisation" le processus par lequel les adoptants inscrivent leur projet d'adoption dans le "social", sous la forme langagière et non-langagière de la filiation instituée pour reprendre la terminologie de J. GUYOTAT. Cette inscription par la parole est celle qui permet au couple d'échanger, de discuter de l'adoption et donc d'élaborer son projet et sa représentation de l'enfant. Cette inscription par la parole peut s'élargir en dehors du couple et aller vers d'autres cercles familiaux, amicaux, professionnels, associatifs... Cette inscription est également tout ce qui dans la vie sociale vient permettre cette reconnaissance de filiation : le regard de l'autre qui fait parent, regard échangé entre père et mère, regard des futurs grands-parents, des voisins, amis... et des professionnels de l'adoption. L'inscription non-langagière est aussi le regard institué de l'État Civil et du Droit, la reconnaissance de la capacité à être parents donnée par l'agrément.

L'analyse des entretiens²⁵² nous amène à la constatation suivante : plus un couple ressent douloureusement et difficilement son infécondité/stérilité, plus l'échange est difficile, à l'intérieur du couple d'abord, à l'intérieur des familles et enfin pour dépasser le cercle familial élargi. Cette faible élaboration du projet en dehors de la famille élargie peut être mise, elle-même, en relation avec la discrimination faite quant à l'origine de l'enfant : plus la "socialité" du projet est large, moins la discrimination semble forte. Une plus forte socialisation correspond à une plus grande élaboration conjointe du projet et également, quand il y en a une, à une modification de la représentation de l'enfant. La socialisation participe à la division, à la mise en écart et à la perte. Inversement, une faible socialisation participerait d'un collage des adoptants au référent de leur représentation et à l'image même de leur représentation. Cette socialisation est pour nous une composante de la filiation instituée et tout ce qui viendrait dans l'entourage des adoptants mettre une ombre, un doute (ou une non-reconnaissance complète) sur le lien de filiation peut être considéré aussi comme blessure de filiation instituée.

Ainsi, la difficulté de certains couples à parler, à mettre une parole sur leur projet d'adoption et leur représentation de l'enfant induit la construction d'une image figurative de l'enfant collée au désir, à l'extrême sans écart avec lui. Ce déficit de la dimension symbolique les conduit à souhaiter adopter un enfant qui ne peut être que celui de leur désir total et absolu et qu'ils imaginent comblé par lui. Cet élément se retrouve principalement chez les couples recherchant une ressemblance entre eux et leur enfant. Nous pensons qu'il est également présent chez ceux voulant un enfant ressemblant à l'image figurative de leur représentation. Il y a chez les uns et les autres trop de collage pour les premiers au référent, pour les seconds à l'image figurative de leur représentation elle-même.

Inversement, d'autres adoptants semblent présenter leur désir sur la scène de la réalité ; ils peuvent le présenter autrement, le re-présenter. Par une élaboration plus forte et plus conjointe de leur représentation de l'enfant, les adoptants créent un écart entre eux et leur désir. En habillant leur désir de paroles, en le faisant advenir à l'humain parlant, les adoptants le font émerger à la surface de la conscience²⁵³. Cet écart est également synonyme de perte : arrivé sur le champ de la conscience et de la réalité, le

²⁵² Annexe n° 11-16. p. 407. « Entretiens : lecture des données. Elaboration dans le couple et socialisation ».

désir n'est plus ce qu'il était, il n'est plus tout puissant, absolu et éternel. Le besoin pour eux de ressemblance entre eux-mêmes et l'enfant en est diminué ; la nécessité de faire correspondre l'enfant adopté à son image figurative s'en trouve amoindrie.

Mais quand nous parlons de ressemblance, de quoi parlons-nous ? Cette question semble de première importance dans l'adoption qui, par définition, est la "greffe" qui donnera à chacun des parents le sentiment de se reconnaître dans leur enfant et réciproquement. Nous proposons donc de ré-interroger cette notion de "ressemblance" à partir des travaux de P.A. TAGUIEFF*.

*Note : P.A. TAGUIEFF. La force du préjugé. Paris, La Découverte, 1987. Nous pouvons résumer sa thèse ainsi :

	racisme	anti-racisme
Individualisme	je suis différent et tu ne pourras jamais me ressembler.	Je suis le même homme que toi.
Universalisme	je suis l'homme universel et tu dois me ressembler ; mais ce n'est pas possible.	Je suis comme toi un homme singulier.

-2.3.3- Le semblable : le différent imaginé comme identique.

Ce qui est écrit et dit par les adoptants de ce qu'ils entendent par race soutient l'idée selon laquelle les races sont définies en même temps par des critères géographiques (Amérique Latine), des critères culturels (arabes, asiatiques), des critères religieux (enfant musulman), physiques (couleur de la peau). Nous trouvons également des confusions entre statut et nationalité (pupilles de l'État et français) et entre statut, nationalité et caractères physiques (un pupille de l'État est un enfant de peau blanche). Nous avons tenu compte de cette diversité de représentations dans la classification construite sur les origines de l'enfant, en reprenant le sens transmis par les adoptants. Cette catégorisation donne à voir le rapport que les adoptants ont à l'origine de l'enfant dans ce qu'il a lui-même de ressemblant ou/et de différent d'eux, mettant l'accent, pour certains sur des traits corporels, pour d'autres sur des différences culturelles, pour d'autres enfin sur chacune et toutes les différences imaginées qui diraient alors l'impossibilité d'une filiation.

Prenant les rapports les plus extrêmes, nous pouvons dire :

- Pour les uns, seront recherchées les caractéristiques d'identité parfaite, identité physique, culturelle et nationalitaire.
- Pour d'autres, seule la non-différence physique importera : l'enfant serait alors pour un couple européen un enfant de couleur blanche.
- Pour d'autres encore, la différence culturelle sera admise ou recherchée au regard des représentations sur les qualités supposées de telle culture ("les Asiatiques s'adaptent mieux"), ou les compatibilités supposées des cultures d'origine et

²⁵³ La prise de conscience est ici rapprochée de la verbalisation de la représentation.

d'accueil. (culture européenne - culture latine). Dans ce cas, la différence physique apparaît secondaire, acceptée ou recherchée dans certaines limites, comme si la dimension culturelle, dans ce qu'elle induit comme ressemblance possible, en relativisait l'importance. Inversement cette différence culturelle pourra être majorée, sous la forme religieuse ou sociale au regard de l'intégration, pour expliquer le souhait de ne pas adopter un enfant (né par exemple de parents arabes). Notre étude des dossiers d'agrément donne près de 60% des futurs adoptants comme faisant une discrimination envers les enfants d'origine arabe. Notre objet n'est pas centré sur cette question-là. Nous en savons la complexité des différents éléments pouvant l'expliquer : sociologiques, historiques, économiques... Nous voulons simplement souligner le fait que, pour ces enfants, leur différence physique ne peut expliquer la discrimination très ancrée dont ils font l'objet.

· Pour d'autres enfin, l'accent est mis sur une identité universaliste ("un enfant est un enfant"), tout en reconnaissant à cet enfant sa différence.

Nous aurions alors une graduation allant d'une affirmation absolue de la différence et du refus de cette différence à un universalisme reconnaissant cette différence fondatrice. En d'autres termes, nous pourrions trouver, sur un extrême des adoptants conjuguant les deux formes de racisme de P.A. TAGUIEFF et sur un autre extrême des adoptants conjuguant les deux formes d'anti-racisme.

Nous abordons alors ce qui est au cœur de la problématique du racisme/antiracisme et de la filiation, le rapport au même et au semblable. Cette distinction est pour F. HÉRITIER« ce qu'il y a de plus fondamental dans les sociétés humaines, la façon dont elles construisent leurs catégories de l'identique et du différent ». Cette opposition identique/différent est le prototype sur lequel se « moulent tant les autres oppositions conceptuelles... que les classements hiérarchiques que la pensée opère et qui, eux, sont de valeur »²⁵⁴. Elle est au centre de la filiation dans sa dimension narcissique et instituée.

P. A. TAGUIEFF fait l'hypothèse « d'une mixophobie enracinée dans un noyau inconscient ... et qui se trouve confortée et précisée par son point d'application préférentiel : la filiation et la descendance »²⁵⁵. Reprenant les travaux de R. PAGES, deux hypothèses sont construites, l'une sur l'« homofiliation physique » qui tend à la reproduction du même dans ses aspects corporels, physiques, dont le principal qui est la couleur de la peau. La ressemblance de l'enfant aux ascendants est nécessaire à la reconnaissance de cet enfant comme pouvant être le sien et à son inscription dans la lignée familiale. La deuxième hypothèse est celle d'une « homofiliation culturelle » selon laquelle « la perpétuation des similitudes de divers ordres, en particulier socio-culturels, a également une valeur positive dans certaines limites ». C'est dire qu'une ressemblance ou compatibilité culturelle permet également de penser l'identique en terme de filiation.

Dans l'adoption, nous sommes effectivement au cœur de ces deux hypothèses. La

²⁵⁴ F. HERITIER. *Masculin/Féminin. La pensée de la différence*. Paris, O. Jacob, 1996, p. 26.

²⁵⁵ P. A TAGUIEFF. Op. cité. pp. 348-354.

question de l'identité personnelle, conjugale, familiale et sociale des adoptants rencontre la question de l'"identique", puisque tous deux ont la même étymologie. Nous pouvons le traduire ainsi : comment faire du même avec du différent ? Transférant cette question dans le champ analytique, nous pourrions la poser en ces termes : "comment faire du narcissique avec du symbolique ? Comment faire du narcissique avec de l'institué ?"

Ainsi, l'hypothèse d'une homofiliation physique se trouve confirmée par certains adoptants dans leur souhait d'adopter un enfant qui leur ressemblerait physiquement. Cet impératif absolu de reproduction du même, comme condition de création des liens de filiation, a été compris comme effet inconscient de la blessure d'infécondité et surtout de stérilité, blessure pouvant entraîner une majoration de la dimension narcissique de la filiation. Ce « noyau inconscient » de la mixophobie se retrouve alors particulièrement actif dans les situations où serait plus forte la crainte d'une rupture de filiation. Nous avons également dégagé les grands axes de la dimension instituée de la filiation et avons mis en évidence sa fonction symbolique. Cette dimension instituée se trouve questionnée par l'hypothèse de l'homofiliation culturelle. Dans quelle mesure, la culture d'origine de l'enfant, dans ce qu'elle représente comme identique possible, réelle ou imaginée, par les futurs adoptants, peut-elle assurer la continuation et perpétuation de l'identité personnelle et familiale, "recoller" les morceaux de la rupture de filiation et, ajoutons, diminuer ou amoindrir les impératifs inconscients dictant de reproduire le même physiquement ? Pour P. A. TAGUIEFF « les différences culturelles tendant à s'annuler en se croisant, par les seuls échanges, le "préjugé racial" serait dès lors atténuable voire réductible ». Dans l'adoption, cette possibilité de "mélange" semble beaucoup plus un effet qu'une cause d'une diminution de la prégnance de l'homofiliation physique. Nous avons là vraisemblablement une limite à la dialectique des dimensions narcissique et instituée de la filiation. En outre, cette culture d'origine de l'enfant est choisie dans ce qu'elle offre, du point de vue des adoptants, comme capacité plastique d'assimilation dans la culture d'accueil, c'est-à-dire finalement comme du « même possible » culturellement. Les adoptants qui se tournent vers l'adoption internationale sont bien dans cette posture où n'est pas posé « le postulat d'une hérédité biopsychique ou bioculturelle différentielle » et où la culture d'origine n'est pas naturalisée, c'est à dire immuable. Mais cependant, cette différence doit pouvoir être reçue, pour faire filiation, comme en lien, en continuation, avec de l'identique possible. La famille, quand sont en jeu les constructions généalogiques, semble bien le creuset de cette nécessaire reproduction du même, condition du vivre ensemble intime. Mais pour certains, cette continuation ne peut se faire qu'avec du même, pour d'autres avec du semblable. Le semblable étant ici défini comme du différent reconnu subjectivement comme pouvant être de l'identique. Ce qui nous conduit à penser que l'important dans la filiation, dans la construction de l'identité, est la capacité des parents à reconnaître comme identique à eux ce qui peut être différent ; le différent devient le semblable. Pour simplifier, nous pourrions dire que dans l'adoption, les différents niveaux de racisme seraient liés à la plus ou moins grande capacité des futurs adoptants à reconnaître du différent comme étant néanmoins de l'identique, comme pouvant néanmoins faire identité. Cela reviendrait à dire la plus ou moins grande capacité à entrer dans un échange symbolique, et à se dégager d'un échange spéculaire.

Nous devons néanmoins relativiser les effets de cette homofiliation culturelle comme

indice d'un dégageant de la nécessité de reproduction du même. En effet, se conjugue avec cette dimension la question de l'âge de l'enfant. L'adoption internationale permettant alors d'adopter rapidement (plus rapidement en tout cas que l'adoption nationale) un bébé, l'identique serait alors recherché du côté de "comme celui qu'on aurait fait". Il y aurait chez certains adoptants une construction hiérarchique des valences relatives aux caractéristiques de l'enfant, permettant aux adoptants de retrouver chez leur enfant ce qu'ils considèrent être premier pour fonder l'identique nécessaire.

Conclusion de la deuxième partie.

Les trois dimensions repérées dans toute filiation semblent se conjuguer de façon singulière dans la filiation adoptive. Nous avons ainsi tenté de comprendre la dialectique qui s'opère entre narcissisme et relation objectale et l'avons repositionnée elle-même dans/sur une autre dialectique, celle des dimensions narcissique et instituée. Nous avons compris que, chez les adoptants, toute blessure de la filiation dans sa dimension instituée et narcissique secondaire pouvait majorer la dimension narcissique primaire. Cette majoration peut donc avoir des effets sur l'« estime de soi » qu'ont les adoptants; elle peut les amener à des postures revendicatives (sous forme de dû) et/ou de dépendance. Ces blessures subies peuvent aussi les amener à l'illusion de la "reproduction du même", cherchant alors l'enfant qui ressemblera le plus possible à l'image figurative de leur représentation, elle-même trop collée à son référent. Cette nécessaire reproduction du même apparaît comme moins impérative pour les couples inféconds, pour ceux qui ont déjà des enfants et pour ceux dont le projet d'adoption est fondé sur des motivations indépendantes de leur fécondité.

Nous avons interrogé cette question de la ressemblance et l'avons comprise comme élément de la construction des catégories fondamentales du même et du différent.

L'analyse de la dialectique des dimensions narcissique et instituée de la filiation nous a conduit d'une part à comprendre la relation entre la majoration de l'une et la minoration de l'autre, et d'autre part à constater le lien entre cette dialectique et ce que nous avons nommé la socialité des représentations. Nous retenons cela dans le cadre de notre problématique qui recherche, rappelons-le, les conditions dans lesquelles les futurs parents peuvent construire un équilibre entre les deux finalités de l'adoption, et qui recherche également dans quelle mesure cet équilibre peut être trouvé.

Ayant approché le contexte de l'adoption dans la première partie, la filiation adoptive dans la deuxième partie, nous allons nous tourner maintenant du côté de l'agrément, condition pour pouvoir adopter un enfant.

Troisième partie. L'agrément adoption : une évaluation qui peut être accompagnante.

-Chapitre 1- L'agrément adoption : un contexte paradoxal d'évaluation dans l'intérêt de l'enfant.

Nous avons vu précédemment ²⁵⁶ qu'un agrément est impératif pour adopter un enfant pupille de l'État ou un enfant étranger. Rappelons le décret de 1985 (modifié en 1996) qui en fixe les modalités : le Président du Conseil Général fait procéder à des investigations comportant une évaluation de la situation familiale, des capacités éducatives ainsi que des possibilités d'accueil des postulants et une évaluation du contexte psychologique dans lequel est formé le projet d'adoption. Les professionnels, "missionnés" par le Président du Conseil Général sont de manière on ne peut plus claire dans un contexte défini par la loi comme un contexte d'évaluation. Il s'agit alors pour ces professionnels (médecins psychiatres, éducateurs, assistants sociaux, psychologues) de faire une

²⁵⁶ 1^opartie. Chapitre 2 : « L'adoption en France ». 23 : « La procédure d'agrément ».

évaluation et donc d'extraire la valeur des conditions d'accueil que le postulant pense offrir à l'enfant attendu. Généralement, pour chaque agrément, l'évaluation est faite par deux intervenants. Cette évaluation, après entretiens, conduit les intervenants à donner un avis ; ces avis sont transmis à la commission d'agrément qui fera une proposition de décision au Président du Conseil Général.

Ainsi, il nous apparaît que, au regard de cette procédure d'agrément, c'est l'intérêt de l'enfant, donné par la loi comme étant l'intérêt supérieur, qui est à prendre en considération. Et nous définirons l'agrément comme la représentation d'une représentation. Mais ce contexte d'évaluation est cependant plus que cela ; il nous semble que certains adoptants se le réapproprient ; le temps et la procédure d'agrément deviennent alors ce que nous appellerons «un espace potentiel » où se joue autre chose que cette simple évaluation. L'agrément devient alors une forme de rite de passage dans lequel les futurs parents sont accompagnés à la parentalité adoptive.

-1.1- La notion d'intérêt supérieur de l'enfant.

Nous savons que le droit positif a retenu pour chaque adulte le "droit à être parents", sans lui donner de "droit à l'enfant". C'est que la doctrine et la jurisprudence ont, depuis longtemps, dit J. RUBELLIN-DEVICHI ²⁵⁷ donné une personnalité juridique à l'enfant, «dès sa naissance, et même dès sa conception.... Il est clair que les libertés multiples que la loi reconnaît aux mineurs ne naîtront pas dans le vide, et qu'elles ne pourront qu'être prises par entailles sur l'autorité des pères et mères ». L'enfant est sujet de droit et donc n'est plus un objet. Il n'en a pas toujours été ainsi.

-1.1.1- L'agrément : une garantie dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Ph. ARIÈS ²⁵⁸ parle de l'enfant comme étant jusqu'au XVII^e siècle «une petite chose drôle, un éventuel déchet ». « On ne pensait pas, écrit-il, que cet enfant contenait déjà toute une personne d'homme ». Nous avons rappelé dans notre première partie les pratiques d'exposition et d'abandon à Rome, pratiques qui se perpétuent en Gaule pendant le Moyen Age ; pour Ph. ARIÈS, la «découverte de l'Enfance » ne commence qu'au XIII^e siècle. Peu à peu pointeront les idées selon lesquelles l'enfance ne s'arrête pas à six ou sept ans, mais qu'au contraire une période de latence plus longue doit permettre une meilleure préparation à la vie d'adulte. Plutôt qu'une législation protégeant l'enfant en tant que personne, le XIX^e siècle s'intéressera à l'enfance entendue comme intérêt général d'une catégorie particulière.

A la fin du XIX^e siècle, il s'agit d'éduquer et non plus de punir. La puissance paternelle consacrée par le Code Civil de 1804 est «une prérogative apparemment discrétionnaire entre les mains du père... mais elle était comprise dans l'intérêt de l'enfant... et l'on s'en rapportait au père pour son bon usage » La loi du 24 juillet 1889

²⁵⁷ J. RUBELLIN-DEVICHI. Le principe de l'intérêt de l'enfant dans la loi et la jurisprudence française. In *Le Journal de Droit des Jeunes*. n° 159 de novembre 1996.

²⁵⁸ Ph. ARIÈS. *L'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime*. Paris, Seuil, 1973, p. 6 et 60.

introduit la déchéance de la puissance paternelle. Cette mesure, même comprise comme d'abord outil de protection de l'enfance, porte atteinte pour la première fois au caractère presque absolu de l'autorité paternelle. Ainsi, peu à peu, l'État passe de gardien de l'ordre public à un rôle de protecteur, prenant par là même le relais des solidarités familiales, et s'assurant que la famille agit dans l'intérêt de l'enfant.

C'est au lendemain de la seconde guerre mondiale que le droit de la famille devient pédocentrique. La notion « d'intérêt de l'enfant » devient une formule magique selon la formule du doyen CARBONNIER : « L'intérêt de l'enfant, c'est la notion magique. Elle a beau être dans la loi, ce qui n'y est pas, c'est l'abus qu'on en fait aujourd'hui. A la limite, elle finirait par rendre superflues toutes les institutions de droit familial. Pourtant, rien de plus fuyant, rien de plus propre à favoriser l'arbitraire judiciaire ». La notion d' « intérêt supérieur de l'enfant » sera introduite par la Déclaration des Droits de l'Enfant adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 novembre 1959 ; cette notion sera reprise par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), convention ratifiée par la France en 1990 et par celle de La Haye ratifiée en 98²⁵⁹.

La question est de savoir alors en quoi l'intérêt de l'enfant serait supérieur à ceux des adultes et, pour cet enfant, aux premiers d'entre eux, c'est-à-dire ses parents ? Reprenons pour évaluer cela la thèse de A. FREUD²⁶⁰ : tant que l'enfant appartient à sa famille qui joue son rôle, son intérêt supérieur réside dans la préservation de sa cellule familiale. Il convient donc prioritairement de confirmer et d'aider les parents à assumer leurs fonctions. L'évaluation doit donc porter sur les capacités parentales ; ces fonctions parentales doivent être jugées suffisantes au bon développement de l'enfant. Si, les parents ne remplissent pas leurs fonctions et si pour garantir le développement de l'enfant, celui-ci doit être "coupé" de son milieu familial, l'intérêt de l'enfant devient le sien propre, déconnecté de son milieu familial et déconnecté de l'intérêt de ses parents. L'intérêt de l'enfant devient supérieur. Les auteurs plaident pour une intervention minimum de l'État, avec quelques principes guidant les interventions sociales : l'enfant a droit à des parents autonomes et responsables ; l'intimité familiale doit être respectée et enfin une intervention sociale doit garantir une amélioration de sa situation à l'enfant.

Nous retiendrons de ce point de vue l'élément suivant : l'intérêt supérieur de l'enfant est d'être dans sa famille et d'avoir des parents. Cet intérêt supérieur est disjoint de celui de ses parents quand cet enfant est en danger. L'enfant est sujet de droit mais sujet de droit dans sa famille. Et c'est bien dans ce sens que J. RUBELLIN-DEVICHI²⁶¹ lit la CIDE qui « ne consacre pas de supra droits aux enfants ». La question du temps est ici déterminante : si l'intérêt de l'enfant n'est pas supérieur à celui de sa famille quand cet enfant y est encore, la perspective doit changer quand il y a séparation, disjonction des deux. Ce positionnement rejoint en cela la philosophie de la CIDE et de la Convention de La Haye. Nous en concluons donc ceci : au regard de l'agrément adoption, c'est l'intérêt

²⁵⁹ 1° partie. Chapitre 3 : « Les chemins de l'adoption ». 32 : « Adopter un enfant étranger ».

²⁶⁰ Anna FREUD, Joseph GOLDSTEIN, Albert J. SOLNIT. *Avant d'invoquer l'intérêt de l'enfant*. Paris, ESF, 1983.

²⁶¹ J. DUVELLIN-DEVICHI. Op. cité.

de l'enfant qui est supérieur ; cela implique que l'intérêt des postulants est second.

-1.1.2- L'agrément comme garantie d'une disponibilité des futurs parents.

Cette garantie donnée à l'intérêt supérieur de l'enfant nous semble rejoindre la disponibilité des futurs adoptants : c'est au nom de cette disponibilité évaluée que l'agrément est accordé. Reprenant ce que nous avons dit des éléments centraux et périphériques des représentations, il nous semble que l'évaluation ne consiste pas d'abord et seulement à recueillir le « désir d'enfant » des postulants, mais à repérer dans leurs représentations ce qui apparaît comme creuset de leur disponibilité. Ainsi, au-delà de l'avis favorable donné, il importe de repérer, dans l'image figurative de leurs représentations, les éléments centraux structurants et peu susceptibles de modification et les éléments périphériques plus souples et permettant les adaptations. La question est alors de savoir si nous pouvons séparer aussi nettement ce qui serait de l'ordre du désir et ce qui serait de l'ordre de la disponibilité. Si le désir d'enfant est évidemment la condition sine qua non à tout projet d'adoption et donc à l'obtention d'un agrément, il n'en est pas la condition suffisante. Nous avons vu que, référé à l'absolu, à la totalité, à l'absolument plein, le désir est aussi référé au manque dans ce que la réponse apportée à la demande pour le combler restera, elle-même, incomplétude. La disponibilité nous paraît être alors le rapport que les adoptants ont eux-mêmes à cet écart, à cette perte. P. RICOEUR²⁶² la définit comme « promesse qui engage une invariabilité de soi... c'est un engagement... une promesse faite à l'autre ». A cette dimension de permanence de l'engagement pris, nous souhaitons ajouter cette autre dimension qui est "passivité" de soi à l'autre, véritable attestation d'altérité ; il s'agit du "creux" en soi-même, où le soi n'agit plus, ne maîtrise plus, ne se défend plus ; le soi devient passif, creuset accueillant l'autre, passivité du soi où l'autre peut se nider. Il s'agit alors pour les évaluateurs d'une part de vérifier que le désir d'enfant est là comme moteur "pulsionnant" la demande, et d'autre part de prendre la mesure du creuset des représentations où l'enfant lui-même pourra se nicher. Dans ce sens, les pratiques professionnelles qui tendraient à légitimer la stratégie d'appareillement des adoptants comme réalisation de leur désir nous semble en décalage avec cette notion de disponibilité. Prenons pour cela deux exemples. Écoutons Monsieur et Madame MERLE²⁶³ :

- « *Question : et si on vous confiait un garçon ?*
- Madame : et bien non ; on en a beaucoup parlé, non, non, c'est net. Et quand on en a parlé avec l'assistant social, le fait de dire, je veux ci ou je veux ça, il nous a expliqué qu'il fallait aller jusqu'au bout "si on vous en présente un qui est comme ci ou comme ça, il faut continuer, il faut aller jusqu'au bout".
- Monsieur : enfin, c'est affreux ce que je vais dire, le côté un peu lot de consolation.
- Madame : il faut savoir ce qu'on veut.
- *Monsieur et Madame LAURENT²⁶⁴ nous disent une posture similaire chez le*

²⁶² P. RICOEUR. *Soi-même comme un autre*. Paris, Seuil, 1990, p. 311.

²⁶³ E 17, p. 271.

professionnel :

« Monsieur : et le fait d'avoir un entretien avec l'assistant social, il nous a bien dit qu'il ne fallait pas adopter, accepter n'importe quoi, il ne fallait pas... enfin il nous a dit que c'est à nous de choisir ».

Inversement, nous pouvons entendre la disponibilité de Madame RODET ²⁶⁵ : «Je demande un enfant, je ne sais pas comment il sera, il y aura un problème, il n'y aura pas de problème et moi, je disais oui au gamin qui allait arriver et puis après j'assume s'il y a quelque chose ».

Cette disponibilité, creuset des représentations de l'enfant et de son image figurative, semble pouvoir être appréhendée sous ses deux aspects : au regard de la représentation de l'enfant et au regard des représentations qu'ont les postulants de la filiation adoptive.

-1.2- L'agrément comme représentation d'une représentation.

En définissant l'agrément comme une représentation, nous en donnons en même temps le caractère subjectif : subjectivité des professionnels qui évaluent, inter-subjectivité de la commission qui fait une proposition de décision et subjectivité du Président du Conseil Général qui prend une décision en son âme et conscience. Cette subjectivité est néanmoins limitée, par la multiplication des points de vue et par les éléments qui doivent faire objet d'évaluation. Ainsi, il apparaît nécessaire que soient évaluées la disponibilité des futurs parents à la filiation adoptive et leur disponibilité à l'enfant.

Nous définissons l'agrément comme une représentation construite à un moment donné et référée elle-même à la représentation des postulants à l'adoption. Compte tenu du fait que cet agrément est valide pendant cinq années, il nous paraît important que, sans que cette validité ne soit remise en question, il reste référé à la représentation référente qui peut, elle, être modifiée. Ainsi, bien que ce ne soit pas explicitement prévu par les textes, le contenu d'un agrément pourrait également changer afin de ne pas être trop en décalage avec la disponibilité des adoptants. Si l'agrément doit être au plus près de la disponibilité des postulants comme garantie offerte à l'enfant, il ne doit pas cependant les enfermer dans une représentation-disponibilité qui ne serait plus la leur.

-1.2.1- L'agrément comme représentation de la disponibilité à l'enfant.

Rappelons que l'agrément délivré peut être « assorti d'une notice mentionnant le nombre, l'âge ou les caractéristiques de l'enfant » (article 6 du décret de 98-771 du 1^o septembre 1998). Cette notice, facultative, nous semble de première importance, c'est elle, en réalité, qui devrait donner les contours de la représentation de l'enfant des adoptants et l'évaluation faite de leur disponibilité. Il s'agira alors pour les professionnels chargés de cette évaluation, pour la commission d'agrément et le décideur, de préciser combien

²⁶⁴ E 9, p.163.

²⁶⁵ E 21, p. 317.

d'enfant(s) peuvent être accueillis et leur âge au moment de leur accueil. Il nous semble alors que cet agrément a lui aussi à se «déchirer» de la demande des postulants, pour en saisir les éléments encore en mouvement qui permettraient l'inscription dans la réalité.

Nous ne nous attarderons pas plus sur cette question de l'évaluation dans ses méthodes, et outils qui ont fait l'objet de nombreuses publications tant en psychologie sociale qu'en clinique²⁶⁶ et qui, en soi, ne font pas l'objet de notre recherche. Nous souhaitons néanmoins aborder la question des origines de l'enfant. Nous nous proposons de reprendre cette question des origines du point de vue de l'évaluation et de voir en quoi cette possibilité/impossibilité pour les postulants d'accueillir un enfant "différent" d'eux viendrait dire une capacité/incapacité à devenir parent adoptant. La question des "races" et du racisme est une question récurrente dans le monde de l'adoption. Pour les futurs adoptants, il s'agit, dans la représentation qu'ils ont de l'enfant attendu, de préciser aux intervenants quel "type" d'enfant ils se sentent prêts à adopter. Si ces caractéristiques de l'enfant ne sont pas mentionnées dans la décision du Président de Conseil Général sous peine d'anticonstitutionnalité, elles peuvent l'être dans les rapports sociaux et psychologiques. Ces écrits sont toujours utilisés par ceux qui ont le pouvoir de confier des enfants et servent donc de «guide» d'apparement pour les Conseils de Famille et autres autorités.

Nous appuyant sur les travaux scientifiques reconnus²⁶⁷ nous dirons d'abord que si les races n'existent pas, le racisme, lui, existe bien. Ce racisme prend source dans les différences biologiques et culturelles et peut prendre des formes opposées qui toutes auront leur "antidote antiraciste", c'est là la thèse de P.A. TAGUIEFF que nous avons vue précédemment. Ainsi, chacune des affirmations contient son antidote qui prise séparément contient tout le paradoxe. Nous comprenons déjà que, au regard de l'agrément adoption, cette manière de poser la question du racisme/non-racisme, la complexifie un peu. Ne pas pouvoir, vouloir adopter un enfant physiquement différent de soi est-il toujours un comportement raciste ? P. A. TAGUIEFF distingue trois formes de racisme :

- Le racisme-idéologie qui inscrit sa logique sur des réalités physiologiques naturelles, sur ce qui «ne change pas», par exemple la couleur de la peau. Le déterminisme biologique y conditionne les conduites humaines.
- Le racisme-préjugé définissant des attitudes (ce que nous sommes disposés à faire) et des opinions (ce que nous croyons ou estimons vrai). Le préjugé étant défini comme « un schéma cognitif et affectif anticipé, pré-existant dans l'opinion publique avant que tel individu ne le fasse sien ».
- Le racisme-discrimination qui est un comportement, une pratique, un préjugé mis en acte.

²⁶⁶ M. ROUYER . Adoption : le premier entretien avec le psychiatre. In Journal de pédiatrie et de puériculture n° 4, Editions scientifiques et médicales, 2001. Nous nous référons également aux travaux de C. PLENCHETTE-BRISONNET. *Construire et utiliser des outils en action sociale*. Paris, ESF, 1985

²⁶⁷ M. DUYME. Familles adoptives internationales comme creuset de la société mondiale. In *Accueil* de février 1995, pp. 13-15.

Nous pouvons trouver dans l'adoption, des formes de discrimination sans idéologie ni préjugé raciste. Notons à ce propos que le Conseil d'État dans sa jurisprudence n'a pas retenu comme fondé un refus d'agrément motivé par «les exigences que les intéressés avaient exprimées en ce qui concerne l'origine de l'enfant... »²⁶⁸.

Nous prendrons pour exemple l'entretien avec Monsieur et Madame LECLERC²⁶⁹. Madame a vécu en Afrique pendant plusieurs années, elle y a conservé des amis et les souvenirs qu'elle garde de cette période lui sont plutôt agréables. De formation médicale, elle a travaillé dans un service de pédiatrie et y a soigné des enfants de toutes origines. Il ne semble y avoir chez elle aucun racisme idéologique ni de préjugés raciaux, elle dit cependant ne pouvoir adopter un enfant noir :

« Monsieur : non, après c'était sur la race ; on ne souhaitait pas un enfant noir, autrement le reste... - Madame : oui, c'est plutôt dans l'autre sens qu'il faut le dire, c'est qu'on était prêt à adopter pas qu'un enfant à la peau blanche, on se tournait vers l'adoption d'un enfant étranger... Mais un enfant noir... c'est la peau... moi, je trouve qu'elle n'a pas le même grain, c'est pas la même peau. Je ne peux pas vous expliquer, mais c'est une question de toucher... ».

Au-delà d'une compréhension qui en donnerait, dans ses motivations, une interprétation analytique, nous proposons d'en approcher le processus et les effets à partir des travaux de D. ANZIEU. L'auteur construit le concept de Moi-peau comme «réalité d'ordre fantasmatique dont le Moi de l'enfant se sert au cours des phases précoces de son développement pour se représenter lui-même comme Moi contenant les contenus psychiques, à partir de son expérience de la surface du corps »²⁷⁰. Ainsi, toute activité psychique s'étayant sur une fonction biologique, le Moi-peau trouve son étayage sur les diverses fonctions de la peau : « fonction de contenant qui contient, de barrière qui protège... et de communications permettant d'établir des relations signifiantes ». Cette instauration du Moi-peau chez l'enfant répond au besoin d'une enveloppe narcissique. « L'enfant est satisfait dans ses besoins et il est surtout rassuré quant à son besoin qu'on comprenne ses besoins. D'où la construction d'une enveloppe de bien-être narcissiquement investie, support de l'illusion, nécessaire à fonder le Moi-peau, qu'un être accolé de l'autre côté de cette enveloppe, réagit immédiatement en symétrie complémentaire à ses signaux... »²⁷¹. Ainsi, cette constitution du Moi-peau chez l'enfant passe, pourrait-on dire, par différentes phases qui vont progressivement de la dyade mère-enfant dans une même enveloppe physique et psychique à la constitution progressive pour l'enfant d'une enveloppe assurant son individuation : il y a progressivement effacement de cette peau commune et reconnaissance que chacun a sa propre peau et son propre moi. Dans cette genèse interactionnelle, l'enfant est créateur de mère.

²⁶⁸ Conseil d'Etat, Section du Contentieux. Décision du 4 novembre 1991 n° 102-611, 17 février 1993, n° 129-436.

²⁶⁹ E 8, p.153.

²⁷⁰ D. ANZIEU. *Le Moi-peau* Paris, Dunod, 1985, p.38.

²⁷¹ D. ANZIEU. Op. cité. p. 43.

Ainsi, ce que D. ANZIEU dit du Moi-peau de l'enfant peut être compris également au regard des processus qui feront mère celle qui a accouché ou/et qui adopte cet enfant. Nécessité d'abord d'une peau commune possible entre l'enfant adopté et sa mère adoptante. Cette peau commune est comprise au sens d'enveloppe psychique rassemblant la mère et l'enfant et s'étayant sur le corps. Nécessité aussi pour la constitution du Moi-peau de l'enfant de pouvoir trouver un étayage suffisamment bon et fort sur le Moi-peau de sa mère.

Ce concept est donc également pertinent pour comprendre le processus et les interactions qui feront mère la mère adoptante et plus globalement la famille adoptante. C'est dans l'interaction mère-enfant que la femme devient mère et l'enfant fils/fille ; cette interaction est totale dans le sens où l'ensemble des canaux sensoriels est mis en action : signaux sonores, olfactifs, visuels, cutanés... Cette enveloppe, soutenante, contenante, protectrice et support des communications, est celle également que constitue la famille et donc la famille adoptante. La mère et les autres membres de la famille doivent pouvoir faire "peau commune" avec l'enfant né ou adopté ; l'enfant nouvellement arrivé se moule dans les enveloppes (maternelle, parentale, fraternelle...) pour en former de nouvelles, lui parmi et comme les autres.

Nous avons donc là un des aspects d'une discrimination qui ne semble pas pouvoir être qualifiée de raciste. Ainsi, il convient, au regard des discriminations faites par les postulants, de distinguer dans leurs motivations, ce qui serait de l'ordre du préjugé, ce qui serait de l'ordre de l'idéologie et ce qui serait de l'ordre de l'impossibilité à faire peau commune avec l'enfant. Ce rapport est donc, nous l'avons vu, au centre de la filiation, et tout particulièrement au centre de la filiation adoptive dans ce que le corps de l'enfant entretient subjectivement chez les adoptants comme pouvant être, quand même, l'identique. Ainsi, il nous semble que fondamentalement, la problématique de la filiation adoptive et de l'agrément se situe non pas tellement sur la question de la différence ni sur celle de l'identique, mais dans leur rapport. Quel que soit le contenu des représentations des deux pôles, l'enjeu pour les futurs adoptants devient celui de leur capacité à se reconnaître dans leur enfant, c'est-à-dire à trouver en lui, aujourd'hui et demain, en tant que différent, de "l'identique", assurant l'identité. S'agissant de l'adoption internationale, la différence culturelle ne saurait être naturalisée au point de penser qu'un enfant ne puisse pas être enveloppé par une nouvelle enveloppe culturelle dont l'étayage serait affectif. Finalement, la racisme serait ce préjugé qui naturaliserait, rendrait immuable les caractéristiques personnelles d'un enfant, racisme fondé sur les données physiques qui, elles effectivement, offrent cette possibilité de généralisation à l'ensemble de la personnalité. Le racisme est le préjugé, construit en idéologie, selon lequel la personne ne peut que rester la même, fossilisée.

-1.2.2- L'agrément comme disponibilité à la filiation adoptive.

La question qui se pose serait celle de savoir dans quelle mesure cette évaluation à la parentalité adoptive peut être conduite ? Et d'abord, être parent d'un enfant conçu par le couple présente-t-il des différences avec le fait d'être parent adoptif ? L'étude des 26 entretiens nous donne quelques indications²⁷² : il n'y a pas de déterminant au regard de la composition familiale (couple avec ou sans enfant), ni au regard du niveau de diplôme

ou âge du couple. Par contre, la distinction couple stérile, couple infécond et couple fécond est signifiante : cette différence semble niée le plus fortement par les couples stériles et dans une moindre mesure par les couples inféconds. Nous pouvons comprendre cela comme nécessité pour les certains couples de se rapprocher d'une parentalité naturelle : c'est ce que Madame VINCENT nous explique²⁷³ : « quand j'ai été opérée, l'infirmière qui me faisait des piqûres m'a dit "pourquoi vous n'adopteriez pas un enfant ?" et je lui ai dit "moi, pas question... j'en veux pas...et quelques temps après, de voir des mamans qui avaient des bébés, il n'y aura que cette seule solution et ça m'a fait réfléchir et je me suis dit "si tu veux un bébé, il n'y a que cette seule solution... ». Nous pouvons le comprendre comme difficulté à s'identifier à l'enfant. Nous savons en effet que finalement cette différence n'est pas, dans la réalité, référée aux parents qui toujours ont à adopter leur enfant, mais référée à la réalité de l'enfant qui a été abandonné.

Cette capacité des futurs adoptants à s'identifier nous semble pouvoir s'articuler avec trois dimensions : identification à l'enfant abandonné ou comme soi s'abandonnant ; identification aux parents abandonnants ; identification aux parents adoptants. Cette capacité des postulants à s'identifier aux enfants abandonnés peut faire écho chez eux à leur sentiment d'avoir été eux-mêmes abandonnés²⁷⁴ : Madame DUCRET²⁷⁵ explicite son histoire personnelle : « j'ai gardé le lien avec ma mère, on se voyait régulièrement, ma mère restait ma mère, ma première mère ; par contre ça a été un peu plus... j'ai eu une deuxième mère. J'ai peut-être plus vécu l'abandon de mon père ». Cette capacité à s'identifier à l'enfant peut également être mise en lien avec le sentiment de se sentir abandonné. Monsieur LECLERC le dit explicitement : « j'aurais aimé qu'on soit un peu plus pris en compte... qu'on s'occupe de nous.... Alors là, on a l'impression que ça n'intéresse plus personne... ». Madame TISSERAND, nous dit aussi son sentiment d'avoir été abandonnée, dans l'absence de dialogue, par sa mère : « moi, ça remonte à mon enfance, j'avais une amie vietnamienne qui était adoptée, c'était ma meilleure amie, surtout que je n'avais pas beaucoup de relations... je ne parlais pas beaucoup avec ma maman... ». Ce rapport à l'abandon peut également être un mouvement, reconnu en soi, qui permet le lâcher prise ; nous ne sommes plus alors dans la relation où l'un est abandonnant et l'autre abandonné, mais dans une relation intérieure où soi-même peut être abandonnant et abandonné. C'est ce que nous disent Monsieur et Madame CHANEL : « Madame : apprendre l'abandon, laisser faire les choses, apprendre la patience et l'acceptation. – Monsieur : se laisser, s'abandonner, si un enfant nous est destiné ». Et effectivement, nous touchons dans cette capacité des adoptants à s'abandonner et à pouvoir également s'identifier aux parents abandonnant, à un point qui nous paraît central dans l'adoption. Nous y reviendrons dans notre dernière partie. Ce point le plus difficile pour des postulants à l'adoption, privés d'enfant, nous est donné par

²⁷² Annexe n° 11-25, p. 417 : « Différence entre parentalité adoptive et parentalité naturelle »

²⁷³ E 25, p. 361.

²⁷⁴ A. RIOU. *Devenir parent par l'adoption : quels "choix" inconscients ?* Villeneuve d'Ascq, Septentrion, 2001.

²⁷⁵ E 3, 8, 23, 14.

Madame PONCET ²⁷⁶ : « parce que nous on sait ce que c'est que d'avoir un enfant, on imagine une mère qui doit abandonner son enfant, c'est terrible ». DW. WINNICOTT ²⁷⁷ parlant de cette capacité d'identification, écrit : « Nous nous bornerons à parler de l'appauvrissement de la vie de la patiente qui relevait de son incapacité à "se mettre dans la peau des autres" ». Cette difficulté à s'identifier aux parents d'origine et pour certains à l'enfant, semble moindre quand il s'agit d'une identification aux parents adoptants ²⁷⁸ .

Nous avons défini dans ce premier chapitre l'agrément comme phase d'évaluation nécessaire, dans l'intérêt de l'enfant. Nous allons en voir une autre dimension possible, celle donnée par les postulants. Au-delà de l'évaluation, l'agrément peut être un temps où il se passe autre chose.

-Chapitre 2- L'agrément adoption comme espace potentiel.

Nous pouvons considérer le temps d'agrément comme un temps qui relie la demande d'agrément et son obtention. Ce temps, dans lequel se déroulent la procédure d'agrément et les entretiens, peut également, à notre sens, être rapproché de ce que DW. WINNICOTT nomme « l'espace potentiel entre le bébé et la mère » ²⁷⁹ . L'auteur écrit : « Cet espace varie beaucoup selon les expériences du bébé en relation avec la mère ou la figure maternelle. J'oppose cet espace potentiel au monde du dedans... et à la réalité existante ou du dehors (qui a ses propres dimensions et peut être étudiée objectivement et qui, bien qu'elle puisse varier selon l'état de l'individu qui l'observe, reste, en fait, constante) » ²⁸⁰ . Ainsi, nous faisons l'hypothèse selon laquelle, le temps et le contenu de la procédure d'agrément, donnés comme « réalité existante ou du dehors » sont séparés du monde intérieur des adoptants ; il y a entre ces deux mondes un espace qui les unit et les sépare en même temps. « Cet aire si vaste qui se situe entre l'objectivité et la subjectivité... aire intermédiaire qui se situe entre la réalité intérieure de l'individu et la réalité partagée du monde qui est extérieure ». ²⁸¹ nous semble, « potentiellement », être le temps où les adoptants se réapproprient la procédure, la transforme, et l'interprète. C'est ce que nous verrons d'abord en nommant l'agrément comme « objet objectif et

²⁷⁶ E 20, p. 305.

²⁷⁷ DW. WINNICOTT. *Jeu et réalité : l'espace potentiel*. Paris, Gallimard, 1971, p. 181.

²⁷⁸ Nous verrons plus précisément cela dans le chapitre 1° de la 4° partie : « Les adoptants : de pairs en pères ».

²⁷⁹ DW. WINNICOTT. Op. cité. p. 59.

²⁸⁰ DW. WINNICOTT. Op. cité. p. 60.

²⁸¹ DW. WINNICOTT. Op. cité. p. 33.

subjectif ».

-2.1- L'agrément : un objet "objectif et subjectif" pour le postulant.

L'agrément est ce qu'on pourrait appeler un objet « trouvé »²⁸² par les adoptants. Cet objet, construit par la loi, mis en œuvre par les services départementaux, existe indépendamment de chaque postulant à qui il est destiné. Nous pourrions dire que cet objet est le "réel", qui existe en soi, qui ne dépend pas de l'observation des postulants à qui il est imposé. Et nous avons vu que cet objet objectif définit un contexte qui est celui de l'évaluation. Mais, nous dit WINNICOTT « ce qui est objectivement perçu est, jusqu'à un certain point, conçu subjectivement ».

-2.1.1- La nécessité du trouvé.

Nous avons alors là un point d'articulation : pour que les postulants puissent subjectivement trouver cet objet-agrément, la première condition est qu'il soit présent, c'est à dire qu'il existe indépendamment d'eux. C'est la permanence de l'objet, dans son contexte, ses modalités, la fixité de son cadre qui est contenante et finalement rassurante pour les adoptants. Nous prendrons pour exemple l'entretien avec Monsieur et Madame MASSON²⁸³ : « Madame : moi, j'ai senti qu'on se sent enfin pris en main et rassurés avec un encadrement qui nous donne l'impression qu'on allait enfin avancer... Monsieur : confortés de part l'encadrement ». Monsieur VERNE²⁸⁴ donne dans l'emphase, avec cependant cette idée de cadre : « la procédure pour nous était... d'abord il y avait un support fantastique de l'assistant social ». Enfin, nous donnerons un troisième exemple pour dire cette nécessité de l'objet trouvé, avec un extrait de l'entretien avec Monsieur et Madame PASQUAL²⁸⁵ : « Madame : on a trouvé simple... Monsieur : c'est quand même assez bien défini, il y a un canevas à suivre, c'est beaucoup moins problématique que ce que les gens s'imaginent... ».

Ainsi, au-delà de l'impératif d'un agrément, dicté par l'intérêt supérieur de l'enfant, il nous semble que ce cadre est également nécessaire comme "objet objectif" trouvé par les postulants, condition pour qu'ils puissent se le réapproprier. Pour s'approprier quelque chose, encore faut-il que ce quelque chose existe. Cela nous amène à penser que cette phase est nécessaire et qu'elle doit être conservée, comme « aire et objet transitionnels » Nous avons vu²⁸⁶ que diverses formes d'agrément existent aujourd'hui, qui toutes ont

²⁸² Nous reprenons en cela les termes utilisés par P. FUSTIER « un phénomène transitionnel est un trouvé-créé » in *Les corridors du quotidien*. Lyon, PUF, 1993, p. 70.

²⁸³ E 1, p.190.

²⁸⁴ E 24, p.347.

²⁸⁵ E 18, p. 281.

²⁸⁶ 1^opartie. 23 : « La procédure d'agrément : une garantie pour l'enfant ».

valeur de "sanction", c'est-à-dire d'une décision qui coupe, sépare un avant et un après et qui en même temps offre cet espace d'élaboration²⁸⁷. Mais nous souhaiterions mettre en évidence ce qui semble bien caractériser la double dimension, « objective et subjective » de cet objet qu'est l'agrément : le sens du questionnement.

Chaque entretien peut être mené à partir de questions posées par l'évaluateur, questions qui creusent les motivations, les représentations, le cheminement, ces questions ont valeur évaluative. Mais, en même temps, nous pourrions presque dire, ces questions ont valeur performative ; elles invitent les postulants à se creuser eux-mêmes, à faire un creux en eux pour accueillir la question posée : « je pense que ça nous a fait du bien de creuser ça » dit Monsieur PERRET²⁸⁸. Les adoptants se laissent, en quelque sorte, questionnés par eux-mêmes, sans d'ailleurs rechercher de réponse. Nous serions, avec la capacité des postulants à recevoir ce questionnement, dans cette « passivité » chère à P. RICOEUR, dans ce creux du moi où se niderait l'altérité, la relation à cet autre qui serait déjà l'enfant adopté. Nous pouvons largement reprendre cela dans les différents entretiens. « On attend le permis. Moi, je ne l'ai pas vécu comme ça. D'un côté très bien, parce que ça nous permet de nous poser des questions qu'on ne se pose pas forcément... il a fallu réfléchir... »²⁸⁹. L'entretien avec le couple PROST²⁹⁰ reprend cette idée selon laquelle « les entretiens ont fait poser des questions qu'on ne s'était pas posées ». Il s'établit alors une forme de relation entre le questionnement qui creuse et le questionnement qui permet de se creuser ; c'est ce que nous dit joliment Madame MOREL²⁹¹ : « toutes les questions que vous posez étaient un peu les questions qu'on se posait ».

La dimension performative du questionnement est rappelée par les postulants comme promesse d'une adoption future et promesse, de ce que Madame LECLERC appelle²⁹² une « concrétisation » : « pour moi les entretiens, ça aide vraiment à figurer le projet, parce que ça peut poser des questions auxquelles on n'a pas pensé, c'est bien parce que ça concrétise plus, parce qu'on peut se dire entre nous... C'est vraiment ça, ça aide à concrétiser – Question : et quand vous dites concrétiser ? – Madame : on se sent presque déjà un peu plus parents. On se sent déjà... parce qu'on en parle de cet enfant... c'est vraiment du concret, il manque juste l'enfant, mais on aborde des problèmes réels auxquels on n'a pas pensé ».

²⁸⁷ Le Service Social International demande que « les futurs parents adoptifs aient accès à une préparation systématisée et approfondie sur l'adoption, de préférence avant la détermination de leur capacité adoptive ». Cela pose un problème de fond sur la nature de la formation et son dispositif.

²⁸⁸ E 1, p. 56.

²⁸⁹ E 3, p. 85.

²⁹⁰ E 26, p. 369.

²⁹¹ E 2, p. 71.

²⁹² E 8, p. 153.

Nous voyons donc, dans cet exemple pris du questionnement, les deux dimensions en interaction : le « trouvé » est repris par les postulants, qui en font, pour eux-mêmes, un « créé ». Cette double interprétation est explicitée ainsi, en substance, par P. FUSTIER : l'agir du professionnel peut être interprété comme la conséquence d'une norme d'emploi relevant du contrat, cette interprétation explicative est égo-excentrée ; l'agir peut également être interprété comme relevant de la sphère du don, elle devient égo-centrée et « peut être considérée comme un avatar du narcissisme primaire »²⁹³.

-2.1.2- La possibilité du créé et le sentiment d'accompagnement.

Trouvant cette procédure, les postulants peuvent la faire leur. Et cette interprétation de ce qu'ils trouvent, interprétation que WINNICOTT appelle « création », peut se faire comme certitude de rencontrer dans cette procédure d'agrément, non pas (seulement) des personnes qui évaluent mais des personnes qui accompagnent. Nous souhaitons mettre l'accent sur cette dimension de la phase d'agrément, dimension qui vient bouleverser notre hypothèse et que nous avons trouvée de manière massive dans les entretiens, tant dans le traitement quantitatif que dans l'analyse de contenu. Le sentiment d'accompagnement commence pour certains postulants dès la période d'évaluation. Compte tenu de l'importance de cet élément, nous reprendrons largement dans les entretiens les extraits qui étayaient l'idée selon laquelle cette aire d'évaluation est transformée par les adoptants en aire d'accompagnement. Tout d'abord, écoutons Monsieur et Madame DUCRET²⁹⁴ parler de l'agrément : « Madame : l'agrément... d'un côté, très bien... ça a mûri notre volonté et notre désir... mais il y a beaucoup d'inquisition dans notre vie privée... c'est un peu pervers parce qu'on se dit "si on ne dit pas, on risque de ne pas avoir notre permis, le visa... mais je crois qu'il faut cet espace pour... ».

L'entretien avec Monsieur et Madame MERLE²⁹⁵ nous donne à comprendre l'interprétation par les postulants de l'assistant social :

- « Question : et l'assistant social représente qui pour vous ?
- Madame : c'est une personne qu'on a rencontrée parce qu'on était obligé de passer par là ; mais après, c'est quelqu'un d'autre.
- Monsieur : on était assez confiants, avec notre projet assez mûri, donc on le voit comme une aide, pas comme un censeur, d'autant plus que depuis le début on n'a pas eu de bâton dans les roues... on le ressent plutôt comme une aide que... ».

C'est également ce que nous donne Monsieur CHAPUIS²⁹⁶ : « le premier entretien avec

²⁹³ P. FUSTIER. *Le lien d'accompagnement : entre don et contrat social*. Paris, Dunod, 2000, p. 83.

²⁹⁴ E 3, p. 85.

²⁹⁵ E 17, p. 271.

²⁹⁶ E 13, p. 218.

l'assistant social, on a vu que ces gens-là, ils sont là pour nous aider, pas pour nous casser... ils ne sont là que pour vous aider ».

Le même sentiment d'avoir été « aidée » nous est donné par Madame LECLERC²⁹⁷ : « pour moi, les entretiens, ça aide vraiment... c'est bien parce que ça aide à concrétiser... c'est vraiment ça, ça aide à concrétiser ».

Monsieur SIMON²⁹⁸ nous dit qu'il n'a pas eu le sentiment d'être jugé : « moi, non, aucun jugement ; je n'ai pas senti, on était bien appuyés, avec le psychiatre aussi ».

Enfin, nous donnerons un dernier extrait qui pousse à son terme cette interprétation potentielle qui fait de l'agrément un espace où le travailleur est celui qui « aide à obtenir l'agrément ». « Madame : nos besoins étaient satisfaits. Monsieur : notre besoin, c'était de nous accompagner, de nous aider à obtenir un agrément ».

Monsieur VERNE²⁹⁹ est lui encore plus clair: « Question : vous avez eu l'impression d'être jugés ? Monsieur : non pas du tout. J'ai eu l'impression qu'il me disait "vous voulez un enfant, nous sommes là pour vous accompagner". C'était un message et ça nous a rassurés ».

Mais cette interprétation par les adoptants de l'évaluation en accompagnement est bien sûr à nuancer. Ces nuances nous sont apportées par la lecture croisée des données quantitatives retirées des 26 entretiens³⁰⁰. Nous pouvons en donner la synthèse suivante :

- Majoritairement (19 couples sur 26), les adoptants ont le sentiment d'avoir été accompagnés pendant la procédure d'agrément ; seuls trois couples ont le sentiment d'avoir été exclusivement évalués.
- Ce sentiment d'accompagnement est très présent chez les couples qui ont un enfant biologique, plus présent chez les couples inféconds que chez les couples stériles ou vivant difficilement leur infécondité.
- Enfin, ce sentiment d'accompagnement semble d'autant plus fort que le niveau de diplôme déclaré des candidats est élevé.

Nous pouvons comprendre, toujours à partir des travaux de DW. WINNICOTT, ces différences d'interprétation, comme « capacité (différente selon les adoptants) à utiliser les objets ». En effet, « l'espace potentiel entre le bébé et la mère, entre l'enfant et la famille, entre l'individu et la société ou le monde, dépend de l'expérience qui conduit à la confiance »³⁰¹. Nous pouvons ainsi comprendre, au regard des dimensions narcissique et instituée de la filiation, de leur dialectique et des effets que nous avons repérés sur

²⁹⁷ E 8, p. 153.

²⁹⁸ E 7, p.141.

²⁹⁹ E 24, p. 347.

³⁰⁰ Annexe n° 11-20, p. 410 : «Entretiens : lecture des données. Accompagnement et non-ccompagnement par les professionnels de la Dipas».

l'estime de soi, que le rapport entretenu avec l'agrément par les adoptants puisse être différent. Plus l'atteinte narcissique, quant à la capacité imaginée à devenir ou être parent, est grande, plus la confiance en soi entretenue dans le rapport au monde est moindre. Inversement, confiant dans leur sentiment d'être ou de pouvoir être déjà parents, certains adoptants sont à même d'évincer de leur pensée ce que l'agrément pourrait avoir de persécutoire pour n'en retenir que la dimension d'accompagnement. Le professionnel, sans quitter alors ses habits d'évaluateur prendrait également ceux de celui qui aide.

-2.2- L'agrément : une posture paradoxale pour le professionnel.

Ce « trouvé-crée » nous semble alors mettre le professionnel dans une posture paradoxale. Nous approcherons cette notion de paradoxe et la mettrons au travail au regard de l'évaluation. Nous serons alors à même de mieux comprendre comment peuvent s'articuler, dans la relation, le domaine privé des postulants et le domaine public de l'agrément.

-2.2.1- La posture d'entre-deux du professionnel qui évalue.

Nous avons vu que ce professionnel est interprété comme accompagnant. Nous pourrions dire : dans l'agrément, chaque partie (professionnels et adoptants) observe l'autre et par là le modifie. L'observation et le dispositif d'observation, en même temps qu'ils informent sur le réel, lui donnent forme et donc le transforment. Pour étayer cela, nous nous référerons à la théorie quantique³⁰². Toute intervention "sur" est une intervention "en" et a pour effet de provoquer des modifications dont les formes sont déterminées et aléatoires. Pour faire comprendre l'expérience d'Aspect³⁰³, les physiciens comparent les photons (particules de lumière) à des poissons, et se demandent : « Est-ce la conscience du pêcheur qui aurait provoqué la "réduction du paquet d'onde" du poisson, lui donnant forme ? Ou est-ce le dispositif d'analyse, de mesure, d'observation qui a provoqué cette transformation ? ». Entre ces deux interprétations (celle de la conscience et celle du dispositif), une autre conception se fait jour : « La physique quantique ne porte pas sur la réalité, mais sur la connaissance que nous en avons »³⁰⁴. Cela viendrait dire que nous n'avons pas accès au réel mais que nous construisons des outils pour nous le représenter et ces outils, transformant le réel par leur présence même, en modifient évidemment notre représentation et donc notre connaissance³⁰⁵. Nous voulons insister sur cette dimension du dispositif d'évaluation qui, en soi, serait producteur de sens. Nous retiendrons que le dispositif et la conscience de l'observateur sont en

³⁰¹ DW. WINNICOTT. Op. cité. p. 143.

³⁰² S. ORTOLI et JP. PHARABOD. *Le cantique des quantiques. Le monde existe t il ?*. Paris, La Découverte, 1998.

³⁰³ S. ORTOLI et JP. PHARABOD. Op. cité. p. 4.

³⁰⁴ S. ORTOLI et JP. PHARABOD. Ibidem p. 83.

³⁰⁵ Nous avons alors, au niveau épistémologique, une nouvelle approche du concept de représentation.

interaction, que l'un ne saurait se passer de l'autre pour la production de sens.

Nous savons donc, dans la filiation de la pensée phénoménologique, que le réel, objectif, qui existerait en soi, prend réalité à partir de l'observation, de la conscience et de l'intention de l'autre. Et cette observation du sujet, en elle-même, construit pour ce sujet sa réalité. Ainsi, non seulement, le professionnel est changé par l'adoptant, mais il y a, sans doute aussi, changement de l'adoptant par le professionnel. La perception que chacun a de l'autre le modifie en même temps qu'il le construit. C'est dans cette interaction que se situent les échanges lors des entretiens. Dans une vision analytique, il serait question de transfert et de contre-transfert ; réceptacle des projections des adoptants, le professionnel devient "quelqu'un d'autre" ; et insistons sur ce point, il ne peut devenir quelqu'un d'autre qu' à deux conditions :

- D'une part à la condition de rester celui qui garantit le processus d'évaluation et donc la procédure d'agrément, en donne le cadre.
- D'autre part à la condition de rester assez souple pour recevoir ce que les adoptants y mettront.

Nous sommes là dans ce que nous pourrions appeler une position paradoxale. Nous comprenons d'abord le paradoxe comme l'articulation de deux termes « antagonistes, contradictoires et complémentaires »³⁰⁶. Il s'agit alors de dépasser la mécanique du clivage et de l'alternative ; penser la complexité revient, nous dit E. MORIN, à remplacer le « ou bien/ou bien » par le « ni/ni et le et/et »³⁰⁷. Relativement à l'agrément et à la posture professionnelle des intervenants, la question n'est pas de savoir, si l'agrément est une phase d'évaluation ou une phase d'accompagnement, si le professionnel est un évaluateur ou un accompagnant, il s'agit simplement d'en accepter la complexité, et de remplacer le « ou » par le « et ». DW. WINNICOTT³⁰⁸ nous donne alors une indication précieuse sur cette acceptation nécessaire : « Je demande qu'un paradoxe soit accepté, toléré et qu'on admette qu'il ne soit pas résolu. On peut résoudre un paradoxe, si l'on fuit dans un raisonnement intellectuel qui clive les choses, mais le prix payé est alors la perte de la valeur du paradoxe ». Cela nous semble capital : finalement, pour que l'agrément puisse faire son travail d'évaluation, il est nécessaire que la dimension accompagnement puisse également exister³⁰⁹ ; et de la même manière, pour que ce sentiment d'accompagnement puisse être créé, il est nécessaire que l'évaluation soit trouvée. Enlever un terme de la proposition pour la simplifier revient alors à annuler les deux termes.

Le professionnel et l'espace potentiel qu'est l'agrément sont alors dans cet entre-deux paradoxal³¹⁰ qui permet la relation et le sentiment d'accompagnement et

³⁰⁶ E. MORIN. *Introduction à la pensée complexe*. Paris, ESF, 1990, p. 73.

³⁰⁷ E. MORIN. *Ibidem*, p. 72.

³⁰⁸ DW. WINNICOTT. *Op. cité* p. 4.

³⁰⁹ C'est, par exemple, ce que nous trouvons dans les entretiens quand les postulants parlent de leur sentiment de confiance.

garantit aussi l'évaluation. Se laissant porter par la relation construite, le professionnel naviguera entre deux eaux, ni tout à fait au fond où il y serait noyé, sans distance et donc sans possibilité d'évaluation, ni tout à fait au-dessus où il ne pourrait qu'observer sans comprendre. Le verbe comprendre invite à "cum prendre" prendre ensemble, l'autre et soi dans la complexité de la relation. Vraisemblablement, cette posture de l'entre-deux se retrouve dans les écrits des professionnels qui "naviguent", eux aussi, entre évaluation et accompagnement. Ces écrits se trouvent eux-mêmes avoir un double objectif : donner les éléments d'évaluation nécessaires à la commission pour proposer un avis et d'autre part donner aux autorités qui confieront un enfant aux détenteurs d'agrément, des informations suffisamment positives pour qu'ils puissent le faire en confiance. Ce paradoxe de l'écrit est mis en évidence par Monsieur CHAPUIS³¹¹ qui explique : « et bien, soit disant que dans notre rapport social, il y avait des choses pas bonnes pour notre dossier ; s'ils avaient présenté ça en Colombie, notre dossier n'aurait pas été accepté, donc ils voulaient un dossier... ».

Entre évaluation et accompagnement dans cette phase d'agrément, dans l'entre-deux des postures, le professionnel prépare également les conditions qui permettront la poursuite du travail avec les futurs adoptants.

-2.2.2- La nécessité de cette posture comme condition d'un accompagnement post-agrément.

Adopter un enfant pupille de l'État ou un enfant né à l'étranger équivaut à sortir de la sphère privée du couple et de la famille pour demander cet enfant à la sphère publique. Au-delà du sentiment de dépendance que nous avons déjà repéré, il s'agit pour le postulant de devoir légitimer publiquement, c'est-à-dire, devant l'autorité publique, sa demande. Ce qui est jugé comme intime devrait être dévoilé ; en comparaison avec l'acte sexuel fécondant pour lequel aucune autorisation n'est à demander, certains adoptants questionnent la légitimité de la procédure : « pour concevoir un enfant biologique, on ne va pas poser les mêmes questions que pour adopter un enfant. »³¹².

Le professionnel nous semble avoir un pied dans la sphère intime du couple et un pied dans la sphère publique qui garantit l'intérêt de l'enfant et également donne cet enfant pour ce qui concerne directement les pupilles de l'État. Nous voudrions sur ce point insister sur deux dimensions de cette articulation au cœur de laquelle est placé le professionnel.

Entrant dans l'espace privé du couple, le professionnel, en quelque sorte fait partie de la famille. C'est ce que disent Monsieur et Madame GIROUD³¹³, en parlant de l'assistant social, dans une forme de dénégation : «Madame : c'est quelqu'un qu'on

³¹⁰ P. FUSTIER écrit à propos du paradoxe : « Le paradoxe est toujours paradoxe, qu'il soit "pathogène" ou "maturational" ; la différence entre les deux me paraît plus à rechercher dans la manière dont le psychisme s'en accommode. » in *Les corridors du quotidien : la relation d'accompagnement dans les établissements spécialisés pour enfant*. Lyon, PUL, 1993, p. 72.

³¹¹ E 13, p. 218.

³¹² E 2, p. 71.

connaît comme ça, sans connaître sa vie, c'est quelqu'un qu'on connaît bien sans connaître, sur un certain plan. – Monsieur : c'est lui qui nous représente... il ne fait pas partie de la famille mais... ». Nous avons dans cette perception de l'assistant social toute la part de mystère et d'énigme dont parle P. FUSTIER³¹⁴. Cette entrée dans l'espace privé se dit en terme de confiance réciproque, condition à un travail ultérieur. C'est ce que résume Madame FOURNIER³¹⁵ : « la personne la plus importante, c'est celle qui va nous aider, celle du départ, celle qui devrait toujours être là, la personne qui devrait faire, de la demande d'agrément jusqu'à l'adoption finale ». Inversement, il nous semble que, lorsque le professionnel est resté sur le seul niveau évaluatif, les conditions ne sont pas remplies, qui inviteraient le postulant à se sentir accompagné dans la phase post-agrément. Madame MONTERRAT³¹⁶, par la négative, confirme cette approche : « Question : ce qui est un peu étonnant, y compris pour le deuxième agrément, c'est qu'on vous a dit que nous étions toujours disponibles pour vous rencontrer, mais finalement ce n'est pas quelque chose que vous avez retenue ? – Madame : non, vu comme il était froid, ça ne donne pas envie d'appeler après, c'est peut être pour ça qu'on n'a pas appelé, je pense que c'est pour ça. C'est vrai que quand on sent que quelqu'un ne vous attend pas. et bien... ».

Nous avons dans cette seconde dimension de la posture paradoxale du professionnel une fonction symbolique que nous avons déjà développée et synthétisée dans la formule 2=3 : pour que 2 puisse être, il faut un troisième. C'est ce qui nous est dit magistralement Monsieur MASSON³¹⁷ : « Monsieur : je suis persuadé que ça (l'adoption) reste un choix privé du couple, mais qu'on ne peut pas prendre à deux parce qu'on a besoin de conseils, de savoir et on n'a pas de points de repères, on n'a rien, alors je me dis, c'est le couple qui décide, c'est nous, c'est notre bébé, mais à un certain moment, il n'y a pas que nous... ». Ainsi, le professionnel, dans une posture de l'entre-deux, devient le tiers, intermédiaire accompagnant les conjoints dans une élaboration de couple qui, nous dit Monsieur PASQUAL³¹⁸ « finit par tourner en rond... alors, il faut bien en parler à quelqu'un d'extérieur ».

Espace et temps intermédiaires pour les différents acteurs, le dispositif d'agrément devient alors un lieu de passage où les postulants entrent en faisant leur demande d'adoption et d'où ils sortent avec l'autorisation d'adopter.

³¹³ E 15, p. 243.

³¹⁴ P. FUSTIER. *Les corridors du quotidien*. Lyon, PUL, 1993, p. 97 et suiv.

³¹⁵ E 5, p. 113.

³¹⁶ E 16, p. 257.

³¹⁷ E 1, p. 190.

³¹⁸ E 18, p. 281.

-Chapitre 3- L'agrément adoption comme rite de passage.

Si l'agrément nécessaire pour adopter est d'abord référé à l'intérêt de l'enfant, nous avons vu qu'il pouvait être également ré-interprété par les futurs adoptants. Il se passe donc autre chose dans l'agrément qu'une simple évaluation ; il se passe, nous semble-t-il, pour les postulants quelque chose de l'ordre du changement, de la transformation. Nous faisons l'hypothèse selon laquelle, les personnes qui demandent un agrément ne sortent pas de la procédure comme elles y sont entrées. Le fait de prendre la décision d'y entrer, le fait de traverser ce temps de procédure, le fait de le quitter avec l'agrément obtenu, ne sont pas seulement une succession d'étapes codifiées qu'il s'agirait de respecter ; ces trois temps nous semblent symboliquement marquer les trois rites de passage construits par A. VAN GENNEP : « Je propose en conséquence de nommer rites préliminaires les rites de séparation du monde antérieur, rites liminaires les rites exécutés pendant le stade de marge et rites post-liminaires les rites d'agrégation au monde nouveau »³¹⁹. Nous devons à Madame DUCRET³²⁰ ce lien entre agrément et rite : « moi, voilà, dit-elle, c'était concret, j'avais passé le rite initiatique ». Reprenant les étapes de la procédure d'agrément, nous pouvons facilement repérer ces trois phases : la demande d'agrément comme rite de séparation, le temps de marge correspondant au temps de procédure d'agrément et le passage du seuil correspondant à l'obtention d'agrément. Ainsi, dans un premier temps, nous mettrons en lien les trois étapes des rites de passage avec l'agrément. Puis, nous nous attarderons plus longuement sur la dimension symbolique de l'obtention d'agrément et sur sa fonction de "passage de seuil".

-3.1- Les trois étapes du rite.

A. VAN GENNEP définit donc les rites de passage en trois étapes, chacune de ces étapes correspond à une fonction. Il nous semble que ces deux articulations (demande et obtention d'agrément) définissent bien le schéma et l'armature des rites de passages dont A. VAN GENNEP nous dit qu'ils « se retrouvent à la base des ensembles cérémoniels qui accompagnent, facilitent ou conditionnent le passage des stades de la vie à un autre, ou d'une situation sociale à une autre »³²¹.

-3.1.1- La demande d'agrément comme rite de séparation.

Le première de ces phases est celle qui correspond à la demande d'agrément elle-même.

³¹⁹ A. VAN GENNEP. *Les rites de passage*. Paris, Picard, 1981, p. 27.

³²⁰ E 3, p. 85.

³²¹ A. VAN GENNEP. Op. cité. p. 267.

Cette demande se fait en deux temps. Les postulants envoient un courrier au département, aucune demande ne peut être reçue oralement. Après avoir reçu les informations nécessaires, et envoyé divers documents (état civil, justificatifs de ressources, certificats confirmant l'absence de contre-indication) ils ont à confirmer, toujours par lettre, leur demande. Un dossier est ouvert à leur nom à la date de cette confirmation. Au-delà de la dimension qui peut apparaître comme très administrative, nous pouvons cependant y voir une action, passant par l'écriture, qui symboliquement est forte. Madame RODET ³²² nous l'exprime de manière très explicite : « Question : ... un agrément, c'est une évaluation ? – Madame : pour moi, ça a été de poser un acte, c'était le premier acte en fait, parce qu'on en rêve pendant longtemps avant de dire "on va écrire" et je pense que quand on fait la lettre on pose déjà le premier acte, on enclenche la première, à partir de là, on peut toujours faire marche arrière, mais on a l'impression que ça y est, on est entré dans l'adoption et pour moi, autant j'ai eu de doute avant, autant quand j'ai fait ma lettre, je n'ai plus jamais eu ce doute ». Avec l'importance donnée à cet acte d'écriture, Madame nous dit aussi quelque chose de capital : « on est entré dans l'adoption ».

Cette décision de demander un agrément est d'ailleurs, dans chaque entretien, rapportée comme « longuement mûrie » ; les personnes ont le sentiment de s'engager, elles prennent le temps de cela et généralement, cette décision intervient après plusieurs années de réflexion . Parmi les 26 postulants que nous avons rencontrés, 18 disent avoir attendu plus de cinq ans entre leur première idée d'adoption et leur demande effective d'agrément ; 1 seul couple évalue cet écart à moins de 1 an. Écoutons Monsieur et Madame PONCET ³²³ : « ... on a mûrement réfléchi notre désir d'avoir un enfant. – Question : et il s'est passé combien de temps entre... ? – Madame : en fait, on s'y est pris à deux fois ; on a fait une première demande deux ans avant de rencontrer l'assistant social la première fois ; on avait fait les premières démarches, un courrier et on avait dit "on va attendre, on va réfléchir encore un peu" ; je crois qu'on a vraiment démarré deux ans après. – Monsieur : oui, c'est ça, on a mûri ça pendant deux ans et on a fait notre demande au bout de deux ans... ».

Nous voudrions alors mettre l'accent sur trois éléments de ce passage qui séparerait : de notre point de vue, ce passage sépare le monde des adultes et celui des adultes qui deviennent parents ; il sépare également le monde de l'adoption du monde qui n'a pas adopté ; enfin ce passage marque l'acceptation de la nécessité d'une demande à l'autre pour avoir un enfant.

Les futurs adoptants peuvent ainsi être compris comme étant au cœur de ce passage « d'une vie à une autre » dont nous parle A. VAN GENNEP ; pour chacun, le passage de l'état d'adulte à celui de parent est probablement l'un des passages majeurs de la vie ; il signe l'inscription, dans la lignée généalogique, des fils et filles devenant père et mère. Nous retrouvons là toute la question de la permutation symbolique des places que nous avons vue comme composante de la filiation instituée. En demandant un agrément pour

³²² E 21, p.317.

³²³ E 20, p. 305.

adopter un enfant, les postulants s'engagent, de manière consciente et réfléchie, dans leur souhait mis en acte de devenir parent. Nous pouvons imaginer une demande moins chargée émotionnellement et symboliquement pour les couples ayant déjà des enfants, cela n'est pas certain. Écoutons, Monsieur TISSERAND père de trois enfants nés de son couple: « En fait, quand on fait une demande d'adoption, c'est comme si on faisait un bébé, l'attente est plus longue. De toute façon, quand on décide de faire un enfant, il ne vient pas le lendemain ». Ainsi, pour les couples qui n'ont pas d'enfant, pour ceux qui n'ont pas d'enfant né de leur couple, la séparation d'un avant et d'un après est plus fortement marquée. Mais, il nous semble également, que ce soit pour un second enfant attendu naturellement, que ce soit pour un troisième espéré par l'adoption, que la parentalité est chaque fois une nouvelle aventure, autre, différente, et cela malgré l'expérience acquise. Devenir parents, pour paraphraser ARAGON, « c'est toujours la première fois ».

La deuxième dimension de ce passage qui sépare est celle d'entrer dans le monde de l'adoption. Nous verrons ultérieurement la valeur communautaire des liens qui unissent les adoptants, mais nous voulons simplement souligner le sentiment des postulants d'avoir l'impression d'entrer dans un autre monde, en formulant leur demande d'agrément. Monsieur et Madame PONCET³²⁴ ont présenté en 1997 une demande d'agrément, ils n'avaient alors pas d'enfant ; en 2000, Madame est enceinte et ils accueillent un petit garçon la même année ; ils nous disent être restés en contact avec des adoptants : « et puis c'est vrai qu'on se sent, pas solidaires, mais partie prenante du monde, de ce monde ». Inversement, refusant d'imaginer même une quelconque différence entre la filiation naturelle et adoptive, Monsieur et Madame THOMAS³²⁵ parlent du monde de l'adoption comme d'« un club » dont ils ne veulent pas faire partie. Nous trouvons la même réaction chez Monsieur PROST³²⁶ qui affirme : « je n'ai pas envie d'être dans un espèce de sous-groupe social de parents adoptants...je ne souhaite pas entrer dans un statut, une catégorisation... on ne veut pas avoir l'impression de se renfermer dans un sous-groupe... ». Demander un agrément fait entrer dans un autre monde, pourrait-on dire, comme s'il y avait, dans les représentations, deux mondes, celui de l'adoption et l'autre où sont précisément ceux qui n'ont pas adopté, ou pas encore adopté.

Enfin, la troisième dimension de cette séparation nous semble liée à la question de la "demande". Quelles que soient leurs motivations, les postulants adressent une demande, et ce faisant acceptent et intègrent l'idée qu'ils ne peuvent seuls satisfaire leurs souhaits et désir d'être parents. Cet élément nous semble majeur dans la dynamique des postulants, il signe pour certains le renversement vers l'acceptation d'une autre forme de parentalité ; il dit pour d'autres un renoncement définitif aux procréations médicalement assistées ; pour d'autres enfin cet écrit qui sera lu par d'autres, et dont ils garderont la trace, est le commencement de ce cheminement. Faire une demande d'agrément

³²⁴ E 20, p. 305.

³²⁵ E 22, p. 328.

³²⁶ E 19, p. 274.

équivalait alors à s'en remettre à l'autre, c'est-à-dire opérer une forme de deuil ou du moins l'initiation du processus.

La deuxième étape est désignée comme étant celle de la marge. Elle nous semble également bien caractériser cette période qui s'étend de la demande à l'obtention d'agrément.

-3.1.2- Le temps d'agrément comme lieu de la « marge ».

Définissons tout d'abord ce que nous entendons par "marge". Nous reprendrons toujours la construction de A. VAN GENNEP qui la décrit comme « une zone (séparant) deux territoires ». Le sujet alors « flotte entre deux mondes : c'est cette situation que je désigne sous le nom de marge... idéale ou matérielle (qui) se retrouve, plus ou moins prononcée, dans toutes les cérémonies qui accompagnent le passage d'une situation magico-religieuse ou sociale à un autre »³²⁷. N'appartenant plus à l'« ancien monde », les postulants ne sont pas encore admis dans celui des adoptants. Dans cet entre-deux, ils auront à passer différentes étapes souvent présentées comme "le parcours du combattant" par les médias. Nous savons que ce parcours est relativisé par ceux qui l'ont franchi et qu'il est en revanche dramatisé par ceux qui ne l'ont pas vécu. Écoutons encore les couples que nous avons rencontrés³²⁸ : « Madame : non, moi, je l'ai fait dans ma tête. C'est dans ma tête que ça s'est passé. On va te passer au crible, mais non en fin de compte, ce n'était pas aussi inquisitoire que je pensais. Je pense que j'avais une fausse idée. Je me suis dit "ils vont t'éplucher, ils vont demander à nos familles". Je m'étais fait une fausse idée ». Monsieur et Madame GUERIN disent un peu la même impression : « Question : vous n'avez pas été surpris des contraintes (de l'agrément) ? – Madame : on a été plutôt même agréablement surpris, on s'attendait à ce que ce soit plus... – Monsieur : on parlait sur quelque chose de très difficile. – Question : plus inquisitorial peut-être ? – Madame : voilà oui, c'est-à-dire qu'on avait lu des tas de bouquins romancés ; franchement on a vécu assez sereinement ». Cette absence de « regard inquisiteur » est également rappelée par Madame MARECHAL. Nous pourrions presque dire que ce temps de marge, avant qu'il ne soit vécu, est imaginé comme difficile, nécessairement par ceux qui, extérieurs au monde de l'adoption, ne le connaissent pas, mais également par ceux qui s'appêtent à le vivre comme épreuve³²⁹ qui sera la preuve de leur capacité. C'est que ce temps de marge peut être compris comme temps de purification. A. VAN GENNEP intègre cette fonction purificatrice dans le rite de séparation³³⁰ ; dans l'adoption, il semble que nous puissions la repérer dans ce deuxième temps de l'initiation.

En effet, nous avons vu précédemment que le sentiment d'accompagnement est très présent chez les couples qui ont un enfant biologique, plus présent chez les couples

³²⁷ A. VAN GENNEP. Op. cité. p. 24.

³²⁸ E 1, 4 et 12.

³²⁹ Notons que, étymologiquement, une expérience est une sortie de l'épreuve.

³³⁰ A. VAN GENNEP. Ibidem. p. 74.

inféconds que chez les couples stériles ou vivant difficilement leur infécondité. Nous voudrions alors reprendre cela au regard de la fonction de cette période de marge comprise comme temps et rites de purification. Qui dit purification dit souillure, faute et péché au niveau du sacré et » infraction à la norme » comme le souligne F. HERITIER³³¹ en parlant de la stérilité : «... il s'agit de la perception intuitive des conséquences, non contradictoires en leur principe si elles le sont en leurs effets (assèchement, flux hémorragique ou flux dysentérique) , d'infraction à une règle fondamentale, celle de l'ordre qui régit la suite des générations et les fonctions qui sont attribuées à chacune ». La stérilité par aménorrhées ou hémorragies est le symptôme, dans les sociétés traditionnelles, d'une infraction à la norme qui assure l'ordre générationnel. Reprenons également le mythe d'Œdipe. Laös, géniteur d'Œdipe, lui-même enfant adopté, abusa de Chrysippe un jeune adolescent. L'oracle énonce son interdit : la naissance d'un fils équivaut à un danger de mort planant sur le père. Transgressant l'interdit de concevoir un enfant, il fait violence à Jocaste alors qu'il est en état d'imprégnation alcoolique. Œdipe né, Laïos le maltraite, comme un mauvais père, il lui transperce le talon et le marque ainsi de son sceau. La faute, nous la rencontrons également chez le couple royal de Corinthe : Polybe et Mérope recueillent Œdipe, le protègent, l'adoptent, mais ces parents adoptants ont gardé le secret de leur stérilité ; ils n'ont pu dire à Œdipe qu'ils l'avaient adopté et qu'ils n'étaient pas ses géniteurs. Œdipe alors, apprenant l'oracle selon lequel il tuera son père et épousera sa mère, fuit, craignant que ne se réalisent ses sentiments incestueux à l'égard de Mérope et ses désirs parricides à l'égard de Polybe. Nous savons que, à trop vouloir fuir l'oracle, Œdipe le réalisera. Ce qui est en jeu alors est d'une part l'interdit (comme déjà punition d'une faute), d'autre part sa transgression et enfin l'ultime sanction vécue par Œdipe. Que nous dit M. SOULE ? « Les mythes ont reproduit de tout temps les fantasmes de l'homme dans ce domaine (la stérilité)... L'oracle répète le même avertissement : "Le mâle est voué à la stérilité, s'il la transgresse, le fils né le tuera".... Dès lors, seul le désir d'adoption permet de dramatiser l'angoisse de castration et d'illustrer la transgression de la stérilité ». Il convient vraisemblablement alors de faire une distinction entre les couples qui ne peuvent pas avoir d'enfant (ou qui n'en ont pas) et ceux qui ont déjà conçu un ou plusieurs enfants . En effet, pour les couples stériles, pour ceux qui vivent cette impossibilité à concevoir comme interdite ou impossible, interdiction et impossibilité relative ou absolue, sur le mode du "pas du tout" ou "plus jamais", avoir un enfant équivaut à transgresser l'interdit qui leur est fait. Transgresser, c'est aussi s'exposer aux représailles, comme pour payer et expier la faute commise. Ainsi, sans faire d'interprétation psychanalytique, sur les motivations inconscientes des postulants à l'adoption, il nous semble que cette période de marge qu'est le temps d'agrément fonctionne également comme temps de purification, de dépliement des problématiques de chacun et du couple. Le rite prend alors une fonction cathartique.

Il n'est pas dans notre propos de mener une recherche sur les entretiens d'évaluation, sur leurs contenus, leur dynamique. Soulignons seulement la difficulté à distinguer le normal du pathologique, distinguer ceux qui offriraient certainement à l'enfant adopté un cadre familial adéquat, de ceux qui certainement ne lui offriraient pas. Cette difficulté d'évaluation tient au grand inconnu qu'est l'enfant lui-même, en fonction de son

³³¹ F. HERITIER. Masculin/féminin. *La pensée de la différence*. Paris, O. Jacob, 1996, pp. 108-109.

âge à son accueil, de son sexe, de son vécu antérieur avec l'abandon, des situations carenciales etc.... Ainsi, cette évaluation semble à comprendre non pas comme une photographie statique d'une capacité ou incapacité à adopter, mais bien comme une capacité et disponibilité de chacun et du couple à opérer, si besoin est, les réaménagements nécessaires : réaménagements des représentations, des attentes réciproques, « réorganisation toujours possible de la dynamique psychique que nous pouvons peut-être aider »³³².

Il ne s'agit pas alors de comprendre chacune des évaluations comme temps et processus où cette question de la faute, de la transgression et de la culpabilité serait en œuvre dans l'inconscient des adoptants. Nous souhaitons cependant mettre l'accent sur le point suivant : nous savons que les mythes sont fondateurs en ce qu'ils nous parlent de l'origine, de la fondation de chacun et du vivre ensemble. Le mythe œdipien a quelque chose de si fondamental dans l'adoption (tant pour les parents d'origine, pour l'enfant abandonné et adopté, pour les parents adoptifs et adoptants et pour les intermédiaires que sont les professionnels) et pour tout un chacun, qu'il ne nous est pas possible, par déduction plus que par induction, de ne pas faire une hypothèse selon laquelle dans chaque projet d'adoption se jouerait peut être, à des niveaux et des intensités diverses, cette problématique de la transgression de l'interdit, de la faute et du sentiment de culpabilité qui les accompagne. Et cela se jouerait finalement quel que soit le motif conscient qui est présenté pour justifier et légitimer la demande devant les évaluateurs. Nous avons là encore un effet possible, non recherché de l'évaluation : chacun et le couple profitent, tirent profit de ce qui est imposé pour en faire autre chose.

Au terme de ce temps, arrive la décision d'agrément : mettant fin à la marge, elle ouvre les portes de l'adoption et permet le passage du seuil.

-3.1.3- L'obtention d'agrément comme passage d'un seuil : le seuil de la grossesse.

Le troisième niveau du rite de passage correspond à l'agrégation potentielle au monde de l'adoption. Il se décline lui-même en trois phases³³³ : le "passage" en commission d'agrément, puisque ce terme est couramment employé dans le langage ethnique du monde de l'adoption, indique la première phase ; la seconde phase est la décision elle-même ; la troisième est comprise dans le moment où les futurs adoptants reçoivent cette décision par courrier. Ce seuil devient « une porte », « porte » qui ouvre la voie à l'accueil d'un enfant, mais dit Madame GUERIN³³⁴ « il manquait la clef ». L'obtention d'agrément permet bien de franchir la porte de l'adoption, dont l'agrément est la clef.

Nous voudrions tout d'abord dire la joie éprouvée par les postulants à la réception du document écrit, signé par le président du Conseil Général. Venus consulter leur dossier avant le passage en commission, prenant connaissance des conclusions des

³³² M. SOULE. Op ; cité. p. 452.

³³³ 1° partie. Ch. 2. « L'adoption en France ». 23 : « La procédure d'agrément »

³³⁴ E 4, p. 103.

professionnels qu'ils ont rencontrés, les couples n'en demeurent pas moins « heureux » de cette autorisation, et cela quelle que soit leur situation familiale. Prenons au hasard³³⁵ quelques entretiens : « Madame : quand on a reçu la lettre, je n'ai pas voulu l'ouvrir, on l'a ouverte tous les deux. J'ai été... j'ai sauté au plafond. J'étais heureuse - Monsieur : moi, j'étais sûr de l'avoir, je suis optimiste... - Madame : alors j'étais contente pour deux ». C'est la même réaction de Madame et Monsieur SIMON parents d'un enfant né d'une première union de Madame : « Madame : on a sauté au plafond. - Monsieur : on était heureux, on a fêté ça et c'était un soulagement aussi parce que, jusqu'à l'avoir, on ne savait pas ». Pour un autre couple, « c'est champagne » ; pour un autre encore « c'est un dîner au restaurant ». Cette joie vécue nous semble pouvoir être mise en lien avec l'imaginaire du couple d'attendre effectivement un enfant, d'être "enceinte".

Au-delà de cette autorisation qui ouvre les portes et permet de franchir un seuil, cette obtention d'agrément peut être comprise comme le test positif d'une grossesse. Les neuf mois de procédure, dont chacun pourrait penser un peu rapidement qu'ils pourraient correspondre symboliquement aux neuf mois de grossesse, sont dans la réalité des postulants les mois nécessaires pour enfin avoir l'annonce d'une grossesse. Un peu comme si, ouvrant la lettre du laboratoire d'analyse, un couple y découvrirait les résultats positifs des analyses passées. La conception de l'enfant, la conception de sa représentation que nous avons énoncée comme autrement que par l'acte sexuel, qui s'est construite avec un tiers pendant tout la phase de marge, arrive au terme du diagnostic : vous attendez bien un enfant. Revenons encore aux entretiens³³⁶ et à la manière dont cette annonce d'agrément est subjectivée en annonce de grossesse. Monsieur MARTIN inverse les propositions : « est-ce qu'elle est enceinte ? hop, elle est enceinte, donc j'ai l'agrément ». Écoutons plus longuement Madame GUERIN à qui nous devons cette lecture de l'agrément : « quand on a un agrément, c'est comme si on faisait un test de grossesse.... Vous ne savez pas si la grossesse, vous allez la mener à son terme... mais c'est vraiment là qu'on réalise qu'on va pouvoir devenir parents...après, si on va plus loin, on ne sait pas combien de temps la grossesse va durer... ». Madame PASQUAL nous dit aussi à la réception de l'agrément : « c'est comme si on revenait avec une analyse positive ».

Cette grossesse qui débute est une grossesse du couple. Ré-écoutons Madame GUERIN qui parle de cette grossesse portée à deux : « du coup, le projet, on le porte à deux. Je n'ai pas l'impression quand on vit une grossesse que la mari soit autant impliqué... Pierre m'en a parlé au début, je l'ai senti constamment à mes côtés et on le porte à deux ». Et encore : «l'agrément, c'est une bonne étape, c'est un peu comme le test de grossesse : voilà on peut être parents ».

Être parents, être enceinte : voilà des étapes qui permettent au couple d'entrer dans la normalité et de le mériter. C'est que, en effet, le passage du seuil avec l'agrément, crée un sentiment d'agrégation et d'affiliation au monde des parents et pour ceux qui le sont déjà à la normalité de la famille, avec plusieurs enfants pour les uns, un garçon et une fille

³³⁵ E 1, 7, 20, 24.

³³⁶ E 6,4,18.

pour d'autres. Nous avons un peu le prototype de ce sentiment de normalité et de reconnaissance avec Monsieur et Madame PROST³³⁷, déjà parents, ils disent pourtant l'importance qu'ils ont accordée au fait « d'être reconnus comme parents à statut d'adoptant... c'est un élément de réponse qui disait qu'on avait un couple qui était normal – Madame : quelque part on nous disait "vous correspondez au moule parent que la société a, parce qu'il faut être comme ci ou comme ça" et c'est vrai que quelque part, on correspond au moule... ». Cet élément secondaire a cependant une autre portée : celle d'un couple, déjà parents, attendant un "label" de normalité et étant rassuré par cette autorisation.

Avec enfin les résultats positifs des tests de grossesse, les postulants ne comprennent pas que leur soit demandé de passer un nouvel examen.

-3.1.4- La sélection des OAA : un deuxième seuil illégitime ?

Comprenant l'obtention d'agrément comme test positif de grossesse, les futurs parents jugent illégitime de devoir passer de nouveaux tests qui, une fois encore, leur annonceraient le début de grossesse qu'ils savent déjà et dont ils se sont si grandement réjouis. Ce sentiment est largement partagé par les postulants et rejoint les résultats de notre questionnaire auprès des OAA.

Les expériences³³⁸ que les détenteurs d'agrément rapportent de leurs contacts avec les OAA semblent, à l'exception d'une situation, toutes aller dans le même sens : « ils nous font passer un deuxième agrément ». Madame FOURNIER : « Ils nous font tout refaire, tout le parcours alors qu'on a déjà l'agrément ». Madame MOREL dit son « intolérance... j'ai l'impression de recommencer à zéro quand on fait les démarches auprès des associations. On nous pose les mêmes questions, les papiers qu'on nous demande, c'est pareil ». Une autre "avoue" ne pas se rappeler qu'« avec les organismes, il fallait repasser les tests psychologiques ». Pour un autre couple, il s'agit de « refaire un agrément... ils nous demandaient de tout reprendre avec eux, toute la procédure ». Mais surtout, retenons la contradiction que relève Monsieur PASQUAL quand il analyse les rapports que les OAA entretiennent avec l'État qui délivre un agrément aux futurs adoptants et agréé également les OAA en qualité d'intermédiaire: « ... on tourne en rond. C'est que si les associations disent "vous avez reçu un agrément de l'État, mais nous ne le considérons pas vraiment comme valable et on veut le vérifier", ça revient à dire qu'une association privée qui demande un mandat à l'État a le droit de remettre en cause les conclusions de l'État... ».

Cette lecture des entretiens confirme les réponses des OAA. Majoritairement (17 OAA sur 31) disent faire une deuxième évaluation³³⁹. Citons pour exemples quelques réponses reçues : « Dans le cas d'un premier contact positif, trois entretiens successifs pendant environ trois heures chacun seront effectués par trois membres de l'association,

³³⁷ E 19, p. 294.

³³⁸ E 5, 2, 12, 15, 18.

³³⁹ Annexe n° 15, p. 426. « OAA : lecture des résultats ».

d'abord ensemble, puis mari et femme séparés... un entretien des deux candidats avec un psychiatre pourra être exigé pour compléter le dossier ». Un autre OAA précise ainsi les modalités de leur sélection : « les candidats titulaires de l'agrément rencontrent les travailleurs sociaux et le psychologue. Au fil des entretiens, notre association tente d'évaluer les motivations des candidats ». Donnons encore un dernier exemple : « nous faisons trois entretiens : une enquête sur les motivations, un entretien psychologique et un troisième pour ajuster les deux premiers : re-précisions sur les motivations... ». Cette pratique des OAA peut être mise en lien avec les personnels qui y travaillent, en tant que salarié ou bénévole. Ainsi, notre étude tendrait à prouver ceci : quand un professionnel (assistant social, éducateur, psychologue ou médecin psychiatre) participe aux rencontres demandées par les OAA, il y a une nouvelle évaluation. Nous le constatons dans 16 OAA sur les 18 qui emploient des professionnels, soit 90% des situations. Quand ce sont des adoptants qui rencontrent les postulants, cette nouvelle évaluation ne se rencontre que dans 1 OAA sur 13. Nous avons donc un rapport exactement inverse.

Nous reprendrons cette dimension de l'intervention des OAA ultérieurement quand nous étudierons quelles fonctions peuvent avoir les intermédiaires auprès des futurs adoptants dans la construction de l'appareil.

Ce nouvel agrément demandé par certains OAA semble d'autant plus illégitime que la dimension symbolique de l'obtention d'agrément est forte ; c'est ce que nous souhaitons développer.

-3.2- La fonction symbolique de l'obtention d'agrément : de l'autorisation à la capacité.

Nous avons vu que le sentiment de culpabilité lié à la transgression de l'interdit doit être lavé ; quelqu'un doit prendre sur ses épaules la responsabilité de cette autorisation à transgresser la loi des dieux et de l'oracle, vidant par-là même de son contenu la "faute commise" : celui qui autorise est celui qui a autorité pour le faire. Nous verrons tout d'abord ce que nous entendons par « autorité, autorisation » ; nous nous interrogerons pour savoir qui représente cette autorité et tenterons de mieux comprendre quels effets peut avoir sur les adoptants cette autorisation donnée au couple d'être "enceinte".

-3.2.1- L'agrément : une autorisation donnée.

Cette question de l'autorisation est d'abord référée à celle-ci : qui a autorité, qui détient l'autorité, de qui la détient-il. ?

Nous ne retiendrons pas les distinctions opérées par M. WEBER qui trouvait la légitimité de l'autorité dans la coutume et les traditions, dans le respect de la loi et dans la personnalité même de celui qui détient l'autorité. Nous nous attarderons sur deux approches qui nous paraissent complémentaires et que nous allons développer. Tout d'abord, reprenons ce que nous disent P. RICOEUR³⁴⁰ et G. LE BOUEDEC³⁴¹. La notion d'autorité nous dit en substance P. RICOEUR a trois dimensions qui la fondent :

³⁴⁰ P. RICOEUR. Quelle place pour la morale ? Ligue de l'Enseignement, Journal de vie. Cercles Condorcet.

l'extériorité, la supériorité et l'antériorité.

L'extériorité est d'abord signe d'altérité, de décentrement de soi vers l'autre et de reconnaissance de cet autre. « Exercer l'autorité, c'est poser devant quelqu'un cette extériorité, non en essayant de l'escamoter comme le font les démagogues (fusion) ou en la durcissant comme le font les tyrans (maximalisation de la distance) mais avec la conviction que la posture même d'extériorité est fondatrice, si elle est reçue comme telle »³⁴². Nous avons donc avec cette extériorité le rappel d'une autonomie de la personne et du couple qui intègre l'autre, loin des fantasmes de toute puissance. Cette extériorité se manifeste dans l'adoption par l'action même de demander à l'autre un enfant. Comme nous l'avons déjà souligné, demander, c'est accepter l'autre.

La deuxième dimension de cette autorité est celle de la supériorité. Quelle supériorité ? Relisons G. LE BOUEDEC : « S'il est juste de noter qu'historiquement le pouvoir a été fondé sur toutes sortes de raison : la force, l'âge, le sang, Dieu, l'élection, la compétence... il reste, d'une manière ou d'une autre que l'autorité exprime une supériorité, nous disons aujourd'hui, un domaine de compétence ». Cette idée de supériorité laisse imaginer quelque chose ou quelqu'un qui serait dessus ou devant, et qui donc dirigerait. Nous reprenons volontiers ce verbe "diriger" dans le sens de "donner une direction". Mais il nous faut également mieux comprendre d'où viendrait cette supériorité. In fine, dans l'agrément pour adopter un enfant, cette supériorité détenue par le Président du Conseil Général de chaque département, lui est donnée par la loi. Cette supériorité ne signifie pas, dans cette histoire, que l'un est supérieur à l'autre, du fait de son rang, de son sang ou de sa compétence technique. Cette supériorité implique pour chacun des acteurs son assujettissement à la loi et à son contenu. La supériorité transcende et elle transcende celui qui est au-dessus ou devant et celui qui est au-dessous ou derrière. Le Président du Conseil Général est soumis, lui aussi, à la supériorité de la loi qu'il a le devoir de mettre en œuvre dans son département.

La troisième dimension est celle d'antériorité. « Dans cette dimension, il y a l'idée d'héritage, de dette... de filiation. En ce sens, a autorité sur moi, même s'il est plus jeune que moi celui dont le statut en fait le dépositaire de ce qui doit être transmis, car sa légitimité ne se situe pas en lui mais lui vient de plus loin, et sa mission est de l'actualiser... ». Nous avons avec cette dimension de l'autorité quelque chose qui viendrait comme "raccrocher les wagons", comme si le détenteur de l'autorité avait cette possibilité de toucher, de travailler (régler ?) les questions liées à la dette générationnelle, de lever l'interdit en donnant la permission. En tout cas, nous sommes bien avec cette autorité, avec cette autorisation dans un système où la filiation n'est pas absente : la filiation avec ses fils tissés entre ceux qui demandent l'autorisation et celui qui la donne. Nous serions là, avec le détenteur de cette autorité dans une image du père donnant à ses enfants son autorisation.

A ces trois dimensions de l'autorité donnée par P. RICOEUR dans son approche

³⁴¹ G. LE BOUEDEC. Diriger, suivre, accompagner : au-dessus, derrière, à côté. in *Cahiers Binet-Simon* n° 655. Toulouse, Eres, 1998, pp. 53-64.

³⁴² G. LE BOUEDEC. Ibidem. p. 55.

philosophique, nous souhaitons y ajouter une autre approche, plus analytique, qui fait la distinction entre « le dire et les dits »³⁴³. Faisant la distinction entre l'énoncé et l'énonciateur (entre celui qui dit et ce qu'il dit), JP. LEBRUN soutient que nous sommes passés d'une autorité religieuse qui tenait sa force du caractère sacré de la parole, à une autorité scientifique légitimée par la cohérence de ses énoncés. Il écrit : « ...ce qui est désormais moteur n'est plus l'énonciation d'un maître mais la production d'un savoir d'énoncés, un ensemble acéphale de dits... Passer du règne du père – de la religion – à celui des experts – de la science – implique une nouvelle version du rêve de servitude volontaire... en un mot la "solution finale" à l'altérité».

Ainsi, nous comprenons que dans l'agrément, deux niveaux d'autorité et d'autorisation se conjuguent : celui du "dire", référé à une supériorité et à une antériorité et celui des "dits" qui nous semblent fortement référés à une extériorité. Le premier appartient à celui qui prend la décision ; c'est la force de l'énonciation autorisée par la loi. Le second appartiendrait aux professionnels qui, dans leurs dits référés à la science qui évalue, mesure, observe, rationalise, feraient aussi autorité pour éclairer la décision. Ces deux dimensions de l'autorité se retrouvent dans les entretiens.

L'autorité de l'expert se comprend dans le doute qui reste quant à l'avis qu'il donnera : « on a eu des petits doutes, peut être pendant quinze jours, on attendait les rapports surtout, c'est vrai qu'on a toujours un petit doute dans notre esprit... »³⁴⁴. Cette idée de doute est également donnée dans les propos suivants: « on avait quand même un petit doute mais... - Question : et ce doute a disparu quand vous êtes venus voir les comptes-rendus ? – Madame : oui, ça correspondait bien à ce qu'on pensait, ce qu'on avait dit... ». L'autorité de l'énonciation est celle de la décision attendue « dans la boîte aux lettres » ou à la « poste du village » où l'attestation d'agrément peut être trouvée. Monsieur et Madame VERNE nous disent eux aussi le 0,5% de doute qui reste : « Question : je reviens sur cette valeur de l'agrément, vous étiez bien persuadés de l'avoir ? – Monsieur : oui, oui, non mais naturellement, il n'y a pas de suspens, mais on ne sait jamais, on était assez rassurés – Madame : mais il y a toujours 0,5% de doute ». Signalons cependant que la décision du Président peut être contraire à l'avis de la commission et des professionnels : dans ce cas, seule l'autorité du "dire" légitime la décision.

Reprenons notre question relative à cette autorité : qui et que représente cette autorité ? Nous ferons prudemment l'hypothèse que cette autorité représente une forme de transcendance sacrée ou magique. Comme l'impossibilité à avoir naturellement un enfant est comprise comme une « malédiction, quelque chose qui vient du ciel et qui tombe sur la tête »³⁴⁵ ou « comme quelque chose qui vous tombe dessus assez brutalement »³⁴⁶, la force à même de lever ce mauvais coup du sort ne pourrait être que

³⁴³ JP. LEBRUN : Malaise (dans la civilisation) belge. In *Passages* n° 91. Dossier Psychanalyse. p. 29 et suiv.

³⁴⁴ E 11, 19, 12, 23.

³⁴⁵ E 9, p. 163.

³⁴⁶ E 22, 21, 20, 3.

divine. Cette autorisation est celle de transgresser l'interdit de leur stérilité ou infécondité. Ne pas être responsable de cette transgression signifie alors en donner la responsabilité à l'autre et l'autre s'appelle le hasard, les dieux, le Président du Conseil Général et les professionnels qui, chacun de sa place, autorisent. Le détenteur de cette autorisation, au bout de la chaîne de la cause des causes, serait cet Autre que E. LEVINAS appelle Dieu et que J. LACAN nomme l'inconscient, cette autorité infiniment capable de donner l'autorisation, et donc la capacité. P. LEGENDRE nous rappelle que nous ne créons pas, faire un enfant n'est pas créer, mais pro-crée, c'est-à-dire créer « au nom de », créer par procuration pourrait-on dire, avec l'autorisation de l'Autre. Seul Dieu a le pouvoir de créer. Devenir parents par l'adoption d'un enfant n'est pas différent, de ce point de vue, du fait de devenir parents d'un enfant conçu par le couple. Pour les deux formes de parentalité potentielle, il faut cette autorisation donnée au fils par le père (le Père). Rappelons : pour " faire de l'humain ", pour instituer de l'humain c'est-à-dire de la filiation généalogique, il faut trois générations. Dans la « permutation symbolique des places », le père autorise.

-3.2.2- Avec l'obtention d'agrément : la capacité retrouvée.

Fondamentalement, cette autorisation redonne, reconnaît aux adoptants la « capacité de » : capacité à être parent et capacité à être parent adoptant. Chacun des couples ou personnes rencontrés dit le pouvoir retrouvé et la permission donnée. Madame RODET nous offre l'articulation des deux notions : « L'agrément ? eh bien, c'est la permission de pouvoir adopter ». « Pour nous, explique Monsieur PONCET, parent d'un petit garçon, c'était plutôt la sanct... une autorisation administrative, une accréditation d'être parent, ça ne veut pas dire, "vous êtes aptes à être parents" parce qu'on était tranquilles sur ce niveau-là, mais c'était un assentiment sur notre capacité ». Être reconnus capables suppose alors le regard de l'autre et de la société : « ça y est : on peut, s'écrie Madame DUCRET, on est capable de devenir parents. Aux yeux de la société... - Monsieur : nous, on était prêts, c'est vis-à-vis de la société... ». Cette capacité dit le pouvoir ou plus précisément la possibilité ; l'agrément peut être compris comme une étape majeure dans le processus de re-narcissisation des postulants, de restauration narcissique de chacun et du couple, comme rite de restauration de la puissance. Alors que la permission et l'autorisation données semblent plus en lien avec la notion d'interdit et donc avec la dimension symbolique de la filiation, la capacité retrouvée remet les futurs parents, au regard de la dimension narcissique de la filiation, dans une meilleure estime d'eux-mêmes et de leurs compétences parentales futures.

Parmi les 26 couples ou personnes que nous avons rencontrés, deux, au moment des entretiens, attendaient un bébé né de leur couple. Ces grossesses avaient débuté après la phase d'agrément. Madame PROST avance cette explication : « Question : quand vous aviez initié votre demande d'agrément, vous n'étiez pas enceinte puisque vous avez l'agrément depuis septembre ? – Madame : oui, c'est ça puisqu'on est passé en commission au mois de... parce que, en fait, c'est ça qui nous a... débloqués, on va dire ». Nous savons la complexité de cette question et ne nous aventurerons pas dans ce qui ne serait que psychanalyse sauvage. Nous voudrions simplement mettre l'accent sur cette autorisation, élément parmi d'autres, qui, de notre point de vue, peut aider à la compréhension de ces grossesses qui arrivent après ou pendant le temps de l'agrément,

après parfois l'arrivée d'un enfant en adoption. Les stérilités et infécondités sont classées généralement en deux groupes : celles où médicalement une pathologie organique ou physiologique a été diagnostiquée, celle où médicalement rien n'explique l'infécondité ou infertilité d'un des deux conjoints ou du couple. Diverses hypothèses ont été avancées pour expliquer l'inexplicable, et toutes disent quelque chose de l'inconscient qui se dirait dans et par le corps, disent une souffrance psychique qui ne pourrait que se "corporéiser". Nous voulons plutôt mettre l'accent sur cette dimension qui nous paraît fondamentale dans une posture éducative : mettre ou remettre l'autre en capacité de... En effet, il nous semble que les causes de ces stérilités ou infécondités dont on dit qu'elles sont psychologiques, resteront à jamais un grand mystère, et pouvons-nous ajouter heureusement. Ainsi, la question n'est pas pour nous de comprendre le pourquoi, mais d'offrir les conditions aux adoptants futurs pour qu'ils soient en mesure de dépasser cet obstacle. Cette perspective nous semble être première quand P. RICOEUR dit en substance : « La capacité efface la culpabilité ». Nous avons là toute la dynamique d'une posture éducative. Si cette capacité ouvre la voie à la "possibilité de", elle nous semble ouvrir également celle du vouloir. Monsieur MOREL³⁴⁷ donne ses sentiments sur l'obtention d'agrément : « avec l'agrément... on peut dire qu'on peut commencer à vouloir adopter un enfant, parce que jusque là on ne peut rien faire ». Ce rapprochement entre "pouvoir" et "vouloir" nous offre une autre clef d'une posture éducative : permettre à l'autre d'exercer sa volonté, c'est le mettre en situation de se dire "je peux donc je veux". « Entre la possibilité et le pouvoir, il y a la volonté »³⁴⁸ nous dit Ph. MEIRIEU. La possibilité ouvre le champ du possible, le pouvoir se met en acte par la volonté, la capacité, attachée à l'estime de soi devient la certitude de pouvoir faire quelque chose.

Enfin, cette restauration narcissique avec l'autorisation donnée nous semble avoir des effets sur les représentations des adoptants. La levée de cette fameuse «épée de Damoclès »³⁴⁹ est une forme de libération. « C'est un peu pervers, dit Madame DUCRET, parce qu'on se dit : "si on ne dit pas, on risque de ne pas avoir notre permis, le visa et ça, c'est une épée de Damoclès qui ne nous permet pas forcément de poser toutes les choses ». La même idée revient dans les propos suivants : « moi, je me donne plus le droit d'imaginer l'enfant. – Question : ce que vous ne vous permettiez pas avant l'agrément ? – non ». Cet élément nous paraît être de première importance : la valeur symbolique de l'agrément, tout en redonnant pouvoir et vouloir aux futurs parents, ouvre les vannes de l'imagination, des représentations ; la retenue pour certains n'est plus nécessaire, ils sont autorisés à imaginer et cette imagination les conduit vers l'enfant qu'ils attendent. Cette autorisation nous semble également avoir des effets sur les processus cognitifs eux-mêmes. Les informations données aux postulants afin qu'ils puissent confirmer, en toute connaissance de cause leur demande, ne semblent pas intégrées dans leur ensemble. Les entretiens confirment cet élément qui semble par ailleurs évident. Trop d'informations tue l'information, pour paraphraser la célèbre maxime

³⁴⁷ Cf entretien n° 2.

³⁴⁸ Ph. MEIRIEU. *Le pédagogie entre le faire et le dire*. Paris, ESF, 1996, p. 253.

³⁴⁹ E 3 et 1.

économiste ; d'autre part les postulants intègrent les informations qui, à un moment donné, ont un sens pour eux.

C'est que commence, pour ceux qui viennent d'obtenir l'autorisation d'adopter un autre parcours : celui qui les mènera à la rencontre. Ce temps qui sépare l'obtention d'agrément de l'accueil effectif de l'enfant est variable ; nous en avons dessiné, à grands traits, les contours dans le chapitre « Chemins et réalités de l'adoption ». Nous voudrions insister sur un autre point, en lien avec la théorie de A. VAN GENNEP, sur les rites de passage : cette période post-agrément nous semble être un nouvel espace de marge avant l'entrée vécue réellement dans la parentalité.

-3.2.3- Le seuil de l'agrément comme entrée dans une nouvelle marge ou la fin de l'objet trouvé.

Nous savons que les rites de passage fonctionnent comme des poupées gigognes, s'emboîtant les uns dans les autres. A. VAN GENNEP le rappelle ainsi ³⁵⁰ : « . dans certains cas, le schéma se dédouble : cela lorsque la marge est assez développée pour constituer une étape autonome. C'est ainsi que les fiançailles sont bien une période de marge entre l'adolescence et le mariage, mais le passage de l'adolescence aux fiançailles comporte une série spéciale de rites de séparation, de marge et d'agrégation à la marge ». Nous avons décomposé l'agrément en trois phases : une phase préliminaire avec la demande, une phase liminaire avec le temps de procédure et une post-liminaire avec l'obtention. Ces trois phases nous semblent constituer la phase préliminaire de l'ensemble du processus d'adoption. Avec l'obtention d'agrément, les postulants quittent leur ancien statut et se séparent de leur monde antérieur. L'obtention d'agrément a valeur pour eux de séparation et de réparation. Ils sont devenus potentiellement parents, le test de grossesse est positif. Ils entrent alors dans une (nouvelle) période de marge qui serait celle de la "couvade à deux", phase liminaire où les futurs parents attendent leur enfant. Mais ce n'est qu'au terme de ce temps qu'ils seront parents de l'enfant qu'ils auront accueilli et qu'ils pourront alors « s'agrèger » au monde des parents et des parents adoptants. Cette reprise de la construction de l'auteur est pour nous importante en ce qu'elle permet de repérer, après l'agrément obtenu, cette nouvelle phase de marge où les postulants semblent errer.

Les entretiens, dans leur grande majorité ³⁵¹, nous disent ce sentiment des détenteurs d'agrément : ils se sentent perdus et seuls. Le traitement quantitatif des entretiens nous donne déjà une indication précieuse : 60% des adoptants pensent que l'accompagnement est terminé avec l'obtention de l'agrément et 50% se sont sentis « perdus » ou « se sentent encore perdus » après avoir obtenu l'agrément. Ces indications confirment d'abord le fait que l'évaluation peut être interprétée comme accompagnement, mais surtout elles nous renseignent sur les attentes et demandes des postulants envers les professionnels du service adoption. Pour la majorité d'entre eux, il

³⁵⁰ A. VAN GENNEP. Op. cité. p. 14.

³⁵¹ Annexe n° 11-20. p. 410 : « Entretiens : lecture des résultats. Accompagnement et non-accompagnement par professionnels de la DIPAS »

n'y a pas lieu de demander quelque chose, après l'agrément, aux services départementaux ; les professionnels ont fait leur travail et ce travail est terminé. Rappelons que sur les 26 situations, seuls 6 couples disent se sentir accompagnés, ces 6 couples disent savoir que les fonctions des professionnels ne s'arrêtent pas à la décision d'agrément. Pour illustrer cela, nous irons chercher quelques entretiens significatifs : « L'impression qu'on a, nous, c'est d'être complètement perdus, on ne sait pas où on va, on est complètement perdus quoi...on est complètement paumés dans ce truc-là... c'est "débrouillez-vous" ». Monsieur et Madame LECLERC³⁵² disent leur sentiment « d'être livrés à (eux)-mêmes ». Monsieur FOURNIER exprime exactement la même chose, avec les mêmes termes utilisés « en plus, on est livrés à nous-mêmes. L'agrément, c'est bien, mais maintenant à la limite, c'est "débrouillez-vous" ».

Nous avons dans ces sentiments de solitude et de perte de repères, après l'obtention d'agrément, une réponse majeure quant à la question de l'accompagnement. Pour la majorité des adoptants, tout fonctionne comme si, ayant obtenu l'agrément et y ayant été accompagnés/aidés par les professionnels et les services départementaux, ils n'avaient plus rien à en attendre ; l'accompagnement serait alors terminé. Écoutons encore Madame MARTIN: « je dirais le plus difficile, c'est qu'on a fait plein de démarches pour cet agrément... et à partir du moment où on a cet agrément, il n'y a plus rien, à part nous, si on veut téléphoner ou écrire une lettre, il n'y a plus rien ; à part ça il n'y a plus rien, plus aucun signe. Je comprends pourquoi on nous a dit "préparez-vous"... je ne sais pas, je trouve dommage, peut-être il pourrait y avoir un petit quelque chose. ». Reprenant la théorie de DW. WINNICOTT, nous pourrions dire que la phase d'agrément terminée, pendant laquelle les adoptants ont « trouvé » cet objet-agrément qu'ils ont pu « créer », les adoptants ne « trouvent plus rien » ; ils n'ont plus d'objet sur lequel ils puissent eux-mêmes construire le leur. Il n'y a plus le dispositif nécessaire. La fin de l'objet « trouvé » les laisse perdus, l'absence d'un nouvel objet les laisse seuls.

La question est alors de savoir quel objet nouveau, nous professionnels, pouvons offrir aux futurs adoptants, objet nouveau qu'ils pourront re-crée. Cette phase de construction d'apparement correspond donc à une nouvelle phase de marge du rite de passage. Les professionnels, interprétés comme accompagnant dans la phase d'évaluation, peuvent-ils encore avoir cette place ou cette fonction après la "délivrance" de l'agrément ? Peuvent-ils être intermédiaires ? C'est bien le terme qu'emploie A. VAN GENNEP³⁵³ quand ils parlent de ceux qui vont aider au passage de cette marge : « on notera le rôle des intermédiaires, qui... n'ont pas seulement pour objet de neutraliser l'impureté, ou d'attirer sur eux les malélices, mais bien de servir réellement de pont, de chaîne, de lien, bref de faciliter les changements d'état, sans secousses sociales violentes, ni arrêts brusques de la vie individuelle et collective ». Si les intermédiaires ont pendant la phase d'agrément « neutralisé l'impureté » en prenant la responsabilité de transgresser l'interdit, et en donnant autorisation aux adoptants, ils ont alors à accompagner les futurs parents dans le long passage qui les conduira à l'enfant. Mais qui sont ces intermédiaires ? Qui peut remplir cette fonction ? C'est ce que nous allons

³⁵² E 8, 5, 6.

³⁵³ A. VAN GENNEP. Op. cité. p. 67.

travailler dans cette quatrième partie, en distinguant dans cette fonction la place de ceux qui ont déjà adopté et la place de ceux par lesquels l'apparement se construira.

Conclusion de la troisième partie .

Posant l'agrément comme garantie donnée à l'enfant, nous l'avons également compris comme dispositif de représentation : représentation de la disponibilité des postulants à l'enfant qui arrivera et représentation de leur disponibilité aux dimensions spécifiques de la filiation adoptive. Mais cette évaluation, dans son contenant, est non seulement un dispositif « trouvé » par les futurs parents, mais peut être aussi, dans son contenu, un « créé » par eux, et « créé » interprété comme accompagnement. Nous avons alors développé l'idée selon laquelle les deux dimensions de cet « objet trouvé-créé » peuvent apparaître comme un paradoxe qui, loin d'être résolu, doit être contenu. Cet « espace potentiel » a été compris également, dans son processus, comme rite préparant et assurant le passage du seuil que constitue l'agrément.

Mais ces futurs adoptants qui majoritairement ont « trouvé » un accompagnement pendant la phase d'évaluation, ont le sentiment d'être « perdus et seuls » avec leur agrément, véritable autorisation à être parents et parents adoptants et symbole d'un pouvoir et d'une capacité retrouvés. La question d'un (nouvel) accompagnement est donc posée dans la seconde période de marge que constitue le temps situé entre l'obtention de l'agrément et l'arrivée de l'enfant. Il nous semble en effet que ce premier espace-temps qu'est l'agrément constitue en lui-même la phase pré-liminaire au rite de passage qui conduira les futurs parents à la rencontre effective avec l'enfant. Mais, qui sont ces accompagnants ?

Quatrième partie. L'accompagnement comme articulation d'une relation et d'une transmission des savoirs expérientiels et formalisés.

-Chapitre 1- Les adoptants : des pairs en pères ?

Nous posant la question de savoir qui pouvait avoir cette fonction d'intermédiaire dans les périodes de marge que traversent les postulants, nous désignerons comme possibles accompagnants «ceux qui ont déjà adopté ». Ils nous semblent en effet avoir une place particulière dans le contenu de cette notion d'accompagnement que nous recherchons. Sur un autre pôle, nous trouverons ceux que nous appellerons les intermédiaires : ce sont tous ceux qui, salariés ou bénévoles (militants), par statut ou fonction, assurent une fonction de médiation entre les futurs parents et l'enfant attendu. Rappelons la signification du terme. Au sens juridique, «un intermédiaire est un intervenant dont l'entremise caractérisée à titre habituel ou accessoire, consiste soit en une mise en relation directe ou indirecte d'adoptants et d'enfant, soit en une mise en contact avec les

institutions liées à l'acheminement et à la présentation de dossiers aux services ou institutions compétentes en France ou à l'étranger. L'intermédiaire est celui qui permet concrètement d'avoir accès à l'enfant.³⁵⁴ ». Cette définition nous permet de mieux savoir quelles sont les personnes qui peuvent être considérées comme intermédiaires. Nous verrons que, concrètement et pratiquement, cette fonction de médiation peut être tenue, en France, par les "anciens adoptants", par les professionnels départementaux et par les responsables des OAA, ceux-là semblent conjuguer et les compétences des anciens et les compétences des professionnels. Ainsi, le terme "intermédiaire" sera compris dans sa signification générique et généraliste ; le terme "professionnels départementaux" désignera les personnels ayant assuré le travail d'évaluation de l'agrément, auxquels les futurs adoptants adressent attentes et demandes. Mais à cette définition juridique permettant de savoir "qui" peut être considéré comme intermédiaire, nous souhaitons y ajouter une autre définition qui donne le contenu de l'action : la médiation. « Médiation, nous dit F. IMBERT, vient du latin medio-are qui signifie partager... La médiation assure la double fonction symbolique corrélative de différenciation-séparation et d'alliance ». Nous avons déjà repéré cette double fonction dans le "symbole". Étymologiquement, dans "symbole", «le sun (devenu syn en français) inscrit les bolides dans un circuit les reliant entre eux dans une rencontre viable et ainsi, opère la transformation de jets destructeurs en partenaires de possibles échanges »³⁵⁵. Nous savons que dans le monde de l'adoption, si le terme de médiation est peu employé, celui d'intermédiaire est usuel. Ainsi, le terme "intermédiaire" a une double signification : celle de séparer (médiare) et celle de lier (inter)³⁵⁶. C'est peut-être bien entre ces deux substantifs que se "joue" la construction de l'apparement.

Voyons donc qui représentent ceux qui ont déjà adopté et que nous appellerons les "pairs". Qu'est un pair ? Étymologiquement, un pair est un égal (du latin "par") ou un pareil (du diminutif populaire : "pariculus"). Les dérivés sont nombreux avec différents préfixes : sé-parer, com-parer, imparisyllabique... Du genre masculin, un pair est quelqu'un du même rang, de la même condition, nous pourrions dire qu'il est une des formes instituées de la ressemblance, du semblable. Il s'oppose en cela de son homonyme féminin, la paire qui désigne le double, le même de la même espèce ou d'une espèce symétrique.

La question est alors de savoir quels sont ceux que les futurs adoptants considèrent comme étant leurs pairs ? Qui, dans les personnes rencontrées, sont reconnues par eux comme étant leurs semblables, leurs égaux, c'est-à-dire parents et parents adoptants ? En qui se reconnaissent-ils ? Une partie de la réponse est donnée par la négative : ce ne sont pas les professionnels. Le contexte d'évaluation de l'agrément, dans sa relation dissymétrie, ne semble pas permettre ce mouvement ; les entretiens confirment cette absence de référence possible des professionnels. Monsieur et Madame PERRET³⁵⁷

³⁵⁴ B. TRILLAT. *L'adoption : essai sur les institutions*. Lyon, PUL, 1995, p. 83.

³⁵⁵ F. IMBERT. *Médiation, Institution et lois dans la classe*. Paris, ESF, 1994, p. 21.

³⁵⁶ Il faut d'ailleurs noter que le préfixe "inter" contient en lui-même ces deux dimensions : se mettre « entre deux » personnes équivalait à les relier et à les séparer en même temps.

répondent ensemble simplement «non » à la question posée : « Le fait de savoir ou de ne pas savoir que ceux que vous avez rencontrés (médecin, assistant social et psychologue) étaient parents ou pas parents, est-ce que c'est une question qui vous est venue à l'esprit ? ». Cette question ne semble pas être venue à Monsieur MARTIN qui nous dit «ne pas savoir s'il (le travailleur social) a des enfants ou pas ». Répondant également à la question : « pour vous, a-t-il été important de savoir que les professionnels étaient parents ou pas ? », Madame DUCRET répond «non, je ne me pose pas la question- non- on vous a considérés comme des professionnels qui aviez à faire un travail... je ne me pose pas la question de savoir si vous étiez marié, si vous aviez des enfants... ». Monsieur SIMON³⁵⁸ va un peu plus loin en disant « pendant les entretiens... on ne se serait pas permis de demander "et vous, vous êtes marié ? vous avez des enfants ?" ».

Massivement, ce sont ceux qui ont déjà adopté qui constituent pour les futurs adoptants un pôle fort de leur représentation et un référent. Ils sont leurs pairs. Nous étudierons, dans un premier temps, dans quelle mesure et en quoi ces «anciens » sont importants pour les futurs adoptants. Cela nous permettra de comprendre mieux la dynamique qui semble en jeu dans cette relation des pairs et nous verrons que, au-delà du témoignage et du soutien opérationnel, cette relation entre pairs a également une fonction symbolique. Enfin, nous nous pencherons sur une catégorie particulière des pairs, ceux qui sont organisés en associations.

-1.1- La place des anciens pour les futurs adoptants ? : une place de pair.

Nous avons dû, pour les besoins de l'analyse, séparer chronologiquement, les phases pré et post-agrément. Il nous faut les réunir maintenant pour comprendre l'importance des rencontres entre anciens et futurs adoptants. Ces rencontres peuvent avoir lieu évidemment dans l'un et l'autre temps ; il ne nous a pas semblé nécessaire et utile de repérer ces moments dans nos entretiens. Mais qui sont ces référents ?

-1.1.1- Les anciens : quels référents ?

Nous donnerons encore ici, avec quelques détails, les résultats du traitement quantitatif des entretiens. Ces éléments nous paraissent en effet très significatifs pour appréhender les fonctions de ces "anciens".

Pour 17³⁵⁹ couples rencontrés, (soit 65%) les anciens adoptants sont ou ont été une référence et pour 14 d'entre eux, (soit 55%) ces adoptants sont les premiers qu'ils ont

³⁵⁷ E.1, 6 et 3.

³⁵⁸ E. 7, p.125.

³⁵⁹ Nous retiendrons le nombre de 17 et non de 18 comme nous le donnent les résultats. En effet, 1 couple évoque ces référents sans que ceux-ci n'aient eu apparemment de fonction précise, ou plutôt dont les fonctions ont été minorées par l'arrivée d'un enfant dans le couple, questionnant alors le projet d'adoption.

rencontrés³⁶⁰. Ces références sont les seules dans les stratégies d'apparement pour près de 50% des futurs parents (12/26) ; elles sont également les seules dans la construction de leur représentation de l'enfant pour près de 40%. Elles n'influent pratiquement pas sur les changements de représentation de l'enfant. Qui sont ces 17 couples ?

Ce sont majoritairement des couples sans enfant. Parmi les 8 situations donnant une absence de référents, 6 sont des couples avec enfants et parmi eux 4 ont des enfants nés de leur couple. Inversement, parmi les couples sans enfant, seuls 2 sur 13 disent ne pas avoir de référents. Cela semble confirmer ce que nous disions précédemment au regard de la socialité³⁶¹ du projet d'adoption. L'arrivée d'enfant dans la famille, en faisant parent, n'incite pas à aller chercher ailleurs d'autres références. En quelque sorte, le projet d'adoption est construit «en secret»³⁶² dans l'intimité familiale comme un petit trésor gardé jalousement loin des regards extérieurs et précise Madame «on est dans notre petit club, notre petit clan». Il y aurait alors avec l'arrivée d'un enfant la construction d'une forme d'auto-référence de la famille et des parents.

Un autre point nous paraît important : le référent est celui avec lequel le postulant dit avoir des points de ressemblance réelle ou imaginée. Cette idée de ressemblance se retrouve dans 14 des 17 situations, sans que l'on puisse faire de lien ni avec la composition familiale, ni avec l'âge du couple, ni avec le niveau de diplôme³⁶³. Écoutons les futurs adoptants³⁶⁴ évoquer leurs connaissances. Monsieur VERNE décrit les premiers adoptants rencontrés devenus leurs amis : « Question : et les premiers adoptants que vous avez rencontrés ? – Monsieur : ...mais quand on a rencontré nos amis en 92, ce qui était intéressant, c'est que c'étaient des gens de notre âge, qui faisaient notre boulot, qui faisaient notre type de voyage...on recherchait une ressemblance avec nos connaissances... »et puis parlant des couples qu'ils ont reçus eux-mêmes, Monsieur ajoute «on voit qu'ils ont parcouru les mêmes problèmes, les mêmes chemins, ils sont dans la même incertitude... ». Madame GUILLOT parle des seuls adoptants que le couple connaisse : «oui, ils ont eu les mêmes problèmes que nous, les mêmes démarches ». Monsieur GIROUD a l'impression «de vivre la même chose (que les adoptants qu'ils ont rencontrés) ». Écoutons encore le couple MERLE : «Madame : c'est le côté facile, le côté "ça se passe bien", nos voisins avaient également des enfants biologiques, donc ils étaient dans la même situation que nous...- Monsieur : sur le même niveau ». Cette ressemblance réelle ou imaginée entre les adoptants et leurs référents eux-mêmes parents adoptants se retrouve dans 7 situations des 10 couples vivant le plus difficilement leur infécondité/stérilité.

³⁶⁰ Annexe n° 11-10. p. 403. «Entretiens : lecture des données. La qualité des référents »

³⁶¹ 2° partie - 231 : « Les phases d'ancrage et d'objectivation ».

³⁶² E 15, p. 243.

³⁶³ Annexe n° 11-12. p. 405. « Ressemblance avec le référent ».

³⁶⁴ E 24,10,15,17.

Ainsi, la construction des représentations se ferait par élection des référents au regard de ce qui unirait, dans la ressemblance, et non au regard de ce qui séparerait dans la différence. « Se sentir plus proche de... », « les mêmes que nous » apparaissent comme des propositions disant d'une part le souhait du même (« on cherchait une ressemblance avec nos connaissances ») et d'autre part une affinité construite sur cette représentation. Cela nous paraît être de nature à répondre partiellement à la question que posent J. MAISONNEUVE et L. LAMY³⁶⁵ : « Percevons-nous autrui comme semblable parce que nous l'aimons, ou l'aimons-nous parce qu'il paraît semblable à nous-mêmes ? ». Au regard de ce qui nous été donné par les futurs adoptants, il semble que nous soyons plus sur la deuxième hypothèse, puisque ces sentiments du même naissent de rencontres entre personnes ou couples qui ne se connaissaient pas. Et ces "connaissances", construites sur une similitude réelle ou imaginée, deviendront peut-être relations amicales. L'interprétation de ces mécanismes par les auteurs cités concorde avec la lecture que nous faisons des entretiens réalisés et du traitement quantitatif des données. En effet, J. MAISONNEUVE. et L. LAMY font « l'hypothèse selon laquelle l'attrait pourrait provenir moins d'une stricte ressemblance que d'une image de notre moi idéal » ; et faisant le lien avec les différentes formes de choix d'objet³⁶⁶, ils retiennent que « les affinités électives relèvent d'une dynamique et d'une harmonie complexes, où interviennent une part d'illusion et de narcissisme.... Ainsi la sympathie pourrait naître au confluent d'une ressemblance effective obscurément perçue et d'une similitude plus fantasmatique, "mythisant" en quelque sorte autour de la première »³⁶⁷. Nous faisons nous-mêmes l'hypothèse d'une majoration de ce besoin de ressemblance chez certains couples adoptants, majoration mise en relation avec celle de la ressemblance souhaitée entre les adoptants et l'enfant.

Enfin, le troisième point que nous souhaitons mettre en valeur concerne les modes de construction de ces références. Majoritairement, ces rencontres entre pairs se construisent par connaissances personnelles, en dehors des associations ou organismes officiels. Pour 60%³⁶⁸ des couples ou personnes rencontrées, ce sont donc les cercles relationnels "primaires"³⁶⁹ qui offrent ces possibilités de connaissances et d'échanges. Les associations d'adoptants et les services départementaux semblent intervenir dans 30% des opportunités offertes. Cet élément nous dit qu'aujourd'hui ces contacts sont aléatoires au gré des personnes et finalement sans lien majeur avec les organisations spécialisées. Mais en quoi ces rencontres sont-elles importantes ? Quels sont leurs effets sur les représentations des futurs adoptants ?

³⁶⁵ J. MAISONNEUVE et L. LAMY. Les relations électives. S/D S. MOSCOVICI. *Psychologie Sociale*. Paris, PUF, 1984, p. 175.

³⁶⁶ 2° partie. Chapitre 1 - 124 : « De la relation d'objet au choix d'objet ».

³⁶⁷ J. MAISONNEUVE et L. LAMY : *Ibidem*. p. 178

³⁶⁸ Annexe n° 11-11. p. 405. « Les modes de rencontres avec les référents ».

³⁶⁹ Nous reprenons ici la distinction classique entre communauté et société. Cf : C. DUBAR. *La socialisation : construction des identités sociales et professionnelles*. Paris, Collin, 1996, p. 98 et suiv.

-1.1.2- Leur présence comme témoignage d'espoir.

La rencontre des anciens et futurs adoptants porte massivement les deux messages suivants : "Ils ont réussi et nous ne sommes pas seuls dans cette situation". Le traitement quantitatif des entretiens nous donne d'abord cette indication ³⁷⁰ : ce que les futurs adoptants reçoivent des anciens est un « soutien moral » comme le soulignent Monsieur et Madame CHAPUIS ³⁷¹ : « Ils peuvent vous remonter le moral... parce qu'ils sont de bons conseils, ils vous aident moralement ; ils ont vécu tout ça donc, ils vous comprennent vraiment très bien ; et même quelquefois ils voyaient tout de suite quand ça n'allait pas, sans que je dise... ». Écoutons encore la force des discours, pour se laisser persuader qu'il y a bien là quelque chose d'essentiel : seuls ceux qui ont "réussi" à adopter sont reconnus comme à même de témoigner.

Pour le futur adoptant, rencontrer un ancien ou quelqu'un ayant le même projet d'adoption relativise la situation d'exception dans laquelle il a l'impression d'être. Le "je ne suis pas tout seul à être dans cette situation" dédramatise. « Ça a été les premiers à nous dire "bon, vous n'êtes pas tout seuls" et ça c'était hyper-important » Ce sentiment de solitude, faut-il le rappeler, nous dit aussi que les relations avec les professionnels, aussi bonnes qu'elles aient été pendant la phase d'agrément, ne combleront pas ce sentiment ressenti par les postulants après l'obtention de l'agrément.

Ainsi, la présence même de l'autre est totalité dans ce qu'elle signifie de réussite possible parce que physiquement rencontrée ; « ils démontrent simplement du fait qu'ils existent que le projet peut aboutir » ³⁷². La rencontre provoque le « pourquoi pas nous » de Madame TISSERAND. Nous donnerons donc plusieurs extraits d'entretiens tant ils nous paraissent de première importance dans la compréhension de cette notion d'accompagnement que nous recherchons. Pour Madame PERRET, la rencontre avec des adoptants dans le cadre de EFA a été pour elle « un coup de fouet... qui lui a redonné espoir... (et lui a permis de se dire) ... au bout le bonheur de fonder une famille... et on aura la même joie ». C'est bien de « bonheur » dont il s'agit aussi dans l'extrait qui suit, « parce que, nous dit Madame FOURNIER, dans ces réunions (EFA) la mère adoptive qui a adopté raconte le bonheur du quotidien ». Monsieur et Madame PONCET mettent l'accent sur la rencontre avec la « réalité... voir la réalité d'une famille, savoir que ça peut aboutir... voilà, c'est ça, c'est un espoir, ça fait voir concrètement... ». « On a rencontré une famille, nous explique Monsieur VERNE, ça nous a montré seulement qu'on allait y arriver, c'était le seul réconfort, et on s'est dit "ces gens-là y sont arrivés, ils n'ont pas l'air plus malins que nous, ils n'ont pas l'air d'avoir plus de contacts que nous, donc nous on va y aller et on va y arriver" donc c'était plutôt ça : là, ils montrent le but ». Monsieur MARTIN ajoute une autre dimension à ces rencontres avec ceux qui ont déjà adopté : « Les adoptants ils ont les sentiments en plus, sentiments que les

³⁷⁰ Annexe n° 11-18. p. 409 : « Relations actuelles avec les adoptants ».

³⁷¹ E 13, p. 218.

³⁷² E 4, 1,5,20,24,6,11.

professionnels n'ont pas parce qu'ils ne sont pas dans la même situation, sentiments d'attente que les professionnels n'ont pas ». Pour ce couple, seuls seraient en mesure de comprendre vraiment ceux qui « sont passés par là » ; la meilleure empathie d'un professionnel ne pourrait y parvenir .

Terminons par les propos de Monsieur et Madame MASSON qui, étant allés chez un couple adoptant, ont vu pour la première fois ce qu'était une famille adoptante : « Madame : c'est Madame T. C'est leur rencontre, elle nous a narré l'histoire, on a vu les photos, c'est là que... oui, voilà il y a une vie de famille, ce petit cocon que je trouve fabuleux, ce petit garçon que je trouve adorable – Monsieur : et c'est là que tu as relativisé l'âge. – Madame : et surtout par le fait, elle m'a dit ”, vous savez, on a l'impression qu'il a toujours été là” et ça c'est... ». Et Monsieur de dire que son épouse n'entendait pas ce qu'il lui disait quant à l'âge de l'enfant attendu : « quand je disais qu'à deux ans, c'est encore un bébé, elle ne le concevait pas.... Si c'est Madame T. qui lui dit ce que je lui dis, ça a plus de portée parce qu'elle l'a vécu ».

Ceux/celles qui ont vécu ce que les futurs adoptants s'imaginent avoir à vivre dans le futur ont une légitimité incontestée. Le vécu et l'expérience prennent une valeur irremplaçable.

-1.1.3- La transmission de l'expérience de la parentalité et de l'apparentement.

Le traitement quantitatif des données fait apparaître cette dimension des apports sous deux angles : la transmission a pour objet l'expérience de la parentalité et l'expérience de l'apparentement ³⁷³ . Cette transmission d'expérience est une pédagogie de l'exemple. Nous avons là une des premières dimensions de l'accompagnement que nous retrouvons dans l'accompagnement spirituel : « Il n'y a pas d'autre moyen d'apprendre à fond que d'être guidé par quelqu'un qui l'a déjà réalisé... le père spirituel doit être un exemple vivant » ³⁷⁴ . C'est également ce que nous rappelle G. LE BOUEDEC quand parlant de la parole des anciens, il écrit ³⁷⁵ : « Elle s'enracinait dans l'expérience et n'allait jamais sans l'exemple : pour eux (les anciens) il était hors de question de conseiller ce qu'eux-mêmes ne pratiquaient pas ». Il semble bien que pour les futurs adoptants, les anciens aient, sans autre questionnement possible, ce statut de celui qui « sait comment » ³⁷⁶ . Mettons-nous encore à leur écoute ³⁷⁷ quand ils nous disent cette primauté du savoir expérimentiel quand

³⁷³ Annexe n° 11-18. p. 409. «Relations actuelles avec les adoptants ».

³⁷⁴ J. DANIELOU. La direction spirituelle dans la tradition ancienne de l'Église. In *L'accompagnement spirituel* .Paris, Assas, 1992, pp. 11-22.

³⁷⁵ G.LE BOUEDEC.Les usages traditionnels de la notion d'accompagnement. In *L'accompagnement en éducation et formation* . Paris, L'Harmattan, 2001, pp. 12-35.

³⁷⁶ JC. REGNIER. Alternance et accompagnement : l'alternance : des évidences (en) aux questions. In *Forum* n° 93. Paris, 2000.

³⁷⁷ E 13, 24, 3, 7, 8, 1, 21, 26.

il s'agit de la construction de l'apparement en adoption internationale et de la relation vécue avec l'enfant adopté. A notre question « Pourquoi iriez-vous chercher des réponses à ces questions auprès des personnes qui ont adopté ? ». Madame CHAPUIS répond « parce qu'elles savent, elles l'ont vécu, c'est les mieux placées pour nous répondre correctement... ils sont passés par ce qu'on devrait passer nous, alors... ».

Cette expérience est celle d'abord de la parentalité adoptive que n'ont pas les professionnels qui « n'ont peut-être pas d'enfant adopté ». « Moi, j'ai encore une petite appréhension, dit Madame DUCRET, comment je vais faire le premier contact quand je vais voir cet enfant, qu'est-ce que je vais lui dire, je me pose ces questions... je pense à sa chambre ; toutes ces choses qu'une femme qui a adopté un enfant, elle s'est déjà posé ces questions, je vais peut-être réagir complètement différemment, mais ça va m'aider, ça va me donner un appui... C'est-à-dire des gens qui ont des expériences positives de l'adoption... "voilà l'expérience qu'on a eue, voilà l'enfant, il est là ». La même attente peut se lire dans les propos de Monsieur SIMON : « J'aurais des questions à leur poser... sur l'arrivée de l'enfant surtout s'il arrive à un certain âge... et puis comment ça se passe et eux comment ils ont fait ; ça fera partie de ma quête, qu'est-ce qu'ils ont fait par rapport à certaines questions ». A l'interrogation de savoir si les professionnels pourraient avoir cette connaissance que les anciens ont acquise par expérience, Madame LECLERC répond ainsi : « c'est-à-dire oui, les familles adoptantes, c'est des gens qui ont vécu cette adoption concrètement, les embûches, et on se sent toujours plus proches de ces gens-là que d'un professionnel qui a certainement de l'expérience et un savoir mais qui n'a pas vécu les choses de l'intérieur ». Ceux qui « le vivent au jour le jour » sont également ceux qui ont fait ce chemin qui les a conduits à l'enfant et cette expérience est, elle aussi, précieuse.

Imaginant « adopter un enfant qui venait d'un autre pays, Madame RODET aurait été voir des gens qui avaient adopté dans ce pays, là oui, qui ont de l'expérience, pas par rapport à la vie de l'enfant, mais par rapport à des trucs administratifs... pour les démarches ». C'est ce que nous confirment Monsieur et Madame BERNARD : « Madame : moi, je pensais d'abord plus à l'assistant social et puis après effectivement s'il y a des gens qui ont adopté récemment au même endroit, peut-être plus avec eux parce qu'ils ont mieux vu le côté pratique. - Monsieur : oui, c'est ça, plus pour nous guider et après plus pour des questions matérielles ; vers des gens qui l'ont vécu récemment ».

Ainsi, nous voyons que cette expérience ne peut avoir un sens pour les futurs adoptants qu'à la condition, pourrait-on dire, d'avoir une unité de temps et de lieu. Au début de leurs démarches, quand les postulants entrent dans l'adoption, la présence des pairs est, en soi, un réconfort et un soutien moral : c'est le fait de rencontrer des "gens qui ont adopté" qui est important. Construisant leur projet, lui donnant une direction quant à la stratégie d'apparement, ils recherchent alors des appuis que nous qualifierons d'opérationnels ; ces appuis se concentreront ensuite vers ceux qui ont adopté dans le pays (ou la région) vers laquelle ils pensent se diriger.

Paraphrasant J. LAPLACE³⁷⁸, nous pourrions dire : pour le futur adoptant, « celui qui a déjà adopté est le livre où tout s'apprend ». Son expérience lui donne la légitimité et la

³⁷⁸ J. LAPLACE. La formation du directeur spirituel In *L'accompagnement spirituel*. Paris, Assas, 1992, p. 61.

compétence d'un savoir expérimentiel qui est unique pour ce qui concerne la parentalité et majeur pour ce qui concerne la construction de l'appareil.

Mais, au-delà de ce soutien opérationnel apporté par les anciens, nous souhaitons porter notre attention sur les fonctions que ces pairs peuvent avoir dans la dynamique de la filiation adoptive et plus particulièrement dans la parentalité future des "pas encore parents adoptants".

-1.2- Les anciens : de pairs en pères ?

Nous avons vu que la parité semble se construire pour certains adoptants et d'abord pour ceux qui ne sont pas encore parents, sur la recherche et le besoin de ressemblance qui ferait penser à la notion de "paire" ; à l'opposé du "pair" qui dit le pareil, le semblable, le différent et donc le symbolique, la "paire" semble dire le même, le double, la reproduction, le spéculaire et donc le narcissique. Nous souhaitons donc mettre l'accent sur cette dimension symbolique du pair définissant la relation qui unit anciens et futurs adoptants comme une forme d'égalité virtuelle. C'est que là la différence est majeure : les uns sont déjà parents et parents adoptants, les autres ne sont pas encore parents ou pas encore parents adoptants. Et pourtant, se construit entre eux quelque chose qui fait dire à chacun "nous sommes bien pareils". Pour mieux comprendre ce phénomène, nous proposons d'aller voir trois exemples donnant à comprendre ces mécanismes que nous pouvons qualifier de compagnonnage, nous serons alors en mesure de mesurer la dimension symbolique de cette relation de pairs.

-1.2.1- L'accompagnement par les pairs : le compagnonnage et les familles accompagnantes.

Le premier exemple que nous prendrons est bien sûr celui du compagnonnage, association ouvrière dont « l'origine exacte se perd dans la nuit des temps »³⁷⁹. En effet selon la tradition, « le compagnonnage, avec les symboles qu'il a toujours conservés depuis, fut institué sous le règne de Salomon »³⁸⁰ pour la construction du Temple. Traditionnellement en France, sous l'ancien régime, les membres de la classe ouvrière, organisés en corporations ou fraternités, se distinguaient en trois catégories : les apprentis, les compagnons et les maîtres. Ces corporations visent une solidarité de métier. Dans le compagnonnage, il en va autrement, le compagnonnage, lui, n'admet pas de maître : il ne s'agit pas d'abord d'apprendre et préserver un métier ou d'acquérir une simple technique, mais de viser «le but du chef-d'œuvre qu'est l'Homme »³⁸¹. La réalisation du chef-d'œuvre ne vise pas à l'efficacité mais au perfectionnement ; dans la culture du compagnonnage, «l'homme ne s'invente pas, il se découvre, l'homme ne se crée pas, il s'accomplit ». Cet accomplissement passe par trois états : l'état d'aspirant,

³⁷⁹ B. DE CASTERA. Le compagnonnage. Paris, PUF, 1996, p. 5.

³⁸⁰ V. HENNEQUIN. Le compagnonnage. *Encyclopédie du dix-neuvième siècle*. Tome huitième 1858. pp. 275-281.

³⁸¹ B. DE CASTERA. Ibidem. p. 53.

l'état de compagnon et l'état de compagnon fini ; « un compagnon n'étant jamais fini »³⁸²

Les apprentis ne pouvaient y être admis mais seulement des ouvriers qualifiés appelés « aspirants ». En entrant dans la communauté, « prolongement naturel de sa famille », en étant accueilli dans une hôtellerie, maison-relais appelée « mère » (le terme mère désigne autant la maison que la maîtresse de maison), le jeune aspirant « est amené à découvrir que les liens de l'esprit sont dorénavant plus forts que ceux de la chair... Au cours de la cérémonie d'adoption »³⁸³, il reçoit le blason de son métier où sont représentées deux figures symboliques de sa démarche spirituelle : le labyrinthe et la Tour de Babel. » Le labyrinthe symbolise le lent cheminement intérieur... qui conduit à cet état de maturité spirituelle nécessaire pour être initié ; la Tour de Babel signifie quelle humilité doivent garder les ouvriers... Le nom de Babel est en effet une forme réduite de Babylone, qui signifie "porte du ciel" ; l'ouvrir de sa propre initiative serait profaner les mystères divins»³⁸⁴.

- Le compagnon est « celui qui est appelé à transmettre... la tradition, où la transmission et le perfectionnement personnel sont une seule et même chose. Ici, enseigner consiste moins à apprendre à autrui ce qu'on sait, qu'à le faire entrer dans la recherche qu'on a déjà commencé d'entreprendre.... Il s'agit d'un partage fraternel qui, dans certains cas, prend la forme d'une transmission de maître à disciple ».
- Le compagnon fini est celui qui « parvenu à la pleine maturité du métier, peut donner toute sa mesure, qui est de fécondité dans la Cité »³⁸⁵.

Ce rappel du compagnonnage nous est précieux dans ses enseignements. Nous y trouvons trois états (étapes) que nous pouvons mettre en relation avec les trois temps repérés dans les rites d'initiation et dans celui de l'adoption : l' « adoption » de l'aspirant, la réception du compagnon et la reconnaissance du compagnon fini. Traduisons l' « adoption » du postulant dans la phase pré-agrément, postulant qui avant d'adopter aurait à être adopté, la réception de la capacité des futurs adoptants avec l'obtention d'agrément, la reconnaissance de la parentalité adoptive des parents. Ces passages font l'objet de rites fortement marqués symboliquement. Ils aboutissent à un état « non fini » : cette perspective aristotélicienne entre en résonance avec la fonction parentale, elle-même "in (dé) finie". Les relations entre les compagnons sont qualifiées de « fraternelles » avec cependant l'idée d'une transmission visant non seulement la technique opérationnelle mais surtout la personne tout entière dans sa dimension ontologique. La fraternité semble alors la condition de la transmission de maître à disciple, dans une forme de paternité, la paternité permettant donc d'accéder à la fraternité universelle. Nous retiendrons également le point suivant : l'accompagnement et l'accomplissement forment un binôme inséparable ou plutôt, comme le note A.

³⁸² B. DE CASTERA. Ibidem. p. 89.

³⁸³ B. DE CASTERA. Ibidem. p.90.

³⁸⁴ B. DE CASTERA. Op. cité. p. 92 et suiv.

³⁸⁵ B. DE CASTERA. Ibidem p. 103.

LHOTELIER³⁸⁶, « l'accompagnement est la voie de l'accomplissement de soi ». Les deux termes sont formés des mêmes préfixes : a-cum. L'accompagnement serait alors le chemin suivi permettant à l'autre de suivre (et peut-être construire) les méandres (labyrinthe) du soi, sans ligne de rupture, avec ses lumières et ses ombres pour parvenir à une forme d'unité. Enfin, nous retrouvons dans le compagnonnage la présence d'une transcendance qui est celle de la Cité et d'une forme d'universalité³⁸⁷. Le compagnonnage prend alors une dimension d'accompagnement spirituel impliquant nécessairement un troisième que A. GODIN nomme la Parole³⁸⁸.

Le deuxième exemple que nous souhaitons donner est celui des "familles accompagnantes".

Dans un entretien³⁸⁹, K. LACHARITE explicite la méthodologie d'intervention sociale auprès des familles en difficultés : « Notre approche, dit-il, est autant centrée sur le milieu que sur la "clientèle"... et donne une place réelle à l'intervention, complémentaire à celle des professionnels, de familles relais, indemnisées... venant dialoguer avec les familles en difficultés, ou partager des activités. De même, nos travailleurs sociaux favorisent les rencontres entre les familles vivant des situations similaires, et ce en lien avec les organismes communautaires... Nous formons les intervenants sociaux à ne pas établir une distance trop grande avec leurs usagers, en leur demandant de repérer cinq points communs entre ces personnes et eux-mêmes ». Ainsi, K. LACHARITE met l'accent sur le lien communautaire qui permet à des familles d'être accompagnantes d'autres familles ayant des difficultés, et également qui permet à des familles en difficulté d'être en lien avec d'autres familles, elles-mêmes en difficulté. Est donc faite l'hypothèse selon laquelle cet accompagnement est complémentaire à celui des travailleurs sociaux. Les familles relais apportent quelque chose d'autre que n'apportent pas les professionnels. Leur structuration en famille peut être un modèle. Vraisemblablement, les processus d'identification peuvent être plus forts. C'est sur la même dynamique que s'enclenche le souhait qu'il n'y ait pas trop de différence (d'écart) entre professionnels et usagers. Pour les familles, reconnaître les autres familles et les professionnels comme pouvant leur ressembler est une condition ou une plus grande facilité pour s'identifier à elles. De la même manière, pour que ces familles puissent reconnaître les professionnels, il est nécessaire qu'ils trouvent en eux "du même qu'eux-mêmes", et cela est possible si les professionnels eux-mêmes se reconnaissent comme des semblables, reconnaissent en eux "du semblable" à leurs usagers. C'est d'une reconnaissance réciproque dont il s'agit, de l'idem fondant la relation.

Nous retrouvons cette dynamique des pairs dans le cadre d'une recherche-action des

³⁸⁶ A. LOTHELLIER. *Accompagnement en éducation et formation*. Marseille, CNDP/CRDP, 1998, pp : 185-200.

³⁸⁷ Le compagnonnage se définit comme la conscience d'une fraternité universelle.

³⁸⁸ A. GODIN. La relation d'aide en psychologie et en pastorale. In *L'accompagnement spirituel*. Op. cité. pp. 157-170.

³⁸⁹ K. LACHARITE. Débat à propos d'une autre vision du contenu et de l'organisation de la protection de l'enfance. In *Le journal de l'Action sociale*, n° 54, 2001, pp. 26 et 27.

groupes de parents. F. PEILLE relate le travail de X. JACQUET qui anime un groupe. Ce groupe rassemble des parents d'enfants accueillis dans un établissement à caractère social et des salariés de l'établissement. F. PEILLE souligne ³⁹⁰ : « Ces différentes expériences ont été riches d'enseignements..... Riches pour nous tous, acteurs sociaux ; elles permettent une meilleure identification aux parents. Riches pour eux, qui se sentent épaulés les uns les autres, moins exclus d'une communauté ». Deux dimensions peuvent être pointées : d'une part une distance moindre entre professionnels et parents d'enfants par un processus d'identification. Les professionnels se mettent en position de pouvoir "ressembler" à ces parents en difficultés ; d'autre part l'écoute plus grande des parents quand ce sont d'autres parents qui parlent. Écoutons les participants ³⁹¹ : « Il n'y a qu'un dialogue avec un parent maltraitant qui peut nous apprendre ce qu'est la maltraitance... je crois que c'est le fait des parents entre eux... alors que si c'était la parole d'un travailleur social... je pense que la parole d'un parent porte plus, qu'elle aura plus de poids qu'un éducateur ». X. JACQUET souligne alors : « C'est étonnant le poids des rapports catégoriels. Avec les mêmes ! c'est étonnant le poids de ce qui se dit entre pairs... (entre psy, entre éducateurs, entre directeurs), ça prend plus de poids ».

Nous sommes avec ces exemples d'accompagnement au cœur de notre problématique. Il se passe quelque chose entre anciens et futurs adoptants, qui ne se passe pas entre adoptants et professionnels et ce quelque chose est de l'ordre d'un changement générationnel.

-1.2.2 : Rite de passage et changement générationnel : la place particulière des pairs.

Revenons d'abord à l'écoute des personnes rencontrées. Madame GUERIN ³⁹² parle de ce passage qui, avec l'obtention d'agrément, lui permet d'accéder à une relation égalitaire : « avant l'agrément les professionnels évaluent. Après c'est différent, c'est une autre relation. Avant l'agrément, c'est comme une relation professeur - élève. C'est rien que quand on sort diplômé qu'on peut dire "tu" à son professeur. Et d'autres relations s'engagent sur un terrain plus égalitaire. – Question : égalité entre qui et qui ? – Madame : sur le fait que les deux ont la capacité à être parents ; c'est là aussi qu'on rejoint le camp des... et oui, c'est vrai, on a changé de camp ». Monsieur VINCENT ³⁹³ s'exprime différemment et parle de « promotion ». Pour comprendre mieux cela, nous nous aiderons de l'analyse que nous propose P. FUSTIER ³⁹⁴. Analysant l'échange par le don, l'auteur repère deux axes : un axe horizontal où don et contre-don provoquent un renforcement

³⁹⁰ F. PEILLE. *Appartenances et filiations*. Paris, ESF, 1997, p. 84.

³⁹¹ F. PEILLE : *Ibidem*. p. 88 et suiv.

³⁹² E 4, p. 103.

³⁹³ E 25, p. 361.

³⁹⁴ P. FUSTIER. *Le lien d'accompagnement . Entre don et contrat social*. Paris, Dunod, 2000, p.139 et suiv.

narcissique, aimer et être aimé et un axe vertical avec la permutation symbolique des places généalogiques³⁹⁵, dans une transmission générationnelle où la dette de la vie est payée par un don de vie : contre-don différé, diachronique. P. FUSTIER rejoint ici les théories de G. BATESON³⁹⁶ sur les alcooliques : l'échange entre pairs se double d'un échange entre anciens et encore alcooliques. En disant à un buveur, tu peux comme moi devenir ancien buveur, c'est un changement de place qui est mis en œuvre : le donataire devient donateur ; il passe dans la génération des anciens. Et nous dit P. FUSTIER : « Il n'y a pas de différence de nature mais de générations ». Nous avons alors là une articulation de l'imaginaire et du symbolique. L'imaginaire est, nous le savons, sur le registre du même. Le même dans l'adoption, c'est le fait que les anciens et futurs adoptants aient suivi la même procédure d'agrément, que les uns et les autres aient suivi ou devraient suivre pareillement les différents chemins qui mènent à l'enfant ; le même est aussi, nous l'avons vu, cette majoration de l'impression du "même que l'autre" et parfois de la recherche de ce même. Le même est d'abord le sentiment, l'impression du même ; au-delà du réel, le même est affaire de représentation et donc d'imaginaire. La similitude de situations vécues ou à vivre, similitude du "tout comme si", peut conduire certains adoptants à voir chez les autres adoptants les "mêmes" qu'eux-mêmes. Et cet "autre le même", par sa présence et son témoignage, semble dire « tu passeras dans la génération des adoptants, tu seras à ton tour parent et à ton tour tu pourras témoigner devant les autres, à ton tour, tu seras père ; puisque nous sommes des pairs, toi aussi tu seras père, parent ». Ce ne sont pas les personnes en tant que telles qui importent, ni les relations construites entre anciens et futurs adoptants (certaines deviendront amicales, d'autres n'auront pas de suite), c'est la place d'où parle l'ancien qui le légitime dans sa présence qui est, en soi, témoignage. Nous passons alors sur un autre niveau, le niveau symbolique qui est sur le registre de l'écart, qui sépare et articule, et fait passer d'une place à une autre, d'une génération à une autre. La parité serait cette étape, ce passage du même au différent, comme si, paradoxalement, le temps du même était nécessaire pour accéder au différent. Le futur adoptant semble dire : « je serai comme toi, je serai le même que toi qui es devenu différent et moi aussi comme toi je deviendrai différent, avec cette autre place que tu occupes aujourd'hui et qui est celle de parent ». Traduisons cela autrement : « Pour devenir le même que toi, il faut, comme toi, que je devienne différent ; et je le deviendrai ». Il nous semble alors que nous pouvons élargir la proposition de P. FUSTIER qui voit dans cette permutation symbolique des places les effets de la « militance sociale »³⁹⁷. Cette idée de militance se trouve effectivement chez certains adoptants regroupés en associations, qui donnent aux futurs adoptants ce qu'ils ont eux-mêmes reçu. Nous avons pu mettre en évidence que cette possibilité de passage générationnel peut être également portée par n'importe quel adoptant du seul fait de sa présence et de son témoignage.

Il se passe donc un phénomène d'identification. Ce processus, majeur en

³⁹⁵ 2^e partie. Chapitre 2 : « La blessure du lien de filiation instituée : la permutation symbolique »

³⁹⁶ G. BATESON. *Vers une écologie de l'esprit*. Tome 1, Paris, Seuil, 1977, p. 290 et suiv.

³⁹⁷ P. FUSTIER. Op. cité. p. 149.

psychanalyse, est décrit comme ³⁹⁸ « processus psychologique par lequel un sujet assimile un aspect, une propriété, un attribut de l'autre et se transforme, totalement ou partiellement, sur le modèle de celui-ci. La personnalité se constitue et se différencie par une série d'identification ». Ses formes projective et introjective, nous dit ³⁹⁹ WINNICOTT « proviennent de ce lieu où chacun est le même que l'autre ». G. AVANZINI ⁴⁰⁰ définit ce processus comme « processus majeur qui nivelle les différences et hypertrophie les ressemblances ». Nous retiendrons, quant à nous, la distinction faite entre l'identification hétéropathique ou centripète où « le sujet identifie sa personne propre à une autre » ⁴⁰¹ et l'identification idiopathique ou centrifuge où « le sujet identifie l'autre à sa personne propre ». La ressemblance imaginée va, pour le sujet, soit dans un mouvement de soi à l'autre, soit dans un mouvement de l'autre à soi. Nous pouvons penser que ces deux types d'identification sont en œuvre dans une forme d'interaction. Il nous semble cependant que nous sommes avec le mouvement d'identification entre anciens et nouveaux adoptants sur un niveau légèrement en décalage : le futur adoptant ne s'identifie pas seulement à l'autre adoptant tel qu'il est aujourd'hui, mais à l'autre dans ce qu'il est devenu. L'identification se fait alors à celui qui a vécu le passage, à celui qui est devenu autre qu'il n'était, c'est-à-dire parent adoptant. Cette identification ne se fait pas sur un état de la personne à un moment donné ; le processus ne semble pas se construire sur " je suis comme toi " ou " tu es comme moi ", mais sur le mouvement qui a permis à l'autre de devenir cet autre que le postulant aspire à devenir, comme l'aspirant du compagnonnage. Pouvons-nous parler d'un processus pro-spectif d'identification ?

Nous pouvons alors faire le lien avec ce que nous avons dit précédemment du compagnonnage et des familles accompagnantes. La situation de pair induit une fraternité, condition de la transmission, condition du passage générationnel et donc d'une fonction symbolique de père. Cet accompagnement par les pairs se veut accomplissement de l'autre qui deviendra ce qu'ontologiquement il est ; cet accompagnement n'est possible que s'il n'y a pas trop d'écart, que s'il y a quelque chose entre les différents acteurs, qui puisse être imaginé comme étant de l'identique ; ce sentiment de similitude, du "comme si" semble plus facile précisément entre pairs. A contrario, cette relation est plus difficile entre personnes ayant des statuts différents : le crédit apporté à la parole de l'autre dépend d'abord de sa place. Seuls ceux qui ont déjà adopté sont reconnus par les postulants comme pouvant leur donner l'espoir d'être un jour comme eux. Cette reconnaissance est autre chose que l'autorisation donnée par l'agrément. Nous avons vu que l'autorité se décline sur trois registres : l'extériorité, l'antériorité et la supériorité, ces trois places qui disent l'autorité sont, topologiquement pourrions-nous dire, soit à côté de... , soit devant le... , soit au-dessus du sujet autorisé, en tout cas ailleurs qu'en lui-même. Avec cette reconnaissance par soi-même d'être,

³⁹⁸ J. LAPLANCHE et JB. PONTALIS. Op. cité. p. 187.

³⁹⁹ D. W. WINNICOTT. Op. cité. p. 112.

⁴⁰⁰ G. AVANZINI. *L'éducation des adultes*. Paris, Anthropos, 1996, p. 126.

⁴⁰¹ J. LAPLANCHE et JB. PONTALIS. Op. cité. p. 188.

comme l'autre un jour, parent adoptant, le futur adoptant intériorise cet état futur comme possible ; par le truchement de l'autre il se donne une forme d'autorisation ; par l'autre adoptant, il s'autorise. Nous avons là une articulation nécessaire de l'accompagnement par les pairs et de l'autorisation donnée par l'autorité. Vraisemblablement leur dialectique permet aux futurs adoptants d'intérioriser cette autorisation "extérieure" . Même si l'autorisation redonne capacité et volonté au sujet, il devra encore la faire sienne et s'autoriser lui-même à se mettre en chemin, et dans cette mise en route, les pairs ont semble-t-il une place particulière qui ne peut être tenue par les professionnels.

Nous avons vu que les pairs, parents ayant déjà adopté, ont une place et une fonction particulières pour les futurs adoptants. Faisons un peu plus leur connaissance : si certains ne sont pas organisés et sont en eux-mêmes des témoignages vivants, d'autres se sont organisés en deux types d'associations.

-1.3- Les adoptants : des pairs organisés.

Les adoptants se sont organisés en deux types d'associations : soit associations ayant pour objet de construire un lien communautaire entre les membres, tous parents adoptants, soit associations ayant pour objet d'être intermédiaires dans l'apparement. Parmi les premières, nous pouvons distinguer celle qui, généraliste, a vocation à accueillir tous les futurs et anciens parents adoptants, il s'agit de Enfance et Famille d'Adoption, (EFA), et celles qui regroupent les parents ayant accueilli un enfant d'un pays déterminé. Le second type d'associations concerne les Organismes Agréés pour l'adoption ⁴⁰² .

Notre objectif n'est pas de faire une étude exhaustive de ces structures associatives, ni au regard de leur histoire, ni au regard de leurs valeurs, mais plus simplement de comprendre comment elles sont perçues par les adoptants futurs que nous avons rencontrés, et de comprendre également quelles places elles peuvent avoir dans l'accompagnement que nous recherchons.

-1.3.1- Les associations d'adoptants : grandeur et limites du savoir expérimentiel.

Nous commencerons par les associations regroupant les enfants et parents adoptants par pays d'origine : Associations des Parents et Enfants Colombiens, Association des Parents et Enfants Chiliens, Thaïs, Vietnamiens, Bulgares, Roumains... Ces communautés se donnent entre autres objectifs, celui d'accompagner les adoptants dans leurs démarches pratiques lors de leurs voyages dans le pays où ils vont chercher leur enfant. Sans fonction d'intermédiaire, elles interviennent en soutien aux adoptants quand leur projet d'adoption dans l'apparement futur est construit. Nous pouvons retenir leur place spécifique dans la préparation des futurs parents dans cette dernière phase du chemin, leur donnant des conseils, des adresses.... Une autre place est celle de EFA qui peut intervenir, dès avant l'obtention d'agrément et pendant tout ce temps que nous avons appelé de marge ou de passage.

⁴⁰² 1° partie. Chapitre 1. 325. «Adopter par l'intermédiaire d'un Organisme Agréé pour l'Adoption».

Écoutons ce que nous dit leur revue trimestrielle *Accueil*⁴⁰³. « Les postulants attendent de EFA des informations pratiques et concrètes, des conseils, mais aussi des réponses aux multiples questions qu'ils se posent sur le vécu de l'adoption et sur les réelles possibilités d'adopter. EFA représente pour les postulants un lieu d'écoute bienveillante où ils rencontrent des familles qui, pour la plupart d'entre elles, ont vécu les mêmes difficultés, les mêmes souffrances.... Nous les aidons à clarifier leur projet, à bien cerner leurs limites en fonction d'éléments importants concernant l'enfant qui sera accueilli... nous favorisons un climat de confiance pour partager le vécu de l'adoption, pour permettre à chacun de poser ses questions, pour soulever avec les postulants des interrogations qui leur permettront de mûrir leur projet... nous sommes des familles témoins ». Nous pouvons différencier trois dimensions dans cette activité de EFA : le témoignage du vécu de l'adoption, l'information (sur des éléments « pratiques et concrets »), et l'« accompagnement » permettant aux postulants de « clarifier et de mûrir leur projet ». A cela, il nous semble que nous pouvons ajouter une quatrième dimension, au moins au regard des attentes des futurs adoptants, peut-être au regard de ce qui est transmis dans les rencontres organisées : l'aide apportée à la réalisation de l'accueil effectif de l'enfant. Mettons-nous encore à l'écoute des adoptants rencontrés⁴⁰⁴. Madame PERRET dit le soutien qu'elle a trouvé dans son projet de se tourner vers la Colombie: « on a rencontré une jeune femme qui faisait partie de cette association et qui nous a encouragés ». Monsieur et Madame FOURNIER disent eux leur déception proportionnelle à leurs attentes : « moi, j'aurais souhaité qu'ils nous disent comment ils ont fait pour en arriver là... pour accélérer les choses, c'est clair : comment il faut faire... en nous donnant leurs adresses à eux, en essayant de prendre le même chemin qu'eux, ça c'est intéressant ». Monsieur et Madame CHAPUIS ont, eux, le sentiment d'avoir obtenu ce qu'ils attendaient d'une responsable de EFA : «elle nous a parlé un peu d'adoption et qu'il est possible de passer par des filières, c'est-à-dire que faisant partie de EFA, ils ont un réseau d'adresses, de choses, donc elle nous a demandé "vous voulez adopter où ?", donc on peut voir, en ce moment il y a des contacts sur tel endroit, tel pays il ne vaut mieux pas parce qu'il se passe des choses et on ne sait pas trop... ». Ayant participé à une réunion organisée par EFA, ce même couple a le sentiment de ne pas y avoir trouvé ce qu'il cherchait « on pensait que la réunion allait pousser un peu plus loin, et donner des indications sur tel pays... mais ce n'était pas l'objet de la réunion... chacun parle de son cas, après trois personnes ont parlé sur le pays où ils avaient adopté ». Monsieur et Madame MONTERRAT ont également adopté par l'intermédiaire d'un autre couple, adhérent à EFA d'un autre département, parlant des réunions EFA où ils sont allés, ils disent aussi leurs attentes : « ... dans l'Ain, c'est la Chine et le Brésil, les autres pays n'existent pas... moi, je pensais, dit Madame, que EFA, ça parlait de tous les pays d'adoption, que eux pouvaient nous aider à aller dans le pays que l'on souhaitait, les démarches, mais ... - Question : et ce que vous allez chercher à EFA, c'est ?- Monsieur : l'encadrement, de nous guider, de savoir où on met les pieds ». Nous retrouvons là une limite déjà rencontrée à la transmission de l'expérience.

⁴⁰³ *Accueil* n° 6. Novembre 1995. p. 11 et suiv.

⁴⁰⁴ E 1, 5, 13, 16.

Ainsi, l'association d'adoptants EFA, au-delà de sa dimension communautaire recherchée, ou refusée par les futurs adoptants, est porteuse d'une attente forte de la part de certains. Cette attente est celle de les aider à réaliser l'apparentement. Nous pouvons déjà en tirer un enseignement : pour ces futurs adoptants, ce ne sont pas les services départementaux qui peuvent répondre à ces attentes. EFA se retrouve, de notre point de vue, en situation de devoir répondre à des demandes qui peut-être ne sont pas de sa compétence et qui ne correspondent pas à ses finalités affichées. Dans ce sens, individuellement ou collectivement, les « anciens » sont non seulement témoins et pairs/pères de l'adoption, mais ils se voient également mis, par les postulants, dans une place d'intermédiaire ayant pour mission d'aider à la construction de l'apparentement.

La grandeur de cette expérience est aussi sa limite. Ce savoir expérimentiel n'ouvre que sur lui-même et ferme les autres possibles. Monsieur et Madame MERLE⁴⁰⁵ décrivent les contacts construits qui les ont conduits à attendre un enfant né au Vietnam : « ils nous avaient invités à l'anniversaire du petit, où il y avait essentiellement des gens qui avaient adopté et on s'est retrouvé au milieu de personnes qui avaient adopté au Vietnam... ». La présence des anciens comme ayant réussi et vivant l'adoption semble avoir une telle portée pour les futurs parents qu'elle pourrait en elle-même légitimer les pratiques d'apparentement. Cette légitimation des pratiques, avec renforcement du donateur dans la transmission qu'il en fait au donataire, est le propre du militant tel que l'analyse P. FUSTIER⁴⁰⁶ : « Un des principes fondamentaux des groupes d'entraide est (le suivant) : c'est dans l'aide apportée à l'autre qu'on peut trouver solution à ses problèmes : donner et recevoir se confondent ». Transmettant sa pratique à l'autre, voyant cette pratique reprise, le donateur sort conforté lui-même dans ses choix. La légitimation de la pratique se fait par sa transmission.

Mais cette place d'intermédiaire, donnée aux anciens et prise par eux, peut être remplie officiellement par d'autres adoptants regroupés dans les Organismes Agréés pour l'Adoption : les OAA.

-1.3.2- Les OAA : des pairs professionnels.

Nous avons précédemment rappelé le cadre juridique dans lequel les OAA travaillent, rappelé également la diversité de leurs activités et de leurs pratiques ; nous avons vu que certains de ces OAA ont mis en place un système de sélection des postulants qui peut être vécu comme un nouvel agrément. Nous souhaitons maintenant mettre l'accent sur une autre dimension de la place de ces intermédiaires, place que nous pouvons qualifier de « pair professionnel ». Pourquoi ?

Les OAA⁴⁰⁷, au regard de leur fondation, peuvent être distingués en deux catégories. Avant 1980, 8/11 OAA ont été créés par des personnes qui n'étaient pas elles-mêmes parents adoptants (soit 75%) ; les motivations sont à comprendre comme

⁴⁰⁵ E 17, p. 271.

⁴⁰⁶ P. FUSTIER. Op. cité. p. 148 et suiv.

⁴⁰⁷ Annexe n° 15. p. 426 : « OAA : lecture des résultats du questionnaire national »

souci de protection de l'Enfance et investissement à dimension humanitaire. Après 1980, la tendance s'inverse : en 20 ans, 16/20 OAA furent habilités et agréés à l'initiative de personnes ayant adopté. Généralement, ces personnes sont elles-mêmes adhérentes (ou l'ont été) à EFA, d'autres ont été responsables d'associations de parents adoptants spécifiques au pays d'origine de leur enfant. Nous pouvons comprendre les motivations comme mouvement de réciprocité qui permettra à d'autres de devenir parents comme ils le sont devenus ; nous serions dans le contre-don assurant de payer sa dette par un autre don de vie qui n'est pas sans rappeler l'axe vertical de P. FUSTIER.

Aujourd'hui, ces OAA sont dirigés soit par des adoptants seuls pour 17 d'entre eux, soit par des adoptants et non-adoptants pour 13 ; un seul OAA est actuellement dirigé par des non-adoptants. Cette distinction opérée peut, à notre point de vue, être mise en lien avec les politiques des organismes quant à l'adoptabilité de l'enfant dans son pays d'origine (engager les démarches judiciaires pour que l'enfant soit juridiquement adoptable) et quant à la décision d'apparement (confier tel enfant à telle famille). Ainsi, les OAA dirigés par des adoptants et non-adoptants semblent plus interventionnistes dans ces deux procédures : 11/13 disent intervenir dans le pays. Inversement, 7/17 OAA avec parents adoptants seuls disent participer aux décisions avec les autorités du pays d'origine.

Enfin, nous souhaitons mettre l'accent sur un dernier point : celui relatif aux relations privilégiées que construisent certains OAA avec les couples qu'ils ont retenus. Deux termes sont alors utilisés : le parrainage et l'accompagnement, le premier se présentant comme un mode particulier du second. L'accompagnement que 24 OAA disent mettre en œuvre peut être repris avec trois facettes : la présentation de l'organisme (finalités, objectifs, fonctionnement, financement...), la préparation des futurs parents et de l'enfant à la rencontre et la préparation des futurs parents dans les aspects plus pratiques. Cet accompagnement fait l'objet de dispositifs organisés, clairement repérables, soit sous formes d'entretiens individuels/collectifs, soit dans le cadre d'une relation privilégiée avec un membre de l'OAA, (famille-relais, correspondant local). Ce mode est alors nommé « parrainage » par 14 OAA qui l'organisent. Nous retiendrons comme exemple paradigmatique l'une des réponses reçues : « commencent alors les longs mois d'attente... un membre de la commission d'adoption parraine chaque famille... ils restent ainsi en contact par des courriers, des coups de fil, des rencontres ».

Nous voyons donc que le fonctionnement des OAA conjugue, pour la majorité d'entre eux, deux niveaux toujours en interaction : un niveau d'intermédiaire par lequel l'apparement se construira, un niveau qualifié d'accompagnement assuré par les pairs. Ces OAA nous semblent actualiser dans un même mode d'intervention et la fonction symbolique de pair/père et la fonction, que nous qualifierons pour l'instant d'opérationnelle, de mener à son terme l'effectivité de l'accueil. Ces OAA apparaissent alors dans un espace d'articulation entre "parité" et "efficacité". Nous avons développé précédemment cette notion de parité qui légitime les anciens adoptants, non par leurs qualités intrinsèques ou ontologiques mais par la place générationnelle qu'ils occupent pour les futurs adoptants. Nous allons nous pencher sur deux autres dimensions de l'accompagnement. Quel est le faire de l'accompagnant ? Que représente-t-il pour les adoptants ?

-Chapitre 2- Les accompagnants : des passeurs de marge.

Plutôt que de définir l'accompagnant, il nous paraît donc plus pertinent de centrer notre travail sur l'accompagnement, c'est-à-dire sur "qu'est-ce qu'accompagner veut dire ?". Le verbe porte en lui l'action, le faire ; le nom dit le sujet de cette action ; et, pensons-nous, en cernant mieux le verbe, nous comprendrons mieux son sujet. Ainsi donc, nous aurons tout d'abord une approche généraliste de cette action centrée sur le projet des futurs parents ; le projet appelle sa réussite : l'accompagnement semble alors indissociable de l'efficacité. Puis, nous réduirons notre champ d'investigation en cherchant le faire attendu des professionnels départementaux par les adoptants. Cela nous permettra d'appréhender les différentes figures de l'accompagnant : qui sont donc ceux qui accompagnent ?

-2.1- Accompagner le projet : une efficacité attendue.

Ayant obtenu leur agrément, certains postulants semblent avoir besoin d'un temps où, comme le dit joliment Madame PERRET ⁴⁰⁸, ils peuvent le «savourer... avant de continuer le parcours ». La fin de cette première étape demande un moment de repos pour goûter non «pas à la victoire mais au succès ». A cette joie commune, se mêlent aussi des sentiments plus difficiles que nous avons décrits : sentiments d'être perdus, seuls, abandonnés et paradoxalement impuissants avec la capacité retrouvée. Monsieur et Madame SIMON le rappellent ainsi : « Madame : c'est une période difficile. – Monsieur : oui, difficile... et nous, on est là, impuissants ». C'est que commence alors ce nouvel espace de marge qui se terminera dès lors que les futurs adoptants auront la certitude d'accueillir leur enfant. Cet accueil fait alors l'objet d'un projet ; la réussite de ce projet détermine, à notre point de vue, massivement, les attentes des adoptants, et ces attentes sont un des éléments constituant la place de l'intermédiaire quel qu'il soit.

-2.1.1- Le projet d'adoption et l'accompagnement : une praxis des adoptants et des accompagnants.

Le terme de projet a bien évidemment une place centrale dans chacun des entretiens. Nous aurions pu procéder à une analyse sémantique repérant les occurrences du terme employé. Là n'est pas l'objet de notre travail. Insistons seulement sur quelques traits donnés par les futurs parents eux-mêmes, et qui nous semblent caractériser ce qu'il y a d'essentiel à retenir. Disons tout d'abord l'évidence : c'est le projet de devenir parents qui est motivation et finalité de l'adoption. Et comme nous le rappelle M. CIFALI ⁴⁰⁹, « dans

⁴⁰⁸ E 1, 24,7.

⁴⁰⁹ M. CIFALI . Une altérité en acte. S/D G. CHAPPAZ. *Accompagnement et formation*. Op. cité. pp. 121-154.

l'accompagnement, l'un est dans le projet, l'autre le rejoint sur ce projet pour le rendre possible ». L'accompagnement est directement en lien avec le projet.

Le projet est une forme de projection : « projection de soi et construction d'un objet » synthétise JP. BOUTINET⁴¹⁰. Le projet est projection du "je" et objet du sujet, le sujet étant compris comme un « nous ». Ce « nous » n'est pas une « catégorie collective d'identité »⁴¹¹, mais un « je » se construisant et disant ainsi le couple dans son élaboration commune. Faisant lien entre les motivations et les finalités, dans les articulations des différents niveaux d'objectifs, le projet d'adopter est celui de devenir parents en accueillant un enfant. Monsieur et Madame MOREL⁴¹² sont on ne peut plus explicites : « Des personnes importantes ? mais c'est nous. Enfin, c'est nous qui décidons d'adopter un enfant, c'est quand même à nous que revient... mais c'est quand même nous les auteurs de notre projet, c'est quand même nous qui allons le mener à terme... ». C'est là une "revendication" d'une place d'auteur qui nous dit celui qui écrit et signe son histoire. Nous avons alors une première dimension du projet d'adoption dans « une exigence de globalité qui ouvre sur le sens dont tout projet est porteur ». Et poursuit JP. BOUTINET, nous avons dans le projet « unicité de la conception et de l'exécution.... qui retrouvent leur unité à travers l'auteur »⁴¹³. Le sens du projet est son unité recherchée. La conception-élaboration du projet doit alors être reliée à la disponibilité des futurs adoptants au regard de leur représentation de l'enfant et de la filiation adoptive.

Monsieur et Madame CHANEL⁴¹⁴ insistent, eux, sur une place d'acteur « il faut nous laisser un petit rôle d'acteur, quand même ». Ne voulant pas adopter par un OAA, Monsieur et Madame VERNE redisent leur volonté de ne pas être mis « dans un rôle passif, on voulait être actifs ». Monsieur et Madame MERLE se veulent « responsables pour savoir si on bloque, si on a besoin d'une aide, mais c'est à nous de faire la démarche, dans le sens où c'est un projet d'adultes pour qu'on ait une attitude d'adultes ».

Être auteur et acteur de son projet. Nous avons les deux axes définissant une praxis des adoptants. Qu'est ce que la praxis ? Nous irons chercher à trois sources pour l'approcher. P. RICOEUR⁴¹⁵ la définit comme « une activité qui ne produit aucune œuvre distincte de l'agent et qui n'a d'autre fin que l'action elle-même ». C'est l'action de nager qui permet de devenir nageur ; l'apprentissage et la connaissance des lois de la physique ne sont pas d'un grand secours pour apprendre à nager ! Le "faire" est indissociable du

⁴¹⁰ J. P. BOUTINET. *Anthropologie du projet*. Paris, PUF, 1990, p.137.

⁴¹¹ J. AFCHAIN. *Développer une professionnalisation militante au service de l'acteur*. S/D Jean-Jacques SCHALLER *Accompagner la personne en difficulté*. Paris, Dunod, 1999, pp. 28-42.

⁴¹² E 2, p. 71.

⁴¹³ J.P. BOUTINET. *Ibidem*. p. 226.

⁴¹⁴ E 14, 24, 17.

⁴¹⁵ P. RICOEUR. *Soi-même comme un autre*. Paris, Seuil, 1990, p. 203.

“se faire”. Dans la conception et la mise en œuvre de leur projet d'adoption, les adoptants se font eux-mêmes parents et parents adoptants comme ils le font dans la conception commune de leurs représentations de l'enfant. Les différentes étapes de réalisation, où ils sont acteurs, auront, en retour, un effet sur l'élaboration dont ils sont les auteurs. Acteur et auteur sont en dialectique permanente. Ainsi, le contenu de cette praxis nous dit quelque chose de la relation “savoir être” et “savoir faire”. P. RICOEUR⁴¹⁶ introduit alors la distinction entre la pratique (le métier d'agriculteur), l'action (de labourer) et le geste, l'acte (de démarrer le tracteur). Plutôt que de comprendre une relation « linéaire » entre eux, il y voit une relation d' « enchâssement », de subordination plus que de coordination. Pour lui, le métier d'agriculteur « inclut des actions subordonnées, telles que labourer, semer, moissonner ; à son tour labourer implique conduire un tracteur, ainsi de suite jusqu'à des actions de base, du genre tirer ou pousser ». Cet « enchâssement » de la chaîne des moyens et des fins, et donc pour nous l'emboîtement des finalités et des objectifs déclinés jusqu'à l'action d'écrire et de téléphoner, « ne s'articule sur la liaison de coordination entre segments systémiques et segments téléologiques que dans la mesure où l'une et l'autre sorte sont unifiées sous les lois du sens qui font du métier d'agriculteur une pratique ». Nous avons donc là, constitutif de la praxis, la dimension téléologique et le sens. La praxis ne saurait donc être réduite à une logique de l'action, avec analyse des mécanismes d'apprentissage et transmission d'un savoir ou d'une compétence. La praxis dit, pour l'auteur-acteur, le sens.

La praxis dit aussi l'autonomie. « Éluclation et transformation du réel dans un conditionnement réciproque »⁴¹⁷, la praxis pose l'autonomie de l'autre comme fin et comme moyen, la fin restant « indéterminée, commencement ». Cette approche est également celle de C. GARDOU⁴¹⁸ pour qui l'autonomie « n'est que de l'ordre d'une quête où chacun a besoin des autres... On n'a jamais fini de devenir autonome, car l'autonomie n'est que la virtualité, toujours à susciter et à stimuler, de se prendre en main et de tendre vers un devenir singulier ». Dans cette perspective, F. IMBERT écrit⁴¹⁹ : « A la conception métaphysique d'une nature humaine une fois pour toute déterminée se substitue alors la conception d'une humanité qui ne cesse son auto-transformation à travers ses activités de transformation ». Ainsi, nous plaçant dans une perspective d'autonomie de la personne, nous ne pouvons viser cette autonomie que par une pratique d'autonomie, c'est-à-dire par une pratique (praxis elle-même) offrant à l'autre des moyens d'action qui, en eux-mêmes, portent (sont ?) cette visée d'autonomie. La praxis de l'adoptant rejoint celle de l'accompagnant, et pouvons-nous ajouter, la praxis de l'accompagnant ne serait véritablement praxis qu'à la condition d'offrir à l'autre les conditions lui permettant d'exercer lui-même sa praxis.

Liant projet et praxis dans la dialectique de l'auteur et de l'acteur, nous pouvons en

⁴¹⁶ P. RICOEUR. Ibidem. p. 181 et suiv.

⁴¹⁷ C. CATORIADIS. *L'institution imaginaire de la société*. Paris, Seuil, 1975, pp. 112-113.

⁴¹⁸ C. GARDOU. *Connaître le handicap, reconnaître la personne*. Erès, Toulouse, 2002, p. 18.

⁴¹⁹ F. IMBERT. *L'impossible métier de pédagogue*. Paris, ESF, 2000, p. 29.

déduire quelques pistes au regard de l'accompagnement des adoptants.

- Les adoptants sont les concepteurs (dans les nombreuses acceptions du terme) et les réalisateurs de leur "devenir parent" : il convient alors d'être attentifs à ne pas les déposséder de leur projet et en définitive à ne pas les déposséder d'eux-mêmes. J.P. BOUTINET nous le rappelle ⁴²⁰ : « Je ne puis donc ni concevoir...ni réaliser le projet d'autrui sauf par un abus de langage ou alors une perversion de l'esprit ».
- L'accompagnement de l'autre à cette conception et réalisation de son projet pose comme condition à cette praxis la foi ⁴²¹, la confiance et l'espérance en cet autre. G. WIEL ⁴²² dans une perspective lévinassienne dit en substance de l'accompagnement qu'il est « acceptation inconditionnelle de l'autre... dans l'espérance ». Cette foi en l'autre est bien sûr à la base de l'accompagnement spirituel.
- L'autonomie de l'autre comme visée d'une praxis accompagnante confère, pourrions-nous dire, deux teintes à cette praxis : elle doit concrètement donner ou redonner à l'autre le "droit de" et amorcer en permanence le « désétayage » ⁴²³ dont parle Ph. MEIRIEU. Il nous semble en effet que les "droits à" que nous avons rencontrés dans les exigences plus ou moins affirmées des adoptants pourraient se transformer en "droit de". Le "droit à " renvoie au pouvoir d'exiger, mais aussi à la créance et à la dette. Ce "droit à " ne met pas le sujet en position d'agir, de se mettre en action pour obtenir, il renvoie ce pouvoir à un tiers chargé de lui octroyer son dû ; dans le "droit à ", il y a transfert sur l'autre du pouvoir de l'action. Mettre les adoptants en position de "droit de", c'est aussi leur permettre d'exercer leur autonomie. Mais autonomie ne signifie pas toute puissance. Au regard de l'accompagnement, cette visée d'autonomie de l'autre semble dire à l'accompagnant : « pour que l'autre croisse, il faut que tu diminues » ⁴²⁴. Cette humilité de l'accompagnant dans la relation dit aussi son humanité ⁴²⁵. Pouvons-nous dire encore cette humilité de l'accompagnant comme connaissant et acceptant ses limites sans faire référence à l'accompagnement des mourants ? Pour M. DE HENNEZEL ⁴²⁶, cet accompagnement est une affaire d'engagement et d'amour, une affaire humaine. Actes 1981, p. 298 « se tenir humblement à côté de... ». Dans l'accompagnement, ne pas être en situation de toute puissance ⁴²⁷, c'est lâcher l'autre pour lui permettre de lâcher. Ce lâcher prise de l'accompagnant est pour Ph. MEIRIEU le seul

⁴²⁰ J. P. BOUTINET. *Accompagnement*, op. cit. pp. 201-202.

⁴²¹ G. LE BOUTILLIER. *Accompagnement spirituel*, op. cit. pp. 157-170.

⁴²² G. WIEL. *Le désamour*, op. cit. pp. 298-299.

⁴²³ Ph. MEIRIEU. *La pédagogie entre le faire et le dire*. Paris, ESF, 1996, p.116.

⁴²⁴ A. GODIN. *La relation d'aide en psychologie et en pastorale*. In *L'accompagnement spirituel*. Op. cit. pp. 157-170.

⁴²⁵ Rappelons, des termes suivants, la même racine qui semble alors les réunir, les unifier dans le même sens : humilité, humidité, humour, humus, humeur, humanité.

⁴²⁶ M. DE HENNEZEL. *La mort intime*. Paris, R. Laffont, 1995, p. 141.

⁴²⁷ Notons que cette déprise de l'accompagnant trouve un écho dans la déprise peut être nécessaire des adoptants :

⁴²⁸ L'autonomie des adoptants ne signifie pas qu'ils puissent tout faire. Nous reprendrons cela dans notre cinquième partie quand nous étudierons l'adoption dans l'éthique de sa réalisation.

pouvoir qu'il puisse avoir : « dans l'ordre du développement du sujet – l'ordre de l'accompagnement – nous n'avons aucun pouvoir direct autre que celui de nous retirer, de nous dégager, de "désétayer" »⁴²⁹.

La praxis, nous dit C. CASTORIADIS, s'appuie « sur un savoir fragmentaire et provisoire »⁴³⁰, elle n'est pas programmation mais indétermination. Tant pour les adoptants que pour les accompagnants, le projet d'adoption rencontre l'aléatoire, l'incertitude, autrement dit la complexité pour reprendre la pensée de E. MORIN⁴³¹. C'est également ce que souligne JP. BOUTINET⁴³² : « Une action à gérer dont les résultats sont ou évidents ou attendus n'implique pas le recours au projet qui est destiné à gérer l'indétermination ». Cette indétermination semble relative selon la stratégie de réalisation mise en œuvre par le couple. Si elle reste intacte dans la rencontre avec l'enfant quelque soit le chemin choisi, cette incertitude reste majeure jusqu'au moment où un couple est retenu par un OAA ; elle restera massive jusqu'au terme de l'appareillement dans les adoptions internationales en direct ; elle est pratiquement nulle dans l'attente d'un enfant pupille de l'État. Cette incertitude est alors seule celle du temps, dans la certitude des postulants de se voir un jour retenus par le Conseil de Famille. Madame GUILLOT⁴³³ le résume ainsi : « On s'est toujours limité à l'attente d'un pupille de l'État et on attend que le Conseil de Famille nous désigne ». Le temps seul importe alors : « C'est une question de temps... mon intime conviction depuis l'origine, ce serait un pupille de l'État et attendre le temps qu'il faut » dit Monsieur MASSON. La question est bien alors de savoir dans quelles conditions l'accompagnement peut s'adapter à la complexité de la situation de chacun : incertitude du temps pour les uns, incertitude de l'espace pour d'autres, incertitude des deux pour la plupart. C'est qu'il s'agit pour l'adoptant, rappelons-le, d'accueillir un enfant. C'est l'efficacité qui semble d'abord attendue dans l'accompagnement.

-2.1.2- L'accompagnement : une action déterminée par l'efficacité attendue.

Comme les postulants à l'agrément attendaient des professionnels en charge d'évaluation qu'ils "les aident à obtenir l'agrément" les futurs adoptants attendent qu'on les aide à "avoir un enfant". Après l'agrément, voilà massivement ce qui est attendu. Nous pourrions

⁴²⁸ JY. BAZIGU. Apprendre des jeunes ». In *L'accompagnement spirituel*. Op.cité. pp. 231-242.

⁴²⁹ P. MENLEU Op.cité. p.116 : « accompagner, c'est aider à accueillir un enfant ». L'analyse quantitative des entretiens permet de repérer les éléments suivants⁴³⁴.

⁴³⁰ C. CASTORIADIS Op.cité. p.290. professionnels départementaux semblent porter majoritairement les attentes opérationnelles des couples qui attendent un enfant pupille de l'État (8 situations sur 10),

⁴³¹ E. MORIN Op.cité. p.290. 4 disent attendre simplement « un enfant » comme Madame PONCET⁴³⁵ qui « attend qu'on (lui) en confie un tout de suite ». Les anciens portent, eux, les attentes des

⁴³² J. P. BOUTINET Op.cité. p.290. couples qui pensent se diriger vers l'adoption internationale (6 couples sur 7). Enfin

⁴³³ E 10 et 11.

⁴³⁴ Annexe n° 11-22. p. 412. «Entretiens : lecture des données. Les attentes».

⁴³⁵ E 20, 13, 24, 21, 15.

remarquons que logiquement, les attentes se concentrent sur un seul intermédiaire dans 8 situations, ces intermédiaires sont soit les professionnels départementaux (qui confieront un pupille de l'État), soit un OAA qui a retenu une candidature. Sur ces 8 situations, 5 vivent comme une stérilité l'infécondité de leur couple. Nous retiendrons deux éléments de ces résultats quantitatifs : les futurs adoptants s'en remettent aux anciens pour l'adoption internationale et aux professionnels départementaux pour l'adoption nationale ; d'autre part ceux qui sont interprétés comme pouvant donner l'enfant reçoivent la totalité des attentes.

Illustrons tout d'abord ce clivage des attentes. Monsieur CHAPUIS écarte complètement les professionnels départementaux de la période de marge : « oui, il y a la DIPAS pour l'agrément, les familles adoptives pour l'adoption, de nouveau la DIPAS quand l'enfant est arrivé ». Dans l'entretien suivant Monsieur VERNE pose radicalement la distinction : « je n'ai jamais vu que le Département pouvait nous amener à faire quelque chose. Je crois que l'aide venait si on cherchait un pupille de l'État, il fallait garder un contact. Donc pour nous c'était cela : si on voulait un enfant français, il fallait se tenir plus proches des services départementaux ». Pareillement, Madame RODET qui dit sa disponibilité pour adopter un pupille de l'État aurait « demandé de l'aide si (elle) avait adopté dans ce pays, là (elle serait allée) voir des gens qui auraient adopté dans ce pays ». Cette compétence et cette responsabilité sont données aux anciens par Monsieur et Madame GIROUD : « Question : et donc accompagner quelqu'un ça voudrait dire quoi pour vous ? – Madame : je ne sais pas à quoi ça pourrait bien servir, à part si on va à l'étranger mais... – Monsieur : oui, parce que si on va à l'étranger, on se débrouille plus ou moins tout seul, à moins qu'on rencontre des couples adoptants, c'est pas des personnes comme l'assistant social qui allez nous dire "allez voir cette adresse"... ». Ces représentations sont un guide pour l'action : majoritairement les adoptants ne voient pas les professionnels départementaux comme ayant un "rôle" quelconque dans l'adoption internationale. Ces représentations sont pour nous un précieux indicateur quant à la place d'accompagnant des professionnels.

Le deuxième élément que nous avons repéré est celui relatif aux attentes massives reçues par ceux dont les postulants attendent un enfant, ceux-là sont les professionnels départementaux et les OAA. Les OAA, pour Madame FOURNIER⁴³⁶, « c'est pas pareil, ils s'occupent de tout ». Pour Madame GIROUD⁴³⁷ le Conseil de Famille des Pupilles de l'État devient « des chevaliers de la Table Ronde autour d'une table... très sévères... Et on voudrait être des mouches, assister au Conseil de famille en tant que petite bête ». Mais finalement, pour elle « l'adoption c'est l'assistant social ». Nous pensons alors que ces intermédiaires vont être investis d'une toute puissance, celle de pouvoir confier un enfant. Il s'agirait alors d'une forme de transfert par les adoptants de leur toute puissance narcissique. Nous rejoignons ici O. OZOUX TEFFAINE qui relate un entretien avec des adoptants : « Par le jeu des identifications, le praticien... se trouve confronté aux projections des adoptants... L'adoptant se présente comme dépendant de cette matrice administrative dont il attend qu'elle comble son attente »⁴³⁸. Nous sommes dans cette

⁴³⁶ E 5, p. 113.

⁴³⁷ E 15, p. 243.

dynamique au cœur du processus d'adoption et d'abandon. Il y a, de notre point de vue, dans ce transfert de la toute puissance en direction des intermédiaires, une forme d'abandon de soi. Les adoptants, osant la formule, s'abandonnent et ils s'abandonnent à une transcendance. « Apprendre l'abandon, laisser faire les choses, apprendre la patience, l'acceptation » dit Madame CHANEL⁴³⁹ et de poursuivre en parlant de leur première adoption : « Quand on voit Marie, on se dit de toute façon, c'était forcé qu'elle tombe chez nous, elle nous était quand même destinée ». Monsieur VINCENT⁴⁴⁰ parle aussi de la première adoption réalisée : « on ne peut pas dire que c'est Dieu qui nous l'a donnée, mais... ». Cette transcendance qui avait autorité pour donner l'agrément a alors la puissance de donner un enfant. Cette manière de s'abandonner se dit aussi dans le mouvement de ceux qui recueillent celui/celle qui s'abandonne. Écoutons Madame PERRET⁴⁴¹, elle nous parle d' « une jeune femme qui est en cours d'adoption avec une association » vers laquelle le couple s'est tourné ; et explique-t-elle « quand ils ont fait les démarches, ils ont été adoptés... heu... ils ont été acceptés au niveau de l'association ». Sans interpréter "sauvagement" son lapsus, nous pouvons cependant le comprendre ainsi : pour que l'association me donne un enfant, il faut que je me donne à elle, que je me fasse adopter.

Il nous faut alors revenir à ce point important qu'est la question de la dette et du don. Il nous semble que la blessure narcissique ressentie par les adoptants privés d'enfant peut prendre des teintes qui seraient apparemment opposées mais qui finalement diraient le même mouvement d'absolu : recevoir un enfant serait soit un simple dédommagement (le dû) soit le contre-don d'un don (abandon) total de soi-même. Nous aurions là, par un retournement complet et presque symétrique, des postures montrant des dynamiques similaires. La forme exacerbée du sentiment de dette et celle exacerbée du sentiment de devoir se donner (dans une forme de potlatch où soi-même serait mis dans l'enjeu de l'escalade de l'échange don/contre-don) auraient les mêmes soubassements narcissiques comme seul mode de relation possible pour enfin adopter un enfant. Il s'agirait alors de permettre aux adoptants d'être dans l'entre-deux de ces postures, dans l'entre-deux de ce mode de relation. Nous rejoignons en cela P. FUSTIER qui note, à propos des personnes dans le manque et à qui tout est dû, qu'elles « peuvent brutalement opérer un brutal retournement et se proposer comme un enfant en quête de donateur absolu dans une forme de demande d'adoption »⁴⁴². C'est autour de cette question du don et de la dette que P. FUSTIER construit sa théorie de l'accompagnement dont il attend qu'il « recrée du lien social, en mobilisant la question du don et de la dette, ce qui autorisera le changement générationnel ». Nous avons, avec cette perspective du lien social comme

⁴³⁸ O. OZOUX TEFFAINE. *Adoption tardive : d'une naissance à une autre*. Paris, Stock, 1987, p.30.

⁴³⁹ E 14, p. 232.

⁴⁴⁰ E 25, p. 361.

⁴⁴¹ E 1, p. 56.

⁴⁴² P. FUSTIER. Op. cité. pp.216 et 217.

conditions offertes au remaniement du rapport du don et de la dette entretenu par chacun⁴⁴³, un point d'articulation qui rejoint la dialectique des dimensions narcissique et instituée de la filiation. Faisons l'hypothèse selon laquelle toute majoration de la dimension instituée, majorant le travail symbolique de l'écart, de la perte, de la séparation, diminuerait les effets d'un narcissisme dont les effets se mesureraient dans des postures en absolu. Nous en avons aperçu quelques unes : toute-puissance/impuissance ; dépendance totale/maîtrise totale des processus ; don/dette ; actif/passif Le lien social, c'est-à-dire la possibilité de vivre des expériences de relations, de vivre des confrontations, des débats, serait une des modalités possibles de la dimension instituée, modalité d'une autre relation et pouvons-nous ajouter d'une autre relation d'objet. Nous retiendrons cet élément comme majeur dans l'adoption.

Nous avons donc vu que l'accompagnement attendu par les adoptants sera jugé à l'aune de l'efficacité. Les postulants peuvent attendre cet enfant soit comme un don, soit comme un dû ; ils peuvent également être dans un entre-deux relativisant l'absolu des dispositions. Ces dispositions peuvent être mises en lien avec les sentiments éprouvés au regard de la plus ou moins grande impossibilité/interdiction à concevoir un enfant. Ainsi, les intermédiaires qui donneront un enfant pourront recevoir en contre-don les adoptants eux-mêmes ; cette adoption des adoptants par les intermédiaires sera pour les futurs parents la certitude qu'ils recevront de cet intermédiaire l'enfant tant attendu. Nous avons centré cette place d'intermédiaire sur les professionnels départementaux pour les pupilles et sur les OAA pour les adoptions internationales ; mais finalement les adoptants auront à rencontrer un intermédiaire, y compris en adoption directe. Ainsi, par extension, nous pouvons penser que chaque intermédiaire qui sera interprété par les futurs adoptants comme pouvant lui confier un enfant sera investi des mêmes attentes. Cela nous conduit à nous interroger sur cette place d'intermédiaire, sur le contenu de son intervention.

-2.1.3- L'intermédiaire en adoption : un acteur non trivial ?

A un certain stade du processus d'apparement, nous savons que les futurs adoptants ont "à faire confiance" à l'intermédiaire ; nous pouvons alors, dans certaines situations, voir les adoptants "s'en remettre totalement" à lui, transférant leurs pleins pouvoirs, s'abandonnant. Plus généralement, la question est alors de savoir dans quelle mesure cet intermédiaire (qu'il soit un Conseil de Famille des Pupilles de l'État, un OAA ou un intermédiaire privé dans le cas d'une adoption internationale directe) peut/doit répondre aux attentes des postulants. Cela revient à poser la question suivante : qu'est-ce qu'un intermédiaire en adoption ? Nous considérerons, d'un point de vue systémique, les relations adoptants/intermédiaires soit comme complémentaires, soit comme symétriques. Une relation est symétrique quand, « dans une relation binaire, A et B considèrent que leurs comportements sont similaires et liés de telle sorte qu'un renforcement du comportement de A stimule un renforcement du comportement de B.... Si par contre, les comportements A et B sont dissemblables, mais s'accordent mutuellement.... et que leur rapport est tel qu'un comportement de A stimule un renforcement du comportement

⁴⁴³ Notons à ce propos que P. FUSTIER ne parle pas seulement des « personnes carencées » mais aussi de « chez chacun d'entre nous la part carencée de la personnalité ».

“accordé” de B, la relation est alors complémentaire »⁴⁴⁴. Nous pensons que les intermédiaires peuvent se positionner parfois dans l’une et/ou l’autre de ces relations qui, nous dit G. BATESON peuvent, quand elles sont poussées à l’extrême, » devenir monstrueuses »⁴⁴⁵. Le mode complémentaire assistance - dépendance normale quand il s’agit d’une relation parents-enfant, peut devenir symétrique (“plus tu m’assistes, plus je suis dépendant”) et empêcher alors le développement de l’enfant. C’est bien cela que nous pouvons observer quand la confiance donnée à l’intermédiaire devient aveugle ; la toute-puissance transférée à l’autre n’a alors d’égale que la toute-puissance, plus forte encore que la première, à prétendre répondre aux attentes (aux commandes ?) des futurs adoptants. La relation donne alors le résultat suivant : “plus tu dis avoir droit à tel enfant, plus je me fais fort de pouvoir y répondre”. C’est alors que nous pouvons mieux comprendre les situations rencontrées où les adoptants ont modifié leurs représentations de l’enfant dans un resserrement de ces représentations autour de leur noyau central «par méconnaissance du processus, méconnaissance des droits, par manque d’information... »⁴⁴⁶ ; ces informations sont à mettre en lien avec ce que disent Monsieur et Madame MERLE de la légitimation reçue des professionnels : « il nous a expliqué qu’il faut aller jusqu’au bout... il faut continuer, il faut aller jusqu’au bout ». La symétrie est relation en miroir, relation spéculaire relative au narcissisme ; pour nécessaire qu’elle soit, elle doit pourtant être “complétée” par une relation complémentaire apportant du “différent”. Inversement, se positionnant sans nuance dans une relation complémentaire « tu t’abandonnes à moi et je t’adopte », intermédiaire et adoptants sont également entraînés dans une spirale, régressive pour l’adoptant, qui signifie à terme la perte de son autonomie et donc de sa responsabilité. La posture d’entre-deux de l’intermédiaire serait alors à rechercher dans une relation symétrique et complémentaire ; nous avons peut être là une des conditions de la posture d’entre-deux des postulants. Concrètement, qu’est-ce que cela veut dire ? De notre point de vue, cela signifie que l’intermédiaire a lui-même à trouver la bonne mesure, la bonne distance, en un mot à repérer la disponibilité des futurs adoptants. Nous avons précédemment insisté longuement sur ce point et voudrions le reprendre au regard de la place des intermédiaires. Pour cela, nous utiliserons la distinction opérée par E. MORIN⁴⁴⁷ entre ce qu’il appelle les « machines triviales et non triviales ». Ainsi, dans une approche encore systémique de la complexité de l’adoption et de la construction de l’appareil, nous pouvons comprendre les intermédiaires comme « des machines triviales et/ou non triviales ». « Est triviale, nous dit E. MORIN , une machine dont, si vous connaissez tous les inputs, vous connaissez tous les outputs ; vous pouvez en prédire le comportement... ; tout ce qui concerne le surgissement du nouveau est non trivial et ne peut être prédit à l’avance ». Nous pourrions alors dire qu’un

⁴⁴⁴ G. BATESON. Op. Cité. p. 281.

⁴⁴⁵ G. BATESON. Ibidem. p. 282. Nous voulons simplement souligner alors que ni l’une ni l’autre n’est, en soi, “bonne” ou “mauvaise”.

⁴⁴⁶ E 9 et 17.

⁴⁴⁷ E. MORIN. Op. cité. p.109.

intermédiaire est un système trivial quand, ayant reçu une demande, une commande, il y répond sûrement, sans doute, sans incertitude. La Mission de l'Adoption Internationale, en tant qu'intermédiaire, est un système trivial : elle reçoit des commandes, les transmet telles quelles aux Autorités Centrales compétentes qui elles-mêmes vont y répondre le plus exactement possible. Nous sommes dans un système de boîtes aux lettres successives faisant entrer et sortir de l'information sans que cette information n'ait pu être modifiée, sans qu'elle n'ait pu se modifier. Recevant la demande d'un enfant de moins de 6 mois, l'intermédiaire trivial donne un enfant de moins de 6 mois correspondant à ce qui lui était demandé. Inversement, le système non trivial travaille autrement, il n'est pas une simple boîte aux lettres, il serait plutôt "une boîte noire" où quelque chose se passe et qui ferait sortir "différente" l'information qui y est entrée. Nous pouvons alors imaginer que ce différent puisse être travaillé sur les deux termes de la relation, c'est-à-dire chez les futurs adoptants dans leur disponibilité et au regard de l'enfant quant à son adoptabilité, afin précisément de faire au mieux correspondre les deux. Un intermédiaire est alors non seulement celui qui sépare mais également celui qui relie dans l'incertitude de la rencontre. L'intermédiaire devient, dans l'apparement, celui qui, à partir de leur désir d'enfant, permet aux futurs parents d'être disponibles à l'enfant qui leur sera confié. Nous trouvons dans ce travail des intermédiaires une autre dimension de l'accompagnement qui, « attention permanente à sa propre attitude contre le fantasme de toute puissance », comme le précise G. LE BOUEDEC nécessite « la conscience qu'il va se passer quelque chose qu'on ne peut pas imaginer d'avance.... (et la conscience) peut être de vivre d'ultimes ou de nouvelles expériences fondatrices »⁴⁴⁸. Les intermédiaires auraient alors à permettre aux adoptants d'articuler le contenu de leur agrément à la réalité des enfants.

Il nous faut alors reconstruire la réalité telle qu'elle circule dans les représentations du "monde de l'adoption". Selon ces représentations, les OAA seraient des intermédiaires non triviaux et les intermédiaires de l'adoption directe (ceux en exercice dans les pays d'origine des enfants) se contenteraient de répondre à la commande reçue des futurs adoptants. Le réel de l'apparement nous paraît plus complexe. Et nous proposons de reconstruire cette réalité avec la distinction de E. MORIN : la ligne de partage ne serait pas marquée selon le processus administratif de l'apparement, c'est-à-dire avec la distinction entre adoptions par OAA et adoptions directes, mais par la capacité de ces intermédiaires (quels qu'ils soient) à faire travailler les deux termes de la relation afin que, mutuellement, ils puissent s'apparenter. Les 36 réponses au questionnaire national envoyé aux OAA⁴⁴⁹ donnent à comprendre des différences de pratiques : 18 nous paraissent travailler dans le sens où « la meilleure adéquation possible est recherchée entre l'enfant et la famille, dans le sens de "une famille pour un enfant" », dans le sens également où « la priorité est donnée à la préparation des futurs parents à l'accueil d'un enfant différent ». Inversement, d'autres OAA demandent aux postulants « de déterminer l'âge et le sexe de l'enfant qu'ils veulent adopter ». Nous souhaitons signifier ainsi la nécessité de la "bonne" mesure à construire entre deux écueils : soit le trop fort collage des intermédiaires aux représentations des adoptants, leur faisant rechercher l'enfant qui

⁴⁴⁸ G. LE BOUEDEC. Diriger, suivre, accompagner. In *Cahiers Binet-Simon*. Toulouse, Erès, 1998, p. 53-64.

⁴⁴⁹ Annexe n° 15. p. 426 : « OAA : lecture du questionnaire national ».

parfaitement pourrait y correspondre ; soit la trop grande distance d'avec ces représentations au risque de ne plus garantir la "greffe" de la filiation adoptive. Nous avons insisté précédemment sur l'élaboration de ces représentations au regard de leurs noyaux centraux et périphériques ; ce que nous avons dit de la nécessaire évaluation de la disponibilité des postulants à l'agrément nous semble également à l'œuvre quant à la construction de l'apparement.

Nous avons donc repéré ceci : pour les futurs adoptants, accompagnement et efficacité sont indissociables. Selon le chemin qui sera choisi, ces futurs parents rencontreront, plus ou moins facilement, plus ou moins longtemps après l'obtention de leur agrément, un intermédiaire par lequel ils accueilleront leur enfant. Cet intermédiaire peut être soit un OAA, soit les professionnels départementaux pour un pupille de l'État, soit un intermédiaire dans le pays d'origine de l'enfant, soit éventuellement la Mission de l'Adoption Internationale. La question est alors de savoir ce qui se passe et comment se passe ce temps qui constitue, dans la marge du rite de passage, une marge plus fortement ressentie. Il convient alors que nous nous tournions vers les postulants et que nous soyons attentifs à leurs attentes et demandes, celles adressées aux professionnels départementaux. Après avoir approché l'accompagnement qu'ils pensent trouver auprès de leurs aînés, anciens adoptants, après avoir compris la place centrale des intermédiaires, nous nous tournons vers les travailleurs sociaux qui, pourrait-on dire, ont déjà deux "casquettes", celle d'évaluateur et celle d'intermédiaire.

-2.2- Les attentes différenciées du faire des travailleurs sociaux : accompagner, c'est être centré sur le sujet.

Nous nous proposons donc de répertorier les attentes que les futurs adoptants disent avoir adressées aux travailleurs sociaux : ces attentes ont parfois fait l'objet d'une réponse pour eux satisfaisante, d'autres sont exprimées sous la forme d'un souhait à l'adresse des services départementaux et des professionnels qui y travaillent. Nous plaçant dans une recherche de ce que serait un accompagnant des adoptants, cette étape de recueil des attentes apparaît comme première. Ainsi, l'accompagnement par définition doit être « centré sur le sujet »⁴⁵⁰ ; G. LE BOUËDEC parle d' « une centration inconditionnelle sur la personne de l'autre dans sa globalité existentielle »⁴⁵¹. Nous porterons attention à ne pas (trop !) transformer ce réel du sujet dans les représentations que nous avons de lui. Cette représentation des attentes des adoptants sera construite avec la distinction faite par F. LERBET-SERENI entre « contenant et contenu »⁴⁵², avec l'idée toujours présente de « les confronter et les articuler, de les faire jouer »⁴⁵³.

⁴⁵⁰ 1 J. BIARNES. Pour de nouvelles pratiques en institution : être centré sur le sujet. S/D J. J. SCHALLER. In *Accompagner la personne en difficulté*. Op. cité. pp. 142-167.

⁴⁵¹ G. LE BOUËDEC. *L'accompagnement en éducation et formation*. Op. cité. p.137.

⁴⁵² F. LERBET-SERENI. Préface. *La quête du sens en éducation spécialisée*. Paris, L'Harmattan, 1999, p. 9.

⁴⁵³ F. LERBET-SERENI. Ibidem. p. 9.

-2.2.1- Accompagner : c'est offrir un contenant garantissant la permanence du lien.

Nous entendons par contenant ce qui tient ensemble et ce qui fait que " ça " tient ensemble. Cet "ensemble" que dit le préfixe "cum" nous semble d'abord référé à l'institution ⁴⁵⁴, c'est-à-dire au construit dans ce qu'il offre comme réceptacle. Qu'il s'agisse de dispositifs institutionnels, qu'il s'agisse de modalités de relations construites ensemble par les adoptants et les travailleurs sociaux ou bien qu'il s'agisse de dispositions particulières propres à rassurer les adoptants futurs sur le fait qu'ils seront entendus et compris, le « contenant » de l'accompagnement des adoptants nous semble pouvoir être essentiellement compris, dans le temps, comme cadre garantissant la permanence du lien entre les adoptants et les travailleurs sociaux, entre les adoptants et les autres acteurs de l'adoption. Ce contenant nous semble correspondre aux souhaits exprimés d' « être soutenus, encadrés » ⁴⁵⁵. Si le lieu de l'accompagnement est la permanence du lien, le temps de l'accompagnement serait l'accompagnement du temps.

C'est une question première que celle de ce "premier pas" ! Nous savons que les adoptants avec leur agrément obtenu ont le sentiment d'être perdus. Mais leurs attentes ne sont pas homogènes. Ils sont 6 ⁴⁵⁶ sur 26 à souhaiter une relance systématique par les services départementaux ; les autres couples sont soit plus nuancés soit souhaitent garder l'initiative de ces rencontres. Si Madame MONTERRAT ⁴⁵⁷, laconiquement, souligne simplement « après l'agrément plus de nouvelles », Monsieur FOURNIER s'énerve un peu quand il dit son attente : « (la personne qui nous accompagnerait), c'est celle qui nous expliquerait pourquoi il faut attendre ; en fait, on attend un coup de téléphone, on attend, on est à la merci de ces personnes-là, alors que je me demande si ça ne devrait pas être le contraire». Téléphoner ou écrire une lettre ? Monsieur et Madame MARTIN ⁴⁵⁸ se demandent qui pourrait bien prendre cette initiative. Eux ? La Dipas ? Les deux ? « Madame : à partir du moment où on a cet agrément, il n'y a plus rien, à part nous, si on veut téléphoner ou écrire une lettre... je comprends pourquoi on dit "préparez-vous"... mais il y a plus rien qui nous le rappelle, à part nous. Vous allez dire "ça dépend de nous", d'accord ; je ne sais pas, je trouve dommage, peut-être il pourrait y avoir un petit quelque chose... un petit courrier, une fois de temps en temps. – Monsieur : mais c'est à nous aussi de montrer le chemin parce que pour Noël, on pourrait envoyer une carte ou autre chose». Cette ambivalence dont chacun des deux membres du couple porte un des termes peut être comprise comme ambivalence de chacun ; nous la

⁴⁵⁴ G. WIEL. L'accompagnement nécessite un dispositif institutionnel ». S/D G. CHAPAZ. *Accompagnement et formation*. Op . cité. p. 26.

⁴⁵⁵ Annexe n° 11-24. p. 415. «Accompagnement : quelles significations données par les postulants».

⁴⁵⁶ Annexe n° 11-23. p. 414. «Attentes exprimées par rapport à la Dipas».

⁴⁵⁷ E 16 et 5.

⁴⁵⁸ E 6, 8, 9, 3, 15.

retrouvons dans l'entretien suivant avec le couple LECLERC : « Monsieur : une fois qu'on a eu l'agrément, on s'est dit "bon, on va avoir des nouvelles, en fait on n'a eu aucune nouvelle...- Madame : non, moi je savais que c'était à nous de reprendre le flambeau... ». Écoutons encore Monsieur et Madame LAURENT « c'est vrai que c'est à nous de faire la démarche, je le pense sincèrement, mais d'un autre côté la Dipas n'a jamais repris contact avec nous pour nous dire "tiens, vous avez eu votre agrément, où est-ce que vous en êtes par rapport à votre projet ?" ; ça n'existe pas, il n'y a pas d'accompagnement.». Pour Monsieur et Madame DUCRET il n'y a pas d'impératif à cet appel de la Dipas mais le sentiment que «ça fait toujours plaisir d'avoir des nouvelles... ça nous ferait du bien». Au-delà de la lecture de ces demandes fortement exprimées sous forme de dû, mais aussi sous forme de don, nous retiendrons la disparité de ces demandes avec le souci de ne pas y apporter une seule réponse homogène. La relance administrative peut aussi contenir une forme de reliance sociale dans le lien maintenu, dans le lien re-noué, après le passage du seuil de l'agrément.

"Faire lien" : voilà une deuxième caractéristique que nous souhaitons retenir pour approcher la notion d'accompagnement. Ce lien, « seul lien » pour le couple GIROUDA valeur pour nous de permanence, ou, comme le dirait P. RICOEUR, de la «mêmeté du soi»⁴⁵⁹ qui permet à l'autre de compter sur lui. Accompagner prend alors le sens d' « être là » ?. C'est une présence à soi pour pouvoir l'être à l'autre, disponible : «se sentir à l'aise, c'est par le regard... on sent ou on sent pas... c'est trouver quelqu'un de disponible au moment où on en a besoin ». Monsieur SIMON⁴⁶⁰ y ajoute la relation directe et le sentiment d'être reconnu «il n'y avait pas de distance... le fait de pouvoir appeler aussi après, une disponibilité... voilà on appelle, on a directement notre interlocuteur, il nous reconnaît tout de suite». Cette permanence du «visage» qui convoque à l'altérité et dit la disponibilité de l'accompagnant apparaît, dans le traitement quantitatif des données, comme attente majeure des adoptants⁴⁶¹.

Le lien attendu dans la relation d'accompagnement l'est également dans les liens que l'accompagnant peut construire et maintenir autour des adoptants. Ce «faire lien» apparaît comme leur première demande⁴⁶². Accompagner devient alors dessiner une sorte de trait d'union, une conjonction de coordination assurant la liaison entre les adoptants et ceux, OAA, autres adoptants, imaginés comme pouvant aussi accompagner. Pour le travailleur social, accompagner n'est pas prétendre, dans une illusion donnée de toute-puissance et d'omniscience, apporter toutes les réponses, mais de permettre aux adoptants d'aller aussi eux-mêmes chercher ailleurs des informations, des questions, des réponses. Il y a dans cette mise en réseau des adoptants «effacement de soi-même» comme le préconise A. GODIN⁴⁶³. Donnons quelques exemples de ces souhaits formulés. «Monsieur : vous, vous nous connaissez, que vous soyez intermédiaire avec les

⁴⁵⁹ P. RICOEUR. Op. cité. p. 195.

⁴⁶⁰ E 7, p. 141.

⁴⁶¹ Annexe n° 11-23. p. 414. « Attentes exprimées par rapport à la Dipas ».

⁴⁶² Annexe n° 11-23. p. 414.

associations, pour faire le contact... être avec nous quoi»⁴⁶⁴. Pour Monsieur FOURNIER, «il faut bien que les œuvres sachent à qui ils ont à faire... et bien à ce moment-là, répond Madame, qu'ils prennent contact avec vous». Le souhait d'une «interface associations - État» est évoqué par Monsieur PASQUAL. Pour Monsieur et Madame PONCET, «il serait bien que la Dipas aide un peu pour tout ce qui est démarche... en prenant contact avec des œuvres, pour l'adoption internationale, que la Dipas se mette en contact avec elle...». Ces liens maintenus avec les associations ont certes l'objectif de faciliter les relations futures adoptants-OAA, ils ont une autre fonction qui nous semble majeure dans la construction de l'appareillage et qui s'élargit à l'ensemble des intermédiaires potentiels : celle d'être le garant. Accompagner, c'est se porter garant. Nous reprendrons plus complètement cette notion quand nous étudierons la question de la responsabilité dans l'adoption, mais attardons-nous un instant sur la signification de ce souhait des futurs parents. Madame FOURNIER⁴⁶⁵ demande que la «personne qui (les) accompagnerait se renseigne (sur eux)», et d'ajouter «et puis ça peut appuyer les choses, il faut être franc. Enfin, on est assez sérieux pour que quelqu'un puisse dire qu'on est sérieux. – Monsieur : une personne au milieu, elle peut mettre la pression». Et le couple demande la réciprocité afin d'être assurés qu'ils «peuvent leur faire confiance». Nous avons dans cet entretien les deux termes, articulés par le travailleur social, de la confiance. Le travailleur social qui accompagne se porte garant de l'intermédiaire devant les adoptants et se porte garant de l'adoptant devant l'intermédiaire. Étymologiquement, «répondre de» nous arrive du latin «respondere» qui a donné «responsable». Le responsable est celui « qui répond de..., non d'abord de lui-même mais d'un autre, celui dont il se porte garant... La responsabilité désigne un rapport triangulaire entre le responsable, celui dont il répond et celui devant qui il répond »⁴⁶⁶. Accompagner, c'est «répondre de». Cette responsabilité de l'accompagnant nécessite de pouvoir faire travailler les deux autres termes de la triangulation, cela nécessite une bonne connaissance des adoptants et des intermédiaires, ce que A. LHOTELLIER nomme les «compétences communicationnelles et situationnelles»⁴⁶⁷.

Cette permanence du lien nous paraît également à comprendre comme permanence du cap, comme pour montrer encore la direction qui a été choisie par l'adoptant, nous pourrions dire, pour signifier aux adoptants que leur projet est toujours là, présent à nous qui sommes «engagés» avec eux. Nous ne serions pas sur une posture qui dirait la direction, mais qui dirait «que le projet est toujours là», dit Madame DUCRET et ajoute-t-elle « ça nous ferait du bien ». Il ne s'agit pas de pousser ou tirer les adoptants à réaliser impérativement leur projet, mais de le leur rappeler comme objet construit par eux

⁴⁶³ A. GODIN. La relation d'aide en psychologie et en pastorale. In *L'accompagnement spirituel*. Op. Cité pp. 157-170.

⁴⁶⁴ E 2, 5,18.

⁴⁶⁵ E 5, p. 113.

⁴⁶⁶ F.EWALD. L'expérience de responsabilité. In *Qu'est-ce qu'être responsable ?*. Auxerre, Sciences Humaines, 1997, pp. 55-82.

⁴⁶⁷ A. LHOTELLIER. Postface. *Accompagnement en éducation et formation*. pp. 185-200.

et projeté devant eux. Madame MERLE dit de cet accompagnement qu'il permettrait « de repartir, donner du mouvement... et surtout relancer la machine ». Accompagner, c'est maintenir le cap tel qu'il a été et reste déterminé par les adoptants.

Enfin, cette permanence du lien est celle qui fait unité de temps, comme si le temps de l'accompagnement était finalement l'accompagnement du temps. Cet accompagnement du temps peut être compris comme reliant le début à la finalité ; il est aussi à comprendre comme scansion du temps, accompagnement "bornant" la route et offrant "de temps" en "temps" de faire une pause et de faire le point. Plusieurs entretiens parlent du travailleur social comme de celui qui «était là au début», «de celui qui nous connaît bien de A à Z»⁴⁶⁸ ; les couples disent alors leurs souhaits de «visites régulières»⁴⁶⁹, «de rencontres au moins une fois chaque année»⁴⁷⁰. Mais, nous ne pouvons résister au fait de redonner in extenso les images qui viennent à certains quand ils évoquent ces rencontres avec les professionnels ou les futurs intermédiaires. Madame GUERIN reprend sa métaphore de la grossesse et compare les différentes étapes vécues à des «échographies... et même à ma première échographie, on vous dit "on voit pas bien", on est un peu soucieux, mais bon... mais on espère qu'ils verront mieux à la seconde, ce sera bon». C'est encore cette métaphore de «l'échographie qu'elle n'a pas encore passée pour voir si c'est un garçon ou une fille» qui nous est donnée par Madame GIROUD. Il est question alors de «visites prénatales». Nous souhaitons intégrer dans l'accompagnement cette notion de durée dont F. LEDUC a souligné l'importance⁴⁷¹, en y ajoutant cette nécessité de fixer des échéances, repères permettant aux adoptants d'inscrire leur projet dans leur temps, leur permettant de se le réapproprier. Accompagner, c'est scander le temps.

Donnant les contours de ce que serait le "contenant" de l'accompagnement, nous l'avons artificiellement séparé de son contenu. Nous voudrions cependant souligner la nécessité de "com-prendre" les deux dans un même mouvement. C'est que le fait même d'offrir aux adoptants un contenant d'accompagnement a, en soi, valeur de contenu dans l'espoir, ainsi gardé par le professionnel et offert dans le dispositif. Accompagner, c'est espérer., «valeur fondamentale» rappelle G. WIEL⁴⁷². Et cette "espérance" qui connote religieusement cette disposition de l'accompagnement rejoint celle des adoptants comme le dit si bellement Madame LAURENT « demander, c'est espérer ».

Il nous semble alors que ce contenant est à remplir, ensemble, et par les adoptants et par les travailleurs sociaux.

-2.2.2- Accompagner : permettre à l'autre de construire un contenu.

⁴⁶⁸ E 12, p. 206.

⁴⁶⁹ E 8, p. 153.

⁴⁷⁰ E 6, p. 125.

⁴⁷¹ F. LEDUC. Conflit moral et croissance spirituelle. In *L'accompagnement spirituel*. Op. cité. p. 193-204.

⁴⁷² G. WIEL. La démarche d'accompagnement. In *Accompagnement et Formation*. Op. cité. p. 42.

J. BIARNES ⁴⁷³ nous dit que «tout acteur social se doit d'être un créateur d'espace de création». C'est bien de cela dont il s'agit. Le projet d'adoption est une création, projet indéterminé de l'adoptant rejoint par le travailleur social. Nous comprenons aussi la notion de "création" dans son sens winnicottien où les adoptants feront leur ce qui leur sera donné.

La condition à cela semble tenir en un seul mot : la confiance. Cette confiance dit la foi en l'autre dans la réciprocité. Pour accompagner, il faut croire en l'autre. Monsieur MASSON le souligne avec force «La confiance ne peut être que totale sinon ça ne marche pas». Les entretiens montrent l'importance de cette qualité de la relation. Les 5 couples qui «ne savent pas à qui ils pourraient faire confiance» ⁴⁷⁴ (excepté à eux-mêmes pour 3 d'entre eux) sont ceux qui n'ont aucun contact et ne savent pas comment ils construiront l'apparentement. Nous pourrions dire que c'est là une condition de l'accompagnement. Se joue vraisemblablement dans cette confiance réciproque de l'accompagnement un des éléments de ce que nous pourrions nommer l'«emboîtement» des confiances, pour reprendre un terme de P. RICOEUR quand il parle des finalités, emboîtement qui, de garant en garant, permettra aux futurs parents de donner une dernière fois leur confiance à l'intermédiaire qui leur confiera un enfant. Mais, nous le savons, la confiance ne se décrète pas. Cela nous conduit à considérer que la capacité de l'accompagnement est une disposition subjective de l'acteur social et donc qu'il ne saurait faire l'objet d'une mission, d'une commande institutionnelle. Si le cadre du contenant doit clairement être référé à un dispositif repérable, le contenu reste lui de l'ordre de la rencontre. Quand, de part et d'autre, pour les adoptants et/ou pour le travailleur social, cette confiance manque, il serait alors nécessaire de proposer un autre intervenant, offrant une autre possibilité de rencontre.

Mais que signifie pour les adoptants "être accompagné" ? Nous nous référerons à leurs réponses ⁴⁷⁵ et distinguerons ce qui est relatif à la relation («être écouté, ne pas être oublié»), ce qui est relatif à leur projet («être validé, aiguillé, éclairci») et ce qui concerne les demandes liées aux compétences techniques de l'interlocuteur («être informé»).

«Être écouté», c'est «faire à l'autre un espace en moi» comme l'énoncent d'une même plume C. et D. FAVRE ⁴⁷⁶. Écoutons justement Madame et Monsieur MASSON : «Monsieur : être accompagné, c'est pouvoir dialoguer, une personne que l'on peut rencontrer – Madame : avoir une oreille attentive... c'est ça, avoir une oreille attentive». Sans approfondir la signification de cette notion d'écoute, ni le sens qu'elle peut prendre pour l'accompagné, retenons que le sentiment d'être écouté et compris est au cœur de l'accompagnement. L'écoute est présence à l'autre qui n'a alors plus le sentiment d'«être oublié». Nous avons là, en écho, la problématique de l'abandon et celle de l'adoption,

⁴⁷³ J. BIARNES. Op. p.155.

⁴⁷⁴ Annexe n° 11-21. Page 412. » La confiance donnée pour la réalisation du projet »

⁴⁷⁵ Annexe n° 11-24. Page 415 « Accompagnement : quelles significations données par les postulants ? ».

⁴⁷⁶ C. et D. FAVRE. Ecoute, Empathie, affectivité : du concept à la réalité. In *Accompagnement et formation* p. 78.

comme si les futurs adoptants avaient eux-mêmes la crainte d'être abandonnés, abandon qui mettrait en danger leur projet d'adoption. Monsieur GIROUD voudrait savoir « si on cause de (lui), si on ne les a pas oubliés ». Madame MARTIN se demande s'ils n'ont pas été « relégués dans un tiroir, dans un dossier ». Accompagner l'autre est alors l'assurance qui lui est faite qu'il n'est pas abandonné.

L'approche roggerienne nous est ici précieuse pour saisir toutes les dimensions de cette relation : relation de soi à soi dans la disponibilité, la « passivité » dirait P. RICOEUR, le creux permettant à l'autre « d'accéder lui-même à sa propre intériorité »⁴⁷⁷. C'est d'une écoute active dont nous parlons. Écouter l'autre n'est pas se taire, mais sans cesse, dans une forme d'empathie, « légèrement » comme l'écrit si bien JY. BAZIOU⁴⁷⁸, être en position de miroir pour relancer le questionnement permettant à l'autre d'approfondir, de préciser, de déplier sa pensée et ses émotions, de se déplier soi-même. C'est Monsieur PASQUAL qui nous offre cette dimension de l'accompagnement et qui la formule de la meilleure façon : « comme dans tout projet, avoir un miroir devant soi... avoir quelqu'un avec qui en parler... c'est ça, avoir un miroir devant soi ». En posture de miroir, l'accompagnant est là pour permettre la réflexion. L'accompagnement permettrait alors ce jeu de miroir "entre" et "en" les acteurs. G. CHAPPAZ⁴⁷⁹ met l'accent sur le fait que l'accompagnateur est « le se disant, le s'exprimant ». Nous voulons insister sur le fait que ce miroir permet aussi à l'un et à l'autre de « se réfléchir » dans un mouvement de réversibilité. Ce renvoi de l'image a pour nous également valeur de renvoi du questionnement, au fait du questionner qui, nous rappelle C. GARDOU⁴⁸⁰ « se trouve plus que jamais au cœur du penser ». L'accompagnement serait cet art proche de la maïeutique de Socrate faisant accoucher l'autre, accouchement de ses projets et de lui-même. Permettons-nous de faire ici le lien avec l'adoption d'où précisément l'accouchement est absent pour la mère et cependant autrement présent pour les deux parents futurs. Nous avons précédemment approché le questionnement en précisant qu'il permettait à l'évaluateur de "creuser" et aux postulants de "se creuser". Nous sommes dans l'accompagnement post-agrément dans la même dynamique. Il ne s'agit pas de clore la relation par des réponses, mais de l'ouvrir par un questionnement fécond invitant l'autre à construire lui-même son propre chemin. Le questionnement invite à la parole, comprise comme expression totale de la personne et cette parole est, en soi, performative. « C'est important d'en parler (du projet), c'est déjà le concrétiser »⁴⁸¹. « Concrétiser » ? Pour Madame LECLERC, ce « concrétiser » signifie que « on se sent presque déjà un peu plus parents adoptants... on en parle... c'est vraiment du concret, on

⁴⁷⁷ C. PHILIBERT et G. WIEL . *Accompagner l'adolescence. Du projet de l'élève au projet de vie*. Lyon, Chronique Sociale, 1998, p. 79 et suiv.

⁴⁷⁸ J. Y. BAZIOU. Apprendre des jeunes. In *L'Accompagnement spirituel*. Op. Cité. pp. 231- 242.

⁴⁷⁹ G. CHAPPAZ. Op. Cité. p. 80.

⁴⁸⁰ C. GARDOU. Op. Cité. p. 232.

⁴⁸¹ E 4, p. 103.

est dans le concret, il manque juste l'enfant. ». Pour Monsieur MASSON encore, « en parler, c'est commencer à adopter un peu aussi ». Dire est déjà commencer à faire.

En effet, si l'accompagnement reste bien centré sur le sujet auteur, il doit également permettre au sujet acteur de construire son projet. Nous avons dans le terme projet l'idée de direction. Insistons sur le fait que cette direction est définie par les adoptants ; sans se substituer à eux, le travailleur social peut aider à définir cette direction, ce que Madame MARECHAL désigne par « aiguiller ». Dans la grande gare de départ de l'apparement, accompagner signifie informer, donner les différentes directions possibles, les différents chemins que nous avons décrits Au-delà des dimensions liées à la notion même de projet, nous voudrions mettre en lumière deux demandes formulées par les adoptants : l'aide souhaitée pour éclaircir et valider le projet, l'aide pour changer peut-être de direction. « Éclaircir les choses » : voilà pour Madame MOREL la signification de l'accompagnement . Monsieur SIMON se dit « perturbé par l'ordre. un peu perdu. "Faut-il qu'on refasse une ou deux vitros et qu'on adopte ou l'inverse". Là, je suis un peu perdu ». D'autres souligneront également combien ils sont ou étaient « perdus, sans savoir par où aller »⁴⁸² . Devant la complexité des processus, devant l'incertitude de l'environnement spécialement en adoption internationale, les futurs adoptants ont alors besoin d'un professionnel capable d'analyser leur situation, de proposer différentes possibilités, d'unifier avec eux conception et réalisation, de repérer les difficultés et points de blocage, de faire apparaître les contraintes et les opportunités, dans ce que JP. BOUTINET nomme « une exploration perceptive »⁴⁸³ . Élaboré, ce projet peut aussi avoir besoin d'être « validé »⁴⁸⁴ . Cette validation qui est aussi garantie donnée par l'institution, nous semble d'abord être confirmation, « attestation » de l'autre et de son projet ; « ils m'ont compris, ils me suivent dans mon projet, c'était merveilleux » s'exclame Madame TISSERAND. Cette « attestation », nous dit P. RICOEUR, est « l'assurance – la créance et la fiance – d'exister sur le mode de l'ipséité »⁴⁸⁵ .

Mettons enfin l'accent sur une autre facette de l'accompagnement : celle de permettre, dans les deux sens du terme autoriser et guider, un changement de direction. Nous savons que l'obtention d'un agrément n'équivaut pas à devoir adopter et la réalisation peut être re-questionnée , spécialement pour les couples ayant déjà des enfants. Monsieur et Madame BERNARD semblent profiter de l'entretien que nous avons pour faire le point : « Question : et entre vous, quand vous en reparlez, vous vous dites quoi ? – Madame : eh bien, on n'en a pas reparlé depuis très longtemps.... Sauf hier soir, douche froide où il m'a dit "à mon avis, on ne devrait plus le faire....- Monsieur : oui, j'ai besoin de réfléchir et je me pose beaucoup de questions ».

Nous avons décliné certaines facettes de ce contenu de l'accompagnement, contenu co-construit, pourrait-on dire, par les adoptants et le travailleur social : éclairer, éclaircir,

⁴⁸² E 11, p. 190.

⁴⁸³ J. P. BOUTINET. Op. Cité. p. 255.

⁴⁸⁴ E 7, p. 141.

⁴⁸⁵ P. RICOEUR . Op. Cité. p. 351.

valider, aiguiller, changer de direction... autant de verbes permettant de décliner l'accompagnement. La posture du travailleur social est alors celle de l'empathie, de l'écoute, du miroir, dans une disponibilité invitant l'autre à grandir et à faire grandir son projet. Pour autant que soient nécessaires ces dispositions, elles sont également à articuler à une autre posture de l'intervenant, posture faisant fonction, non pas de pouvoir, mais d'autorité.

-2.2.3.- Accompagner : permettre à l'autre de trouver un contenu.

Si le pouvoir dit l'emprise, la possession et le contrôle, l'autorité dit l'autorisation donnée à l'autre de pouvoir lui-même. Cela ne signifie pas cependant que cet autre soit autorisé à tout faire.

L'itinéraire de Monsieur et Madame TISSERAND nous dit toute la complexité du cheminement du couple pour cette adoption à laquelle Madame, contrairement à son mari, reste très fortement attachée. Ce couple montre finalement sa difficulté à faire, si l'on peut dire, une forme de deuil de cet accueil, et s'en remettant complètement à un tiers, Madame attend « la vérité, qu'on me dise "c'est fini, ce n'est pas la peine d'insister", ce sera dur mais au moins je saurai... qu'on me dise si ça va être possible, qu'on m'aide pour y voir plus clair ». Au-delà de la dynamique même de l'entretien et du cheminement de leur couple, Monsieur et Madame TISSERAND nous invitent à comprendre l'accompagnement qu'ils attendent comme une « mise en face de la réalité et de leur réalité ». Cette dimension de l'accompagnement permet à l'autre d'intégrer cette réalité et de quitter les chemins de l'illusion. Accompagner n'est pas illusionner, mais au contraire permettre à l'autre de construire un projet réalisable, à sa mesure, permettre à l'autre de quitter les rives narcissiques de l'illusion pour ancrer son projet dans la réalité.

Ainsi, cette proximité des deux acteurs que nous avons décrite dans un face à face spéculaire matérialisé par l'échange du miroir, ne peut être qu'un instant de la rencontre, sous peine de voir accompagnants et accompagnés se noyer mutuellement dans leurs images. L'accompagnement nous semble, au contraire, devoir se vivre, dans un double mouvement, dans un jeu d'éloignement et de rapprochement, permettant à l'accompagnant de « tenir debout » avec ses savoirs techniques, ses références, ses valeurs et ses normes liées également à l'institution. C'est ce « tenir debout » de l'accompagnant qui aidera l'accompagné à « tenir lui aussi debout ». Finalement, toute rencontre vraie bouscule, altère ; chacun se met en jeu et n'en ressort pas indemne. Toute rencontre est un risque. La métaphore du tuteur dans l'accompagnement donne bien cette idée de quelqu'un restant droit et qui, dans les frottements provoqués par les vents de la vie, permet à l'autre de se tenir droit également "contre vents et marées".

Il y a dans l'accompagnement frottement, confrontation même, si besoin est, laissant à l'autre le dernier mot et la responsabilité des décisions qu'il prendra. Loin d'un acquiescement sans conditions, si accompagner dicte la nécessité de la reconnaissance de l'autre, il dicte aussi la nécessité d'une différenciation, de la reconnaissance des places de chacun, évitant ainsi la fusion et donc la confusion.

Conclusion de la quatrième partie.

Nous avons, dans cette 4^e partie, tenté de cerner mieux cette notion d'accompagnement. Nous l'avons trouvée dans la présence des anciens, témoignage vivant de l'adoption, véritables pairs ayant une fonction symbolique de "passeur de génération". Ces anciens se voient alors investis d'une autre place, celle de guider les postulants dans les dédales de l'adoption internationale, mettant alors les professionnels départementaux dans la seule fonction d'intermédiaire pour l'adoption des pupilles de l'État. Ce système répond à l'exigence d'efficacité. Ayant massivement retenu qu'au-delà de l'agrément, ces professionnels départementaux avaient terminé leur travail, les adoptants se tournent vers ceux qui, espèrent-ils, les mèneront là où ils sont arrivés, la rencontre avec un enfant.

Cependant, le traitement quantitatif des données et l'analyse de contenu des entretiens disent encore le manque : les "aînés" ne peuvent répondre complètement aux attentes des postulants, et quand bien même ils le pourraient, individuellement et collectivement, les réponses apportées ont la limite de leurs expériences. Les demandes exprimées en direction des professionnels se situent alors sur deux niveaux : le professionnel est celui qui donnera un enfant pupille de l'État et il devrait être celui qui "accompagnerait" les adoptants futurs vers cet intermédiaire "donneur d'enfant". Cet accompagnement, centré sur le sujet et son projet, vise l'efficacité. Répondant en cela aux attentes des postulants, il offrirait un contenant assurant la permanence des liens dans l'espace et dans le temps, assurant la pérennité et la validité du projet, il offrirait aussi aux adoptants de pouvoir y déposer et trouver un contenu. Ce contenu est à construire ; si sa dimension d'opérationnalité reste première pour les adoptants, les professionnels peuvent-ils/doivent-ils seulement y répondre ? Nous voulons alors revenir à notre problématique et poser la question des finalités de l'adoption, dans l'équilibre à construire entre le droit de l'enfant à avoir une famille et des parents et le droit des parents à avoir un enfant.

Nous avons vu précédemment la valeur symbolique de l'agrément et le petit mais nécessaire pas de côté que les professionnels ont à faire pour évaluer la disponibilité des postulants, contenant et accueillant les désirs et attentes des futurs parents mais se dégageant finalement eux-mêmes d'une position en miroir. Invités, par un questionnement qui peut avoir une fonction maïeutique, à exprimer leurs représentations, les futurs parents, dans ce processus d'objectivation, majorent la dimension symbolique de leurs représentations. L'hypothèse d'une dialectique des dimensions narcissique et instituée de la filiation et donc des représentations de la filiation, nous conduit alors à penser qu'une majoration instituée de la seconde peut diminuer les effets (ou majorations) de la première ; cette dialectique peut également être mise en relation avec ce que P. FUSTIER nomme « le lien social »⁴⁸⁶. La notion d'accompagnement rejoint alors cette perspective, au regard des souhaits des personnes rencontrées : accompagner, c'est

⁴⁸⁶ P. FUSTIER. Op. Cité. p. 217.

«faire lien ». Nous avons là des éléments qui donnent contour aux hypothèses construites en réponse à notre questionnement initial, c'est-à-dire qui répondent en partie à la question «dans quelles conditions... ? ». Nous nous proposons d'étudier alors l'autre question qui est, rappelons-le, celle de la mesure, de la juste mesure, dans cet équilibre à trouver. Dans quelle mesure ?

Cinquième partie. Accompagner les adoptants : de l'accompagnement du sens au sens de l'accompagnement.

Chapitre 1- L'accompagnement : entre singularité et universalité.

La question, à ce point de notre travail, est alors la suivante : dans le cadre du contenu de l'accompagnement tel que nous l'avons précédemment défini, comment les professionnels départementaux peuvent-ils accompagner les adoptants dans la réalisation de leur projet ? Nous avons cerné les dimensions juridique et administrative, sociologique, psychologique et éducative de ce projet ; nous avons dans notre troisième partie tenté de comprendre les places respectives des "anciens adoptants", des intermédiaires et des professionnels dans l'accompagnement éducatif . Nous souhaitons aborder alors une autre dimension de ce projet d'adoption, la dimension philosophique dans son éthique et sa morale. Nous étudierons si, comment et en quoi, les professionnels peuvent y avoir une place. Nous avons, dans cette dimension, une des clefs de voûte de notre problématique : c'est en effet dans la construction de

l'apparement et dans son effectivité que l'équilibre entre les deux finalités sera construit.

Cette place des professionnels du travail social dans l'accompagnement nous aidera à poser la question du sens de ce travail social. Nous serons alors au cœur d'une perspective éducative, recherchant les "conditions pour... ". Comme nous l'avons noté précédemment, au regard du projet, adoptants et professionnels sont dans une praxis ; et, pensons-nous, celle de l'un n'est pas indépendante de celle de l'autre. Nous nous permettons alors d'opérer une forme de renversement des propositions : l'accompagnement du sens vs le sens de l'accompagnement. Au-delà du plaisir du jeu de renversement, écoutons E. MORIN : « Ce n'est pas seulement l'auteur mais les mots qui jouent avec eux-mêmes.... Le prédicat se retrouve sujet, le sujet prédicat »⁴⁸⁷ . Nous avons vu que le temps de l'accompagnement pouvait être l'accompagnement du temps, il nous semble que le sens donné et trouvé par les adoptants dans l'accompagnement par les professionnels a «quelque chose à voir » précisément avec le sens de cette profession. Il en va de même avec l'accompagnement des futurs par les anciens adoptants : le sens de leur accompagnement a "quelque chose à voir" avec le sens qu'ils donnent à la parentalité adoptive. Quel est donc le sens du travail social et en quoi l'approche du sens de ce travail peut-il aider à l'approche de la notion d'accompagnement ? Nous questionnerons donc la notion même de sens : nous y avons largement fait référence au cours de ce travail pour prendre enfin le temps d'y apporter quelques éléments de réponse. Nous ne pouvions le faire avant : ce que nous avancerons ne sera pas de l'ordre du postulat mais plutôt de celui de la déduction étayée par notre travail. Cela nous conduira à rechercher dans nos pratiques professionnelles et dispositifs institutionnels les conditions qui nous paraissent les plus appropriées, permettant aux adoptants de construire un équilibre entre les deux finalités de l'adoption : une famille pour un enfant et un enfant pour une famille. Ces pratiques et dispositifs auront alors à intégrer les différentes composantes de l'accompagnement, au regard de la relation elle-même, au regard des souhaits et demandes des accompagnés, et au regard des accompagnants qu'ils soient anciens adoptants, intermédiaires et/ou professionnels du travail social.

Reprenons notre questionnement : quels sont les repères que peuvent avoir les futurs adoptants pour construire l'apparement ? Nous avons repéré déjà bien sûr le bonheur entrevu d'être un jour parent, le désir d'enfant, leurs représentations, le témoignage des anciens.... ; nous avons également rappelé le cadre juridique des Conventions Internationales, du droit national et international. Comment tout cela peut-il s'articuler ? Trouverait-on ces points de repères déjà construits et lesquels ? Quelles références pourraient être actives permettant aux futurs parents d'avoir la sérénité nécessaire à l'évocation de l'adoption vécue ? Cela, sans encore parler de normes, a une valeur morale très utilitariste : chaque parent adoptant aura aussi à répondre de l'adoption réalisée devant son enfant. Cette recherche mariant singulier et pluriel, singularité et universalité, est celle conjuguant le juste et le bon.

⁴⁸⁷ E. MORIN. Op. Cité . p. 154-155.

-1.1- Le bonheur et la sagesse.

Être heureux : cette finalité qui se dit dans l'ontologie de l'être se décline par le verbe avoir : avoir un enfant. Cet avoir ne signifie pas, nous le savons, possession mais inclusion dans la filiation. Si le bonheur est la finalité de l'homme, le désir en est son fondement ; c'est dans cette perspective aristotélicienne que nous nous plaçons alors. Nous proposons donc un petit détour philosophique que nous pourrions en permanence mettre en lien avec le contenu des entretiens, même si nous ne donnons pas la parole aux adoptants en les citant directement.

-1.1.1- Le désir comme fondement éthique.

Aristote fait donc du bonheur la finalité supérieure et dernière de l'homme. Ce bonheur est ce à quoi aspirent les adoptants et ils le définissent précisément par ce qui leur manque : un enfant. L'absence de l'enfant désiré est manque, incomplétude. Chaque futur adoptant définit son bonheur futur comme le bien vivre avec un enfant. Le désir est reconnu comme fondateur de la vie bonne et est intégré comme tel à une visée éthique. J. RUSS⁴⁸⁸ rappelle les deux conceptions philosophiques du désir.

- Celle de PLATON dans le Banquet, pour qui le désir est le rapport au manque, à l'incomplétude. Le désir, dans cette tradition reprise par le christianisme et par Freud « témoigne du vide de l'être au sein de la réalité humaine et se révèle insatisfaction et détresse, errance et vacuité ». Cette vision est celle donnée par G. SÉVERIN⁴⁸⁹ qui compare, nous l'avons souligné précédemment, le désir au manque, à la case vide qui permet de jouer au jeu de pousse-pousse. Cette conception freudienne conduira à rechercher dans l'aide apportée, un dispositif en creux, non pour combler le manque, mais au contraire « qui le reçoit, de sorte que le sujet lui-même puisse avoir à le traiter »⁴⁹⁰. Cette conception ne peut pour J. RUSS édifier une éthique.
- Celle inaugurée par Spinoza pour qui « le désir est production, création radicale et sagesse ». J. RUSS conclut : « Pour édifier une éthique, il faut d'abord concevoir le désir sans le manque et y saisir une plénitude..... le désir, et non point le plaisir⁴⁹¹, nous signale l'apparition de l'éthique. comme la saisie de notre vraie essence qui est désir créateur ».

Nous proposons de retenir ces deux dimensions de la conception du désir :

⁴⁸⁸ J. RUSS. *La pensée éthique contemporaine*. Paris, PUF, 1994, p. 42.

⁴⁸⁹ nous plaçant dans une problématique du désir comme rapport à l'incomplétude, nous retrouvons la dimension narcissique de la filiation dans la tradition freudienne :

⁴⁹⁰ G. SÉVERIN. *Préface à l'irrésolution sur le pas de la filiation*. Paris, Seuil, 1987, p. 7.
⁴⁹¹ P. FUSTIER. *Les corridors du quotidien : la relation d'accompagnement dans les établissements spécialisés pour enfants*. Lyon, PUL, 1993, p. 39.

⁴⁹² J. RUSS ajoute : « le désir ne se ramène ni à la loi ni aux fêtes du plaisir: si ce dernier est agréable et même indispensable, il se contente d'interrompre le processus du désir: il signifie donc l'arrêt des forces créatrices, du flux vital, de la volonté de puissance édifiant des solutions inédites ». Ibidem. P. 42.

Nous avons longuement cheminé avec le désir d'enfant des adoptants dans notre seconde partie, nous ne nous attarderons donc pas plus sur ce fondement de l'éthique, pour nous tourner vers ce qui pourrait être la mesure de ce bonheur d'être parent.

-1.1.2- Le bonheur comme dimension subjective et nécessaire à l'éthique.

Consacrant plusieurs ouvrages au langage, ARISTOTE cherche à en dégager les lois et à dégager aussi l'essence proprement humaine. Seul l'Homme parle; son langage ne comporte pas seulement des termes, mais il les relie ; et par-là même donne du sens. C'est la liaison qui est signifiante ; et cette manière d'énoncer (en grec "katégoreïn) a une logique. Ainsi, le discours, la parole, la délibération sont pour ARISTOTE les premiers principes de l'Homme, être vivant.

Le second principe est l'action. En effet, le philosophe grec distingue trois sortes de savoir :

- Le savoir théorique (sciences théoriques) dans lequel est classée la théologie, c'est-à-dire la pure connaissance des causes premières.
- Le savoir «poétique » (poïein : faire) : « Ce savoir a pour objet la production selon les règles de l'art »⁴⁹³. Extérieure à l'auteur, l'œuvre est modelée ; c'est le sculpteur qui façonne une statue, le poète qui compose un chant. Dans la vision dialogique grecque, le «poïein » signifie fabrication (production avec la technique au sens moderne du terme) et création, conception. L'objet est extérieur à l'auteur mais est en même temps son expression.
- Le savoir «pratique » (la praxis) : la praxis, rappelons-le, n'est pas extérieure à l'agent ; elle ne vise pas la production parfaite d'un objet extérieur mais la perfection de celui qui agit (être bon musicien). Cette praxis n'est pas affaire de production mais de comportement, de conduites et donc d'actions. Toujours dans une lecture dialogique, il s'agit de comprendre cette praxis non seulement au sens marxien du terme (activité-action amenant une transformation) mais également au sens de faire (marcher est un savoir pratique qui fait le marcheur). Ainsi, l'éthique pour ARISTOTE a pour objet la conduite individuelle.

Redisons que ces deux savoirs sont distingués comme catégories pour être analysés ; ils doivent tous deux toujours être compris et étudiés dans une perspective dialogique, transversale. Ils ne sont pas dissociés dans la réalité.

Nous pouvons déjà retenir un premier élément de l'éthique aristotélicienne. L'éthique n'est pas référée à la pure connaissance ou à la raison, mais au savoir pratique et donc à l'action de l'homme. En effet, ARISTOTE établit quatre principes premiers étant «causes » de la nature et de la vie :

- La matière : c'est le substrat qui reste quand le changement le modifie. Le bois reste du bois, qu'il devienne table ou sciure.

⁴⁹² J. RUSS. Op. Cité. p. 42.

⁴⁹³ P. HENRIOT. *Aristote*. Paris, Hatier, 1997, p. 25.

- La forme : elle n'est pas séparée de la matière et lui donne un aspect concret. Forme et matière ne peuvent théoriquement exister l'une sans l'autre.
- Mais cette forme ne peut être que par un mouvement («une cause motrice ») qui justement lui a donné la forme qu'elle a. P.RICOEUR récusant le «statut ontologique du mouvement »⁴⁹⁴ y substitue «l'acte et la puissance...fond à partir duquel le soi peut être agissant »⁴⁹⁵. Et remontant à la «cause finale⁴⁹⁶ » qui a permis le mouvement donnant forme à la matière, Aristote arrive à la finalité.
- La finalité est ce en vue de quoi le mouvement est fait. Et cette finalité est le propre de l'homme. Elle rend «compréhensibles les trois premiers qui lui sont subordonnés »⁴⁹⁷.

Ne considérant que les lois de la nature en général, la distinction est alors faite entre ce qui est finalisé et ce qui est contingent. Le soleil ne brille pas pour faire pousser le blé ; il peut tout autant l'assécher. Seule l'action du paysan utilise et met en relation des contingences en vue d'une fin. De la même manière, c'est son action qui le fait devenir ce qu'il est en puissance. C'est l'action humaine qui fait advenir le sujet à son humanité. L'enfant devient adulte en faisant, en s'exerçant guidé par son maître.

La philosophie et l'éthique d'Aristote sont centrées sur ce qui se vit, ici et maintenant ; et non sur ce qui devrait se vivre dans un futur lointain ou idéalisé. Cette philosophie permet de sortir des apories de la pure logique sophiste telle que celle de Zénon de Elée. Pour lui, l'espace et le temps étant infiniment divisibles, le lièvre ne peut rattraper la tortue, ni la flèche atteindre son but. Et pourtant dans la réalité, le lièvre double la tortue et la flèche atteint bien son but. C'est que, nous dit V. JANKÉLÉVITCH⁴⁹⁸, «le retour à l'immédiateté du faire conjure l'immobilité. Aristote eut l'intuition de cet acte par lequel l'homme se délie lui-même et brise le cercle enchanté dans lequel l'enferme l'immobilisme..... on devient cithariste en jouant de la cithare, comme c'est en forgeant qu'on devient forgeron. Dans la décision aventureuse de se jeter à l'eau, l'apprenti rompt le cercle et, miraculeusement, irrationnellement commence à nager ». C'est cette contingence, cet inachèvement et cette incomplétude qui donnent sens et place à l'action humaine, à la praxis. Ainsi, Aristote relie l'action de chacun à sa finalité ; et ce qui précisément distingue l'homme de l'animal et du végétal, est sa vie pratique et le sens qu'il lui donne.

⁴⁹⁴ Nous voyons alors apparaître un deuxième élément relatif à l'éthique : elle est référée au singulier et non à l'universel. En effet dans la tradition de la pensée grecque, Aristote est, écrit P. HENRIOT, «le seul penseur qui a osé poser la finalité comme un principe de la chose elle-même au lieu de ne l'admettre qu'à titre subjectif »⁴⁹⁹. Chaque être vivant tend donc vers sa finalité comme un état d'achèvement et de perfection. Pour l'homme, la finalité est le bien vivre sa vie : voilà son entéléchie. Chacun aspire au bonheur dont il est seul à dire ce qu'il est pour lui. Il n'y a là rien d'une aspiration à

⁴⁹⁵ P. RICOEUR. *Soi-même comme un autre*. Paris. Seuil. 1990. p. 353.

⁴⁹⁶ P. RICOEUR. *Ibidem* p. 357.

⁴⁹⁷ P. HENRIOT. *Op. Cité*. p. 31.

⁴⁹⁸ P. HENRIOT. *Ibidem*. p. 31.

⁴⁹⁸ V. JANKÉLÉVITCH. Avec l'âme tout entière. Hommage à BERGSON. Extrait du *Bulletin de la société française de philosophie*. 1960. pp. 55-62.

⁴⁹⁹ P. HENRIOT. *Op. Cité*. p. 48.

atteindre l'absolu ou l'idéal, mais simplement à être heureux. ARISTOTE écrit ⁵⁰⁰ : « L'agrément, la beauté, le plaisir dépendent des dispositions de chacun. Et ce qui fait peut-être la plus grande originalité de l'homme de bon sens, c'est qu'il discerne en toutes circonstances, le vrai bien, comme s'il en était lui-même le canon et la mesure ». Le sujet est référé à lui-même, sans normes extérieures qui s'imposeraient à lui et/ou qu'il devrait intégrer.

Le désir ne peut être que désir de l'autre, il est aussi force créatrice qui donne vie à l'autre. Séparer les deux visées et les deux finalités revient à les nier l'une et l'autre, l'une par l'autre. Le bonheur de l'adoptant est inséparable de celui de l'adopté. Nous retenons donc le bonheur comme édifiant une éthique de l'adoption.

Mais nous dit Aristote, chacun est lui-même «le canon et la mesure » de ce qu'il considère comme le vrai bien, la vie bonne ou le bonheur. Cela signifie que chaque adoptant a à définir ce qui est le mieux pour lui, et le plus apte à lui assurer le bonheur. Producteur de ses propres normes, chaque adoptant pourrait légitimement se déterminer non seulement une finalité (adopter) mais aussi les moyens d'y parvenir. Nous avons vu précédemment, dans la filiation adoptive, les impératifs auxquels peuvent être soumis certains adoptants dans leur besoin de ressemblance et de reproduction du même. Ces impératifs peuvent être intégrés par les adoptants comme condition à réaliser pour accéder au bonheur. De ce point de vue, accueillir un enfant tel que désiré serait une finalité éthique puisque conforme à l'idée du bonheur que se font les adoptants. Pour ARISTOTE, le bonheur n'est pas assujettissement aux désirs et à leur satisfaction, même s'il se définit aussi par le plaisir ⁵⁰¹ », mais il ouvre la voie, à un « subjectivisme axiologique » ⁵⁰², comme le nomme C. PEYRON-BONJAN, chacun définissant, certes avec juste mesure, ce qui est le meilleur pour lui.

Nous retiendrons donc que l'éthique passe par le filtre du singulier et qu'elle s'actualise hic et nunc. L'affirmation des valeurs et des finalités est posée non point à partir d'une référence à un absolu, à un idéal, à un autre monde, à un au-delà (dont nous savons qu'ils ne sont plus des références fondatrices), mais ces valeurs et finalités sont tournées vers ce qui se vit, ici et maintenant, sur terre : ce que J. RUSS appelle «les éthiques de l'immanence » ⁵⁰³. Pour les adoptants, le bonheur est sur terre, quand ils auront leur enfant. Cette éthique de l'immanence les conduit à rechercher dans la réalité ce qui est utile pour eux et qui doit être opportunément saisi : voilà la vertu de la sagesse aristotélicienne retrouvée. « L'éthique requiert une connaissance vraie des choses » ⁵⁰⁴. Cette immersion du sujet singulier dans le réel est nécessaire, et nous la garderons comme principe fondateur. Peut-elle cependant suffire à fonder une éthique de l'adoption

⁵⁰⁰ ARISTOTE. *Éthique à Nicomaque*. Paris, Flammarion, 1975, p. 85.

⁵⁰¹ J. VOILEQUIN. Préface. *Éthique à Nicomaque*. Op. Cité. p. 10

⁵⁰² C. PEYRON-BONJAN. *Pour l'art d'inventer en éducation*. Paris, L'Harmattan, 1994, .p. 64.

⁵⁰³ J. RUSS. Op. Cité. p. 41.

⁵⁰⁴ C. LE BIHAN. *Les grands problèmes éthiques*. Paris, Seuil, 1997, p. 6.

?

Nous pensons cependant que deux écueils se mettent au travers du chemin conduisant à cette éthique immanente :

- Le premier est celui de la contradiction qui apparaît entre l'actualisation de l'éthique dans le singulier contextualisé, et l'illusion toujours présente d'adopter un enfant comme si on l'avait fait. Pour J. RUSS, les éthiques de l'immanence « acceptent la suffisance du réel et adhèrent à ce qui est hic et nunc... loin des illusions sécurisantes, elles construisent des visions libérées de toute espérance et nous disent : soyez joyeux, il n'y a rien à espérer »⁵⁰⁵. Les adoptants ne se situent pas dans cette perspective. La réalité qui leur est imposée de ne pas avoir d'enfant leur est insupportable (contrairement à d'autres couples qui peuvent l'avoir acceptée) et ils comptent bien "tordre" cette réalité pour parvenir à leur fin. Certains adoptants n'ont pas quitté leurs illusions telles que nous les avons comprises précédemment ; s'il y a pour eux acceptation du réel, c'est dans ce qu'il leur permettra de parvenir hic et nunc à la finalité poursuivie. Cette réalité sera utilisée comme moyen et condition de réalisation.
- Le second écueil est celui du relativisme axiologique de la juste mesure qui reste « juste mesure » du sujet et donc uniquement subjective. Cette juste mesure peut toujours être légitimée comme celle qui effectivement convient le mieux, le trop et le trop peu étant très fluctuant. Même en gardant intellectuellement le sens de cette sagesse pratique chère à ARISTOTE, les adoptants cherchent les moyens les plus adéquats pour adopter.

Ainsi, pour ARISTOTE, la question de la finalité se pose ainsi : « Nous ne délibérons pas sur les fins à atteindre, mais sur les moyens d'atteindre ces fins. une fois la fin établie, on examine comment et par quels moyens on l'atteindra »⁵⁰⁶. Mais comment parvenir au bonheur ?

-1.1.3- La délibération nécessaire sur les moyens.

L'activité de l'homme peut conduire au bonheur, si cette activité est conforme à la vertu ; et cette vertu n'est pas la norme, mais principe de la sagesse, c'est-à-dire art de la juste mesure. Ni trop, ni trop peu, elle n'est pas moyenne arithmétique, ni médiane entre deux extrêmes, elle est "le juste" dans la mesure que chacun se donne, à sa propre dimension. Se nourrir nécessite ainsi la juste mesure : trop peu c'est la faim, trop c'est l'indigestion qui viendrait créer du déplaisir. La notion d'équilibre est ici essentielle : équilibre entre passions et raisons ; entre l'amour de soi et l'amour de l'autre, équilibre entre narcissisme primaire et secondaire. Savoir ce qui est bon et bien pour soi, c'est être sage, « c'est savoir ce qu'il convient de désirer et ne pas perdre sa vie dans la quête illusoire de faux biens qui nous aliènent, c'est la connaissance de ce qui est vraiment utile pour être heureux, en nous défaisant des mirages produits par l'imagination »⁵⁰⁷. L'éthique

⁵⁰⁵ J. RUSS, Op. Cité, p. 51.

⁵⁰⁶ ARISTOTE. Op. Cité. p. 81.

⁵⁰⁷ C. LE BIHAN. Op. Cité. p. 6.

d'Aristote nécessite une vraie connaissance du réel, du singulier ; elle nécessite son acceptation dans ce que l'homme ne peut changer et son utilisation pour que les choix faits le rendent heureux. La sagesse pratique (phronésis) permet donc de choisir le meilleur moyen, dans un temps et un lieu déterminés, pour atteindre une finalité. Elle adapte le général au cas singulier qui se présente, dans un contexte et des circonstances particuliers. Il en va ainsi de la justice. L'homme sage est non seulement respectueux des lois, « sans lesquelles l'homme serait une bête brute ou un dieu »⁵⁰⁸ mais également équitable dans l'application circonstanciée qu'il en fait. L'équité est donc l'adaptation de la loi à la singularité. L'homme sage dirige donc son action de manière opportune et pour faire ses choix, délibère : ce qui est le propre de son jugement. Enfin, cette délibération est bonne si elle inclut la prudence.

Reprenons les définitions que donne ARISTOTE de la prudence : « Les gens prudents ont le pouvoir de décider convenablement ce qui est bon et utile pour eux-mêmes... en ce qui concerne le bonheur... (la prudence) ne porte pas seulement sur le général... car elle vise l'action et l'action porte sur les cas individuels. Nul ne délibère sur ce qui a un caractère de nécessité »⁵⁰⁹. La sagesse pratique, la délibération, la prudence sont donc de l'ordre des moyens à mettre en œuvre en vue de parvenir à une fin ; et c'est dans la juste mesure de toute chose que chacun trouvera les vertus qui mènent au bonheur.

Pour ARISTOTE donc, « nous ne délibérons pas sur les fins à atteindre, mais sur les moyens d'atteindre ces fins »⁵¹⁰. La délibération précède le choix qui permettra l'action. Et le philosophe de préciser : « Si on se heurte à l'impossible, on renonce au moyen... si la chose paraît possible, on se met à l'exécuter. Or, on dit qu'est possible tout ce que nous pouvons exécuter nous-mêmes »⁵¹¹. Nous ne pouvons, quant à nous, pas suivre le maître jusque-là, pourquoi ? La délibération ne portant que sur les moyens et cherchant le meilleur pour arriver aux fins poursuivies, d'une part "fait l'impasse" sur ces finalités et d'autre part peut justifier tout moyen qui serait le plus adéquat. Alors trois questions fondamentales pourraient s'énoncer ainsi relativement à l'adoption :

- Tout moyen choisi par les adoptants est-il acceptable pour atteindre une finalité bonne par essence ?
- Tout ce qui est leur possible leur est-il pour autant permis ? Le possible renvoie au pouvoir, à la puissance et donc à l'illusion narcissique. Le permis renvoie "au vivre ensemble", à l'humain et à ce qui a été institué. Rappelons que ce possible est limité par ARISTOTE dans le respect que le juste a de la loi⁵¹². Pour P. RICOEUR, « le totalitarisme repose sur le mythe selon lequel "tout est permis, tout est possible" »⁵¹³

⁵⁰⁸ P. HENRIOT. Op. Cité. p. 59.

⁵⁰⁹ ARISTOTE. Op. Cité. p. 178-179.

⁵¹⁰ ARISTOTE. Ibidem. p. 81.

⁵¹¹ ARISTOTE. Ibidem. p. 82.

La délibération pourrait-elle avoir comme objet la finalité elle-même, c'est-à-dire non seulement l'adoption dans son sens général, mais l'adoption de tel enfant singulier, individualité désirée ? En effet, nous avons là un paradoxe qui, redisons-le, doit être « accepté, toléré... et pas résolu »⁵¹⁴ ; le devenir parent n'advient que dans l'accueil de l'enfant. Et dans l'adoption, ces deux finalités inséparables sont pourtant à séparer, dans l'« enchaînement » des finalités de la praxis dont nous parle P. RICOEUR, mais aussi dans la « subordination »⁵¹⁵ de l'une à l'autre. Si la finalité ontologique de l'« être parent » n'a pas à être questionnée, l'autre finalité « avoir un enfant » peut l'être.

Enfin, nous retiendrons également dans l'éthique aristotélicienne l'idée selon laquelle la délibération est bonne si elle inclut la prudence. Qu'est la prudence dans l'apparement ? Dans l'apparement, cette vertu voudrait que les adoptants s'informent sur l'état de santé de l'enfant dont ils deviendront parents ; leur prise de responsabilité suppose une information aussi complète que possible. La prudence est donc la condition de la responsabilité. Cette prudence pourrait également les conduire à s'informer sur les conditions dans lesquelles l'enfant est devenu ou deviendra adoptable.

Mais si la prudence grecque et son corollaire, la responsabilité, portent quasi exclusivement sur la délibération, le choix et donc l'action bonne et utile au bonheur individuel, nous aurons à reprendre ces principes pour voir s'ils peuvent (ou doivent) être étendus, généralisés et pourquoi pas universalisés.

Ainsi, dans la filiation adoptive, toute tentative de compréhension et/ou d'élaboration d'une éthique de l'apparement doit intégrer le désir d'enfant des adoptants qui disent ainsi leur bonheur à devenir parents. Les chemins et actions choisis pour une telle visée s'élaborent dans la délibération, avec la prudence nécessaire à leur décision pour leur responsabilité future pleine et entière. Cette éthique du désir et du bonheur ne peut faire l'économie du sujet singulier, de l'ici et maintenant. Cette finalité et les moyens pris pour l'atteindre trouvent cependant leurs limites dans le relativisme axiologique, « subjectivisme axiologique », effet d'une démarche exclusivement subjective de chacun.

La question est alors de savoir si ces principes aristotéliciens peuvent avoir valeur plus générale et fonder à eux seuls une éthique de l'adoption ? Nous allons nous tourner du côté d'une autre fondation, celle de E. KANT. Dans un premier temps, nous redonnerons les grandes lignes de sa théorie et chercherons comment et en quoi elles peuvent éclairer notre problématique.

⁵¹² Ce que nous avons décrit comme équité se trouve donc être dans l'adoption une bonne application de la loi à des situations particulières. Si la loi est soumise à la contingence, il n'en reste pas moins qu'elle est encore une application de la juste mesure, et, en adoption, ouvre subjectivement la voie à toute justification. Cette démarche garde néanmoins sa valeur dans la recherche du meilleur pour le singulier.

⁵¹³ P. RICOEUR. Op. Cité. p. 229.

⁵¹⁴ D.W. WINNICOTT. Op. Cité. p. 4.

⁵¹⁵ P. RICOEUR. Ibidem p. 182.

Pour KANT, une action n'a de valeur morale véritable que si elle est, non seulement conforme au devoir, mais encore accomplie par devoir. C'est une morale de l'intention ou de la bonne volonté. L'intention n'est pas ici synonyme de "vœux pieux", mais est intention mise en œuvre avec effort de réalisation. Ce n'est pas pour KANT la finalité, fut-elle bonne, qui détermine la valeur morale d'une action ; pour lui, l'action morale dépend directement et uniquement de la raison. Voyons donc à la lumière des principes kantien si nous pouvons effectivement fonder une morale de l'adoption.

-1.2.1- Le droit d'avoir des parents ou le droit d'être adopté ?

Il nous faut tout d'abord faire, ici encore, un détour pour appréhender (un petit peu) l'œuvre de E. KANT à partir de l'ouvrage de G. PASCAL⁵¹⁶. Reprenons la pensée du philosophe. Tout d'abord, nul objet ne nous serait donné sans la sensibilité. Les formes à priori de la sensibilité ou intuitions pures sont l'espace et le temps ; les intuitions empiriques sont celles des sens et des sentiments (odeurs, couleurs, saveurs, formes, affects, émotions...). La réalité d'un objet ne peut donc être recherchée dans l'objet lui-même, mais dans le rapport de l'objet au sujet. KANT se distingue en cela de l'idéalisme pur qui réduit l'objet à une pure apparence et le conçoit comme pure représentation du sujet⁵¹⁷. Il se distingue aussi du réalisme matérialiste pour qui l'objet s'impose de lui-même au sujet. Voulant dépasser ce clivage, le courant phénoménologique substitue au concept de représentation celui de présentification ou d'intentionnalité⁵¹⁸ : c'est la disponibilité et le regard du sujet qui permet à l'objet d'apparaître et d'être bien réel cependant. Mais cette sensibilité ne suffit pas à la connaissance, il y faut aussi l'entendement qui est la faculté de penser, c'est-à-dire de classer, de catégoriser. Ces catégories, sans lesquelles, «il n'y aurait ni pensé, ni pensant, ni objet, ni sujet⁵¹⁹ » sont construites avec et selon des concepts. Ainsi, sensibilité et entendement sont nécessaires et inséparables. Signalons que cela rejoint ce que nous avons décrit comme étant l'échange symbolique. Le langage qui est une représentation symbolique, construit la réalité en même temps qu'il la nomme. Ainsi, la connaissance que nous avons de la nature, définie par KANT⁵²⁰ comme «l'ensemble des objets de connaissance et de leurs liaisons », est la «connaissance des lois ou liaisons que l'entendement prescrit à tout objet de connaissance ». Dit autrement, la connaissance de la nature ne peut se faire que par les lois que l'entendement construit pour l'expliquer. Cependant, ces catégories qui permettent d'ordonner, de lier, ne sont finalement que des formes dont le contenu nous est donné par les intuitions sensibles. Elles ne permettent

⁵¹⁶ G. PASCAL. *Pour connaître KANT*. Paris, PUF, 1995.

⁵¹⁷ 1° partie. Chapitre 4 : Le concept opératoire de représentation.

⁵¹⁸ Nous avons rappelé précédemment la nécessité du dispositif comme condition à la construction de la représentation et à la production de sens.

⁵¹⁹ G. PASCAL. *Ibidem*. p. 69.

⁵²⁰ E. KANT cité par G. PASCAL. *Ibidem* p. 124.

pas d'accéder à l'absolu, à l'inconditionnalité qui achèverait la série des conditions, quand nous tentons de répondre au pourquoi de tout, au dernier pourquoi. Les concepts donc ne permettent pas d'accéder au Tout, à l'Idéal, à la cause des causes, à l'alpha et l'oméga. Et pourtant dit KANT, l'homme aspire à cela. Sans pouvoir prétendre atteindre cet absolu, il peut néanmoins y tendre par la raison avec des idées. KANT distingue les phénomènes qui sont les choses telles que nous les connaissons empiriquement et les noumènes qui sont les choses en soi telles qu'elles sont indépendantes de la connaissance que nous en avons. Cela rejoint la distinction que nous faisons entre le réel et la réalité.

Ainsi, l'entendement par ses concepts, pour lier et catégoriser la diversité de l'intuition, opère selon des règles (enchaînement des faits, causalité...) qui lui permettront de définir des lois. « La raison est donc la faculté de ramener à l'unité les règles de l'entendement sous des principes »⁵²¹. Si l'entendement unifie les intuitions sensibles sous l'égide des concepts, la raison unifie ces concepts au-delà de l'expérience en des Idées. Et l'Unité visée doit être totale et définitive. Et ce que E. KANT nomme la « raison pure » est cette « recherche de l'inconditionné comme la condition dernière de toutes les conditions »⁵²². L'inconditionné est compris comme exigence de totalité, d'absolu, de parfait. Mais à quoi aboutit cet effort de la raison ? In fine, cette recherche aboutit à trois Idées. La première est l'Idée de l'unité absolue du sujet pensant, c'est-à-dire l'âme et l'immortalité de l'âme. La seconde est définie comme l'Idée de l'unité absolue de la série des conditions des phénomènes, c'est-à-dire l'Idée de Monde. Enfin, la dernière fait référence au concept suprême qui contient tout et est tout : l'Idée de Dieu.

L'âme, le Monde et Dieu sont les trois idées de la raison pure.

Ces distinctions opérées par E. KANT sont d'une grande importance pour comprendre et juger les actions des hommes. En effet dit KANT, nos actes en tant qu'ils se manifestent dans le monde des phénomènes sont déterminés par les lois de ce monde. C'est la conception de l'entendement pour qui, dans la nature, toute cause est effet. Nos actes sont donc soumis au déterminisme universel de la nature : c'est le caractère empirique de l'homme. Mais par la raison, nos actes sont libres dans la mesure où ils émanent d'un moi qui est au-delà du monde des phénomènes. La raison exige que l'homme soit libre et responsable de ses actes : c'est son caractère intelligible. Ainsi, un acte doit être jugé, non par rapport au déterminisme, à la nécessité empirique (un mensonge peut alors être expliqué et compris comme nécessaire eu égard aux antécédents du menteur, au contexte, aux circonstances...), cet acte donc est jugé à la mesure de la liberté du sujet raisonnable. Donc, chez E. KANT, pas de circonstances atténuantes, pourrait-on dire, pas de contexte. Les actes sont jugés à l'aune de l'absolu dicté par les lois de la raison. Il n'y a pas de compromis possible entre la raison et l'expérience, il n'y a pas de négociation. Cet élément est à rapprocher de ce que nous avons dit de la relation d'objet.

La raison n'a donc pas seulement une fonction spéculative, elle a également une fonction pratique ou morale. En effet, l'immortalité (ou mortalité) de l'âme, la liberté (ou

⁵²¹ E. KANT cité par G. PASCAL . Op. Cité. p. 87.

⁵²² E. KANT cité par G. PASCAL. Ibidem. p. 88.

déterminisme) de l'homme, l'existence (ou non-existence) de Dieu ne peuvent être affirmées avec certitude. Toute affirmation, vérification ou preuve passerait par la connaissance, c'est-à-dire par l'intuition et l'entendement. Or au-delà de l'expérience, nous ne pouvons rien connaître, donc ces trois Idées sont proprement inconnaissables. Il s'ensuit qu'il n'est pas possible de fonder sur elles une moralité. Et pourtant, si leur réalité n'est pas prouvée (ce qui laisse la voie ouverte à la foi, car l'absence de preuve n'est pas preuve de l'absence), elle n'en est pas moins bien réelle du seul fait qu'elles sont nos Idées. Cette réalité subjective suffit à donner sens à nos actions. Nos Idées nous montrent la direction vers laquelle nous devons tendre. Notre raison a aussi une fonction pratique qui nous conduit à atteindre cette idée de Dieu, d'absolu.

La morale kantienne est donc l'obéissance au devoir que dicte la loi de la raison. L'homme libre peut se détacher de son déterminisme (les penchants de sa sensibilité) par la volonté. Compte tenu du fait que la finalité d'une action ne peut être que subjective, c'est-à-dire conforme à mon inclination et donc favorable à mon intérêt propre, la finalité ne peut être référence pour mesurer le caractère moral d'une action. Seule l'intention et la bonne volonté, référées à la raison dans le devoir qu'elle dicte, sont de nature à permettre un jugement moral sur nos actes. Quelle est donc la loi que dicte la raison et à laquelle nous devons obéir, simplement par devoir ?

Distinguons d'abord ce respect de la loi de la légalité : il ne s'agit pas de se donner comme but de respecter le contenu de la loi (de ce point de vue la légalité n'est pas morale), mais d'en respecter l'Universalité du commandement : « Je dois toujours me conduire de telle sorte que je puisse aussi vouloir que ma maxime⁵²³ devienne loi universelle »⁵²⁴ ou « Agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle »⁵²⁵.

En effet, il faut dans toute loi considérer la forme, c'est-à-dire l'universalité du commandement et le contenu, c'est-à-dire l'objet qu'il nous est demandé de poursuivre. La loi n'est pas ici le droit positif. Il convient de rechercher ce qui dans le droit positif a valeur universelle. L'action morale ne tirant pas sa valeur du but qu'elle se propose, l'obéissance à la loi doit donc être indépendante du contenu.

Les questions, à partir de la morale kantienne, sont alors pour nous les suivantes :

- En allant de l'universel à l'individuel : au-delà du droit positif national et international, quelle peut être, pour chaque adoptant, la règle (principe pratique objectif) qu'il doit impérativement faire sienne dans la pratique de l'apparement ?

⁵²³ Définissons les termes employés. Un principe, selon J. RUSS. (Op. Cité, p. 20), « vient du latin principium qui signifie "commencement" et désigne ce que l'esprit découvre comme premier au terme de son analyse et qu'il pose comme point de départ d'un processus ». « Une maxime, selon la définition de G. PASCAL (Op. Cité, p. 130), est un principe pratique subjectif, c'est à dire une règle que le sujet ne considère pour valable que pour sa propre volonté ». Enfin, une loi, pour G. PASCAL. (Ibidem. p. 103), « est un principe pratique objectif, règle valable pour la volonté de tout être raisonnable, elle s'exprime sous forme d'impératif ».

⁵²⁴ E. KANT. *Les fondements de la métaphysique des mœurs*. Trad. Delbos, Paris, Delagrave, 1943, p. 103.

⁵²⁵ E. KANT: ibidem p. 137.

· Renversons la proposition pour aller de l'individuel à l'universel : qu'est-ce qui, dans les maximes (principes pratiques subjectifs) de chaque adoptant, peut être universalisé pour avoir valeur morale ?

Pour tenter une réponse à ces mêmes questions, nous "décortiquerons" le principe premier énoncé et le déclinerons sous les trois formes que peut prendre l'impératif catégorique :

- « **Agis comme si la maxime de ton action devait être érigée par ta volonté en loi universelle de la nature** »⁵²⁶ .

L'exemple donné par E. KANT est celui du suicide qui est contraire aux lois universelles de la nature car la nature ne peut avoir comme loi de se détruire elle-même.

En adoption, nous dirons : ne peut être conforme à la nature la loi selon laquelle toute personne qui veut un enfant puisse le prendre à quelqu'un d'autre. Cette évidence dit simplement qu'un enfant sans appartenir à ses parents au sens de propriété, fait partie de l'ensemble "filiation parents-enfant". Cela signifie aussi que nous ne pouvons universaliser le droit à l'enfant et les moyens pour le satisfaire. Le faire équivaldrait in fine à considérer cet enfant comme objet et enfant de personne. Cette universalisation nierait la dimension biologique de la filiation qui est une loi de la nature.

Peut-on universaliser la loi suivante ? "Tout enfant qui juridiquement n'a pas de parent a le droit d'être adopté ?". Au regard des adoptants, cela devient : "Les adoptants doivent adopter les enfants qui juridiquement sont abandonnés". Il semble que nous pouvons retenir cette proposition qui idéalement offrirait à tous les enfants abandonnés des parents. Et pourtant, nous en savons déjà les limites qui, ipso facto, mettent en question son universalité. Certains enfants sont juridiquement adoptables mais ne veulent pas être adoptés. C'est le cas des enfants qui ne veulent pas quitter leur famille d'accueil devenue affectivement leur famille d'adoption. L'universalisation conduirait à faire adopter des enfants contre leur volonté. D'autres enfants ne sont juridiquement pas adoptables alors qu'affectivement ils n'ont plus de parents. Paradoxalement, la loi universelle devient trop restrictive et il faudrait alors la transformer en une autre loi : "Tout enfant qui *affectivement* n'a plus de parents a le droit d'être adopté". Cette loi ne peut elle-même être universalisée car la raison ne peut être fondée par ce qui, par définition ici, est de l'ordre de l'empirique, c'est-à-dire de l'ordre des liens affectifs.

La deuxième limite nous est imposée par la nature du lien adoptif. Ce lien soit rompt avec la filiation d'origine dans l'adoption plénière soit s'y ajoute dans l'adoption simple. L'adoption juridique occidentale a donc deux formes. Universaliser l'une a pour conséquence de réduire l'autre à néant, ce qui pratiquement n'est ni possible, ni souhaitable selon le principe que nous verrons ci-dessous (« l'homme est la fin en soi »). Certains enfants sont juridiquement et affectivement abandonnés par leurs parents d'origine : il s'agit pour eux d'avoir des parents avec un jugement d'adoption plénière ; d'autres enfants ont des parents qui, sans les avoir affectivement abandonnés, sont dans l'impossibilité de s'en occuper (parents malades mentaux), ces enfants pourraient bénéficier d'une adoption simple. La double nature du lien adoptif se retrouve également

⁵²⁶ E. KANT. *Ibidem*. p.137.

dans les contenus des lois : les pays arabes de droit coranique ne connaissent juridiquement pas l'abandon et donc pas l'adoption. Historiquement et contextuellement, l'adoption ne peut être érigée en loi universelle dans sa dimension juridique. Le droit pour un enfant à avoir des parents peut être garanti par un autre moyen. L'adoption serait donc un instrument, un outil : cela relèverait dans la morale kantienne, non de l'impératif catégorique mais de l'impératif hypothétique qui lui est toujours conditionnel, concerne les moyens pour arriver à une finalité et ne peut donc pas fonder une morale.

Cet argument de la contextualisation est-il recevable ? Nous savons que le contenu de la loi ne peut imposer obéissance à cette loi et donc que l'absence de droit positif ne saurait prouver la non-universalité d'une loi. KANT refuse cette contextualisation qui selon lui est par nature empirique donc non susceptible de guider la raison. Alors la question de la contextualisation est celle-là : le principe "droit d'avoir des parents" qui peut être promu en loi universelle équivaut-il au "droit d'être adopté" ? Notre réponse est négative sur le strict terrain juridique. Simplement parce qu'affectivement, narcissiquement, tout "enfant de", biologique ou pas, est un enfant qui doit être adopté et qui, jour après jour, est adopté⁵²⁷ par ses parents. L'adoption juridique n'est donc pas le seul moyen de garantir des parents à un enfant. De même, la filiation juridique (adoptive ou légitime) ne vient pas, ipso facto, créer de liens affectifs.

De plus, même en faisant abstraction de la réalité qui, elle aussi, impose des limites et dicte des pratiques, il nous faut noter la contradiction interne à cette loi qui ferait de l'adoption une loi universelle. Agir selon le principe "les enfants juridiquement abandonnés doivent être adoptés" exclut les enfants effectivement (affectivement) privés de parents. Agir selon le principe "les enfants effectivement abandonnés doivent être adoptés" fait prendre le risque d'universaliser au nom de l'intérêt de l'enfant le droit à l'enfant. En effet, la mise en œuvre de ce principe nécessiterait d'universaliser les critères objectifs définissant l'abandon : ce qui est humainement irréalisable, et pouvons-nous ajouter heureusement.

L'adoption ne peut donc pas être universalisée en une loi qui s'imposerait à la raison de chacun. L'universalité d'une loi est de nature à s'appliquer à chacun, c'est-à-dire également aux adoptants. L'adoption plénière dans notre culture, a comme postulat l'abandon et la rupture des liens avec la famille d'origine. Donc universaliser cette forme d'adoption supposerait l'universalisation de l'abandon : ce qui nous paraît être une loi contraire aux lois de la nature.

Nous retenons par contre, de ce premier principe kantien comme loi universelle, celle du droit de tout enfant à avoir des parents et comme principe politique découlant de cette loi, le devoir des États et Collectivités de garantir et mettre en œuvre ce droit.

-1.2.2- Le respect de la personne.

La deuxième maxime que nous retiendrons est celle-là. Nous savons que la bonne volonté ne peut agir selon une fin subjective qui est elle-même guidée par la sensibilité et donc ne peut être de ce fait universalisée. Une fin objective en soi doit être trouvée, ayant

⁵²⁷ Cela renvoie à la nécessaire intégration et acceptation par tout parent du décalage-écart entre l'enfant imaginaire et enfant réel.

valeur universelle. Or nous dit KANT, il n'existe dans la nature qu'une fin en soi : l'Homme. D'où le second principe : « Agis de telle sorte que tu traites l'humanité, aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre, toujours en même temps comme une fin et jamais simplement comme un moyen »⁵²⁸. L'autre, c'est l'enfant adopté et ses parents d'origine. Rappelons que cette loi rejoint un des principes de droit vu précédemment selon lequel l'enfant est sujet et non objet de droit. Ce principe interdit donc d'utiliser l'enfant pour satisfaire ses penchants (un enfant ne peut être vendu ou acheté ou troqué). Il nous semble possible de prendre ce principe comme universel en adoption. La question qui surgit alors est de savoir ce qui pour chaque adoptant, sinon sa bonne volonté, son intention pure, peut assurer que l'enfant soit considéré comme fin en soi. La même action peut prendre un sens différent selon l'intention de son auteur. Ainsi, juger de la qualité morale selon l'intention pure relève de l'impossible. « Qui aurait la possibilité de dire sans erreur l'intention première ? » s'interroge C. PEYRON-BONJAN⁵²⁹. Seul chacun peut dire si son action est morale puisque cela est invérifiable par un tiers : c'est la dimension très individuelle, non de la moralité, mais de la preuve de son authenticité. L'universalité ne pourrait donc être authentifiée que par la singularité. De plus, la question financière peut mener à des situations où le respect dû à l'enfant compris comme fin en soi, conduit à ne pas respecter cette loi apparemment universelle. Prenons un exemple : un enfant est abandonné depuis trois ans dans un orphelinat, il est juridiquement adoptable. Est-il plus moral de refuser de payer la somme demandée par un intermédiaire douteux qui prendra une commission indue ? Ou est-il plus moral de verser la somme demandée afin d'offrir une famille à cet enfant ? E. KANT dirait peut-être, au nom de la loi universelle, qu'un enfant ne peut être acheté, et cela au risque que l'enfant reste sans parents. Ce que nous avons décrit comme étant l'intérêt de l'enfant ordonnerait au contraire de se soumettre à cette réalité et de payer à l'intermédiaire la somme demandée. Mais KANT pourrait tout autant affirmer : puisque l'intention des adoptants est pure (mise en œuvre du droit de l'enfant à avoir des parents), donc leur acte d'adopter est moral. Dans ce cas, toutes les actions seraient morales, faisant l'hypothèse que tous les adoptants ont cette « bonne volonté » et cette « intention pure ».

Nous voyons donc que cette loi (l'homme est une fin en soi) est parfaitement adaptée à l'acte d'adopter, mais qu'elle peut également trouver ses limites dans la réalité singulière. Dans l'exemple donné, l'intention pure supposée des adoptants ne suffirait pas pour définir leur action comme morale : la dimension financière ne dé-moralise-t-elle pas l'intention bonne des adoptants ? Et paradoxalement, serait-il absolument amoral ou anti-moral de verser de l'argent si cela est le seul moyen imposé pour qu'il soit adopté ? Il nous faudra alors trouver des lois régissant l'apparement qui ne conduisent ni à l'aporie du subjectivisme axiologique ni à celui de l'universalisme.

Et pourtant KANT fait de cette « bonne volonté » le troisième principe de la moralité :

-123- Le devoir contre le désir

⁵²⁸ KANT. Op. Cité. p. 150-151.

⁵²⁹ C. PEYRON-BONJAN. Op. Cité. p. 64.

« L'idée de la volonté de tout être raisonnable est conçue comme volonté instituant une législation universelle »⁵³⁰. Nous obéissons à la loi parce que nous nous donnons à nous-mêmes cette loi. C'est l'autonomie de la volonté, fondant la liberté et la pleine responsabilité : le fameux «tu dois donc tu peux ». A contrario, nous ne devons pas obéir à la loi par intérêt (ou finalité subjective) qui détermine le caractère d'hétéronomie de la volonté. Pour KANT, l'amour de soi, de l'autre, le bonheur personnel, en ce qu'ils se rapportent aux penchants de la sensibilité, aux besoins, aux inclinations, ne peuvent fonder une loi pratique. Ce principe est celui qui s'accorde le plus mal avec l'acte d'adoption. Nous avons donné les trois axes de la filiation, biologique, narcissique et instituée. L'axe narcissique par définition est celui qui permet de retourner à soi, dans un mouvement de récursivité l'amour porté à l'enfant. Sans ce désir qui est mouvement de soi vers l'enfant, il n'y a pas d'amour possible, donc pas d'adoption affective. Définissant comme moral l'acte d'adopter dicté par la seule volonté autonome, nous le rendons simplement impossible. Le devoir moral de KANT fait seconde la problématique du désir qui est première dans l'adoption.

De plus, une autre question liée à l'universalité de la loi est celle de savoir comment les adoptants, comme tout un chacun, accèdent à la conscience de leur devoir, à la conscience de la loi universelle. Comment le devoir peut-il être plus fort que le désir ? Ce "comment" est pour notre travail de première importance. KANT répond que cette conscience de la loi nous est donnée, qu'elle s'impose à nous comme «un fait unique de la raison pure, qui s'annonce par là comme originairement législative »⁵³¹. Cela ne nous est pas pragmatiquement d'une grande aide. Devons-nous attendre que chacun reçoive une sorte de grâce ?

Évinçant le désir, KANT admet l'inclination comme effet d'une volonté mais non comme principe : « Il n'y a que ce qui est lié à ma volonté uniquement comme principe et jamais comme effet, ce qui ne sert pas mon inclination, mais la domine, ce qui du moins empêche qu'on en tienne compte dans la décision, par suite la simple loi pour elle-même, qui puisse être un objet de respect et par conséquent être un commandement »⁵³². Nous sommes avec cette conception d'une inclination, comme effet d'une volonté, à l'exact opposé de la dynamique du désir dont nous avons montré précédemment la dimension pulsionnelle (initiatrice) et donc inconsciente. Nous partageons alors cette idée de KANT pour qui aimer équivaut à préférer selon mon intérêt propre ; préférer est choisir donc exclure, donc aimer n'est pas universel. Dans l'adoption précisément, il ne s'agit pas que les adoptants aiment tous les enfants du monde, mais qu'ils aiment celui/celle qu'ils adopteront. Mais KANT substitue cet amour de soi et de l'autre au respect de soi et de l'autre qui devient un impératif du fait de son universalité possible. Si nous ne pouvons retenir cette éviction de l'amour de soi et de l'autre, nous pouvons retenir le principe pratique du respect. Fondé sur la deuxième maxime selon laquelle l'homme est une fin en soi, le respect est universel en tant qu'il est amour pratique détaché de la sensibilité de

⁵³⁰ KANT: ibidem p. 154

⁵³¹ E. KANT cité par G. PASCAL. Op. Cité. p.132.

⁵³² E. KANT. Op. Cité. p. 100-101.

celui qui respecte. Chacun a droit au respect ; et j'ai moi-même un devoir de respect.

Enfin, paradoxalement, cette démarche qui, apparemment, semble vouloir évincer la dimension narcissique et le désir (c'est-à-dire l'amour de soi dans la relation à l'autre), est elle-même un mouvement parfaitement narcissique. E. KANT en soumettant l'expérience, les sensations, la singularité au règne de la raison, donne, à l'homme, l'idéal pour visée. G. PASCAL⁵³³ écrit : « Le mouvement qui va des intuitions aux concepts, puis des concepts aux idées, doit aller enfin des idées à l'idéal. L'idéal est une exigence de la raison, par laquelle nous nous représentons un modèle dont la perfection ne saurait être égalée ». Pour KANT, la direction vers laquelle doit se tourner tout homme est ce que, précisément, nous avons nommé narcissisme, c'est-à-dire l'absolu, la perfection, la totalité, l'unité fusionnelle faisant accéder au bonheur, l'immortalité et le divin. « Nous n'avons pas d'autre mesure de nos actions que la conduite de cet homme divin que nous trouvons dans notre pensée, avec lequel nous nous comparons, et d'après lequel nous nous jugeons et nous corrigeons, mais sans jamais pouvoir atteindre sa perfection »⁵³⁴. Si KANT essaie de sortir l'homme du déterminisme auquel il est soumis par son caractère empirique, c'est-à-dire s'il veut faire émerger la singularité de chacun par son caractère intelligible, il semble retomber dans une totalité soumise à la norme de l'universel. C'est encore à cette totalité que vise ce que KANT nomme « le souverain bien, défini comme l'accord de la vertu et du bonheur »⁵³⁵. Pour lui, le bonheur personnel « est tout à fait exactement proportionné à la moralité »⁵³⁶. Plus un homme est moral, plus il est digne de bonheur, c'est-à-dire plus il peut espérer participer au bonheur suprême, divin. Le bonheur est conditionné à la vertu, à la conformité complète à la loi.

Nous retiendrons trois éléments forts de la morale kantienne, qui nous paraissent donner du sens à l'adoption et plus particulièrement à l'apparement. A valeur universelle la loi qui garantit à tout enfant des parents quelle que soit la forme que prend cette parentalité. Partant, l'adoption ne peut être érigée en loi universelle. Le désir ne peut être supplanté par le devoir. A valeur universelle le principe kantien du respect dû à soi et à l'autre.

-1.3- Ce qui est juste et bon ?

La morale de l'intention et l'éthique de la finalité (ce qui est juste et ce qui est bon) sont les deux filiations auxquelles se réfère explicitement P. RICOEUR. Il se propose alors d'établir⁵³⁷ :

⁵³³ G. PASCAL. Op. Cité. p. 99.

⁵³⁴ KANT cité par G. PASCAL. Op. Cité. p. 99-100.

⁵³⁵ G. PASCAL. Ibidem. p. 142.

⁵³⁶ G. PASCAL. Ibidem p. 142. Nous ne rentrerons pas dans les analyses kantiennes relatives à l'articulation de la vertu et du bonheur. Cette question est au centre des divergences entre le stoïcisme et l'épicurisme.

⁵³⁷ P. RICOEUR Op. Cité. p. 201.

- « La primauté de l'éthique sur la morale, (l'éthique correspondant à l'estime de soi).
- « La nécessité pour la visée éthique de passer par le crible de la norme (le déontologique correspondant au respect de soi).
- « La légitimité d'un recours de la norme à la visée lorsque la norme conduit à des impasses pratiques ».

Il s'agit pour lui d'établir «entre les deux héritages un rapport à la fois de subordination et de complémentarité ». Ainsi, P. RICOEUR définit la visée éthique comme «la visée de la vie bonne avec et pour autrui dans des institutions justes »⁵³⁸.

-1.3.1- La visée de la vie bonne : être parent et avoir un enfant.

Nous avons compris cette visée pour les adoptants comme étant celle d'être parents. Pour que cet état parental puisse advenir, il faut donc pour l'adoption qu'il y ait apparemment, que les chemins de l'enfant et de ses futurs parents se croisent. Ainsi, il semble bien que cette visée de bonheur prenne comme moyen l'apparemment. Il y a bien un rapport de subordination entre les deux. L'apparemment et les chemins empruntés pour rencontrer un enfant adoptable pourraient donc relever des moyens, de l'impératif hypothétique de KANT et donc de la délibération aristotélicienne. Peut-on cependant opérer ce clivage moyen/fin aussi radicalement ? Nous reprenons encore cette question.

Nous avons précédemment noté la lecture dialogique que nous devons faire de la praxis et de la poïesis et noté l'importance de l'action dans l'éthique d'ARISTOTE. L'homme se fait en faisant (conception empirique) et le sage recherche une consonance interne entre fin et moyens. P. RICOEUR reprend cette dimension en soulignant que «les configurations d'action... procèdent d'un mouvement de va-et-vient entre des idéaux lointains... et la pesée des avantages et des inconvénients du choix au niveau de la pratique »⁵³⁹. Ainsi, nous pourrions repérer et distinguer différents niveaux de finalités et d'objectifs (moyens) : telle action peut être considérée comme objectif immédiat nécessaire à atteindre pour une finalité plus lointaine. « L'emboîtement des finalités » est l'articulation des différents niveaux - maintenant/demain - partie/tout - fin immédiate/finalité. Nous pensons donc que l'apparemment est une action qui a pour les adoptants une signification construite à partir de leurs représentations et partant, de leur système de valeurs. Cette action, avec ses différents niveaux, donne ainsi à comprendre les adoptants eux-mêmes et leur éthique. « Interpréter le texte de l'action, dit P. RICOEUR⁵⁴⁰, c'est pour l'agent s'interpréter soi-même. au plan éthique, l'interprétation de soi devient estime de soi ». Le mouvement réflexif sur l'action menée permet le moment réflexif sur soi.

⁵³⁸ P. RICOEUR. Ibidem.

⁵³⁹ P. RICOEUR. Ibidem. p. 210.

⁵⁴⁰ P. RICOEUR. Ibidem. p. 211.

Ainsi, «le secret de l'emboîtement des finalités »⁵⁴¹ réside bien dans le rapport entre action et visée. En comprenant l'interprétation qu'en donnent les adoptants, nous pourrions ainsi en approcher l'emboîtement. La question serait alors : "Qu'est-ce qui dans l'apparemment relève pour les adoptants des finalités et des moyens ?". Nous retrouvons ici la question de la finalité que nous pensions avoir élucidée à partir d'une problématique du désir : peut-être est-ce un peu plus complexe que cela ? Ce «secret de l'emboîtement des finalités » est aussi la question que se pose C. AUDARD⁵⁴². Pour la philosophe, il convient de modifier notre compréhension du désir, afin d'articuler désir et devoir. La distinction est alors opérée entre le désir ayant un objet et celui visant des fins plus générales. Le premier se rapporte à l'avoir, le second à l'être. Ce désir plus élevé permet au sujet de coordonner et hiérarchiser les premiers «en un système de moyens et de fins relativement cohérent. Et parler de cohérence renvoie, bien sûr, à la raison. Nous retrouvons la rationalité (kantienne) au sein même de l'Éros »⁵⁴³. Cette capacité de hiérarchisation des désirs est ainsi la preuve de l'autonomie du sujet. Évaluant les conséquences positives de ses désirs «pour lui-même et pour les autres impliqués », le sujet donne alors à voir des «désirs rationnels ou éclairés ». Nous avons avec cette approche un point de vue très utilitariste et conséquentialiste de la morale. Utilitariste dans le bien recherché pour le sujet et «les autres impliqués »⁵⁴⁴. Conséquentialiste dans le fait qu'est considéré comme moral le désir entraînant des conséquences positives pour l'agent et ceux qui sont impliqués. Cette visée éthique semble quelque peu étriquée, pour paraphraser M. SERRES. Nous pouvons cependant retenir les éléments suivants :

- Les désirs peuvent être hiérarchisés par le sujet en fonction de l'objet à atteindre. Ce qui "est posé devant" relève soit de l'avoir soit de l'être. Vraisemblablement, c'est le désir lié à l'être qui tend vers des finalités supérieures.
- Désir et devoir ne sont pas inconciliables. Sans s'arrêter à un jugement de valeur sur l'objet du désir et sur l'intention de l'acteur, nous pouvons considérer, dans ce sens, comme "morales" les actions dont les conséquences sont positives. La question est alors de savoir «pour qui ? ». Nous reprendrons cela dans le principe de responsabilité. Il est en effet évident que l'apparemment aura des conséquences

⁵⁴¹ P. RICOEUR. Ibidem. p. 209.

⁵⁴² C. AUDARD. Les désirs humains ont-ils leur place en morale? in *Magazine Littéraire* n°: 361, p. 79.

⁵⁴³ C. AUDARD. Ibidem. p. 81.

⁵⁴⁴ L'école anglo-saxonne de l'utilitarisme vise le plus grand bien pour le plus grand nombre. L'aporie de cette approche est énoncée ainsi par R. OGIEN. Qui a peur des théories morales? *Magazine Littéraire*. pp.56 et suiv. « Nous n'irons certainement pas nous réfugier chez un kantien car ce dernier nous dénoncera sûrement si, par malheur, les bourreaux frappent à sa porte. C'est qu'un kantien a pour principe de ne jamais mentir et ce principe n'admet aucune exception. De la même manière, nous n'irons pas nous cacher dans la cave ou le grenier d'un utilitariste. Si par malheur, les bourreaux lui proposent d'épargner cinq ou dix vies en échange de la nôtre, il nous livrera sûrement, même s'il en souffre. C'est que l'utilitariste a pour principe de faire ce qui contribue non pas à son bien-être personnel (et au nôtre en l'occurrence), mais au plus grand bien-être du plus grand nombre, et ce principe n'admet aucune exception ».

positives pour l'adoptant et l'adopté. Mais est-ce bien suffisant pour juger moral cet apparentement ?

-1.3.2- De la réciprocité à la réversibilité pour fonder une morale de l'adoption ?

Nous avons vu que cette visée aristotélicienne du bonheur peut mener les adoptants à un relativisme axiologique. P. RICOEUR va plus loin, il y a pour lui « menace d'un repli sur soi, d'une fermeture ». Ainsi, ce qu'il nomme « la sollicitude » est-elle inséparable de l'estime de soi, sous peine de solipsisme. « Estime de soi et sollicitude ne paraissent se vivre et se penser l'un sans l'autre »⁵⁴⁵. Qui est cet autre, objet de sollicitude, cet autre « avec » lequel et « pour » lequel le sujet construit sa visée de la vie bonne. Dans l'adoption, l'autre renvoie en même temps à l'enfant, à ses parents de naissance et, nous l'avons vu, aux anciens adoptants. L'autre renvoie alors au manque à soi-même. RICOEUR définit donc ce rapport « avec et pour l'autre » comme sollicitude basée sur la réciprocité, le « donner recevoir ».

Reprenons la thèse de P. RICOEUR. Cette réciprocité sera « requise par la Règle d'Or⁵⁴⁶ et l'impératif de respect »⁵⁴⁷. Mais P. RICOEUR veut donner à la sollicitude un statut plus fondamental que l'obéissance kantienne au devoir. Ce statut est celui d'une « spontanéité bienveillante liée à l'estime de soi au sein de la visée de la vie bonne... le soi s'apercevant lui-même comme un autre parmi les autres »⁵⁴⁸. L'inégalité du « donner-recevoir » se trouve compensée en quelque sorte par l'égalité de la relation. La réciprocité inclut l'égalité de la relation dans l'inégalité apparente de l'échange. En donnant à l'autre, je reçois de lui en miroir mes propres faiblesses, mes propres insuffisances, mes propres impuissances. La réciprocité devient réversibilité en ce sens que l'inégalité me revient, l'autre est un autre moi-même. Voilà, nous semble-t-il, la question nodale : à quel moment dans l'adoption, la réciprocité devient-elle réversibilité ?

Cette notion de réciprocité, centrale dans la visée éthique de P. RICOEUR, prend une forme paradoxale dans l'adoption. Peut-elle être en action dans l'apparentement ? Et avec qui ? Quelle réciprocité peut-il y avoir entre parents d'origine et d'adoption ? Quelle réciprocité entre parents adoptants et enfant ?

Pour l'un comme pour l'autre niveau, il nous semble que la réciprocité, au sens de « donner-recevoir » ne peut que difficilement se repérer dans l'apparentement. En ce sens, elle ne pourrait fonder en adoption le respect et donc ne pourrait être référence morale pour une éthique. Pourquoi ? Adopter vient faire écho, en miroir, au manque. Ce manque est celui de n'avoir pas conçu l'enfant désiré ou de n'avoir pas accueilli l'enfant

⁵⁴⁵ P. RICOEUR. Op. Cité. p. 212.

⁵⁴⁶ « Ne fais pas à ton prochain ce que tu détesterais qu'il te soit fait : c'est là la loi toute entière »

⁵⁴⁷ P. RICOEUR. Op. Cité. p. 215.

⁵⁴⁸ P. RICOEUR. Ibidem.

attendu. Adopter un enfant, c'est entrer dans une inégalité (l'un a pu concevoir mais ne peut devenir parent, l'autre n'a pas pu concevoir mais est disponible à la parentalité) qui renvoie au manque et des parents d'origine et des parents adoptants. Mais cette réversibilité ne semble pas pouvoir constituer une réciprocité qui, elle, implique la rencontre. L'inégalité dans cet échange est marquée du sceau de la rupture imposée par notre conception de l'adoption, rupture de la filiation dans sa dimension narcissique et instituée. Nous avons rappelé dans notre première partie l'importance de la circulation des enfants et de l'échange où le «donner-recevoir » a une fonction sociale de réciprocité. Cette réciprocité (donner-recevoir) fait également référence au concept de don. Rappelons brièvement la théorie de M. MAUSS⁵⁴⁹ : les actes de «donner, recevoir et rendre » sont socialement obligatoires et fortement ritualisés dans certaines sociétés. Ce sont par exemple le potlatch qui est compétition et échange ou le Kula qui est parfois agressif et source de prestige social. Donner alors oblige aux deux sens du terme : il contraint l'autre à rendre et de ce fait le lie moralement. Cette contrainte est liée au fait que ce qui est donné présente plus que l'objet lui-même, il représente aussi quelque chose de celui qui a donné. Ainsi, «accepter quelque chose de quelqu'un, c'est accepter quelque chose de son essence spirituelle, de son âme. Le pouvoir de contrainte des objets donnés vient de ce qu'ils ne cessent jamais d'appartenir à leurs origines ». C. LÉVI-STRAUSS reprenant cette théorie, la synthétisera en une seule notion abstraite, celle de réciprocité, qui est pour lui l'aspect contingent d'une forme plus universelle qui est l'échange.

Cette théorie du don vient-elle dire quelque chose de l'adoption ?

- Au regard des États qui confient "leurs" enfants en adoption internationale, la question semble pertinente de se demander ce qu'ils en attendent en retour. En quoi ce don d'enfants oblige-t-il les adoptants ? Cela ne rentre pas dans le champ de notre recherche.
- Au regard des parents d'origine : il y a bien dans la notion d'abandon, celle de don. C'est la face positive qui est ici présentée. La rupture définitive du lien juridique dans notre culture semble venir rendre impossible tout retour, tout échange et toute réciprocité. Le retour serait-il dans la certitude des parents de naissance d'offrir une famille à l'enfant et de meilleures conditions de vie ?
- Au regard des adoptants : au don de l'enfant, les adoptants peuvent-ils rendre des contre-dons ? Quels contre-dons ? Une aide financière à un orphelinat ? Des médicaments, des vêtements ? La différence alors entre dons et paiement est question d'intention ; c'est ce que nous avons étudié à la lumière des principes kantien. Les adoptants sont-ils dans une logique de don ou une logique de dû ? Nous avons noté cette posture de dû de certains adoptants comme possible conséquence d'une blessure narcissique. "Je suis victime d'une grande injustice (stérilité ou infécondité), donc on me doit réparation ("j'ai droit à un enfant"). La logique de "on me doit" rompt bien évidemment le mouvement de la réciprocité.
- Au regard de l'enfant : la question de la réciprocité dans les liens parents-enfants ne

⁵⁴⁹ M. MAUSS. *Essai sur le don*. Paris, PUF, 1989.

se pose pas non plus. En effet, si la notion de don implique une dette justifiant le contre-don, l'enfant n'a qu'une dette envers ses parents, celle de lui avoir donné la vie. Et il ne pourra payer sa dette que précisément en faisant lui-même un contre-don de vie, en donnant à son tour la vie, la vie instituée. Ainsi, cette réciprocité de l'échange existe bien mais son inscription se construit dans le temps : nous sommes là dans la construction des générations et dans ce que P. LEGENDRE nomme « l'ineestimable objet de la transmission » c'est-à-dire la vie humaine instituée. Cette réciprocité se délie, se déroule dans le temps sur la ligne des générations, elle est diachronique. Nous reprendrons cette dimension de la réciprocité quand nous verrons la notion de responsabilité. Ne trouvant pas la réciprocité comme fondatrice d'une morale de l'adoption, y en aurait-il une dans la non-réciprocité ?

Si P. RICOEUR fait reposer la sollicitude sur l'initiative de soi ⁵⁵⁰, E. LEVINAS entend fonder l'éthique sur l'initiative de l'autre : c'est l'autre qui me convoque à l'altérité. Il s'agit là d'un impératif catégorique, asymétrique ⁵⁵¹ en ce sens qu'il n'admet aucune réciprocité. Ainsi, l'exigence morale est sacrifice, non pas de mes intérêts mais, de soi tout entier, au seul sacré qui vaille, c'est-à-dire l'autre. Pour E. LEVINAS, l'autre est d'abord celui qui souffre, le plus pauvre, l'autre dont le visage est « épiphanie » ⁵⁵², apparition, manifestation du sacré, de l'« absolument autre » ⁵⁵³ qui est Dieu. Cette approche de E. LEVINAS est apparemment séduisante pour comprendre l'adoption, comme oubli total de soi tout tourné vers l'enfant abandonné. C'est l'enfant qui souffre qui obligerait, qui convoquerait les adoptants. Cette obligation nous semble à comprendre dans deux significations qui finalement ont le même soubassement. A la lumière de ce que nous avons décrit dans la construction de la filiation comme relation d'objet, cette altérité ne semble pouvoir que revenir au soi dans un mouvement de réversibilité ; mouvement sans lequel il n'y aurait pas d'amour possible. L'estime de soi trouve alors son bonheur dans un équilibre entre l'amour à soi et l'amour à l'autre. Une exception existe effectivement à cette distribution des investissements libidinaux, celle du don infini de soi, don de sa vie pour l'autre. C'est le sacrifice total. Cependant, cette exception peut-elle devenir la norme pour donner sens et fonder une éthique de notre relation à l'autre ? Il ne nous semble pas que cela soit pensable dans l'apparement. Nous faisons encore ici la distinction entre l'apparement et la filiation. Le don de sa vie pour son enfant est bien cet élan parfaitement oblatif dont nous parlons. La première condition est que les adoptants soient devenus parents de leur enfant ; mais la parentalité n'est pas donnée d'emblée, elle est construction, engagement, responsabilité. Et précisément, l'apparement précède chronologiquement la parentalité.

⁵⁵⁰ P. RICOEUR. Ibidem. p. 226: « Je ne puis m'estimer moi-même sans estimer autrui comme moi-même ».

⁵⁵¹ E. LEVINAS. Totalité et infini. Kluwer Academic, Martinus Nijhoff, 1971, p. 46 : « Cette expérience morale si banale indique une asymétrie métaphysique ».

⁵⁵² E. LEVINAS. Ibidem. p. 215.

⁵⁵³ E. LEVINAS. Ibidem. p. 28.

Cette posture de soi dans un mouvement infiniment et totalement oblatif à l'autre semble pouvoir être comprise différemment. Cet impératif ne serait-il pas la métamorphose d'une haine de soi en amour de l'autre, sous l'effet d'un mécanisme de projection inversée en miroir ? En effet, à cet impératif de E. LEVINAS, RICOEUR répond par la nécessaire estime de soi pour estimer l'autre, en soulignant que ⁵⁵⁴ « le primat éthique de l'autre que soi sur le soi... (ne doit pas avoir) pour effet de substituer la haine de soi à l'amour de soi ». Cette thèse est celle qui est soutenue dans le champ psychanalytique par B. GRUNBERGER qui écrit ⁵⁵⁵ : « Plus l'homme est capable d'investir son propre moi sur un certain mode et plus il dispose de libido pour le monde objectal ». Cet impératif peut être compris aussi comme mouvement narcissique pur où l'amour illimité de soi serait directement projeté sur l'autre qui ne serait alors que ma propre image, le « idem », le même non-reconnu dans son altérité. Nous ne pouvons retenir ni l'une ni l'autre de ces compréhensions. Ainsi, si la réciprocité synchronique ne semble pas pouvoir être retenue pour fonder une éthique en adoption, la non-réciprocité ne semble pas pouvoir l'être non plus. Le respect dû impérativement à l'autre aurait à se soutenir d'autres principes.

Nous revenons alors à la réversibilité. La distinction entre réciprocité et réversibilité peut être comprise ainsi. La réciprocité indique le mouvement, entre deux personnes ou deux groupes, de deux actions : la première action par laquelle l'un donne à l'autre ; la deuxième par laquelle l'autre lui rend sous une forme équivalente. La réversibilité n'est pas, en soi, échange ou relation symétrique/complémentaire. Elle se montre comme une qualité de l'être qui, en se re-tournant, peut se reconnaître comme un autre, peut reconnaître en lui-même "une autre peau intérieure" qui ressemblerait bien à cette peau extérieure de l'autre qui lui semble si étrange, si étrangère. Celui qui donne pourrait être celui qui reçoit et celui qui reçoit pourrait être celui qui donne. C'est bien de cela dont nous parle P. RICOEUR dans le titre de son ouvrage : je suis moi-même comme un autre et en tant qu'autre. Quelle peut être cette réflexivité et cette réversibilité dans l'adoption ? Nous avançons alors l'hypothèse selon laquelle cette réversibilité est en lien avec la capacité des adoptants à pouvoir s'identifier aux parents d'origine de l'enfant qu'ils vont adopter. Nous avons précédemment mis en exergue ce processus d'identification entre anciens et nouveaux adoptants, entre adoptants et adoptés ; il manque alors un troisième pôle à ce processus qui permettrait aux futurs adoptants de s'imaginer comme étant eux-mêmes aussi "capables" d'abandonner et de donner leur enfant. Ce qui apparaît alors tellement impossible et interdit, et qui revient sous la forme inversée de la captation, se révèle alors humain. Un seul entretien fait directement référence à cela. Écoutons Monsieur et Madame PONCET ⁵⁵⁶ : « Question : si vous alliez en adoption internationale, vous prendriez quel chemin ? – Monsieur : par une association agréée, parce que nous on sait ce que c'est que d'avoir un enfant, on imagine une mère qui doit abandonner son enfant, c'est terrible ».

⁵⁵⁴ P. RICOEUR. Ibidem. p. 198.

⁵⁵⁵ B. GRUNBERGER. Op. Cité. p. 19.

⁵⁵⁶ E. 20, p. 305.

Cette réversibilité semble pouvoir advenir dans le questionnement dont nous avons souligné l'importance : questionnement pour se creuser, questionnement ouvrant sur une maïeutique. La question que les futurs adoptants pourraient se poser ou s'entendre poser, serait celle-là : « Dans quelles conditions pourriez-vous accepter de confier votre enfant en adoption ? ». Nous ne sommes pas là sur un registre de morale kantienne, mais sur une éthique qui resterait référée au sujet. C'est, nous semble-t-il, dans ce mouvement de réversibilité que pourrait être cherché un fondement de l'adoption «avec et pour l'autre ».

Cet «avec et pour l'autre » ne peut être dissocié, nous dit P. RICOEUR, de «l'institution ».

-1.3.3- Dans des institutions justes.

Le troisième terme de la définition de la visée éthique de P. RICOEUR se rapporte au cadre dans lequel s'élabore cette visée «avec et pour l'autre », c'est-à-dire l'institution «comme point d'application de la justice et de l'égalité... caractérisée par des mœurs communes et non par des règles contraignantes... c'est la structure du vivre ensemble d'une communauté historique »⁵⁵⁷. L'institution juste prend alors la couleur de l'équilibre à trouver entre les deux finalités de l'adoption : une famille pour un enfant, un enfant pour une famille. P. RICOEUR substitue donc à la relation de domination celle de «pouvoir en commun... qui est émanation et élaboration ». Ce pouvoir en commun est lui-même conditionné par la pluralité et la concertation.

« La pluralité inclut des tiers qui ne seront jamais des visages »⁵⁵⁸. L'institution juste inclut donc chacun dans la durée et doit garantir ainsi la continuation de l'humanité. L'éthique de la vie bonne se doit donc d'intégrer cet impératif que nous retrouverons dans le principe de responsabilité. Relativement à l'adoption, nous pouvons retenir que la notion d' «institution juste » dans laquelle se construirait l'apparemment inclurait dans le temps "d'autres visages", des tiers autres que les seuls acteurs (adoptants-adoptés).

Laconcertation dit l'élaboration du vivre ensemble. La notion d' «institution juste » fait alors référence non pas à des organisations, mais plutôt à ce que H. ARENDT nomme «un espace public d'apparition ». Ainsi, il semble que ce soit moins le contenu qui soit visé que son mode d'élaboration. L'institution ouvre des espaces, elle permet en cela la séparation et le lien. Et le contenu pourrait alors prendre la qualité de juste par le fait même qu'il ait pu être élaboré dans cet espace médiateur. Cette dimension de la fonction de l'institution signifie qu'une éthique de l'adoption ne saurait être soumise à l'ordre moral définissant à priori le bien et le mal, mais qu'elle aurait au contraire à être le fruit d'une élaboration. Cependant, nous pouvons d'ores et déjà faire une objection à cette thèse selon laquelle le mode d'élaboration suffirait à moraliser l'apparemment. En effet, des décisions réfléchies, élaborées peuvent parfaitement être immorales ou amoraux, c'est-à-dire sans respect pour l'autre ; il suffit pour cela qu'elles le soient, dans le subjectivisme axiologique, dans un cercle fermé hors toute contradiction. Retenons cependant que le juste pour s'élaborer a besoin d'un espace médiateur.

⁵⁵⁷ P. RICOEUR. Op. Cité. p. 227.

⁵⁵⁸ P. RICOEUR. Ibidem. p. 228.

Il convient cependant de souligner que P. RICOEUR ne donne pas le qualificatif de «bonne » à l'Institution, mais celui de «juste ». Si le «bon » est référé à la visée aristotélicienne, avec son caractère d'autonomie et de subjectivisme, le «juste » fait appel à la norme, à la pluralité, à une prétention à l'objectivité. Pour ARISTOTE, nous l'avons vu, le qualificatif de «juste » est une notion centrale ; la juste mesure est celle qui est bonne pour l'individu, adaptée à chacun entre le trop et le trop peu. L'homme juste est également celui qui respecte la loi : en ce sens, est juste ce qui est légal. Mais, ce qui est légal n'est pas toujours juste parce que la justice est générale et doit trouver son application dans l'acte de juger : c'est l'équité. Cette loi ne deviendra juste que contextualisée afin que chacun ait son dû, ni plus ni moins. Inversement, serait injuste ce qui serait illégal et inéquitable, inégal dans la distribution et la réparation⁵⁵⁹ .

P. RICOEUR⁵⁶⁰ nous dit encore : «Le soi ne constitue son identité que dans une structure relationnelle » ; mais cette évocation de l'autre nécessite de distinguer deux acceptions de la notion de l'autre. L'autre est celui qui «s'offre dans son visage, dans sa voix et qui s'adresse à moi »⁵⁶¹ . C'est l'autre des relations, c'est celui qui convoque le soi au sens donné par E. LEVINAS : c'est le Toi. Pour P. RICOEUR, cette acception ne saurait permettre la justice : « La vertu de justice s'établit sur un rapport de distance à l'autre... ce rapport à l'autre est immédiatement médiatisé par l'Institution... »⁵⁶² . L'autre est alors le "chacun" (la pluralité) à qui est distribué «rôles, tâches, charges, bénéfices »⁵⁶³ . L'autre est tiers, le tiers est condition de l'institution et l'autre comme tiers en devient également la composante.P. RICOEUR ajoute : « Seule une relation au tiers (à Toi comme tiers) située à l'arrière plan de la relation au Toi, donne une base à la médiation institutionnelle ». Nous avons approché cette dimension de l'institution avec P. LEGENDRE quand nous la résumions par la formule : 2 □ 3. Pour que "deux" puisse être, il faut qu'il y ait un troisième qui les transcende, les sépare et les relie.

Ainsi, pour qu'il y ait justice et donc sens du juste, il faut, nous dit P. RICOEUR, « juste distance, médiation d'un tiers et impartialité ». Dans l'institution qu'est l'adoption, nous pouvons retenir cette idée de médiation d'un tiers qui assure une distance et permet l'impartialité. La question est alors de savoir qui a (aurait) dans l'apparement en particulier et dans le processus d'adoption en général cette fonction permettant le sens de juste. La première réponse est donnée par P. RICOEUR : c'est la loi. C'est la loi qui par sa fonction médiatrice permet l'impartialité et évite la vengeance qui est le fait de se faire justice soi-même. Même si certains adoptants, privés d'enfant, ont le sentiment d'être victimes d'une grande injustice, ils ne peuvent seuls " se faire justice ". La violence

⁵⁵⁹ ARISTOTE distingue la justice distributive qui donne à chacun selon ses mérites et la justice réparatrice qui doit être égale pour tous dans la réparation des préjudices subis.

⁵⁶⁰ P. RICOEUR. *Le Juste*. Paris, Esprit, 1995, p. 14-15.

⁵⁶¹ P. RICOEUR. Ibidem.

⁵⁶² P. RICOEUR. Ibidem.

⁵⁶³ P. RICOEUR. Ibidem.

appelle le déontologique. « Ce pouvoir sur autrui offre l'occasion de la violence permanente sous toutes ses formes....mais le fait de la violence ne tient pas lieu d'argument en faveur du prédicat de l'obligatoire.....ce qui, dans l'obligation, oblige, c'est la revendication de validité universelle attachée à l'idée de loi »⁵⁶⁴. La loi interdit et cette interdiction oblige du fait de sa prétention à validité universelle. Alors, « au plan déontologique, le juste s'identifie au légal.....au plan de la sagesse pratique (celui où s'exerce le jugement en situation) le juste n'est plus ni le bon ni le légal, mais l'équitable... l'équitable est la figure que revêt l'idée du juste dans les situations d'incertitude et de conflit ou pour tout dire, sous le régime ordinaire ou extraordinaire du tragique de l'action⁵⁶⁵ ». Ce qui se joue dans l'apparement semble bien être de cet ordre là : le juste est le bon pour l'adopté et les adoptants, référé déontologiquement à la loi, contextualisé dans l'action "ici et maintenant".

Mais, la légalité doit-elle et peut-elle toujours être référence pour apprécier le juste ? La question subsiste du statut de la légalité, c'est-à-dire du droit positif au regard de la fonction tierce de l'institution. P. RICOEUR résume sa thèse ainsi : « L'idée même du juste regarde des deux côtés : du côté du bon en tant qu'extension de la sollicitude au "chacun" des sans visages de la société, du côté du "légal" tant le prestige de la justice paraît se dissoudre dans celui de la loi positive »⁵⁶⁶. Au respect des principes de la justice, se substitue le sens de la justice qui est équité, c'est à dire application de la loi à une situation particulière sous le prédicat du bon. Cela nous semble adapté à l'adoption : le droit positif serait la référence permettant à chacun de rechercher le plus juste sous l'égide du bon. Nous savons les apories d'un strict respect de la loi, son application circonstanciée se ferait sous le régime du respect et de la sollicitude. En ce sens, l'éthique doit assumer l'épreuve de l'obligation légale mais sans s'y arrêter. Ce passage serait comme un filtre qui ne laisserait pas passer les scories du non-respect de l'autre. Nous avons donné un contenu à cette notion de respect en tant que réversibilité plutôt que réciprocité. Les écueils seraient alors de deux ordres :

- D'une part, le danger de s'arrêter au respect de la norme dictée par le droit positif. C'est la légalité qui s'oppose à la moralité au sens kantien du terme. Cela est pour nous de première importance. Respecter le droit positif en adoption n'est pas en soi moral et peut même conduire à des impasses pratiques.
- D'autre part, le danger d'une absence complète de référence au droit positif.

Il est d'ailleurs significatif de remarquer que P. RICOEUR ne définit « le mal » que comme « perversion, à savoir renversement de l'ordre qui impose de placer le respect pour la loi au-dessus de l'inclination »⁵⁶⁷, c'est-à-dire une forme de "légalisme". Nous pensons

⁵⁶⁴ P. RICOEUR. *Le Juste*. Paris, Esprit, 1995, p. 18-19.

⁵⁶⁵ P. RICOEUR. *Ibidem*. p. 27.

⁵⁶⁶ P. RICOEUR. *Soi-même comme un autre*. Paris, Seuil, 1990, p. 265.

⁵⁶⁷ P. RICOEUR. *Soi-même comme un autre*. Op. Cité. p. 251.

cependant que l'hypothèse du rapport inverse peut également être retenue comme définissant le "mal". Cette hypothèse est validée par l'inclination qu'auraient certains adoptants à balayer la réalité et ses contraintes pour adopter. Nous avons en effet souligné le caractère innocent du désir situé en deçà du bien et du mal. Nous savons aussi que le rapport que les adoptants entretiennent à leur moi influe sur leur rapport au monde. La manière dont les adoptants vivent les blessures subies de leur infécondité et stérilité peut être mise en relation avec leur rapport à l'autre. Le rapport de l'éthique et de la morale est recentré alors autour du rapport de soi à l'autre, l'altérité. « Tu aimeras ton prochain comme toi-même ». Le respect de l'autre est d'abord respect de soi et le respect de soi est défini par P. RICOEUR comme « l'estime de soi passée au crible de la norme universelle et contraignante, bref l'estime de soi sous le régime de la loi ». Ainsi, le tamis auquel serait filtrée l'éthique est celui de l'Institution, de la loi symbolique (dans sa fonction tierce) et de l'universel. En ce sens, ce tamis ne fonctionnerait pas comme ne laissant passer de haut en bas que les éléments conformes aux principes universels dont nous savons qu'ils ne peuvent être appliqués en adoption, mais ce tamis fonctionnerait :

- De bas en haut : afin de mesurer le degré d'universalisation de l'éthique des adoptants dans leur visée d'une vie bonne.
- De haut en bas : afin de teinter cette visée de nécessaires principes dont la validité ne serait mesurée que par leur prétention à universalisation.

La question alors est de savoir comment apprécier le degré d'universalisation d'une pratique de l'apparement qui permettrait de lui attribuer le prédicat de moral. Nous ne sommes plus sur l'application kantienne d'une loi qui a valeur universelle, et nous ne cherchons plus quelle pourrait être cette loi ni comment la faire appliquer. La question est plutôt : dans quelle mesure les adoptants peuvent-ils élaborer des règles pratiques d'apparement dont la prétention à l'universalité donnerait valeur déontique ? Il ne s'agit plus d'une universalité déjà construite et qui s'imposerait par la contrainte du droit reconnu comme universel. Il s'agit au contraire d'une universalité en gestation, en puissance, à construire, provisoirement dans ce que chacun dit de son humanité et dans ce que chacun dit de la nécessité d'une loi commune du vivre ensemble. Cette tentative d'universalisation ne peut donc naître que dans un espace, dans un entre-deux, un écart né de l'échange et de la discussion, incluant l'autre comme tiers-médiateur. Cette universalisation permettrait de donner un contenu à ce que nous avons retenu comme seul impératif catégorique, le respect de l'autre dont une des composantes, la réversibilité, demeure cependant subjective, ce respect de l'autre se conjuguant avec la référence au droit.

Nous avons vu jusqu'alors trois points principaux. Le bonheur est la visée première et fondatrice des adoptants : devenir parents. Nous sommes dans le désir qui s'oppose au devoir. Il s'agit pour les adoptants de "vivre leur vie"; le désir signale l'apparition de l'éthique. Cette visée du bonheur ne peut cependant pas justifier tous les moyens pour parvenir à ses fins, ou alors, ce serait la loi de la jungle et l'autre serait pris comme un moyen. Nous avons alors retenu comme principe devant guider les maximes de chacun celui du respect de l'autre. Ce passage par la norme a alors été recherché dans ce que P. RICOEUR appelle une « institution juste ». Cet espace, lui-même référé au droit positif

comme dénominateur commun, permettrait aux adoptants de se dégager d'une morale imposée de l'extérieur et d'une forme de légalisme et leur permettrait de sortir du solipsisme qui guette chacun dès lors qu'il s'agit de sa visée propre. Enfin, P. RICOEUR met deux conditions à l'émergence de l'« institution juste », la « concertation et la pluralité ». Il nous faut alors comprendre la signification de l'institution.

-1.4- Accompagnement et médiation institutionnelle.

Nous avons vu que la construction humaine est d'abord un effet de la fonction symbolique permettant d'instituer la filiation. Cette généalogie, « science du comptage et de la division » dit P. LEGENDRE est institution, organisée par le relais juridique du Droit. Ainsi, la question est celle de l'articulation de la Loi et des lois. Il s'agit donc d'évaluer ou plus précisément de comprendre ce qui dans le droit positif (les lois, les conventions internationales) a une fonction symbolique et ce qui a une fonction de règle, de normes sociales.

-1.4.1- La loi et la Loi : quelle place pour l'accompagnement ?

Nous appellerons Loi (avec un "L" majuscule) ce qui fait humainement lien. (en latin "legare": lier). La loi symbolique lie, délie et relie les hommes entre eux dans l'espace et dans le temps. C'est, dit P. RICOEUR, ce qui permet « le vouloir vivre ensemble... assurant durée, cohésion et distinction »⁵⁶⁸ et qu'il nomme donc « institution ». Nous appellerons lois (avec une minuscule) ce qui est relatif au droit positif. C'est-à-dire l'ensemble des règles qui existent (ou qui ont existé) dans une société donnée. Rappelons que le droit naturel est défini comme l'ensemble des règles inscrites dans la nature indépendamment de tout droit positif et de toutes relations inter-personnelles. Ce droit naturel a été interprété différemment comme le droit du plus fort (la loi de la jungle), ou comme le droit établi par Dieu. Ce droit naturel viendrait en tout cas légitimer le pouvoir de chacun de faire ce qu'il veut. Dans ces conditions, le droit naturel apparaît comme une négation même du droit puisque la liberté de tous y est sans limites. Ainsi, est considéré comme un droit naturel celui d'avoir des enfants, de fonder une famille.... ce droit naturel, nous l'avons vu, n'est pas repris par le droit positif comme droit à l'enfant mais comme celui d'être parents.

Le droit positif a donc deux fonctions : gérer le contentieux et les conflits d'intérêts et faire Loi. Ces deux fonctions sont complémentaires : le droit renvoie le sujet à la norme qui s'impose à lui au nom de la loi partagée par tous, (il fait cohésion et société) et ce même droit renvoie le sujet à lui-même dans sa construction humaine et dans le "vouloir vivre ensemble" qui sépare et relie. Ainsi, la question qui se pose est de savoir s'il peut y avoir Loi symbolique sans droit positif, et inversement s'il peut y avoir du droit positif non porteur de Loi symbolique. Le Code de la Route par exemple n'est-il qu'une règle, n'est-il pas porteur également d'une valeur symbolique, celle de "circuler ensemble", de "vivre ensemble" permettant et imposant à chacun de respecter la vie de l'autre ? Cela ne vient pas dire que toute règle (et que la totalité de la règle) ait fonction symbolique, nous

⁵⁶⁸ P. RICOEUR. Op. Cité. p.264.

savons qu'elle peut avoir d'autres fonctions, mais simplement que la Loi symbolique pour exister devrait se soutenir du Droit. Inversement, un groupe de personnes instituant entre elles des "règles" de fonctionnement ne crée-t-il pas de Loi symbolique comme "pacte du vivre ensemble", même s'il n'y a pas, à proprement parler de droit positif institué ? Ainsi, la Loi symbolique fonctionne également par son intériorisation dans les conduites de chacun, et donc par le sens que chacun lui donne dans ses actions. Nous avons là une relation entre la Loi et le sens.

Ainsi, dans l'adoption, il ne s'agit pas d'invoquer la loi comme rappel à l'ordre, pour imposer des règles comme normes, ou ériger en lois d'autres normes. Il s'agit de repérer, dans les lois, la Loi ayant valeur symbolique. Nous pourrions dire ayant valeur universelle, au-delà du temps⁵⁶⁹, au-delà des frontières nationales et des lois propres à chaque pays. Pourtant, cette universalité, si elle peut être visée par la Loi⁵⁷⁰, ne pourra être atteinte par la loi qui doit être corrigée « ...dans la mesure où celle-ci se montre insuffisante, en raison de son caractère général.....⁵⁷¹ ».

Ainsi, nous pouvons dire que le Droit s'inscrit dans cet espace, comme forme instituée, entre l'Universel et l'Individuel, entre la morale tirant sa valeur de son universalité et l'éthique individuelle tirant sa valeur de sa singularité. Cette articulation, qui prend corps dans le Droit, est médiation entre les deux termes. Cette articulation, assurée par le Droit, a en soi également fonction symbolique. Il nous semble ainsi, non seulement que le droit "transporte" du symbolique, mais qu'il a, par le fait même qu'il ait été institué, une fonction symbolique.

Ainsi, reprenant la construction de F. LERBET-SERENI⁵⁷² nous pouvons repérer ce travail de la Loi dans un triple mouvement qui la définit.

Le premier temps serait celui de "liance", et à l'extrême celui de la fusion. c'est ce qui permet de tenir ensemble, ce qui lie l'un à l'autre et aux autres, c'est donc la filiation et la généalogie. Et c'est aussi à l'excès l'indifférenciation. La notion d'indifférenciation renvoie elle-même à deux classes. Premièrement, l'indifférenciation renvoie à la non-séparation de soi et de l'autre et à soi indifférent à l'autre, niant l'autre. Ainsi, cette phase est à comprendre dans deux sens : indifférenciation, et non-distance de la personne adoptante avec ses désirs (c'est la loi de la toute puissance narcissique qui prévaut avec ses propres impératifs; cela peut conduire à la négation de l'autre dans son altérité), indifférenciation également qui conduirait à une fusion adoptants - intermédiaires pris tous deux dans les impératifs de la toute puissance. Et, deuxièmement, pourrait-on dire, de l'autre côté du balancier, indifférenciation quant aux impératifs de la norme, des lois agissant par effet de la

⁵⁶⁹ Nous n'ignorons pas cependant le caractère socio-historique du symbolisme et de sa fonction.

⁵⁷⁰ L'exemple paradigmatique de la Loi symbolique universelle est celui de l'interdit de l'inceste.

⁵⁷¹ ARISTOTE. Op. Cité. p. 162-163.

⁵⁷² F. LERBET-SERENI. HDR Tours 1997.

contrainte ou ayant pour seule finalité le seul respect de la règle. C'est l'autre pris en collectif qui nie alors le sujet individuel. Cette indifférenciation peut donc être comprise soit comme "enlacement et captation" du sujet individuel à/par lui-même (comme Narcisse pris dans son image), soit comme captation du sujet par les autres faisant société, normes et fonctions pré-déterminées (comme l'abeille dans la ruche). Ce temps de lien est pourtant nécessaire. Ce temps est celui de l'imaginaire, du désir.

- Le deuxième temps serait celui de la "déliance": ce qui était fusion et contrainte est délié, déplié, pourrait-on dire, faisant advenir le sujet au singulier et le déliant de ses captations narcissiques. Comme le rappelle P. RICOEUR⁵⁷³ : « Le droit, comme l'avait admis Kant, se borne à séparer le tien du mien ». Déliance aussi des effets de miroir et de symétrie pouvant enfermer les adoptants, les professionnels et les intermédiaires dans un face à face narcissique.
- Le troisième temps serait celui de la "reliance"⁵⁷⁴ : le travail de la Loi institue, dans un nouveau pacte, une nouvelle alliance, de nouvelles relations garantissant au sujet la possibilité d'être soi-même avec les autres, instituant la bonne distance entre fusion et indifférenciation. M. BOLLE DE BALL distingue quatre types de reliance dont le rite est l'outil : la reliance cosmique qui relie les personnes et les éléments naturels, la reliance ontologique qui relie une personne à l'espèce humaine, la reliance psychologique qui relie les différentes instances de la personnalité de quelqu'un, la reliance sociale qui relie une personne à son environnement.

Nous comprenons ce triple mouvement comme processus de médiation, comme système structuré/structurant la médiation et comme produit de cette médiation.

Ainsi, dans toute filiation, il semble bien qu'il y ait ce mouvement décortiqué en trois phases qui s'articulent simultanément et que nous avons repérées dans les dimensions narcissique et instituée de la filiation : relation fusionnelle mère-enfant - différenciation introduite par la médiation de la fonction paternelle - reliance dans un nouveau pacte triangulé dans/par la relation œdipienne. Nous pouvons également voir à l'œuvre ces trois mouvements dans le processus d'agrément et plus généralement dans le processus d'adoption que nous avons compris comme rite de passage, comme si la même articulation était au travail, liant, déliant et reliant. Les deux périodes de marge que nous avons décrites apparaissent alors comme temps de déliance, de déploiement (dépliement) de soi. Ces trois mouvements ne sauraient être compris de manière linéaire ni chronologique. Ils sont en interaction, s'emboîtant les uns les autres dans une dialectique permanente. C'est ainsi que les différents niveaux de reliance que construit M. BOLLE DE BALL nous semblent également se construire dans cette dynamique. La reliance psychologique joue en inter-dépendance avec les autres et spécialement avec la reliance ontologique dans l'adoption de l'enfant et avec la reliance sociale dans la socialité du projet. La dialectique que nous avons repérée entre les dimensions narcissique et instituée de la filiation apparaît dans le concept de M. BOLLE DE BALL.

Ces trois temps ouvrent la possibilité de faire Loi. Nous pourrions dire qu'ils offrent le mouvement du travail symbolique du vivre ensemble, mais ne donnent en rien les outils engageant les acteurs dans sa mise en œuvre. Ainsi, il nous faut aller chercher cet outilage. En liaison avec les travaux de P. LEGENDRE sur le dispositif généalogique et

⁵⁷³ P. RICOEUR, *Op. Cit.*, p. 299.

⁵⁷⁴ M. BOLLE DE BALL, *Voyage au cœur des sciences humaines. De la culture. Tome I et II*, Paris, L'Éditions du Seuil, 2004.

de G. ROSOLATO sur le symbolisme auxquels nous nous sommes précédemment référé, nous emprunterons à F. IMBERT les distinctions qu'il opère entre médiations, institutions, règles et loi. "Médiation", nous l'avons vu, vient du latin « medio-are » qui signifie partager : « La médiation assure la double fonction symbolique corrélative de différenciation - séparation et d'alliance »⁵⁷⁵ ; double fonction que nous avons repérée dans le concept de symbole. Ethymologiquement, nous dit encore le même auteur le « sun (devenu "syn" en français) inscrit les bolidés dans un circuit les reliant entre eux, dans une rencontre viable et ainsi, opère la transformation de jets destructeurs en partenaires de possibles échanges ». Dans l'adoption, la relation qui demande une médiation est celle entre parents d'origine et enfants abandonnés, entre enfant adoptable et parents adoptants, entre parents d'origine et parents adoptants. Cette fonction tierce semble également de nature, comme nous l'avons noté précédemment, à désengager les intermédiaires d'un rapport narcissique de toute puissance, symétrique, en miroir, à la posture des adoptants. Elle nous semble alors être aussi une des composantes de l'accompagnement.

Nous avons vu, en effet, que l'accompagnement peut être situé à trois niveaux au regard de l'accompagnant : il s'agit des anciens adoptants, des professionnels départementaux et des intermédiaires qui confieront un enfant (les professionnels départementaux étant eux-mêmes intermédiaires pour les pupilles de l'État). Peuvent-ils pareillement avoir une fonction symbolique qui dirait le travail de différenciation et d'alliance ? Nous avons au contraire analysé le rapport des anciens et des futurs adoptants comme un rapport imaginé comme le même et en cela nécessaire pour le passage générationnel ; si les pairs ont bien une fonction symbolique les plaçant en position de père, les processus d'identification, la transmission de l'expérience apparaissent alors sur le registre de la reproduction et non sur celui de la séparation. Le pair accompagnant, référé à lui-même, et finalement au centre de l'accompagnement, n'est pas ce « toi » dont parle P. RICOEUR, il est celui que les postulants veulent devenir ; loin de faire un travail de séparation, il constitue plutôt une liaison, une liance et reliance. Cette place symbolique de séparation nous semble d'abord devoir être tenue par les professionnels et les intermédiaires dans le travail d'élaboration des représentations, dans la construction de l'apparement et dans la prise en considération de la réalité et de la loi.

La question est alors celle de savoir dans quelles conditions ces professionnels et inter-médiaires peuvent effectivement faire fonction symbolique de médiation, c'est-à-dire se désengager eux-mêmes d'une posture de toute puissance permettant peut-être en cela aux adoptants de se distancier eux-mêmes de leurs "sidérations". F. IMBERT nous dit en effet⁵⁷⁶ : « ...ces institutions ne sauraient être comprises comme intéressant exclusivement les autres... leur fonction est de réveiller les éducateurs et les éduqués. Nous nous trouvons alors dans la situation où le premier qui se réveille réveille l'autre ». Il nous faut alors revenir à ce que F. IMBERT nomme « institution comme structure articulée d'un système de médiations »⁵⁷⁷, c'est-à-dire comme « dispositif de médiation »

⁵⁷⁵ F. IMBERT. Op. Cité. p. 21.

⁵⁷⁶ F. IMBERT. Op. Cité. p. 77.

et « montage institutionnel ». F. Imbert repère deux modalités⁵⁷⁸ : la parole et le dispositif. « En somme, ces deux modalités de la médiation répondent l'une de l'autre. Pas de parole qui n'en passe par le défilé d'un marquage institutionnel, pas de dispositifs de médiation qui ne visent à l'émergence d'une parole dont les enjeux imaginaires ne brouillent pas le tranchant symbolique ». Il s'agit de la parole des adoptants et de celle des intermédiaires et professionnels. Rappelons encore qu'il n'est pas question ici d'un dispositif qui, figé et immuable dans les règles prescrites et prescriptives, viserait au rangement des adoptants. Nous comprenons ce dispositif comme condition offerte à la construction du sens, comme condition offerte à l'élaboration des représentations. Nous comprenons ce montage comme espace commun déliant les langues, faisant advenir la parole de chacun. Espace toujours inachevé et ouvert, permettant une mise en pratique de la Loi. En effet, « cette socialisation ne saurait résulter d'une tentative de moralisation et de régularisation »⁵⁷⁹. Il s'agit d'engager les adoptants dans un travail de déliance-reliance. Il s'agirait de ré-injecter de la loi symbolique et de la mise en pratique de cette Loi. Mise en pratique dans « un montage institutionnel d'un réseau de médiation où puisse s'opérer l'interpellation du désir »⁵⁸⁰. Mise en pratique où puisse s'opérer la dimension instituée de la filiation, au travers des institutions et de la parole. Mise en pratique de la Loi comme médiation instituant un espace-écart-dissemblance dans les représentations des adoptants. Médiation instituant une perte dans les attentes imaginées de reproduction du même. Médiation enfin dans le rapport spéculaire des adoptants et des professionnels. Alors, il s'agira pour nous de chercher cet espace, ce dispositif de médiation. Pour les pratiques de l'apparement, peut-on trouver une médiation telle que nous l'avons définie qui permettrait aux adoptants de construire, pour eux-mêmes, une « éthique déontologique » pour reprendre l'expression de J. HABERMAS⁵⁸¹ ? Comme nous l'avons indiqué, si le droit est nécessaire, il n'est pas suffisant pour cette construction spécialement au regard de ce que nous avons défini comme l'intérêt supérieur de l'enfant et donc au regard de la responsabilité des adoptants quant à l'application de ce droit.

-1.4.2- Accompagnement et responsabilité.

La question est alors de savoir à qui incombe cette responsabilité ? Plus précisément, la mise en œuvre de cette disposition est-elle de la seule responsabilité des Etats-parties ou est-elle également de la responsabilité des adoptants ? Rappelons qu'une Convention Internationale est supra-nationale dès sa ratification. Elle se place en France, dans la hiérarchie du droit, après le texte de la Constitution. La CIDE fait donc à ce titre partie

⁵⁷⁷ F. IMBERT. Ibidem. p.25.

⁵⁷⁸ F. IMBERT. Ibidem p. 48-49.

⁵⁷⁹ F. IMBERT : p. 30.

⁵⁸⁰ F. LERBET-SERENI : HDR note de synthèse TOURS 97.

⁵⁸¹ J. HABERMAS. Morale et communication. Paris, Cerf, 1996, p. 126.

intégrante de notre Droit positif. De plus, la Déclaration des Droits de l'Enfant de 1959 précise dans son préambule : l'Assemblée Générale des Nations Unies « invite les parents, les hommes et les femmes à titre individuel... à reconnaître ces droits et à s'efforcer d'en assurer le respect... » et dans le principe n°7 réaffirme que « l'intérêt supérieur de l'enfant doit être le guide de ceux qui ont la responsabilité de son éducation et de son orientation : cette responsabilité incombe en priorité à ses parents ». Cette responsabilisation juridique des personnes « à titre individuel » n'est pas reprise par la CIDE qui ne semble engager que les « Etats-parties » des pays d'accueil et d'origine de l'enfant adopté.

Dans cette application, il convient de distinguer deux éléments extraits de l'article 21 de la CIDE :

- S'assurer que l'adoption internationale est la dernière proposition de remplacement : cette responsabilité incombe prioritairement aux Etats et parmi ceux-ci aux États d'origine des enfants. Elle ne peut être prise en considération par les adoptants que par un "souci" dépassant le cadre juridique. En tout cas, cela n'est pas de leur responsabilité.
- Prendre les mesures pour éviter tout profit « indu » : les États ont la responsabilité de faire appliquer ce principe qui volontairement reste vague.

En France, sur le territoire français, ces mesures sont clairement engagées dans le Code pénal⁵⁸² soit en direction des personnes privées soit en direction des OAA⁵⁸³. Pour les adoptions nationales, nous pensons que ce principe est clairement mis en œuvre par l'ensemble du dispositif législatif et réglementaire. Pour les adoptions internationales directes, la personne physique ou morale faisant fonction d'intermédiaire au pays d'origine peut être en contact avec les parents d'origine de l'enfant et recueillir leur consentement à l'adoption. Les parents adoptants, directement, n'auront rien "négocié". Ils peuvent donc "fermer les yeux" et ne rien savoir (ne rien vouloir savoir) des conditions dans lesquelles ce consentement a été donné. La question est donc celle de leur responsabilité ? Pénalement, même dans l'hypothèse où des adoptants achèteraient directement dans un pays étranger un consentement à l'adoption, feraient-ils l'objet de poursuite ? Le Code Pénal (article 113-2) précise que « la loi pénale française est applicable aux infractions commises sur le territoire de la République ». Cependant commente B.TRILLAT⁵⁸⁴ « si cette infraction est commise en partie dans un pays étranger, le délinquant pourra être poursuivi devant les juridictions françaises, en vertu du principe général de rattachement posé par l'article 113-2 alinéa 2 du Nouveau Code

⁵⁸² Cette mise en application dans le droit positif se fait par la négative en précisant ce qui interdit. Le permis se définit généralement par l'interdit; le bien par le mal. Ainsi, le Code pénal, dans la Section IV « des atteintes à la filiation » (articles 227-12;13;14) prévoit des amendes et des peines d'emprisonnement pour « le fait de provoquer soit dans un but lucratif, soit par don, promesse, menace ou abus d'autorité, les parents ou l'un d'entre eux à abandonner un enfant né ou à naître ».

⁵⁸³ Les OAA sont soumis aux mêmes peines.

⁵⁸⁴ B. TRILLAT. Op. Cité. p. 74.

Pénal qui répute « commise sur le territoire de la République, toute infraction dont l'acte caractérisant un de ses éléments constitutifs a été accompli en France... élément constitutif, que ce soit une exécution matérielle ou la manifestation de son effet... en l'espèce, le résultat consistera en la remise de l'enfant qui rendra possible l'établissement d'un lien de filiation... cette règle permet de localiser l'infraction dans sa totalité sur le territoire français ». Ainsi, théoriquement, toute personne physique ou morale relevant du droit français peut être incriminée en droit pénal pour un acte délictueux commis à l'étranger.

Deux éléments atténuent cette possibilité : pour les adoptions directes, les intermédiaires sont essentiellement des personnes ayant la nationalité du pays d'origine de l'enfant, donc non soumises au droit français. Cependant, la complicité du délit peut être punissable. Mais surtout souligne A. PROTHAIS⁵⁸⁵ : « Nous ne trouvons pas trace de l'application effective des sanctions prévues pénalement... en matière d'adoption, la technique d'incrimination paraît tellement défectueuse, la finalité de la répression si douteuse que le criminaliste en reste pantois : la réalité des dispositions pénales ne vient-elle pas finalement démentir les intentions législatives affirmées ? ». Et enfin relativement au droit international « on souligne habituellement surtout son inefficacité pour lutter contre les trafics internationaux d'enfants ».

Que pouvons-nous retenir ? La CIDE n'engage pas formellement et directement les adoptants à mettre en œuvre ce qui est qualifié d' « intérêt supérieur de l'enfant ». Elle engage cependant les États. La CIDE fixe néanmoins un cadre juridique de référence. Ainsi, l'hypothèse haute serait de dire que chaque adoptant, individuellement, est lié par la CIDE, l'hypothèse inverse veut que seuls les États ont la responsabilité de son application. La responsabilité des adoptants ne trouve pas dans les faits sa traduction juridique d'incrimination. La responsabilité juridique des adoptants n'est donc pas clairement engagée quant aux conditions dans lesquelles l'enfant devient adoptable ; il nous semble en effet que c'est cette question qui est finalement première et essentielle dans l'adoption internationale.

Voyons si la Convention Internationale de La Haye qui est la mise en application de l'article 21 de la CIDE apporte des éléments de réponse à ces questions dans les organisations et procédures mises en place. Il s'agit dans cette Convention et c'est là son principal aspect positif incontestablement, du premier texte réellement conçu à un niveau universel, consacrant et mettant en œuvre les principes fondamentaux dégagés par les Nations Unies. Cette volonté, dans l'adoption, d'une forme d'universalisation des droits de l'enfant trouve une limite dans les pays musulmans qui prohibent quasi tous l'adoption. Mais cette Convention a elle-même des limites, non dans son esprit, mais dans son application conditionnée aux volontés politiques (aujourd'hui en 2002, 18 pays d'origine des enfants l'ont ratifiée) et aux volontés de chacun. Il faut également souligner que la Convention ne comprend aucune clause pénale. M. VERWILGHEN⁵⁸⁶ commente ainsi

⁵⁸⁵ A. PROTHAIS. Les paradoxes de la pénalisation. Enquête en matière d'assistance médicale à la procréation et d'adoption. *Doctrine. Semaine juridique* n° 42, 1997, pp. 48-53.

⁵⁸⁶ M. VERWILGHEN. *Journal des Jeunes* n° 130, 1993. Professeur de droit à l'Université catholique de Louvain, il a participé aux travaux préparatoires de la Convention de La Haye.

cette absence : « Un droit sans sanction semble inachevé. Il est vrai qu'il peut paraître curieux de prohiber les profits matériels indus sans aussitôt prévoir une sanction à l'égard de ceux qui transgressent la règle... mais les auteurs ont misé sur l'efficacité même du système... ceux qui tenteront de ruser avec les nouvelles règles seront tôt ou tard dénoncés ou écartés du système... enfin chaque État contractant pourra prévoir des sanctions. ». Dans le texte de ratification, la France n'a pas prévu de sanctions. Pour M. VERWILGHEN⁵⁸⁷, il convient de trouver un équilibre entre « l'excès de libéralisme qui prévaut aujourd'hui et un excès de bureaucratie... ». Finalement, cette Convention ne vaudra que par son application. Les pratiques individuelles des adoptants restent un enjeu majeur pour la mise en pratique de la finalité première de l'adoption. La Convention n'offre pas, en soi, la garantie d'un dispositif de médiation pour toutes les adoptions. La responsabilité juridique des adoptants ne semble pas pouvoir être retenue ou du moins conduite à son terme pratiquement. Voyons quelle pourrait être leur responsabilité morale. À côté de cette dimension juridique se développe une dimension morale qui tendrait à remplacer la première. « Tout se passe comme si, écrit P. RICOEUR⁵⁸⁸, le rétrécissement du champ juridique était compensé par une extension du champ moral de la responsabilité. Toutefois, le paradoxe paraît moins grand qu'il a pu d'abord sembler... Au plan juridique, on déclare l'auteur responsable des effets de son action... Au plan moral, c'est de l'autre homme, autrui, que l'on est tenu responsable ». Ainsi, le concept de responsabilité peut être, en philosophie, compris schématiquement dans deux acceptions différentes dont nous verrons qu'elles auraient à s'articuler dans l'adoption.

La première met l'accent sur la figure de l'individu face à ses choix et à ses actions. JP. SARTRE centre la responsabilité du sujet sur sa liberté. Nous sommes condamnés à être libres et donc responsables. M. WEBER met, lui, l'accent sur la contradiction entre éthique de conviction et éthique de responsabilité. C'est ce dernier que nous choisirons pour éclairer notre problématique : l'éthique de conviction peut en effet être mise en relation avec la morale de l'intention de KANT que nous avons déjà abordée. L'éthique de la responsabilité peut, elle, être mise en relation avec la prudence aristotélicienne.

La seconde acception considère la responsabilité comme essentiellement relationnelle et orientée vers la figure de l'autre. Nous retiendrons deux philosophes qui soutiennent cette conception : E. LEVINAS et H. JONAS. Nous avons déjà noté la thèse d'E. LEVINAS pour qui l'autre convoque impérativement le sujet à l'altérité. De la même manière pour lui « la responsabilité naît dans l'instant où l'autre m'affecte et cette affectation me rend responsable malgré moi »⁵⁸⁹. Pour lui, c'est parce que je suis responsable (de l'autre) que je suis libre. Dans la même perspective, H. JONAS développe une « heuristique de la peur » non pas centrée sur soi mais tournée vers l'autre.

La question est alors de savoir comment se réglerait chez les adoptants le conflit des

⁵⁸⁷ M. VERWILGHEN. *Ibidem*.

⁵⁸⁸ P. RICOEUR. *Le Juste*. Op. Cité. p. 61 et 62.

⁵⁸⁹ M. BAUM- BOTHOL. *Après vous Monsieur*. Paris, Autrement, 1994, p.54.

valeurs qui peut se produire entre conviction et responsabilité. M. WEBER⁵⁹⁰ nous dit que les deux systèmes de valeur sont, in fine, contradictoires et que au moment du passage à l'acte, de la décision, c'est l'un qui présidera au détriment de l'autre. R. ARON⁵⁹¹ commente : « WEBER... suggère que dans des situations extrêmes, les deux attitudes peuvent se contredire et qu'en dernière analyse l'un préfère l'affirmation intransigeante de ses convictions aux succès et que l'autre sacrifie ses convictions aux nécessités de la réussite ». Et plus loin, R. ARON ajoute : « WEBER voyait dans cette antinomie la marque de ce qui constitue authentiquement la condition humaine ». Ainsi, en forçant un peu le trait, nous pourrions dire :

- L'éthique de conviction irait aux utopistes, empêchés d'agir par la rigidité de leurs convictions, incapables de prendre en compte la réalité, de s'y adapter, et donc d'avoir "les mains sales". C'est dans ce sens, nous rappelle C. PEYRON-BONJAN⁵⁹², qu'il convient de comprendre la réplique de Péguy : « Kant a les mains pures.....mais il n'a pas de main. ». Rentreraient dans cette catégorie les adoptants ayant des valeurs fondées sur des principes forts sur lesquels ils ne pourraient transiger. Nous sommes précisément sur l'impératif catégorique de KANT et sur le devoir d'obéissance à des normes morales, philosophiques, religieuses.
- L'éthique de responsabilité, qu'endosseraient à l'opposé d'autres adoptants, irait aux sans-scrupules, tout tournés vers l'action et les objectifs à atteindre, justifiant les moyens par les fins. Il n'empêche, écrit R. ARON⁵⁹³, « s'il est vrai que le moraliste de conviction s'intéresse aux conséquences de ses actes, il n'en est pas moins vrai que le moraliste de la responsabilité est souvent tenté de violer les règles formelles ou de sacrifier les valeurs concrètes pour atteindre des objectifs précis ».

Ainsi, en ce sens et centrée sur le sujet-acteur, la responsabilité n'est pas en soi une vertu morale, mais instrumentale « se posant à nouveau comme un problème éthique, c'est à dire comme décision d'où procède la norme, plutôt que comme observation ou application d'une norme préexistante »⁵⁹⁴. Autrement dit, dans la construction de M. WEBER, il peut y avoir responsabilité sans morale. Le responsable n'obéit pas (à la norme extérieure), il n'a pas à appliquer de norme ; il la pose et la crée. Cela peut avoir un effet bénéfique : prendre la responsabilité de passer outre à un ordre jugé amoral ou immoral au nom d'une éthique personnelle ; cela peut avoir un effet négatif : l'affrontement des normes individuelles sans référence à des valeurs communes. Cette responsabilité de l'adoptant dans l'apparement peut consister à connaître ses limites et à construire le cadre qui lui permettront de devenir parents de l'enfant. Être responsable signifierait alors fixer l'âge de l'enfant au-delà duquel ils ne pourraient pas en devenir parents, déterminer les problèmes de santé qu'ils ne se sentent pas prêts à assumer et pour cela avoir une complète

⁵⁹⁰ M. WEBER, *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1959.

⁵⁹¹ R. ARON. Préface. *Le savant et le politique*.p. 53.

⁵⁹² C. PEYRON-BONJAN. Op. Cité. p. 64.

⁵⁹³ R. ARON. Op. Cité. p. 54.

⁵⁹⁴ F. EWALD. L'expérience de la responsabilité. In *Qu'est-ce qu'être responsable?* Auxerre, Sciences Humaines, 1997, p. 61.

cette responsabilité à devenir parents, certains adoptants peuvent aussi dire ne pouvoir adopter qu'une fille, de deux mois et de couleur blanche. Nous pourrions cependant retenir qu'il n'y aurait pas de responsabilité sans décision qu'auraient à prendre les adoptants pour devenir parents de l'enfant. Étant mis (s'étant mis) en position de responsabilité et de décision devant la proposition d'enfant qui leur est faite, les adoptants se mettent aussi en situation d'assumer les conséquences de leur responsabilité. L'articulation peut alors se faire entre attente / disponibilité / désir et responsabilité.

Cependant, si cette construction trop binaire de M. WEBER permet bien effectivement de poser le problème, elle ne donne pas les outils pour dépasser la contradiction. Comment dépasser une conception instrumentale de la responsabilité ? Comment construire l'équilibre toujours fragile et instable entre conviction et responsabilité ? Comment, sans priver les adoptants de la responsabilité qu'ils seraient seuls à prendre de devenir parents, faire en sorte que cette responsabilité soit également tournée vers l'autre ?

Étymologiquement, rappelons-le, le terme "responsable" vient du latin "respondere" qui signifie "se porter garant de". Le responsable est celui qui se porte caution, « qui répond de... non d'abord de lui-même mais d'un autre, celui dont il se porte garant... la responsabilité désigne un rapport triangulaire entre le responsable, celui dont il répond et celui devant qui il répond »⁵⁹⁵. Cette triangulation de la responsabilité dans l'apparement est tout à fait intéressante et vient bien sûr faire écho à la fonction symbolique tierce. Devant qui le responsable a-t-il à répondre de l'engagement qu'il prend ? Devant l'enfant lui-même, avons-nous déjà dit, mais aussi devant celui/celle qui lui a proposé l'enfant, l'intermédiaire. Il y a promesse et engagement réciproque, une confiance mutuelle⁵⁹⁶. Cette confiance entre intermédiaires et adoptants est un maillon essentiel de l'apparement. Nous avons déjà souligné la place et l'importance de cet intermédiaire qui reçoit la confiance totale des postulants. Et pourtant parfois, derrière cette confiance aveugle accordée à l'intermédiaire, dans cette totale "délégation de pouvoir" qui lui est donnée, dans ce "trans-faire", certains adoptants ne se cachent-ils pas ? N'y a-t-il pas également "transfert" de responsabilité ? Dans les faits, les adoptions internationales directes se font toujours par l'intermédiaire de quelqu'un. La question est alors de savoir si les adoptants se considèrent ou pas comme responsables des actions/négociations qu'a menées cet intermédiaire pour leur "trouver" un enfant adoptable. Ferment-ils les yeux sur les conditions dans lesquelles le consentement à l'adoption a pu être donné ? La confiance donnée peut-elle lever la responsabilité ? Le fait que l'adoptant porte également la responsabilité des actions de l'intermédiaire renvoie à la notion de prudence, à la phronésis grecque. « Il n'y a pas, écrit F. EWALD⁵⁹⁷ à opposer, ni même à distinguer prudence et responsabilité, ce sont des synonymes ». Cette prudence aristotélicienne⁵⁹⁸ implique l'obligation de précaution. Être responsables, c'est prendre des précautions. O.

⁵⁹⁵ F. EWALD. Op. Cité. pp. 55-82.

⁵⁹⁶ L'intermédiaire étant lui-même en position de devoir répondre de son acte devant les autorités qui lui ont confié la mission de faire adopter l'enfant.

⁵⁹⁷ F. EWALD. Op. Cité. p. 97 et suiv.

GODARD ⁵⁹⁹ écrit : « Ce qu'on appelle le principe de précaution est généralement compris comme l'idée qu'il peut être justifié (version faible) ou qu'il est impératif (version forte) de limiter, d'encadrer ou d'empêcher certaines actions». Le principe de précaution peut être compris soit comme catégorique soit comme hypothétique. En adoption, de quelles précautions pourrait-il être question ? En quoi consisterait la prudence des adoptants ? Tournée vers le futur dans l'évaluation des conséquences et des risques (avoir connaissance de l'état de santé de l'enfant), cette prudence se pencherait aussi sur l' "avant", c'est-à-dire sur "comment l'enfant est-il devenu adoptable ?". Prudence donc dans le choix de l'intermédiaire, sur les conditions financières. Il y a là effectivement quelque chose de difficile à appréhender : la responsabilité des adoptants inclurait les actes d'un autre (l'intermédiaire) et de plus dans un temps passé. Le dilemme généralement posé quant à la responsabilité est celui-là : « Entre la fuite de la responsabilité des conséquences et l'inflation d'une responsabilité infinie, il faut trouver une juste mesure et répéter le précepte grec : rien de trop » ⁶⁰⁰ . Nous verrons la dimension des conséquences futures dans le paragraphe suivant ; nous voulons insister ici sur la responsabilité relative aux causes de l'action, de l'apparement : responsabilité de l'antériorité de l'action. C'est-à-dire que la responsabilité des adoptants se trouverait engagée dans les moyens choisis (y compris par d'autres) pour arriver à la finalité souhaitée.

Cette relation entre responsabilité et temporalité est comprise par P. RICOEUR dans ses trois dimensions : le présent dans la décision de l'acte et son exécution ; le passé « dans la mesure où (la responsabilité) implique que nous assumions un passé qui nous affecte sans qu'il soit entièrement notre œuvre » ⁶⁰¹ et le futur dans lequel les conséquences de l'action sont assumées. H. JONAS ⁶⁰² développe cette dimension du concept de responsabilité en posant un nouvel impératif de type kantien : « Agis de telle façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre... ». Ce à quoi invite H. JONAS est une heuristique de la peur, non tournée vers soi mais complètement vers l'autre, « non comme faiblesse ou pusillanimité mais comme signal précédent l'art de poser les bonnes questions » ⁶⁰³ . Il y a dans cette vision morale de la responsabilité un engagement asymétrique de chacun qui n'attend rien en retour. C'est une responsabilité sans réciprocité. JONAS dit en substance : mon obligation d'assurer dans mes actions « une vie authentiquement humaine sur terre » n'oblige pas l'autre à mon égard ; il ne me doit rien et je lui dois tout. Nous

⁵⁹⁸ ARISTOTE dans « Éthique à Nicomaque » définit lui-même l'homme sage comme « prudent ».

⁵⁹⁹ O. GODARD. Principe de précaution et responsabilité. In *Qu'est-ce qu'être responsable?* Op. Cité. pp. 95-127.

⁶⁰⁰ P. RICOEUR: Ibidem. p. 68.

⁶⁰¹ P. RICOEUR. *Soi-même comme un autre*. Op. Cité. p. 341.

⁶⁰² H. JONAS. *De la gnose au principe de responsabilité*. Esprit, 1991, pp. 5-21.

⁶⁰³ J. RUSS. L'amour du monde et le principe de responsabilité. p. 72.

sommes dans une conception kantienne et lévinassienne du devoir. Cette vision est partagée par P. RICOEUR qui écrit : « La portée immense attribuée à nos actes... peut être assumée si nous introduisons le relais des générations. (Il s'agit) d'interpoler en quelque sorte entre chaque agent et les effets lointains et le lien interhumain de la filiation. Il est alors besoin d'un impératif nouveau, nous imposant d'agir de telle façon qu'il y ait encore des humains après nous »⁶⁰⁴.

Que peut être dans l'adoption cet impératif de responsabilité qui garantirait notre humanité ? Ou, qu'est-ce qui, au contraire, dans l'apparemment serait un tel risque ? Nous avons déjà vu précédemment cette dimension de la non-réciprocité au sujet du don de vie dont la dette ne peut être "payée" qu'en donnant à son tour la vie instituée. Nous voudrions re-questionner cette non-réciprocité au regard de la responsabilité des adoptants. La responsabilité prise par les adoptants dans l'apparemment n'attendrait donc aucune réciprocité dans un temps synchronique. Il nous semble que cette responsabilité peut néanmoins s'entendre dans un temps diachronique où chacun peut attendre de l'autre, non un retour sur soi, mais un nouveau don offert à un troisième. Chaque adoptant peut attendre qu'un autre adoptant devienne parent d'un enfant qui en serait privé. Chaque adoptant peut attendre que demain d'autres adoptions se fassent dans des conditions semblables aux siennes. Nous avons trouvé cette réciprocité également dans ce qu'anciens et futurs adoptants échangent d'expériences, de conseils ; ces dons et contre-dons peuvent également être ainsi compris dans les engagements des anciens adoptants dans les OAA et dans les "retours" qui sont faits au pays d'origine des enfants sous forme d'aides diverses.

Mais, cette responsabilité peut également se construire sur la réversibilité que nous avons pu comprendre comme manifestation du respect. Chaque adoptant peut également se demander : « Si mon enfant devenait adoptable, dans quelles conditions souhaiterais-je qu'il soit adopté ? » Ou bien : « Pour quelles raisons qui me seraient acceptables, mon enfant pourrait-il devenir adoptable ? ». Ainsi pensons-nous, l'adoptant, dans cette nouvelle posture, ne pourrait pas souhaiter que l'enfant et donc la personne soient objectivés, ramenés à un statut d'objet. La question de l'impératif jonassien se pose à ce niveau dans l'apparemment⁶⁰⁵, non seulement comme pratique réduisant l'enfant adopté à un statut d'objet mais également comme pratique jetant une ombre sur son humanité et donc sur notre humanité et celle des générations futures, avec comme enjeu « l'image de l'homme dans l'intégrité de son essence »⁶⁰⁶. Nous pouvons également retenir pour l'adoption, la définition même de « heuristique de la peur » qui, nous dit J. GREISCH, « désigne bel et bien un pouvoir, la faculté de se poser les bonnes questions, des questions productives... »⁶⁰⁷. Pour les adoptants, il s'agit d'abord de se poser les bonnes questions, y compris celles relatives à la manière dont l'enfant est devenu

⁶⁰⁴ P. RICOEUR. *Le juste*. Op. Cité. p. 65.

⁶⁰⁵ Nous ne travaillons pas sur les conséquences que ces pratiques pourraient avoir sur la filiation elle-même.

⁶⁰⁶ J. GREISCH. *Le principe de responsabilité*, Paris, Autrement n° 14, 1994, p. 91.

⁶⁰⁷ J. GREISCH. *Ibidem* p. 75.

adoptable. Nous retrouvons encore ici cette fameuse question du questionnement.

Nous avons, en travaillant ce concept de responsabilité, situé l'adoption au cœur de la « pluralité » des sans visages. P. RICOEUR, avons-nous rappelé, fait de cette pluralité une des deux conditions de l'« institution juste ». La deuxième condition mise par lui est celle de la concertation. Si le bon est défini subjectivement par les adoptants, le juste ne saurait s'élaborer sans un tiers, sans espaces de médiation. Nous nous orientons vers une éthique de la discussion.

-1.4.3- Dispositif de médiation et éthique de la discussion.

Nous avons rencontré à plusieurs reprises cette notion de concertation, de discussion, de rencontre... qui disent élaboration, mise en parole. Inscrivant ce que nous avons appelé la socialité⁶⁰⁸ comme composante de la dimension instituée de la filiation, nous avons repéré qu'il y avait une relation entre la nature des représentations et l'espace de leur élaboration. Nous avons également noté que pour ARISTOTE, la délibération permet de faire les choix les plus opportuns pour diriger l'action. F. IMBERT écrit⁶⁰⁹ : « Il n'y a pas de gardien de la loi, il n'y a pas de contenant qui en garantisse la pureté et l'application mécanique, sans risques ; pas de contenant qui n'en soit décontenancé, et ne décontenance les gardiens des règles. Tel est l'enjeu éthique : ouvrir ce qui tend à se fermer, remettre en circulation ce qui s'immobilise dans un engourdissement mortifère, interpellé le désir, faire don de la parole, c'est-à-dire s'ordonner à la loi de l'obligation de l'échange ». Nous sommes avec la discussion à un niveau d'articulation de notre travail, à un carrefour où convergent d'une part les différentes approches que nous avons privilégiées, et d'autre part les différents niveaux de la réalité : celui de la préparation de la rencontre effective entre les parents et l'enfant, le niveau imaginaire compris comme fondateur du désir avec sa part d'illusion narcissique propre à tout parent et à tout professionnel, le niveau symbolique comme instance de « liance-déliance-reliance » travaillant les professionnels et les adoptants dans l'articulation des deux niveaux précédents. Le même dispositif nous semble pouvoir également participer au travail relatif à la dimension éthique/morale que nous avons nommée éthique déontologique, c'est-à-dire une éthique personnelle des adoptants référée à des valeurs morales, à des normes. Pour appréhender cette « éthique de la discussion », nous verrons les approches de J. HABERMAS pour qui le langage est « tout à la fois le principe de raison et la raison en acte »⁶¹⁰. Et nous reviendrons à P. RICOEUR qui offre pour notre recherche des perspectives plus ouvertes.

Reprenons les thèses de J. HABERMAS. HABERMAS réécrit l'impératif catégorique

⁶⁰⁸ Rappelons simplement pour mémoire que cette approche de la socialité et de son processus, la socialisation, rejoint une approche plus sociologique centrée sur les processus d'identification, (C. DUBAR. *La socialisation : construction des identités sociales et professionnelles*. Paris, Colin, 1996 et P. TAP. *La société pygmalion* Paris, Dunod, 1998), et centrée sur ceux de légitimation (P. PHARO. *Le civisme ordinaire*. Paris, Méridien, 1985).

⁶⁰⁹ F. IMBERT. Op. Cité. p. 122.

⁶¹⁰ C BOUCHINDHOMME. Préface. *Morale et communication*. Paris, Cerf, 1996, p. 13.

de KANT: « Au lieu d'imposer à tous une maxime dont je veux qu'elle soit une loi universelle, je dois soumettre ma maxime à tous les autres afin d'examiner par la discussion sa prétention à l'universalité »⁶¹¹. Ainsi, le principe d'une éthique de la discussion est d'abord une procédure formelle dont l'objet n'est pas de faire appliquer des normes, ni « de produire des normes légitimées mais de tester la validité de normes qui sont proposées ou envisagées à titre d'hypothèse »⁶¹². Par cette procédure, l'universalisation peut être fondée en raison à partir d'une logique de l'argumentation. C'est la « reconnaissance inter-subjective par toutes les personnes concernées »⁶¹³ qui donne à la norme sa validité et son impartialité et permet par là son universalisation⁶¹⁴. La question est alors, au-delà de la procédure formelle de l'argumentation, celle des contenus de la discussion. Pour HABERMAS ce contenu ne peut venir que de l'extérieur, c'est-à-dire du monde social dans ses formes de tradition culturelle, de socialisation auxquelles la « visée de la vie bonne » de chacun se réfère. Mais, ces valeurs culturelles « ne peuvent pas prétendre, d'emblée, à une validité normative au sens strict. Tout au plus sont-elles candidates au statut de normes susceptibles de promouvoir un intérêt universel »⁶¹⁵. Dans un premier mouvement, les morales sociales, les valeurs sont décontextualisées, désaffectivées, « démotivées, coupées de cet arrière plan constitué par le monde vécu »⁶¹⁶. C'est pour HABERMAS la condition à une fondation de normes rationalisées par l'argumentation⁶¹⁷, normes permettant de répondre à la question "Que dois-je faire ?". Dans un deuxième temps, les principes universels ainsi dégagés et intériorisés par le sujet sont ré-introduits dans la pratique par le jugement moral qui guidera l'action. Cet ancrage dans la réalité sous le prédicat de l' « empathie et de la confraternité » permettra de prendre en considération l' « intérêt pour le destin du prochain » Cette « médiation »⁶¹⁸ entre le juste et le bon, la morale et l'éthique, la raison et la motivation relève aussi de l'éthique de la discussion: « La raison pratique telle que l'interprète l'éthique de la discussion requiert une sagacité pratique même dans l'application de la règle ». ⁶¹⁹ Ainsi, avec KOHLBERG⁶²⁰, HABERMAS en vient à envisager, au stade « post-conventionnel », un jugement moral qui « se libère des

⁶¹¹ J.HABERMAS. Op. Cité. p. 88-89.

⁶¹² J. HABERMAS. Ibidem. p.125.

⁶¹³ J. HABERMAS. Ibidem. p. 86.

⁶¹⁴ C'est là une distinction importante avec l'impératif catégorique de KANT. Pour HABERMAS, la norme est édictée par la raison, mais de l'intérieur des relations communicationnelles.

⁶¹⁵ J. HABERMAS. Ibidem p. 125.

⁶¹⁶ J.HABERMAS. Ibidem p.194.

⁶¹⁷ Cette argumentation inclut pour l'auteur les questions relatives à la notion de responsabilité, que nous avons vues précédemment.

⁶¹⁸ J. HABERMAS. Ibidem p. 196-198.

conventions ⁶²¹ locales et de la tonalité historique d'une forme de vie particulière » ⁶²² , cette perte de moralité sociale concrète étant compensée dans une plus grande rationalisation par la logique de l'argumentation.

Pouvons-nous, pour faire émerger les conditions d'une éthique déontologique de l'adoption, retenir ce formalisme de l'éthique de la discussion, formalisme épuré des éléments conventionnels du contexte historique et social et épuré des histoires individuelles des adoptants elles-mêmes référées aux valeurs culturelles ? Cela semble difficile, pour les raisons suivantes. Nous avons retenu, pour les adoptants, la finalité de « la vie bonne » comme dimension éthique fondatrice. Le fait que cette finalité soit attachée à des valeurs culturelles qui en relativisent l'universalité n'enlève rien à sa légitimité et à sa validité. De plus, dans la tradition aristotélicienne, on ne délibère pas sur la finalité mais sur les moyens. Même si l'argumentation semble de nature à rationaliser les jugements et les comportements en vue de leur universalisation possible, nous ne pouvons réduire l'apparement (sa construction, son évaluation, son équilibre entre le « bien » et le « juste ») à une pure rationalisation d'où serait exclu tout sentiment. Le désir et l'amour restent premiers. D'autre part, même si effectivement J. HABERMAS « refuse de tenir le formalisme de l'éthique comme le moyen d'une fondation ultime de la raison » ⁶²³ , il n'en reste pas moins que la morale habermassienne se fonde sur ce formalisme procédural de la discussion ⁶²⁴ . Ce dispositif pourrait être qualifié de "laboratoire" ou de "in vitro" tant les émotions et motivations doivent être mises de côté. Il ne s'agit pas pour nous de déterminer quel dispositif idéal devrait être mis en œuvre mais de déterminer celui qui pratiquement pourrait l'être. Enfin, la médiation dont parle HABERMAS dans le passage à l'effectuation semble concentrer toute la difficulté à élaborer une sagesse pratique et un jugement moral contextualisé : ce qui pour l'apparement est de première importance.

Nous pouvons cependant prendre en considération dans l'approche de J.

⁶¹⁹ J. HABERMAS. Ibidem p. 197.

⁶²⁰ Reprenant les travaux de PIAGET sur le développement de l'enfant, dans une approche cognitiviste, KOHLBERG distingue 6 stades de développement moral. Selon lui, la capacité morale de juger se développe selon un modèle invariant dans ses formes et variables dans ses contenus. Le dernier de ces stades est dit « post-conventionnel ». J. HABERMAS entend démontrer « dans quelle mesure l'éthique de la discussion requiert le même concept "d'apprentissage constructif" que celui dont usent PIAGET et KOHLBERG » (In *Morale et communication* p. 135).

⁶²¹ Nous comprenons, relativement à l'adoption, le terme de "convention" comme l'ensemble du droit national et international, et également ce qui pourrait être nommé sous le terme de "tradition/coutume/religion" d'une culture, d'une communauté. La convention se réfère à toutes les normes contenues dans le monde social.

⁶²² J. HABERMAS. Op. Cité. p. 130.

⁶²³ C. BOUCHINDHOMME. Préface. *Morale et communication*.p. 16.

⁶²⁴ J. HABERMAS a puisé chez K-O APEL ce concept de « éthique de la discussion » qui s'apparent au niveau du formalisme procédural à la théorie de J. RAWLS sur la justice avec son fameux « voile de l'ignorance ».

HABERMAS les quatre éléments suivants :

- La nécessité pour une éthique de la discussion d'un cadre dont la forme serait à définir permettant l'échange des points de vue et l'argumentation sur les moyens .
- La validation, par « la reconnaissance inter-subjective des personnes concernées », des questions pratiques que chacun apporterait à la discussion. La question non réglée par HABERMAS est celle de savoir qui sont ces personnes concernées. Si la discussion se fait uniquement entre les "mêmes" (mêmes valeurs, mêmes chemins...), il n'y a pas de discussion. Le terme discussion renvoie à la pluralité des points de vue, étymologiquement à la secousse, au débat qui fait bouger. Nous pouvons d'ailleurs envisager plusieurs niveaux de discussion en fonction de la nature des contenus, et cela dans des cercles plus ou moins grands.
- La possibilité offerte aux adoptants de mise à distance, de décentration par la discussion et l'argumentation. Ainsi, l'argumentation devient l'instrument non seulement d'une rationalisation mais par là même d'un désengagement possible au niveau symbolique.
- Enfin, nous retiendrons comme possible et souhaitable le dépassement du stade conventionnel du jugement moral quand l'application ou le respect de la convention conduit les adoptants à des impasses pratiques.

"Reprochant" à HABERMAS de vouloir « diriger sa stratégie d'épuration contre tout ce qui peut être placé sous le titre convention... comme KANT dirigeait la sienne contre l'inclination, la recherche du plaisir ou du bonheur »⁶²⁵, P. RICOEUR écrit cependant : « Seule est réelle une discussion, où les convictions sont invitées à s'élever au-dessus des conventions... ». C'est un point que nous avons déjà retenu. Il ne s'agit donc pas à tout prix de "tordre le cou" à la convention mais de la dépasser quand, ayant perdu sa légitimité morale et symbolique, elle devient une règle. Concrètement, la convention pourrait être dépassée quand, enfermante pour les adoptants, elle barrerait en quelque sorte la route à la Loi ou conduirait les adoptants soit à ne pas pouvoir adopter, soit à devoir accueillir un enfant qu'ils ne pourraient pas affectivement adopter.

Nous trouvons chez P. RICOEUR l'ouverture nécessaire à une éthique de la discussion qui, en soi, ne serait pas enfermante dans sa rigueur procédurale pour les adoptants. En effet, pour le philosophe⁶²⁶, « c'est à travers le débat public, le colloque amical, les convictions partagées, que le jugement moral en situation se forme ». Pour lui, « l'éthique de l'argumentation ... est d'un rang supérieur à la règle de justice et à la règle du respect.. ». Et enfin, « l'articulation entre déontologie et téléologie trouve son expression la plus haute - et la plus fragile - dans l'équilibre réfléchi entre éthique de l'argumentation et convictions bien pesées »⁶²⁷. Voilà pour P. RICOEUR la voie ouverte

⁶²⁵ P. RICOEUR. Op. Cité. p. 332.

⁶²⁶ P. RICOEUR. Op. Cité. p. 332-333.

⁶²⁷ P. RICOEUR. Ibidem p. 335.

possible à la recherche et à la construction d'un universel. A l'antagonisme argumentation/convention de J. HABERMAS, P. RICOEUR oppose la dialectique argumentation/conviction.

L'ouverture qu'offre P. RICOEUR à la construction du jugement moral en situation prend pour l'apparemment plusieurs dimensions:

- L'élargissement des possibilités de discussion va jusqu'au « colloque amical ». Nous retiendrons donc plusieurs niveaux de dispositifs de discussion en fonction de leur degré de formalisme, de leur degré d'ouverture. Ces niveaux de dispositif sont également à imaginer (et à repérer) selon qu'ils regroupent les adoptants (leur couple, leurs familles, leurs cercles relationnels amicaux...), les intermédiaires et les adoptants (au regard du mode de fonctionnement des OAA dans la sélection des adoptants, dans la décision de confier un enfant...), et enfin les adoptants et les professionnels.
- En mettant l'éthique au-dessus de la norme, P. RICOEUR place d'emblée l'éthique de la discussion au cœur de la problématique de l'effectuation⁶²⁸. Pour lui, les niveaux déontologique et téléologique trouvent ici leur point d'articulation. Ainsi, dépassant la norme (y compris conventionnelle si nécessaire), les adoptants parviendraient à trouver pour/par eux-mêmes, par et dans l'échange et la discussion, le point d'équilibre entre intention et finalité. Nous sommes ici sur ce que nous pourrions appeler "une clef de voûte" de l'apparemment, permettant de faire tenir en équilibre les piliers soutenant l'édifice.

Ainsi, c'est ce point d'équilibrage entre conviction/responsabilité qui est à rechercher au moment de l'action du sujet, c'est-à-dire pour nous de l'apparemment. « Agir, écrit F. LERBET-SERENI⁶²⁹, c'est unifier trois termes : l'intention, les moyens et la fin ». Si nous allons au terme de notre logique, il importerait que la discussion inclue également l'effectuation. Il importe donc de repérer dans quels cadres de discussion, d'élaboration dans/par le dialogue, l'effectuation ou le projet d'effectuation est construit par les adoptants. Cela nous conduit à reprendre la notion de « dispositif institutionnel de médiation ».

Il nous semble alors que la fonction d'accompagnement des adoptants ne saurait se passer de ce dispositif. Nous avons dit l'importance pour les adoptants des rencontres avec leurs pairs, cela constitue la base d'une socialité irremplaçable que les professionnels ne peuvent tenir. Nous en avons analysé cependant les limites. A cette frontière, apparaît la nécessité d'un dispositif offert aux futurs parents, qui serait de la responsabilité des professionnels. Reprenant les attentes et demandes des futurs parents, nous savons qu'elles sont tournées vers la réussite et l'efficacité, vers l'effectuation. Mais, nous savons également que l'obtention d'agrément, dans sa dimension symbolique redonnant capacité, a ouvert la voie à cette réalisation alors entrevue plus concrètement. Forts de cette autorisation, reconnus comme capables

⁶²⁸ J. HABERMAS met le dispositif au cœur de l'élaboration d'un universel et définit le point d'articulation entre intention et finalité. Pour lui, les niveaux déontologique et téléologique trouvent ici leur point d'articulation. Ainsi, dépassant la norme (y compris conventionnelle si nécessaire), les adoptants parviendraient à trouver pour/par eux-mêmes, par et dans l'échange et la discussion, le point d'équilibre entre intention et finalité. Nous sommes ici sur ce que nous pourrions appeler "une clef de voûte" de l'apparemment, permettant de faire tenir en équilibre les piliers soutenant l'édifice.

⁶²⁹ F. LERBET-SERENI: HDR Tours 1997

conjuguer la représentation de l'enfant, le plus souvent décontextualisée, et la réalité de l'adoption dans ses potentialités et ses obstacles. Cette articulation demande encore élaboration, adaptation. Ainsi, il nous semble que l'accompagnement dans cette période de marge ait encore besoin d'un outil.

Ce dispositif permettrait l'élaboration de règles pratiques d'appareillement pour lesquelles serait recherchée la plus grande universalisation ; il redirait le déontologique dans « ce qu'il impose comme normes »⁶³⁰, et enfin offrirait un nouvel espace de socialité dans lequel joueraient peut-être de nouvelles références. Tout entier tourné vers l'efficacité attendue, vers la réalisation du projet, ce dispositif n'en reste pas moins un espace de paroles dans et par lequel continueraient à circuler les représentations, représentations toujours en mouvement, celles de l'enfant, de la parentalité adoptive, de la rencontre. C'est dire que les mouvements de liance – déliance – reliance continueraient à y travailler.

La phase d'évaluation d'agrément ayant pu être interprétée comme accompagnement à l'obtention de cet agrément et à la parentalité adoptive, cette nouvelle période de marge pourrait aussi avoir cette fonction. Il s'y passerait quelque chose de plus que la seule construction de l'appareillement. Le professionnel, comme dans la période de marge de l'évaluation, y serait médiateur. Au dispositif d'évaluation succède le dispositif d'efficacité

de réalisation du projet ; nous savons que ni l'un ni l'autre ne se résument à leurs objectifs apparents. Cela revient à poser la question du sens de l'accompagnement et de la posture des professionnels, comme si l'accompagnement par les professionnels ne se trouvait pas uniquement là où il est formellement désigné comme tel.

-Chapitre 2- L'accompagnant : un médiateur dans les espaces intermédiaires ?

Nous avons jusqu'alors compris l'accompagnement selon deux postures. La première posture serait celle qui donnerait à comprendre l'accompagnement à partir de l'accompagnant ; cette manière auto-référencielle est celle des pairs qui se donnent comme exemple et témoignent. La seconde posture prend un angle différent : l'accompagnement, centré sur l'accompagné, en tant que personne ayant un projet, est appréhendé à partir du faire attendu/souhaité de l'accompagnant. Nous n'avons pu jusqu'alors définir qui était cet accompagnant. La question est alors celle-ci : qu'est-ce qu'un accompagnant ? Quelle place occupe-t-il ? Comment cette place s'articule-t-elle avec les autres missions et fonctions des professionnels de l'adoption ? Ainsi, délaissant l'accompagnement par les pairs et par les intermédiaires, nous proposons de nous centrer sur celui des professionnels départementaux, celui des travailleurs socio-éducatifs.

⁶³⁰ R. STAHL. Un exemple de formation à l'accompagnement en formation. In *Accompagnement en éducation et formation*. Paris, L'Hamattan, 2001, pp. 99-125.

Dans un premier temps, nous tenterons de répondre à la question plus générale du sens de l'intervention sociale afin de comprendre comment et dans quelle mesure l'accompagnement peut s'y intégrer. Cela nous amènera à nous poser plus directement la question du "sens". Le "sens", c'est quoi ? A partir de cela, nous pourrions mieux répondre à notre question sur la place de l'accompagnant et proposerons d'apporter des éléments de réponse aux interrogations suivantes : l'accompagnant n'a-t-il pas plusieurs "figures" ? N'est-il pas là et ailleurs en même temps ?

-2.1- La question du sens de l'intervention sociale.

Nous poserons tout d'abord un postulat qui, espérons-le, pourra être admis comme tel : le faire du professionnel prend sens dans sa volonté et capacité à permettre à l'autre de construire lui-même du sens. Nous avons déjà effleuré cela quand nous avons fait se rejoindre la praxis des adoptants et celle des professionnels. Le sens du faire du professionnel est lié au sens de celui avec lequel il travaille. Ce postulat fait également l'hypothèse selon laquelle cette perspective du sens de l'intervention sociale est également celle des institutions et des politiques publiques. Mais quelles sont les différentes significations du sens ?

-2.1.1- Le sens comme recherche de l'Unité.

Cette recherche autour du sens nous mène à reprendre et articuler les différentes notions que nous utilisons.

La finalité que nous avons mise au centre de notre problématique est ce vers quoi on tend. Elle indique un mouvement inséparable d'un choix. Tendre vers une finalité, c'est par définition ne pas tendre vers une autre. Ce choix implique lui-même, pour pouvoir être fait, des valeurs et des normes permettant au sujet de se forger une intention. Une finalité n'est jamais atteinte, elle est différente en cela d'un objectif ou d'un but. Elle est ce vers quoi on tend et en même temps ce qui permet de garder le cap. Si elle sert à déterminer des objectifs, elle reste elle-même indéterminée. « Être heureux.... rendre un enfant heureux.... ». Voilà des finalités. Peut-être, comme nous l'avons déjà noté, les finalités seraient centrées sur l'être, les objectifs sur l'avoir.

Rappelons tout d'abord la notion de signification. Selon les termes de C. CASTORIADIS la signification« est un faisceau indéfini de renvois interminables à autre chose... ce quelque chose pour une autre chose »⁶³¹. La signification est ce qui sert à distinguer. Et cette signification est également unique. La signification est l'unique sens, le sens unique du signe. A un signifiant correspond un signifié qui est un concept unique. Le signifiant est lui-même institué dans un système.

Le sens peut être compris dans sa signification première, physiologique, (les cinq sens) comme une fonction qui nous permet de recevoir, capter des objets extérieurs. Les organes sensoriels, pourrait-on dire, permettent l'incorporation des objets, chacun alors les percevant de manière singulière. Cette subjectivité dans l'appropriation peut

⁶³¹ C. CASTORIADIS. Op. Cité. p. 359.

également être retrouvée dans la signification du sens en sémantique. Dans les sciences du langage, la définition du sens est mise en relation avec la détermination du référent⁶³². Nous avons vu, concernant la signification que le signe unit un concept et une image acoustique. Pour que ce signe dise quelque chose d'un objet qu'il re-présenterait en signe, il est nécessaire d'introduire le référent qui fera correspondre cet objet au signifié. Le référent est donc ce à quoi, pour le sujet parlant, est référé le signifié. Nous pouvons donc dire que le sens qu'a pour quelqu'un le signifié peut être partiellement subjectif puisque référé à sa représentation. Nous savons également qu'entre le signifié et le référent, il peut y avoir une perte : bien des propriétés du référent n'apparaissent pas dans le signifié. De plus plusieurs signes ayant le même référent peuvent pour le sujet avoir des significations différentes. C'est seulement, sauf exception, l'occurrence d'un signe qui a valeur référentielle (l'occurrence étant définie comme « événement unique qui fut son emploi par telle personne à tel point du temps et de l'espace⁶³³ »). Il y a donc un lien entre sens, référent et signifié que nous pouvons qualifier ainsi : il y a une perte entre le signifié et son référent, ce référent introduit la représentation du sujet et ajoute de ce fait à la signification une part de subjectivité qui pourra donner à un signifié un sens différent de sa signification. Enfin, le contexte peut être un cadre déterminant pour donner signification et sens. Ce contexte est social (demander une bière dans une brasserie exclut que "bière" puisse signifier "cercueil"), et historique ("débile" au début du XX^e siècle signifie "ayant un handicap physique", il qualifie aujourd'hui un handicap intellectuel).

Nous voyons donc que, dans son acception première, le sens est une signification donnée par le locuteur dans un contexte déterminé ; le sens est une signification subjective. Il se construit, chez le sujet parlant, une relation entre la signification du signe, son emploi adéquat dans tel contexte et le référent de sa représentation : le sens, donc, permettrait cette liaison, cette articulation entre la signification instituée, nécessaire, immotivée, la subjectivité du sujet et le contexte. Bien évidemment, ce qui est vrai d'un signe référé à un objet concret est démultiplié s'agissant d'un terme abstrait.

Par extension / induction de ce mouvement de liaison et d'articulation, nous pouvons alors donner une deuxième acception au signe "sens" : celle de la recherche de cette articulation, recherche d'une congruence, d'une non-dissonance. Demander, "comment tel événement, tel objectif, telle chose font-ils sens pour toi ?" voudrait dire "comment en toi cela fait-il unité, cohérence ?". Le sens est alors l'Unité, ou plutôt la recherche de l'Unité dernière c'est-à-dire première. C'est la recherche d'un narcissisme primaire absolu. « C'est dans ce mode d'être originaire de la psyché que se trouve la première matrice du sens... C'est ici que le sujet a été en personne le prototype de la liaison qu'il cherchera toujours. L'exigence de la liaison cognitive universelle, de l'adéquation du monde et du désir, du désir et du savoir, des conclusions du savoir et des visées du désir, trouve ici aussi une de ses sources intarissables »⁶³⁴. C'est ainsi aussi que M. FOUCAULT⁶³⁵ définit le sens jusqu'au XVI^e siècle : chercher le sens, c'est mettre au jour ce qui se

⁶³² Nous laissons de côté le quatrième pôle qui est celui du stimuli ; nous ne nous travaillons pas sur les signes sensoriels.

⁶³³ *Dictionnaire Encyclopédique des sciences du langage*. Paris, Seuil, 1972, p. 319.

⁶³⁴ C. CASTORIADIS. Op. Cité. p. 436.

ressemble, « le signe a valeur de signe s'il indique précisément la ressemblance secrète et essentielle ». La similitude fait unité. La recherche du sens est recherche de l'Unité et de l'Identique. Nous pouvons mettre cette recherche de la ressemblance et de l'unité en liaison avec ce que nous avons dit de la filiation adoptive, dans les ressemblances recherchées et imaginées, dans l'unité recherchée par les adoptants dans le sens qu'a pour eux le projet d'adoption, dans l'unité de leurs représentations. Si la signification procède de la division, de la séparation et de la distinction et donc du symbolique, le sens procède de l'identique, de l'unité narcissiquement fantasmée et de leurs recherches dans un contexte donné qui permet et contraint en même temps.

Donner du sens à quelque chose signifie alors mettre cet objet dans la forme qui nous convient le mieux, dans la forme qui sera pour soi la plus "conforme". C'est précisément ce que dit JC. KAUFFMAN : « L'homme ordinaire ne déforme pas (la réalité), il donne forme pour produire du sens, de la vérité »⁶³⁶, et ajoutons " sa vérité". La recherche du sens pour quelqu'un est recherche de "sa" vérité. Nous touchons là un point qui fait également référence au désir. Ce n'est pas parce qu'une chose est bonne que nous la désirons, c'est parce que nous la désirons que nous la jugeons bonne. (SPINOZA). J'aime donc je suis intéressé. C'est donc le sens (y compris au niveau inconscient) qu'a quelque chose pour soi qui permet de se l'approprier et de l'utiliser. La dimension symbolique prime sur la dimension instrumentale.

La question est alors celle du rapport entre signification et sens : la première est limitée, définie, instituée, le second est illimité, infini et, ajoutons, instituant. Le premier écueil du sens est bien sûr celui de sa clôture sur soi. C'est-à-dire l'illusion narcissique de toute puissance qui ferait imaginer au sujet que le sens que, lui, donne à quelque chose équivaut à la signification de ce quelque chose. Illusion de pouvoir seul instituer. Alors, le sens en tant que recherche d'Unité est un mouvement infini dans lequel chacun est inscrit et qui lui permet de vivre le manque de cette Unité absolue. Dans ce sens (!), le sens n'existe pas, il n'est pas un état, il est mouvement perpétuel. Sa recherche rencontre l'incomplétude, l'absence d'Unité possible, et ce manque est précisément là où se trouve l'autre avec, lui aussi, son désir, sa recherche illusoire d'Unité. Le sens rencontre le manque, l'indicible (c'est-à-dire ce qui ne peut être construit comme signification dans un rapport signifiant-signifié), que seul l'autre, dans la rencontre, pourra, en partie, venir combler. La recherche du sens peut être alors synonyme d'altérité, dans la place que tient l'autre dans notre rapport au manque, et dans la place qu'il tient et que nous lui reconnaissons de pouvoir signifier, instituer lui aussi la signification. Chacun peut en effet être tenté de vouloir faire se rapprocher (unifier ?) la signification donnée à quelque chose et le sens donné par lui seul. Parvenir à instituer, dans un lieu et temps donné, une signification à la filiation adoptive à partir du sens qu'a pour soi cette filiation, c'est avoir un pouvoir instituant, puisque ce sont les significations instituées qui conditionneront la mise en place de pratiques et dispositifs sociaux. (l'institution correspondant ici à l'organisation sociale, politique...). C'est ainsi que nous pouvons comprendre C. CASTORIADIS quand il écrit à ce propos que la toute puissance est finalement le pouvoir

⁶³⁵ M. FOUCAULT. *Les mots et les choses*. Paris, Gallimard, 1966, p. 44.

⁶³⁶ JC. KAUFFMAN. *L'entretien compréhensif*. Paris, Nathan, 1996, p. 89.

de tout signifier⁶³⁷. L'institutionnalisation de la signification se fait, dans les temps et les espaces, dans le rapport d'altérité et donc de pouvoir où chacun (individuellement et collectivement) apporte sa contribution en donnant son sens.

Ainsi, pour que le sens puisse s'instituer, il doit passer dans un rapport de signification. Nous laissons de côté, en disant cela, les autres chemins qu'il peut prendre pour apparaître : ce sont les actes, les postures, c'est-à-dire ce qui est relatif à la parole du sujet et non pas simplement à son langage. Passant par le langage, le sens, mouvement vers le tout, vers l'Unité, aura à subir l'épreuve de la séparation comme fonction repérée de la signification. La signification séparera ce qui est le Tout du sens ; elle le fera entrer dans l'ordre symbolique du langage ; en devenant représentation, signes structurés en langage, le sens perd un peu de lui-même. Ainsi, le langage permet au sens de prendre signification et donc de ce fait de rentrer dans l'échange possible avec l'autre. Enfin, ce rapport sens-signification nous renvoie au manque infini de la représentation langagière et il nous renvoie à sa fonction de séparation, de castration symbolique et de deuil. C'est ce que nous avons repéré dans la dimension instituée de la filiation adoptive, avec son principe de séparation et de division.

La question est alors de comprendre le lien entre sens et finalité : « être heureux, rendre un enfant heureux » a quelle signification ? Nous serions tenté de dire aucune ; le bonheur ne peut (heureusement !) pas être institué mais, par contre, cela peut avoir un sens, pour chacun, donc une multitude de sens. La finalité semble donc inséparable du sens dans sa construction même. C'est lui qui permet son élaboration. Et c'est encore lui qui, dans son mouvement d'Unité, permettra la cohésion entre ce qu'est le sujet, ce qu'il dit et ce qu'il fait. Ainsi, si l'on pouvait marquer une différence entre le sens (comme source sans commencement, motivation sans motifs) et la finalité (comme infinie, illimitée à ne jamais pouvoir être atteinte complètement), il nous faut aussi souligner ce qui les rassemble dans l'inaccessible, l'indéfini, l'idéal. Ainsi, dire une finalité serait également dire un sens, dans le mouvement d'Unité recherchée. En d'autres termes, la finalité serait le sens qui, dans une direction choisie, prend signification dans le temps et l'espace.

-2.1.2- Les significations du sens en éducation : penser, souffrir et faire.

Dans son essence même, nous avons défini le sens comme recherche de l'Unité ; nous faisons donc l'hypothèse que cette Unité qui se dit en finalité est recherchée par les adoptants et les professionnels. Cette recherche d'Unité est déclinée dans le travail social selon trois modalités : la raison (le savoir), la sensibilité (le savoir être) et l'action (le savoir-faire)⁶³⁸.

La première signification, historiquement datée, du sens du travail socio-éducatif est celle de l'observation, pour ne pas dire du contrôle. L'intervention du professionnel est définie à partir des normes scientifiques et/ou administratives, à partir des savoirs. C'est

⁶³⁷ C. CASTORIADIS . Op. Cité. p. 449 : « L'autre ne peut être destitué de sa toute puissance imaginaire que pour autant qu'il est destitué de son pouvoir sur les significations ».

⁶³⁸ P. NEGRE. *La quête en éducation spécialisée. De l'observation à l'accompagnement*. Paris, L'Harmattan, 1999. Nous reprenons les distinctions de l'auteur et faisons le lien avec les trois instances du soi de P. RICOEUR.

l'évaluation de l'agrément adoption. La manière d'observer, de rationaliser l'autre semble faire écho aux soucis d'opérer les distinctions, classifications nécessaires pour repérer les capacités de l'usager. Cette distorsion du réel pour le faire coller à la réalité normative scientifique, administrative et professionnelle exclut l'usager de la représentation du travailleur social comme référent premier de sa représentation. Il s'agit de modeler l'usager (dans le sens de poiësis), de le faire rentrer dans les moules objectivés de la norme et des dispositifs institutionnels. Si le " client " est bien présent dans les préoccupations du professionnel, il l'est en tant qu'objet, il ne l'est pas en qualité de sujet. C'est le cogito cartésien qui est à l'œuvre. L'inter-subjectivité est celle entre professionnels pour parvenir à l'objectivité (relative !). Le travailleur social est alors un être "pensant", pour reprendre le vocabulaire de P. RICOEUR, il rationalise, il argumente ; la norme à la manière kantienne lui est imposée et c'est elle qu'il impose.

La seconde signification du sens du travail social fait du professionnel un être "souffrant" ; il a la capacité du " creux ", de la " passivité ", condition à toute altérité. Sa subjectivité lui permet de rencontrer celle des autres ; sa sensibilité lui permet de " faire être " l'autre. Il y a une forme de réciprocité potentielle, dans leurs relations ; et cette manière de se mettre en scène lui-même avec son être ontologique est la condition de l'aide et du travail d'éducation. Le sens de son travail n'est plus d'interpréter l'autre, de l'expliquer, de le déplier, mais au contraire de le comprendre, dans ses plis subjectifs de travailleur social, de l'impliquer, de s'impliquer. Permettre à l'autre d'être lui-même et lui permettre de s'épanouir supposent d'être soi-même dans cette dynamique ; le travailleur social et le sujet sont dans une forme d'inter-subjectivité où se répondraient deux personnalités en construction permanente. Nous avons rencontré cette empathie dans la rencontre entre futurs et anciens adoptants. Nous l'avons découverte dans la manière dont les postulants ont interprété l'évaluation d'agrément ; nous l'avons comprise dans la confiance réciproque, dans les sentiments, émotions, affects du "se sentir bien", dans la "disponibilité du visage". Le temps n'est plus à penser, mais à vivre. En vivant, le sujet se construit et cette construction du sujet par lui-même devient le sens du travail social. Nous pourrions presque dire qu'il y a dans cette posture du travailleur social une forme d'auto-référence du " je suis " contenant la potentialité de l'autre à le devenir également, et à le dire à son tour. Le travailleur social est centré sur le sujet, il croit en lui, s'engage dans la relation. Cette signification du sens qui se formule en sensibilité est une des conditions de réussite du projet.

La troisième signification est celle de l'être "agissant", qui est capable de... et qui agit. Mais de quel faire s'agit-il ? Trois postures semblent alors possibles : le " faire " soi-même, " le faire avec " de l'accompagnateur que nous emprunterons également à P. NEGRE ⁶³⁹ et le " faire faire de l'opérateur " que nous emprunterons à J. CADIÈRE ⁶⁴⁰ . Le "faire avec" constituerait une modalité particulière du " faire faire " ? . Peut être. Et pourtant, il nous semble que précisément se joue entre ces deux postures une rupture ; nous ne sommes plus sur les mêmes niveaux d'analyse. Si l'accompagnateur de P.

⁶³⁹ P. NEGRE. Op. Cité. p. 34.

⁶⁴⁰ J. CADIÈRE . Approche compréhensive et essai de formalisation des représentations des travailleurs sociaux Thèse de doctorat .

NEGRE articule projet individuel et ressources/contraintes sociales, l'opérateur de J. CADIÈRE opérationnalise cette articulation avec des " dispositifs performants ". Si l'accompagnateur est présent, l'opérateur est ailleurs, nulle part et partout. Si l'accompagnateur est dedans, l'opérateur est " à la surface ". Si l'accompagnateur accompagne, chemine, avance avec, l'opérateur fait tourner la machine et le système. Si le sens que construit l'accompagnateur avec l'accompagné est direction orientée, le sens de l'action de l'opérateur est " circularité ", en mouvement. Si le sens objectivant est donné dans l'intersubjectivité des professionnels qui pensent, si le sens est trouvé dans l'intersubjectivité du professionnel et du sujet souffrant, et si le sens est construit dans l'inter-activité de l'accompagnateur et de l'accompagné, il n'y a, en soi, pas de sens dans le faire de l'opérateur ; par contre, cet opérateur offre, par/dans sa présence même, les conditions de production du sens qui émergera de l'intersubjectivité et inter-activité des sujets, lieu et temps de production de sens où lui, opérateur, n'est pas.

Voyons alors comment ces différentes significations du sens de l'intervention sociale peuvent être retravaillées dans la perspective qui est la nôtre. Quel peut être le sens de l'accompagnement qui permettrait aux adoptants de construire eux-mêmes du sens ? Quel peut être le sens de l'accompagnement qui serait accompagnement du sens ? Ou comme l'écrit P. MEIRIEU qui serait « recherche commune de sens »⁶⁴¹.

-2.1.3- Les significations du sens de l'accompagnement éducatif.

Nous proposerons tout d'abord, comme sens de l'accompagnement, la construction commune de significations en référence au cogito de l'interprétation. L'interprétation dit la logique, les connaissances, la rationalité, l'objectivité : on dit de quelqu'un qu'il est sensé. Ce sens " donné " est mis en signification scientifique, il est institution de l'autre dans la norme à prétention objective, il est interprétation de l'autre. Il nous semble que le travailleur social accompagnant ait à se distancier de cette signification du sens "interprétation". Il s'agit, nous semble-t-il d'abord, de prendre et comprendre la réalité de l'autre comme il la donne et la présente dans les faits observables : ce qu'il dit est ce qu'il dit, ce qu'il fait est ce qu'il fait. Il y a dans le faire et le dire une forme de mise en acte, mise en action qui doivent être pris comme des éléments du réel. D'autre part, nous éloignant encore du champ de l'interprétation, nous restons sur une « co-construction »⁶⁴² du sens qui naîtrait de la relation, de l'inter-relation et de l'interaction. Il s'agit alors d'approcher, par/dans et pour l'inter-relation, les significations subjectives du sujet, de l'acteur. Dès lors, le « tu me dis cela, et moi je vais te dire ce que ce "cela" signifie » devient « qu'est-ce que pour toi signifie ce que tu dis, ce que tu fais ? ». Il s'agit dans cette démarche de permettre à l'autre de construire du sens, et de prendre cette construction comme étant sa réalité à lui, sa vérité à lui. Il s'agit de faire passer le sens qui dit la finalité dans un rapport de signification. Nous serions alors non pas sur une interprétation unique, mais sur une multitude possible d'interprétations. Le sens

⁶⁴¹ Ph. MEIRIEU. Op. Cité. p. 139.

⁶⁴² E. MARC et D. PICARD. Interaction et production du sens en situation de groupe. In *L'interaction : négociation de sens*. Toulouse, Erès, 1991, p. 122.

signification devient interprétation mutuelle ; le sens est dans l'inter-relation, et il naît de l'interaction⁶⁴³, nous pourrions dire des points de vue et des intentions. Nous avons là en effet une dimension du « faire » du sujet qui est capitale. P. RICOEUR parle de « l'unité analogique de l'agir humain »⁶⁴⁴. La capacité retrouvée avec l'autorisation construit son objet dans l'effectuation. Si la motivation de chacun reste finalement un mystère, il importe de faire émerger et de recueillir les intentions qui disent en même temps la volonté, la capacité et la finalité.

Nous sommes donc sur un double mouvement dans cette recherche de la signification du sens. Dans une première acception, le sens est édicté et devient interprétation scientifique, signification encodée scientifiquement. Cette acception bloque, ferme la communication. La deuxième acception ouvre au contraire à la relation dans la recherche du “ sens que l'on a en commun ”, le “ sens que l'on peut construire en commun ” ; confrontation, frottement, négociation, discussion, interaction comme lieu et temps d'émergence. C'est bien de cela dont nous avons parlé dans l'idée retenue d'un dispositif de médiation dans lequel pourrait se construire une éthique déontologique. Le sens est celui de l'ajustement des uns aux autres. Nous voyons bien que cette signification du sens comme points de vue, élaboration commune, est en lien avec l'inter-subjectivité et interactivité des locuteurs. Et nous avons vu qu'elle pouvait prendre trois modalités, celles entre professionnels, celles entre professionnels et adoptants et celles entre adoptants.

La deuxième signification que nous souhaitons retenir pour caractériser le sens de l'accompagnement serait celui de réciprocité et réversibilité, celui de subjectivité fondée sur les sens, dont M. SERRES⁶⁴⁵ dit qu'ils sont le filtre, la “boîte noire” de toutes nos connaissances⁶⁴⁶. La connaissance de l'autre passe par les sens, sa mise en mouvement est en lien aussi avec le sensible. Que se passe-t-il dans cette relation entre l'accompagnant et l'adoptant ? Pour l'intervenant, il s'agit d'être soi, et cette vérité de l'être est sensée avoir des effets sur le sujet. Pour le sujet, il s'agirait de le devenir avec des mécanismes comme ceux d'identification. Nous savons les effets structurants et aliénants de ces mécanismes. Mais, plus fondamentalement, la vérité de soi rencontre celle de l'Autre. Cette vérité laisse entière la part du mystère⁶⁴⁷. Cette sensibilité renvoie

⁶⁴³ Cette interaction joue selon plusieurs modalités. La plus connue est l'effet feed-back avec rétro-action positive ou négative, il en existe d'autres : l'anticipation par le locuteur, la participation du récepteur à la production du message qu'il reçoit.... Le contenu de l'interaction verbale a une dimension locutoire et une dimension illocutoire, c'est-à-dire la dimension performative de l'acte du discours. Cela est un élément important qui fait du langage une action.

⁶⁴⁴ P. RICOEUR . Op. Cité. p. 32.

⁶⁴⁵ M. SERRES. *Les cinq sens*. Paris, Grasset et Fasquelle, 1985, p. 164.

⁶⁴⁶ Rappelons que cette proposition de M. SERRES est l'exact opposé de l'approche kantienne selon laquelle précisément nulle connaissance ne saurait être construite à partir des sens qui induiraient en erreur la pensée.

⁶⁴⁷ Nous préférons le mystère à l'énigme. Le mystère restera toujours avec son incommensurable profondeur, non-élucidable, non-objectivable. L'énigme nous dit le déchiffrable de la situation, l'ex-plicable et renvoie à la rationalité.

à ce qui rassemble le travailleur social et le sujet, c'est-à-dire leur humanité. Il y aurait alors à comprendre l'interaction entre eux dans sa forme de réversibilité. Rompant avec cette manière un peu narcissique par laquelle l'accompagnant, se donnant en exemple, dit au sujet, « suis-moi, sois moi », nous aurions à nous positionner comme semblable. Nous avons ici une ligne de partage entre l'accompagnement par les pairs et l'accompagnement par les professionnels. L'autre comme sujet est mon semblable, il est représentant de cet Autre. Il nous semble alors que nous pouvons reprendre le concept de "moi peau" de D. ANZIEU que nous avons déjà rencontré. L'enveloppe corporelle du "moi peau, sur laquelle semble venir prendre équilibre le moi psychique du sujet, aurait métaphoriquement une doublure interne, peau intérieure qui, elle, dirait quelque chose de l'Autre. La réversibilité de cette peau, ou plutôt la reconnaissance par chacun de cette "peau interne réversible" serait dans l'adoption cette disponibilité particulière qui permettrait à chacun des acteurs d'accepter en lui l'ensemble de la problématique de l'adoption/abandon.

La troisième signification que nous souhaitons retenir pour le sens de cet accompagnement est celle de direction et orientation prospective. Cette direction est définie par le projet, elle dit un choix. Mais l'orientation et la direction ne disent pas en soi leur sens ; en mathématiques, la direction est aussi appelée la ligne d'action et sur cette ligne d'action sera défini un sens. Direction et orientation peuvent être entièrement tournées vers l'avant, le passé, l'antériorité. Cette posture semble être première dans l'analyse des motivations, du pourquoi, des causes, c'est l'observation et l'évaluation. L'accompagnement, au contraire, les situe fondamentalement comme liées au projet, à ce qui serait non seulement placé devant soi mais projeté devant soi, c'est-à-dire intention, volonté, décision et action. Cette visée prospective s'attache non plus seulement au "pourquoi ?" mais au "pour quoi, pour faire quoi ?". Les motivations se conjuguent aux intentions dans l'évaluation, et sont remplacées par elles dans l'accompagnement.

Enfin la quatrième signification que nous retiendrons est celle liée au sens comme transformation. Nous retrouvons là une des dimensions de la praxis, l'autre étant l'élucidation. « Éluclidation et transformation du réel progressent, dans la praxis, dans un conditionnement réciproque... Mais, l'activité précède l'élucidation ; car pour la praxis, l'instance ultime n'est pas l'élucidation, mais la transformation du donné »⁶⁴⁸. J'agis, je transforme et cela même conduit à l'élucidation du monde, de l'autre et de soi-même et de leurs rapports. Ainsi, l'action visant une transformation peut-elle viser une transformation du monde, c'est l'action politique ; cette transformation peut être la visée du sujet dans son rapport à lui-même, nous serions ici dans une pratique analytique ou thérapeutique, mais aussi dans une praxis où le sujet se fait en faisant, dans une perspective aristotélicienne. Cette transformation peut être la visée du travailleur social non pas sur le sujet mais sur le rapport que ce sujet a aux autres et au monde. Ce que P. MEIRIEU⁶⁴⁹ dit de la posture du chercheur nous semble pertinent aussi, transféré à la situation du sujet – acteur qu'est l'adoptant. Ph. MEIRIEU cite d'abord KANT : « Si la théorie ne vaut pas grand-chose pour la pratique, cela ne tient pas à la théorie, mais au fait que n'était

⁶⁴⁸ C. CASTORIADIS. Op. Cité. p.113.

⁶⁴⁹ Ph. MEIRIEU. Op. Cité. p. 246.

pas suffisante la théorie que l'homme aurait dû apprendre de l'expérience qui est la seule théorie » et l'auteur de conclure : « Il faut reconnaître le caractère irréductible à toute théorisation préalable du passage à l'acte ». L'action précède l'élucidation pour le sujet dans sa construction de sens.

Ces différentes significations nous permettent de reprendre notre questionnement de départ sur le sens de l'accompagnement et donc le sens de l'intervention sociale.

-2.2- Sens du travail socio-éducatif pour le sujet et posture du travailleur social.

La question peut être rappelée ainsi : dans quelle mesure et à quelles conditions le sens du travail social, c'est-à-dire celui construit par les intervenants sociaux (travailleurs sociaux et destinataires) peut-il faire sens chez les adoptants ? Poser ainsi la problématique revient à centrer la recherche du sens autour d'une praxis qui par définition pose l'autonomie du sujet comme fin et comme moyen, la fin restant indéterminée. L'autonomie du sujet comme finalité est elle-même mise en pratique dans les moyens. « Nous appelons praxis ce faire dans lequel l'autre ou les autres sont visés comme êtres autonomes et considérés comme l'agent essentiel du développement de leur propre autonomie »⁶⁵⁰. La notion d'autonomie est bien évidemment centrale dans la praxis. Nous souhaitons simplement ici en apercevoir les liens avec le "sens". Si l'auto-nome s'oppose à l'hétéro-nome, il rencontre néanmoins l'autre, comme limite à la toute puissance narcissique. L'autonomie et le sens ont au moins ceci de commun et qui serait pour l'un et l'autre fondateur : la rencontre de l'autre, l'altérité et donc la Loi. C'est dire peut-être que le sens, inclus dans la praxis, relie l'intervenant et le sujet : le sens est lien et fait lien. Nous retrouvons ici la première demande des adoptants, adressée aux professionnels.

Nous avons défini le sens comme recherche de l'unité. Nous pourrions dire que le sens du sens, c'est sa quête, sa recherche et le mouvement qu'elle implique. L'autre dimension de cette quête d'Unité serait cette liaison qui permet au travailleur social de relier dans sa praxis la raison, la sensibilité et l'action, et de les relier aux significations données du sens de l'accompagnement : construction commune de significations, interaction, orientation prospective (stratégie) et transformation. Nous voulons signifier que les trois significations du sens du travail social données par P. NEGRE s'articulent dans la praxis avec les quatre autres significations du sens de l'accompagnement. Quand le professionnel évalue (mesure, rationalise, se rapporte au cogito), il est également interprété (et peut s'y prêter lui-même) comme sensible, tourné vers le projet... . Quand il est dans l'action au regard de l'efficacité attendue, il sait "raison" garder en rappelant le déontologique et la réalité et reste attentif aux mouvements des représentations de l'adoptant ; quand, dans un mouvement d'empathie, il fait en lui de la place à l'autre⁶⁵¹, il ne s'y confond pas... Il sait s'approcher et s'éloigner... . Cette articulation, qui semble

⁶⁵⁰ C. CASTORIADIS. Op.Cité.p. 112.

⁶⁵¹ C. et D. FAVRE. Écoute, empathie, affectivité » In *Accompagnement et formation*. Op. Cité. p. 78.

féconde pour le travailleur social, l'est-elle pareillement pour le sujet ? Et quelle articulation ?

La question est alors de savoir si la signification du sens comme recherche d'Unité chez le travailleur social est de même nature pour le sujet : nous le poserons effectivement ainsi comme postulat affirmé par C.CASTORIADIS : « C'est ici que le sujet a été en personne le prototype de la liaison qu'il cherchera toujours »⁶⁵². Le travailleur social est un sujet parmi d'autres. Cela implique dans la relation entre intervenant social et sujet une réversibilité toujours possible et nécessaire. Cette dimension de la sensibilité indique une posture plus qu'une nature, condition de la relation. Ainsi, ce qui distingue le travailleur social et le sujet n'est pas d'ordre ontologique, ils sont tous deux semblables. Cette distinction ne tient pas non plus à ce que nous avons repéré comme sens-signification-interprétation-raison, d'une part parce que nous avons également tous cette faculté de raisonner, d'interpréter, de dire la signification, de construire du sens et donc d'instituer et d'autre part parce que cette interprétation est également construite dans l'interaction, chacun interprétant et interpellant l'autre. Cette distinction a, nous semble-t-il, à faire à une place (prise personnellement mais également définie et donnée par l'institution). Cette fonction spécifique du travailleur social serait topologiquement significative en soi et serait la condition pour que le sujet construise lui aussi une forme d'unité, de cohérence, entre ce qu'il pense, ce qu'il est et ce qu'il fait, pour qu'il puisse lui aussi être en situation de construire du sens. Quelles places ? Nous nous référerons pour travailler cela aux travaux de G. LE BOUEDEC.

-2.2.1- Accompagnement et postures topologiques des professionnels.

Nous retiendrons cinq postures possibles. Les trois premières sont explicitées par G. LE BOUEDEC⁶⁵³. Le travailleur social peut être derrière le sujet, il le suit ; il peut être devant, il le dirige ; il peut être à côté, il l'accompagne. Ajoutons qu'il peut être dessous, il le porte. Enfin, une cinquième posture est possible, celle construite par J. CADIÈRE⁶⁵⁴ : la posture de l'opérateur : il est là, c'est-à-dire ? Dessus ? Ailleurs ? Partout et nulle part ?

La question est alors de savoir ce que ces postures topologiques disent, métaphoriquement, de la relation au sujet, et en quoi elles peuvent avoir un effet sur le sens du travail social et, pourrait-on dire, sur le travail du sens pour les adoptants.

Le suivi connote un travail d'observation, d'évaluation, (phase d'agrément) de contrôle de celui qui est devant (le sujet) par celui qui est derrière (l'intervenant social). Le sujet est seul à définir lui-même le chemin à parcourir, et donc la direction à prendre. Ce suivi peut être aussi assurance non plus d'être sur-veillé, mais l'assurance que quelqu'un veille sur soi. Cette posture semble pouvoir être lue partiellement comme topique de la raison, de l'observation et de l'évaluation. L'intervenant laisse faire, observe et cette

⁶⁵² C. CASTORIADIS. Op. Cité. p. 436.

⁶⁵³ Guy le BOUEDEC. Diriger, suivre, accompagner : esquisse d'une topique de quelques postures éducatives. In *Cahiers Binet Simon* n° 655, Toulouse, Erès, 1998, pp. 53-64.

⁶⁵⁴ J. CADIÈRE : Approche compréhensive et essai de formalisation des représentations des travailleurs sociaux .

observation peut également valoir assurance.

La direction dit la place “ devant ” de l'intervenant, lui-même suivi du sujet. Le travailleur social semble alors signifier à l'autre l'injonction de le suivre. “ Suis-moi, sois moi ”, avons-nous dit. Cette direction est tenue par le directeur qui fixe la direction. Cette place dit donc une fonction porteuse de valeurs. Cette autorité peut être aliénation incompatible avec l'autonomie du sujet, elle peut être aussi condition de cette autonomie dans le rappel d'une extériorité, supériorité et antériorité. L'intervenant montre le chemin et celui qu'il faut prendre. Il est celui également qui autorise comme nous l'avons vu avec l'agrément adoption. Nous sommes du côté de l'institution mais aussi de ses représentants dont le travailleur social. Donnant un avis, l'évaluateur porte lui aussi une partie de cette autorité, non dans « le dire » mais dans « ses dire ».

La prise en charge est aujourd'hui largement disqualifiée, elle serait contraire au projet d'autonomie des sujets, projet fondateur de la démarche éducative. Doit-elle pour autant complètement disparaître dans certaines situations ? Si le sujet est porté, c'est qu'il ne se porte plus lui-même, il ne tient plus debout. L'autre marche à sa place. Le professionnel fait à la place de l'autre. Et cela peut avoir un sens pour aller dans une direction où le sujet est em-porté. Passer d'une rive à l'autre d'un fleuve nécessite parfois d'y être trans-porté, à défaut de ne pouvoir-savoir-vouloir le faire en nageant. Cette posture, si elle ne peut pas, évidemment, être retenue dans les pratiques de l'adoption, ne semble a priori pas à écarter pour certaines phases de mise en route du projet : aller chercher de l'information à la place de... , faire une démarche à la place de... . Les adoptants n'ont pas tous les mêmes capitaux.

Dans l'accompagnement, l'intervenant se positionne à côté du sujet, fait avec... Le chemin à suivre, le trajet, le projet sont construits avec lui. Centré sur le sujet, à bonne distance de lui (ni trop près, ni trop loin), l'accompagnant rencontre l'accompagné, et, ensemble, ils vont dans un sens. Cet accompagnement est lien, écoute, clarification, proposition, aide à la décision ; il est confiance en l'autre et en sa capacité d'action ; il est mise en route de l'autre par la mise en route de soi. Il est questionnement, discernement et engagement. Cet accompagnement inscrit les deux compagnons dans un projet qui est construit en même temps qu'il construit. Le sens comme direction prise est construit ensemble. L'accompagnant navigue entre le contenant et le contenu. C'est ce que nous avons développé dans notre quatrième partie.

L'opérationnalité se situe à un autre niveau. Il met le sujet en situation d'agir en le mettant en relation, en réseaux, en partenariat. Ce faire qu'il met en mouvement peut être celui du suivi, de la direction, de la prise en charge et de l'accompagnement, c'est-à-dire qu'il offre les conditions de production de sens. Nous serions peut-être alors dans la production d'un contexte qui, en soi, n'a pas d'autre sens que celui de les permettre tous. Cette posture de l'éducateur le met au carrefour comme stratège du système : le travail éducatif consiste alors à mettre les adoptants en lien avec les autres adoptants, avec les OAA, avec les sources de l'information.

Nous faisons alors l'hypothèse que la place de l'accompagnant ne serait pas seulement « à côté de » l'accompagné, mais qu'elle conjuguerait également les différentes topiques et plus spécialement les espaces intermédiaires entre elles. Ce serait

là une condition pour que les adoptants puissent construire du sens à leur projet.

-2.2.2- L'accompagnement : un moment de la relation ?

Pour approcher cela, nous proposons d'analyser plus clairement ce que nous avons déjà rencontré au fil de notre travail : les figures de l'accompagnant. Nous entendons par "figures" l'image familiale que représentent le travailleur social et les anciens adoptants pour les futurs adoptants. Ces différentes figures nous intéressent surtout dans la manière dont elles se conjuguent les unes les autres.

Nous savons que l'agrément est une évaluation qui demande au professionnel une posture particulière référée au cogito ; topologiquement il est derrière le sujet. Nous avons vu également que cette même posture pouvait être interprétée comme accompagnement ; l'intervenant social est alors "à côté", empathique et déjà dans l'action. Figure paternelle de celui qui autorise, il est également quelqu'un d'autre pendant cette marge ; l'empathie fait écho au creux de la passivité de P. RICOEUR et donc à une figure maternelle, qui accueille et reçoit. Les adoptants trouvent une figure paternelle et peuvent en créer d'autres qui, nous ont-ils expliqué, les aideront à obtenir l'agrément ; cette création de l'autre est une sorte de transfert. Qu'est le transfert sinon le processus qui permet de prendre quelqu'un pour quelqu'un d'autre ? Le père qui autorise est aussi la mère qui aide à obtenir l'autorisation. Ces figures parentales deviennent plus nettes et explicites dans la période de marge post-agrément. Monsieur et Madame MARTIN⁶⁵⁵ parlent du travailleur social comme « grand-mère du petit », cette place de grand-parent met donc ce travailleur social en place généalogique de parents des adoptants. C'est à cette place parentale de « grand-oncle de l'enfant » qu'est assigné le travailleur social par Monsieur et Madame GIROUD⁶⁵⁶. Pour Monsieur et Madame MARECHAL, le travailleur social devient le « parrain de l'enfant », nous aurions là une posture du travailleur social qui, comme un second père, serait référé non aux adoptants mais à l'enfant. Mais le travailleur social devient aussi « tuteur et parrain » de Monsieur et Madame CHAPUIS. Cette posture paternelle rejoint celle des anciens adoptants « parrains » et donc pères des futurs. L'accompagnement est bien de l'ordre d'une paternité, il dit une idée de « filiation et d'engendrement »⁶⁵⁷ ; cette figure paternelle peut elle-même se transfigurer en figure fraternelle du pair qui est alors frère aîné à la croisée, symboliquement, des positions générationnelles. Cette fraternité des compagnons du compagnonnage, qui peut aller jusqu'à l'universel, n'exclut pas la transmission de maître à disciple.

Nous avons de plus, à ces figures paternelles données par les adoptants, à rappeler la nécessité de fonctions paternelles repérées précédemment. Nous faisons en cela référence au cadre institutionnel dans lequel serait conduit l'accompagnement par les professionnels. Ce cadre, dans son contenant, aurait également à rappeler ce que nous avons nommé l'intérêt supérieur de l'enfant et le déontologique, fonction « garantissant »

⁶⁵⁵ E 6, p. 125.

⁶⁵⁶ E 15, 12,13,6,1.

⁶⁵⁷ G. LE BOUEDEC . *Accompagnement en éducation et formation*. Op. Cité. p. 171.

(et donc protégeant autant que faire ce peut) la recherche de l'équilibre recherché.

Cette figure de père se conjugue avec celle de mère. Le travailleur social apparaît tout d'abord comme mère toute-puissante quand un enfant pupille de l'État est attendu par son intermédiaire ; dans la représentation d'une mère archaïque, généreuse, totalement bonne, cet intermédiaire devient « la mère-Noël ». Cette mère infiniment bonne est celle aussi qui "adoptera les adoptants" comme l'a si joliment énoncé Madame PERRET. Pour que les adoptants adoptent, il faut qu'ils soient adoptés par ceux qui leur confieront un enfant. Cette fonction maternelle des intermédiaires est première. Elle nous semble aussi être active dans la relation même d'accompagnement par les professionnels, y compris quand ceux-ci ne seront pas directement les intermédiaires. Le projet d'adoption se soutient de la problématique de l'abandon. Nous rejoignons alors G. LE BOUEDEC quand il écrit : « accompagner... sorte de fonction maternelle permettant à l'autre de lâcher prise, de se laisser porter et peut-être de vivre d'ultimes et de nouvelles expériences fondatrices »⁶⁵⁸.

Ainsi, le travailleur social nous semble être placé institutionnellement dans une place qui porte en soi une fonction changeante selon la mission demandée et nous semble être interprété par les adoptants comme ayant une autre place et une autre fonction. Le travailleur social navigue entre les différentes images familiales de la famille élargie, puisque comme le dit Madame GIROUD⁶⁵⁹ « il ne fait pas partie de la famille mais... ».

Nous voudrions alors noter ces différents espaces, repérés au fil de notre travail, ces "entre deux" dans lesquels le travailleur social adoption serait topologiquement positionné.

- Il est évaluateur mais peut être interprété autrement.
- Il est opérateur efficace mais n'est pas que cela .
- Assurant le lien, il fait fonction de trait d'union qui ne pourrait bien relier que ce qui est bien séparé. L'accompagnant devient médiateur, inter-médiaire dans la bi-polarisation généralisée qui caractérise le processus d'adoption et qui, si nous n'y portons attention, peut se transformer en relation duelle, immédiate (non médiatisée). Il est celui qui assure le triple mouvement de liance – déliance – reliance. Rappelons cette bi-polarisation qui appelle une triangulation : parents d'origine / enfant adopté dans l'adoptabilité de cet enfant ; parents d'origine / parents adoptants dans la construction de l'apparement ; parents adoptants / enfant adopté dans la rencontre vécue ; parents adoptants / parents adoptants dans la nécessaire impression du même.... . Cette place de trait d'union est celle entre futurs et anciens adoptants, entre futurs adoptants et OAA ; elle est celle qui permet aux futurs parents de rechercher l'Unité qui fera sens, en liant leurs représentations et la mise en œuvre du projet, en aidant à l'élaboration du lien entre motivations et finalités, éthique et déontologique, moyens et fins.... L'accompagnant est trait d'Union entre les normes et la subjectivité, entre le rappel du droit et le droit à la subjectivité, entre singularité et universalité.

⁶⁵⁸ G. LE BOUEDEC. Diriger, suivre, accompagner : esquisse d'une topique de quelques postures éducatives. Op. Cité.

⁶⁵⁹ E 15 , p. 243.

Le travailleur social est donc assigné à une place topologiquement repérable et définie par sa professionnalité et son appartenance institutionnelle ; cette place lui donne une fonction qui prend les figures des images parentales et fraternelles. Mais ni les places occupées, ni les fonctions figurées ne sont définitivement stabilisées, momifiées. Le travailleur social - accompagnant circule entre elles, il les prend tour à tour et se voit pris par elles au gré des mécanismes relationnels avec les adoptants. Ces places et ces figures arrivent même à se brouiller ; l'accompagnant, non seulement passe indéfiniment et infiniment de l'une à l'autre, mais il les porte toutes en même temps ou peut-être se situe provisoirement entre elles. Ces différentes postures de l'accompagnant dans la relation font de l'accompagnement un moment de cette relation. L'accompagnement serait cette disposition particulière qui permettrait qu'entrent en interaction toutes les postures du travailleur social. Nous pourrions dire que dans les différentes postures topologiques repérées, l'accompagnement serait ce moment où précisément, dans les mouvements des changements de postures, la position de l'adoptant et celle de l'accompagnant se croiseraient et se trouveraient alors, pour un instant, l'une à côté de l'autre. Marcher l'un à côté de l'autre est chose difficile, l'important étant peut être que ce ne soit pas toujours le même qui soit placé devant, derrière, dessous ou dessus. L'accompagnement ne saurait alors être une mission qui donnerait définitivement une place et une figure, elle est une fonction, qui dans le jeu des relations, se glisse entre les différentes significations repérées du sens du travail social.

-2.2.3- L'accompagnement des adoptants pour une conjugaison équilibrée des deux finalités de l'adoption.

Ayant commencé ce travail à partir de nos pratiques, dans l'élaboration de notre problématique, dans l'étude des dossiers, dans les entretiens réalisés qui nous ont permis de donner corps à notre recherche, nous souhaitons y revenir, non pour clore le sens mais pour l'ouvrir sur de nouveaux dispositifs, nouvelles pratiques socio-éducatives. Ces perspectives seront déclinées selon deux entrées. Quels seraient les dispositifs institutionnels les plus appropriés offrant les conditions d'un accompagnement par les professionnels ? Quelles fonctions pour les intermédiaires ?

Rappelons le sens que nous donnons au dispositif : le dispositif est condition de la production de sens ; il peut être aussi en soi producteur de sens. Nous proposons quatre dimensions à ce dispositif de médiation. La première concerne l'agrément en tant qu'évaluation, la seconde reprendra le passage du seuil que constitue l'agrément, la troisième qui s'emboîte dans la première prendrait la forme d'un contrat individualisé d'accompagnement, enfin la quatrième offrirait les conditions d'échanges et de discussion.

Il nous semble d'abord que l'agrément que nous avons défini comme représentation d'une représentation doit rester référé aux futurs adoptants et ne pas les enfermer précisément dans notre représentation. Ainsi, dans l'hypothèse où la disponibilité des postulants se serait modifiée dans ce temps de cinq années de validité de leur autorisation, nous aurions à en modifier notre représentation. Après évaluation, un nouvel

agrément, plus prêt de leurs nouvelles attentes, pourrait leur être donné. Soulignons que nous avons, là encore, une posture d'entre-deux du professionnel, qui pendant ce temps d'accompagnement post-agrément, aurait à se re-positionner comme évaluateur.

Nous avons également noté l'importance de ce rite de passage pour les adoptants. Il nous semble souhaitable que ce seuil soit marqué symboliquement autrement qu'en sa seule forme administrative ; ce rite aurait à retrouver la dimension humaine ; ce rite pourrait être humanisé. Sans sous-estimer la valeur de la boîte aux lettres dans ce qu'elle peut cacher de nouvelles pour un moment encore mystérieuses, et sans attendre que l'agrément ne soit envoyé plus prosaïquement par courrier électronique, nous proposons que cette autorisation soit remise aux postulants lors d'un entretien individuel. Nous reprenons là simplement un souhait de Monsieur et Madame MARECHAL⁶⁶⁰ : « Ce qui nous paraît important c'est qu'on leur annonce qu'ils ont l'agrément de vive voix, directement. Parce que c'est vrai qu'on a été surpris avec l'agrément : qu'est-ce qu'on va faire maintenant ? ». Cet entretien ferait lien entre l'avant et l'après, il souligne la continuité du travail du professionnel et de l'institution dans la nouvelle période de marge qui se dessine. Cette rencontre permettrait également d'établir avec les futurs adoptants une forme de contrat d'accompagnement adapté.

Les postulants, pour la plupart, sont « perdus » à l'issue de la procédure, ils pensent que les professionnels ont terminé leur travail. Hormis ceux qui attendent exclusivement un pupille de l'État et qui resteront en relation avec le travailleur social dans sa qualité d'intermédiaire, les autres se sentiront « seuls, laissés à eux-mêmes... », et se tourneront pour la construction de l'apparement vers leurs pairs. Ce contrat d'accompagnement permettrait de recueillir les souhaits et demandes des adoptants sur les modalités de l'accompagnement. Seraient reprises les questions que nous nous sommes posées. Qui fait le premier pas ? Quelle périodicité ? Quelles informations ? Quelles modalités de mise en œuvre du contrat ? Entretiens individualisés, rencontres collectives, réunions à thèmes ? Cet entretien nommerait un référent qui pour les futurs adoptants serait la personne avec laquelle ils garderaient contact. Ce travailleur social référent serait celui qui a conduit l'évaluation, celui qui « suit le projet de A à Z » et avec lequel les adoptants souhaitent continuer. Selon leur demande, un autre intervenant pourrait être désigné. Cette rencontre permettrait également de construire une possibilité de lien avec ceux qui n'ont pas de demande et ceux qui ne se sont pas sentis adoptés par le professionnel : manque de communication, absence de confiance⁶⁶¹. Cette question est importante car elle est au centre de toute la problématique éducative. G. AVANZINI⁶⁶² la pose ainsi : « Le paradoxe douloureux est que celui qui a le plus besoin de remédiation, de compensation, d'épanouissement réparateur, c'est aussi celui qui hésite le plus et éprouve davantage de difficultés à entreprendre, à poursuivre et à faire aboutir sa demande (de formation) ». Cette réalité de la formation semble valoir pour le champ socio-éducatif. L'analyse quantitative des entretiens nous donne quelques indications sur

⁶⁶⁰ E 12, p. 206.

⁶⁶¹ E 16, p. 257.

⁶⁶² G. AVANZINI. *L'éducation des adultes*. Paris, Anthropos, 1996, p.153.

les couples qui n'ont aucune demande à formuler. Quatre dossiers apparaissent en effet sans aucune attente⁶⁶³, sans demande à l'endroit des services départementaux. Si nous comprenons l'absence de demande du premier couple Monsieur et Madame PROST⁶⁶⁴ qui ont transféré l'ensemble de leurs attentes sur l'intermédiaire, les trois autres couples forment ensemble une forme d' idéal type. Les différents indicateurs font sens dans leurs relations. Leur attente passive d'un pupille de l'État pourrait être transformée en projet, leur redonnant la capacité et le pouvoir d'initiative... ou cet accompagnement pourrait aussi être celui d'un changement de direction.

La quatrième dimension de ce dispositif de médiation, articulée aux deux premières, rencontre les notions de socialité et de discussion. Elle concerne les adoptants et les intermédiaires. Après le trouvé-créé du dispositif d'agrément, nous proposons un trouvé-créé pour la construction de l'apparentement. La rencontre individuelle, lors de la remise de l'agrément, inviterait les adoptants à des rencontres collectives organisées par l'institution départementale. Il s'agirait de proposer des lieux et temps d'échanges, de discussions, d'informations réciproques ; pourraient y être abordés les cheminements de chacun dans la construction de l'apparentement, les contacts avec les différents intermédiaires. Nous faisons l'hypothèse que chacun saurait alors élaborer pour lui l'éthique déontologique que nous avons développée, dans la confrontation des points de vue et des subjectivités. Nous faisons également l'hypothèse que ces rencontres, qui, nous le savons, seraient tournées pour les futurs adoptants, vers l'opérationnalité, auraient un effet symbolique. Le « lien social... qui autorise un changement générationnel »⁶⁶⁵, la socialité comme composante de la filiation instituée, la discussion comme instance d'élaboration de l'éthique, nous semblent le même dispositif offrant les conditions de mise en mouvement des représentations. Ce nouveau « trouvé » serait un nouveau « créé », objet d'interprétation.

Cette mise en relations des futurs adoptants n'est pas mise à l'écart des adoptants en leur qualité de pair. Nous en avons compris l'importance. Il apparaît au contraire nécessaire que ces pairs ne portent pas le travail actuellement non assuré par l'institution départementale et ses professionnels et qu'ils gardent leur fonction de témoignage, de transmission d'expérience de la parentalité adoptive, en partie dégagés des dimensions opérationnelles de l'apparentement. Il convient alors que les professionnels soient effectivement en mesure d'assurer cet accompagnement à la réalisation, et cela dans les aspects les plus techniques et opératoires. L'invitation, faite par les professionnels aux futurs adoptants, de s'inscrire dans les réseaux formels et informels des anciens, est nécessaire, mais dans cette perspective et non dans celle qui transférerait sur eux la responsabilité d'accompagner les futurs adoptants dans l'élaboration de leur stratégie d'apparentement.

La deuxième orientation concerne les intermédiaires. Nous avons constaté le double

⁶⁶³ Annexe n° 11-24. p. 415. « Accompagnement ? Quelles significations données par les postulants ? ».

⁶⁶⁴ E 19, p. 294.

⁶⁶⁵ P. FUSTIER. *Le lien d'accompagnement*. Op. Cité. p. 217.

positionnement de certains OAA, celui d'évaluer une nouvelle fois et celui d'accompagner. Il nous semble que les OAA aient à se re-positionner sur le seul accompagnement, laissant à ceux dont c'est le premier travail la charge de l'évaluation. Le paradoxe semble en effet celui-là : la nouvelle sélection, opérée par eux, laisse sur le bord du chemin les adoptants qui, pour certains, auraient le plus besoin de cet accompagnement. Cela invite peut-être les évaluateurs à retrouver leur fonction première qui, pendant la période d'agrément, est celle de garantir l'intérêt supérieur de l'enfant ; cela interpelle également les politiques dans leur responsabilité de délivrer un agrément contre l'avis des évaluateurs et des commissions d'agrément.

Plus généralement, les intermédiaires nous semblent devoir trouver/garder cette fonction d'intermédiaire non-trivial, faisant travailler encore les deux termes de la relation, et cherchant un équilibre entre la disponibilité des futurs parents et les attentes de l'enfant qui leur serait confié.

Conclusion de la cinquième partie.

Nous avons dans cette cinquième partie cherché à comprendre quel sens pouvait avoir l'accompagnement des adoptants par les professionnels départementaux. Cet accompagnement nous semble indissociable de la finalité et de sa réalisation ; il nous semble également indissociable des moyens que les adoptants auront à mettre en œuvre pour y parvenir. C'est ce rapport fin-moyen que nous avons développé ; cherchant à ne pas enfermer les futurs parents dans des normes qui leur dicteraient ce qu'ils doivent faire, nous avons cependant mis en lumière les dangers et écueils d'un subjectivisme axiologique qui autoriserait et légitimerait toutes les pratiques ; c'est ce paradoxe que nous avons nommé comme recherche d'une éthique déontologique, recherche pouvant s'effectuer par une éthique de la discussion intégrant le juste et le bon. Il reviendrait alors aux professionnels d'offrir aux futurs adoptants les conditions d'une telle élaboration. Cette responsabilité des professionnels nous a conduit à rechercher quel sens aurait leur intervention. Quel est le sens du travail social ? Différenciant le sens de la signification, nous avons décliné les significations du sens comme centrées autour de la raison, de la sensibilisation et l'action ; à partir de ces trois facettes faisant pour nous écho à l'homme pensant, souffrant et agissant de P. RICOEUR, nous avons recherché les significations attachées plus spécifiquement au sens de l'accompagnement. Ce sens de l'accompagnement peut se dire en construction commune de significations, en réversibilité potentielle, en direction et en transformation. Nous nous sommes alors demandé comment le sens du travail social pouvait faire sens chez les adoptants , à quelles conditions le sens de l'accompagnement peut être accompagnement du sens ? Posant ce postulant du sens comme recherche d'Unité, nous avons compris que les adoptants pouvaient construire eux-mêmes le sens de leur projet en ayant, comme tout un chacun, la possibilité d'unifier leur être pensant, souffrant et agissant, sous le primat nous dit P. RICOEUR, de « l'unité analogique de l'agir »⁶⁶⁶ . Ainsi, nous proposons

⁶⁶⁶ P. RICOEUR . Op. Cité. p. 32.

d'instituer des dispositifs d'accompagnement, dans un temps spécifique situé entre l'obtention d'agrément et l'arrivée de l'enfant. Mais ces temps et dispositifs ne disent pas en soi la relation d'accompagnement définie topologiquement comme « à côté de ». Nous pensons au contraire que deux processus s'y conjugueront, l'un attaché à l'accompagnant, l'autre à l'accompagné. L'accompagnant continuera de "naviguer" entre les autres postures : celle de la direction pour le déontologique, celle du suivi pour l'évaluation des disponibilités, celle du soutien si nécessaire, celle du stratège dans la mise en réseaux. Le deuxième processus est lié à l'accompagné dans la possibilité toujours offerte d'interpréter ces différentes postures du professionnel afin que, pour lui, elles fassent unité et sens. Nous avons finalement défini la nature de cet accompagnement comme moment de la rencontre avec les adoptants, dans les intervalles et les interprétations des différentes postures topologiques du travailleur social, postures topologiques venant métaphoriquement donner, dans la relation, une place à chacun. Plutôt qu'une place définie et stabilisée comme étant « à côté de », l'accompagnement serait ce moment où professionnels et adoptants auraient le sentiment d'avoir cheminé ensemble, d'avoir partagé le même pain, avant que l'un ou l'autre ne change alors de (dis) position et par là même ne change de posture.

Conclusion générale.

Reprenons notre problématique. Nous nous sommes demandé à quelles conditions et dans quelle mesure les futurs parents pouvaient, dans l'apparement, construire les deux finalités de l'adoption "une famille pour un enfant" et "un enfant pour une famille" ». Nous avons alors construit une hypothèse en trois temps. Le premier était centré sur la pertinence de l'accompagnement comme condition à cette construction des deux finalités : Accompagner les futurs adoptants à la parentalité adoptive est la condition principale leur permettant de construire un équilibre entre les deux finalités de l'adoption. Le deuxième temps était centré sur la place spécifique de ceux qui ont déjà adopté : Les personnes qui ont adopté ont une place particulière et déterminante dans les représentations des fonctions parentales que construisent les futurs adoptants et dans leurs stratégies d'apparement. La troisième se donnait pour objet de rechercher la place des professionnels : L'accompagnement des futurs adoptants à la parentalité adoptive par les professionnels doit trouver une articulation avec l'accompagnement ou l'intervention des parents ayant déjà adopté un enfant . Tout cela demande à être repris au regard de notre travail.

Nous avons rappelé la primauté de l'agrément dans la recherche de l'intérêt de l'enfant ; cet agrément apparaît alors comme une des dimensions de l'équilibre recherché entre les finalités. Mais nous nous trouvons devant un paradoxe : avant l'obtention de l'agrément, il serait trop tôt pour accompagner les postulants à la parentalité adoptive et après la décision favorable, il serait trop tard puisque les futurs parents, fortifiés par l'autorisation reçue et la reconnaissance de leur capacité, entrent légitimement dans la phase opérationnelle de leur projet. Nous pouvons alors comprendre l'évaluation dans sa

complexité et y offrir la possibilité de l'accompagnement. Si l'agrément doit être maintenu, tant au regard de l'intérêt de l'enfant qu'au regard de sa portée symbolique, il aurait aussi à offrir une forme de flou et d'ambiguïté propre à favoriser les élaborations. La procédure d'évaluation devient processus de questionnement et de maturation dans l'espace suffisant laissé par les professionnels et permettant aux adoptants de "créer" ce qu'ils ont "trouvé". Cela semble la première condition de l'équilibre recherché.

Cependant, l'obtention de l'agrément ne dit pas la fin du travail d'élaboration et de préparation ; plutôt qu'un état, il donne à voir un mouvement vers, une disponibilité ; il ouvre la voie à la rencontre avec l'enfant et à la prise en considération de la réalité ; il ne dit rien non plus des conditions dans lesquelles les futurs parents réaliseront l'accueil. Afin de maintenir la force symbolique de l'autorisation donnée, afin de laisser travailler le rite de passage, il ne nous paraît pas souhaitable d'inclure, en tant que dispositif formel, l'accompagnement à la réalisation de cet accueil dans ce temps d'évaluation. Proposant ce dispositif après l'obtention de l'agrément, nous n'en avons pas fini pour autant avec le paradoxe qui reste actif. Au regard de notre travail, il s'avère que les futurs adoptants entrent alors dans la dimension opérationnelle de leur projet et attendent des professionnels qu'ils les y accompagnent. Là encore, nous avons développé la thèse de l'ambiguïté, de l'interprétation toujours ouverte des postures éducatives. Le professionnel lui-même ne saurait rechercher la seule posture du « à côté de » ; en passant incessamment de l'une à l'autre des postures qui disent topologiquement les différents sens du travail social, il permettrait aux futurs adoptants de construire le sens de leur projet jusque dans son effectuation, en y incluant le juste et le bon. Au-delà de ces dispositifs accompagnant le faire des adoptants, il s'agirait, comme dans la période d'évaluation, d'offrir la possibilité d'une médiation comprise dans ses trois instances de liance – déliance – reliance. Ainsi, l'accompagnement à la parentalité adoptive aurait à s'insinuer entre l'évaluation et l'opérationalité, il ne pourrait s'actualiser que dans le paradoxe des relations fondées, l'une sur la demande institutionnelle, l'autre sur celle des postulants. C'est en acceptant ce travail dans les intervalles des postures éducatives que les professionnels pourraient accompagner les postulants à devenir parents adoptants.

Cela nous permet de reprendre notre hypothèse quant à la place et à la fonction des anciens adoptants pour les futurs. Si les pairs sont compris légitimement, comme détenteurs d'un savoir expérientiel, s'ils portent en eux-mêmes, du seul fait de leur présence, toute la symbolique de la réussite, si enfin ils accompagnent les adoptants à une place de "père", leur accompagnement est auto-référencé, avec toutes les limites et embûches que cela comporte. Malgré la fonction symbolique dont, ontologiquement, ils sont porteurs, laissant imaginer aux futurs adoptants le passage de pair en père, ils ne pourraient cependant tenir cette autre fonction symbolique qu'est la médiation comprise comme instance tierce propre à favoriser les déliances. Nous serions au contraire, entre anciens et futurs adoptants, dans les processus de reproduction du même par identification, ou plutôt de reconstruction de l'autre, différent, comme semblable pour faire identité, condition paradoxale au travail symbolique autorisant une autre place généalogique. Nous pouvons dire qu'il s'agit là d'un accompagnement dans l'idée de fraternité impliquant une même place généalogique en devenir. Cette place de pair pourrait trouver, dans sa capacité de transmission et dans sa fonction symbolique,

d'autres champs d'application. Nous ne sommes pas cependant avec l'accompagnement par les pairs dans l'accompagnement éducatif qui, lui, conjuguerait nécessairement, nous l'avons vu, relations symétriques / dissymétriques ; dispositions personnelles / normes institutionnelles ; penser / souffrir / agir ; être devant / derrière / dessous / ailleurs ; ni trop loin ni trop proche... pour avoir une chance d'être à côté .

Il apparaît alors nécessaire que chacun ait, symboliquement, sa place puisque finalement le symbolique donne une place à chacun dans les généalogies mais aussi les organisations et la vie sociale. Ce souhait de clarifier les places se tourne d'abord du côté des OAA et plus généralement des intermédiaires. Il nous paraît important que ces intermédiaires gardent leur place irremplaçable de médiateurs et y consacrent leurs efforts, délaissant l'évaluation des motivations, déjà réalisée. Ces intermédiaires ont cette fonction de faire actualiser, dans la réalité, la virtualité des représentations, les désirs et les attentes. Si les pairs ont une place qui ne semble pouvoir être tenue par personne d'autre, il en est de même pour les professionnels. Le savoir expérientiel transmis par les anciens aurait alors à se conjuguer à la transmission par les professionnels des savoirs construits et formalisés prenant en compte l'expérience de plusieurs. Si l'accompagnement fraternel peut apporter positivement la reproduction du même dans la construction de l'appareil, l'accompagnement éducatif aurait à maintenir sa concentration sur l'accompagné, en tant que personne et couple, et pas simplement sur la réalisation du projet. Nous pourrions continuer d'égrainer ces différences de fonctions, elles nous semblent tenir dans la nature même de l'accompagnement. Nous avons avec les pairs un accompagnement centré ni sur l'accompagné, ni sur son faire, mais centré sur l'accompagnant qui se donne en exemple. L'accompagnement éducatif, dans les périodes de marge que sont l'évaluation et la mise en œuvre opérationnelle du projet, et au-delà des dispositifs nécessaires, devient une interaction centrée sur le sujet et son projet, interaction mouvante dans les postures changeantes de chacun des acteurs.

Il nous semble alors que cette incertitude, cet entre-deux, cette ambiguïté, ces intervalles, ces marges, cette ouverture, laissés à la construction du sens, sont les conditions permettant aux postulants, dans des dispositifs institués, de construire eux-mêmes, à leur mesure, l'équilibre souhaité entre les deux finalités de l'adoption : une famille pour un enfant et un enfant pour une famille.

Terminons notre travail par une question. Si l'accompagnement semble avoir une signification dans la déclinaison de l'action, existe-t-il des accompagnants et des accompagnateurs ? Existe-t-il des accompagnés ? Aujourd'hui, le terme "accompagnement" est beaucoup employé ; cette notion est devenue floue dans ses contours, approximative dans ses méthodes, très plastique dans ses applications, et polysémique dans ses significations. Il faut remarquer d'ailleurs que seul est utilisé le vocable désignant l'action (accompagner, accompagnement). Excepté le domaine du tourisme où la profession d'accompagnateur (de voyage et de montagne) est reconnue, celui qui est sensé accompagner est désigné par son faire : « celui/celle qui accompagne ». Il ne viendrait à l'esprit de personne de nommer la personne qu'il accompagne "l'accompagnée". Dans le travail social, il en est de même. Aucun métier n'est désigné par le terme d'accompagnement, aucun professionnel nommé accompagnant ou accompagnateur, aucun "bénéficiaire" appelé accompagné. Les

classifications traditionnelles des travailleurs sociaux se font autour des métiers d'assistance et de soutien (travailleuse familiale, aide ménagère, assistant maternel, assistant de service social), d'éducation (éducateur, aide médico-psychologique) et d'animation (animateur socio-culturel). Dans une période plus récente, d'autres métiers sont arrivés essentiellement liés à l'insertion, au développement local, à l'ingénierie sociale (chef de projet, agent de développement, agent de proximité, agent de médiation...). Et cependant, tous "font de l'accompagnement". Si l'emploi des mots a une signification, nous comprenons alors que l'accompagnement ne saurait être institué dans une mission, un mandat. Ne serait-il pas une disposition particulière, une fonction, laissant ouverte la béance et le mystère du sens, laissant au sujet l'espace pour peut être se mettre en chemin ?

Bibliographie

- ABRIC JCI. Etude expérimentale des représentations. In Les représentations sociales : un domaine en expansion. Pages 187 à 203. S/D de D. JODELET.
- AFCHAIN J. Développer une professionnalité militante au service de l'acteur. In Accompagner la personne en difficulté. S/D de J.J. SCHALLER. Ed : Dunod, Paris, 1999, 217 pages.
- ANZIEU D. Le Moi-peau (Collection: psychismes). Ed: Dunod, Paris, 1985, 254 pages.
- ARIES Ph. L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime . Seuil, Paris, 1973, 316 pages.
- ARISTOTE. Ethique à Nicomaque . Flammarion, Paris, 1975. Edition de 1992, traduction, préface et notes de Jean VOILEQUIN. 346 pages.
- ARON R. Préface Le savant et le politique. Bibliothèque 10/18, Plon, Paris, 1959, 221 pages.
- AUDARD. C. Les désirs humains ont-ils leur place en morale ? » In Magasine Littéraire n° 361.
- AUDOIN R. Morale ou intérêt bien compris? L'éducation morale entre impératif catégorique et impératif hypothétique. in Cahiers Binet-Simon n° 655, 1998, pages 53 à 64.
- AVANZINI G. L' éducation des adultes . Anthropos, Paris, 1996, 182 pages.
- BARDINL. L'analyse de contenu. PUF, Paris, 9° édition, 1998, 291 pages.

- BATESON G. Vers une écologie de l'esprit. Seuil, Paris, 1977 (traduction française), Paris, 299 pages.
- BAUM-BOTBOL M. Après vous Monsieur. Pages 51 à 71. In Autrement. La Responsabilité. La condition de notre humanité. n°14 Série Morale ; 1994 . Autrement, Paris, 289 pages.
- BAZIOU J.Y. Apprendre des jeunes . L'accompagnement spirituel. Assas, n° 153 HS, février 92, Collection Christus. 270 pages.
- BERGER M. L'enfant et la souffrance de la séparation (divorce, adoption, placement). Dunod, Paris, 1997, 170 pages.
- BERGERET J. La violence fondamentale . Dunod, Paris, 1984, 251 pages.
- BIARNES J. Pour de nouvelles pratiques en institution : être centré sur le sujet ». In Accompagner la personne en difficulté . S/D JJ. SCHALLER.
- BOLLE DE BAL M. Voyages au bout des sciences humaines. Tome I et II. De la reliance. Ed : L'Harmattan, Paris, 1996.
- BOURDIER P. Blessure narcissique et castration Pages 125-à 145. In Le Narcissisme: l'amour de soi. Sand, 1985, Paris, 318 pages.
- BOUTINET JP. Anthropologie du projet. PUF, Paris, 1990, 301 pages.
- BOUVET M. Oeuvres Psychanalytiques La Relation d'Objet. Payot, Paris, 1967, 435 pages.
- CADIERE J. Approche compréhensive et essai de formalisation des représentations des travailleurs sociaux . Thèse de doctorat, non publiée.
- CASTERA (DE) Bernard. Le compagnonnage PUF. Paris, 1996 127 pages.
- CASTORIADIS C. L'institution imaginaire de la Société. Seuil, Paris, 1975, 538 pages.
- CHAPPAZ G. Accompagnement et Formation » (sous la direction de) Acte d'Université d'été 1997, CNDP/CRDP Marseille, 1998, 144 pages.
- CHASSEGUET-SMIRGEL J. L'idéal du Moi et le groupe Pages 171 à 189. In Le Narcissisme: l'amour de soi Sand, Paris, 1985, 318 pages.
- CHESNAIS MF. Vers l'autonomie : l'accompagnement dans les apprentissages. Hachette Education, 1998, Paris, 207 pages.
- CIFALI M. Une altérité en question. In Accompagnement et formation. Pages 119 à 155. S/D Georges CHAPPAZ. Université de Provence. Aix en Provence et CNDP/CRDP de Marseille, 1998.
- COSNIER J. Nouvelles clefs pour la psychologie PUF, 1984, 221 pages.
- DANIELOU J. La direction spirituelle dans la tradition ancienne de l'église. In L'accompagnement spirituel. Assas n° 153 HS, février 92, Collection Christus, 270 pages.
- DELAISI DE PERSEVAL G. et JANAUD A. L'enfant à tout prix. Seuil, Paris, 1983, 282 pages.
- DOLTO F. et SEVERIN G. L'Evangile au risque de la psychanalyse. Seuil, Paris, 1982, 181 pages.
- DUBAR Cl. La socialisation : construction des identités sociales et professionnelles.

- Colin, Paris, 1996. 276 pages.
- DUBET F. et MARTUCCELLI D : « Théories de la socialisation et définitions sociologiques de l'école. Revue française de sociologie oct-décembre 96. John Libbey Eurotext Montrouge
- DURNING P. Education familiale. Acteurs, processus, enjeux. PUF. Paris, 2^e édition 1999, 294 pages.
- DUYME M. Les familles adoptives internationales comme creuset de la société mondiale. In Accueil, février 1995. Bulletin trimestriel de Enfance et Famille d'adoption.
- EIGUER A. Un divan pour une famille. Du modèle groupal à la thérapie familiale psychanalytique » Centurion, Paris, 1983. 223 pages.
- EWALD F. L'expérience de la responsabilité. In Qu'est-ce qu'être responsable? Sciences Humaines, Auxerre, 1997, pages 55 à 81.
- FAVRE C. et D. Écoute, empathie, affectivité : du concept à la réalité. In Accompagnement et formation. S/D de G. CHAPPAZ.
- FINE A. Adoptions Ethnologie des parentés choisies. Maison des Sciences de l'Homme, 1998, Paris, 309 pages.
- FLAMENT Cl. Structures et dynamisme des représentations sociales. In Les représentations sociales. Pages 204 à 219. S/D de D. JODELET.
- FOUCAULT M. Les Mots et les Choses. Gallimard, Paris, 1966. 400 pages.
- FOYER J. et LABRUSSE-RIOU C. (Sous la direction de) L'adoption des Enfants Etrangers Introduction de MP. CHAMPENOIS-MARMIER Economica, 1986, Paris, 96 pages.
- FREUD. A. (GOLDSTEIN J. et SOLNIT A.J.) Avant d'évoquer l'intérêt de l'enfant. ESF, Paris, 1983, 172 pages.
- FREUD S. Introduction au narcissisme » Pages 25 à 42. In Le Narcissisme: l'amour de soi Sand, Paris, 1985, 318 pages
- FULCHIRON H. et MURAT P. Abandon et Adoption. Liens du sang, liens d'amour. Autrement, n° 96- Paris, 1988, 221 pages.
- FUSTIER P. Les corridors du quotidien. La relation d'accompagnement dans les établissements spécialisés pour enfants. PUL, Lyon, 1993, 3^e édition, 195 pages.
- FUSTIER P. Le lien d'accompagnement . Entre don et contrat social. Dunod, Paris, 2000, 238 pages.
- GARDOU Ch. Connaître le handicap, reconnaître la personne. Erès, Toulouse, 2002, 252 pages.
- GODARD O. Principe de précaution et responsabilité: une révision des relations entre sciences, décision et société. In Qu'est-ce qu'être responsable? Sciences Humaines, 1997, pages 95 à 126.
- GODIN A. La relation d'aide en psychologie et en pastorale. In L'accompagnement spirituel. Assas, n° 153 HS, 1992, 270 pages.
- GREISCH J. L'amour du monde et le principe de responsabilité. Pages 72-93. In Autrement, n° 14, Paris, 1994, 289 pages.

- GRUNBERGER B. Le Narcissisme. Essai de psychanalyse. Payot, Paris, 1993 (première publication 1971), 347 pages.
- GUYOTAT J. Eudes cliniques d'anthropologie psychiatrique. Masson, Paris, 1991, 175 pages.
- GUYOTAT J. Mort. Naissance et Filiation. Etudes de psycho-pathologie sur le lien de filiation ». Masson, Paris, 1980, 172 pages.
- GUYOTAT J. et FEDIDA P. (sous la direction de) Généalogie et transmission. GREUPP, Paris, 1986, 186 pages.
- HABERMAS J. Morale et communication. CERF, Paris, 1996, 212 pages.
- HENNEQUIN V. Le compagnonnage. In Encyclopédie du dix-huitième siècle. Tome huitième. 1858.
- HENZEZEL (DE)M. La mort intime. Robert Laffont, Paris, 1995, 231 pages.
- HENRIOTP. Aristote. Hatier, Paris, 1997, 99 pages.
- HERITIER F. Masculin / Féminin. La pensée de la différence. Odile Jacob, Paris, 1996, 332 pages.
- HERITIER F. L'exercice de la parenté. Seuil, Paris, 1981, 199 pages.
- HERZLICH CI. Santé et maladie. (Analyse d'une représentation Sociale). Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 1984. 210 pages.
- IMBERT F. Médiation, Institution et lois dans la classe. ESF, Paris, 1994, 131 pages.
- IMBERT F. L'impossible métier de pédagogue. Praxis et poïésis. Ethique ou morale. ESF, Paris, 2000, 172 pages.
- JANKELEVITCH V. Avec l'âme tout entière ». Hommage à BERGSON. Extrait de la Société française de philosophie. 1960.
- JEUDI-BALLINI M. Naître par le sang, renaître par la nourriture : un aspect de l'adoption en Océanie. In Adoptions. S/D A. FINE. ESF, Issy les Moulineaux, 2000, 172 pages.
- JODELET D. Les Représentations Sociales ». (Sous la Direction de). Vendôme, PUF, 1989, 424 pages.
- JODELET D. Représentations sociales: phénomènes, concept et théorie. Pages 357-378. In Psychologie Sociale. S/D de MOSCOVICI.
- JONAS H. De la gnose au Principe de responsabilité. Pages 5 à 21. In Esprit, Paris, mai 1991.
- KAES R. Le groupe et le sujet du groupe. Dunod, Paris, 1993, 352 pages.
- KANT E. Fondements de la métaphysique des mœurs ; Trad. Delbos, Delagrave, 1943.
- KAUFMANN JC. L'entretien compréhensif. Nathan, Paris, 1996, 127 pages.
- KARILA H. L'adopté : enfant roi ou pariat. JC Simoën, Paris, 1976, 223 pages.
- KOHUT H. La rage narcissique. Pages 291 à 300. In Le narcissisme: l'amour de soi. Sand, Paris, 1985, 318 pages
- LALLEMAND S ; La circulation des enfants en société traditionnelle (prêt, don, échange). L'Harmattan, Paris, 1993, 223 pages.

-
- LANGANEY A. Les parentés paradoxales. Sciences et Avenir n° 540, février 1992.
- LAPLACE J. La formation du directeur spirituel ». In L'accompagnement spirituel
- LAPLANCHE J. et PONTALIS J.B. Vocabulaire de la psychanalyse ; PUF, Paris, 1967, 523 pages.
- LE BIHAN Ch. Les grands problèmes éthiques. Seuil, Paris, 1997, 62 pages.
- LE BOUEDEC G. Accompagnement en éducation et formation : Un projet impossible. L'Harmattan, DEFI Formation, Paris, 2001, 207 pages.
- LE BOUEDEC G. Diriger, suivre, accompagner : esquisse d'une topique de quelques postures éducatives. Cahiers BINET SIMON n° 655. Eres, Toulouse, 1998.
- LE BOURSICOTM. Ch. Les chemins de l'adoption internationale. Recueil Dalloz. 10 janvier 2002.
- LEBRUN J. P. Malaise (dans la civilisation) belge. In Passage n° 91. Dossier psychanalytique.
- LEDUC F. Conflit moral et croissance spirituelle. In L'accompagnement spirituel Assas, n° 153 HS, février 92, 270 pages.
- LEGENDRE P. Le crime du caporal Lortie. Fayard, Paris, 1989, 186 pages.
- LEGENDRE P. (et PAPAGEORGIOU-LEGENDRE A). Filiation. Leçons IV. Fondement généalogique de la psychanalyse. Fayard, Paris, 1990, 234 pages.
- LEGENDRE P. L'inestimable objet de la transmission (Etude sur le principe généalogique en Occident). Fayard, Paris, 1985, 407 pages.
- LEMAIRE A. Jacques LACAN. Mardaga, Bruxelles, 1977, 379 pages.
- LERBET-SERENI F. : Préface de « La quête du sens en éducation spécialisée ». L'Harmattan, Paris, 1999, 138 pages.
- LERBET-SERENI F. HDR, note de synthèse. TOURS 1997.
- LEVINAS E. Totalité et Infini. Essai sur l'extériorité. Kluwer Academic, Original édition, Martinus Nijhoff, 1971, 347 pages.
- LOTHELLIER A. Post-face. Accompagnement en éducation et formation. Acte d'Université d'été 1997, CNDP/CRDP Marseille, 1998, 144 pages.
- MAISONNEUVE J. et LAMY L. Les relations électives. Pages 166- 191. In Psychologie Sociale. S/D de MOSCOVICI.
- MARC E. et PICARD D. Interaction et production du sens en situation de groupe. In L'interaction : négociation du sens. Eres. Toulouse 1991. 219 pages.
- MARIN L. Détruire la peinture. Flammarion, Paris, 1997, 211 pages.
- MARMIER MP. Sociologie de l'adoption ». Préface de Jean CARBONNIER Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, Paris, 1969. 422 pages.
- MAUSS M. Essai sur le don. PUF, Paris 1989.
- MEIRIEUPh. La pédagogie entre le dire et le faire. ESF, Paris, 1996, 281 pages.
- MORIN E. Introduction à la pensée complexe. ESF, Paris, 1990, 157 pages.
- MOSCOVICI S. La psychanalyse, son image et son public. PUF, Vendôme, 1976 (2^e édition), 506 pages.

- MOSCOVICIS. (Sous la Direction de) Psychologie Sociale PUF, Paris, 1984. 592 pages.
- MURAT P. Procréation assistée et droits de l'enfant. Revue de droit sanitaire et social. Page 394 à 396. Informations Sociales. Enfants désirés, enfants demandés. CNAF Juin-Juillet 1991 n° 12, 1991.
- NEGRE P. La quête du sens en éducation spécialisée. De l'observation à l'accompagnement L'Harmattan, Paris, 1999, 138 pages.
- NEUBERG M. La responsabilité: étude philosophique d'une notion incertaine. In Qu'est-ce qu'être responsable? » Sciences Humaines, Auxerre, 1997. Pages 9 à 20.
- OGIEN R. Qui a peur des théories morales ?. In Magasine Littéraire n° 361.
- OZOUX-TEFFAINE O. Adoption Tardive D'une naissance à une autre. Stock, Paris, 1987. 237 pages.
- PASCALG. Pour connaître KANT . PUF, Paris, 1995, 198 pages.
- PEILLE F. Appartenance et filiation. Etre enfant de quelqu'un. ESF, Paris, 1997, 171 pages.
- PEYRON-BONJAN Ch. Pour l'art d'inventer en éducation. L'Harmattan, Paris, 1994, 156 pages.
- PHAROP. Le civisme ordinaire. Librairie des Méridiens, Paris, 1985, 236 pages.
- PHARABOD JP et ORTOLI S. Le cantique des cantiques. La découverte, Paris, 1998, 143 pages.
- PHILIBERT Ch. et WIEL G. Accompagner l'adolescence » 2° édition Chronique Sociale, Lyon, 1998, 218 pages.
- PLENCHETTE-BRISSONNET Cl. Construire et utiliser des outils en action sociale. ESF, Paris, 1985, 162 pages.
- POITOU JP. La dissonance cognitive. Armand Colin, Paris, 1974, 125 pages.
- PROTHAIS A. Les paradoxes de la pénalisation. Enquête en matière d'assistance médicale à la procréation et d'adoption. Doctrine Semaine juridique n° 42 du 15 octobre 1997.
- PUEL H. Ouvrir le champ du débat éthique. Cahiers Binet Simon. De l'éducation morale. Eres, Toulouse, 1993, 207 pages.
- REGNIER J.Cl. L'alternance : des évidences (en) aux questions. Forum (revue de recherche en travail social) n° 93 septembre 2000.
- RICOEUR P. Soi-même comme un autre. Seuil, Paris, 1990, 424 pages.
- RICOEUR P. Le juste. Esprit, Paris, 1995, 221 pages.
- RICOEUR P. Quelle place pour la morale ? In Ligue de l'enseignement, Journal de vie, Cercles Condorcet. Desclée de Brouwer, Paris, 1996.
- RIOUX A. Devenir parents par l'adoption : quels "choix" inconscients ? Etude de quelques trajectoires Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d' Ascq, 2001, 238 pages.
- ROBIN J. Malaise dans la civilisation ou les défaillances de l'organisme. In Des représentations dans les institutions sociales et médico-sociales CCRA. Lyon.

- 2000.143 pages.
- ROLLET Cl. Les représentations de l'enfant de hier à aujourd'hui. In Echanges n° 95-96. septembre-décembre. 1999. La Documentation Française.
- ROUYER M. Adoption : le premier entretien avec le psychiatre. In Journal de pédiatrie et de puériculture n° 4. 2001. Editions scientifiques Elsevier.
- ROSENCZVEIGJP. Les droits des Enfants en France. IDEF, Candot-Bourcery, Paris, 1992, 287 pages.
- ROSOLATO G. Essais sur le symbolisme. Gallimard, Paris, 1969, 364 pages.
- RUBELLIN-DEVICHI J. Le principe de l'intérêt de l'enfant dans la loi et la jurisprudence françaises. In Journal du Droit des jeunes n° 159 Novembre 1996.
- RUBELLIN-DEVICHI J. Réflexions pour d'indispensables réformes en matière d'adoption. Droit de l'enfance et de la famille en matière d'adoption. 1991.
- RUSS J. La pensée éthique contemporaine. PUF, Paris, 1994, 125 pages.
- SACLIER Ch. L'adoption des enfants étrangers. Séminaire Nathalie-Masse.25/27 mai 1992.L'adoption des Enfants Etrangers Paris. Centre International de l'Enfance, 1993. 142 pages.
- SAUSSURE F. Cours de linguistique générale.In Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage. Seuil, Paris, 1972, 470 pages.
- SCHALLER JJ. (S/D de) Accompagner la personne en difficultés. Pratiques sociales et stratégie de direction Dunod, Paris, 1999, 217 pages.
- SERRES M. Les cinq sens. Grasset et Fasquelle, Paris, 1985, 460 pages.
- SISSAG. Abandon et Adoption. Liens du sang, liens d'amour. N° 96- Février 1988, Autrement, Paris, 221 pages.
- SOULE M. Contribution clinique à la compréhension de l'imaginaire des parents ». A propos de l'adoption ou le roman de Polybe et Mérope. Revue Française de psychanalyse, 1968. Pages 419 à 464.
- SOULE M. Le fantasme de la recherche de ses géniteurs par l'enfant adopté ou le roman familial. Pages 465-469. In Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence. Les enjeux de l'adoption. Paris, 1995.
- SOULE M. et GOLSE B. Origines, identités, destinées. Que dire à un enfant qui s'inquiète de son origine. ESF, Paris, 1996, 153 pages.
- TAGUIEFF P.A. La force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles. La Découverte, Paris, 1987, 644 pages.
- TAP P. La société pygmalion (Intégration sociale et réalisation de la personne) » Dunod, Paris, 1988, 263 pages.
- THEVENOT X. Inévitable imprégnation éthique et nécessaire éducation morale. Cahiers Binet Simon. De l'éducation morale. Eres, Toulouse, 1993, 207 pages.
- TRILLAT B. L'adoption : essai sur les institutions. PUL, Lyon, 1995, 332 pages.
- VAN GENNEPA. Les rites de passage. Réimpression de l'édition 1901 Emile NOURRYA. et J. Picard, 1981, Paris, 288 pages.
- VERDIERP. L'agrément des personnes qui souhaitent adopter un pupille de l'Etat. Revue de Droit Sanitaire et Social n° 28 Avr-juin 1992. Pages 354 à 367.

WEBER M. Le savant et le politique. Bibliothèque 10/18 Plon 1959. 221 pages. Préface de Raymond ARON.

VERWILGHEN M. A propos d'adoptions. In Journal des Jeunes n° 130 Décembre 1993.

WIEL Gérard. La démarche d'accompagnement. In Accompagnement et formation. S/D de G. CHAPPAZ.

WINNICOT D.W. Jeu et réalité : l'espace potentiel. Gallimard,. Paris, 1971, 1975. 212 pages.

Index des noms cités.

[Note : les chiffres renvoient aux pages de l'édition papier.]

- ABRIC,120
- AFCHAIN,202, 315
- ANZIEU,78, 101, 140, 141, 295, 315
- ARIES,27, 29, 134, 315
- ARIÈS,27, 134
- ARISTOTE,232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 259, 264, 275, 278, 315
- ARON,273, 274, 315, 326
- AUDARD,251, 252, 315
- AVANZINI,193, 306, 315
- BARDIN,65, 315
- BATESON,192, 211, 315
- BAUM- BOTHOL,273
- BAZIOU,205, 221, 316
- BERGER,11, 12, 316
- BERGERET,89, 316
- BIARNES,214, 220, 316

- BOLLE DE BALL,266
- BOLLE DE BALL. M.,266
- BOURDIER,85, 111, 316
- BOUTINET,202, 204, 206, 223, 316
- BOUVET,81, 82, 83, 316
- CADIÈRE,293, 299, 316
- CASTERA. (DE),188
- CASTORIADIS,91, 206, 287, 289, 290, 296, 297, 298, 316
- CATORIADIS,204
- CHAPPAZ,205, 222, 316, 317, 318, 326
- CHASSEGUET-SMIRGUEL,84
- CIFALI,202, 317
- COSNIER,78, 91, 317
- CYRULNIK,87, 88
- DANIELOU,185, 317
- DOLTO,79, 231, 317
- DUBAR,44, 183, 278, 317
- DURNING,10, 74, 317
- DUYME,139, 317
- EIGUER,83
- EWALD,218, 274, 275, 318
- FAVRE,221, 298, 318
- FINE.,18, 27, 75, 115
- FLAMENT,122, 318
- FOUCAULT,289, 318
- FREUD,83, 84, 85, 86, 87, 102, 111, 135, 318
- FULCHIRON,25, 318
- FULCHIRON. H.,25
- FUSTIER,145, 148, 152, 154, 192, 193, 198, 199, 209, 227, 231, 307, 318
- FUSTIER. P.,192
- GARDOU,0, 204, 222, 318
- GODARD,276, 319
- GODIN,190, 205, 217, 319
- GREISCH,278
- GRUNBERGER,77, 78, 81, 83, 85, 256, 319

-
- GUYOTAT,76, 77, 91, 92, 100, 101, 102, 103, 113, 116, 120, 125, 319
 - HABERMAS,279, 280, 281, 282, 283, 319
 - HENNEQUIN,188, 319
 - HENNEZEL (DE),205, 319
 - HENRIOT,232, 233, 234, 237, 319
 - HERITIER,71, 87, 90, 101, 115, 128, 161, 319
 - HÉRITIER,71, 87, 89, 101, 128
 - IMBERT,79, 89, 178, 179, 204, 267, 268, 278, 320
 - JACQUET,191
 - JANKELEVITCH,234, 320
 - JODELET,54, 55, 120, 122, 318, 320
 - JONAS,273, 276, 278, 320
 - JONAS. H.,276
 - KAËS,44
 - KANT,239, 240, 241, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 251, 272, 273, 279, 282, 297, 323
 - KANT.,247, 248, 249
 - KAUFFMAN,289
 - KOHLBERG,280
 - KOHUT,81, 320
 - LABORDE-BARBANEGRE,75
 - LACAN,76, 79, 170, 321
 - LACHARITE,190
 - LALLEMAND,18, 19, 71, 72, 73, 320
 - LALLEMAND. S.,19
 - LAMY,182, 322
 - LAMY. L.,182
 - LAPLACE,187, 320
 - LAPLANCHE,76, 79, 81, 82, 83, 84, 321
 - LE BIHAN,235, 237, 321
 - LE BOUEDEC,167, 168, 185, 204, 212, 213, 299, 302, 303, 321
 - LE BOURSICOT,46, 321
 - LEBRUN,169, 321
 - LEDUC,219, 321
 - LEGENDRE,88, 89, 93, 114, 116, 117, 170, 255, 259, 263, 267, 321

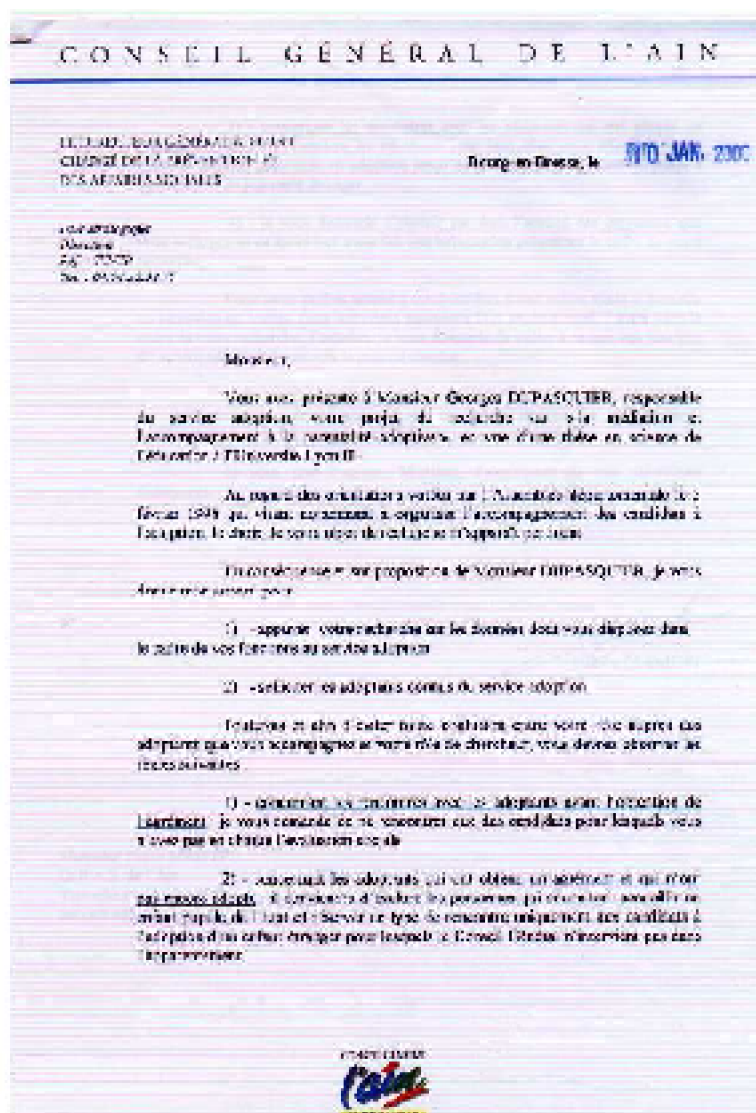
- LEMAIRE,76, 89, 321
- LERBET-SERENI,214, 215, 265, 268, 283, 322
- LEVINAS,170, 255, 256, 259, 273, 322
- LEVI-STRAUSS,21, 87
- LÉVI-STRAUSS,86, 254
- LHOTELIER,189
- MAISONNEUVE,182, 322
- MAISONNEUVE. J.,182, 322
- MARC,294, 322
- MARIN,124, 322
- MARMIER,41, 48, 322
- MAUSS,21, 254, 322
- MEIRIEU,172, 205, 206, 293, 297, 322
- MORIN,15, 152, 206, 212, 213, 229, 322
- MORIN. E.,212
- MOSCOVICI,54, 55, 56, 182, 322
- MURAT,25, 318, 322
- MURAT. P.,25
- NEGRE,291, 293, 298, 323
- OGIEN,252, 323
- ORTOLI,151, 323
- OZOUX TEFFAINE,77, 208
- OZOUX-TEFFAINE.,323
- PAGES,128
- PASCAL,240, 241, 248, 249, 323
- PEILLE,191, 323
- PEYRON-BONJAN,235, 246, 273, 323
- PHARABOD,151, 323
- PHARO,278, 323
- PHILIBERT,221, 323
- PIAGET,280
- PICARD,294, 322
- PLATON,231
- PLENCHETTE-BRISSONNET,139, 323
- POITOU,323

-
- PONTALIS,76, 79, 83, 321
 - PROTHAIS,271, 324
 - RAWLS,281
 - REGNIER,185, 324
 - RICOEUR,12, 16, 110, 136, 147, 167, 169, 172, 203, 216, 220, 221, 223, 233, 238, 250, 251, 252, 253, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 265, 267, 272, 276, 277, 278, 279, 282, 283, 292, 294, 301, 309, 324
 - RICOEUR. P.,12, 262, 282
 - RIOU,143
 - ROBIN,94, 324
 - ROLLET,27, 324
 - ROLLET. C.,27
 - ROSENCZVEIG,324
 - ROSOLATO,85, 90, 92, 113, 267, 324
 - ROUYER,139, 324
 - RUBELLIN-DEVICHI,31, 134, 136, 324
 - RUBELLIN-DEVICHI. J.,31
 - RUSS,80, 231, 232, 235, 236, 243, 276, 325
 - SACLIER,41, 325
 - SAUSSURE (DE),91
 - SERRES,252, 295, 325
 - SEVERIN,79, 231, 317
 - SISSA,22, 325
 - SOULE,10, 161, 162, 325
 - SOULE. M,11, 325
 - STHAL,284
 - TAGUIEFF,126, 128, 129, 139, 325
 - TAP,278, 326
 - TRILLAT,41, 178, 270, 326
 - VAN GENNEP,156, 157, 158, 159, 160, 173, 175, 326
 - VERDIER,37, 326
 - VERNIER,115, 116
 - VERWILGHEN,272, 326
 - WEBER,167, 272, 273, 274, 326
 - WIEL,204, 205, 215, 219, 221, 323, 326

- WINNICOTT, 15, 78, 144, 145, 146, 148, 150, 152, 174, 193, 238
- WINNICOTT. D.W., 15

Annexes

Annexe n° 1. Lettre du Directeur de la DIPAS.



3) - couvrir les dépenses pour les adoptions qui ont adopté un enfant ; il conviendra d'envisager les situations pour lesquelles vous effectuerez vous-même le suivi de placement ou adoption jusqu'au prononcé du jugement ou jusqu'à transcription du jugement étranger.

4) - le plus accablé d'obtenir par écrit l'accord des personnes qui vous aident, et vous en leur avoir fait une information préalable le cas échéant.

Vous serez partie prenante de démarches et de démarches, soit à domicile ou à l'étranger, soit en cas de situation exceptionnelle professionnelle. Vous serez le cadre de votre recherche. Toutefois, je vous demande de solliciter les services sociaux du service adoptions dans le cadre de votre

Prévoir une modification dans votre recherche, notamment au point de vue méthodologique, ainsi, pour ce qui est des instances sur les personnes concernées, faire l'objet d'un nouvel accord spécifique de votre part.

Je vous prie à signer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Thierry CLEMENT

Monsieur Pierre MAISTRE
 20 Rue de la Vierge
 Travailleur social spécialisé
 Service adoptions

Annexe n° 2. Codification des 194 dossiers.

- **Age des candidats** : à la date de l'obtention de l'agrément, pour chacun.
 - moins de 30 ans : 1
 - de 30 à 34 : 2
 - de 35 à 39 : 3
 - de 40 à 49 : 4
 - plus de 49 ans : 5

- **Age du couple** correspondant à la prise de vie commune :
 - moins de 5 ans : 1
 - de 5 à 9 : 2
 - de 10 à 19 : 3
 - plus de 19 ans : 4

- Situation matrimoniale :
 - couple marié : M
 - couple non marié : VM (vie maritale)
 - célibataire : C

- Situation familiale :
 - couple sans enfant : SE
 - couple ayant au moins 1 enfant
 - + biologique : BIO
 - +adopté : ADOPT
 - couple ayant au moins 1 enfant biologique et 1 enfant adopté : BA
 - couple dont l'un des conjoints a eu 1 ou des enfants d'une précédente union, cet (ou ces) enfant (s) étant au foyer des adoptants (EUPF) ; étant hors foyer (EUPH).

- **PCS : (Professions et catégories socio-professionnelles)** : nous nous référerons au code INSEE. Groupe 1 : agriculteurs exploitants. Groupe 2 : artisans, commerçants, chefs d'entreprise. Groupe 3 : cadres et professions intellectuelles supérieures. Groupe 4 : professions intermédiaires et commerciales des entreprises. Groupe 5 : employés. Groupe 6 : ouvriers.

- **Les revenus** : nous ne retiendrons que les salaires mensuels cumulés des deux conjoints ; les autres revenus et capitaux sont trop imprécis ou manquants.
 - moins de 1500 euros par mois : 1
 - de 1500 à 3000 par mois : 2
 - de 3000 à 4500 : 3
 - plus de 4500 : 4

- **Niveau d'étude** : nous retiendrons également la nomenclature de l'INSEE relative au niveau de diplôme. Premier niveau : sans diplôme et Brevet des collèges seul. Deuxième niveau : CAP, BEP. Troisième niveau : Brevet Professionnel, bac de technicien, bac général seul. Quatrième niveau : paramédical ou social avec ou sans

bac général, BTS, DEUG. Cinquième niveau : licence, maîtrise, CAPES, ingénieur.

- **Famille d'origine** : les conjoints sont-ils enfant unique ou ont-ils des frères ou sœurs ?
 - avec frère ou sœur : AFS
 - enfant unique : EU

- **L'enfant attendu** : il s'agit des attentes formulées par les demandeurs quant aux caractéristiques de l'enfant :
 - son âge
 - * moins de 1 an : 1
 - * de 1 à 3 ans : 2
 - * moins de 6 ans : 3
 - * plus de 6 ans : 4

- le nombre d'enfant (s) attendu (s) :
 - 1 enfant : 1
 - 2 enfants : 2

- son origine :
 - enfant d'origine européenne : 1
 - enfant de toutes origines : 2
 - enfant qui ne soit pas d'origine arabe : 31
 - enfant qui ne soit pas de peau noire : 32
 - enfant qui ne soit ni d'origine arabe ni de peau noire : 33

- son sexe :
 - sans préférence : 1
 - préférence pour une fille : 2
 - préférence pour un garçon : 3

- Agrément obtenu :
 - âge de l'enfant :
 - * moins de 1 an : 1

- * moins de 3 ans : 2
 - * moins de 6 ans : 3
 - * l'enfant pourrait avoir plus de 6 ans : 4
 - * « enfant le plus jeune possible » : 5
 - * « pour 1 enfant » : 6
-
- **le nombre d'enfant** pour lequel l'agrément est donné :
 - pour 1 enfant : 1
 - pour 1 ou 2 enfants : 2

 - **Nombre d'agrément** : s'agit-il d'un premier (1) agrément ; d'un deuxième (2) pour une deuxième adoption ; ou d'un renouvellement du premier (3), premier qui devient caduc au terme de cinq ans et qui n'a pas donné lieu à un accueil ?

 - **Motif de la demande** : nous ferons la distinction entre les motifs liés :
 - à l'infécondité primaire (11) ou secondaire (12) du couple : nous parlerons d'infécondité quand médicalement aucun diagnostic de stérilité n'a été posé pour l'un ou l'autre des conjoints.
 - à la stérilité de Monsieur (21) ou de Madame (22).
 - à un autre motif (3): motif humanitaire ; grossesse à risques ; âge des conjoints ; situation de célibataire...

Annexe n° 3. Base de données des 194 dossiers.

[maistre_p_annexe3.pdf](#)

Annexe n° 4. Étude sur agrément. Données au 31 mars 2000

[maistre_p_annexe4.pdf](#)

Annexe n° 5. Lecture des résultats

Il s'agit donc de repérer parmi les déterminants sociaux retenus ceux qui semblent avoir un effet sur la représentation de l'enfant attendu. Nous ne ferons pas de distinction entre couples (mariés ou pas) et célibataires. Les célibataires représentent moins de 1% des adoptants (0,04%).

Nous allons donc mettre en relation ce que nous avons défini comme variables indépendantes et la nature des représentations de l'enfant.

Est-ce que d'abord, la distinction, couple avec enfant, couple sans enfant, a effectivement des effets sur les caractéristiques de l'enfant ?

5 - 1 : Situation familiale et représentation de l'enfant :

- **relativement à l'âge de l'enfant attendu** : le fait pour un couple de ne pas avoir d'enfant de son couple induit une demande d'enfant ayant moins de 1 an, supérieure à celle des couples ayant un enfant biologique et/ou adopté. 37% des demandeurs sans enfant souhaitent adopter un bébé, 24 % des demandeurs avec enfant (s). La proportion s'équilibre pour l'accueil d'enfant ayant moins de trois ans (38 et 36%). Et logiquement, les couples avec enfants se disent disponibles à l'adoption d'enfants plus grands, ayant moins de six ans. (33% et 22% pour les couples sans enfants).
- **relativement au sexe de l'enfant attendu** : les couples n'ayant pas encore d'enfant né de leur couple disent à 96% ne pas avoir de préférence quant au sexe de l'enfant. Cette majorité diminue si nous prenons en compte les couples sans enfants dont l'un des conjoints a déjà eu un enfant au moins d'une première union. (92%). Inversement, 25% des couples ayant déjà au moins un enfant disent préférer adopter un enfant de sexe déterminé, et majoritairement une fille (19 filles pour 5 garçons).
- **relativement à l'origine ethnique de l'enfant attendu** : nous devons différencier les couples ayant un enfant biologique de ceux ayant un enfant adopté. 34% des couples ayant adopté déjà un enfant ne font aucune discrimination quant à l'origine de l'enfant ; ils se rapprochent des 36% des couples sans enfant ne faisant également aucune discrimination. Ces deux catégories se distinguent des couples ayant au moins un enfant biologique : 57% de ceux-ci disent être disponibles à tout enfant quelle que soit son origine. Plus globalement donc, 36% des couples sans enfant ne font aucune discrimination contre 49% des couples ayant déjà un enfant (biologique, adopté ou les deux).

En conclusion, pour chacune des caractéristiques de l'enfant attendu (âge, sexe, origine), la situation familiale du demandeur semble être déterminante. **Nous retiendrons donc ce déterminant.**

Est-ce que l'âge du couple a une incidence sur les attentes ?

5 - 2 : Age du couple et représentation de l'enfant :

- **relativement à l'âge de l'enfant** : voilà peut être une évidence qu'il convient de

en vertu de la loi du droit d'auteur.

souligner : plus le couple est âgé, plus il semble disponible à accueillir un enfant grand. 100% des jeunes couples (moins de cinq ans) souhaitent un enfant de moins de 3 ans. 23% des couples ayant entre 5 et 9 ans de vie commune, 29% ayant entre 10 et 19 ans de vie commune, semblent prêts à adopter un enfant de moins de 6 ans. Les couples ayant plus de 19 ans de vie commune disent pour près de 50% d'entre eux être disponibles pour adopter également un enfant ayant moins de 6 ans. La progression des chiffres est continue.

- **relativement au sexe de l'enfant** : mis à part les couples ayant moins de 5 ans de vie commune compte tenu de leur petit nombre, il semble bien également que l'âge du couple dise quelque chose quant au sexe de l'enfant attendu. Plus le couple est âgé, plus la préférence du sexe de l'enfant semble forte. La progression en % est claire : 7% des couples ayant entre 5 et 9 ans, 17% de ceux ayant entre 10 et 19, 29% de ceux ayant plus de 19 ans de vie commune disent attendre un enfant de sexe déterminé. Cette progression semble cohérente avec la préférence repérée des couples ayant déjà des enfants. (et qui sont donc les plus âgés).
- **relativement à l'origine de l'enfant** : la proportion des couples ne faisant aucune discrimination semble diminuer au fur et à mesure que le couple vieillit. Mis à part les jeunes couples trop peu nombreux, retenons que 44% des couples ayant entre 5 et 9 ans ne font aucune discrimination, 39% parmi ceux ayant entre 10 et 19 ans et 38% parmi ceux ayant plus de 19 ans. Cette lecture semble devoir être relativisée compte tenu des écarts trop peu significatifs (6%).

En conclusion, retenons que l'âge de leur couple semble avoir un effet sur les attentes des futurs parents quant à l'âge de l'enfant, son sexe et dans une moindre mesure sur son origine. **Nous retenons donc ce déterminant.**

5 - 3 : Age des demandeurs et représentation de l'enfant.

- **relativement à l'âge de l'enfant** : les proportions semblent assez équilibrées pour les enfants ayant moins de 3 ans, avec une répartition à peu près équivalente quelque que soit l'âge des demandeurs ; pour les enfants ayant plus de 3 ans, la proportion d'adoptants disponibles à leur accueil augmente avec l'âge des ces futurs parents. Par tranche d'âge pour Madame, 21, 23, 35% ; pour Monsieur 12, 24, 40%.
- **relativement au sexe de l'enfant** : les résultats semblent confirmer assez nettement la lecture précédente sur l'âge du couple. Plus Monsieur et Madame sont âgés, plus ils disent leur préférence pour un sexe déterminé. La proportion de ceux et celles qui ne font pas de discrimination quant au sexe de l'enfant diminue régulièrement pour les femmes et les hommes au fur et à mesure qu'ils/elles vieillissent.
- **relativement à l'origine de l'enfant** : dans les mêmes proportions que la relation âge du couple/origine de l'enfant, il semble que nous puissions mettre en relation l'âge de chacun des demandeurs et l'origine de l'enfant. Les résultats ne donnent pas d'indications franches ; ni l'âge de Madame, ni l'âge de Monsieur ne semble pouvoir être mis en relation avec l'absence de discrimination.

Cette lecture confirme en partie la précédente : l'âge du couple est bien par définition en rapport avec l'âge de chacun des conjoints ; plus le couple est vieux, plus les conjoints sont vieux. L'inverse n'est pas vrai : un couple peut être jeune et 1 ou 2 conjoints âgés. Compte tenu de la redondance de ces relations, il nous semble opportun de choisir l'une des deux. Est-ce l'âge du couple ou des personnes qui sera déterminant quant à la représentation de l'enfant attendu ? Sans les confondre, il nous semble plus opérationnel de retenir l'âge du couple plutôt que celui de chacun des demandeurs. Retenir celui des demandeurs obligerait à multiplier les catégories en fonction de l'écart d'âge entre les conjoints, et cela pour chacune des tranches repérées : nous aurions alors des chiffres non significatifs. Retenir l'âge du couple garantit une plus grande cohésion.

Nous ne retiendrons pas ce déterminant.

5 - 4 : PCS et représentations de l'enfant.

Nous avons mis ensemble les groupes 1 et 2 (agriculteurs, artisans-commerçants), compte tenu de leur petit nombre. Ils restent néanmoins non significatifs avec 4 unités. Nous ne les retenons pas pour la lecture.

- **relativement à l'âge de l'enfant** : la lecture des données ne fait pas apparaître clairement une détermination de cette caractéristique de l'enfant par les PCS. Peut être pouvons-nous repérer pour les groupes 5 et 6 une demande plus fortement structurée autour d'un âge inférieur à 3 ans ? Ces 80% se retrouvent également dans le groupe 3 des cadres et professions intellectuelles (76%). Les deux autres groupes donnent pour chaque tranche d'âge des % s'approchant de 30%. Cela nous conduit à penser que ces PCS ne semblent pas être déterminantes quant à l'âge de l'enfant.
- **relativement au sexe de l'enfant** : là encore, il semble que les PCS aient un effet relatif quant au souhait des candidats. Les groupes 2, 3, 4 et 6 qui, rappelons le, représentent 80% des demandeurs, ne font pas apparaître de différence dans les attentes : environ 80% dans chaque groupe, disent être disponibles à un garçon ou une fille. C'est cette proportion que l'on retrouve dans le groupe 7. Le groupe 6 se distingue en donnant 100% de candidats disponibles à un garçon ou une fille. Cet élément isolé ne s'inscrit pas dans un résultat global qui permettrait de faire un lien entre PCS et sexe de l'enfant.
- **relativement à l'origine de l'enfant** : la lecture des % donne à voir deux tendances : l'une constituée par les groupes 3, 6 et 7 chez lesquels 30% ne font aucune discrimination, l'autre constituée par les groupes 4 et 5 avec une non-discrimination située entre 45 et 50%. Cela est bien sûr confirmé par le souhait d'accueillir un enfant né en Europe. 11 et 14% des candidats des groupes 4 et 5 disent cette préférence ; ils sont 27, 30 et 31 dans les groupes 3, 6 et 7. Donc, les professions intermédiaires et les employés semblent moins discriminant que les cadres, professions intellectuelles, ouvriers et PCS de la catégorie 7.

En conclusion, les PCS semblent avoir un effet sur les représentations. Ces déterminations ne sont pourtant pas massives, elles font apparaître :

des similitudes de représentations entre les deux extrémités de l'échelle des PCS (cadres supérieurs et ouvriers) pour ce qui concerne l'origine de l'enfant et son âge.

une attente assez homogène (sauf pour le groupe 6) quant au sexe de l'enfant.

Compte tenu des similitudes entre les deux extrêmes, nous pouvons penser que précisément les PCS n'ont pas un effet évident sur les représentations de l'enfant. Nous restons néanmoins attentif à cette dimension.

5 - 5 : Famille d'origine et représentation :

Nous souhaitons savoir si le fait pour l'un des conjoints d'être enfant unique a des effets sur ses représentations. Être enfant unique signifie avoir la responsabilité d'assurer seul la descendance de ses parents, la suite généalogique de la famille reposant sur un (e) seule (e).

- **51- Famille d'origine de l'homme** (ou de la personne célibataire)

Notons tout d'abord l'écart en nombre entre les deux catégories : sur 194 demandeurs, 178 sont issus de fratrie d'au moins 1 enfant, 16 sont enfants uniques, soit 8%.

- **relativement à l'âge de l'enfant** : il ne semble pas y avoir de détermination forte de cet élément quant à l'âge de l'enfant attendu. Relativement à un enfant de trois ans, les postulants «enfant unique » représentent 68%, ceux ayant 1 frère ou sœur 66% ; parmi ces derniers, 5% se disent disponibles à l'accueil d'un enfant ayant plus de 6 ans, contre 0% pour les «enfants uniques ».
- **relativement au sexe et à la discrimination** : 87% des «enfants uniques », 83% de ceux ayant un frère ou une sœur disent ne pas préférer un garçon ou une fille. Ils sont respectivement 43 et 42% à ne faire aucune discrimination quant à l'origine de l'enfant.

- 52 : Famille de la femme :

Les chiffres semblent à nuancer compte tenu du petit nombre (11) que cette catégorie représente.

- **relativement à l'âge de l'enfant** : les conjoints «enfant unique » semblent attendre plus fortement un bébé (36 contre 30%), et en même temps être plus disponibles à un enfant plus grand (jusqu'à 6 ans) pour plus de 45% d'entre elles.
- **relativement au sexe de l'enfant** : les proportions entre les deux catégories semblent relativement équivalentes. Parmi les «enfants uniques », 9% attendent un enfant de sexe déterminé ; elles sont 16% parmi les autres conjointes «non enfant unique ».
- **relativement à l'origine de l'enfant** : 63% ne font aucune discrimination, contre 41 % dans l'autre catégorie.

Ces éléments relatifs à la famille d'origine de chacun des conjoints sont tout d'abord marginaux ; ils représentent 8 et 6% de l'ensemble des dossiers. D'autre part, si certaines corrélations semblent pouvoir être lues, spécialement quant à la situation de la conjointe «enfant unique », (quant à l'âge et origine de l'enfant) elles sont difficilement repérables pour le conjoint. Ainsi, pour ces deux raisons, nous ne retiendrons pas cette caractéristique comme déterminant la représentation de l'enfant.

5 - 6 : Motif de la demande et représentation de l'enfant.

Quelques commentaires sur les données "à plat" : l'infécondité primaire (41%) et secondaire (17%) représentent 58% des agréments ; la stérilité 24,5%, qui se répartissent également entre homme et femme ; les autres motifs 24,5%. (les célibataires ont été classés dans cette catégorie).

- **relativement à l'âge de l'enfant** : le motif «stérilité » semble déterminant quant à l'âge de l'enfant : 83% veulent un enfant de moins de 3 ans. Nous retrouvons cette même proportion (81%) pour les infécondités primaires, mais inversée selon que l'enfant a moins de 1 an ou 3 ans. L'infécondité secondaire présente un rapport différent : près de 40% des demandeurs sont disponibles à l'adoption d'un enfant de moins de 6 ans ; cette tendance s'accroît avec les «autres motifs » : seuls 14% attendent exclusivement un bébé de moins de 1 an, 72% sont prêts à accueillir un enfant de moins de 6 ans, 12% un enfant qui aurait plus de 6 ans.
- **relativement au sexe de l'enfant** : il ne semble pas qu'il y ait d'effet important quant à cette dimension de l'attente. Globalement, l'attente d'un garçon ou d'une fille est partagée à 80% par les futurs adoptants, sauf peut-être par ceux qui ont déjà un enfant (75%).
- **relativement à la discrimination** : nous pouvons repérer 3 groupes parmi les adoptants :
 - celui regroupant les "infécondités secondaires" et "autres motifs" semblent faire le moins de discrimination : respectivement 54 et 55%.
 - celui regroupant "infécondité primaire" et "stérilité de Monsieur" : 37 et 35% de non-discrimination.
 - celui composé des couples dont la stérilité vient de Madame : 17% ne font pas de discrimination.

Globalement, faisant la distinction entre infécondité/stérilité /autres motifs, les écarts quant à la non-discrimination sont significatifs. 26% pour "stérilité", 42% pour infécondité, 55% pour autres motifs. Plus le projet d'adoption est en rapport avec l'impossibilité relative ou absolue d'avoir un enfant, plus les adoptants futurs font de discrimination quant à l'origine de l'enfant.

Nous retiendrons ce déterminant, même s'il ne dit rien quant au sexe de l'enfant.

5 - 7 : Niveau d'étude et représentation.

- Pour Monsieur (ou Madame si candidat célibataire)
 - **relativement à l'âge de l'enfant** : les niveaux de diplôme ne font pas apparaître de différences significatives quant à l'âge de l'enfant, sauf peut être pour le niveau 4 qui semble moins impérativement attendre un bébé (18%). Inversement, ils sont 37% dans le niveau 5 à attendre un enfant de moins de 1an.
 - **relativement au sexe de l'enfant** : mis à part le niveau 1 trop peu significatif, les autres catégories oscillent entre 75 et 90% de non-préférence entre une fille et un garçon. Néanmoins, c'est également dans le niveau 5 qu'il y a le plus d'attente quant au sexe de l'enfant (26%).
 - **relativement à l'origine de l'enfant** : la non-discrimination augmente avec le niveau d'études et de diplômes. Mis à part encore le niveau 1 trop peu représenté (mais qui confirme néanmoins la tendance), l'absence totale de discrimination franchit la barre des 50% pour les demandeurs ayant un diplôme équivalent à Bac+2 au moins. Le niveau 5 donne 67% d'absence de discrimination.

- Pour la conjointe :
 - **relativement à l'âge de l'enfant** : toutes catégories confondues, (hormis le niveau 1), entre 63 et 70% attendent un enfant de moins de trois ans. La tranche des enfants de moins de six ans est également parfaitement homogène.
 - **relativement au sexe de l'enfant** : pas de gros écarts non plus entre les différents niveaux qui oscillent de 78 à 89%, sans tendance majeure (par ordre de niveau : 84,89,85,78%). Avec cependant, pour le niveau 5, 22% qui attendent un enfant de sexe déterminé.
 - **relativement à l'origine de l'enfant** : la détermination semble tout à fait claire : plus le niveau d'étude (de diplômes) s'élève, moins il y a de discrimination. La tendance est manifeste qui, sans discontinuité, passe de 30% d'absence de discrimination à 60%.

Ainsi, nous retiendrons donc ce déterminant dont les effets sur la discrimination quant à l'origine de l'enfant semble nets, et cela pour chacun des conjoints.

5 - 8 : Les ressources

Rappelons que les ressources retenues sont celles des traitements/salaires mensuels déclarés ; ni les autres ressources (mobilières ou immobilières), ni la fortune personnelle ne sont prises en compte parce que non déclarées systématiquement.

- **relativement à l'âge de l'enfant** : mis à part le 1° niveau non significatif, les

en vertu de la loi du droit d'auteur.

postulants des quatre autres niveaux attendent un enfant de moins de trois ans dans des proportions situées entre 63 et 70% ; remarquons néanmoins que 42% du dernier niveau attendent un bébé (30% pour le 2°; 21% pour le 3°). Cette préférence rejoint celle repérée quant au niveau d'études.

- **relativement au sexe de l'enfant** : cet écart repéré dans le niveau 4 semble se confirmer. Si 85% des niveaux 2 et 3 n'attendent pas un enfant de sexe déterminé, ils ne sont «plus que » 78% dans le niveau 4. Cet écart peut également être mis en lien avec le même écart constaté dans le niveau 5 des niveaux d'étude.
- **relativement à l'origine de l'enfant** : la proportion d'absence de discrimination semble s'accroître avec le niveau de ressources : 38%, 41% et 49% pour le niveau 4 . Cette lecture peut encore être mise en relation avec la tendance liée au niveau d'étude.

Compte tenu de cette relation entre capital financier et capital culturel, nous ne retiendrons que le second qui paraît plus fin, plus correctement catégorisé. Le capital financier confirme la tendance selon laquelle la discrimination quant à l'origine de l'enfant serait moindre, confirme que le souhait d'accueillir un bébé de moins de 1 an est plus fort (ou plus fortement présent dans la possibilité d'y parvenir ?), et enfin confirme que l'attente d'un enfant de sexe déterminé est également plus fortement exprimée.

Annexe n° 6. Tri des dossiers pour entretiens.

Nous avons mis à jour, de septembre 2000 à juin 2001, notre base initiale de données. En effet, chaque mois, de nouveaux postulants obtiennent un agrément et chaque mois, d'autres accueillent un enfant. Ainsi, nous avons, en permanence, au fur et à mesure des rendez-vous pris, actualisé nos données et effectué, par informatique, un tri sélectionnant les dossiers correspondant, au plus près, aux critères retenus. Ceci explique le fait que certains dossiers portent un numéro dont le nombre dépasse celui des 194 initiaux.

Pour ne pas alourdir le document des annexes, nous n'y incluons pas ces nouvelles données. Nous irons donc chercher les dossiers des candidats correspondants aux critères définis ci-après :

Les couples ou personnes sans enfant :

-11- Représentation de l'attente de l'enfant :

- : enfant de moins de 1 an
- : origine européenne
- : de sexe déterminé

En réalité, aucun dossier ne présente ces 3 caractéristiques ; seuls 7 dossiers présentent

les deux premières, c'est-à-dire « un enfant de moins de 1 an et d'origine européenne ». Nous retenons donc ces 7 dossiers pour entretiens, en gardant les éléments qui les caractérisent :

N° dossier	année	Diplôme M.	Diplôme Mme	Age du couple	motif Demande
202	00	32	32	3	11
201	00	32	32	2	11
191	00	31	32	2	11
186	00	21	31	3	11
92	99	32	32	2	11
89	99	21	22	3	11
4	98		21		

Annexe – Tableau 1

Cependant, nous proposons d'inclure dans cette catégorie les couples n'ayant pas d'enfant de leur couple (biologique ou adopté), mais ayant au moins un enfant, vivant ou pas au foyer et né d'une union précédente. Un couple répond aux trois caractéristiques initialement définies :

N° de dossier	année	âge du couple	diplôme M.	diplôme Mme	motif
195 (EUEE)		2	21	21	12

Annexe – Tableau 2

Nous pouvons retenir les éléments suivants :

- ces agréments obtenus sont récents.
- les niveaux de diplômes se situent entre 2 et 3. Il n'y a pas de dossiers dont les personnes auraient un niveau de diplôme à 4 ou 5
- l'âge du couple se situe dans la moyenne, entre 5 et 19 ans.
- enfin, tous ces dossiers, relativement à ce qui a motivé le projet d'adoption, sont dans la même catégorie : infécondité primaire.

Parmi ces dossiers retenus, deux déclineront notre proposition d'entretien : l'un, après

l'obtention de l'agrément était en instance de séparation ; le second a simplement refusé cette rencontre.

Nous rencontrerons donc ces six couples.

-12- Représentation de l'enfant

- : plus de 6ans.
- : sans discrimination de sexe
- : sans discrimination d'origine.

Aucun dossier ne présente ces trois caractéristiques. Nous proposons d'ouvrir la première caractéristique.

Nous étendons notre recherche vers les candidats disponibles pour accueillir un enfant ayant moins de 6 ans, sans discrimination de sexe et d'origine.

N° dossier	année	diplôme M.	diplôme Mme	âge couple (M et Mme)	Mandat
	96				
141	99	42	41	1 (1 et 2)	3
102	99	42	42	3	11
130	99	32	32	2 (2 et 2)	11
95	99	21	33	2 (2 et 2)	22
86	99		21		12
52	98	42	42	2 (2 et 2)	3
34	98	51	51	4	11
26	00	21	42	3	21
10			42		11

Annexe – Tableau 3

Comme pour la catégorie précédente, nous avons également un couple répondant aux trois caractéristiques de l'enfant, couple sans enfant mais ayant au moins un enfant (présent au foyer) né d'une union précédente de l'un des époux.

N° dossier	Année	âge du couple	diplôme M.	diplôme Mme	Mandat
74	99	2	53	42	12

Annexe – Tableau 4

Ainsi

- relativement au niveau d'étude : le 86 représente le niveau le plus bas et le 102 le niveau le plus haut.
- relativement à l'âge du couple : nous retiendrons le 34 et le 26.
- relativement au motif : nous retenons le 93 (seul motif de stérilité), le 141 (motif 3 pour l'année 96) ; et le 10 pour l'infécondité primaire (dossier de l'année 2000)

Signalons que nous avons représenté dans cette catégorie un dossier de personne célibataire.

Parmi ces dix dossiers pressentis, une personne célibataire (n° 141) ne répondra pas à nos deux invitations (son agrément étant d'ailleurs sur le point de devenir caduc au regard des cinq années de validité) ; deux couples accueilleront un enfant (les n° 100, 52)

Ainsi, nous rencontrerons ces **sept couples pour entretien**.

Soit pour les détenteurs d'un agrément n'ayant pas d'enfant né de leur couple : treize entretiens.

Les couples ou personnes avec enfant :

-21- Représentation de l'attente de l'enfant

- : enfant de moins de 1 an
- : origine européenne
- : de sexe déterminé.

Tous les dossiers retenus présentent une attente d'un enfant de moins de 1 an ; tous également font une discrimination quant à l'origine de l'enfant : soit exclusivement un enfant d'origine européenne, soit un enfant qui ne soit pas originaire d'Afrique ou d'un pays arabe. ; enfin deux dossiers donnent une préférence pour un enfant de sexe déterminé.

En fonction des éléments retenus, ces dossiers sont les suivants :

Annexe – Tableau 5

N° dossier	année	dipl. M.	dipl Mme	âge couple	motif demande	enft du couple
169	00	42	21	2	12	biolog
120	00	21	33	3	3	biolog
27	98	21	42	3	12	biolog
193	00	31	34	3	21	adopté
190	00	43	52	2	11	adopté
39	98	32	21	4	22	adopté
14	97	22	22	3	11	adopté
207	00	42	42	2	22	adopté
134	00	52	31	2	11	adopté
94	00	52	34	3	11	adopté

Ainsi : nous retiendrons au regard des niveaux de diplôme les dossiers numéro 14 et 94 ; au regard de l'âge du couple, les dossiers 169 et 39 ; et au regard du motif de la demande, les dossiers numéro 120 (autre motif), le dossier 27 (infécondité secondaire) et 193 (stérilité de monsieur). : **soit sept entretiens.**

Ce choix nous est en partie dicté par la réalité : les couples ayant les numéros 207 et 134 ont réalisé l'accueil d'un enfant pendant notre recherche. D'autre part, nous avons préféré rencontrer le couple numéro 27 (infécondité secondaire) plutôt que le couple numéro 190, afin d'équilibrer les situations des familles ayant soit des enfants adoptés soit des enfants nés du couple.

-22 Représentation de l'enfant

- : plus de six ans
- : sans discrimination de sexe
- : sans discrimination d'origine

Nous avons pour cette catégorie de futurs parents adoptants plus de possibilités : vingt dossiers offrent un accueil possible pour un enfant ayant jusqu'à six ans ou plus. Parmi ces vingt dossiers, aucun ne présente de discrimination quant à l'origine de l'enfant ; deux émettent une préférence quant au sexe de cet enfant attendu. Nous avons donc une grande homogénéité dans les attentes au regard des caractéristiques de l'enfant :

Annexe – Tableau 6

L'accompagnement des parents adoptants : un moment de la relation dans l'intervalle des postures éducatives

N° dossier	année	dipl. M.	dipl. Mme	âge du couple	motif de la demande	enfant du couple
209	00		42	célibat	3	adopté
104	99	43	51	3	12	bio+adopt
155	00	32	42	3	12	bio+adopt
192	00	52	51	3	3	bio
36	98	33	22	3	11	adopt
41	98	22	33	3	11	adopt
4	00	34	34	4	12	bio+adop
189	00	31	31	3	12	bio+adop
51	00	52	34	2	3	bio
97	00	43	42	3	12	bio
6	96	52	52	3	12	bio
90	00	43	52	3	3	bio
70	99	33	42	2	12	bio
96	99	31	31	2	3	bio
98	99	21	51	2	3	bio
113	00	53	42	2	3	bio
128	96	43	51	3	12	bio
161	97	51	52	3	3	bio
194	00	52	32	3	3	bio
52	00	43	43	3	12	bio

Parmi ces dossiers potentiels, nous retiendrons :

- pour les plus grands écarts de diplômes, les dossiers ayant les numéros 192 et 41 : ce sont effectivement les deux dossiers présentant le plus grand écart dans les diplômes de Monsieur et Madame.
- pour l'âge du couple : ce sont les dossiers 4 et 51 qui présentent le plus grand écart. Néanmoins, nous ne pouvons retenir le dossier numéro 4 qui présente une préférence quant au sexe de l'enfant, nous retiendrons le dossier ayant le numéro 194 qui présente une demande pour un autre motif qu'une stérilité ou infertilité
- relativement au motif des demandes : il n'y a pas de situation de stérilité. Nous retiendrons deux dossiers : un dossier d'une personne célibataire (le dossier numéro 209) et le couple ayant le numéro 189. (infécondité secondaire).

Ce choix nous permet donc de rencontrer **six couples** : trois ont des enfants nés de leur couple ; deux ont un enfant adopté, et un couple a un enfant adopté et un enfant né du couple.

Ainsi, nous rencontrerons treize couples ou personne qui ont un ou plusieurs enfants.

Nous avons donc retenu **vingt six dossiers de personne ou couples** ayant un agrément, n'ayant pas encore adopté un enfant. Cette sélection a été opérée en recherchant, autant que faire se peut, les écarts les plus importants dans les

représentations de l'enfant attendu chez les futurs adoptants, écarts les plus importants entre les futurs adoptants, au regard de leur niveau de diplôme déclaré, au regard de l'âge de leur couple et au regard du motif de leur projet d'adoption.

Annexe n° 7. Guide d'entretien.

- Autour de l'agrément :
 - Vous avez demandé un agrément-adoption pour accueillir quel enfant ? Pourquoi ? Pour quoi ? Aviez-vous un souhait précis concernant son âge, son sexe, son origine, son état de santé ? Pourquoi ?
 - Comment avez-vous vécu cette procédure d'agrément ? Jugement, conseils, informations, réflexions ? Sur quoi ?
 - Qu'est-ce qui se passe pour les futurs adoptants pendant ces mois de procédure ?
 - Quelles sont les personnes, rencontres... qui ont eu une influence sur votre décision d'adopter ?
 - En avez-vous retiré quelque chose pour vous ?
 - Avez-vous eu l'impression qu'il y avait autre chose qu'une évaluation ?
 - Qu'attendiez-vous des professionnels de la DIPAS ?
 - Avez vous parlé de votre projet avec d'autres personnes ?
 - Pendant la procédure d'agrément, avez vous changé dans votre attente, votre projet, par rapport à l'enfant que vous souhaitez adopter ?
 - Si changement : comment avez-vous pu changer ? Qu'est-ce qui a fait que ces modifications soient intervenues ? Quelles sont les personnes qui ont eu une influence sur ces changements ?
 - Si non-changement : qu'est-ce qui, (qui ?) vous a confortés dans votre choix et vos souhaits ?
 - A quel moment vous êtes-vous sentis prêts à adopter un enfant ? Quand vous en avez fait la demande ? Une fois l'agrément obtenu ?

- Après l'agrément :
 - Qu'a représenté pour vous le fait d'avoir un agrément ?
 - Quelle a été à ce moment votre attente ? Votre demande ? Auprès de qui l'avez-vous formulée ?
 - Avec qui avez-vous discuté de la réalisation de votre projet ? Et qu'avez-vous fait ?
 - Avez-vous ressenti le besoin, l'agrément obtenu, d'être accompagnés, soutenus,

aidés, dirigés ? Pour faire quoi ? Par qui ? Les travailleurs sociaux, la famille, les amis, d'autres parents adoptants, d'autres parents ?

- La réalisation :
 - Comment pensez-vous réaliser l'accueil de votre enfant ?
 - Avec qui pensez-vous en parler ? Quand ?
 - Avec qui souhaiteriez-vous en parler ?

- Être parents - être parents adoptants ?
 - Y a-t-il pour vous une différence entre les deux ?
 - Comment peut-on devenir parents adoptants ? Peut-on s'y préparer ? Comment ? Avec qui ? Pourquoi, d'après vous, demande-t-on aux adoptants d'avoir un agrément ? Peut-on se préparer à devenir parents adoptants ?
 - Avec qui, prioritairement, souhaiteriez-vous discuter de cela ?

- Les attentes et les demandes :
 - Pour votre projet, qu'attendez-vous aujourd'hui ? Et de qui ?
 - Pour votre projet, que demandez-vous et à qui ?
 - Après de qui allez-vous chercher avis, conseils, informations, possibilités d'échange ?
 - A qui faites-vous le plus confiance ? Et pour quoi ? Pourquoi ?
 - Au-delà de l'évaluation de l'agrément, quelles sont vos relations avec les professionnels ?
 - Comment pourriez-vous qualifier ces relations ?
 - Est-ce qu'il y a des questions que vous ne pensez pas pouvoir discuter avec eux ? Pourquoi ? Mais que vous avez pu aborder avec d'autres adoptants ou d'autres parents, dans la famille ou qui sont restées à l'intérieur de votre couple ?
 - Quelles sont les personnes avec lesquelles vous parlez le plus facilement de votre projet ? Et vous parlez de quoi ?
 - Vous a-t-il été important de savoir ou pas que les professionnels étaient ou non-parents ?
 - Est-ce que vous avez l'impression que certaines familles, parents, parents adoptants ont pour vous été des références fortes qui ont influencé votre projet ?
 - Et l'inverse, est-ce que vous avez rencontré des personnes qui ont été le modèle à ne pas reproduire ?
 - Êtes-vous adhérents à une association de parents adoptants ? Quels contacts

-
- avez-vous ? Fréquence, responsabilité, pour faire quoi ?
 - Êtes-vous adhérent à d'autres associations ? Y parlez-vous de l'adoption ?
 - Quel dispositif :
 - Pensez-vous qu'il serait utile que quelque chose soit organisé pour accompagner les adoptants après l'obtention de l'agrément ? Quoi ? Pour faire quoi ? Avec qui ?
 - Cela vous serait-il utile, à vous ?
 - A quoi vous fait penser le terme «accompagnement» ? Quel sens ce mot a-t-il pour vous ?
 - Une fois l'agrément obtenu, pour votre projet, avez-vous besoin d'être aidés ? Si oui, à qui en feriez-vous la demande ? Pourquoi ?

Annexe n° 8. Les 26 entretiens.

Nous nous efforcerons de retranscrire le plus fidèlement possible le discours parlé.

Entretien n° 1. Monsieur et Madame PERRET : « L'agrément : je l'ai savouré »

- **Assistant Social** : pourquoi avez-vous fait une demande d'agrément adoption ?
- **Madame** : moi, je ne peux pas avoir d'enfant naturellement donc, pour nous, le choix de l'adoption s'est vite imposé après un échec de procréation médicalement assistée, on s'est tourné vers l'adoption et pour l'instant, ça se passe bien. Et puis on ne regrette pas du tout notre choix et on poursuit dans cette voie.
- **AS** : donc vous n'avez pas d'enfant et c'est ce souhait d'avoir un enfant que vous ne pouvez pas avoir qui vous a conduits à l'adoption ? Cette absence d'enfant est due à une infécondité ou à une stérilité ?
- **Mme** : à une stérilité et de ma part.
- **AS** : à une stérilité qui a été diagnostiquée ?
- **Mme** : oui, elle est effective
- **AS** : et de quelle nature ?
- **Mme** : j'ai un dysfonctionnement génétique et je suis ménopausée.
- **AS** : votre souhait concernant l'enfant que vous souhaitez accueillir ?
- **Mme** : justement, on n'a pas mis de critère, on n'a pas mis de barrière, parce qu'on

n'a pas fait le choix d'un garçon ou d'une fille, on n'a pas fait le choix d'un bébé ou d'un petit enfant. On est prêt à accueillir un enfant, on a dit jusqu'à six ans.

- **AS** : donc, vous avez un agrément jusqu'à 6 ans, donc pas d'obstacles comme vous dites par rapport au sexe de l'enfant ni par rapport à son âge ?
- **Mme** : ni par rapport à sa couleur. La seule chose, on a dit qu'il soit en bonne santé. Au moins pour le premier enfant, qu'il soit en bonne santé.
- **AS** : et cette disponibilité à cet enfant, c'est quelque chose qui vous est venue d'emblée, comme ça, ou bien si vous avez eu l'impression que dans le parcours, le cheminement qui a été le vôtre, il y a des éléments qui se sont modifiés ?
- **Mme** : moi, ma belle-sœur a été adoptée à l'âge de sept ans, et c'est vrai qu'elle m'a raconté un petit peu son parcours. Et elle m'a dit qu'une enfant déjà de cet âge-là, c'est vrai qu'elle a un énorme vécu avant, mais pour elle c'était une deuxième naissance et elle a été très très heureuse d'être adoptée.
- **AS** : Donc, c'est quelqu'un de votre famille ?
- **Mme** : c'est la femme de mon frère aîné. Donc on s'est dit après tout un nourrisson, d'accord c'est bien, mais on n'avait jamais pensé spécialement à adopter un nourrisson.
- **M** : on n'avait pas donné de critère d'âge du tout
- **Mme** : moi l'enfant dans ma tête, l'enfant que l'on va adopter, ce n'est pas un nourrisson je ne le vois pas bébé.
- **AS** : et vous ne l'avez jamais vu bébé ?
- **Mme** : non un enfant de deux trois ans
- **AS** : et pour vous ?
- **M** : non ce n'est pas une image qui m'est venue.
- **AS** : et comment avez-vous décidé de demander un agrément ? Qu'est-ce qui a fait qu'à un moment donné, vous vous êtes dit : on fait une demande d'agrément ?
- **M** : le fait qu'au départ, on voulait le faire en même temps que la procréation. On nous avait dit que les deux ensemble, c'était très délicat, qu'il fallait d'abord faire l'un, et puis l'autre, que les deux ne pouvaient pas se faire. Mais on avait d'ores et déjà même au départ... l'adoption au même moment que la procréation.
- **AS** : vous en parliez déjà ?
- **Mme M** : on en parlait avant
- **Mr** : et ensuite l'échec...
- **AS** : vous parliez de votre belle-sœur, vous pensez que c'est une rencontre qui est importante pour vous ?
- **Mme** : oui
- **AS** : et est-ce qu'il y en a eu d'autres ?
- **Mme** : à vrai dire c'est vrai qu'on ne connaît pas tellement de personnes qui ont adopté ou qui ont été adoptées. J'ai une amie qui a été adoptée et à part ces

personnes, non

- **AS** : vous, Monsieur vous en connaissez précisément ?
- **M** : non
- **AS** : et votre belle-sœur, il y a combien de temps ?
- **Mme** : ça fait quatre ou cinq ans. Mais je ne savais pas qu'elle était adoptée quand je l'ai rencontrée. Elle ne m'en a pas parlé. Et quand on lui a parlé un petit peu de notre désir de demander un agrément, elle m'en a parlé. Ça nous a soutenus aussi, son histoire a fait partie de notre cheminement.
- **AS** : comment l'agrément s'est-il passé pour vous ?
- **M** : et bien, quand déjà on a fait la procréation, le cheminement est déjà très très long et pareil,
- **Mme** : c'est... l'agrément en fin de compte pour nous c'était...
- **M** : j'ai trouvé ça rapide par rapport à.... c'est vrai que M. a passé énormément de temps entre les hôpitaux, la recherche de ce qu'elle avait... plus après les démarches, l'attente... l'agrément pour nous a été très très vite, ultra rapide.
- **AS** : vous avez eu l'impression au cours des entretiens qu'il se passait quoi ?
- **Mme** : ça nous a fait réfléchir sur la réalité de notre demande, sur les questions qui sont posées par rapport au psychologue.
- **M** : oui et les réunions... on est allé à quelques réunions il y avait des... comme la deuxième réunion...
- **Mme** : oui à l'UDAF. Là, on a rencontré des gens dans les mêmes positions que nous. Mais quand on fait les démarches c'est encore tout à fait abstrait. Mais une fois qu'on commence à rencontrer des personnes, qui vont décider de oui ou non, de dire si on a l'agrément ou pas. Avec les questions qui sont posées, mais je me suis remise en question, c'est vrai qu'on a fait ça assez rapidement après la procréation, on nous a dit : « réfléchissez, remettez-vous aussi en question. Est-ce que vous avez bien fait le deuil de l'enfant naturel ? ». C'est vrai qu'on y a pensé après. Et puis en fin de compte, je pense que ça nous a fait du bien de creuser ça ... après on a fait la rencontre avec la psychologue, qui s'est bien passée et après c'est l'attente. Un petit peu d'angoisse.
- **AS** : et pour vous, ça a été une période où vous vous êtes senti jugés - vous avez reçu des conseils - on vous a donné de l'information ?
- **Mr** : c'est plus information, conseils. Juger non, juger, je ne pense pas que ce soit...
- **Mme** : non, moi je l'ai fait dans ma tête. C'est dans ma tête que ça s'est passé. On va te passer au crible, non mais en fin de compte, ce n'était pas aussi inquisitoire que je pensais. Je pense que j'avais une fausse idée - je me suis dit « ils vont t'éplucher, ils vont demander à nos familles, ils vont... » non, je ne pense pas que ce se soit passé comme ça : je m'étais fait une fausse idée.
- **AS** : quelle différence, pour vous, il y aurait entre le fait de devenir parents et le fait de devenir parents adoptants ?

Silence

- **Mme** : je pense que la différence... mais tout ça se base aussi par rapport à l'âge de l'enfant. Si c'est un enfant qui a déjà un vécu avant... c'est vrai qu'il faut aussi se faire accepter et puis il faut plus de diplomatie et puis on ne va pas être des parents exemplaires, parce que je ne sais pas s'il y en a beaucoup. On sera ses parents, c'est tout, même si on a des défauts, on a des qualités.
- **AS** : c'est vrai ? Rire
- **Mme** : oui on a des défauts - rire - mais je pense qu'il faut se faire accepter et il faut aussi accepter...
- **AS** : vous pensez qu'on peut se préparer à devenir parents adoptants ? Ou est-ce qu'on peut se préparer à devenir parents ?
- **M** : je ne sais pas si ça se prépare.
- **AS** : est-ce que ça se prépare ?
- **M** : moi je ne pense pas.
- **Mme** : mais quand on devient parents - c'est vrai qu'il y a les neuf mois de la grossesse pour se faire à l'idée qu'on va être parents et...
- **M** : là, on a trois ans.
- **Mme** : là ça nous laisse plus de temps peut-être -- mais je ne sais pas si ça vous prépare.
- **M** : il y aura des situations auxquelles on n'aura pas réfléchi avant si longtemps, qui vont se passer certainement.
- **AS** : bien. Vous avez un agrément et vous faites quoi ?
- **Mr** : on a décidé de passer par une association, on a fait la liste des associations, on a demandé les pays et puis on a réfléchi un peu vers quel pays on allait s'orienter, de demander des dossiers par rapport aux pays. Maintenant on a quelques dossiers - donc on attend d'avoir un peu plus de dossiers réellement pour choisir réellement quel pays, quelle association avec qui on va partir réellement.
- **AS** : vous avez plusieurs réponses positives ?
- **Mme** : oui pour l'instant, on a choisi trois ou quatre pays vers lesquels on veut s'orienter. Et puis j'ai pris des associations - on a envoyé du courrier, on a reçu des demandes de renseignements, maintenant, on est dans les contacts un peu plus sérieux ; on a un rendez-vous avec une association pour la Colombie. Et donc on attend d'avoir un rendez-vous pour savoir la suite qu'on va donner aux autres demandes.
- **AS** : le choix de passer par une œuvre, c'est un choix délibéré ?
- **Mme** : oui.
- **AS** : vous ne souhaitez pas aller en adoption directe ?
- **Mme** : on ne s'est pas senti capables d'y aller seuls. On se sentait trop perdus et puis les gens qui font seuls, ils partent quand même pour plusieurs mois et donc on ne se

sentait pas capables de tout laisser pendant plusieurs mois.

- **M.** : c'est vrai que quelquefois, c'est certainement plus rapide, c'est vrai qu'arrêter le travail trois mois ou quatre mois, pour moi, il faut une entreprise qui veuille bien laisser... qu'il y ait les moyens de pouvoir le faire.
- **Mme** : c'est vrai que ça a l'air extrêmement compliqué... quand on passe par une association, on voit toutes les démarches qu'ils ont à faire, c'est énorme... alors moi, imaginer le faire seule...
- **AS** : et le choix de l'association, vous l'avez fait parce que c'est la première qui a répondu ?
- **M.** : non
- **Mme** : non - non il y en a eu plusieurs.
- **AS** : et pourquoi avez-vous choisi celle-là ?
- **M** : parce que déjà par rapport aux pays - on avait fait une liste de pays.
- **Mme** : on avait mis trois quatre pays je ne sais plus et on en a deux qui nous plaisaient plus particulièrement l'Inde et la Colombie. Donc... c'est vrai qu'on avait rencontré une jeune femme à la réunion à l'UDAF qui faisait partie de cette association et qui nous disait qu'ils étaient très sympathiques et qu'ils étaient toujours là si on avait besoin de poser une question et c'est vrai qu'elle nous a un peu encouragés.
- **AS** : si vous aviez un conseil, une aide ou quelque chose à demander aujourd'hui, vous le demanderiez à qui ?

Silence

- **Mme** : c'est vrai qu'à ce niveau là...
- **M.** : par rapport à ?
- **AS** : soit par rapport à l'adoption, soit par rapport à quelles démarches faire. En qui auriez vous le plus confiance ?
- **Mme** : moi, la première personne qui me viendrait d'appeler c'est le service adoption parce que c'est avec eux qu'on a eu le premier contact - on pense que c'est les mieux placés pour nous renseigner - nous aiguiller dans la bonne direction justement -- parce que si on demande à une association, on n'est pas toujours sûr de la réponse.
- **M** : on n'est pas toujours bien accueilli
- **AS** : est-ce qu'il y a des questions, des questionnements que vous ne demanderiez qu'aux adoptants et d'autres qu'à la DIPAS ? Est-ce qu'il y a une différence pour vous entre ce que vous attendez et dans ce que vous demanderiez. ?
- **Mme** : peut-être que c'est plus facile de demander à des adoptants les questions qui ont directement trait à l'enfant, comment s'est passée la première rencontre, comment ça s'est passé quand ils ont commencé à aller à l'école, toute sa vie en fin de compte une fois qu'il est arrivé dans la famille ; ça c'est peut-être plus facile de demander aux adoptants qui le vivent au jour le jour. C'est plus facile pour répondre.

Mais toutes les questions d'ordre administratif, juridique, c'est vrai que la DIPAS...

- **AS** : avec qui avez-vous, le plus facilement et le plus, parler de votre projet d'adoption ?
- **Mme** : moi, c'est avec ma maman (rire)
- **M.** : on en parle ensemble, moi c'est avec toi.
- **Mme** : on en parle ensemble, mais c'est vrai que notre famille est loin et on a tendance à se rapprocher de nos amis, et en ce moment, c'est plus avec nos amis plutôt qu'avec la famille.
- **AS** : quand vous parlez de l'adoption, vous parlez de quoi ?
- **Mme** : de tout - de notre démarche, pourquoi, vers quel pays on veut s'orienter, pourquoi, est-ce qu'on est prêt à adopter un enfant de couleur plutôt que de faire la démarche pour adopter un enfant pupille de l'État. On aborde tout, il n'y a aucun problème, tous les sujets...
- **AS** : dans vos rencontres avec EFA, vous avez rencontré des personnes qui avaient adopté, elles vous ont apporté quoi ?
- **Mme** : on a eu une réunion à l'UDAF, on a beaucoup écouté, c'était avant qu'on lance nos démarches au niveau des associations. On était complètement perdu.
- **AS** : là vous aviez un agrément ?
- **Mme** : oui.
- **AS** : vous n'aviez pas pris de contact avant / non / donc avant d'avoir un agrément, vous n'aviez pas de contact avec d'autres adoptants /non/ non mis à part /oui / votre belle-sœur (rires).
- **Mme** : non, on ne connaissait pas et après l'agrément, on a eu cette réunion et il y a des moments, on a été assez surpris de ce qui se disait - et choqué même, moi j'ai été choquée parfois de la réaction de certains parents ou futurs parents... par leurs termes... par exemple il y avait un couple à côté de nous qui parlait à un Monsieur qui venait d'aller au Cambodge et qui lui demandait si au Cambodge, il y avait moyen d'avoir des petits handicapés, ou des petits qui ont sauté sur des mines, c'est plus rapide, mais ils en parlaient d'une manière tellement bizarre et presque de la marchandise et ça m'a énormément choquée. J'ai évité d'écouter, on a écouté les autres couples.
- **M.** : c'est vrai qu'on n'aurait peut-être pas fait la même chose...
- **Mme** : on aurait peut-être pu tomber dans le piège.
- **M.** : c'est vrai, et ils se sont grillés auprès de toutes les associations en faisant des demandes par téléphone au lieu d'envoyer une lettre avec motivation. Ils ont été refusés partout. On serait peut-être tombé dans le piège, suite à l'agrément...
- **AS** : en tout cas, cette première rencontre avec des parents adoptants ne vous a pas marqués de manière très positive ?
- **Mme** : si, moi, j'ai été marquée par une dame qui disait qu'elle avait été au Vietnam pour chercher une petite fille et elle disait que ça avait été extrêmement compliqué -

c'était dur financièrement, moralement parce qu'elle était seule, dans tous les sens du terme. Et quand elle a ramené cette petite fille, tout a été oublié. Et on se dit, même s'il y a un parcours extrêmement compliqué, on a la joie de...

- **M.** : il y a énormément de choses en même temps comme dans ce genre de réunions, il y a des trucs à prendre et des trucs à laisser.
- **AS** : ce qui est à prendre ?
- **M.** : tout ce qui était sur les démarches, sur les erreurs à ne pas faire quand on est là-bas ou si on va directement chercher des enfants, ce que M. a entendu, c'est de l'ironie au noir. C'était intéressant quand même.
- **Mme** : il y avait des couples qui avaient des enfants naturels, d'autres qui avaient des enfants adoptés et d'autres pas d'enfants du tout, comme nous : ce mélange était assez intéressant parce que vous voyez aussi des comportements.
- **M.** : il y avait des partisans de certains pays, d'autres pays, d'autres aussi la religion.
- **AS** : est-ce que vous avez vu une différence entre ceux qui avaient des enfants et ceux qui n'en avaient pas ? Est-ce que c'était important pour vous de savoir qu'il y avait là des gens qui avaient déjà adopté ?
- **Mme** : je pense que c'est important, ils nous apportent aussi leur point de vue de parents adoptants ayant adopté et ils nous ont expliqué ce qu'ils avaient fait, les démarches, leur aboutissement. Et puis nous on écoutait... mais j'ai eu l'impression d'être jetée sans repère. J'avais aucune idée de ce qui allait se passer après.
- **M.** : on a un agrément, c'est bien / mais ce n'est pas la fin / on savait qu'il y avait grossièrement le choix entre les associations.
- **Mme** : mais on a mis un certain temps avant d'entamer les démarches après notre agrément, donc... on a pris notre temps, on réfléchit vers quel pays on voulait s'orienter.
- **AS** : réfléchir pour vous, c'est en parler ensemble, en parler avec votre maman ?
- **Mme** : surtout ensemble, maman, elle ne juge pas donc (rires) elle ne se permettrait pas...
- **M.** : elle s'informe de là où on en est.
- **Mme** : c'est entre nous, c'est complètement entre nous.
- **AS** : qu'est-ce qui fait que vous choisissez tel pays et pas tel autre ?
- **Mme** : on a écouté un couple qui avait adopté un petit enfant africain et pour lequel ça ne s'était pas très bien passé, l'enfant avait eu d'énormes difficultés au niveau de l'intégration. Pour un enfant adopté, ça doit déjà être extrêmement difficile à vivre et on se dit qu'on ne voulait pas imposer ça en plus.
- **AS** : cette rencontre vous a permis de vous repositionner ?
- **M.** : de cibler.
- **AS** : finalement, ça vous a fait modifier la disponibilité qui était initialement la vôtre ?
- **M.** : c'est un peu pour ça qu'on y avait été, parce qu'on avait très peu de

renseignements, il y avait les associations, les pays...

- **Mme** : c'était abstrait
- **M.** : on en avait parlé aussi, mais il fallait aller voir aussi des parents adoptants, éventuellement aller prendre des rendez-vous. On ne s'en n'était pas trop occupé.
- **AS** : vous ne le souhaitiez pas trop ?
- **Mme** : pas pour l'instant
- **AS** : c'est pas quelque chose qui vous est nécessaire ?
- **Mme** : pas pour l'instant. Cela le deviendra sûrement quand on sera plus fixé, quand on sera accepté au niveau d'une association ; on ira voir un couple qui a déjà adopté dans ce pays.
- **AS** : et vous iriez demander quoi ?
- **Mme** : je ne sais pas. Comment ça s'est passé, comment ça se passe, pour l'instant, c'est abstrait. On ne s'est pas posé de question.
- **M.** : pour l'instant, on voit globalement. On y va petit à petit.
- **AS** : et comment allez-vous choisir telle association et pas telle autre ?
- **Mme** : je ne sais pas.
- **M.** : certainement Lyon : c'est la proximité par rapport à Marseille.
- **Mme** : ça dépendra du pays vers lequel... si on est accepté pour la Colombie et pour un autre pays peut-être vers la Colombie puisque c'était notre choix de départ.
- **M.** : on fait tout progressivement
- **AS** : qu'est-ce qu'a représenté pour vous la rencontre avec des parents adoptants dans le cadre de E. F. A. ?
- **Mme** : ça m'a redonné un coup de fouet, j'étais un peu démotivée et j'ai repris un peu espoir - je me suis dit : ça va être long on est prévenu ça va être long - mais au bout - le bonheur d'avoir fondé une famille. Et on se dit qu'on aura la chance peut-être de connaître la même joie. Même si on a entendu des sons de cloches différents, au niveau des comportements, pas au niveau des adoptions.
- **AS** : qu'est-ce qu'a représenté pour vous le fait d'avoir un agrément ?
- **Mme** : quand on a reçu la lettre, je n'ai pas voulu l'ouvrir - on l'a ouverte tous les deux. J'ai été... j'ai sauté au plafond. J'étais heureuse et je me suis dit que ça nous donnait une deuxième chance de fonder une famille.
- **M.** : moi j'étais sûr de l'avoir - je suis optimiste - ça n'a pas été une surprise.
- **Mme** : alors, j'étais contente pour deux.
- **M.** : c'est vrai que, avec les fécondations, c'était... alors que là... mais non j'étais confiant.
- **Mme** : avant d'avoir un agrément, vu mon parcours, pour moi, être maman c'était quasiment plus possible - donc là ça me redonne une chance.
- **AS** : pourquoi n'avez-vous pas contacté d'autres parents adoptants ?

- **Mme** : la réserve, la timidité.
- **M.** : une réunion c'est plus impersonnel... le fait de téléphoner à quelqu'un.
- **Mme** : c'est peut-être parce que justement, on n'avait pas fait assez de cheminement, on pensait qu'on n'avait peut-être pas assez approfondi le sujet - pas de l'adoption - mais où on allait s'orienter - on ne savait pas du tout ce qu'on allait faire donc...
- **M.** : c'est notre nature - on n'allait pas appeler pour...
- **Mme** : on est assez discret. Mais on a rencontré une jeune femme qui est en cours d'adoption avec la Colombie, avec l'association, donc j'ai son numéro de téléphone. Je vais sûrement l'appeler pour savoir où elle en est. Ils habitent à B. et ils ont notre âge, donc, c'est un peu différent parce que quand ils ont fait les démarches ils ont été adoptés... heu... ils ont été acceptés au niveau de l'association ; elle est tombée enceinte... ça ne me gênerait pas de la contacter mais j'ai peur de m'imposer et de les déranger.
- **AS**: c'est maintenant que ça vous semble être le bon moment pour prendre contact avec eux ?
- **M.** : oui, pas avant
- **AS** : quelles sont la ou les personnes qui pour votre projet d'adoption ont le plus d'importance ?

Silence

- **Mme** : c'est compliqué.
- **Monsieur** : je ne sais pas si c'est plusieurs ou si c'est nous.
- **Mme** : c'est compliqué.
- **AS** : pourquoi ?
- **M** : parce que personne nous a dit, nous a déjà parlé de l'adoption quand on faisait les fécondations.
- **Mme** : parce que ce n'était pas... on en n'avait pas parlé
- **Mr** : même après.
- **Mme** : moi ma belle-sœur a été très importante pour moi, parce que j'ai eu besoin un moment d'avoir un repère et elle me l'a donné - autrement - personne... tout le monde a été important dans le sens où ils ont tous apporté leur soutien quand on en a eu besoin et puis ils ne se sont pas permis de juger ce qu'on avait décidé.
- **AS** : elle représente qui cette belle-sœur ? Quand vous pensez à elle, vous pensez à qui ?
- **Mme** : à mon enfant futur (pleurs)
- **AS** : même si elle est de votre âge ? Mais vous la voyez comme petite et qu'est-ce qui dans cette évocation vous remue ?
- **Mme** : je n'avais jamais pensé comme ça.
- **AS** : et vous vous dites : «les personnes les plus importantes c'est nous» // «oui»

- **AS** : comment vous qualifieriez les relations que vous avez eues avec les professionnels assistant social, psychologue, et la réunion d'information ? Et ça vous avez apporté quelque chose ?
- **Mme** : on était arrivé en retard. On n'avait tellement pas osé se montrer - on s'est fait petit.
- **M** : on attendait - on était persuadé que c'était 9 h 30. Ça ne nous a pas marqués...
- **Mme** : je n'ai pas tellement de souvenirs de cette réunion.
- **AS** : avec les professionnels de la DIPAS ?
- **Mme** : oui mais dans l'ensemble ça s'est bien passé - je dois avouer que jusqu'à ce qu'on obtienne l'agrément, je n'étais pas du tout certaine. Je me suis dit «ça s'est mal passé» : je n'avais pas confiance. Je savais qu'il fallait qu'on dise tout ; pourtant je ne me suis pas sentie particulièrement jugée... mais je n'étais pas confiante. Non, mais ça s'est bien passé.
- **AS** : Comment vous pourriez qualifier ces relations ?
- **M** : c'était assez facile de parler, de dévoiler notre parcours sans que...
- **Mme** : justement parce qu'on ne se sentait pas jugé.
- **AS** : c'est étonnant parce que précisément l'évaluation...
- **Mme** : les gens étaient d'un abord facile. Justement on s'est senti en confiance. Derrière il y avait bien un jugement mais on ne l'a pas du tout ressenti.
- **M** : il y a le courant qui passe et le courant qui ne passe pas suivant les personnes.
- **AS** : et une fois l'agrément obtenu, est-ce que vous avez attendu ou attendez quelque chose des professionnels de la DIPAS ?
- **Mme** : en cas de problèmes si on a quelqu'un à qui s'adresser : c'est la DIPAS. Et puis après c'est eux qui font le suivi de l'adoption donc il y a toujours un lien qui reste.
- **AS** : et ces professionnels, vous les voyez comment ?

Silence

- **Mme** : c'est le lien avec l'administration. Quand on entame ce genre de projet, c'est la démarche administrative, c'est le lien, un lien.
- **AS** : un lien que vous pouvez utiliser si besoin est...
- **M** : oui
- **AS** : le fait de savoir ou ne pas savoir que ceux que vous avez rencontrés étaient parents ou pas parents, est-ce que c'est une question qui vous est venue à l'esprit ?
- **M et Mme** : non
- **AS** : c'était par contre important à la réunion avec EFA de savoir que les personnes avaient adopté et avaient un enfant ?
- **Mme** : quand on y est allé, on ne savait pas, c'était pas pour ça qu'on y est allé.
- **AS** : et vous y êtes allés pourquoi ?

-
- **Mme** : c'était une réunion d'information sur l'adoption internationale donc c'était la démarche qu'on voulait faire pour avoir des renseignements, et c'était très bien qu'il y ait des parents qui avaient adopté - des parents d'enfants naturels... ce mélange c'était vraiment bien. Ça fait partager plein de points de vue.
 - **AS** : concrètement qu'est-ce que vous demanderiez aux professionnels de la DIPAS actuellement ? Ou juste après l'agrément ?
 - **Mme** : on s'est senti... justement on a sûrement été bête de ne pas appeler la DIPAS mais on s'est senti un peu perdu parce qu'on savait qu'il y avait la mission de l'adoption internationale mais...
 - **AS** : et pourquoi n'avez-vous pas téléphoné ?
 - **Mme** : je ne sais pas du tout : notre bêtise sûrement...
 - **M.** : on se dit, on a le temps. On a l'agrément après on a mis un moment avant de...
 - **Mme** : oui je l'ai savouré.
 - **M** : avant de continuer le parcours. Entre-temps il y a eu la réunion... c'était... le temps s'est écoulé. Et du coup, suite à la réunion, après, ça a débouché sur le fait qu'on choisisse les pays. C'est peut-être dans notre nature le fait de ne pas aller chercher, de ne pas chercher...
 - **Mme** : il nous a fallu quelques mois pour savoir vers quel pays on voulait s'orienter - et que c'était important de ne pas se lancer non plus à l'aveuglette. C'est le temps qu'il nous a fallu à nous en tout cas. Moi, ce qui m'aurait bien plu après l'agrément, c'est avoir une réunion spécifique sur l'adoption internationale ou sur l'adoption d'un enfant pupille de l'État. J'ai ressenti un petit manque à ce niveau là et on aurait dû appeler la DIPAS pour savoir si ce genre de réunion existait.
 - **AS** : vous n'aviez pas une demande explicite, mais une forme d'attente, où vous auriez reçu de l'information ?
 - **M.** oui
 - **Mme** : savoir où on allait mettre les pieds parce que quand on est lâché...
 - **AS** : attendre, c'est attendre de l'information ?
 - **M et Mme** : oui
 - **AS** : aviez-vous d'autres attentes ou interrogations ?
 - **Mme** : un soutien ou si vraiment, on se trouve devant un obstacle, un soutien.
 - **AS** : de quelle nature ?
 - **Mme** : c'est assez abstrait pour l'instant. J'ai du mal à me projeter si loin. Soutien technique si jamais il y avait un gros problème au niveau de l'association, ou de notre dossier - soutien, pas moral, quoique ça rentre en ligne de compte - psychologique si ça se passait mal.
 - **AS** : et auprès des parents adoptants ? Quelles attentes ?
 - **Mme** : plus amical, comme ils sont déjà passés par-là ; vous évitez des écueils qu'ils ont rencontrés - nous donner des petits trucs pour nous faciliter la tâche.

- **AS** : vous êtes adhérents à EFA.
- **Mme** : non. Peut-être quand on prendra des rendez-vous avec d'autres parents adoptants, peut-être qu'on sera adhérent....
- **AS** : vous êtes adhérents à d'autres associations ?
- **Mme** : non
- **AS** : combien de personnes sont au courant de votre projet ?
- **Mme** : beaucoup, on ne l'a pas caché. Les employeurs...
- **AS** : si vous aviez un nombre à donner ?
- **Mme** : une cinquantaine
- **Mr** : une centaine
- **Mme** : je ne compte pas la famille mais la famille il y a du monde, les parents, grands-parents, frères et sœurs.
- **AS** : avez-vous un investissement associatif ?
- **Mme** : moi je fais partie du relais des assistantes maternelles
- **AS** : vous en parlez ?
- **Mme** : oui
- **AS** : c'est vous qui en parlez le plus ?
- **Mme** : oui
- **AS** : et vous avez l'impression que ça a quel effet d'en parler ?
- **Mme** : ça me soulage. J'angoisse déjà normalement, naturellement. Non, ça m'aide, du soutien. Les gens m'apportent du soutien. Ça évite d'avoir des réflexions du genre : « tu vas nous faire un petit dans l'année ». Non, ce ne sera pas dans l'année, mais ça viendra. Et puis d'abord je ne vois pas pourquoi je le cacherais, il n'y a rien de honteux...
- **AS** : une fois que vous avez eu l'agrément, avez-vous ressenti le besoin où le souhait d'être accompagnés ?
- **Mr** : ça revient à la question de tout à l'heure.
- **Mme** : quand on a eu l'agrément - j'ai appelé ma maman, la belle maman et puis c'est vrai qu'il fallait que je leur dise - c'était plus fort que moi. Maintenant on a plutôt tendance à faire le chemin tous les deux :
- **Mr** : c'est eux qui nous posent des questions.
- **Mme** : on attend leur question.
- **Mr** : on s'en occupe mais on ne pense pas systématiquement à leur en parler.
- **Mme** : non et puis moi maintenant j'ai pas envie de leur en parler. Pour l'instant, c'est entre nous que ça se passe. On a aussi le droit d'en profiter tous les deux.
- **AS** : si vous aviez une demande à faire, vous la feriez à qui ? Qui soit en liaison avec l'accompagnement que vous souhaiteriez avoir ?

-
- **Mme** : c'est dur à dire parce que pour l'instant, on ne ressent pas le besoin d'être accompagné. On veut faire un peu de chemin tout seul parce que quand un couple a un enfant, ils ne font pas le chemin avec tout le monde autour, tout le temps.
 - **AS** : ça veut dire quoi pour vous être accompagnés ?
 - **Mme** : avoir un suivi, une aide,
 - **M.** : quelqu'un qui nous pousse, qui nous dirige
 - **Mme** : qui nous dirige, peut-être (rires), est-ce qu'on a besoin d'être dirigé ? (rires) une seule personne ne peut pas nous accompagner de toutes les manières, on a besoin de..., comme moi en tout cas j'ai besoin d'un accompagnement affectif aussi. Quelqu'un qui va me dire «continue, tu es dans la bonne voie », quelqu'un avec qui je puisse parler
 - **AS** : et qui serait pour vous ?
 - **Mme** : oui
 - **AS** : c'est ça...
 - **Mme** : oui
 - **AS** : c'est votre mari ?
 - **Mme** : oui - non - non - non en dehors de Marc. Parce que c'est vrai, en ce moment c'est tous les deux et quand j'ai besoin d'en parler à d'autres que Marc, c'est ma maman.
 - **AS** : et pour vous ?
 - **M** : moi, c'est ma femme.
 - **Mme** : oui parce que tu es moins expansif avec ta mère.
 - **AS** : donc pour vous l'accompagnement se fait mutuellement ?
 - **Mr** : oui
 - **AS** : pour vous s'y ajoute votre maman ?
 - **Mme** : quand j'ai besoin, oui.
 - **AS** : et en tout cas, c'est d'abord à l'intérieur de votre famille que vous iriez en chercher et prioritairement à l'intérieur de votre couple ?
 - **Mme** : oui. Au départ oui, on s'épaule. En tout cas, actuellement c'est à ce point qu'on en est.
 - **AS** : autre chose pendant cette phase après l'agrément ?
 - **Mme** : c'est la phase de mûrissement, je ne sais pas si c'est joli, c'est là qu'on met les pieds dans le concret. Quand on met un pied dans une association, on n'a plus de chance de voir aboutir notre projet, on peut déjà commencer à imaginer.
 - **Mr** : au début on y pense ... mais jusqu'à l'agrément c'est une petite partie du long cheminement.
 - **AS** : qu'est-ce qui aurait encore à mûrir ?
 - **M.** : ça dépend des personnes. Jusqu'à l'agrément, ça a été très court - neuf mois -

donc neuf mois ce n'est pas... malgré qu'on y pense. Une fois qu'on a l'agrément, on se lance dans le concret.

- **Mme** : moi je me donne plus le droit d'imaginer l'enfant.
- **AS** : ce que vous ne vous permettiez pas avant l'agrément ?
- **Mme** : non
- **AS** : s'imaginer ça veut dire «être avec». Ce qui est étonnant, c'est que bien que n'ayant pas encore d'enfant, vous soyez disponibles à accueillir un enfant qui pourrait être déjà un plus grand ?
- **M** : oui, mais il y a le fait que tu gardes des enfants. D'avoir un petit garçon de trois ans, de cinq ans, elle les a eus bébés et elle va avoir une sœur bébé. Le fait d'avoir déjà pouponné, d'avoir déjà eu tout le cheminement. Au départ on n'avait pas du tout donné de barrière, on a réduit quand même, c'est le psychologue...
- **Mme** : je ne sais pas si on s'y est bien préparé parce qu'on ne peut pas se préparer au vécu d'un enfant, à son passé, on ne connaît pas.
- **AS** : OK. Je vous remercie de cet entretien

Entretien n° 2. Monsieur et Madame MOREL : «...au sein de notre couple... »

- **AS**: la première question tourne autour de l'agrément que vous avez obtenu : donc, quand vous avez pensé adopter un enfant, c'est-à-dire avant de demander un agrément, vous pensiez accueillir quel enfant ?
- **Monsieur** : au début, l'idée c'est d'abord d'accueillir un bébé, un petit bébé, et l'idée d'accueillir un ou deux enfants... si le bébé avait un frère ou une sœur, de ne pas séparer les deux. Comme cela on était pour, même cinq ans ou six ans, sinon sur l'idée au départ c'était un bébé de trois mois six mois.
- **AS**: donc le fait de ne pas séparer des frères et sœurs qui vous a conduits à être disponibles à accueillir un ou deux enfants et le fait qu'il y ait un ou deux enfants faisait automatiquement augmenter l'âge ?
- **Monsieur** : c'est ça, tout à fait.
- **AS**: et si par exemple on ne vous confiait qu'un seul enfant qui ait quatre ans, qu'est-ce que vous diriez ?
- **Mme** : ça aurait été possible aussi, on en a déjà discuté au niveau du couple, c'est vrai qu'on était plus fixé pour un bébé parce qu'on souhaitait avoir un enfant le plus petit possible, et notre demande a été élargie au fil du temps. Tu es d'accord avec ça ?
- **Monsieur** : tout à fait
- **AS**: et quand vous dites «élargie au fil du temps», ça veut dire quoi ? Comment pouvez-vous passer d'un bébé à un enfant de six ans?

-
- **Mme** : notre âge, notre réflexion, sur le fait d'avoir un enfant, par rapport à notre âge, et sur le fait d'avoir discuté par rapport à l'adoption.
 - **AS**: donc c'est en discutant entre vous que les choses ont été modifiées un petit peu ? Pouvez-vous me préciser en quoi le fait d'en discuter entre vous est venu modifier cela ?
 - **Monsieur** : au départ quand on a été décidé pour adopter un bébé, c'était l'idée du bébé et quand vraiment on a commencé à faire le dossier, quand on a commencé vraiment à s'intéresser aux problèmes, on a discuté et ça s'est avéré qu'on est venu sur ce genre de sujet, par exemple l'histoire de retrouver la famille, tout ça, et dans la discussion on est arrivé... s'il y avait un frère cela serait quand même dommage, ou une sœur avec le bébé, ce serait quand même dommage, si ces enfants ils sont déjà ensemble dans un truc spécialisé, déjà qu'ils sont séparés de leurs parents, de les re-séparer une deuxième fois. C'est là qu'on s'est dit... qu'on s'était mis d'accord : si on tombe sur un bébé avec son frère ou la sœur on est d'accord pour les prendre. Mais c'est venu parce qu'on trouvait que c'était déjà dur pour les enfants qui sont placés dans des structures d'être séparés des parents ; on ne voulait pas faire une deuxième séparation.
 - **Mme**: mais la question c'est entre le fait d'avoir un bébé et le fait d'en avoir un de quatre ans. Parce qu'on avait décidé que de toute façon on n'était pas prêt psychologiquement à accepter un enfant qui ait plus de six ans, sur le fait des problèmes quant à l'adolescence, sur tous les autres problèmes que ça pouvait entraîner ; là-dessus c'était clair et net au sein de notre couple, le fait du bébé c'était peut-être aussi quelque part le fait qu'on n'en a pas eu un biologiquement et qu'on souhaitait avoir un enfant en bas âge et puis après le fait d'élargir un peu plus parce que, bon, quatre ans, c'est encore petit et que ça correspond encore à nos attentes.
 - **AS** : pourquoi avez-vous fait une demande d'agrément adoption ?
 - **Mme** : parce qu'on n'avait pas d'enfant biologiquement et que pour nous c'est important d'avoir un enfant ou même plusieurs au sein de notre couple.
 - **AS** : vous avez des problèmes de stérilité ou d'infécondité ?
 - **Mme** : oui j'ai des problèmes de stérilité qui ont fait que pendant plusieurs années j'ai suivi des traitements qui se sont avérés négatifs.
 - **AS** : vous avez l'impression d'être stérile ou inféconde ?
 - **Mme** : je suis stérile par rapport au bilan et inféconde sur le fait de ne pas avoir d'enfant. Et c'est vrai que quand on s'est connu avec mon époux, on a toujours eu cette notion d'avoir des enfants au sein de la famille.
 - **AS** : pourriez vous me dire les personnes qui ont eu une influence sur votre projet d'adoption ?
 - **Mme** : je ne sais pas s'il y a eu des personnes. Au sein du couple on n'était pas très ensemble, donc on a attendu que chacun soit au même diapason ; et quand c'était clair au sein de notre couple, c'est là qu'on a parlé à l'extérieur, à notre famille, à nos amis.

- **AS**: et lequel des deux en a parlé le premier à l'intérieur de votre couple ?
- **Mme** : à l'intérieur du couple, un coup lui, un coup moi.
- **Monsieur** : mais la décision, on l'a prise en même temps, c'était à l'hôpital, quand on a vu vraiment les résultats. Le médecin nous a dit que c'était pratiquement impossible, qu'on pouvait essayer de refaire des traitements mais que pour lui. Alors on a pris la décision de laisser tomber médicalement et de prendre l'initiative de faire une démarche pour avoir un agrément.
- **AS** : donc il y a eu un avis médical qui vous disait que ce n'était pas la peine de continuer à faire des FIV, et il vaudrait mieux vous tourner du côté de l'adoption ?
- **Mme** : non, le médecin ne nous a pas dit ça. Non, on en avait déjà discuté avant ce dernier traitement, ça fait déjà quand même plusieurs années.
- **Monsieur** : mais étant donné déjà que c'est lourd, on n'a pas voulu faire les deux en même temps, on voulait se concentrer carrément sur le côté médical, et après on verra. On n'a pas voulu faire les deux trucs en même temps. Il fallait déjà du temps pour les examens à l'hôpital, et pour le dossier d'adoption c'est pareil, il faut du temps. Mais nous, on ne pensait pas que ça n'allait pas pouvoir se faire médicalement parlant, parce qu'ils ne nous donnaient pas une réponse comme quoi ce n'était pas possible. Ils n'arrivaient pas à trouver trop d'où ça venait.
- **AS** : et vous ne savez toujours pas ?
- **Mme** : si, parce que maintenant au niveau ovocytaire la réserve est nulle. Mais c'est vrai qu'au sein de notre couple mon mari avait besoin de plus de recul pour prendre cette décision.
- **AS** : et finalement qu'est ce qui vous a permis de prendre cette décision ?
- **Monsieur** : je ne sais pas, peut-être un peu l'âge, au début je me suis dit «je suis encore jeune et on a le temps, il ne faut pas s'affoler».
- **AS** : donc il y a l'âge...
- **Monsieur** : et puis il y a le médecin, il a été assez clair. Les autres médecins ont peut-être pris des gants pour nous expliquer, mais par rapport au traitement on ne sait pas trop les problèmes : ça tournait autour d'une insuffisance, avec des traitements, ça peut passer. Et à la sortie, il nous a dit par rapport au traitement : c'est épuisé. Finalement on n'a pas trop compris. On peut toujours essayer, mais pour lui c'est pratiquement impossible.
- **AS** : pourquoi faites-vous votre demande d'agrément à ce moment ?
- **Mme** : on en avait discuté déjà plusieurs années auparavant, au sein du couple, et on n'était pas prêt au même moment. Donc on a attendu qu'on soit à peu près sur le même diapason et l'année dernière, avant de re-tenter ces traitements et de remettre les choses au clair on s'est dit : «on tente une dernière fois un traitement». Pour reprendre directement vers l'adoption puisque là on a avancé dans l'âge, et qu'il faut prendre une décision. On voulait que ce soit clair et qu'on ne regrette pas, qu'on ait fait le maximum pour avoir cet enfant et que ce soit suffisamment clair.

-
- **AS** : tout ce qui était en votre pouvoir, pour ne pas avoir de regret ?
 - **Monsieur** : voilà. On aurait continué le côté médical, ça aurait marché, personne ne peut savoir, on se dit : on fait le dernier traitement.
 - **Mme** : on essaie de refaire ; parce qu'on a refait un bilan complet. On a changé de médecin. Et on s'est dit «en fonction des résultats de ces traitements, on prendrait la décision de faire le dossier d'agrément», parce qu'on ne voulait pas mener deux lièvres à la fois.
 - **AS** : l'agrément se passe comment pour vous ?
 - **Mme** : pour moi, bien.
 - **Monsieur** : oui, on n'a pas eu de....
 - **AS** : vous avez eu quelle impression ?
 - **Mr** : un peu peur au début dans notre tête. Nous, on travaille tous les deux, on est capable de prendre des enfants et par rapport aux réunions qu'on a eues ; on commençait honnêtement à avoir un peu peur.
 - **AS** : est-ce que vous en avez retiré quelque chose ?
 - **Mme** : dans un premier temps la procédure a été longue, on ne voyait pas l'utilité d'une procédure aussi longue, mais quelque part avec le fils du temps, les entretiens qu'on a eus ont permis d'éclaircir les choses au sein du couple.
 - **Monsieur** : de nous faire réfléchir des points qu'on n'avait pas l'habitude de réfléchir. C'est normal. Elle nous a fait voir des choses qu'on ne pensait pas : dans des pays, des gens prennent des enfants, il y a des trucs plus ou moins..., donc avec l'agrément il y a du sérieux.
 - **AS** : donc en même temps une évaluation, et en même temps des informations qui vous ont permis de vous poser des questions ?
 - **Monsieur** : le but était de voir notre comportement... les rendez-vous qu'on a eus nous ont finalement permis... au départ on dit : «pourquoi des questions comme ça ? », finalement ça prouve le sérieux.
 - **AS** : vous avez eu quelle réaction quand vous avez eu l'agrément ?
 - **M** : très heureux, très contents.
 - **AS** : et vous avez eu l'impression que les choses pour vous ont changé une fois que vous avez l'agrément ?
 - **Monsieur** : c'est-à-dire là, on peut dire qu'on peut commencer à vouloir adopter un enfant, parce que, sans ça, on ne peut rien faire.
 - **AS** : et après, vous pensez qu'il y a quelque chose qui a changé ?
 - **Mme** : quelque chose qui a changé, non, mais avant la démarche, enfin ? pendant la démarche de l'agrément, au niveau du couple, on est uni ; on discute suffisamment aussi au sein de notre couple, on avait abordé certains sujets, mais cette enquête nous a permis de nous sentir encore plus unis. Je trouvais que les questions étaient pertinentes. Si le couple ne se sent pas suffisamment clair dans sa tête, ça peut

déstabiliser un couple. Pour moi quelque part je regrette, je reconnais qu'on a eu besoin de ce temps pour l'agrément. Mais pour faire la démarche avec les autres organismes, on a perdu du temps ; peut-être qu'on est trop pressé. Mais il a fallu presque un an et maintenant j'ai l'impression de recommencer à zéro quand on fait des démarches auprès des associations. On nous pose les mêmes questions, les papiers qu'on nous demande, c'est pareil et moi je suis un peu moins tolérante que mon mari là-dessus.

- **Monsieur** : moi je pense que c'est un système administratif qu'on ne peut pas changer, mais le truc qu'on voyait d'un autre côté, étant donné qu'on a une liste d'associations, ce serait que les associations soient au courant. Par exemple : quand on fait une lettre chez eux, qu'ils se remettent directement en contact avec vous. Que les associations travaillent avec vous, à chaque fois, ils demandaient exactement la même chose.
- **AS** : et quand vous avez eu l'agrément ? vous vous êtes dit quoi ?
- **Monsieur** : ça y est, ça démarre, cela commence.
- **Mme** : on était très heureux quand on a reçu ce papier, et on a dit : « maintenant on va téléphoner ou écrire aux associations. » On a eu la liste. Certains dossiers, on a eu des réponses tout de suite, d'autres non.
- **AS** : c'est d'abord vers les associations que vous vous êtes tournés ?
- **Mme** : on se tourne vers les associations, parce qu'au sein de notre couple, on souhaitait un enfant soit étranger soit qui soit du département de la Réunion.
- **Monsieur** : bon, on ne peut pas trop dire... on a eu l'agrément en juillet.
- **AS** : et avec qui vous discutez de votre projet d'adoption ?
- **Monsieur** : avec les voisins, les amis, les parents, par téléphone.
- **Mme** : les parents, les frères, les sœurs, beaux-frères, belles-sœurs.
- **AS** : et ce sont des personnes qui sont parents elles-mêmes ?
- **Monsieur** : ils sont tous parents.
- **Mme** : même dans nos amis, tout le monde est parent.
- **Monsieur** : le seul couple qui n'a pas d'enfant : c'est nous.
- **AS** : quelle différence il y aurait entre le fait de devenir parents d'un enfant et le fait d'être parents adoptants ?
- **Mme** : il n'y en a pas, il n'y a pas de différence...
- **Monsieur** : par rapport à l'amour qu'on porte à un enfant, l'amour pour l'enfant, c'est la façon de l'élever, mais la différence qu'il peut y avoir, c'est la différence de la difficulté des papiers et le dossier et ça fait une sacrée différence. On fait un enfant biologique, c'est plus facile je pense.
- **Mme** : et je pense que les gens se posent moins de questions.
- **Monsieur** : ils réfléchissent pas à tout. C'est quand même assez compliqué. On en est au début.

-
- **Mme** : pour concevoir un enfant biologique, on ne va pas poser les mêmes questions que pour adopter un enfant. La conception d'un enfant se fait dans un moment d'euphorie, de bien-être et le fait adopter c'est quand même plus réfléchi.
 - **Monsieur** : même prendre une décision de faire un enfant, on fait un enfant et puis voilà.
 - **Mme** : non parce qu'on en a discuté quand même pas mal avec des amis autour de nous et puis de la famille. On répercutait les questions qu'on a eues pendant notre demande d'agrément. Donc tous les couples de nos amis, puisqu'ils ont tous des enfants, ils ne se sont jamais posé toutes ces questions.
 - **AS** : donc, dans l'adoption, avec l'agrément c'est une forme de préparation à être parents adoptants ? Peut-on se préparer à être parents adoptants ?

Silence

- **Mme** : peut-être pour nous, cela a été un complément, toutes les questions que vous posez étayaient un peu les questions qu'on se posait. Donc le fait de devenir parents, on s'était déjà posé des questions, avant de faire la demande agrément. C'était quelque chose de réfléchi dans notre couple. Pour nous, ça a été une confirmation, une avancée dans notre rôle de parents.
- **Monsieur** : nous, on peut répondre pour l'adoption d'un enfant, on ne peut pas répondre de l'autre côté. Il faudrait un enfant biologique et un enfant adopté.
- **AS** : à qui vous feriez le plus confiance pour réaliser votre projet adoption ?

Silence

- **Mme** : les personnes qu'on connaît ou des associations.
- **Monsieur** : on ne peut pas dire, on patine, on n'a pas démarré, alors on ne peut pas dire si on a confiance. Comme nous, si on veut partir, c'est avoir des gens sur place, ils pourraient au moins se renseigner.
- **AS** : donc pour que vous puissiez faire confiance, il faut d'abord que vous ayez le contact ?
- **Monsieur** : s'il y a des structures qui ont des enfants, prendre contact avec eux et voir sur place.
- **AS** : plus généralement, si vous aviez un conseil à demander, vous le demanderiez à qui ?
- **Monsieur** : moi personnellement je téléphonerais à l'assistant social ; sans pommade honnêtement, l'assistant social nous avait bien mis en confiance.
- **Mme** : dans la démarche de l'agrément, mon mari s'est senti tout de suite à l'aise avec lui, ça s'est très bien passé. Donc il y a des choses qui ont passé pendant tout ce temps de l'agrément.
- **AS** : et il y a d'autres personnes à qui vous poseriez volontiers une question et à qui ?
- **Monsieur** : on a un neveu à la Réunion et il a fait sa formation d'éducateur. Il connaît

un peu le problème et il travaille avec des assistantes sociales.

- **Mme** : c'est vrai qu'on en parle un peu aux amis, à la famille mais comme ils n'ont jamais été confrontés au problème, ils ne peuvent pas nous répondre si on pose une question, on se sent bien sur le moment mais...
- **Monsieur** : mais à la sortie, c'est eux qui posent des questions. Il faudrait trouver des gens qui ont déjà adopté pour pouvoir discuter. On apprendrait peut-être des choses. Les gens qui n'ont jamais adopté, ils trouvent que c'est pas normal qu'il faut autant de temps.
- **AS** : et vous êtes en contact avec des personnes qui ont adopté ?
- **Mme** : Non, on n'a pas de contact. Parce qu'il nous est difficile de téléphoner, de dire voilà : «on souhaiterait vous rencontrer». Et puis on ne sait pas du tout comment les gens réagissent. On a une liste de gens qui ont adopté, on pourrait se mettre en contact, mais il est difficile d'exposer notre vie personnelle à des gens qu'on ne connaît pas et on ne sait pas si le contact se fera. On n'a pas envie de se déstabiliser par rapport... autour de nous il y a dans le temps de travail des gens qui ont déjà adopté, de mon côté c'est pareil, quand j'ai une question particulière on la pose là.
- **AS** : donc aux personnes que vous connaissez ?
- **Mme** : oui, dans un cadre privé. Les autres personnes, on se voit mal poser des questions privées ce serait rentrer dans l'intimité de l'autre ; mais ça ne nous ferait pas la même chose si des gens venaient à la maison, ce serait plus clair.
- **AS** : et dans le cadre professionnel avez-vous des connaissances qui sont parents adoptants ?
- **Mme** : J'en connais un. Quand je lui en ai parlé au début, il y a quatre ou cinq ans il m'a dit : c'est une très bonne chose mais c'est la galère.
- **AS** : et il avait adopté un enfant ?
- **Monsieur** : de sept mois. Au niveau de la démarche, quand il y a eu le gamin, ça efface tout.
- **Mme** : pour moi c'est pareil, au niveau travail, la personne est encore dans le service, et elle en parle régulièrement. Mais elle a adopté dans le Rhône et on n'a pas eu les mêmes attentes. Donc c'est vrai qu'on ne s'est pas adressé aux personnes concernées, on a carrément téléphoné à l'ambassade de Madagascar pour savoir les questions qu'on se posait.
- **AS** : et la personne de votre connaissance ?
- **Mme** : elle a adopté un enfant du Brésil et qui avait quelque mois, ils étaient ravis.
- **AS** : aujourd'hui quand vous parlez de l'adoption vous parlez de quoi ?
- **Mme** : le fait d'avoir un enfant, un ou plusieurs. Comment on va s'organiser, qu'est-ce qu'on pense trouver, est-ce qu'il faut une nourrice : on discute de ça. C'est un peu plus poussé dans nos questions.
- **AS** : c'est un peu plus concret ?
- **Mme** : c'est un peu plus concret sans l'être vraiment, parce qu'en fin de compte, on

ne sait pas du tout ce qu'on aura ; on a une attente par rapport à un ou deux enfants de moins de six ans, mais on ne sait pas du tout l'âge que l'enfant pourra avoir, donc on est toujours dans le vague.

- **AS** : aujourd'hui pour vous, quelles sont les difficultés ?
- **Monsieur** : c'est pour se mettre en contact avec les associations, c'est très difficile.
- **Mme** : d'avoir quelqu'un à l'écoute.
- **Monsieur** : quelqu'un à l'écoute et apparemment tout ce qu'on a comme réponse, c'est qu'il y a beaucoup d'enfants et les associations n'arrivent pas à les placer.
- **AS** : et quand vous dites «quelqu'un à l'écoute» ?
- **Mme** : pour moi, quand par exemple on téléphone à l'association, la façon dont la personne peut répondre, sur un ton sec. Être à l'écoute, c'est déjà entendre la demande et par écrit c'est pareil, il y a une façon de répondre, une tournure... qu'au moins ils aient lu et qu'ils entendent notre démarche.
- **AS** : Est-ce que vous êtes en contact avec des adoptants ?
- **M et Mme** : non
- **AS** : vous avez peur de les déranger ?
- **Mme** : la crainte de les déranger et puis la disponibilité au sein de notre couple, on travaille et nos horaires peuvent changer et puis les adresses qu'on a eues, les gens habitent loin. Donc, il faut prendre une journée pour aller les rencontrer.
- **AS** : et au-delà des contraintes de temps et de travail ?
- **Mme** : toute histoire peut paraître intéressante, mais nous souhaitons mener à bien notre vœu, et le fait de voir une autre personne, sur le fait que ce soit difficile, on est bien conscient sur le fait qu'on va rencontrer des difficultés ; mais au moment où on n'est pas très bien, on n'aura pas tellement envie d'entendre des gens qui nous racontent leur mésaventure. Au moment où l'on n'est pas très bien, on aura envie d'entendre des gens qui nous racontent : «eh bien pour nous, c'était bien». Et sur le papier, quand on a un nom, on n'a pas automatiquement ce qu'il va répondre.
- **Monsieur** : honnêtement, moi personnellement, je pense à un enfant et si, à deux, si on a envie à deux, on y va.
- **AS** : oui fondamentalement c'est ça ?
- **Monsieur** : on y va à deux, par la suite par contre, c'est porte ouverte. Si des gens veulent poser des questions pour savoir comment on a mené, je serais là pour expliquer, mais pour l'instant...

Le rythme de l'entretien s'accélère. Monsieur et Madame parlent en même temps.

- **AS** : C'est un enfant que vous faites à deux ?
- **Mme** : oui. On est conscient qu'on va rencontrer beaucoup de difficultés, mais on a envie de réaliser. Mais par contre, si on adopte un deuxième enfant par la suite, on connaîtra la démarche, on est d'accord de rencontrer des adoptants pour discuter le

chemin qu'on aura fait, comparer les chemins qu'ils ont faits. Mais là, pour la première fois ça ne les regarde pas.

- **Mme** : et puis ils ont peut-être adopté il y a quelques années, suivant qu'ils ont des enfants ou qu'ils n'en ont pas. Les attentes et les questions ne sont sûrement pas les mêmes et le côté psychologique revient, mais c'est vrai, si on a en face de nous des gens qui ne sont pas suffisamment à l'écoute....
- **Monsieur** : honnêtement mais simplement c'est tous les deux. Comme si, nous, au lieu de mettre neuf mois pour avoir un enfant, on va mettre plus ou moins, mais, on y fait tous les deux. Mais c'est vrai qu'on en a discuté, on téléphone, et même si on patine, on demandera, on posera des questions. Mais on a envie de faire le chemin.
- **AS** : Est-ce que vous attendez quelque chose et est-ce que vous avez des demandes envers les professionnels de la DIPAS ?
- **Mme** : non je ne crois pas qu'on ait... enfin pour l'instant, on n'en a pas... on n'a pas d'attente particulière.
- **Monsieur** : non.
- **AS** : et vous pourriez qualifier comment les relations que vous avez eues avec les professionnels de la DIPAS.
- **Monsieur** : c'est bon, sans pommade.
- **Mme** : on l'a exprimé tout à l'heure. Et pour en parler par rapport aux secrétaires, elles ont une intonation, une façon de répondre qui est très bien ; ça met à l'aise la personne.
- **AS** : est-ce que vous êtes adhérents à des associations ?
- **Monsieur** : syndicale
- **Mme** : syndicale.
- **AS** : et c'est une vie associative qui est riche ? .
- **Monsieur** : oui, bien sûr. Le côté travail, le côté social et de l'autre côté c'est la grande famille ; en restant dans notre coin, on se rencontre.
- **AS** : ce sont des endroits où vous parlez de l'adoption ?
- **Mme** : non ça n'a rien à voir, c'est pour les loisirs. En plus c'est une association avec des amis qu'il a connus quand il était célibataire.
- **Monsieur** : c'est plus du côté des loisirs.
- **AS** : donc vous parlez de l'adoption avec la famille et également avec vos proches ?
- **Monsieur** : les autres amis, ce sont des amis proches, la famille, les voisins... on en discute plus facilement parce qu'on se voit plus souvent. Et puis, depuis le départ, on a commencé à discuter avec eux ; on a exposé le truc au départ. Ils viennent voir et discutent où on en est. S'ils peuvent nous donner un coup de main, ils sont prêts à nous aider. Les amis essaient de se renseigner, s'ils connaissent des gens qui ont adopté, pour voir les démarches qu'ils ont faites et ils nous téléphonent.
- **Mme** : et dans nos amis, quand on se rencontre, c'est pour faire la fête et on a

envie...

- **AS** : et quand vous parlez de personnes qui téléphonent, qui donnent des informations, il s'agit... ?
- **Monsieur** : ce sont des amis.
- **AS** : qui ne sont pas forcément des parents adoptants ?
- **Monsieur** : ce sont des copains, on se téléphone, on se dépanne.
- **AS** : une fois l'agrément obtenu, vous souhaiteriez être accompagnés ?
- **Mme** : je pense
- **Monsieur** : oui, il faudrait.
- **AS** : et pour vous ça signifierait quoi ?
- **Mme** : accompagné pour la tournure d'un courrier, ou trouver des personnes pour nous aider ou même pour éclaircir des choses, faire une lettre.
- **Monsieur** : c'est pas évident de...
- **Mme** : et puis quelqu'un avec qui on se sente à l'aise, avec qui on pourrait faire nos démarches ensemble pour nous aider dans cette démarche, parce qu'en fin de compte, quand on regarde de prêt, tous les amis qu'on a, ont des attentes particulières, chacun, c'est pas du tout la même chose qu'on réalise avec eux.
- **AS** : par exemple ?
- **Mme** : par exemple : pour l'adoption ce serait deux couples particulièrement en dehors de la famille, qui nous aident dans cette démarche là, et puis les autres on n'en a pas parlé dans notre famille, parce que c'est chaque fois pour faire la fête et c'était pas le moment, on avait envie de déconnecter, nous, donc...
- **AS** : le terme «accompagnement» signifierait quoi pour vous ?
- **Monsieur** : juste après l'agrément, c'est pour commencer la démarche.
- **Mme** : voilà, vous avez votre agrément, est-ce qu'on peut se rencontrer, est-ce que vous voulez qu'on se voit ensemble, de voir avec une personne avec qui on se sent à l'aise et qui nous dise : «quelle est votre demande ? ».
- **AS** : et cet accompagnement aurait été fait par qui ?
- **Mme** : c'est pas pour passer de la pommade, mais comme on se sentait suffisamment à l'aise avec l'assistant social.
- **AS** : et se sentir à l'aise pour vous, ça veut dire quoi ?
- **Mme** : si le contact s'établit, c'est par le regard ; après, au fur et à mesure des entretiens on sent ou on ne sent pas, c'est notre façon d'être. Dans toutes les connaissances qu'on a, soit ça passe, soit ...
- **Monsieur** : dans la façon de parler, la façon d'être, soit ça passe, soit...
- **AS** : est-ce qu'il y a des personnes qui sont pour vous des personnes à qui vous ne vous voudriez pas ressembler ? Qui seraient des contre modèles, l'inverse de ce que vous souhaiteriez ?

- **Mme** : oui, sur le rôle de parents, de chacun, ça arrive fréquemment. Il y a quelquefois où on a été un peu heurté parce qu'il y avait des choses qui ne nous plaisaient pas. Et on nous disait : « vous n'êtes pas parents, on verra bien quand vous en aurez ».
- **Mme** : quand je fais une remarque à un gamin et qu'on me dit : « ce n'est pas ton gamin, ça me vexé ».
- **AS** : donc c'est plus dans la manière dont les adultes sont parents, quelquefois ça ne correspond pas à la manière dont vous imaginez être parents.
- **Mme** : c'est vrai qu'on a des amis qui nous aident dans nos démarches, qui ont des difficultés avec leurs enfants et même si on n'avait pas d'enfant on a pu en discuter, on a pu évoluer avec eux.
- **AS** : et vous n'avez pas eu le projet d'aller en adoption directe, c'est-à-dire sans intermédiaire, mis à part votre demande à la Réunion ?
- **Mme** : on a écrit à Madagascar parce qu'on a un cousin qui est marié avec une femme de Madagascar.
- **Monsieur** : l'adoption directe, ça n'existe pas en fin de compte, il faut toujours passer par la mission de l'adoption internationale.
- **Mme** : en menant tout de front de ce côté là, je ne sais pas si c'est clair, on mène de front les associations. On voulait que ce soit suffisamment clair dans notre demande et dans notre attente, qu'il n'y ait pas de marchandages et puis on s'est aperçu que si on ne faisait pas les démarches nous-mêmes, les associations ne répondent pas à notre demande. Donc on a pris la décision, même si au début on n'était pas d'accord pour le faire directement seuls, à l'heure actuelle, d'aller sur place. Ça a changé quoi ? C'est après le fait d'être mis en contact avec les associations qui a fait que notre démarche est plus centrée sur notre démarche personnelle.
- **AS** : donc actuellement vous avez un contact avec Madagascar ? Et la question de l'enfant pour vous se pose comment ?
- **Mme** : nous ne sommes pas d'accord de donner de l'argent, mais par contre nous ne serions pas contre de donner de l'argent à des familles qu'on connaît.
- **Monsieur** : faire un don, pas par l'achat d'un enfant. Après quand on a l'enfant, on donnerait pour aider l'association à grandir. On donnerait l'argent qu'on voudrait donner, mais que personne ne nous impose une somme pour l'enfant et si on connaît la famille qui veut donner l'enfant ou que l'enfant n'a plus de famille, eh bien, il faut faire des actes.
- **Mme** : mais on ne veut pas que ce soit un enfant acheté. Dans notre tête c'est suffisamment clair.
- **Monsieur** : Un enfant ce n'est pas bagnole ou une baguette de pain.
- **Mme** : mais si on va à Madagascar, on sera rassuré par le fait d'avoir une relation de famille et on ne pense pas que la personne abuse de nous. Donc c'est plus dans une relation de confiance, le fait d'aller chez eux au lieu d'aller à l'hôtel. On aura l'impression d'avoir un soutien et de ne pas partir à l'aventure, comme si on

connaissait. Après, c'est sûr, la personne peut nous dire ce qu'elle veut, si on ne sait pas ce qui est marqué sur le papier...

- **AS** : et donc la notion de confiance est liée à la notion de famille ?
- **Monsieur** : même si ce n'était pas la famille, ce serait pareil.
- **AS** : est-ce que c'est la même confiance que vous donneriez à une œuvre ou à un professionnel ?
- **Mme** : tout dépend comment les contacts seront faits.
- **Monsieur** : on aurait plus confiance de faire par des associations que faire directement ; c'était comme cela au départ mais ce sont les réponses des associations qui...
- **Mme** : s'ils ont quatre ou cinq enfants pour 1200 demandes.
- **Mr** : on sait pertinemment qu'il y a plein d'enfants. C'est là qu'on arrive pas à comprendre, il y a un problème. Nous, on ne sait pas tout, même moi, j'aurais mieux confiance dans une association, on sait que ce sont des professionnels, des gens qui font ça, qui savent ce qu'ils font, ils ont l'habitude. Au niveau santé du gamin, ils sont quand même mieux suivis.
- **AS** : après, quelle différence faites-vous entre un professionnel de la DIPAS et un responsable d'une association ?
- **Mme** : nous, on a rencontré l'assistant social. Et on n'avait pas les mêmes attentes parce qu'on était dans la demande de l'agrément et pas encore sur l'adoption. Et pour nous, on pensait que dans les associations, les gens travaillaient dans le milieu social.
- **Monsieur** : vous, votre travail, vous travaillez avec les associations. Il serait bien, après l'agrément, si on s'oriente vers une association que, vous, vous nous connaissez, que vous soyez intermédiaires avec les associations, pour faire le contact avec les associations, si vous nous assistez, être avec nous quoi, parce que vous, vous nous connaissez tandis que... nous, on a l'impression de redémarrer tout à zéro.
- **AS** : et dans la suite vous leur demanderiez quoi ?
- **Mme** : je ne sais pas.
- **AS** : pour reprendre encore la question, est-ce qu'il y a des personnes que vous jugez être importantes dans votre projet d'adoption ?
- **Mme** : importantes, je pense que c'est nous. Enfin, c'est nous qui décidons d'adopter un enfant, c'est quand même à nous que revient... après il y a des démarches administratives, et qu'on a trouvé une aide d'un travailleur social ou d'une équipe sociale, mais c'est quand même nous les auteurs de notre projet, c'est quand même nous qui allons mener le projet à terme. C'est pour ça que des familles adoptantes avec qui on pourrait se mettre en contact, on éprouve pas le besoin de...
- **Monsieur** : on essaye de faire le projet, on essaye d'avoir un enfant tous les deux, après c'est quand on aura l'enfant, c'est pas à chaque fois qu'on aura un petit truc,

qu'on sera obligé de voir une association pour nous guider notre façon d'être. Mais on peut avoir besoin s'il y a un problème qu'on ne comprend pas, on peut poser une question à des gens qui on l'habitude, mais pas demander chaque fois.

- **Mme** : et quand on devient parents biologiques, je ne pense pas que les gens demandent à leurs voisins, à des associations de parents pour faire quelque chose.
- **AS**: le terme accompagnement pour vous signifie quoi ?
- **Mme** : c'est trouver quelqu'un de disponible, au moment où on en a besoin. Peut-être pas sur le moment même. Et de pouvoir poser des questions et de ne pas être tout le temps obligé de raconter notre histoire, où on en est, à quel moment, parce qu'en fin de compte, même par rapport à notre famille, à des gens extérieurs, il y a des choses qu'on dit, d'autres qu'on ne dit pas, qu'on estime d'ordre privé et que... donc trouver quelqu'un qui ne nous pose pas automatiquement des questions d'ordre privé, à l'endroit où on en est, mais qui peut répondre à notre demande, qu'il soit à l'écoute de nos besoins.
- **Monsieur** : qui essaye de répondre dans la demande qu'on fait, la question qu'on pose, mais sans vouloir porter un jugement. Et même si la personne ne peut répondre, elle peut vous orienter vers autre chose, mais pas de «comment ça se fait» ; nous ne voulons plus raconter toute notre vie pour juste une question.

Entretien n° 3. Monsieur et Madame DUCRET : « ça y est, avec l'agrément... j'avais passé le rite initiatique »

- Assistant Social : pourquoi avez-vous fait une demande d'agrément adoption ?
- Mme : on a deux raisons différentes et une en commun. Moi dans mon enfance, j'ai été élevée par ma grand-mère, suite à une tuberculose de ma mère quand j'étais très jeune. J'ai été prise en charge par ma grand-mère en France et à partir de là, j'ai vraiment vécu la collectivité proprement dite, parce que ma grand-mère a onze enfants. Donc, j'ai vécu avec beaucoup de personnes autour de moi qui avaient un vécu d'adoption, des amis, des parents qui avaient fait la démarche d'adoption. Donc, j'ai baigné là-dedans. Pour moi l'adoption était un acquis.
- AS : vous vous considérez comme ayant été adoptée ?
- Mme : oui, il y a eu un papier, une kafala. Ma grand-mère est devenue ma deuxième mère. C'est une notion qui ne m'est pas inconnue dès l'enfance. Au moment où j'ai réellement commencé à penser à l'adoption, ça ne m'a vraiment pas posé de question, il m'a fallu que je réfléchisse plus profondément sur l'acte d'adoption, de manière pratique, mais c'était intégré, d'autant que dans notre culture on a tendance à s'occuper des neveux, des nièces.
- J'ai connu Alain à l'âge de 14 ans, mais on n'avait pas trop l'occasion d'en discuter.
- La deuxième raison est que je suis devenue professionnelle du social donc que j'ai été très sensibilisée aux problèmes d'abandon avec des enfants qui sont abandonnés

ou des parents qui ne sont pas présents réellement ; et c'est quelque chose qui m'a touchée, énormément touchée.

- AS : avez-vous le sentiment d'avoir été abandonnée ?
- Mme : pas du tout, j'ai gardé le lien avec ma mère, on se voyait régulièrement ; ma mère restait ma mère, ma première mère ; par contre ça été un peu plus... j'ai eu une deuxième mère. J'ai peut-être plus vécu l'abandon du père.
- AS : donc vous vous connaissez depuis que vous avez quatorze ans et pour vous ce qui vous a conduit à l'adoption ?
- Monsieur : moi, c'est un peu l'histoire de ma famille,
- M : avant de nous marier, elle m'a dit : « j'aimerais adopter » et moi je ne suis pas contre.
- Mme c'est quelque chose qui nous est commun dès le départ.
- M : ça a été un projet.
- Mme : on a une troisième raison, qui est très importante - c'est la difficulté de procréation qu'on a eue par la suite. On a décidé avant notre mariage, c'était une des conditions, peut-on adopter un enfant.
- AS : si vous n'aviez pas eu de difficulté à avoir un enfant, vous auriez adopté quand même ?
- Mr : oui. Le fait de ne pas avoir d'enfant, ça a accéléré le processus. Le projet existait.
- AS : ce qui a accéléré le processus et qui a enclenché la demande peut-être ?
- Mme : pas sûr. Actuellement on a absolument plus de problèmes, alors... donc, de stérilité, ce n'est même pas de la stérilité, c'est une hypo-fertilité.
- AS : donc c'est plus de votre côté à vous ?
- Mme : oui et toutes ces choses-là ont été réglées - donc ça a pu accélérer le processus, mais c'était vraiment présent et avant qu'on découvre ces difficultés, les familles étaient déjà au courant et préparées à cela ; ils savaient très bien qu'adolescente j'avais ce projet là.
- AS : vous avez passé des examens médicaux dans quelles années ?
- Mme : 96-97. On a fait une demande d'adoption en octobre 1996, on a fait un courrier pour demander des renseignements pratiques à la DIPAS ; on a rencontré l'assistant social, on vous a rencontrés avec les futures familles adoptantes et après ça on s'est donné un temps de réflexion, cherché de la documentation, à lire, à revoir nos amis dans la région qui avaient adopté, adoption internationale...
- AS : vous en connaissez beaucoup ?
- M. : oui, c'est ce qui m'a fait anticiper la chose, j'ai toujours vécu avec des cousins qui ont été adoptés, on s'est toujours très bien entendu... et même si maintenant j'avais des enfants, j'aimerais en adopter deux ou trois. C'est un projet, c'est une fixation même que je me fais.
- AS : les premiers adoptants que vous avez rencontrés, vous diriez que c'est qui ?

- Mme : pour moi c'est vieux.
- M : les premiers adoptants pour moi c'est ma tante.
- AS : donc c'est dans votre famille qui avait adopté un petit cousin ?
- Mme : moi c'est Patrick le frère d'Isabelle quand j'étais à l'école au collège ou en primaire, et lui a été adopté, il est d'origine congolaise et il a été adopté à l'âge de huit ans. J'ai des expériences de l'adoption autour de moi avec beaucoup de difficultés de papier : voilà ce que je retiens d'assez lourd au niveau de l'adoption. Par contre l'intégration dans la famille... tout ça...
- Monsieur : on n'a pas mal d'amis qui ont adopté.
- AS : et vous diriez que ces rencontres avec les parents adoptants avaient peut-être fait accélérer un peu les choses ?
- M : oui, mais nous c'était l'envie d'adopter donc c'était déjà dans la tête. C'est comme quand on a envie de faire un enfant, dans ma tête c'était "on adopte". C'est quelque chose de naturel. C'est pas un truc où il fallait penser, il fallait réfléchir, pour moi adopter c'était une priorité.
- AS : quand le projet d'adoption a été un peu plus élaboré dans votre couple, vous souhaitiez accueillir quel enfant ?
- M : n'importe quel enfant. C'est vrai que moi au début avec tous les orphelins, moi j'avais voulu faire une adoption internationale et on adopte là-bas parce qu'il y a tellement de malheureux là-bas que je voulais à tout prix... parce que, avec le système ici en France, ça prenait beaucoup plus de temps et finalement quand on a rencontré la personne à la DIPAS, elle nous a dit qu'il fallait être patient.
- AS : et vous aviez des souhaits particuliers concernant l'âge de l'enfant ?
- Mme : oui, on n'était pas bien d'accord.
- M : deux ans - pour un jeune couple c'était l'idéal.
- Mme : là, nos avis divergeaient – Cela a été une longue discussion : moi je n'avais pas mis une borne au niveau de l'âge ; la base que je m'étais fixée c'était la différence entre nous et l'enfant ; c'est-à-dire au moins 25 ans, de manière à avoir la maturité. Mais ce qui m'importait c'était le vécu de l'enfant, son traumatisme et je me disais que ce soit de, quatre ou cinq ans, c'était pas important. Et cela dès le début. Alain c'était différent, il voulait s'occuper de l'enfant petit.
- M : si j'avais un âge plus avancé, j'aurais pris cinq aussi ; je voulais que l'enfant grandisse avec des parents jeunes.
- Mme : la deuxième chose qu'on fixait, c'était la fratrie. Tout au départ, on ne se sentait pas, si j'allais être capable de donner de l'affection à deux enfants d'un coup. Déjà on se pose la question pour un enfant parce qu'on n'a pas l'expérience d'avoir été maman ou papa, il y a quatre cinq ans. Maintenant je réviserai mon jugement.
- AS : et entre 1995 et 1996 et le moment où vous a eu l'agrément, votre attente a-t-elle été modifiée ?
- M : non.

-
- Mme : si, on a changé d'avis puisqu'on indique finalement qu' il ne fallait pas fixer un âge. Alain il est beaucoup plus dans la religion, en disant «mektoub» et il faut accueillir l'âge qui viendra, l'enfant qui viendra - moi je reste toujours dans mon avis.
 - AS : mais avec un souhait d'accueillir un enfant qui ne soit pas trop grand ?
 - M : oui.
 - AS : donc accueillir un enfant qui serait donné par Dieu ?
 - Mme : c'est ça, oui.
 - M : donné par Dieu dans quel sens ?
 - AS : c'est celui qui arrive, celui que le destin envoie.
 - M : oui c'est ça.
 - Mme : mektoub
 - AS : et qu'est-ce qui a fait qu'il y a des éléments qui ont changé, qui ont bougé ?
 - M : et bien le temps, le temps, quatre ans, on prend de l'âge.
 - Mme : je crois qu'on réfléchit différemment, on prend de l'âge, on mûrit, il y a des choses qui nous font moins peur, on se sent plus rassuré, on est plus à l'aise, il y a des caps qu'on passe -moi j'ai passé le cap des trente ans - donc on se sent plus fort et on se dit : on peut. Il y a des choses comme ça à l'intérieur de nous... à partir du moment où se pose la question, ça nous travaille. Puisqu'on a posé le problème, il n'est pas résolu, il est là encore, mais...
 - AS : et comment des souhaits, des attentes qui ne sont pas les mêmes au départ arrivent néanmoins à se rencontrer ?
 - M : on voit l'entourage, on voit les adoptants, comment l'enfant grandit avec, donc on se dit que finalement trois, quatre ou cinq ans, ce n'est pas aussi mal.
 - Mme : il faut dire que je t'ai quand même beaucoup poussé.
 - AS : qu'est-ce qui a fait qu'en 1996 vous avez fait cette première demande ?
 - Mr : pour moi, le fait de savoir qu'elle avait des fibromes, que ça allait prendre du temps, donc on se dit : le temps que ça va prendre, on sait que c'est long donc et il vaut mieux s'y prendre tôt - si on veut adopter dans trois, quatre ans, il faut faire la démarche. C'est anticiper l'action.
 - Mme : moi, ça ne me paraît pas la raison principale. Non je pense que c'est parce que je ne t'ai pas senti à fond dedans ; il était parti prenante, mais je sentais qu'il n'était pas vraiment acteur de l'adoption ; c'était encore quelque chose de très flou et j'avais conscience des conséquences derrière...
 - AS : c'est quand vous avez senti dans votre couple que les choses étaient bien établies, bien fondées, que vous avez repris de manière plus active la démarche de l'adoption ?
 - Mme : oui, on s'est marié en 1993.
 - AS : quelles sont les personnes qui ont eu, qui ont une importance pour votre projet d'adoption ?

- Mme : c'est-à-dire une importance pour un enfant qui va arriver ?
- AS : de manière plus générale.
- Mme : un peu dans tous les sens ? Moi je crois que c'est les mères, nos mères.
- M : c'est la famille
- Mme : nos mères - nos trois mères - pour moi mes deux mères - ma grand-mère et ma mère. Pour Alain sa maman. Ceux qui ont accepté notre projet, mais en tout cas elles m'ont donné envie d'être mère. Toutes les personnes qui ont adopté des enfants - Michel, Alain, Gisèle...
- AS : en quoi ces personnes sont-elles importantes ?
- Mme : elles ont toutes adopté des enfants. Et j'ai toujours été proche d'elles. J'ai toujours gardé des liens - et j'ai vécu l'expérience qu'elles ont eue. C'est-à-dire toute la démarche administrative j'ai vu des enfants évoluer - il y en a un qui a 26 ans et ce sont toutes des expériences très positives.
- AS : en quoi le fait de rencontrer des parents adoptants est important ?
- M : moi ce n'est pas le fait de rencontrer des parents qui est important parce que je connais des parents adoptants depuis mon plus jeune âge, ma tante, tout ça. Pour moi c'est un projet qui m'est personnel ; à travers eux, je vois comment ça se passe aussi, j'ai une petite idée, sinon c'est un projet qui m'est propre, qui m'est très cher, donc je n'ai aucune influence en regardant des parents qui ont adopté. Au contraire, je regarde, j'observe, je vois que ça se passe bien et je me dis... mais c'est un projet qui m'est propre à moi.
- AS : combien y a-t-il de personnes qui sont au courant de votre projet ?
- M et Mme : tous
- M : une quarantaine.
- Mme : la quarantaine pour chez toi. Chez moi tout le monde et ils sont tous au courant
- M : surtout un projet comme ça, ça ne se cache pas, c'est un truc... Tout le monde est au courant y compris le monde professionnel.
- AS : quelle différence il y aurait entre le fait d'être parents et être parents adoptants ?
- M : aucune différence.
- Mme : aucune. Parce qu'on avait discuté de la grossesse et la différence c'est le fait de porter l'enfant et pour moi on le porte d'une autre manière. Vous, vous avez mis en place l'agrément, une attente de neuf mois, moi je pense que c'est une grossesse d'éléphant, on attend cinq ou six ans donc de double éléphant.
- M : du moment où on a décidé d'adopter, on le porte déjà, on est déjà parents - sinon on n'a pas le projet d'adopter, on se considère en tant que parents.
- AS : vous avez vécu comment la procédure agrément ?
- M : un peu long - l'attente, de voir un peu les lois, de voir comment ça fait.
- Mme : on a rencontré l'assistant social, le psychologue, le médecin... moi je m'y

attendais, on s'était bien renseigné sur l'agrément, je savais et je n'ai pas été trop étonnée des questions.

- AS : vous avez compris l'agrément comme ...? Il se passe quoi pendant l'agrément ?
- M : c'est de l'attente. Tout simplement on attend - on attend.
- Mme : on attend le permis. Moi je ne l'ai pas vécu comme ça. D'un côté très bien parce que ça nous permet de nous poser des questions qu'on ne se pose pas forcément : l'âge, toutes ces choses-là - il a fallu réfléchir, ça nous a mûri notre volonté, notre désir, ça aurait très bien pu nous arrêter. Parce que je trouve qu'il y a beaucoup d'inquisition dans notre vie privée ; on met à nu notre vie d'enfant, de couple, mais on l'a bien voulu donc il n'y a pas de problème mais c'est un peu pervers parce qu'on se dit : si on ne dit pas, on risque de ne pas avoir notre permis - le visa et ça c'est une épée de Damoclès qui ne nous permet pas forcément de poser toutes les choses. On a posé les trois-quarts des choses mais je crois qu'il faut un espace pour...
- AS : vous ne l'avez pas vécu pareil ?
- M : non - l'agrément pour moi c'était une possibilité de me préparer à être parents.
- AS : on peut se préparer à être parents ?
- M : non, on ne se prépare pas c'est-à-dire on est dans l'attente - on est pressé d'être papa simplement. On ne peut pas se préparer en changeant de comportement.
- AS : peut-on se préparer à être parents adoptants ?
- M : oui, comme on peut se préparer à être parents d'un enfant. On est déjà motivé, on a le sens de la responsabilité, on cherche un emploi plus stable...
- Mme : moi, je ne crois pas, on l'est comme quand on devient mère.
- M : ça c'est une fibre, quand on l'est, c'est inné
- AS : pour une fille, c'est inné ?
- M : non c'est inné pour moi, c'est-à-dire moi je me prépare du côté matériel. Ce qui est le fait d'être parents, c'est en moi, c'est-à-dire du jour au lendemain on peut se retrouver père.
- Mme : pour nous il n'y a pas réellement de différence entre adoptants et parents. Ce qui est important, c'est devenir parents, s'imaginer parents. Et nous c'est cette démarche qu'on a faite, cette démarche qui n'était pas assez... quand on se marie, avant de se marier, la première chose qu'on dit : on veut avoir des enfants. C'est la première chose qu'on fait. Mais ce n'était pas encore mûri, pour moi c'était acquis, mais concrètement quand on sait que ça va devenir réel, dans la démarche d'agrément, faire des papiers, on peut se dire ça peut arriver demain - on fait une démarche, on dit oui - on vous donne dans deux semaines l'agrément et dans trois semaines vous êtes papa et maman - c'est cette idée là qu'on appréhende, c'est : est-on capable ?
- Assistant social : donc, l'agrément vient sanctionner une capacité ou une non capacité à être parents ?

- Mme : tout à fait
- Assistant social : et parents adoptants ?
- Mme : tout à fait. Et maintenant on se sent parent grâce à l'agrément, grâce aux inquisitions.
- Assistant social : l'agrément représente quoi ?
- M : la possibilité d'adopter, d'avoir un enfant.
- Mme : ça y est, on peut. On est capable de devenir parents, aux yeux de la société.
- M : nous, on était prêt. C'est vis-à-vis de la société puisqu'un agrément, on doit passer par la DIPAS. Nous, on était prêt à être parents.
- Mme : moi, voilà c'était concret, j'avais passé le rite initiatique.
- Assistant Social : est-ce que le fait que la société porte un regard positif avec l'agrément vient changer quelque chose ?
- Mme : tout à fait
- M : moi, ça ne change pas grand-chose pour moi.
- Mme : moi, je savais au fond de moi mais on a toujours des doutes. Donc de devenir parents.
- M : moi j'ai pris ça comme une formalité. C'est un projet inné.
- Assistant social : quand vous dites «projet inné» ça veut dire quoi ?
- M : c'est-à-dire c'est depuis mon jeune âge, depuis quinze ans, j'ai vu mon cousin, j'avais ce projet d'adopter. Dans notre famille ça se fait naturellement.
- Mme : dans la culture, ça se fait naturellement.
- Assistant social : actuellement, vous n'avez plus de problème de fécondité et vous avez néanmoins pris la décision d'adopter un enfant avant d'avoir un enfant né de votre couple ?
- M : oui parce que c'est un projet, je l'aurai jusqu'à la fin de mes jours, puisque c'est un truc que j'ai déjà décidé.
- Mme : ce qu'on ne peut pas décider c'est d'avoir notre enfant confié, c'est quelque chose qu'on ne maîtrise pas. À moins qu'on fasse une adoption internationale, qu'on mette le paquet. Et dans les six mois qui viennent, l'enfant arrive. On n'a pas fait ce choix-là, pour différentes raisons, parce que la patience est un acte très très important, on apprend beaucoup en patientant. Il y a plus de piment après.
- M : après les arnaques qu'on a vues à la télé. Tout ça, ça dissuade.
- Assistant social : aujourd'hui vous en êtes où ?
- Mme : on attend avec impatience qu'un enfant arrive. On appelle régulièrement la secrétaire, tous les trois quatre mois, on pose des questions sur notre situation, sur notre position. La réponse n'est pas forcément satisfaisante.
- Assistant social : vous attendez un pupille de l'état ?
- Mme : oui

-
- Assistant social : et l'adoption internationale ?
 - Mme : l'adoption internationale, c'est une décision qu'on a déjà prise. Et ça se situait sur le Maroc. C'est notre pays d'origine. Là, on s'est dit : il faut adopter, il faut qu'on adopte au Maroc. L'assistant social nous a dit que la kafala n'était plus acceptée en France. Donc ça nous a effleurés et je me suis renseignée sur différents pays. La Pologne, j'ai des adresses. Mais on n'est pas dans cette démarche.
 - Assistant social : pourquoi ?
 - M : parce qu'il y a un blocage au niveau du Maroc ; nous, on a pensé à l'adoption d'un asiatique, ça peut se faire plus facilement, plus rapidement. Il y a tellement d'enfant là-bas, il n'y avait pas de problème pour adopter, simplement le problème il se posait en France pour le scolariser, il y a tout son avenir en jeu.
 - Assistant social : pourquoi vous ne vous tournez pas vers d'autres pays ?
 - M : le Maroc, c'est le seul pays qu'on connaît.
 - Mme : c'est une opportunité.
 - M : moi je connais des amis qui ont adopté. À l'étranger c'est un truc risqué, les enfants ont pu être enlevés.
 - Mme : pas de partout Alain.
 - M : oui. On peut adopter en Amérique latine. Mais les risques sont beaucoup plus importants.
 - Mme : pour l'instant, on ne cherche pas ailleurs. On réfléchit. Pour l'instant, depuis le départ, c'est un enfant pupille de l'État ; ensuite il y a eu le Maroc, l'adoption internationale ça ne nous touche pas pour l'instant. C'est sûr que si ça dure dix ans, et qu'on n'a toujours pas d'enfant à 44 ans et 40 ans, on adopte international, peut être avant, on sera plus actif, on bouge.
 - Assistant social : est-ce que vous attendez quelque chose de quelqu'un pour réaliser cet accueil ? Mise à part l'attente de l'enfant, avez-vous d'autres attentes ?
 - Mme : non pour l'instant, c'est vos services ; c'est pour ça qu'on appelle régulièrement, c'est vos services qui sont à même de nous donner un jour un coup de téléphone, en disant : «bonjour, on a un enfant à vous proposer» et puis voilà. On attend ce moment-là comme un accouchement. Mais on n'a pas du tout fait d'autres démarches, mais peut-être que d'ici quelques temps on fera une démarche auprès d'une association.
 - Assistant social : qu'est-ce qui ferait qu'à un moment donné vous iriez trouver une association ?
 - Mme : le ras-le-bol. La perte de patience ; mais là on se prépare au deuxième agrément ; il faut qu'on se prépare à la deuxième démarche administrative aussi. Nous, on ne lâchera pas ce projet.
 - Assistant social : il y a quelque chose de paradoxal dans votre positionnement : vous avez un projet d'adoption très ancien, très partagé, un désir d'enfant fort, et en même temps une possibilité de patience qui est également très forte ?

- M : on est patient. Dès les premiers entretiens vous aviez averti que ça allait prendre du temps. On a appris à vivre avec ça, on apprend à patienter.
- Assistant social : vous craignez l'adoption internationale.
- Mme : non. Alain peut-être un peu plus.
- M : pas d'acharnement d'adopter jusqu'au point d'aller marchander un enfant, ou de l'enlever à sa propre mère.
- Assistant social : aujourd'hui souhaitez-vous avoir des conseils, des informations, de personnes à qui vous pourriez vous adresser ?
- Mme : oui, c'est-à-dire à des gens qui ont des expériences positives d'adoption, qui sont récentes, qui nous redonnent un petit peu cette dynamique ; «vous voyez ça arrive, patientez encore un petit peu». Tout ce qui est affectif, pas palpable finalement, pas concret, administratif, démarches, toutes ces choses là, c'est important qu'on puisse avoir des contacts. «Voilà l'expérience qu'on a eue, voilà l'enfant, il est là» et puis... moi j'ai encore une petite appréhension : comment je vais faire le premier contact quand je vais voir cet enfant, qu'est-ce que je vais lui dire, je me pose ces questions, je vais le prendre dans mes bras et lui dire : «je suis ta maman, ta mauvaise maman, ta deuxième maman» ; toutes ces choses là, ça me percute. Je pense à sa chambre ; toutes ces choses qu'une femme qui a adopté un enfant, elle s'est déjà posé ces questions, je vais peut-être réagir complètement différemment, mais ça va m'aider, ça va me donner un appui. Toi en tant que futur père, c'est la même chose. ?
- M : moi je serai assuré plutôt naturellement. Selon l'âge de l'enfant. Et plus l'âge de l'enfant est avancé, plus on a besoin de conseils.
- Assistant social : vous partagez le point de vue de votre épouse sur ce que peuvent apporter les autres parents adoptants ?
- M : oui, j'irai demander autour de moi, avec les amis que j'ai, qu'on a en commun ; j'irai les chercher juste avant l'arrivée de l'enfant pour savoir comment je dois me positionner.
- Assistant social : actuellement avez-vous une demande particulière envers quelqu'un.
- Mme : actuellement, il y a des personnes au Maroc qui ont adopté, mais c'est pas dans la même dynamique, donc elles m'apporteraient peut-être dans le sentiment, comment elle a vécu l'arrivée de cette petite-fille... concrètement en France, si on me dit aujourd'hui : «tiens, il y a une famille qui est à côté, qui est d'accord pour vous accueillir» je ferais la démarche de les contacter.
- Assistant social : vous la feriez à quel moment cette démarche ?
- Mme : je la ferais maintenant, mais je n'en ferais pas toutes les semaines parce que l'enfant est encore imaginaire. Et le jour où ça va se concrétiser, je vais avoir des tonnes de questions.
- Assistant social : donc, au fur et à mesure que le projet se préciserait, le besoin d'échanges...

-
- M : plus l'enfant est jeune : 6 ou 7 mois, on se tourne plus vers les bouquins des bébés ; si l'enfant à quatre ou cinq ans : c'est comment s'y prendre avec l'enfant.
 - Mme : on se pose des fois tellement de questions qu'on arrive à des situations abracadabra. Alain m'a beaucoup aidé notamment au niveau de la patience mais je voulais pratiquement tout, tout de suite. Et comme ça, on a un sentiment de maîtrise, on se dit : on fait la démarche, ça va arriver. Je savais, on avait dit, il faut attendre, malgré tout, il y avait un désir plus fort que l'aspect professionnel, bonne distance et je voulais cet enfant rapidement. Et au fur et à mesure, Alain m'a dit : c'est comme ça, tu prendras deux fois plus de plaisir quand il sera là. Et du coup ça m'a permis de différer.
 - Monsieur : c'est-à-dire être naturel. Ne pas se poser trop de question. Dès que l'enfant arrive, je lui parle comme un père parle à son enfant, naturellement.
 - Assistant social : quand vous parlez de l'adoption vous parlez de quoi ?
 - Monsieur : on parle beaucoup plus de l'enfant
 - Mme : de l'attente de l'enfant.
 - Monsieur : on se dit : quand est-ce que ça arrive ? On espère aussi.
 - Mme : de quelle origine il va être - comment il va être - est-ce qu'il va être beau - quel âge il va avoir - s'il a plus de trois ans : à quelle école on va l'inscrire ?
 - Assistant social : avez-vous rencontré des personnes qui précisément ont été l'inverse, un contre modèle pour vous ?
 - Mme : oui, des personnes qui ne voulaient jamais adopter.
 - Monsieur : on ne partage pas les mêmes idées tout simplement... donc moi, les gens qui ne partagent pas mes idées...
 - Assistant social : aujourd'hui quelle est la difficulté que vous avez à gérer ?
 - Monsieur : la plus dure c'est l'attente.
 - Mme : on n'a pas de difficulté.
 - Monsieur : on a patienté trois quatre ans, on patiente encore.
 - Assistant social : vous êtes sûrs qu'un enfant pupille de l'État vous sera confié ? Est-ce que c'est ça qui maintient l'espoir ?
 - M : on n'est pas sûr mais on espère.
 - Mme : oui c'est vrai.
 - Assistant social : la DIPAS représente quoi ?
 - M : l'assurance pour moi.
 - Mme : c'est un service de professionnels, qui a un lien avec des enfants et un lien avec des familles qui deviendraient parents.
 - Assistant social : quand vous dites assurance ?
 - M : c'est-à-dire seul organisme choisi à qui je m'adresserais.
 - Mme : c'est le premier organisme, organisme étatique. Deuxièmement : une

référence sûre - avec des réponses claires - ça c'est très très important concernant la loi. Il y a d'autres questions que je me pose : le jour où on a un enfant que se passe-t-il ? Par grossesse. Est-ce que notre projet d'adoption sera maintenu au sein de la DIPAS et du conseil de famille ? Est-ce qu'on sera en priorité ?

- Assistant social : vous avez des réponses ?
- Mme : on a des réponses qui ne nous conviennent pas.
- Assistant social : quand vous dites «assurance » c'est-à-dire «assurance que vous aurez un enfant » ?
- M : oui, que j'aurai un enfant et pas n'importe quel enfant. Si je m'étais adressé à un organisme comme ça, à l'étranger, je ne sais pas sur qui je serais tombé.
- Assistant social : qui choisit les parents pour les pupilles de l'État ?
- Monsieur : le conseil de famille.
- Assistant social : quand vous dites assurance, la DIPAS représente qui ?
- Mme : le lien. La DIPAS représente le lien entre les différents interlocuteurs : les enfants, les futurs parents et le conseil de famille. C'est quand même les professionnels de la DIPAS qui amènent tous les éléments nécessaires à une bonne analyse donc vous avez un rôle prépondérant.
- Assistant social : qu'est-ce que vous attendez des professionnels de la DIPAS ?
- Mme : aujourd'hui ? Un coup de téléphone.
- Assistant social : pour vous, a-t-il été important de savoir que les professionnels étaient parents ou pas ?
- M : oui j'ai pensé à toute personne qui peut-être parent.
- Mme : non je ne me suis pas posée la question - non - on vous a considérés vraiment comme des professionnels, qui aviez à faire un travail. Il n'y a pas eu de dimension affective. Je ne me suis pas projetée en vous, je ne me suis jamais posé la question de savoir si vous étiez mariés, si vous aviez des enfants. Je me pose la question : est-ce qu'ils font bien leur boulot et qu'ils ne nous oublient pas, on a l'impression qu'on a un numéro - et on ne sait pas ce qui se passe derrière, on ne sait pas si vous parlez de nous ; si Monsieur et Mme ressortent dans des projets d'adoption, si vous allez en discuter 10 fois dans l'année ou jamais, nous...
- Assistant social : que pensez-vous qu'il se passe à la DIPAS ?
- Mme : j'espère qu'il y a des projets d'adoption et que, si on est le candidat, la famille idéale pour un enfant, vous discutez... et que, de temps en temps, ça resurgisse.
- M : qu'ils soient plus professionnels. Parce que la décision dépend d'eux. Donc, cette lourde responsabilité que vous portez et moi je respecte leur décision. Pour le bien de l'enfant. Plus compétents, plus professionnels.
- Assistant social : être bon professionnel, ça veut dire quoi ?
- Monsieur : c'est-à-dire bien faire son travail, correctement. Ne pas prendre de décision à la légère, voir les familles, consulter les familles, parler avec elles, discuter

-
- afin que l'enfant se retrouve dans une famille où il sera convenablement reçu.
- Assistant social : c'est-à-dire connaître suffisamment les futurs parents pour que la décision soit la meilleure possible pour l'enfant ?
 - Monsieur et Mme : exactement.
 - Assistant social : on va parler un peu des adoptants. Y a-t-il des parents ou familles adoptantes qui ont été importants pour vous ? Au début et actuellement ?
 - Monsieur : non
 - Mme : oui ceux dont je vous ai parlé, de notre entourage mais on ne discute pas de l'adoption à longueur de journées ; le projet d'adoption, il nous appartient. C'est quelque chose qui est en nous - et les personnes qui sont autour, soit dans mon enfance et elles ont suscité cette envie d'adoption ; maintenant ce n'est plus du tout cela - soit j'ai des questions à poser concernant l'adoption et j'appelle ces personnes là, soit je n'ai pas de question comme maintenant et j'attends patiemment.
 - Monsieur : on ne discute pas de l'adoption, on voit les enfants, on discute de leurs enfants... si j'ai des questions si ça va bien, c'est à l'intérieur.
 - Mme : ils n'ont pas une place importante parce qu'ils sont parents adoptants, mais parce que ce sont des amis.
 - Monsieur : ce sont des parents. Moi je les considère comme des parents ou pas adoptants mais c'est des parents. Quand je vois l'enfant, je ne vois pas l'enfant adopté je vois leur enfant, l'enfant normal, naturellement.
 - Assistant social : mais vous disiez que vous pourriez aller chercher quelque chose chez les parents adoptants quand le projet d'adoption serait concret.
 - Mme : tout à fait.
 - Monsieur : oui ils peuvent nous aider dans certaines...
 - Assistant social : actuellement vous n'avez pas d'attente.
 - Mme : je vous ai dit : si
 - Monsieur : on a déjà parlé de ça, on a parlé d'adoption, dès que le projet s'est mis... ils nous ont parlé avant de leur expérience, comment ça s'est passé bien avant quand on s'est rencontré, comment ils ont mené leur projet à bout, mais après il ne faut pas que ça devienne une conversation à chaque fois qu'on se rencontre.
 - Assistant social : ce sont des personnes qui ont adopté des enfants en adoption internationale ?
 - Mme : Oui, au fait, tous. Oui exactement on n'a pas de pupille de l'État.
 - Assistant social : pourquoi finalement n'attendez-vous que un pupille de l'État ?
 - Mme : au lieu d'une adoption internationale ou d'une grossesse ou autre ?
 - M : c'était le moyen le plus proche de nous ? .
 - Mme : je crois que c'est surtout lié à mes expériences personnelles et professionnelles. Si je perds patience, on envisagera... mais on n'a pas parlé de l'aspect financier de l'adoption internationale ; nous, ça nous a bloqués parce qu'il y a

une démarche d'argent qui me pose beaucoup de questions. Ce n'est pas la possibilité... parce qu'on a la possibilité financière de mettre 35.000 francs. Mais le fait de savoir, même si c'est pour des démarches administratives, d'avocat, pour aller payer.

- M : moi je ne suis pas d'accord.
- Mme : un orphelinat ça me pose question et ça me gêne.
- M : moi ça me gêne, je peux donner tout l'or du monde mais jamais payer pour avoir un enfant.
- Mme : c'est toi qui décide.
- M. c'est-à-dire ça devient du commerce. Faire un don à un orphelinat il n'y a pas de problème.
- Assistant social : mais l'expérience de vos amis, ça ne vous a pas dit qu'il pouvait y avoir adoption internationale sans trafic d'argent ?
- Mme : attention, nous n'avons pas le même avis. Pour moi, le cas de trafic, c'est des cas exceptionnels. Pour moi l'adoption internationale est tout à fait légale, possible ; pour l'instant on n'est pas du tout dans cette démarche là. Mais il y a des associations qui passent par la DIPAS, vous nous avez donné une liste, et ça s'est fait rapidement.
- Assistant social : donc vous avez des exemples qui vous disent que c'est possible sans trafic.
- Mme : tout à fait
- Monsieur : certains pays, mais moi je n'ai pas encore fait la démarche de chercher.
- Mme : nous ne sommes pas dans l'urgence. J'aurais bien pu prendre trois ou quatre mois de congé sans solde : mais, moi, je fais vraiment confiance aux professionnels de la DIPAS et je me dis qu'il y a des pupilles de l'État en France, français, puisqu'ils naissent sur le territoire français. Là je me pose la question à l'envers, pourquoi nous ne deviendrions pas parents d'un enfant né en France ?
- Assistant social : êtes-vous adhérents à une association de parents adoptants ?
- Mme : non pour l'instant non. On a été satisfait des réponses qu'on a eues. Affectivement parlant ? le jour où l'enfant va arriver, à ce moment-là, il y a peut-être des questions qui vont venir.
- Assistant social : êtes-vous adhérents à d'autres associations ?
- M : non
- Mme : à une vingtaine d'associations sportives et culturelles. Je suis conseillère municipale et je suis sensibilisée à ce qui se passe chez moi, dans mon quartier, dans mon village, dans la ville. Actuellement je soutiens une association qui présente des films d'Afrique.
- Assistant social : le fait de parler de l'adoption, ça sert à quoi ?
- Mme : ça nous concrétise notre projet.
- M : ça parle - ça nous permet de savoir ce que les autres en pensent, s'ils peuvent

nous aider.

- Mme : ça me rappelle que le projet est toujours là, ou qu'on est dans une période d'attente longue - se dire : j'ai vraiment ce projet. Ce qui me le renvoie en fait, quand j'en parle aux autres, en disant j'attends avec impatience, ça me remonte le moral. Quand on attend et quand on a une date inconnue, il faut qu'on se concrétise la parentalité, le fait de devenir parents et en même temps ce n'est pas réel, ce n'est pas palpable. Vous n'allez pas dire : ça y est dans six mois l'enfant sera là. On n'a rien dans notre esprit, on n'a que notre imaginaire et ce qu'on va se projeter de cet enfant. Le fait d'en discuter avec d'autres, ça veut dire que notre projet il est bien réel, ce n'est pas simplement un agrément maintenant, un permis d'adopter c'est : «oh oui, vous avez un projet d'adoption » et moi ça me rappelle que je vais bientôt devenir maman, cet enfant va arriver. Ça me renvoie, ça me rassure.
- Assistant social : quelles sont les personnes qui ont été ou qui sont les plus importantes pour vous ?
- M. : tout le monde.
- Mme : vous, c'est les professionnels qui ont le plus de liens avec nous, c'est vous les personnes clés en tant que professionnels, c'est vous parce que c'est vous qui allez nous donner le coup de téléphone ou qui allez nous dire : «on arrête ou on continue », nous rassurer ou nous arrêter. Le conseil de famille à la rigueur pour moi ce n'est pas palpable. Le conseil de famille c'est vous - bien que je sache que c'est le conseil de famille qui décide.
- Assistant social : la DIPAS aurait-elle quelque chose à mettre en place, pour accompagner les futurs parents adoptants ?
- Mme : je ne sais pas. Je ne peux pas vous en parler, je ne sais pas concrètement ce dont j'aurais besoin. C'est quand l'enfant va arriver et on vous dit merci de nous avoir accompagnés dans ce projet là.
- Assistant social : ça veut dire quoi pour vous «accompagner » ?
- Mme : c'est d'avoir fait toute cette démarche que nous, on ne connaît pas forcément, et de nous avoir permis d'avoir un agrément.
- M : aider administrativement.
- Mme : accompagner dans la démarche de l'agrément, en nous donnant des réponses concrètes, sur le plan administratif, légal, de nous avoir rassurés, parce que j'ai posé des questions à l'assistant social qui était plus de l'ordre affectif, rassurer d'être une future maman et un futur papa.
- Assistant social : là nous dépassons le strict cadre professionnel ?
- Mme : tout à fait. Ah non, pas du tout. Vous ne dépassez pas du tout le cadre professionnel parce qu'il y a de l'affectif là-dedans, la dimension, quand on devient parents, qu'on ne maîtrise pas, affective.
- Assistant social : tout à l'heure, vous disiez «on veut que vous soyez de bons professionnels ».

- M : pour l'enfant.
- Assistant social : là vous dites, on attend un petit peu autre chose.
- Mme : là c'est vrai - exact - moi oui...
- M : non, mis à part une aide psychologique, assurance.
- Mme : vous serez de bons parents, ne vous inquiétez pas je crois qu'il y a cette inquiétude.
- M : le fait de nous renseigner, voilà, il ne faut pas désespérer...
- Mme : il n'y a pas que cela. Quand on a des doutes sur... quand l'assistant social m'a dit : «vous vous posez beaucoup de questions, mais le fait de devenir mère, ce n'est pas mère adoptante »... c'est de l'ordre affectif, elle m'a rassurée, c'est-à-dire j'avais besoin qu'on me dise : « voilà ne t' inquiète pas, je pense que en tant que professionnel, tu rentres tout à fait dans la capacité à devenir maman ». Et ça c'est affectif. Le fait de rassurer, il n'y a rien de concret. On ne peut pas dire... et ça, ça m'a renforcée dans l'idée d'avoir un enfant. Donc oui, ça dépasse le cadre professionnel.
- Assistant social : vous avez comme votre épouse le besoin, pas le besoin, mais le fait d'être rassuré sur votre capacité à être père ?
- M : ça fait toujours plaisir (rire) oui bien sûr tout le monde aime bien entendre ça. Mais ça rassure. Quand on n'est jamais sûr de soi-même.
- Mme : il ne s'est pas posé les questions que je me suis posées. Lui, c'est naturellement.
- Assistant social : être accompagné ?
- M : par une personne de la DIPAS ?
- Assistant social : oui ou quelqu'un d'autre ?
- M : moi, être accompagné par un professionnel, l'appeler plus souvent, lui dire où on en est, à quel stade on avance, c'est plus pour lui poser des questions sur l'arrivée de l'enfant. C'est ça l'accompagnement pour moi.
- Assistant social : donc ce sont les professionnels prioritairement à qui vous feriez appel ?
- M : oui.
- Assistant social : et les parents adoptants ?
- M : je sais ce que c'est les parents adoptants, si je leur pose des questions, ce serait plus sur l'adoption internationale, sur les formalités.
- Assistant social : quand vous parliez d'accompagnement, c'est vous qui faisiez la démarche ; est-ce que vous attendez que ce soit la DIPAS qui fasse une démarche vers vous ?
- M : ça fait toujours plaisir d'avoir des nouvelles de la DIPAS, «voilà, vous êtes là, il ne faut pas perdre espoir ».
- Mme : c'est vrai, si on recevait un appel de temps en temps et on me dit : «ça avance, ça avance ». Un petit truc comme ça qui nous fait du bien, on s'approche, on ne sait

pas de quoi on s'approche. Et si c'est vous qui faites la démarche en disant : «votre projet il est toujours là », je vous ai dit que nous on ne savait pas ce vous faisiez derrière, non, que votre projet il est toujours là, on discute ; et bien ça nous ferait du bien.

- M : ça a son côté positif et négatif. En appelant, on peut avoir aussi de faux espoirs, du moment qu'il nous a appelé, on espère - c'est comme votre venue. il est venu... peut-être que... après on réveille, on se réveille...
- Mme : l'assistant social, l'autre fois m'a dit quelque chose qui m'a fait beaucoup de bien, tous les deux, on en a discuté plus de deux heures, c'est : «vous êtes la famille idéale entre guillemets », on correspond à la famille adoptante des services... et bien moi je suis ressortie bien dans mes baskets, Alain pareil en disant : tiens, ce n'est pas le rapport social - c'est pas la même chose -- ça m'a relancée.
- Assistant social : s'il y avait des réunions de futurs parents, vous viendriez à ces réunions et pour parler de quoi ?
- M : parler maintenant oui je suis prêt toujours à écouter.
- Mme : oui, je serais prête parce que quand on échange avec ces familles là, ça apporte plein de choses.
- Assistant social : et qu'est-ce qui vous intéresserait ?
- M : de parler de tout, on ne peut pas se faire une fixation sur l'adoption, on peut parler de nos attentes.
- Mme : il y a des questions qui pour moi ne sont pas assez développées que je poserais à la famille qui a adopté ; là vous parlez de personnes qui n'ont pas encore l'expérience de l'adoption... et bien oui, je partagerais mes sentiments de crainte, d'attente... ce que l'on pourrait apporter, c'est l'expérience avant l'agrément, pendant et de nos années... à mon avis, je me sentirais de rencontrer des familles comme ça qui ont déjà adopté, on n'est plus dans l'attente de quelque chose que apporter quelque chose.
- Je me sens tout à fait capable après mon expérience, de me mettre de l'autre côté de la barrière, c'est-à-dire en tant que maman adoptante, d'apporter de l'information, de parler de mon vécu. Voyez, c'est vraiment la période intermédiaire : avant on avait plein de questions, maintenant on attend, on s'imagine, après coup, il y aura des questions, quand l' enfant sera là, et moi j'aurais besoin de ces familles. En échange, je pense qu'on pourra apporter.

Entretien n° 4. Monsieur et Madame GUÉRIN : « du test de grossesse... à l'échographie »

- AS : Pourquoi avez-vous demandé un agrément adoption ?
- Mme : parce qu'on ne pouvait pas avoir d'enfant naturellement et c'est vrai que c'est une envie d'enfant qui s'est faite très tard pour nous et c'est vrai qu'on a persévéré

très longtemps dans la voie d'avoir un enfant biologique. On a essayé pendant deux ans sans succès et que à la suite de ça on s'est vite engagé dans le processus de l'adoption, pour des raisons personnelles, comme moi, parce que j'avais absolument un désir d'enfant adopté et puis c'était déjà inscrit finalement dans notre projet de couple de toute façon et puis parce qu'il se faisait déjà assez tard. J'avais trente huit ans et il me semblait qu'il était plus opportun de se lancer dans une aventure qui serait plutôt fiable par rapport à des investigations médicales qui sont lourdes.

- AS : vous n'avez pas trop voulu aller dans le champ médical ?
- M : exactement. On n'a pas voulu pousser trop loin ces investigations, peut-être par crainte que le résultat apporterait forcément la responsabilité sur l'un ou sur l'autre, et n'apporterait rien de plus au fait qu'on ne peut pas avoir d'enfant biologique. Globalement, l'adoption est venue de ma femme dans un premier temps, mais j'ai très vite embrayé sur cette démarche.
- AS : donc vous n'avez pas d'élément disant une infécondité ou stérilité de l'un ou l'autre ?
- M : non.
- AS : ça ne vous intéresse pas de savoir ?
- M et Mme : non
- AS : quand vous disiez : «j'avais déjà envie d'adopter... » ?
- Mme : c'est quelque chose que je porte en moi depuis longtemps. J'avais la chance d'habiter près d'une cité de l'Enfance et à l'école, je côtoyais des enfants orphelins qui étaient dans des familles d'accueil et pour moi, je me sentais privilégiée d'avoir une famille et je me disais que plus tard je voulais faire ce don à un enfant de lui offrir une famille et c'est vrai que j'en ai parlé à Pierre et avant qu'on se pose la question de vouloir un enfant, de se dire que de toute façon on pourrait adopter, même en ayant déjà des enfants biologiques.
- AS : c'est quelque chose qui vous a été commun, dont vous parlez depuis longtemps ?
- Mme : ma mère me racontait l'histoire de Jiji Jeanmaire qui avait adopté énormément d'enfants venus de partout et moi je trouvais ça grand, c'était vraiment donner de son amour à des enfants qui en ont besoin ; c'est une cause juste.
- AS : quand vous avez commencé à en parler ensemble, vous souhaitiez accueillir quel enfant ?
- Mme : je ne sais pas. On ne s'est pas fait une idée vraiment... non
- M : on n'a jamais défini de profil, d'ailleurs maintenant on n'en fixe aucun, aucun critère de préférence, hormis qu'on ne se sent pas de taille à assumer l'adoption d'un enfant qui aurait un handicap majeur, sinon...
- Mme : mais le projet a quand même évolué depuis qu'on a demandé cet agrément et puis maintenant dans l'attente ; on ne projetait pas vraiment un profil, pas une idée précise ; maintenant on commence à avoir une idée un peu plus précise.

-
- AS : entre le moment où vous avez commencé à en parler, le moment où vous avez fait la demande d'agrément et le moment où vous avez obtenu l'agrément, vous pensez que ça a changé ?
 - Mme : pas au cours de l'agrément en tout cas.
 - M : c'est vrai qu'il faut le temps de mûrir et de se projeter vers une situation qu'on veut atteindre, il faut le temps de s'imaginer dans ce rôle de parents et de s'en rapprocher de plus en plus. C'est une prise de conscience qu'on a, petit à petit, en se disant que plus le temps passe, plus on se rapproche de ce moment là.
 - AS : et qu'est-ce qui favorise ces petits changements ?
 - Mme : l'agrément, on le donne au bout de neuf mois, la règle est un peu symbolique, en se disant que ça représente le temps de grossesse ; au contraire quand on a l'agrément, c'est comme si on faisait un test de grossesse ; et là on vous dit «vous allez pouvoir avoir un enfant ». Ce qui veut dire que vous ne savez pas si la grossesse vous allez la mener à terme ; il peut toujours y avoir des aléas, mais c'est vraiment à ce moment là qu'on réalise concrètement qu'on va pouvoir devenir parents ; et c'est là que se fait la schématisation, qu'on prend conscience.
 - M : c'est là qu'on se met en situation et qu'on se dit finalement, maintenant c'est une question de temps. On va aller vers cette adoption. Tant qu'on est dans la phase d'attente d'agrément, le premier objectif c'est de l'obtenir ; tant qu'on ne l'a pas obtenu, on ne peut pas se projeter dans l'avenir et se dire : «demain, on partira pour adopter un enfant ».
 - AS : donc, l'obtention de l'agrément est une étape qui a représenté quoi pour vous ?
 - Mme : c'est une grande joie, c'est vraiment l'idée de savoir comme si on avait fait un test de grossesse. Après, si on va plus loin, on ne sait pas combien de temps la grossesse va durer et c'est là où c'est le plus délicat, c'est après, après l'agrément.
 - AS : qu'est-ce qui a fait que vous avez, à un moment donné, fait la demande d'agrément ?
 - M : une conjoncture, un environnement professionnel qui a fait qu'on a différé cette demande : le temps que la situation professionnelle de l'un et de l'autre se stabilise. On a toujours eu un petit décalage qui faisait qu'on était pas prêt matériellement à s'engager dans cette démarche.
 - Mme : mais quand on a eu pris la décision, ça a été relativement vite. Moi, je suis un peu freinée par les démarches administratives ; heureusement qu'il y avait Pierre et c'est Pierre qui a embrayé.
 - AS : il y avait un relais... comment avez-vous vécu cette période d'agrément ?
 - Mme : c'était surtout des démarches administratives ; d'un côté, ça nous a permis de réfléchir, de mûrir le projet, de rencontrer des gens, de voir si effectivement on pouvait se lancer dans cette aventure là, si on en avait la force, on pouvait s'évaluer dans l'aventure.
 - AS : donc, vous n'avez pas été surpris des contraintes ?

- Mme : on a été plutôt même agréablement surpris, on s'attendait à ce que ce soit plus...
- M : on partait sur quelque chose de très difficile...
- AS : plus inquisitorial peut être ?
- Mme : voilà oui, c'est-à-dire qu'on avait lu des tas de bouquins romancés ; franchement on a vécu assez sereinement.
- AS : et vous en avez retiré quoi ?
- Mme : je pense que c'était important
- M : je pense que l'arrivée d'un enfant biologique ne nous aurait pas amenés à avoir la réflexion qu'on a eue ; on a eu à analyser nos motivations, à comprendre pourquoi on désirait cet enfant. L'arrivée d'un enfant biologique, il n'y aurait pas eu cette réflexion.
- AS : cette demande de réflexion vous paraît légitime ?
- Mme : oui. J'espère que tous les parents se posent et se remettent en question de cette façon-là ; cette phase d'agrément est nécessaire, c'est forcément un bien.
- AS : c'est un bien nécessaire pour adopter ?
- Mme : je pense que pour tous les parents...
- AS : tous les parents ne le font pas. Mais pour vous, quelle différence il y aurait entre devenir parents et parents adoptants ? est-ce que les parents adoptants auraient à se préparer ?
- Mme : moi, je ne pense pas, sincèrement. Maintenant qu'on a bien réfléchi, qu'on a vu des familles de ce type-là...
- M : le seul « avantage », un des avantages de l'adoption, c'est que globalement on dispose de plus de temps pour la réflexion ; le temps permet de s'interroger ; les choses se déroulent plus lentement.
- Mme : du coup, le projet, on le porte à deux. Je n'ai pas l'impression, quand on vit une grossesse, le mari soit autant impliqué dans le projet. Pierre m'en a parlé au début, je l'ai constamment senti à mes côtés et on le porte à deux.
- AS : ce serait une différence ?
- Mme : oui, fondamentale.
- AS : quand vous disiez que vous aviez rencontré des personnes ?
- Mme : on a rencontré pas mal de familles par l'association EFA, par l'OAL plus récemment et puis par l'APAEC, mais moins. Mais ça nous a permis de nous rassurer aussi un petit peu, qu'on était dans la bonne voie.
- AS : donc ce sont des contacts que vous avez pris pendant l'agrément ?
- Mme : oui et qu'on poursuit d'ailleurs puisque maintenant on est en relation... ça nous a permis d'étoffer le nombre de nos amis.
- AS : les premiers adoptants que vous avez rencontrés, vous vous rappelez ?
- Mme : en fait, j'avais pris contact avec le président de EFA, et il nous avait conviés à

une réunion de postulants ; à cette réunion, on avait pu rencontrer différents couples qui avaient adopté et notamment Monsieur et Madame N.

- AS : vous connaissiez auparavant des personnes qui avaient adopté ?
- Mme : non, pas spécialement.
- AS : ces contacts n'ont pas été déclencheur de votre demande d'agrément ?
- Mme : non
- AS : et ces contacts vous ont apporté quoi ?
- M : globalement ils nous ont plutôt rassurés parce qu'on a l'impression, qu'une fois passées les démarches d'adoption et une fois l'enfant arrivé au foyer, que l'enfant... que les choses se passaient de la même façon que pour les enfants biologiques ; on voyait déjà la faculté d'adaptation de ces enfants arrivés de l'étranger. Globalement, ça nous a rassurés, on a eu le sentiment que les choses se passaient sans plus de difficultés que pour les enfants biologiques.
- AS : une fois que l'enfant était là ?
- Mm : voilà, tout à fait.
- AS : est-ce qu'il y en a eu d'autres ?
- Mme : oui, c'était important pour nous, ça nous sécurisait, ça nous permettait de nous dire qu'on était dans la bonne voie et que malgré toutes ces procédures administratives, ça valait le coup parce qu'on aurait cet enfant.
- M : globalement quand on démarre dans la démarche, quand on voit la lourdeur, la manière dont on approfondit les choses avant de confier des enfants à des parents souhaitant adopter, on a tendance fatalement à se dire : « si on prend toutes ces précautions, c'est que quelque part ce doit être difficile ». Donc inconsciemment, on va dans ce cheminement-là, on s'attend à rencontrer des gens qui sont confrontés à des difficultés particulières, chose qu'on n'a pas ressentie.
- AS : donc, vous avez un agrément en 1999 , vous faites quoi à ce moment-là ?
- Mme : alors là, on est super content et puis on se dit, « il y a deux voies ». On l'avait déjà envisagé avant l'agrément, soit en direct, ce qui était la majorité des gens qu'on a rencontrés, soit passer par un organisme agréé.
- AS : petite question encore par rapport à l'agrément. Vous avez réagi de la même manière ?
- Mme : oh bien oui, c'était une joie commune.
- AS : vous étiez sûrs de l'avoir ?
- Mme : eh bien, a priori d'après les...
- M : on était assez confiant.
- Mme : c'est vrai qu'on n'est jamais sûr, mais bon... mais ça nous a fait une grande joie.
- AS : ça représente une porte ?
- Mme : c'est ça, c'est un test positif. C'est enfin la sensation de se dire : on va pouvoir

devenir parent. Je dis bien pouvoir parce qu'on réalise plus tard que la démarche n'est pas finie. Parce que c'est là que tout commence finalement. On ne voit pas du tout combien de temps ça va mettre. Donc la solution de passer par un organisme nous a paru évidente, déjà pour une question de sécurité ; on s'était beaucoup documenté aussi, on savait qu'il y avait des filières qui n'étaient pas très sûres ; donc on a commencé par contacter pas mal d'organismes et c'est là qu'ont commencé les déceptions. On s'est vu refuser. On a eu quatre refus sur cinq. Et là ça fait mal parce qu'on ne comprend plus pourquoi. On sait qu'on a passé une étape, l'agrément et on comprend mal pourquoi certains organismes vous refusent.

- M : d'autant plus que le refus n'est jamais motivé. On ne comprend pas pourquoi.
- Mme : mais on a eu la grande chance d'être pris par l'OAL ; donc là, ça a été une deuxième joie ; et seulement après coup, à une deuxième réunion de postulants, l'année suivante, on a appris que la plupart des gens passaient en direct parce qu'ils s'étaient vus refuser justement par différents organismes et là je suis tombée des nues.
- AS : donc, actuellement votre dossier est retenu par l'OAL. Vous êtes dans quelle situation aujourd'hui ?
- Mme : on est dans l'attente ; ce n'est pas pénible à vivre parce qu'on sait être patient ; on a rencontré des couples qui sont dans la même situation que nous et qui attendent déjà depuis deux ans.
- AS : et quand vous avez eu l'agrément, est-ce que vous étiez en situation de demande, est-ce que vous aviez des attentes particulières et à qui vous les avez adressées ?
- Mme : des demandes ? pupilles de l'État, vous voulez dire ? Et bien, à part pupille de l'État, je ne vois pas.
- M : ? ? ?
- AS : et à qui, au moment où vous avez eu l'agrément, vous avez fait le plus confiance ?
- M : on est parti directement sur les œuvres.
- AS : actuellement, vous avez confiance en l'OAL ?
- Mme : oui, parce qu'on connaît pas mal de gens qui sont passés par ce circuit. C'est des gens qu'on connaît, en qui on fait confiance.
- AS : et si vous aviez une information à demander, un conseil, une aide... vous iriez demander à qui ?
- Mme : ça dépend de quel conseil il s'agit. Je ne sais pas. On a plein de personnes sûres.
- M : on irait dans un premier temps vers les personnes qu'on a rencontrées, maintenant on connaît des personnes qui ont adopté en Colombie, c'est vers ces personnes...
- AS : donc, vous avez tissé un réseau de parents adoptants qui aujourd'hui sont plus

que des connaissances pour vous ?

- M et Mme : oui, oui
- AS : ils font un peu référence ces gens-là ? ou c'est trop fort ?
- Mme : référence, oui forcément, un peu.
- AS : et pourquoi ?
- Mme : parce qu'ils ont déjà... ils ont l'expérience, donc de ce fait-là...
- M : ils ont l'expérience et puis ils démontrent simplement du fait qu'ils existent que notre projet peut aboutir.
- Mme : et puis c'est un lien avec ce pays qu'on ne connaît pas ; eux ils le connaissent.
- AS : et quand vous les rencontrez, soit en contact individuel, soit en réunion, vous parlez de quoi ?
- Mme : de leur expérience, de ce qu'ils ont vécu, comment ça s'est passé.
- AS : donc par quel chemin, quelles démarches ils ont faites, les problèmes qu'ils ont rencontrés ?
- Mme : et puis surtout comment ça se passe maintenant. Parce que maintenant à la limite, ce qui nous intéresse, c'est comment ça se passe avec les enfants, c'est clair. On n'est plus à aller les chercher, maintenant c'est comment ça se passe concrètement.
- AS : donc maintenant la question « quel chemin » n'est plus pour vous une question ?
- Mme : non
- AS : est-ce qu'il y a des questions que vous ne poseriez qu'aux parents adoptants ?
- Mme : oui, qu'à des parents et des questions à d'autres personnes type assistant social, si... ça dépend un peu du problème.
- AS : votre famille est informée ? ils en disent quoi ?
- M et Me : ils sont dans l'attente.
- AS : et vous en parlez, y compris avec des personnes qui ne sont pas parents adoptants ?
- Mme : oui, avec des collègues, avec des gens de nos connaissances.
- AS : avez-vous rencontré des personnes qui précisément vous ont montré l'inverse de ce que vous souhaitiez ?
- M : non, parce que le contre modèle, à la limite, on s'y attendait aussi ; on avait quelques appréhensions par rapport à l'âge de l'enfant ; on s'était dit que la difficulté d'intégration serait plus grande si on adoptait des enfants de plus de cinq ans. Et on a rencontré des personnes qui ont adopté des enfants un petit peu grands et on a vu poindre ces difficultés... tout ça on savait que ça existait, donc ce n'était pas une surprise.
- AS : quelles ont été les personnes les plus importantes dans votre projet d'adoption ?
- M : eh bien nous deux.

- Mme : nous deux, oui, mais tout le monde nous soutient, les amis qui nous demandent tout le temps où on en est, les parents, les amis qu'on s'est créés et qui sont des amis forts parce qu'on vit des choses fortes. On ne peut pas comparer ; mais c'est vrai qu'on est dans la même galère, ça crée forcément des liens ; donc c'est très important tout ça. On ne se sent pas tout seul, c'est sûr, on ne se sent pas tout seul dans notre projet.
- M : et puis, on a fait l'effort de dire, de présenter les choses, de dire qu'on allait dans un projet d'adoption.
- AS : aujourd'hui, avez-vous des questions relatives à l'adoption et à qui les posez-vous ?

Silence.

- Mme : des questions ? non, non.
- M : non
- AS : soit relatives à ce qui sera vécu avec l'enfant, soit relatives au chemin à prendre ?
- M : avant on était dans une position de recherche d'informations, de rencontrer des gens, d'aller vers des gens qui avaient vécu cela. On a fait ces démarches de rencontrer des adoptants.
- Mme : et de se documenter, de lire des ouvrages.
- AS : et vous pensez qu'il y a combien de personnes qui sont informées de votre projet d'adoption ?
- M : une trentaine, une bonne trentaine.
- AS : et pour vous, ça sert à quoi d'en parler ?
- Mme : c'est important, c'est de le concrétiser, de le formuler.
- AS : quand vous dites concrétiser ? le fait d'en parler ça devient concret ?
- Mme : oui
- AS : et le fait d'en parler ensemble ?
- Mme : à voir si on a les mêmes points de vue sur ce désir d'enfant, sur ce qu'on attendait de cet enfant, comment on allait l'accueillir, comment on envisageait cette vie avec cet enfant. Cela permet de faire le point.
- AS : et EFA représente quoi pour vous ?
- Mme : c'est très important parce que quand on a commencé cette démarche, ça a été les premiers à nous dire « bon, vous n'êtes pas tout seuls » et ça, c'était hyper important. Autant maintenant, on est fier, on en parle, autant au début, on ne savait pas trop si on allait être capable d'assumer.
- AS : c'est un lien un peu privilégié ?
- M : oui
- Mme : c'est vrai qu'il y a la DIPAS aussi.

-
- AS : et avec l'OAL ?
 - Mme : on a eu un entretien avec une responsable et on est allé à un pique-nique qui était à peu près similaire à celui qui était organisé par EFA ; donc on s'est retrouvé dans la même conjoncture, de rencontrer des gens en attente comme nous. C'est fantastique parce qu'on se repère tout de suite... Là aussi, c'est instinctif, je suis rentrée directement en contact avec une jeune femme et on s'est dit : « toutes les deux, on est dans la même situation ».
 - AS : le fait de rencontrer des personnes dans la même situation ?
 - Mme : c'est important.
 - AS : pourquoi ?
 - Mme : parce qu'on se dit « on n'est pas tout seul », ça sécurise.
 - M : ça permet de relativiser.
 - AS : attendre, c'est quoi ?
 - Mme : voyez, on construit la chambre, on vit.
 - M : on continue à vivre.
 - Mme : on attend et on pense au gamin. La vie change, parce qu'on ne se voit plus tous les deux ; c'est-à-dire, quand on achète une voiture, on achète une voiture plus grande, on fait plus attention aux relations entre parents et enfants...
 - AS : à partir de quel moment le projet devient plus, ?
 - M : plus palpable ?
 - Mme : à l'agrément.
 - M : c'est à ce moment-là qu'on arrive à se projeter dans l'avenir, en ayant pratiquement la certitude de se projeter dans le rôle de parents.
 - Mme : pour reprendre ma métaphore, quand on a déposé notre dossier et qu'on sait qu'il est parti en Colombie, c'est l'échographie, la première. Et même à l'écho, on vous dit « on ne voit pas bien », on est un peu soucieux, mais bon... Mais on espère qu'ils verront un peu mieux à la seconde, ce sera bon.
 - AS : et par rapport aux professionnels, vous avez quelles relations ?
 - Mme : ça s'est très bien passé.
 - M : si on avait à témoigner, je crois qu'on la présenterait de façon très positive, on dédramatiserait les choses.
 - Mme : on sait que les démarches sont faites dans le but de l'enfant.
 - AS : après l'agrément, vous attendiez quelque chose des professionnels ?
 - Mme : non, parce qu'on savait qu'après on allait être actif pour lancer les démarches, donc on n'attendait pas spécialement.
 - AS : et c'est comme ça que vous envisagiez votre projet.
 - Mme : oui, on peut demander des conseils, mais il ne faut pas attendre qu'on vous règle la situation.

- AS : et les conseils, ce serait de quel ordre ?
- Mme : ce qu'il faut faire pour les gens qui ne sont pas informés.
- AS : actuellement, avez-vous des attentes par rapport à la DIPAS ?
- Mme : oui, on pourrait éventuellement reparler un peu des pupilles de l'État.
- AS : qu'est-ce que signifie pour vous le fait que des parents adoptants soient accompagnés... ?
- Mme : «accompagnés », ça me gêne un peu ; soutenus oui.
- AS : par qui ?
- Mme : n'importe qui, des amis, des conseillers, il faut que ça reste un projet qui soit porté par le couple avant toute chose. Il ne faut pas que ce soit de l'assistanat.
- M : on peut avoir besoin d'un avis professionnel pour certains problèmes après l'arrivée de l'enfant.
- AS : être accompagné, ça signifie quoi pour vous ?
- Mme : aidé
- M : non, moi, je n'irais pas jusque là. Avoir un avis de quelqu'un qui est à l'écoute avant tout, qui donne des conseils, qui est toujours présent quand on a besoin. Il faut qu'il ait une bonne connaissance de l'éducation des enfants, des relations parents-enfants, des problèmes que peuvent rencontrer des parents biologiques.
- AS : donc quelqu'un qui aurait des connaissances spécifiques en éducation et en adoption ?
- Mme : essentiellement oui ; mais aussi d'écouter et de déceler des appréhensions de façon à pouvoir conseiller des parents.
- AS : et quelle serait la fonction spécifique des professionnels et des adoptants ?
- Mme : avant l'agrément les professionnels évaluent. Après c'est différent, c'est une autre relation. Avant l'agrément, c'est comme une relation professeur-élève. C'est rien que quand on sort diplômé qu'on peut dire «tu » à son professeur. Et d'autres relations s'engagent sur un terrain plus égalitaire .
- AS : égalité entre qui et qui et sur quel point ?
- Mme : sur le fait que les deux ont la capacité à être parents ; c'est là aussi où on rejoint le camp des... (rires) et oui, c'est vrai, on a changé de camp.
- AS : vous avez senti un changement de ton dans la relation avec les professionnels après l'agrément ?
- Mme : tout le monde change un peu ; on est plus détendu ; on est plus en confiance.

Entretien n° 5. Monsieur et Madame FOURNIER : »(celui qui accompagne), c'est celui qui fait de A à Z ».

- AS : pourquoi avez-vous demandé un agrément adoption que vous avez eu en

2000 ?

- Mme : pour adopter un enfant ou deux, parce qu'on ne pouvait pas en avoir au départ.
- AS : cet empêchement venait de quoi ?
- Mme : de moi, j'ai eu trois fausses couches et apparemment ça paraissait compromis pour avoir un enfant. Et maintenant, je suis enceinte, enfin c'est autre chose, mais bon, à ce moment-là, ce n'était pas du tout prévu.
- AS : donc vous avez pris vie commune depuis...
- Mme : onze ans
- AS : vous avez été enceinte trois fois ?
- Mme : trois fois en quatre ans et c'est ça qui nous a amenés vers l'adoption, petit à petit. On y avait déjà pensé avant, mais bon, ça a accéléré les choses, on pourrait dire.
- AS : depuis combien de temps vous y pensiez ?
- Mme : depuis quelques années déjà.
- M : oui, depuis quelques années, ce n'est pas parce qu'elle ne pouvait pas avoir un enfant qu'on s'est dirigé vers...
- Mme : on y avait déjà bien pensé avant.
- AS : et comment vous en étiez venus à penser à l'adoption ?
- M : parce qu'on connaît des gens qui ont adopté, déjà.
- Mme : et puis on avait vu des reportages à la télé et puis on se rend compte que c'est une bonne chose, pour tout le monde, pour eux, pour nous.
- AS : comment avez-vous vécu le fait de ne pas avoir un enfant de vous ?
- M : de toute manière que faire ?
- Mme : ça a été difficile, sur le moment.
- M : la première fausse-couche, ça a été dur, mais quand on a su le pourquoi, tout en sachant que personne ne disait qu'on ne pourrait pas avoir d'enfant. La première, ça a été dur, et puis après, ma foi, comme on dit, c'est la vie. On a beau dire et faire ce qu'on veut, mais quand c'est fait, c'est fait. Autant vivre le mieux possible ; ça n'arrangera pas le problème.
- AS : et quand vous avez commencé à parler de l'adoption, vous aviez une idée de l'enfant que vous souhaitiez accueillir ?
- M et Mme : pas du tout.
- AS : et les choses sont venues après ou... ?
- Mme : après, quand on a vu une œuvre d'adoption qui s'appelle «Enfance et ? ? ? d'adoption ». Ils nous ont conviés à des réunions, tout un tas de trucs, et là on a connu plein de gens ; c'est là qu'on a commencé à parler de tel enfant qu'ils avaient été chercher dans tel pays, des problèmes... ça, c'était pas mal aussi . C'est là qu'on

- a commencé à faire le tri, un petit peu.
- AS : et qu'est-ce que ça vous a amené ? ce sont des réunions qui se passaient avec des gens qui avaient adopté ?
 - Mme : certains, pas tous. Ils faisaient parler ceux qui avaient adopté, et puis nous, on leur posait des questions, sur les démarches, selon les pays.
 - AS : vous parliez tout à l'heure d'adoptants que vous aviez rencontrés ?
 - M : des voisins, en face.
 - AS : qui avaient adopté quand ?
 - Mme : ça fait déjà quelques années.
 - AS : et ils avaient adopté ... ?
 - M : un garçon, il était grand déjà ; ils étaient déjà plus âgés, donc...
 - AS : donc eux, ce sont les premiers adoptants que vous avez vus ?
 - Mme : oui, mais on ne parlait pas de ça avec eux, mais on savait ; et puis après, c'est quand on a voulu adopter que je suis allée les voir, donc on a discuté, on a parlé de plein de trucs ; et même le petit ne veut pas qu'on sache que c'est un enfant adopté.
 - AS : donc au début, vous n'aviez pas d'idée arrêtée sur... et après les choses se sont précisées par rapport à l'enfant que vous attendiez, au moment où vous avez fait la demande d'agrément ?
 - Mme : quand même plus tard, quand on faisait les dossiers, quand on avançait ; en fait plus on avançait, plus on réfléchissait.
 - AS : donc pour vous, ça a servi à ça l'agrément ?
 - Mme : aussi, oui, sur ce qu'on voulait...
 - M : moi non, pas du tout. Moi, je souhaite adopter un enfant, ce qui est dramatique en France, c'est la dureté d'en obtenir un...
 - Mme : quand on voit qu'une mère envoie une simple lettre par an, que l'enfant n'est pas adoptable à cause de ça, c'est un peu fou ; et après ils grandissent et ils ne sont plus adoptables.
 - M : c'est pour ça qu'un enfant français, c'est pratiquement impossible, un enfant étranger, c'est plus simple, enfin, c'est pas plus simple, c'est moins long.
 - AS : donc, quand vous avez fait votre demande d'agrément, vous ne vous étiez finalement pas posé trop de questions sur l'enfant que vous souhaitiez accueillir ?
 - M et Mme : non.
 - AS : donc les choses se sont précisées avec l'agrément, et vous avez eu un agrément pour un ou deux enfants qui auraient moins de six ans.
 - Mme : c'est ça.
 - AS : et comment vous en êtes venus à vous dire que vous pouviez devenir parents d'un enfant qui aurait moins de six ans.
 - M : il n'y a pas de raison.

-
- Mme : et puis en plus ça correspond à notre demande. Plus vieux, ça n'aurait pas correspondu à ce qu'on attendait. Plus jeune, on aurait pu, mais c'est pas..., c'est sûr, le plus en bas âge possible, ça aurait été l'idéal ; c'est le souhait de tout le monde, mais...
 - AS : et comment vous passez d'un souhait d'accueillir un bébé à la possibilité d'accueillir un gosse de cinq ou six ans ?
 - Mme : cinq ou six ans, c'est encore en bas âge ; un ou deux ans c'était parfait. Mais en dessus de six ans, on serait trop jeune pour être ses parents quand même...
 - M : c'est vrai, s'il a six ans, quand il aura quinze ans, j'en aurais combien moi ? trente cinq ; ça fait jeune...
 - AS : oui, mais vous avez eu un agrément pour adopter un enfant qui pourrait avoir jusqu'à six ans.
 - Mme : c'est vrai, mais on est libre encore de choisir, s'ils nous appellent, libres de choisir... ; oui , c'est vrai, mais ça ne nous empêchait pas de marquer sur les dossiers qu'on avait une préférence...
 - M : avec un peu de chance, ça peut être un enfant qui aurait deux...
 - Mme : et puis quelque part, si on n'a pas ce qu'on veut, tout le monde risque d'être un peu déçu... alors ils respectent quand même...
 - M : l'âge des demandeurs. C'est comme nos voisins, maintenant il a quinze ans, ça va bien avec eux.
 - AS : et qu'est-ce qui vous a amenés à dire que vous étiez disponibles à accueillir un enfant qui aurait six ans ?
 - Mme : moi, déjà, j'étais assistante maternelle, j'en ai gardé pas mal et puis c'est encore petit, c'est plus facile peut-être.
 - AS : pour vous l'agrément ça a été quoi ?
 - M : la possibilité d'en acquérir un ou deux.
 - Mme : et de réfléchir.
 - AS : et vous l'avez vécu comment cet agrément ?
 - Mme : bien, à chaque fois, ça permet de se poser des questions.
 - M : et de se remettre en cause aussi ; des fois on a des fausses idées ; on rentre dans un domaine qu'on ne connaissait pas ; c'est vrai qu'on a nos idées et qu'elles peuvent changer en cours de route. Il y en a une qui a changé en cours de route...
 - AS : laquelle ?
 - AS : c'est que j'étais contre, enfin contre, dans l'intérêt de l'enfant, d'adopter un enfant de type africain ; j'étais convaincu qu'il serait extrêmement mal à l'aise.
 - AS : l'enfant ?
 - M : l'enfant. Et maintenant, non, non, c'est faux, dans l'instant où il est bien, où il se sent bien, il n'y a pas de raison qu'il se sente mal. Mais moi au début, je m'étais buté là-dessus et c'est vrai. Il allait se faire montrer du doigt à tout bout de champ, tout le

monde saura qu'on n'est pas ses vrais parents ; ça risque de compliquer dans la tête de l'enfant...

- AS : c'est un changement chez vous qui s'est passé pendant l'agrément ?
- M : pendant l'agrément. Il s'est avéré qu'on a vu plusieurs reportages avec des enfants de couleur et les parents... et ça se passait très bien, ça se passait très bien.
- Mme : et puis on en a rencontré.
- M : mais c'est vrai que quand on regarde nos voisins, lui il ne veut déjà pas qu'on sache qu'il est adopté ; alors ça aurait été comment maintenant ? c'est pour ça que...
- AS : vous en retirez quelque chose de l'agrément ?
- Mme : des renseignements.
- AS : quoi d'autre ?
- M : le système surtout ; comment ça peut se dérouler...
- Mme : surtout à l'étranger, parce que c'est un système.
- AS : vous avez l'impression que l'agrément a été uniquement une évaluation de votre capacité à devenir parents adoptants ou s'il y avait autre chose ?
- M : l'évaluation. Moi, je savais d'emblée que je suis tout à fait capable d'adopter ; l'adoption justement, ça m'a servi pour savoir comment j'allais faire ; c'est pas pour m'évaluer.
- Mme : non, quand on se sent capable de faire quelque chose, c'est qu'on est capable de le faire ; et donc à partir de là, qu'il y ait une évaluation ou qu'il n'y en ait pas, on est capable et puis c'est tout.
- AS : et alors, l'agrément sert à quoi ?
- Mme : pour le bien de l'enfant, qu'il soit bien, parce qu'il doit y en avoir quand même qui...
- M : je dirais qu'on puisse en acquérir un ; sans l'agrément on pourrait jamais adopter, il faut un agrément pour adopter. Pour moi, ça me sert uniquement à ça.
- Mme : oui, c'est ça pour éliminer certaines personnes qui se sentent capables mais qui ne le sont pas du tout.
- AS : donc pour vous, ça a été une autorisation dont vous aviez besoin ?
- Mme : oui, mais l'agrément c'est même pas une garantie pour l'enfant. Quand on est allé à une réunion à Bourg, un gars qui avait eu un agrément, il est arrivé, il était complètement bourré et apparemment c'était tous les jours et bien il est bien passé en travers. Et ils ont l'agrément, comme quoi l'évaluation c'est bien, mais il faudrait encore suivre après.
- AS : avec qui vous avez parlé de votre projet d'adoption ?
- M : tout le monde le connaît, ils sont au courant.
- Mme : non, pas au début.
- M : pas au début, mais...

-
- Mme : on l'a dit surtout quand on a eu l'agrément
 - M : aux parents d'abord, c'est normal, frères et sœurs, les plus proches quoi.
 - AS : et si vous aviez à me dire le nombre de personnes à qui vous en parlez, ce serait de l'ordre de combien ?
 - M : une bonne vingtaine. Tout le monde réuni.
 - AS : est-ce que votre attente par rapport à l'enfant a été modifiée entre le début où vous avez pensé à l'adoption et aujourd'hui ?
 - Mme : l'attente, c'est de plus en plus long.
 - M : oui, moi, je l'aurais souhaité tout de suite, et puis je vois que plus on rentre dans le système, je dirais pas que ça décourage, mais...
 - Mme : on peut se décourager
 - M : c'est sûr que quelqu'un qui arrive à avoir un enfant, il est motivé. ; je ne crois pas que le système encourage.
 - Mme : c'est un parcours du combattant et il faut s'accrocher.
 - M : en plus il faut se démener tout seul, oh là là !!!
 - AS : je parlais de votre attente par rapport à l'enfant, est-ce qu'il y a des choses qui ont été modifiées ?
 - Mme : oui, on est plus large d'esprit, plus ouvert qu'au départ.
 - AS : donc par rapport à l'âge de l'enfant, ça n'a pas été modifié.
 - M : non
 - AS : par rapport à son origine ?
 - M : oui, un petit peu, oui.
 - AS : et qu'est-ce qui vous a fait changer ?
 - M : parce que je me suis aperçu que c'est complètement ridicule la couleur, ça n'a rien à voir ; c'est comme il est dans la tête qui compte, s'il est bien et que je sois bien, il n'y a pas de raison qu'il soit mal. A moins qu'on tombe sur un enfant très caractériel ; ça c'est un autre problème.
 - Mme : on est allé à des réunions où il y avait des films où il y avait ce problème-là.
 - AS : vous vous rappelez de la rencontre avec Enfance et Famille d'Adoption ?
 - Mme : oui, on a écouté.
 - M : on était ignorant, alors on a écouté. Il y avait des gens qui avaient l'agrément, d'autres qui étaient en attente de l'avoir ; d'autres qui avaient adopté.
 - Mme : tous les cas de figure.
 - AS : et ça vous a amené quoi ?
 - Mme : c'est toujours pareil, on attend plein de trucs.
 - M : moi, ça m'a fait comprendre le parcours qui allait nous attendre.
 - Mme : c'était l'adoption à l'étranger parce que adopter un enfant en France là-bas, ça

ne se pose pas.

- AS : donc ça vous a montré déjà ? ? ?
- Mme : à choisir entre la France et l'étranger, et puis quel pays par rapport à d'autres... comme l'histoire du pays où il y a plein de fraudes.
- AS : donc dans cette réunion, il était surtout question de comment on peut faire pour adopter un enfant, une fois qu'on a l'agrément.
- Mme : oui, parce que l'agrément, on n'en parle pas.
- M : et oui, c'est bien ces réunions parce que la mère adoptive qui a adopté, elle raconte le bonheur du quotidien.
- AS : et ça vous a amené quoi d'autre ?
- M : d'en acquérir le plus vite possible.
- Mme : on a envie d'accélérer les choses.
- AS : donc, c'est plutôt encourageant ou décourageant ?
- Mme : décourageant parce qu'on voit ce qui reste à faire. ; on se dit qu'on n'est pas vraiment arrivé.
- AS : et tous ces éléments qui vous ont été donnés à cette réunion, vous les aviez déjà eus avant ?
- Mme : non
- M : on était plus ou moins au courant
- Mme : par la télé, mais c'était avant qu'on fasse la demande d'agrément.
- AS : être parents ou parents adoptants pour vous, quelle différence ?
- M : aucune
- AS : et vous pensez qu'on peut se préparer à être parents adoptants ?
- Mme : je pense oui, si c'est un enfant qui arrive plus âgé, mais si c'est un bébé, non, c'est pareil. Mais on s'y prépare petit à petit.
- AS : et comment on peut s'y préparer ?
- Mme : avec l'évaluation, les réunions, les trucs comme ça ; en parlant avec d'autres gens qui ont adopté.
- M : moi, non, je règle problème par problème, je vis au jour le jour ; j'anticipe pas les problèmes.
- AS : bon, avec votre agrément, vous avez eu quelle réaction quand vous l'avez reçu ?
- Mme : on était content, en plus c'était pour deux, en bas âge.
- AS : et cet agrément signifiait quoi ?
- Mme : et bien le passeport pour aller adopter, qu'il faut pour tout. Il le faut.
- M : ça nous ouvre les portes.
- AS : et vous, vous avez quel sentiment ?
- M : satisfait.

-
- Mme : ça confirmait ce qu'on pensait ; ça ne nous a pas surpris. On attendait positivement.
 - AS : donc, après votre agrément, vous faites quoi ?
 - Mme : j'ai téléphoné à toutes les œuvres d'adoption qui existaient, après j'ai essayé de me renseigner pour passer en direct et après je suis tombée enceinte donc... ça s'est arrêté quoi, et puis j'ai eu des tas de problèmes avec ma grand-mère ; ça s'est stoppé. Maintenant, on attend de voir la suite.
 - AS : vous aviez eu des réponses des œuvres ?
 - Mme : non, parce que je n'ai pas encore envoyé les dossiers. ; mais je savais tout sur les œuvres ; et après j'avais sélectionné ce qui correspond à nous, à notre demande.
 - AS : donc quand vous avez sélectionné les œuvres, vous avez sélectionné par rapport à quoi ?
 - M : surtout la rapidité.
 - Mme : par rapport aux différentes adoptions, simple ou plénière, si on allait les chercher ou si ils arrivaient. On avait surtout sélectionné pour la Roumanie ; c'était vraiment ce qu'on recherchait. Les délais, ça allait. On avait rencontré quelqu'un qui avait adopté par cette œuvre, à une réunion. C'est qu'il faut correspondre en plus aux critères de l'œuvre, chaque œuvre a ses critères, c'est vraiment...
 - AS : et l'œuvre pour vous représentait quoi ?
 - M : une assurance.
 - Mme : que ce soit fait légalement.
 - AS : et quand vous avez eu l'agrément, vous avez attendu quelque chose, qu'on vous aide ?
 - M : oui, c'est clair ; en plus on est livré à nous-mêmes. L'agrément, c'est bien, mais maintenant, à la limite, c'est «débrouillez-vous »
 - AS : et qu'est-ce que vous auriez attendu ?
 - M : pas qu'on fasse les démarches à notre place, non...
 - Mme : non, mais qu'on nous donne des adresses, si on veut adopter en direct. Pour les œuvres, c'est pas pareil, elles s'occupent de tout.
 - M : voilà, que la personne qui nous suit, quelque part, veuille bien prendre des informations sur les demandes qu'on a faites, si on n'a pas de réponse ; où est-ce que ça en est, des choses comme ça.
 - AS : la personne qui vous suit ?
 - M : s'il existe une personne qui peut nous accompagner, j'aimerais qu'elle ait une fonction comme cela, qu'elle se renseigne sur nous.
 - Mme : et bien l'assistant social parce qu'il nous connaît. On ne va pas recommencer, il n'y a que l'assistant social qui nous connaît, c'est vrai.
 - M : c'est vrai, on a l'agrément, c'est très bien,
 - Mme : et puis, ça peut appuyer les choses, il faut être franc. Enfin, on est assez

- sérieux pour que quelqu'un puisse dire qu'on est sérieux.
- M : une personne au milieu, elle peut mettre la pression, savoir où notre dossier en est.
 - Mme : mais ça doit déjà fonctionner, il y en a qui adopte dans un temps record et puis d'autres, c'est le parcours du combattant, donc il doit bien y avoir quelque chose. Il y en a qui ont adopté deux bébés, coup sur coup par la DDASS, il y a quelque chose là.
 - M : nous, on n'a aucun pouvoir dans ce genre d'organisation, donc on peut être mis à l'écart.
 - AS : donc, il y aurait quelqu'un, qui vous connaît déjà, qui suive le dossier une fois que l'agrément a été obtenu, ça, ça vous paraîtrait important ?
 - M : oui, moi, j'aimerais bien
 - Mme : surtout pour une adoption en direct.
 - AS : et cette personne-là ferait quoi alors ?
 - Mme : elle nous dirait où on peut adopter, comment il faut faire, qu'est-ce qu'on va avoir si on adopte dans ce pays.
 - M : si on passe en direct, nous mettre en garde sur certaines choses et suivre les démarches. Voilà vous commencez par ça, vous continuez par ça. Mme : si c'est une œuvre d'adoption, il n'y a pas besoin parce que c'est eux qui s'occupent de ça. Là, on est pris en charge donc à la limite c'est pour ça qu'on fait appel à eux.
 - M : nous aussi, on aimerait bien être pris en charge, comme on dit.
 - Mme : mais quand même avec les œuvres, il faut tout refaire, refaire tout le parcours alors qu'on a déjà l'agrément...
 - M : c'est normal, ils ne nous connaissent pas, c'est normal, il faut bien qu'ils sachent à qui ils ont à faire.
 - Mme : et bien à ce moment-là, qu'ils prennent contact avec vous...
 - AS : cette aide qui vous serait apportée après l'agrément, vous n'iriez pas la demander à d'autres parents adoptants ?
 - Mme : non ; et puis même, quand j'ai demandé à ma voisine, dans l'orphelinat où elle était allée, ça ne se fait plus, c'est plus les mêmes conditions ; il faut quelqu'un qui soit toujours au courant de ...
 - AS : une fois que vous avez l'agrément, quelles sont les personnes qui sont les plus importantes pour votre projet d'adoption ?
 - M : la personne qui nous aiguillera.
 - Mme : ceux qui accompagnent.
 - M : oui, ceux qui... si on aboutit à l'adoption...
 - Mme : si c'est une œuvre, c'est une œuvre ; ça peut être l'assistant social si c'est lui qui nous renseigne sur l'adoption en direct.
 - M : non, la personne la plus importante, c'est celle à qui on a raconté notre... c'est l'assistant social, le dossier, tout...

-
- Mme : c'est celle qui va nous aider, celle du départ, celle qui devrait toujours être là, la personne qui devrait faire de A à Z, de la demande d'agrément jusqu'à l'adoption finale.
 - AS : et à qui vous feriez le plus confiance pour réaliser votre projet ?
 - Mme : à l'assistant social, à la personne qui sait ce qu'on attend.
 - M : à la personne qui nous aiguille.
 - Mme : celle qui nous connaît, parce que les autres, on ne sait pas, vous, vous êtes là pour donner un agrément, donc vous vous engagez sur certaines choses, et à partir de là ...
 - M : même les œuvres finalement, ils ne nous connaîtront pas.
 - AS : et vous pourriez accepter de refaire un nouvel agrément avec une œuvre ?
 - M : non, mais par contre qu'on fasse une visite pour se connaître, oui, pour nous connaître, c'est indispensable, parce qu'eux aussi ils ont une responsabilité.
 - AS : vous en parlez beaucoup entre vous ?
 - Mme : au fur et à mesure oui pour se mettre d'accord sur certains détails, et puis c'est bien d'en discuter.
 - M : oui, on en discute, de toute façon, j'ai toujours fait ce que j'ai voulu ; et c'est pas le problème qu'elle ne peut pas avoir d'enfant qui nous a fait diriger là dedans ; même maintenant qu'elle attend un enfant, c'est très bien, mais ça ne veut pas dire que l'adoption, on la met dans un placard, ça ne change rien, un enfant c'est bien, mais deux c'est mieux, comme on dit.
 - AS : voilà, ce n'est pas le fait d'être enceinte aujourd'hui qui va vous faire arrêter le projet d'adoption ?
 - M : oui tout à fait, pour l'instant c'est en stand-by, mais c'est sûr que ça reprendra. C'est clair. On a arrêté parce qu'on ne peut pas tout faire en même temps.
 - AS : et vos contacts avec EFA vous ont apporté quoi ?
 - M : moi, j'aurais souhaité qu'ils nous disent comment ils ont fait pour en arriver là, au lieu de raconter leur quotidien avec l'enfant ; pour accélérer les choses, c'est clair. Voilà, comment il faut faire ; ce qui se passe chez les autres, ça ne m'intéresse pas. Nous, c'est comment on peut faire pour accélérer les choses.
 - AS : donc vous recherchez en allant voir des parents adoptants des informations pratico-pratiques qui vous disent «en prenant tel chemin, vous avez telle possibilité »
 - M : en nous donnant leurs adresses à eux, en essayant de prendre le même chemin qu'eux ; ça, c'est intéressant ; mais de savoir comment ça se passe chez eux à la maison, moi, j'en ai...
 - AS : et quand vous parliez tout à l'heure de la personne qui vous accompagnerait, c'était pour faire quoi ?
 - M : c'est la personne qui est au milieu, qui essaierait de voir où ça en est, voir comment ça va, nous expliquer pourquoi il faut attendre ; en fait, on attend un coup

de téléphone, on attend, on est à la merci de ces personnes là, alors que je me demande si ça ne devrait pas être le contraire. Parce qu'adopter un enfant, c'est déjà pas tout le monde qui peut le faire, déjà, alors être à leur merci, non, moi, je suis contre. Il faut attendre, attendre, attendre quoi ? eh bien, je ne sais pas.

- AS : vous vouliez dire ?
- Mme : je crois qu'on devrait être plus à l'écoute des parents qui veulent adopter, parce que c'est pas logique d'attendre aussi longtemps. Mais, c'est vrai qu'on n'est pas tout seul non plus.
- AS : et quelle place aurait un professionnel de l'adoption ?
- M : eh bien la place qu'il aurait.
- Mme : les démarches...
- M : pour voir si l'attente est réellement justifiée.
- Mme : si on peut leur faire confiance.
- M : et si l'attente est réellement justifiée...
- AS : et vous disiez « la personne qui nous suit, il faut qu'on ait confiance en elle ». A partir de quoi vous donnez votre confiance à un professionnel de l'adoption ?
- Mme : parce que c'est l'assistant social qui a jugé si on était apte à adopter un enfant.
- M : et puis au moins on le connaît ; on a échangé beaucoup de points de vue, enfin moi. Moi, je sais que votre métier pour vous c'est l'enfant, vous savez où est son intérêt ; moi, je vous donne mon entière confiance là-dessus.
- AS : vous auriez souhaité, vous souhaiteriez qu'il y ait quelque chose qui soit organisée par la DIPAS pour les personnes qui ont un agrément ?
- Mme : oui, mais personnel, chacun... chaque personne a des besoins...
- M : pour faire les démarches, pas nous prendre par la main, parce qu'on n'est quand même pas des enfants, mais...
- Mme : mais pas en groupe, parce que chacun a cent cinquante besoins et puis... voilà un entretien individuel ; chaque couple, voir ce qu'il recherche et l'aider...
- M : nous dire ce qu'on doit faire, voir si on les a faits, et comment on les a faits...
- Mme : et puis que quelqu'un soit au courant, qu'on sache où on va s'adresser.
- M : et d'avoir le pouvoir à tout moment de rentrer dans le dossier.
- AS : il y a autre chose que vous souhaiteriez me dire ?
- M : non, à part que c'est dur d'adopter, non.
- Mme : c'est long.
- AS : est-ce que dans les gens que vous avez rencontrés, vous pensez qu'il y en a qui ont été une forme de modèle pour vous ?
- Mme : non
- M : la chance oui, ils ont eu de la chance oui, mais modèle non.

-
- AS : et inversement ?
 - M : non
 - AS : et pour reprendre une question de tout à l'heure, le fait d'en parler entre vous, ça sert à quoi ?
 - Mme : à se mettre sur la même longueur d'onde, et puis on est bien obligé de penser la même chose. M : se mettre d'accord entre nous déjà.
 - Mme : oui, si on n'est pas d'accord au départ, on ne sera pas d'accord sur les enfants ; et puis on est deux. On se fait confiance.
 - M : vous avez eu plein d'informations comme ça ?
 - AS : oui ; merci à vous.

Entretien n° 6. Monsieur et Madame MARTIN : « J'avais besoin d'en discuter avec d'autres pour savoir ce que je pensais »

- AS : pourquoi avez-vous demandé un agrément adoption en 1998 ?
- Mme ; parce que nous désirons avoir un enfant et je ne peux pas avoir d'enfant, c'est un problème d'ovulation.
- AS : donc un problème d'ovulation et on vous a dit quoi ?
- Mme : j'ai d'abord eu des traitements qui ont duré un an à peu près, ces traitements n'ayant rien donné, on m'a dit «c'est pas la peine de continuer ça ne donnera rien ». Par contre, il y a plein d'autres possibilités, des injections, des micro-injections et puis j'ai demandé quels étaient les effets secondaires, je voulais avoir tous les éléments. Après on en a discuté avec mon mari, et ce qu'on disait c'est qu'il y a malgré tout des risques pour la femme, style cancer, avec un pourcentage peut-être minime, mais en discutant, en réfléchissant avec Paul, on s'est dit, «on veut pas à tout prix, style que l'enfant n'ait pas de mère, si on veut un enfant c'est pour pouvoir l'élever correctement... ».
- M : oui, et puis même après ça, on n'était pas sûr que ça fonctionne. Il y a un risque et puis... c'est le cancer, même si c'est un risque... pour moi, c'est là.
- Mme : donc en fait, on s'est dit qu'il y a d'autres solutions pour avoir un enfant.
- AS : ce problème médical, vous l'avez compris comme une impossibilité qui venait d'abord de vous (Madame) ?
- Mme : oui, parce qu'on n'a pas contrôlé...
- AS : et vous Monsieur, vous n'avez pas passé d'examen ?
- M : non, moi, je n'ai rien passé.
- Mme : on a pris ça comme une expérience dans notre vie, et on n'est pas trop pour aller du côté des procréations assistées. Et on s'est dit, si on n'arrive pas à avoir d'enfant, c'est qu'il y a un autre enfant quelque part ; on a essayé un petit bout et puis après...

- AS : vous voulez dire que ça n'a pas été trop difficile à dépasser, trop douloureux pour vous ?
- M : sur le moment, je dirais plutôt toi, c'était dur quand même.
- Mme : oui, moi, quand j'ai appris la nouvelle, je m'en souviens encore, j'étais chez le gynécologue, après ; sur le trottoir, je pleurais. Et je me suis demandée comment il allait réagir, parce qu'il a toujours voulu avoir un enfant rapidement ; moi, je voulais avoir un peu de vie à deux ; alors bien sûr, je me dis «tu aurais dû accepter », toutes les choses qu'on se dit à ce moment-là.
- AS : vous, vous l'avez accepté ?
- Mr : moi, c'était surtout la crainte que ma femme pense que je veux partir parce qu'elle ne peut pas avoir d'enfant ; et puis là, je me dis, c'est pas grave, il y a d'autres moyens, je continue et puis il faut la soutenir ; moi, je suis là, je reste là. Tu ne vas te débarrasser de moi aussi vite que ça. Mais d'un autre côté, au deuxième entretien avec le psychologue, là tout d'un coup, ça m'a frappé en plein dans le cœur, ça m'a fait mal.
- AS : et qu'est-ce qu'il a touché ?
- M : ce qui m'a touché, c'est la différence entre deux mots que je n'avais pas réalisée avant, la différence entre «père » et «papa ». Je peux être papa, mais je ne peux pas être père. Et dans un certain sens, si j'étais parti, si je trouvais une autre femme, je pouvais être papa, mais j'ai pas envie d'être papa avec quelqu'un d'autre. Je suis là, j'ai dit ça depuis le début, on s'est marié, je trouve ça important devant Dieu, mes croyances sont dedans aussi, je reste avec elle.
- AS : Madame, vous partagez les convictions religieuses de votre mari ?
- Mme : oui.
- AS : et c'est quelque chose qui pour vous est en lien avec votre engagement dans le mariage ou avec la possibilité de devenir père d'un enfant que vous n'auriez pas conçu ?
- M : là, je suis perdu.
- AS : est-ce vous mettez en relation vos convictions religieuses avec votre fidélité à votre épouse, et en relation avec la possibilité de devenir père d'un enfant que vous n'auriez pas conçu ?
- Mme : notre conviction, elle est rapport avec notre vie, de A jusqu'à Z. et on a une certaine conduite, on a appris ce qui était bien et ce qui n'était pas bien ; maintenant, le fait d'avoir un enfant, c'est le fait d'être à deux, de vouloir concrétiser cet amour, mais ça n'a rien à voir avec notre conviction. Notre manière d'agir a à voir avec notre conviction.
- M : moi, par rapport à ce que je crois, qui est aussi basé sur ma vie dans ma famille, mais à un moment donné, j'ai choisi, «est-ce que je crois ou pas ». Je suis à fond là-dedans. Et je me dis, j'ai un chemin à suivre, on est tous les deux sur ce chemin vers Dieu, «est-ce qu'on peut avoir un enfant, non, on ne peut pas parce qu'il y a trop de risques ». Et moi, je crois sincèrement avec Dieu que de toute façon, il m'a dit

«non, ce n'est pas la peine de continuer, si tu veux avoir un enfant, on va faire en sorte que... » voilà, on va adopter ou...

- Mme : tu dis ça, mais le sujet de l'adoption au début, je n'étais pas d'accord et tu as patienté, jusqu'à ce que je fasse mon chemin.
- AS : quand vous avez commencé les démarches de l'agrément, vous aviez quelle idée de l'enfant que vous souhaitiez adopter ? Vous aviez donné des éléments qui le caractérisent ?
- M : le type d'enfant ? oui, par rapport à l'âge, c'était la seule chose.
- Mme : l'âge, c'est plus par rapport à moi, peut-être du fait que je ne peux pas avoir de grossesse, ce qui est quand même le propre de la femme, de vivre ça, ça doit être important pour une femme ; j'aimerais avoir un bébé, le plus petit possible, de la naissance à six mois, je serais heureuse, mais je sais que ça ne va pas être possible.
- M : si ça pouvait être deux jours, moi, je ne peux pas partager à cent pour cent le besoin d'accoucher un enfant puisque je suis l'homme dans la situation ; mais j'imagine le besoin de ça ; et puis comme moi, j'avais un besoin d'être «père » qui était bien ancré dans le sang, pour la famille en arrière, les générations ; ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Et dans un autre sens, j'ai eu une sœur quand j'avais quinze ans et j'ai eu déjà le petit stade de papa et...
- AS : cette sœur qui est arrivée quand vous aviez quinze ans, vous en étiez un petit peu le papa ? C'est une référence forte pour vous cette sœur ?
- M : oui ; au point, que, quand je dors, je dors, sauf en situation avec elle, quand elle commençait à pleurer, j'étais le premier dans la chambre, même avant ma mère. Je ne sais pas pourquoi, mais c'est un instinct.
- AS : donc, il y avait l'âge, et par rapport à l'origine ?
- Mme : ça a été une grande discussion. Au début, on n'avait pas vraiment pensé à ça.
- AS : c'est pas une question qui était posée ?
- Mme : on ne s'était jamais demandé, jusqu'à ce qu'on nous pose la question, à vrai dire. Ensuite, pour des raisons pratiques, plus faciles ou, je me dis, quelqu'un en France, je veux dire, pas français, qu'il soit maghrébin, ça m'est égal, mais, c'est vrai qu'on n'a pas essayé d'aller voir ailleurs ; on est toujours au stade de se dire : «il doit bien y avoir autour de nous un enfant qui a besoin de nous »
- AS : au départ, vous pensez aujourd'hui que c'est une question qui ne se posait pas, ou bien il y avait une forme d' «inconscience » des enjeux du fait d'accueillir un gosse qui serait différent physiquement de vous ?
- Mme : ce n'était pas de l'inconscience.
- M : moi, depuis le début, je m'en fiche complètement, une fille, un garçon, noir... je dirais que ça fait une différence entre nous deux, et c'est la seule différence, même handicapé, je m'en fous complètement. J'étais choqué, au début des conversations, ils nous disaient «il y a des bébés blancs et des bébés noirs, vous choisissez lequel ? ». Pour moi, c'est pas une question de choisir, et ça, ça m'a choqué.

Maintenant, j'ai passé les stades de tout ça, je comprends pourquoi ils posent la question, ça me choque toujours, mais je comprends.

- Mme : c'est là qu'on s'est senti forcé de voir une certaine description de notre futur enfant ; on peut pas faire ; si j'étais enceinte, je ne saurais pas comment il sera ; il peut être handicapé, ou pas handicapé ; noir, sait-on jamais, suivant les gènes qu'on a, je sais pas ; ça pourrait arriver, c'est rare mais... toutes ces choses où on nous a forcés.
- AS : c'est-à-dire que vous avez eu l'impression d'être conduits, un peu forcés à vous faire une idée de l'enfant que vous accueilleriez ?
- M et Mme : oui.
- AS : et ça, c'est pas quelque chose qui vous a aidés ?
- M : ça m'a aidé à voir que j'ai toujours les mêmes convictions.
- Mme : alors que moi, je préfère avoir un bébé, en bonne santé.
- AS : et quelles raisons, d'après vous, poussent les intervenants à vous poser ces questions ?
- M : pour être sûrs que moi je suis sûr de «ce que je veux » et pourtant je veux un enfant, c'est tout. Pour être sûrs que je n'aurais pas de réaction par rapport à un enfant noir ou... et que c'est moi qui veux ça et pas par rapport à mes convictions, par rapport à Dieu. Ils m'ont dit «laisse tout ça de côté, toi, justement qu'est-ce que tu veux ? ». Et puis, moi, je suis très têtu, j'ai senti qu'il fallait que je me défende, donc, il y a une barrière qui tombe, donc attention... mais maintenant, je comprends pourquoi ils posent des questions et je suis très content. Maintenant, je suis le premier à vous défendre.
- Mme : oui, on ne peut pas placer un enfant et que la famille ne le supporte pas.
- AS : d'accord. Est-ce que dans le temps de la procédure d'agrément, l'idée que vous aviez de l'enfant a été modifiée ?
- Mme : pas franchement, à part le fait d'avoir un bébé pas handicapé, pas vraiment.
- M : et on disait surtout qu'on aimerait bien avoir deux enfants, ce qui pose un léger problème au niveau de l'âge.
- AS : est-ce que vous avez rencontré des adoptants ?
- Mme : à votre séance de film.
- AS : c'était la première fois ?
- Mme : je dis oui, c'est faux, parce qu'en fait, quand j'étais petite, quand j'étais avec mes parents, on avait des voisins qu'on a gardés amis et ce couple avait deux filles de mon âge qui étaient adoptées, enfin je ne les ai pas revues après, mais...
- AS : et vous pensez que ça vous a apporté quelque chose ?
- Mme : eh, quand j'étais enfant, vous voulez dire ? Moi, je ne voyais pas de différence qu'ils soient adoptés ou pas ; ça ne posait aucun problème.
- M : c'est au film, et la chose marrante, c'est que, plus on parle autour de nous avec

-
- nos amis, plus on trouve des gens qui ont adopté. C'est marrant parce qu'on crée tellement d'histoire, mais il y a tellement de gens autour de nous qui sont passés par les mêmes situations que finalement, quand on regarde, il n'y a pas de problème.
- Mme : des choses qu'on ne savait pas avant, et puis à force d'en parler, on dit « ah bon ».
 - AS : bien. Comment avez-vous vécu la procédure d'agrément ?
 - Mme : pour moi, au début, je vais être honnête, je trouvais que ce n'était pas utile, parce que je n'étais pas pour l'adoption dès le début et puis, j'ai dû faire du travail en moi pour dire « ok pour l'adoption ». J'avais besoin d'en discuter avec d'autres personnes pour savoir ce que je pensais. Et quand je suis arrivée, je m'étais déjà posé toutes ces réflexions, des questions qu'on nous posait, j'étais prête. Mais, je me suis rendue compte que pour mon mari, ce n'était pas du tout ça. Lui, il a dit oui et après il a fait sa démarche grâce à ces réunions, mais j'ai d'abord fait et j'ai dit oui. Au début, je trouvais injuste, et puis j'ai compris que mon mari en avait besoin, même moi, j'ai appris des trucs...
 - AS : mais ça, vous le dites après, une fois que vous avez l'agrément ?
 - Mme : non, j'ai commencé à changer quand mon mari a eu ce problème de « père et papa », on a dû revenir une fois supplémentaire ; j'ai compris que vous ne faisiez pas ça pour nous embêter, c'était une procédure normale, et ça m'a aussi apporté...
 - M : moi, je suis très... il faut aller, il faut foncer et puis après on voit.
 - AS : à qui, vous avez parlé de votre projet d'adoption ?
 - Mme : d'abord les parents, les miens.
 - M : et puis les frères et sœurs.
 - AS : dans la famille ?
 - Mme : oui, aux proches, même avant.
 - M : quand nous on a décidé de faire une demande.
 - AS : c'était un besoin de leur dire ?
 - Mme : inconsciemment, on avait besoin d'un avis, de savoir ce qu'ils en pensaient. Comme pour mon frère, je l'ai trouvé très compréhensif... voilà, j'y allais pour avoir un consentement ou autre chose.
 - M : pour moi, je sais que ma famille, il n'y a pas de problème, ils sont là, mais c'est la façon d'entendre « oui, on est là », il y a toujours les petits doutes,
 - AS : donc la famille d'abord et après ?
 - M : les amis.
 - AS : et ça représente combien de personnes en tout aujourd'hui ?
 - Mme : une cinquantaine de personnes.
 - M : je dirais même un peu plus.
 - AS : quand vous avez reçu l'agrément, vous avez eu quelles réactions ?

- M : la fête.
- Mme : on a fêté ça.
- M : on a ramassé les factures de téléphone après...
- Mme : le temps d'annoncer ça à tout le monde.
- AS : et vous aviez un doute ?
- M : personnellement, j'avais confiance dans la justice, la loi, si on a le papier, voilà, si on ne l'a pas...
- AS : si vous n'aviez pas eu l'agrément, vous auriez fait quoi ?
- Mme : je pense que j'aurais fait appel pour savoir pourquoi.
- AS : donc vous avez fait la fête et ça correspondait à quoi pour vous le fait d'avoir cet agrément ?
- Mme : qu'on allait pouvoir être parent.
- M : je dirais, c'est le départ de l'attente qui... d'un côté c'est la fête parce qu'on a eu l'agrément, d'un autre côté, c'est le début qui commence.
- Mme : pour moi, ça c'était un jour après, pour moi, c'était le moment quand on l'a reçu, «on va être parent » ; après, ça tombe, il n'y a plus qu'à attendre.
- AS : est-ce que pour vous, vous imaginez une différence entre le fait d'être parents d'un enfant que vous auriez conçu et le fait d'être parents adoptants ?
- Mme : au point de vue de mes sentiments, non, c'était mon problème quand je ne voulais pas adopter au début, j'avais peur de faire une différence. Maintenant, j'imagine qu'il y aura des problèmes, il peut y avoir des problèmes avec un enfant adopté, mais il peut y avoir des problèmes avec notre propre enfant, alors vous dire s'il y a une différence...
- Mr : peut-être certains problèmes ne sont pas les mêmes, parce qu'un jour il peut dire «je voudrais bien revoir mes parents », mais, je ne vois pas de différence, bon il y a bien une différence, c'est que ce n'est pas mon fils, ma fille biologique, mais la vie pour l'enfant, c'est ça le plus important, mais il ne faut pas négliger ça, c'est quand même important pour l'enfant...
- AS : vous pensez qu'on peut se préparer à être parents adoptants ?
- Mme : il n'y a pas de préparation à être parents ; mais l'enfant lui va certainement nous demander «pourquoi, comment... » mais à part ça...
- AS : et dans l'agrément, vous avez vécu comment les entretiens ? vous avez compris comment ?
- Mme : je pense qu'il y avait de bonnes choses ; même parfois, quand on avait des doutes, il nous donnait un exemple concret «si ça, ça se passe, vous faites quoi ? » C'était bien de se mettre sur la place même, ça nous aidait.
- M : moi, j'ai apprécié, ils étaient francs avec nous, surtout avec moi, il y a beaucoup de choses dans la vie que j'ai cherchées à comprendre et l'assistant social m'a dit «vous êtes le type de caractère à foncer, à faire le maximum de choses le plus vite

possible parce que vous pensez que vous n'avez pas beaucoup de temps à vivre » et c'est vrai que je n'avais pas réalisé et maintenant, chaque fois que je fais quelque chose, je peux dire « attends un peu, et je fais mieux les choses ».

- AS : donc là, on dépasse le cadre de la seule évaluation pour arriver presque sur une interprétation de votre vie et un conseil ?
- M : pourtant il ne m'a pas conseillé, mais ça m'a aidé, ça m'aide énormément, avoir compris ça ; il a compris ça et il me l'a expliqué dans une phrase très simple.
- AS : donc, vous avez un agrément pour un enfant de zéro à trois ans, c'est plus large que ce que vous aviez initialement souhaité ?
- Mme : disons, c'est nous qui avons dit de zéro à trois.
- AS : donc vous avez bien changé ?
- Mme : on veut un enfant quand même, mais j'ai toujours dit, et c'est marqué dans le dossier, je veux un bébé, c'est aussi précisé.
- AS : donc dans votre idée, le fait d'augmenter l'âge augmente les possibilités ?
- Mme : en fait quand on nous forçait à prendre une décision et à savoir, il y a une chose que j'étais certaine, je ne voulais pas un enfant qui soit déjà scolarisé, d'où trois ans.
- M : et puis nous, on était forcé d'avoir une marge.
- AS : et pourquoi forcé d'avoir une marge ?
- Mme : ils essayaient de savoir vraiment ce qu'on pensait.
- M : mais gentiment,
- AS : et ça veut dire quoi ?
- Mme : il nous a dit «soyez égoïstes, écoutez-vous », c'était ces mots.
- AS : et bien précisément, si vous ne pensez qu'à vous, c'est que vous n'êtes centrés que sur votre désir d'un enfant le plus jeune possible, donc moins de six mois. Alors, comment en centrant sur votre désir, vous élargissez à moins de trois ans ?
- Mme : de zéro à six mois, ce serait mon idéal ; plus petit il est, mieux je serais ; maintenant, mon désir c'est d'avoir un enfant, on est d'accord, je me dis que de zéro à six mois, c'est pas évident d'en avoir un, et de toute façon, j'aime les enfants, on aime les enfants, ce qui était important pour moi, c'était vraiment la scolarisation.
- AS : donc, ma question, c'est de savoir comment vous passez de six mois à trois ans ?
- Mme : !!!!
- M : je ne sais pas.
- Mme : parce qu'on a vraiment envie d'avoir un enfant.
- AS : et quand vous dites «on m'a forcé en douceur», comment ça se passe et surtout qu'est-ce qui se passe ?
- M : j'ai senti qu'il y avait une poussée pour donner le début et la fin d'une période et

pour dire, «et bien voilà » ; mais moi, j'ai déjà un gros problème, car s'ils me proposent un enfant de douze ans, je ne peux pas dire non, parce que ça veut dire que cet enfant a besoin d'une famille. A la limite, j'ai une préférence, c'est le bébé entre zéro et deux mois, est-ce que c'est faisable, je ne crois pas, après ça, je m'en fous, c'est pas que je m'en fous, c'est...

- Mme : c'est vrai que tu as moins de critères que moi par rapport à ça.
- M : moi, je me demande de quel droit j'ai le droit de choisir sur un sujet pareil.
- AS : et ça, c'est référé à vos convictions religieuses ?
- M : oui, c'est référé avec mes convictions religieuses
- Mme : oui, certainement
- M : et avec mon expérience où j'ai travaillé avant ; le problème qu'il y a aujourd'hui, c'est de penser qu'on passe à travers des catalogues pour choisir, c'est grave, et ça, ça arrive avec l'évolution humaine.
- AS : donc, vous avez un agrément, et vous faites quoi ?
- Mme : on attend
- AS : quoi ?
- Mme : qu'on nous téléphone
- M : on attend «oui, bonjour, on a un enfant pour vous » et puis trois jours plus tard on est papa et maman. C'est un truc que j'attends.
- AS : et vous l'attendez de qui ?
- Mme : de vous, du service adoption.
- AS : vous savez comment ça marche pour les enfants pupilles de l'Etat, on vous a expliqué cela ?
- Mme : oui, pourquoi ?
- AS : vous savez la différence entre le Conseil de Famille et le service adoption ?
- Mme : nous, on a l'adoption, pas le Service de Famille.
- AS : qui d'après vous déciderait de vous confier un enfant ?
- Mme : et bien, je ne sais pas qui présente notre dossier pour savoir si on est la famille idéale pour recevoir cet enfant.
- AS : et qui décide ?
- M : le Conseil Général ?
- Mme : non, je ne sais pas.
- AS : c'est ça, c'est un peu flou ; mais vous pensez demander quoi à qui ? Pour vous, attendre un enfant, ça veut dire quoi ?
- Mme : déjà finir la maison pour pouvoir l'accueillir le mieux possible. Maintenant, nous, on sait que une fois par année, il faut qu'on envoie une lettre ; et on se dit «c'est le truc à ne pas oublier ».

-
- M : ça, c'est une peur pas possible
 - AS : et pourquoi ?
 - M : parce que si on n'envoie pas cette lettre, c'est raté quoi. C'est pas beaucoup, mais c'est facile à oublier.
 - AS : en qui vous faites le plus confiance ?
 - Mme : par rapport aux gens qu'on a vus ? par rapport à l'adoption ?
 - AS : oui, dans votre projet de devenir parents.
 - Mme : moi, je dirais, c'est l'assistant social.
 - AS : vous l'appellez par son prénom
 - Mme : oui, je ne sais pas pourquoi, ou plutôt si, je sais pourquoi, parce que j'ai des amis qui se sont liés avec lui, et quand on en parle, on parle toujours de F ; ça coule de source.
 - AS : donc ça correspond à une personne qui vous est proche ? Vous qualifiez comment les relations que vous avez eues avec les intervenants ?
 - M : avec l'assistant social ?
 - Mme : il connaît notre désir, c'est lui qui est à même de dire, «cet enfant il ira bien chez nous », si j'ai un problème, je lui téléphonerai.
 - AS : pour vous ?
 - M : pareil. Et puis aussi, depuis la première minute qu'on l'a vu, on ouvre notre vie personnelle à fond. Il est très compréhensif, il écoute beaucoup ; en même temps, il pose les bonnes questions ; moi, j'ai même l'impression que ça fait des années que je le connais. J'ai confiance. Avec moi, il arrive à voir beaucoup plus que ce que je dis, il arrive à voir la vérité derrière, mais c'est son travail, mais oui, c'est la première personne que j'irais voir.
 - AS : et que représente pour vous l'assistant social ?
 - M : une grand-mère, la grand-mère du petit quoi.
 - Mme : moi, j'allais dire «la Mère-Noël »
 - M : par rapport à l'enfant, et par rapport à moi, il a beaucoup de connaissances, d'expérience de la vie et ça vient seulement avec l'âge, la sagesse.
 - AS : et avant, les femmes qui étaient réputées comme étant sages dans un village, c'était aussi les sages-femmes, celles qui aidaient à accoucher.
 - Mme : oui.
 - AS : et le psychologue ?
 - Mme : c'est plus professionnel.
 - AS : donc ce serait plus émotionnel, affectif, avec l'assistant social ?
 - Mme : oui.
 - AS : les personnes les plus importantes pour vous dans l'adoption que vous ferez, c'est qui ?

- Mme : c'est d'abord nous deux.
- M : oui, pour moi aussi, c'est nous deux.
- AS : si vous aviez un conseil ou quelque chose à demander aujourd'hui, vous iriez voir qui ?
- Mme et M : l'assistant social.
- AS : et vous lui demanderiez quoi ?
- Mme : ça dépend de l'aide dont j'ai besoin, mais c'est vrai que si j'ai envie de savoir où en est notre dossier, je l'appellerais, de savoir où on en est, si on a déjà un enfant et qu'on a un problème, je l'appellerais aussi, un petit doute... parce qu'il a l'expérience quand même. Si c'est pour des trucs courants, style on a un bébé et il pleure, j'appellerais maman ; mais pour les choses propres à l'adoption, ce sera l'assistant social.
- AS : votre mère est importante pour vous dans l'adoption ?
- Mme : oui, d'ailleurs, avant de faire la demande, je lui ai demandé pour que ce soit elle qui garde l'enfant, quand on travaille ; et c'est vrai que j'aime bien lui demander son avis et si elle est d'accord...
- AS : et pour vous ?
- M : oui ma maman, mais aussi sa maman est très importante.
- AS : les mamans sont plus importantes que les papas ?
- Mme : ça dépend, c'est différent.
- M : je dirais : ta mère et ma mère sont assez proches au niveau de l'aide et du conseil, que mon père ou ton père, c'est pas pareil, c'est des conseils différents.
- AS : à qui vous parlez le plus facilement de votre projet d'adoption ?
- M : avec tout le monde.
- AS : OK ; et les premiers parents adoptants que vous avez rencontrés, mis à part ceux que vous avez rencontrés quand vous étiez petite, vous pensez qu'ils ont eu une importance pour vous ?
- Mme : à part ceux là, on n'a pas franchement lié amitié avec...
- M : il y a eu un autre couple qui a eu l'agrément et qui n'a pas adopté.
- AS : le fait de rencontrer d'autres parents ou futurs parents, pour vous aujourd'hui c'est pas quelque chose d'important, comme hier ?
- Mme : non, on a des amis qui nous comprennent, donc c'est quelque chose dont on parle facilement.
- M : moi, j'en parle aussi facilement, je connais un mécanicien qui a adopté et voilà...
- AS : donc pour vous, c'est pas important de rencontrer d'autres adoptants ?
- Mme : c'est ce qu'on nous a conseillé de faire, d'aller voir... mais on est bien entouré, on en parle ; moi, je n'en ressens pas le besoin,
- M : moi, j'aimerais bien

-
- Mme : toi, tu aimerais bien, mais c'est sûr qu'on ira en voir une fois, mais...
 - AS : et ces personnes vous apporteraient quoi ?
 - M : que, on n'est pas spéciaux, ils ont aussi passé les mêmes stades, les mêmes problèmes, peut-être différemment, et puis aussi nous on attend et eux ils ont aussi attendu.
 - AS : donc ils savent ça.
 - M : ils savent les trois jours ; le coup de fil ; le cœur qui fait "boum, boum".
 - AS : donc c'est ce que vous imaginez qu'ils pourraient vous donner, mais qu'est-ce qui fait qu'aujourd'hui, vous n'en ressentez pas le besoin ?
 - M : j'en ressens toujours le besoin.
 - Mme : moi, non, et chaque personne réagit différemment, c'est quand même très personnel ; ils auront beau me dire comment ils ont réagi, moi, ça ne me dit pas comment moi, je vais réagir à ce moment-là.
 - AS : vous n'avez pas envisagé l'adoption internationale ?
 - M : si, le seul problème, c'est au niveau d'arg... , de l'enfant le plus...
 - Mme : pour l'instant, on se dit qu'on va attendre ce qui se passe en France et si vraiment on trouve que c'est trop long, on ira peut être regarder... mais pour l'instant.
 - AS : parce que, quand vous en parlez, vous êtes en attente d'un enfant pupille de l'État ?
 - Mme : oui
 - AS : et à quel moment l'attente va devenir insupportable au point de vous motiver pour aller chercher un enfant ailleurs ?
 - Mme : ça c'est une excuse pour moi, mais la maison n'est pas finie, donc c'est pas grave ; je me donne un peu des buts pour me faire attendre, mais c'est quand même que la première année.
 - AS : vous vous donnez combien de temps ?
 - Mme : comme on nous a dit huit ans.
 - M : moi, je tiens cinq ans, mais si après cinq ans, il n'y a rien, je passe un coup de fil.
 - Mme : moi, je pense que j'irai voir ailleurs avant.
 - M : ailleurs, oui, d'accord.
 - Mme : moi, je pense que, au bout de trois ans maximum, on commencera les démarches.
 - AS : qu'est-ce que vous attendez aujourd'hui des professionnels de l'adoption ? de la Dipas ou de l'assistant social ?
 - Mme : je dirais que, le plus difficile, c'est qu'on a fait plein de démarches pour cet agrément, on s'est vu plusieurs fois, et à partir du moment où on a cet agrément, il n'y a plus rien ; à part nous, si on veut téléphoner ou écrire notre lettre, il n'y a plus rien ; à part ça, il n'y a plus rien, plus aucun signe. Je comprends maintenant pourquoi on

nous a dit «préparez-vous » ; et du fait qu'on n'a plus rien, on continue notre vie, on oublie, on y repense, enfin, c'est pas qu'on oublie qu'on veut un enfant, mais il n'y a plus rien qui nous le rappelle, à part nous. Vous allez dire, «ça dépend de nous », d'accord ; je ne sais pas, je trouve dommage, peut-être il pourrait y avoir un petit quelque chose...

- AS : et ce petit quelque chose, ce serait quoi ?
- Mme : je ne sais pas, peut être un petit courrier, une fois de temps en temps...
- M : mais c'est à nous aussi de montrer le chemin parce que pour Noël, on pourrait envoyer une carte ou quelque chose.
- Mme : aussi, c'est vrai, mais on se dit «si on ne fait rien, on ne va rien avoir non plus ». On est relégué dans un tiroir, dans un dossier, et on attend.
- M : on est un chiffre.
- AS : on dirait que vous avez le sentiment d'être dans une phase plus passive, d'attente... d'un coup de fil, d'un courrier qui vous arriverait comme ça ?
- Mme : en fait, on est dans une phase plus concrète, parce qu'on sait que normalement il doit y avoir quelque chose au bout.
- AS : donc plus concrète et en même temps plus passive ?
- Mme : oui.
- AS : et qu'est-ce qui ferait, pour reprendre ce que vous disiez, que vous pourriez retrouver un rôle que vous aviez dans l'agrément ?
- M : nous, on pourrait aller voir déjà certaines personnes qui ont adopté, aussi.
- Mme : oui, mais maintenant, c'est par rapport à nous.
- M : oui, mais après ce moment -à, communiquer avec vous en disant «voilà, on a vu ces gens, c'était intéressant, est-ce qu'on peut discuter ? » . Moi, je me suis dit aussi, c'est important pour d'autres couples qui sont en train de passer l'agrément, de savoir ce qui se passe, comme pour nous.
- AS : et vous, vous auriez aimé, quand vous étiez dans la procédure d'agrément, savoir comment ça se passait après ?
- M : j'aurais aimé savoir ce qu'ils pensent une fois qu'ils ont eu l'agrément.
- Mme : oui, mais on en a bien parlé avec Monsieur et Madame...
- M : oui, mais ils n'ont pas adopté, ils ne vont pas adopter, ils savent qu'ils n'adopteront pas et un couple comme nous, c'est quelqu'un qui n'a jamais eu d'enfant.
- AS : les personnes dont vous parlez ont eu un agrément
- Mme : oui, ils ont déjà des enfants, ils ont eu un agrément et ils n'ont pas fait suite.
- M : et ça aussi, c'était une famille importante pour moi au niveau de la question «handicapé » parce qu'ils ont justement un enfant qui a eu une maladie grave, qui est handicapé à cause de ça, et ça m'a....
- AS : et le fait d'en parler, de l'adoption, vous pensez que ça sert à quoi ?

-
- M : je ne sais pas comment dire ça. Pour moi, si je ne parle pas, c'est pas bien.
 - Mme : on en parle parce que c'est important pour nous, comme une famille qui veut un enfant.
 - M : moi, j'ai cette expérience avec mes parents que, ils nous font asseoir, moi et mon frère dans le salon, et puis ils ont dit, « nous, on a pensé avoir un autre enfant, est-ce que ça vous dit ? » et là c'était génial ; là c'est un projet qui est différent, mais il y a aussi l'attente.
 - AS : les points de ressemblance c'est quoi, quand vous faites cette comparaison ?
 - M : est-ce qu'elle enceinte ou pas, hop, elle est enceinte, donc, j'ai l'agrément ; l'attente, c'est cinq ans ou huit ans pour nous, chez nous c'était neuf mois et après des stades qui vont être, je pense, plus ou moins la même chose.
 - AS : être accompagnés dans votre projet, ça voudrait dire quoi pour vous ?
 - Mme : c'est être soutenu, avoir des gens qui s'intéressent.
 - M : être là ; et faire le point de temps en temps, pas juste au bout du téléphone quoi.
 - AS : « s'intéresser » ça veut dire trouver un intérêt à ce que vous faites, qui pourrait trouver cet intérêt à ce que vous ayez un enfant et qui donc serait le ou la mieux placé pour vous accompagner ?
 - Mme : j'aurais tendance à dire maman.
 - M : il y a ceux qui donnent l'enfant aussi.
 - AS : quand vous dites votre mère ?
 - Mme : je sais que si un jour on me téléphone pour me dire que l'enfant est là, je vais appeler maman.
 - AS : donc ça, c'est au moment où vous avez l'enfant, mais pour vous accompagner le temps avant l'arrivée de l'enfant ?
 - Mme : je dirais que, c'est tout le monde, tous les gens à qui on en parle, c'est dans notre vie.
 - AS : vous ressentez le besoin d'être accompagnés ?
 - M et Mme : oui
 - AS : ou si c'est ma question qui... ?
 - Mme : non, mais comme chaque personne, c'est porteur d'avoir de la famille, d'avoir des amis sur qui on peut compter, pour moi, c'est quand même un accompagnement, eux avec nous, nous avec eux.
 - AS : les professionnels, l'assistant social, auraient une place dans cet accompagnement ?
 - Mme : il aurait une place, bien sûr, si on se pose des questions sur l'adoption.
 - M : moi, je dirais que lui, pas seulement lui, mais votre organisation devrait avoir une place parce que dans cinq ans d'attente, il y a beaucoup de choses qui peuvent changer aussi, dans les attitudes...

- Mme : c'est là que je dis que le service, ce serait bien qu'il donne des nouvelles dans les cinq ans, pour se parler, se rencontrer, ce genre de choses, parce que si moi j'ai un problème, je l'appellerai, je l'appellerai, donc il est toujours présent, sans être présent, mais, pour accompagner les couples, dans cette attente, ce serait bien qu'on se rencontre une fois par année, juste pour savoir comment ça va, c'est ça que je voulais dire tout à l'heure.
- M : et que même, cette lettre qu'il faut qu'on envoie, si vous la photocopiez cinq fois, vous la mettez dans cinq enveloppes, vous mettez l'année dessus et puis voilà ; pour moi, c'est du bidon.
- AS : donc, il vaut mieux le dire que l'écrire ?
- M : oui, à mon avis.
- AS : je reviens sur une question, pourquoi vous n'êtes pas allés en adoption internationale tout de suite ?
- M : moi, je dis oui, il faut le faire, mais...
- Mme : parce qu'intérieurement, je pense qu'on aura de la chance et qu'on aura un coup de téléphone.
- AS : vous êtes en attente d'une bonne nouvelle, qui vous arriverait du ciel ! ?
- Mme : oui, j'attends une bonne nouvelle qui peut arriver avant les cinq ans, pourquoi pas ?
- M : oui, moi, aussi, mais je me dis toujours il faut le faire, mais il y a toujours le temps et puis je ne sais pas.
- AS : est-ce que vous avez rencontré des personnes qui pour vous ont été des modèles ?
- Mme : pour moi, je me réfère à mes parents.
- M : pour moi, c'est la même chose, mes parents ; j'essaie de voir quelqu'un d'autre ; je vois aussi l'assistant social comme sorte de modèle, même si je ne connais rien de sa vie privée, je ne sais pas s'il a des enfants ou pas, mais il a toujours la bonne réponse, il sait toujours ce qu'il faut dire, ce qu'il faut faire ; ça a beaucoup joué pour moi, et puis mes parents et la chance que j'ai eue avec ma sœur.
- AS : si l'assistant social était la grand-mère de l'enfant, il devient votre parent, il serait plus un modèle maternel ou paternel ou les deux ?
- M : les deux, mais le côté sagesse ; j'ai dit grand-mère mais plus dans un cadre paternel, pratique, ce qu'il faut faire, mais le côté maternel aussi.
- AS : est-ce qu'il y a autre chose que vous pourriez me dire ?
- M et Mme : non
- AS : et bien merci à vous. Je reviens quand même sur une question. Vous pensez que les adoptants pourraient vous apporter autre chose que ce que vous apportent les professionnels ?
- Mme : ils ont les sentiments en plus, sentiments que les professionnels n'ont pas

parce qu'ils ne sont pas dans la même situation, sentiments d'attente que les professionnels n'ont pas

- AS : donc là on est sur un partage d'expérience, de vécu
- Mr : oui
- AS : Ok ; merci à vous.

Entretien n° 7 Monsieur et Madame SIMON : « nous sommes un peu perdus ».

- AS : pourriez-vous me dire pour quelles raisons vous avez demandé un agrément adoption ?
- M : moi, j'ai fait cette demande, après en avoir parlé à mon épouse, c'est quelque chose que je porte depuis longtemps, c'est la volonté de faire quelque chose pour un enfant parce que depuis la fin de l'adolescence, je ressens très mal les inégalités des enfants et que souvent eux ils souffrent mais ils y sont pour rien, donc je fais des choses microscopiques sous forme de dons, mais qui ne me donnent pas satisfaction, donc j'avais ce projet dans ma vie, un jour, sans me donner de date, d'adopter au moins un enfant, et lorsque j'en ai parlé à ma femme, on s'est aperçu qu'on se rejoignait là-dessus et c'est à partir de là qu'on a abordé ce projet en couple, et j'ai envie de dire avant de savoir qu'on allait avoir des difficultés nous pour avoir un enfant. Dans mon esprit, c'était d'avoir des enfants naturels, et j'en adopterai. Voilà pour moi.
- Mme : et pour moi, cette envie a commencé depuis ma jeunesse, je suis d'origine russe et depuis que je suis jeune fille, j'avais des copines, je parlais avec mes copines de ça et naturellement j'avais envie d'avoir des enfants naturels, et d'adopter un enfant. Moi, c'est pour les mêmes raisons que mon mari, mais il y a encore une raison qui s'ajoute, c'est ce sentiment maternel très fort en moi que j'ai depuis que je suis devenue femme peut-être. Et j'ai toujours admiré les gens qui avaient des enfants.
- AS : donc des sentiments humanistes, humanitaires ?
- M : humanistes
- AS : et également les difficultés que vous rencontrées pour avoir un enfant de votre couple, cette difficulté venait plus de
- M : de moi, parce que ma femme a déjà eu un enfant ?
- AS : et cette difficulté vous la qualifiez de... ?
- M : des difficultés naturelles puisqu'elles sont parfaitement identifiées, c'est une durée de vie insuffisante des spermatozoïdes, ce qui nous ouvre tous les espoirs avec l'assistance à la procréation et ce qui n'a pas changé d'un iota notre volonté à adopter. Donc, dans l'ordre, il y a bien eu la volonté d'adopter, en même temps qu'on essaye d'avoir un enfant naturel, et comme on n'y arrivait pas on a commencé à faire

des analyses qui ont dit que ma femme est parfaitement normale et que moi, j'avais ce qu'il fallait, le sperme n'est pas infecté, mais il y a une durée de vie beaucoup trop courte.

- AS : ce qui impose de faire des FIV dans un délai qui est très court.
- M : voilà. Donc, on peut trouver des spermatozoïdes de qualité.
- AS : et vous en êtes où par rapport aux procréations médicalement assistées ?
- M : donc il s'est passé plein de choses. Suite à notre démarche d'agrément, on a commencé des démarches en Russie puisque c'est notre première volonté, on est arrivé à avoir un interlocuteur très sérieux, c'est grâce à l'assistant social, qui est aujourd'hui notre interlocuteur en Russie et en même temps, nos contacts avec les médecins se sont accélérés et ils nous ont proposé d'entamer un processus. Je crois qu'au départ, on était plus sur un processus d'adoption, puis un an après l'adoption, des in vitro. Là, on nous a proposé les deux en même temps, donc on en a discuté, on ne se sentait pas à faire les choses en même temps et donc on a dit, on va privilégier les in vitro, parce qu'on n'est pas maître des propositions et on va simplement inverser les choses ; donc on a fait une première tentative qui s'est médicalement mal passée, puisque ma femme a beaucoup souffert des traitements et des piqûres et pour diverses raisons médicales on a dû interrompre le traitement. On a mal vécu ça tous les deux, voire très mal pendant quelques semaines, on est parti en vacances alors que ce n'était pas prévu et on s'est dit, on va repartir sur notre projet qui n'a pas changé d'un iota et là ma femme a trouvé du travail à temps partiel. Et là, on va décider du nouvel ordre, est-ce qu'on poursuit l'adoption ou on refait une tentative in vitro, sachant que les traitements ont évolué.
- AS : quand vous avez commencé à parler de l'adoption, vous imaginiez adopter quel enfant ?
- Mme : nous, on voulait adopter un enfant qui ait entre cinq et huit ans, mais dix ans, c'était pas exclu ; on avait dit «on ne sépare pas deux frère et sœur, ou des jumeaux ».
- AS : donc un ou deux enfants entre... ?
- Mme : cinq et dix ans. Et les derniers temps, on avait dit même, de zéro jusqu'à...
- M : c'est-à-dire que s'il y en avait deux, qu'il y en ait un plus petit. Parce qu'on a eu une proposition pour trois enfants, et le plus petit avait trois ans et on s'est pas senti capable, on peut le dire, c'est-à-dire trois plus un ça fait quatre d'un seul coup, plus parce qu'on en veut un naturel ; alors on a bien réfléchi et on s'est dit «on ne se sent pas capable ».
- Mme : franchement sans les voir déjà, moi, j'avais déjà...
- M : et puis notre fils a mal réagi en plus ; enfin c'est pas ça qui a pesé le plus lourd, mais oui, on ne s'est pas senti capable.
- AS : est-ce que vous connaissez des personnes qui ont adopté et quels sont les premiers adoptants que vous avez rencontrés ?
- M : oui, c'est un contact que nous a donné l'assistant social, des gens qui revenaient

de Russie avec une petite fille de cinq ans et qu'on est allé voir chez eux

- AS : donc ce sont les premiers adoptants que vous avez rencontrés, ou bien dans vos souvenirs, vous avez fait des rencontres qui pour vous étaient la première rencontre avec l'adoption ?
- Mme : pour moi, personnellement, j'ai une cousine qui est mariée et elle a adopté un petit garçon de dix mois et elle avait trois enfants naturels en plus ; et ça se passait très bien
- M : pour ma part, c'est une connaissance de travail il y a cinq ou six ans, c'est un couple qui avait deux enfants, les enfants avaient une douzaine d'années et qui a décidé d'adopter un enfant en Russie et quand ils sont arrivés sur place il y en avait deux au lieu d'un et ils ont décidé sur place de prendre les deux.
- AS : les enfants avaient quel âge ?
- M : à deux ans près, ils avaient huit et dix ans. Et je l'ai harcelé de questions. Donc ça, et puis autrement pour moi, les autres souvenirs, c'est mes lectures. Voilà mes lectures et ce couple avec deux enfants naturels parce que c'était un peu la même démarche : l'idée de faire quelque chose.
- AS : vous pensez, qu'il a eu une influence sur l'idée que vous avez eu d'adopter un enfant et sur la décision de faire une demande d'agrément ? Est-ce que vous avez l'impression qu'il y a des personnes qui ont eu une importance ou une influence quelconque ?
- M : pour moi non, parce que je n'en ai toujours parlé qu'à ma femme ; et j'avais même des proches amis qui n'ont jamais été informés.
- Mme : pour moi, c'est pareil.
- AS : donc vous diriez... ?
- Mme : c'est personnel
- AS : c'est quelque chose que vous avez construit en couple. OK. Je passe à autre chose ; il y a eu la procédure d'agrément, vous l'avez vécue comment ?
- Mme : moi, j'étais impatiente ; et en même temps je ne savais pas ce qui allait se passer après ; bien sûr très curieuse, voilà.
- M : moi, je dirais, j'ai pas tout compris, mais je suis pas sûr qu'il soit utile lorsqu'on va voir quelqu'un une demi-heure trois-quarts d'heure dans un cabinet, qu'il arrive à bien nous cerner ;
- AS : et de cette procédure et des entretiens vous en avez retiré quoi ? Est-ce que déjà vous en avez retiré quelque chose ?
- M : moi, ce que j'en ai retenu, c'est que c'est assez sérieux quoi. Effectivement les gens posent des questions sur nous, essayent de bien déterminer pourquoi, sur notre passé, sur notre vie de couple. Donc, c'est sérieux et vous ne donnez pas d'autorisation à n'importe qui.
- AS : c'est une procédure que vous avez jugée comme étant légitime ou bien qui vous paraît illégitime parce qu'on ne demande pas ça à un couple qui veut avoir un enfant

naturel ?

- M : ça me paraît normal. On confie un enfant à quelqu'un qu'on juge capable de l'élever, au niveau matériel et tout.
- AS : et vous avez eu l'impression d'être jugé ?
- Mme : moi non, aucun jugement ; j'ai pas senti ; on était bien appuyé, avec le psychiatre aussi ; des questions ; non c'était très humain, très
- M : à la sortie par contre, tous les entretiens se ressemblaient.
- AS : et depuis le début de votre projet d'adoption, vous avez l'impression que vous avez changé dans l'attente de l'enfant. ? Votre idée de l'enfant et votre disponibilité ont été modifiées dans les mois ou les années qui ont passé ?
- Mme : moi non.
- M : moi, absolument pas, je suis juste perturbé sur l'ordre. Je suis un petit perdu aujourd'hui de dire « il faut qu'on refasse une ou deux in vitro et qu'on adopte, ou l'inverse ». Là, je suis un petit peu perdu, mais sur le projet final, j'ai pas changé d'un iota.
- AS : quelle différence vous imaginez entre le fait d'être parents et d'être parents adoptants ?
- Mme : je pense que forcément il y a une différence, même peut-être pas au niveau émotionnel, sentimental ; mais pour moi au début, c'est une plus grande responsabilité, comme j'ai un fils naturel et qu'on vit ensemble depuis cinq ans, il y a déjà entre nous une grande base de relations, comme on se comprend sans se parler, un enfant adopté ce ne sera pas pareil ; tout ça il faut le construire, il faut commencer au début
- AS : et avec un enfant que vous adopteriez ?
- Mme : si l'enfant qui arrive, il a six ou sept ans, pour moi, il faut construire les choses comme s'il avait zéro ; même s'il est un peu plus âgé, je lui parlerai comme à un petit enfant, je lui donnerai des câlins comme un petit enfant de zéro ou un an.
- M : moi, je pense qu'il peut y avoir une différence, mais plutôt de l'enfant vers nous ; moi, j'ai la chance aujourd'hui d'être parent adoptif latent puisque je suis le papa de Paul et que je vis avec lui, c'est mon fils ; donc je pense que de mon côté il n'y aura pas de différence, mais pour l'enfant, il peut avoir le mal du pays, peut-être il mangeait mal, il était pas bien ; ici, c'est mieux, mais ça ne suffit pas...
- AS : est-ce que vous pensez qu'on peut ou qu'on doit se préparer à être parents adoptants ?
- Mme : moi, je pense que oui
- AS : sur quel point et comment ?
- Mme : il manque peut-être une formation pour des cas particuliers « c'est quoi la meilleure réaction, ou le même comportement pour l'enfant ? » Quelquefois, on pense que c'est bien et puis on se trompe. J'imagine qu'on passe des stages ou des contacts avec des conseillers ou des psychologues.

-
- M : moi, je pense qu'il y a l'étape de l'arrivée, et quand on en sera là, on commencera à voir des gens, les premiers temps et puis, il y a quelque chose qu'il faut qu'on fasse aussi, c'est avoir de l'expérience sur les réponses aux questions, on va avoir des questions, donc est-ce qu'on est bien dans le vrai avec notre volonté de dire «on ne cache rien »...
 - AS : donc vous pensez que c'est une préparation sur des réactions de l'enfant ?
 - M : oui, voilà, sur ces points là ;
 - AS : cette préparation se ferait quand ?
 - M : pour moi, elle se ferait par exemple entre, puisque les étapes, c'est d'abord un premier voyage pour la présentation de l'enfant, puis après notre correspondant sur place fera l'ensemble du dossier, donc pour moi, ce serait des rendez-vous avec des parents qui ont déjà adopté, qui seraient entre le voyage de présentation et notre retour avec l'enfant. Donc, à partir de là, nous, on va attendre l'enfant, et pendant cette période-là, on va voir un certain nombre de personnes.
 - AS : OK ; donc vous avez eu un agrément il y a un an et demi et vous avez eu quelle réaction quand vous avez reçu l'agrément ?
 - Mme : on a sauté au plafond. (rires)
 - M : on était heureux, on a fêté ça, et c'était un soulagement aussi, parce que jusqu'à l'avoir, on ne savait pas.
 - AS : donc une joie et un soulagement. Pour les deux ?
 - M : oui, parce que c'est indispensable ; on avait bien compris que sans ça il n'y a pas de projet d'adoption.
 - AS : et avec cet agrément vous faites quoi ?
 - Mme : je vais tout de suite, le jour même je crois...
 - M : en fait, on avait déjà commencé à prendre contact avec une association...
 - AS : à quel moment vous aviez pris contact ?
 - M : j'avais téléphoné à une association qui m'avait dit «est ce que vous avez l'agrément ? » et ils m'avaient dit : «quand vous aurez l'agrément, il y a ça et ça... ». Donc, ensuite, quand on a eu l'agrément, on a appelé le Ministère qui nous a donné des informations et puis on a appelé l'assistant social, on s'est revu, et il nous a dit qu'il connaissait des couples qui avaient adopté en Russie.
 - AS : donc c'était, compte tenu de votre histoire, la Russie, c'était le pays vers lequel, de manière exclusive vous alliez vous tourner ou si étiez ?
 - M : pas exclusive, mais on s'est dit que c'était peut-être une chance supplémentaire, si l'enfant arrive sans parler français, il y a deux personnes qui parlent sa langue ; et puis sa culture, nous la Russie...
 - Mme : et puis les familles ; ma mère en Russie, elle l'attend à bras ouverts, elle sera sa grand-mère ; ma sœur, elle avait un jugement un peu plus négatif, mais j'en ai parlé plusieurs fois avec elle, et puis elle a changé ; il suffit d'expliquer aux gens...

- M : donc on a pris contact avec l'association, on a d'abord pris contact avec une première famille qui avait adopté, de la part de l'assistant social, on a été très très bien reçu, qui nous a donné les coordonnées de ces personnes, on les a contactées, et on est allé les rencontrer en Russie ; on s'est vu deux fois et on a pris la décision de ne pas travailler avec deux ou trois associations, et puis on s'est dit «c'est bon, on lui fait confiance », on a toujours fait référence à l'assistant social, donc aujourd'hui on en est là et la prochaine étape, ce sera de dire, «voilà, on est prêt ». Ils ont tout le dossier, ils ont tout ce qu'il faut et dès qu'on relance, on sera appelé pour une présentation d'enfant.
- AS : quand vous avez eu votre agrément à qui vous faisiez ou vous avez fait le plus confiance pour réaliser l'accueil de l'enfant ?
- M : moi, je dirais, c'est le Conseil Général et le Ministère. Tous les contacts qu'on a pris, ils ont été validés par l'un ou par l'autre, ou par les deux et quand on nous a dit «attention ,là, n'y allez pas », on n'y est pas allé. Donc, n'ayant aucune connaissance, on s'est dit «on va rester dans des conseils un peu officiels »
- AS : et aujourd'hui, vous faites le plus confiance à qui ?
- M : et bien, aujourd'hui, grâce à ces deux interlocuteurs, on est arrivé à avoir un contact en Russie, qu'on trouve extrêmement sérieux, donc aujourd'hui, via le Conseil Général et le Ministère, on est arrivé à ce contact.
- AS : en qui vous avez confiance ?
- Mme : oui on a entièrement confiance.
- AS : et les contacts que vous avez eus avec le monde de l'adoption dans l'Ain, ou ailleurs, ils ont été de quelle nature ? j'entends par le monde de l'adoption, les parents adoptants ou ceux qui sont en instance d'agrément.
- M : dans l'Ain, on a fait une réunion de parents où on a été invité par vos services, c'était une salle pleine, et ensuite dans l'Ain, on a eu deux contacts ; le premier contact que l'assistant social nous a donné, qu'on a eu plusieurs fois au téléphone et ensuite cette famille qu'on est allé voir et qui revenait de Russie avec une petite fille de cinq ans. Et moi, j'ai un de mes meilleurs amis, une fois qu'on a eu l'agrément, on a mis quelques proches au courant et donc j'ai cet ami qui habite dans la région parisienne et qui en est au même stade que nous et on en discute avec eux aussi.
- AS : donc vous en avez parlé relativement peu autour de vous ? à vos familles ?
- Mme : parents, cousines et amis très proches.
- AS : si vous aviez à me dire à peu près combien de personnes sont informées de votre projet ?
- M : une dizaine
- Mme : oui, pour moi aussi une dizaine.
- AS : et avant d'avoir l'agrément, c'était quelque chose entre vous ?
- M : oui
- Mme : oui, on avait dit, on va attendre un petit peu avant d'avoir l'agrément. Être sûr

quoi, et ne pas dire n'importe quoi aux gens.

- AS : et l'idée de ne pas en parler avant, c'était au cas où vous ne l'auriez pas ?
- M : moi, de toute façon, je suis introverti donc, ça comme le reste, je préfère qu'on en discute ensemble. Après, oui, j'avais envie de leur dire, mais pas avant.
- AS : les personnes avec lesquelles vous parlez le plus facilement de votre projet d'adoption, c'est qui ?
- Mme : moi, c'est ma mère
- M : moi, c'est toi.
- AS : et le fait que vous en discutiez le plus avec votre maman, vous pensez que ça vient de quoi ?
- Mme : on se ressemble beaucoup toutes les deux et nous avons une relation très forte qui est créée depuis que je suis toute petite, ma mère m'a toujours parlé, d'elle, de moi.
- AS : et pour vous, c'est important d'en parler avec votre maman ?
- Mme : oui, aujourd'hui, plus ; je me sens heureuse, je ressens une chaleur familiale, par le sang si l'on peut dire.
- AS : à l'inverse, est-ce que vous avez rencontré des personnes qui vous ont montré ce qu'il ne fallait pas faire ?
- M : en fait, on a eu deux contacts de couple, donc non. Mais ce qui est intéressant à dire c'est que, on ne juge pas, on constate qu'il y a un accueil froid de mes parents, et quand on leur a dit, on a senti qu'on n'irait pas chercher un soutien de ce côté-là.
- AS : maintenant, on va peut-être se centrer sur les relations que vous avez eues ou avez encore avec le monde de l'adoption, c'est-à-dire avec des adoptants. Est-ce que certaines familles ou parents adoptants sont importants pour vous, pour votre projet ?
- M : et bien moi, j'avoue que, il y a quelque temps, j'ai demandé à une connaissance commune si elle pouvait me faire rencontrer une famille qui a adopté deux enfants roumains.
- AS : et ce que vous attendez d'une telle rencontre, c'est quoi ?
- M : j'aurais des questions à leur poser sur ce qu'on a vu déjà tout à l'heure, c'est-à-dire sur l'arrivée de l'enfant surtout s'il arrive à un certain âge comme on le pense, et puis comment ça se passe et eux comment ils ont fait ; ça fera partie de ma quête d'avis, qu'est-ce qu'ils ont fait par rapport à certaines questions.
- AS : donc, on dirait que là, ce que vous cherchez, c'est une expérience qui vous intéresse ?
- M : et l'autre, ce ne sera pas chez les parents adoptants, mais chez les spécialistes de l'Enfance
- AS : pendant la procédure d'agrément, vous n'avez pas rencontré de parents adoptants ?
- Mme : non, mis à part un ou deux téléphones avec la dame que nous avait indiquée

l'assistant social.

- AS : vous n'avez pas ressenti le besoin de rencontrer ou voir d'autres couples qui étaient en attente d'agrément ?
- Mme : si, on en parlait un peu mais...
- M : moi non, je ne suis pas, je pense plus après. Moi, avant non, j'avais même pas envie ; parce que le partager avec ma femme, ça me suffit. En attendant l'agrément, je ressentais aucun besoin d'en discuter avec...
- AS : et cette période actuellement, vous la vivez comment ?
- M : moi, aujourd'hui, je la vis mal, mais c'est plus lié à notre cas particulier. On s'est vu pendant un an à tout faire et maintenant on ne sait plus, adoption, PMA ?
- AS : donc, quand vous avez eu l'agrément, vous vous êtes dit «on va tout faire » ?
- M : oui, c'est ça en fait
- AS : et vous n'avez pas eu l'idée de demander à quelqu'un de vous aider un petit peu à y voir un peu plus clair ; vous êtes restés un peu entre vous ?
- Mme : oui, c'est peu ça
- M : avec ce détail que dans un rendez-vous qu'on a eu avec l'assistant social, il nous a dit une chose importante, que bien sûr tout est possible, un terme avant l'autre ou l'inverse, mais que par contre, si effectivement un enfant de cinq ou six ans arrivait dans une famille après un nouveau-né, il serait le troisième arrivé mais le deuxième dans l'âge et il nous a dit, «moi, je ferais peut-être plutôt l'inverse ». Faire arriver le deuxième en deuxième et ensuite le bébé arriverait en troisième. Donc il faut bien qu'on fasse un choix, et aujourd'hui on ne l'a pas encore fait parce qu'on a encore des vestiges de notre déception. Il faut du temps.
- AS : vous n'avez pas ressenti le besoin de rencontrer d'autres parents adoptants ?
- Mme : mais aujourd'hui, je suis plus ouverte.
- AS : et vous en attendriez quoi ?
- Mme : j'attends plus d'informations sur les enfants ce qu'ils pensent, comment ils se comportent, les filles, les garçons
- M : moi, je n'ai pas envie. Les informations je les ai eues tout seul ou par les rendez-vous avec l'assistant social ou le Ministère ; alors de voir quelqu'un qui est dans le même cas que moi, oui, on attend, on attend, on espère, non, moi, je fais pas ça. Moi, j'en discute avec ma femme. Par contre, aller voir des gens qui ont un enfant, faire partager oui, et dire voilà on a un enfant à des gens qui sont dans l'étape d'attendre.
- AS : donc aujourd'hui, ce souhait de rencontrer d'autres adoptants est motivé par le fait que ces parents qui ont accueilli un enfant peuvent vous transmettre des éléments de leur expérience ?
- M : mais, je ne veux pas le faire avant de savoir que j'ai un enfant qui m'attend.
- AS : OK. On va voir maintenant les contacts que vous avez eus avec les

professionnels et la Dipas. Vous qualifieriez comment ces relations ?

- M : moi, j'avais déjà eu cette impression de sérieux, la réunion était vraiment bien et on a montré qu'il y avait une disponibilité, soit immédiate, soit par téléphone, soit par réunion. Les professionnels, on a ressenti que c'était sérieux.
- AS : sérieux ? les entretiens par exemple ?
- M : sérieux mais les entretiens, c'est quand même très léonin, c'est-à-dire déséquilibré ; on veut nous connaître et nous on n'a pas la possibilité de connaître le psychologue... On ne se serait pas permis de demander «et vous, vous êtes mariés, vous avez adopté ? »
- AS : et pourquoi, vous ne vous seriez pas permis ça ?
- M : et bien parce qu'on n'en est pas à un entretien équilibré ; on se présente et puis c'est tout. Ce qui était intéressant dans ces rendez-vous, c'était la compétence à nous écouter et à analyser ce qu'on disait.
- AS : et vous avez eu l'impression que les relations que vous avez eues avec l'assistant social se sont modifiées après l'agrément ?
- M : non, parce que moi, je l'ai appelé même une fois après et...
- AS : donc on est bien sur un niveau ?
- M : de confiance, on va dire ;
- AS : et cette confiance, elle vient d'où ?
- Mme : parce que je pense que c'est réciproque.
- M : elle vient du sérieux, de l'écoute.
- Mme : nos besoins étaient satisfaits.
- M : notre besoin, c'était de nous accompagner, de nous aider à obtenir un agrément,
- Mme : de nous accompagner
- AS : et ça veut dire quoi, accompagner ?
- Mme : on a été bien écouté, bien traité ; il n'y avait pas une distance.
- Mme : le fait de pouvoir appeler aussi après ; une disponibilité
- M : voilà, on appelle, on a directement notre interlocuteur, il nous reconnaît tout de suite.
- Mme : et il est toujours au courant de notre cas.
- AS : OK, et vous n'avez pas pris contact avec l'association Enfance et Famille d'adoption ?
- M : non, il y a plein de gens dont on a les coordonnées., mais toujours pour les mêmes raisons, on ne veut pas pour l'instant.
- AS : donc le fait de rencontrer des personnes qui seraient dans la même situation que vous, qui ont suivi les différentes étapes et qui vous diraient «voyez, regardez-nous, on y arrive bien », pour vous c'est pas important ?
- M : non, pour nous c'est pas important parce qu'on a fait un gros travail seuls et moi,

intellectuellement, je maîtrise bien les étapes, on a la chance d'avoir un bon interlocuteur sur place ; mais rencontrer des gens à qui on va parler de notre vie très personnelle, il faut vraiment en attendre quelque chose ou leur apporter quelque chose, donc c'est ça qui fait que je vais voir ce couple ; mais aujourd'hui, je n'attends rien.

- AS : quelles sont les personnes qui pour vous sont les plus importantes pour votre projet ?
- M : c'est ma famille, c'est une fois que l'enfant est là qui compte, donc c'est les personnes avec qui on va vivre. Si on prend un peu avant, c'est la personne en Russie, notre contact parce que si elle décide de ne pas nous présenter d'enfant. , c'est une question de confiance et puis l'étape avant, c'était le Conseil Général et le Ministère ; donc ça dépend des étapes.
- AS : quand vous dites «on en parle entre nous », ça sert à quoi de parler de l'adoption ?
- Mme : c'est un partage. On y pense, mais sans en parler tous les jours. Mais moi, j'ai besoin d'en parler, de dire ce que je ressens, si je souffre pourquoi.
- AS : bien, encore une petite question : ça voudrait dire quoi pour vous «être accompagné ? »
- M : ça veut dire, comme on a eu la réunion, on a rien demandé, mais on a reçu dans notre boîte aux lettres : «il y a une réunion, si vous voulez venir ». Et bien super, on y va. Il y a cette étape là et il y a des services qui correspondent aux parents qui viennent d'avoir l'agrément et qui n'ont pas d'enfant. Par exemple pour nous, il y aurait quelqu'un de très intéressé pour suivre ça.
- Mme : et la première rencontre avec l'enfant aussi avec un spécialiste.
- AS : oui, et ça, ça se ferait en Russie ?
- Mme : oui sur place, avec l'avocate.
- AS : il y a d'autre chose ? Et de manière globale, comment vous qualifieriez cette période entre l'agrément et l'arrivée de l'enfant ?
- Mme : c'est une période difficile
- M : oui difficile. Il y a des mois des mois de dossiers, d'instruction et nous on est là impuissant.
- AS : c'est ça, il y a plein de choses dont vous n'avez pas la maîtrise, pas la gestion, avec un sentiment un peu d'impuissance, en se disant on ne peut rien. Et l'accompagnement dont vous parliez tout à l'heure, vous pensez qu'il pourrait vous apporter quelque chose ?
- Mme : c'est surtout pour l'enfant
- M : nous, on s'est débrouillé, on appelle l'assistant social, «qu'est ce que je dois faire ? »
- AS : et c'est prioritairement vers la Dipas que vous vous êtes tournés ? et non pas tellement vers les parents adoptants ?

-
- M : parce que moi je n'en ai pas besoin et comme c'est moi qui fais les démarches...
 - Mme : et puis moi, c'est vrai que j'ai aussi peur de les déranger, et les gens ils peuvent aussi jouer un jeu devant vous et la vérité on ne la connaît jamais ; alors il vaut mieux se concentrer sur nous, c'est un peu aussi une perte de temps.
 - AS : vous disiez tout à l'heure que vous n'aviez pas changé par rapport à l'âge de l'enfant, mais aujourd'hui, vous dites que l'enfant il pourrait être plus jeune ?
 - Mr : on a dit, s'il y en a deux, le deuxième pourrait être plus jeune. Mais si on nous appelle et on nous dit, le petit il a trois ou deux ans, on part tout de suite.
 - AS : merci pour cet entretien.

Entretien n° 8. Monsieur et Madame LECLERC : « L'accompagnement... une recherche commune »

- AS : donc la première question serait «pour quelles raisons vous avez demandé un agrément adoption ? »
- M : parce qu'on n'arrive pas à avoir d'enfant donc comme on désire avoir un enfant, il n'y a pas d'autre solution. On a essayé des inséminations artificielles avec donneur.
- Mme : et des fécondations in vitro
- M : et ça n'a pas marché.
- AS : donc, l'infertilité de votre couple vient de l'un ou de l'autre, des deux ?
- Mme : oui
- M : de moi, oui.
- AS : et vous avez fait combien d'IAD ?
- Mme : sept de mars à décembre de la même année, en 97.
- AS : et vous avez pensé à l'adoption à quel moment ?
- Mme : et bien avant d'entreprendre les méthodes de procréations médicalement assistées mais on avait décidé de faire ces méthodes là parce que pour moi, enfin pour nous, c'était un enfant qui avait une part de l'un de nous déjà et en plus je désirais faire une grossesse donc c'était vraiment ce premier choix-là, essayer la procréation médicalement assistée mais on avait déjà envisagé l'adoption.
- AS : donc depuis combien de temps vous avez pensé à l'adoption ?
- M : depuis pratiquement qu'on est sûr que j'ai un problème de stérilité.
- Mme : depuis plus de cinq ans, sept ans à peu près.
- M : on a essayé d'autres moyens, on pensait avoir un enfant par l'assistance médicale.
- AS : et quand vous avez pensé à l'adoption, est-ce que vous aviez des souhaits par rapport à l'âge de cet enfant par exemple ?

- M : c'était vraiment un enfant le plus jeune possible ; sur l'âge c'est clair.
- Mme : tout en sachant que vu notre âge à nous, on savait que ça n'allait peut-être pas être possible, donc...
- AS : donc en même temps un souhait et ?
- Mme : une préparation de se dire qu'il ne faut pas se faire une idée, on n'aura sûrement pas un bébé de trois mois.
- AS : et lequel des deux était le plus en attente d'un bébé ?
- Mme : moi
- M : oui, certainement.
- AS : et un bébé, c'est ?
- Mme : oui, un petit nourrisson, trois mois, six mois. Enfin, vraiment petit.
- AS : est-ce que vous aviez d'autres souhaits relatifs à cette attente ?
- M : non ; après c'était sur la race ; on ne souhaitait pas un enfant noir, autrement le reste.
- Mme : oui, c'est plutôt dans l'autre sens qu'il faut le dire, c'est qu'on était prêt à adopter pas qu'un enfant à la peau blanche, on se tournait vers l'adoption d'un enfant étranger. Mais un enfant noir... c'est la peau... moi, je trouve qu'elle n'a pas le même grain, c'est pas la même peau. Je ne peux pas vous expliquer, mais c'est une question de toucher...
- AS : et comment vous en êtes arrivés à penser à l'adoption ?
- M : c'est la seule solution pour nous.
- AS : et à ce moment ou avant, vous aviez rencontré des personnes avec qui vous en avez parlé, qui avaient adopté, qui avaient été adoptées ?
- Mme : non, pas dans notre entourage proche, mais des connaissances...
- M : oui, des connaissances lointaines.
- Mme : et moi, par l'intermédiaire de mon travail, j'étais en contact avec des enfants, des parents, mais succinctement.
- AS : plus à un niveau professionnel ?
- M et Mme : oui
- AS : et comment vous avez vécu la procédure d'agrément ?
- M et Mme : sans problème.
- Mme : moi, j'ai trouvé relativement court ; c'est vrai qu'il y a des démarches à faire mais ça ne m'a pas semblé, neuf mois, ça m'a semblé tout à fait correct. Pas de problème particulier.
- AS : et dans les entretiens que vous avez eus, vous pensez qu'il s'est passé quoi ?
- M : j'ai plutôt senti ça comme une rencontre avec des gens qui nous donnent des conseils, parce que c'est quand même ça et puis se présenter, dire qui on est et dire nos intentions, ce qui me paraît un minimum dans ce cas-là.

-
- AS : et quels conseils par exemple ?
 - M : et bien on nous a avertis par rapport à l'âge de l'enfant, qu'on aurait peut-être des problèmes, sur le temps qu'il faudrait pour avoir un enfant, sur.
 - Mme : pour moi, les entretiens, ça aide vraiment à figurer le projet quelque part parce que ça peut poser des questions auxquelles on n'a pas pensé, c'est bien parce que ça concrétise plus, parce que ce qu'on peut se dire entre nous, vu qu'on n'a pas de proches qui ont adopté, on nous fait parler de choses auxquelles on n'a pas pensé. C'est vraiment ça, ça aide à concrétiser ; c'est vrai qu'après on était dans une autre histoire et puis on a laissé un peu tomber, on avait d'autres choses de concret qui se passaient en même temps, et c'est ce qui a fait...
 - AS : et quand vous dites «concrétiser», ça veut dire quoi ?
 - Mme : on se sent déjà presque un peu plus parents adoptants. On se sent déjà... parce qu'on en parle de cet enfant, comment on va l'accueillir, aux problèmes que ça peut engendrer, c'est vraiment du concret, on est dans le concret, il manque juste l'enfant, mais on aborde des problèmes réels auxquels on n'a pas pensé.
 - AS : à quoi ça sert d'en parler ?
 - M : ça sert à concrétiser le problème et à confronter nos visions et essayer de voir si on a raison, si on se trompe, où on doit aller.
 - AS : donc vous avez un agrément, est-ce que votre attente par rapport à l'enfant a été modifiée dans ces années ?
 - M : non, je crois pas.
 - Mme : non, c'est toujours pareil.
 - AS : avec qui d'autres que les professionnels vous avez parlé de votre projet d'adoption, soit avant l'agrément, soit après ?
 - Mme : des amis, ta cousine, un peu ma maman.
 - AS : et ça représente à peu près combien de personnes ?
 - Mme : ça ne fait pas beaucoup de gens ; deux trois personnes, ma sœur, ma maman.
 - M : moi, je suis fils unique.
 - AS : et avec les amis ?
 - M : moi, j'avais des amis qui ont passé l'agrément en même temps que nous et puis d'autres qui pensaient aussi adopter, on en avait parlé aussi ; eux ils avaient des enfants.
 - AS : et quand vous en parlez entre vous, c'est quoi qui fait l'objet de discussions ?
 - M : c'est par rapport à l'âge, on a le sentiment, l'âge et la race, on a le sentiment, soit on est prêt à accepter n'importe quelle réponse, soit on préfère attendre et choisir, après c'est peut-être ça.
 - AS : donc, on va dire, c'est plus, quelle est véritablement votre attente par rapport à l'enfant et qu'est-ce que vous allez mettre en route pour réaliser cet accueil ?
 - M : oui, notre problème, c'est le temps, on est assez âgé ; donc si on discute ; c'est

sur ça.

- AS : et qui en discute le plus facilement ?
- M : on en discute pas très facilement, on se voit assez peu finalement.
- Mme : quand même... c'est vrai c'est une période un peu difficile, voilà, effectivement on ne se voit pas beaucoup.
- M : mais
- Mme : c'est moi qui en parle le plus.
- AS : plutôt que l'inverse ?
- Mme : oui
- AS : est-ce que vous imaginez une différence entre le fait d'être parents et le fait d'être parents adoptants ?
- Mme : j'ai envie de dire à la fois oui et à la fois non parce qu'on sera parents, et puis quelque part ce sera un peu différent, surtout au début, un peu plus d'attention, de temps, tout dépend d'où il vient, s'il vient d'un pays lointain, la culture, ce qu'il aura vécu avant...
- M : moi, je pense que c'est, il y a une chose au départ c'est qu'on peut être parents sans l'avoir choisi, alors parents adoptants, c'est vraiment une démarche qu'on fait, donc il y a vraiment une grosse différence à ce niveau là et c'est sûr que par rapport à ça, on est amené à plus assumer, à se dire, c'est plus difficile et en même temps on a l'obligation d'être... parce que c'est un choix qu'on a fait, c'est un peu un contrat moral qu'on a avec l'enfant.
- AS : et vous pensez que les futurs adoptants auraient à se préparer à cela, ou bien c'est quelque chose qui viendrait un petit peu de soi ?
- M : je pense que les gens qui veulent adopter un enfant, ils ont ça dans la tête, ils ont bien le sentiment de faire un choix qui les contraint après, ils font un choix qu'ils sont bien obligés d'assumer. Dans l'adoption, c'est pas un accident.
- AS : et vous avez eu l'impression que le fait de passer par la procédure d'agrément, c'est une préparation au fait de devenir parents adoptants ou une évaluation ?
- M : une préparation ? oui, en quelque sorte parce qu'on a l'impression d'être pris en compte et évalués, enfin, c'est une évaluation un peu sommaire.
- Mme : non, avec les intervenants, c'était suffisant, je n'aurais pas demandé plus.
- AS : et quand vous avez reçu l'agrément, vous avez eu quelle réaction ?
- M : c'est sûr qu'on était content, ceci dit, on ne se faisait pas trop de soucis, on aurait été vraiment surpris si on ne l'avait pas eu et donc on était moyennement content parce qu'on disait, on avait franchi une étape.
- AS : donc quand vous avez l'agrément vous pensez quoi ?
- Mme : bien nous, c'est un peu différent parce que c'est la période où on parlait de la fécondation in vitro, donc c'est arrivé dans un moment où on pensait qu'il y avait vraiment une autre méthode qui allait marcher, donc on était content mais on l'a

laissé un peu de côté en se disant qu'il y avait d'autres choses qui étaient en train de se passer, qui étaient tracées et qu'on était en train de suivre, donc on l'a mis de côté et ensuite il y a eu l'échec de la fécondation in vitro, il y a eu tout le temps de reconstruction à faire derrière et pendant tout ce temps, on l'a mis en sommeil parce que je n'étais pas prête.

- AS : donc, il vous a fallu un temps pour digérer la fin de PMA, pour redémarrer quelque chose. Et pour vous ?
- M : oui, c'est ça, moi, mais ce qui n'est pas clair en fait, une fois qu'on a eu l'agrément, on s'est dit, "bon, on va avoir des nouvelles", en fait, on a eu aucune nouvelle
- Mme : des nouvelles ?
- M : et bien des propositions, savoir où en est notre dossier, c'est vrai que de ce côté là, le fait qu'il faut, nous, après, se bouger, c'est vrai que on attend...
- AS : vous étiez plus sur une position d'attente...
- M : oui, voilà
- AS : des professionnels de la Dipas qui vous auraient re- contactés ?
- Mr : oui, voilà.
- AS : et vous ?
- Mme : moins. Non, moi, il m'avait bien semblé entendre que après, une fois qu'on avait l'agrément, c'était à nous de contacter les associations si on se tournait vers une adoption internationale ; donc je savais que c'était à nous de reprendre le flambeau et moi, je ne le faisais pas parce que je n'étais pas prête. J'étais dans une autre...
- AS : donc vous avez fait quoi ?
- M : on a attendu, on n'a pas fait grand-chose.
- Mme : moi, j'attendais d'être prête.
- AS : donc vous aviez eu un agrément sans être complètement prête ? (rire)
- Mme : eh bien, j'étais prête pensant que les fécondations allaient marcher, j'étais vraiment dedans, l'agrément c'était pour un deuxième enfant et je pensais vraiment que ça allait marcher.
- AS : et si on vous avait confié un enfant tout de suite ?
- M : oh, ça on était tranquille ! (rires). Mais je crois qu'il n'y aurait pas eu de problème, on aurait été étonné mais à part ça.
- Mme : oui donc on a attendu.
- AS : et après ?
- Mme : quand je me suis sentie prête, j'appelle la Dipas «au secours, comment on fait ? , voilà j'ai un agrément, je souhaite faire une demande pour une adoption internationale et je ne sais pas du tout par quoi il faut que je commence, où il faut que j'écrive, à qui il faut que je m'adresse». La personne m'a répondu de joindre quelqu'un de EFA, les bénévoles de Enfance et Famille.

- AS : bien ! Et donc vous avez pris contact avec EFA, et c'est le premier contact que vous aviez avec des parents adoptants ?
- Mme : oui, mais je savais pas que c'était un parent adoptant.
- AS : et vous avant ce contact, vous n'aviez pas rencontré d'autres adoptants ?
- M : non
- Mme : qui avait un enfant.
- AS : donc ça a été le premier contact
- Mme : et moi, je ne téléphonais pas pour savoir comment ça se passait, je ne savais pas qu'il était adoptant, je téléphonais pour avoir des renseignements et au fil de la conversation, il m'a dit « nous, quand on a adopté... »
- AS : donc vous l'avez eu au téléphone, vous ne l'avez pas rencontré.
- Mme : non, j'ai eu les renseignements que je voulais, il m'a envoyé un paquet de photocopies détaillées sur l'adoption internationale.
- AS : et vous lui avez demandé quoi ?
- Mme : la même chose qu'à la Dipas ; on a parlé un peu de l'adoption.
- AS : et là vous parlez de quel chemin prendre pour adopter un enfant ?
- Mme : oui, oui
- AS : et à ce moment-là, vous avez ressenti le besoin de conseils, est-ce que vous étiez en attente ?
- M : moi, effectivement, il me semble que quand on a eu l'agrément et qu'on a montré notre volonté d'adopter, je pense que, après, j'aurais aimé qu'on soit un peu plus pris en compte, qu'on nous propose des solutions, qu'on s'occupe un peu plus de nous et que l'État montre un peu que pour lui c'est aussi important qu'on arrive à notre but. Alors que là, on a l'impression que ça n'intéresse plus personne, et je trouve ça un peu curieux.
- AS : et en quoi, c'est important pour l'État ?
- M : on n'est pas si nombreux à avoir cette demande et...
- AS : et vous auriez attendu une présence ?
- M : et ça éviterait que des gens passent par des trucs qui alimentent des commerces. Apparemment, c'est un chemin où on est vraiment livré à nous-mêmes, et je trouve que c'est dommage.
- AS : vous avez l'impression d'être seul ?
- M : oui, complètement.
- AS : et vous avez rencontré d'autres parents adoptants ?
- M : non
- Mme : si, maintenant que j'y pense, le médecin qui a adopté un petit garçon, on aurait pu en parler, mais c'était dans le cadre d'une réunion entre amis et on n'en a pas parlé, on ne les connaît pas particulièrement, on n'a pas éprouvé le besoin de parler.

-
- AS : ça vous gênait un peu d'en parler ?
 - M : non
 - Mme : c'est vrai que ça aurait pu être l'occasion.
 - AS : et pourtant quand vous avez été reçus à la Dipas, on vous a dit qu'après l'agrément, on était à votre disposition, c'est quelque chose que vous n'avez pas retenu ?
 - M : non
 - Mme : bien oui, le temps a fait que j'ai oublié, en tout cas.
 - AS : bien, quelles sont les personnes qui sont importantes dans votre projet d'adoption ?
 - Mme : je ne vois pas. A part nous, nous deux, nous, voilà. Ta cousine ?
 - AS : donc vous avez eu des contacts avec votre cousine ?
 - M : oui, elle était directrice d'une maison d'enfants qui faisait partie d'une association d'adoption
 - AS : et vous avez pris contact avec elle à quelle période ?
 - M : c'était avant déjà et juste après et elle en a parlé à la responsable de l'association qui nous a proposé un enfant.
 - AS : donc on vous propose un enfant ?
 - M : déjà il avait sept ans.
 - Mme : et l'âge n'était pas marqué sur l'agrément, donc... mais elle nous a proposé de recevoir un enfant de sept ans, enfin qu'elle pouvait nous proposer un enfant de sept ans et que il fallait prendre contact avec elle.
 - AS : et ça se passe comment ?
 - M : oh, on n'en a très peu discuté parce que sept ans, ça faisait trop âgé.
 - Mme : et c'était dans une période où je n'étais pas du tout réceptive, donc j'ai tout de suite occulté cette...
 - AS : c'est une décision qui a été difficile à prendre pour vous ?
 - Mme : non, pas du tout.
 - AS : c'était clair ? et en plus vous ne pouviez pas dire oui avec votre agrément ?
 - Mme : oui oui.
 - M : s'il avait été plus jeune on en aurait peut-être discuté, mais...
 - AS : plus jeune pour vous, ça aurait pu être jusqu'à quel âge ?
 - Mme : jusqu'à quatre ans, tout est possible.
 - AS : comment vous pourriez qualifier les relations que vous avez eues avec les professionnels de la Dipas ?
 - M : rien à dire, rien de spécial.
 - AS : et aujourd'hui, quelle est votre attente ?

- M : maintenant, on risque de téléphoner pour avoir des conseils, sur des formalités envers des pays, par rapport à l'agrément ; d'autres attentes, non.
- AS : et par rapport à l'adoption internationale, vous en êtes où ?
- Mme : on est en train de reprendre les adresses.
- AS : bien. Autre chose. Une fois l'agrément obtenu, vous auriez souhaité être accompagnés ? et accompagnés pour faire quoi ?
- M : certainement oui, enfin dans notre cas, pas tout de suite après l'agrément, mais oui, pour nous aider à trouver un moyen pour faire les démarches, dans quelle voie on allait et où on avait le plus de chance d'aboutir et de nous mettre en relation...
- Mme : plutôt que de s'éparpiller et perdre de l'énergie à aller dans des directions et pas perdre tout ce temps-là, donc d'aller vers des associations qui risquent de retenir notre dossier.
- AS : est-ce que vous pensez que vous auriez une attente différente par rapport à la Dipas et par rapport aux adoptants ?
- Mme : c'est-à-dire oui, les familles adoptantes, c'est des gens qui ont vécu cette adoption concrètement, les embûches, et on se sent toujours plus proches de ces gens-là que d'un professionnel qui a certainement de l'expérience et un savoir mais qui n'a pas vécu les choses de l'intérieur.
- AS : et pourtant, vous n'avez pas pris contact avec eux ?
- M : moi, je ne sais pas mais ça ne me perturbe pas de leur demander mais je pense qu'ils ont autre chose à faire ; moi, je serais plus en attente de professionnels. Je pense que j'aurais espéré que les professionnels soient plus présents et qu'ils accompagnent plus, et que ce soit une recherche commune quelque part ; c'est idéaliste mais...
- Mme : mais on n'en a pas éprouvé le besoin, mais si on avait été en contact avec des adoptants, les attentes auraient été comme ça, mais je n'en ai pas éprouvé le besoin, parce que j'avais pas envie de contacter des gens pour leur parler de choses personnelles.
- AS : donc, une fois que vous avez décliné la proposition qui vous était faite d'un enfant qui était trop grand, vous vous êtes dit quoi ?
- Mme : moi, toujours pareil, je savais que ce n'était pas le moment, je vais attendre, je ne suis pas prête donc je ne vais pas entreprendre des démarches alors que je sentais que je n'étais pas du tout là-dedans. Donc, c'était difficile d'attendre parce que, en même temps, le temps presse, mais je ne me sentais pas m'investir dans quelque chose, pour moi, ça a été attendre.
- AS : et attendre pour vous ?
- Mme : et bien attendre que j'ai l'énergie, que je peux me consacrer à ça, que je suis prête et toi tu étais obligé d'attendre que je sois prête parce que c'est quand même un projet commun.
- AS : et le terme « accompagner » pour vous, ça veut dire quoi ?

-
- M : c'est peut-être des rendez-vous réguliers, des coups de fil, on a l'impression qu'on donne l'agrément et puis voilà...
 - Mme : des conseils.
 - M : ce serait quelqu'un qui nous relance, ça aurait mérité d'être relancé quoi, accompagner quoi, activer, redonner espoir.
 - Mme : enfin moi, je ne suis pas d'accord avec lui. C'est ce que j'ai dit tout à l'heure, on y revient toujours alors. Moi, c'est évident que c'est à nous de faire les démarches et...
 - M : oui, ça c'est la réalité, après l'utopie, ce serait qu'il y ait des gens qui nous aident un peu plus ; qu'on montre une réelle volonté de dire « ils ont ce projet » ; que ce soit qu'on montre qu'on est intéressé par ce projet. Mais apparemment ça n'intéresse personne.
 - Mme : oui, mais c'est nous les principaux intéressés.
 - M : oui, mais je ne suis pas d'accord là-dessus. Je trouve qu'avoir un enfant c'est très important, mais il n'y a pas que pour nous.
 - AS : oui, et allons plus loin. En quoi, pour d'autres, c'est important que vous ayez un enfant ?
 - M : ça tombe sous le sens ; pour l'État français c'est important qu'il y ait des jeunes et vu que les français n'arrivent pas à se reproduire assez, il faut bien trouver des solutions, l'immigration c'est quand même moins bien que l'adoption, l'adoption c'est l'intégration rêvée, c'est l'intégration rapide et c'est une super solution et ça devrait être encouragé et on devrait être beaucoup plus aidé.
 - AS : d'autre chose ? Et pour l'adoption internationale, vous avez des idées aujourd'hui ?
 - M : oui, oui, parce qu'on ne nous a pas proposé autre chose.
 - Mme : un enfant pupille de l'État tu veux dire ?
 - M : oui, c'est ça. Si on nous proposait un pupille de l'État d'ailleurs, ou pas, c'est le premier qui arrive quoi. Si c'est l'international, c'est l'international. C'est pas une volonté qu'il soit pupille de l'État, mais c'est vrai que maintenant c'est le premier qui arrive.
 - AS : vous savez comment ça marche pour les pupilles de l'État, qui décide ?
 - M : non
 - Mme : le Conseil de Famille ?
 - AS : et pour vous qui prend la décision de confier les enfants pupilles de l'État ?
 - M : c'est qui ?
 - AS : c'est effectivement le Conseil de Famille et avez-vous une idée de la place de ceux qui ont donné l'agrément dans cette décision ?
 - M : je ne me suis jamais posé la question ; ça fait partie, ça ne nous pose pas de problème donc on ne s'est jamais posé la question, mais...

- Mme : moi, j'ai pas d'idée. Mais je pense que si le prochain dossier, c'est nous, les gens prennent une décision en fonction de notre dossier, c'est pas un souci.
- M: oui, c'est un peu aussi par ordre d'arrivée, ceux qui attendent depuis longtemps, on prend plutôt celui du dessus.
- AS : OK. Merci.

Entretien n° 9. Monsieur et Madame LAURENT : « d'en parler, c'était justement renoncer et c'était s'avouer vaincus »

- AS : pourriez-vous me dire en deux mots pour quelles raisons vous avez souhaité adopter un enfant. , pour quelles raisons vous souhaitez adopter un enfant ?
- M : et bien, a priori, parce qu'on ne peut pas en obtenir de manière naturelle, comme les autres personnes on va dire.
- AS : d'accord et cet agrément vous l'avez obtenu en quelle année ?
- Mme : 99
- AS : et au niveau médical, qu'est-ce que les médecins vous ont dit ?
- M : ça, on ne sait pas, en tout cas, comment dire, il n'y a pas de preuve, on ne sait pas pourquoi ça ne marche pas.
- AS : donc il n'y a pas eu de diagnostic médical ?
- M : si, si, si enfin diagnostic ? il y a eu des recherches, mais effectivement il n'y a pas de diagnostic, c'est le point d'interrogation.
- AS : donc pas d'élément qui explique au niveau médical, qui viendrait dire que c'est plus l'un ou l'autre qui serait infertile ou...
- M : absolument.
- AS : et vous avez vécu cela comment, cette impossibilité à concevoir vous-mêmes un enfant ?
- Mme : et bien, c'est pas évident quoi.
- M : ça dépend pour qui, plus mal pour mon épouse que pour moi-même, elle a eu un moment de dépression qui est peut-être lié à ça.
- AS : et vous avez pensé à l'adoption à quel moment ?
- M : quel moment ? quel moment ? après avoir fait différentes tentatives plus ou moins médicales qui ont échoué, donc l'adoption est venue à partir de là.
- AS : donc tentatives ? vous avez fait des procréations médicalement assistées, c'est-à-dire FIV ?
- M : oui, FIV
- AS : FIV avec sperme du conjoint ?
- Mme : oui

-
- AS : et ça pendant combien de temps ?
 - M : la mémoire des dates, c'est toi.
 - Mme : deux ans, mais avant il y a des traitements médicaux.
 - M : oui, deux ou trois ans de traitements médicaux avant et les FIV derrière.
 - AS : et une fois que vous avez fait ce parcours, vous avez pris comment la décision d'arrêter ?
 - M : en fait ; on a pris la décision d'arrêter à un moment donné, après on a fait la demande d'adoption et on a recommencé derrière.
 - AS : donc après avoir obtenu l'agrément ?
 - M : tout simplement parce que les FIV , on les avait faites sur Lyon et ça ne marchait pas et là on avait pris la décision d'adopter.
 - Mme : avant d'avoir l'agrément, oui.
 - M : ben oui, l'agrément c'est bien pour adopter, c'est pas simplement un bout de papier, et puis derrière ça, on a eu l'adresse d'un gynécologue qui avait de meilleurs résultats et surtout une nièce qui pouvait pas obtenir d'enfant et qui en a eu avec lui ; donc on a repris des FIV, c'est pour ça que l'agrément, on l'a laissé un moment en stand by ; mais si vous voulez, on n'avait pas connaissance de ce gynéco avant et c'est vrai que le parcours des FIV sur Lyon a été assez difficile, parce que c'est quelque chose de très très dur à vivre d'une part, et d'autre part le centre où on était, c'est quelque chose d'horrible. On avait à faire à un toubib qui est moralement, enfin un très très mauvais toubib, du point de vue de l'accompagnement, très très bon toubib au niveau médical, mais nul du point de vue de l'accompagnement.
 - AS : et quand vous parlez d'accompagnement au niveau médical ?
 - M : c'est au niveau moral, il a la réputation d'être un bon toubib, mais...
 - Mme : et puis c'est une usine.
 - M : voilà ce centre c'est véritablement une usine, et puis moralement ils traitent les gens un peu comme les bêtes.
 - AS : et avec le nouveau gynéco, vous en êtes où ?
 - M : et bien, c'est un peu différent, il y a deux ou trois inconvénients. On a commencé un traitement, et en cours de traitement, il a fallu interrompre à cause d'une sinusite très importante qui a nécessité trois mois d'hospitalisation.
 - Mme : non, trois semaines.
 - M : oui, trois semaines ; ensuite un traitement au printemps qui a marché, donc c'est le premier qui marchait, qui a été suivi d'une fausse-couche.
 - AS : donc, vous avez été enceinte ?
 - Mme : oui
 - AS : c'était la première fois que vous étiez enceinte ?
 - Mme : oui.

- AS : et ça a été ? ça a eu quelle importance pour vous ?
- Mme : et bien, j'étais contente, d'abord c'était le but, et puis après j'ai quand même bien accusé le coup, mais depuis le temps qu'on attendait, on savait pas si je pouvais tomber enceinte ou pas.
- AS : et aujourd'hui ?
- M : il y a un traitement qui a été repris, mais manque de chance, elle s'est cassé le pied, il n'y a pas très longtemps.
- Mme : en même temps que le traitement.
- M : donc le traitement n'a pas été complètement interrompu mais ça a été fait dans des conditions pas très favorables.
- AS : quand vous avez commencé à penser à l'adoption, vous souhaitiez accueillir quel enfant ?
- Mme : un enfant de moins de un an.
- AS : d'accord et pourquoi ?
- Mme : déjà pour avoir un petit, pour...
- M : pour passer par toutes les étapes.
- Mme : et puis déjà l'étape d'avoir un bébé ; pour dire que plus grand, ça allait être plus dur.
- AS : voilà pour pouponner ; et vous aussi, vous souhaitiez à ce moment-là accueillir un bébé de moins de un an ?
- M : oui, oui
- AS : et il y avait d'autres caractéristiques de l'enfant ?
- M : oui, par rapport à ses origines en fait, on ne souhaitait pas un enfant de couleur noire, pas parce que j'ai des réticences, mais simplement parce qu'en pleine campagne, un enfant adopté c'est déjà pas facile à vivre pour lui, parce qu'il le saura logiquement assez tôt parce que les copains le sauront aussi donc... alors un enfant adopté de couleur en pleine campagne, ça aurait été en ville, on n'aurait pas du tout ce même comportement je pense ; en pleine campagne c'était pas favoriser l'enfant du tout.
- AS : et pour vous ?
- Mme : c'est pareil, et moi en plus j'avais l'exemple, quand j'étais petite, j'avais dix ou onze ans, en Afrique, quand je me suis retrouvée blanche au milieu de tous ces africains, j'ai pris peur, alors je me dis pour un enfant pour un enfant noir, d'être entouré... enfin ça m'a tellement choquée, marquée quand j'étais petite, j'étais pas partie pour.
- AS : donc pas un enfant né en Afrique noir. Un enfant qui serait d'origine asiatique par exemple ?
- M : oui, on était plus porté vers les origines asiatiques ou sud-américaines.
- AS : et un garçon ou une fille ?

-
- M et Mme : indifférent.
 - Mme : non parce que déjà, avoir un enfant c'était déjà...
 - M : non, c'est toujours pas... on s'en fiche.
 - AS : je reviens à ma question, comment vous êtes arrivés à penser à l'adoption ?
 - M : c'est-à-dire que j'ai une nièce qui a adopté, il y a trois ou quatre ans, c'est vrai que tout de suite on y a pensé et puis c'était pendant la période de traitement : au début, bien sûr il y a les traitements et petit à petit l'idée a fait son chemin.
 - AS : et donc, au moment où pour vous, les PMA ne marchaient pas.
 - Mme : oui et on était vraiment déçu.
 - AS : vous avez eu cette image de cette nièce qui a une trentaine d'années peut-être ?
 - M : oui, trente, trente cinq ans, elle avait déjà adopté son enfant
 - AS : et cet enfant avait ?
 - M : trois mois.
 - AS : voilà, et vous connaissez d'autres parents adoptants ?
 - Mme : non, parce que c'est vrai que c'est pas évident, une fois j'ai téléphoné à quelqu'un qui est sur la liste, mais comme je suis un peu réservée, je me suis dit, j'ose pas trop téléphoner.
 - AS : vous avez peur de déranger ?
 - Mme : oui, c'est pas évident, et quelquefois, on se trouve un peu coincé quoi.
 - AS : et qu'est-ce que votre nièce vous disait de l'adoption ?
 - M : c'est-à-dire, les démarches ?
 - AS : oui, c'est ça, ou elle, eux comment ils vivaient cela ? Est-ce qu'il y a des éléments importants... ?
 - M : oui, parce qu'ils ont été super contents d'adopter, c'est clair, même si ça n'a pas été facile, c'est pas toujours forcément facile, parce qu'ils ont appris tout de suite à l'enfant qu'il était adopté en fait, donc il a parfois des réactions, voire des réflexions qui sont un peu désobligeantes en quelque sorte, donc c'est pas forcément facile, mais malgré tout, ça a été une grande joie pour eux en fait ; mais il me semble que leur parcours pour adopter a été plus facile.
 - AS : vous pensez que le fait que votre nièce ait adopté a eu une importance pour vous ?
 - Mme : non, parce que quand on a fait l'agrément on n'en a pas parlé avec eux.
 - AS : vous en avez parlé après ?
 - Mme : oui, on n'a pas voulu être... on n'a pas voulu être influencé.
 - M : et puis en plus, pendant la période de traitement et tout ça, l'adoption est un peu un sujet tabou, dans le sens où c'est un renoncement en quelque sorte, donc c'est pour ça que c'était un sujet un peu tabou, on y pensait tous les deux mais, sans vouloir en parler parce que un sujet tabou, ça touche la malédiction,... je trouve pas le

terme... donc c'est pour ça qu'on n'en parlait pas.

- AS : quand vous dites « malédiction » ?
- M : oui, porter malheur.
- AS : quelque chose qui vient du ciel et qui vous tombe sur la tête ?
- M : moi, j'ai l'impression que d'en parler c'était justement renoncer et c'était s'avouer vaincus par rapport à.. et puis c'est vrai que cette nièce qui a adopté, ça a été le déclic, peut-être qu'on peut faire pareil en fait.
- AS : d'accord et...
- M : et après il y a eu une autre étape où, pas très longtemps après qu'on ait eu l'agrément, on est retourné consulter ce gynéco, donc nous, on a interrompu les démarches.
- AS : je passe maintenant à la procédure d'agrément. Cette procédure, comment ça s'est passé pour vous ?
- M : pas de soucis particuliers.
- Mme : non, parce qu'on nous avait dit que pour avoir un agrément, c'était très long, et ce qui nous a étonnés, c'est que ça a été rapide ; on a commencé les démarches fin novembre ; début décembre en réunion et puis après tout s'est enchaîné. Enfin ça a pas été évident parce qu'on a suivi psychologue, psychiatre, ça a été très rapproché.
- AS : et vous pensez que l'agrément a servi à quoi ?
- M : et bien pour l'instant il a servi à rien.
- Mme : oui, mais ça a servi pour étudier.
- M : oui, mais pour l'instant ça a servi à rien pour nous...
- AS : c'est ça parce que vous ne l'avez pas encore utilisé ?
- M : on ne l'a pas utilisé.
- AS : OK, mais ma question était de savoir à quoi sert l'agrément de votre point de vue, pendant qu'il se fait ?
- M : et bien pour nous, c'est déjà préciser certaines choses et se rassurer parce qu'il y a quand même un sentiment de culpabilité ou quelque chose de ce genre-là et le fait d'avoir un entretien avec l'assistant social, il nous a bien dit qu'il ne fallait pas adopter, accepter n'importe quoi, il ne fallait pas... donc c'est vrai que ça met en confiance et puis ça évite certains préjugés parce qu'on pensait que l'enfant on avait celui qu'on nous donnait en quelque sorte ; en fait, il nous a dit que c'est pas tout à fait ça, c'est à nous de choisir, enfin personnellement...
- AS : donc, vous partiez plutôt dans l'idée que un enfant vous était confié et vous auriez été prêts à accueillir un enfant qui soit différent de celui pour lequel vous avez reçu un agrément ?
- M : je ne sais pas, mais c'est pas ça la question.
- Mme : on avait quand même un éventail assez large.
- AS : dans l'idée que vous en aviez, vous pourriez accueillir un enfant qui a quel âge

par exemple ?

- Mme : on était quand même parti sur un petit. Mais c'est vrai qu'on nous avait dit que les couples qui ont un problème de stérilité avaient en général plus facilement le droit à avoir un enfant en bas âge.
- M : oui, on pensait quand même moins d'un an ; oui, c'était quand même la limite.
- AS : et quand vous disiez que l'assistant social vous a permis de recentrer un peu le projet d'adoption autour de l'enfant, vous disiez en même temps « nous, on est parti avec l'idée qu'on accueillerait l'enfant qui nous serait confié » ?
- M : oui, mais c'est par méconnaissance du processus et méconnaissance des droits et d'un tas de choses, par manque d'informations, au moins pour ma part ; donc moi, je pensais que l'adoption, c'était un enfant qu'on nous confiait sans avoir rien à dire en quelque sorte, c'est à prendre ou à laisser en quelque sorte. Or, ce n'est pas tout à fait ce que je pense aujourd'hui, suite à l'agrément ; c'est même plus du tout ce que je pense aujourd'hui.
- AS : OK. Les entretiens se sont passés comment pour vous ?
- M : il y en a un qui s'est moins bien passé.
- Mme : moi, je suis un peu réservée quoi.
- M : si, si, ils se sont bien passés.
- AS : c'est ça, globalement ça s'est bien passé... mais ça a été un peu plus difficile pour vous ?
- M : pour moi, non.
- Mme : pour moi, un peu plus ; c'est vrai que revenir sur le passé, c'est pas toujours évident.
- AS : donc, vous, vous parlez de votre nièce, et vous (Madame), vous connaissez des parents adoptants ? dans votre entourage ou... ?
- Mme : non
- M : non
- AS : avec qui d'autres, vous avez parlé de votre projet ?
- M : on n'en a peu parlé, peu parlé parce que, oui, je sais même pas avec qui on en a parlé, en fait avant l'agrément on n'en a pas parlé, après l'agrément on en a plus parlé. Avant l'agrément on n'en a peu parlé par superstition en quelque sorte. En fait quand vous avez un tas d'échecs, et bien au bout d'un certain temps, vous avez tendance à vous renfermer sur vous-mêmes et être un peu superstitieux quoi.
- AS : superstitieux ? il pourrait y arriver quoi si vous en parliez ?
- Mme : et bien un échec ; déjà pour avoir l'agrément.
- M : c'est-à-dire qu'on ne veut pas ni se faire de fausses joies, ni faire de fausses joies à l'entourage, la famille.
- AS : et entre vous, qui en parle plus ?
- silence

- Mme : sur le projet, c'est un peu moi qui en ai parlé au début.
- M : oui
- Mme : oui, au début c'est moi qui étais la plus désireuse d'avoir un enfant et c'est vrai que c'est pas l'histoire de dire «je peux pas avoir d'enfant, je vais le remplacer par l'adoption » mais c'est vrai que c'est dur, après les échecs de...
- AS : OK, bon. Quand vous vous souvenez de l'enfant que vous souhaitiez accueillir au moment de votre demande d'agrément, est-ce que votre attente par rapport à l'enfant s'est modifiée ?
- Mme : non
- M : non, non, pas du tout.
- AS : et ça a fait l'objet entre vous de discussions ?
- M : oui, bien sûr, sur l'origine de l'enfant en fait et sur l'âge, c'est surtout ça.
- AS : vous voyez une différence entre le fait d'être parents et parents adoptants ?
- M et Mme : non
- AS : et vous pensez qu'on peut se préparer à être parents adoptants ?
- M : oui, je pense. Plus d'informations, c'est clair. Surtout si dans l'entourage, on ne connaît pas de parents adoptants, certainement.
- AS : et ces informations porteraient sur quoi ?
- M : sur le choix de l'enfant, surtout sur le choix de l'enfant.
- AS : et quand vous parlez du choix de l'enfant, pour vous ça veut dire quoi ?
- M : ça veut dire pas forcément accepter un enfant qu'on vous donne, mais choisir un enfant.
- AS : et en quoi les informations que vous recevriez vous aideraient dans ce sens là ?
- M : parce que, au départ, je ne sais pas si c'est la majorité des cas, mais pour moi, je pensais que, en quelque sorte, on avait l'enfant qu'on nous donnait, donc on n'est pas forcément réticent, mais ça crée une certaine réticence, une certaine distance par rapport à l'adoption ; donc le fait d'avoir des informations, de savoir qu'on n'est pas obligé d'accepter, on va pas dire n'importe quoi, parce qu'en France... on va dire n'importe quel enfant, et de pouvoir choisir, de dire au dernier moment, non, il y a un problème, pour quelque raison que ce soit, cet enfant, nous, on n'en veut pas. C'est rassurant.
- AS : et pour vous ?
- Mme : moi, je ne me suis peut-être pas posé autant de questions.
- M : quand je dis ça, c'est pas pour faire une sélection ou avoir un enfant qui est plus intelligent qu'un autre, c'est pas ça.
- AS : et quand vous avez reçu l'agrément, vous avez eu quelle réaction ?
- M : on était content parce que c'était une porte qui s'ouvrait et puis aussi parce qu'après plusieurs échecs, il y a enfin quelque chose qui marche dans le but d'avoir

un enfant.

- AS : et pour vous ?
- Mme : moi, j'avais tellement peur d'avoir un refus encore, une réponse négative ; ça fait une joie quoi, une étape. Mais on peut pas dire qu'avec l'agrément ça fait tout, c'est minime par rapport à la suite.
- AS : donc vous avez un agrément et vous faites quoi ?
- M : et bien je ne sais pas ce que font les autres, mais la première chose, on a pris contact avec Enfance et Famille d'Adoption.
- Mme : oui, on a eu aussi, par Madame D...., enfin, j'avais l'amie d'une tante, du Salvador, et qui habite à Paris ; elle m'avait donné des coordonnées, après elle m'a donné des adresses d'avocats au Brésil, pas de chance, ma lettre est revenue, l'avocate avait changé, c'est vrai qu'on a perdu temps, on a été déçu.
- AS : donc initialement, vous étiez partis pour une adoption internationale ?
- M : oui, oui, c'était clair, compte tenu des délais en France.
- Mme : et puis les enfants qui sont malheureux là-bas...
- AS : et vous avez quels sentiments quand vous avez eu votre agrément ?
- M : sentiment d'avoir franchi une étape et d'avoir quelque chose de possible, comme je vous le disais tout à l'heure.
- AS : donc votre première idée ?
- M : oui, donc on a eu l'opportunité avec cette connaissance et c'est pour ça qu'on n'est pas passé tout de suite par les associations.
- AS : vous avez fait des demandes auprès des organismes agréés pour l'adoption ?
- M : non, peut-être un ou deux, mais...
- Mme : non, parce qu'on voulait voir avec l'association Enfance et Famille d'adoption...
- M : oui, et puis après, le temps qu'on écrive, que les lettres reviennent, on était en septembre et c'est là qu'on a eu connaissance de l'existence du gynéco : et là on a interrompu en quelque sorte le processus en repartant dans une démarche médicale.
- AS : est-ce que, quand vous avez eu l'agrément, vous avez eu l'idée de demander quelque chose à quelqu'un ?
- M : oui, si on n'avait pas eu ce contact par cette personne, on partait directement par les associations. Et on voulait aussi demander des conseils à ma nièce puisqu'elle avait été jusqu'à l'aboutissement, donc on avait prévu tout ça...
- Mme : surtout, après avoir eu l'agrément, on a commencé à en parler, elle nous a renseignés sur les associations...
- AS : c'est ça et votre nièce a accueilli un enfant qui était né où ?
- M et Mme : au Guatemala.
- Mme : et c'est vrai qu'à cette époque les frontières se sont fermées, on était déçu ; on se disait «on arrive maintenant avec notre agrément, et il y a des barrières qui se

ferment dans tous les sens », ça m'a un peu...

- AS : à ce moment là, vous avez eu besoin d'un conseil, d'une aide ?
- M : Oui, alors ça !
- AS : et vous ne l'avez pas demandée ? A qui vous auriez pu demander ?
- M : je pense à un organisme, ou association, mais par contre, c'est vrai que pendant l'agrément on a un tas de documents, un tas de choses qui vous tombent un peu sur la tête, mais c'est tellement confus pour nous, on a du mal à s'en sortir. Et finalement, on ressent pas en face des personnes disponibles pour nous aider. Moi, c'est ça en fait. On a l'agrément, et après j'ai vraiment eu l'impression qu'on est lâché dans la nature ; «débrouillez-vous », sincèrement c'est l'impression que j'ai.
- AS : et pour vous ?
- Mme : oui,
- M : il n'y a pas d'accompagnement du tout après l'agrément.
- AS : actuellement, vous parlez de votre projet d'adoption avec qui ?
- M : à vrai dire, on n'en a peu parlé, parce qu'on avait abandonné, il faut bien le dire, on l'avait mis en sommeil un petit peu.
- AS : et vous en êtes où aujourd'hui ?
- Mme : pour l'instant, on a tout laissé tomber, c'est une mauvaise année pour moi et on verra après.
- AS : et pourquoi finalement vous n'avez pas donné suite aux contacts éventuels avec d'autres adoptants ?
- M : parce que, on a remis en route la FIV ;
- Mme : on n'a pas rencontré vraiment d'autres personnes.
- AS : aujourd'hui, vous en êtes où dans votre espoir d'accueillir un enfant en adoption ?
- M : et bien écoutez, c'est un espoir qui est... mais il y a un espoir qui passe avant ; c'est l'espoir d'avoir un enfant, le fait de tomber enceinte, de faire une fausse-couche et bien l'espoir est à nouveau là.
- AS : et lequel est le plus motivé pour continuer ces traitements ?
- M : sincèrement, je sais pas.
- Mme : on est toujours les deux, même si c'est moi qui... mais l'adoption internationale est tellement compliquée que maintenant j'en ai un peu peur et l'adoption en France on n'y compte même pas, il faut attendre.
- AS : vous pensez qu'il faut attendre combien de temps ?
- Mme : sept ou huit ans.
- AS : OK. Est-ce que ça a été important pour vous de savoir que votre nièce avait adopté ?
- M : oui, oh oui

-
- AS : en quoi ?
 - M : parce qu'on avait pas d'exemple direct, ou proche, et le fait de voir un exemple proche, on s'est dit dans le fond, en fait, pourquoi... parce qu'on se dit je suis mal informé, il me semble qu'il y a finalement très très peu d'information sur l'adoption, en ville peut être plus mais en campagne ; et donc notre nièce a adopté, elle l'a fait, pourquoi on ne pourrait pas le faire ?
 - AS : c'est ça, donc le fait de voir quelqu'un qui a adopté, ça veut dire que c'est possible ?
 - M : oui tout à fait et à priori elle l'a fait avec des embûches sur le parcours, mais...
 - Mme : on a l'impression que ça s'est passé relativement vite, et c'est vrai que la période où on commençait à se diriger vers les pays, on a l'impression au contraire que l'adoption devenait plus dure. On avait l'impression que quand ça arrivait pour nous le moment d'adopter, ça se fermait quoi.
 - AS : c'est une coïncidence ?
 - Mme : oui, mais bon, ça nous tombe dessus quand même. C'est toujours des étapes qui sont difficiles.
 - AS : vous avez l'impression de manquer de chance ?
 - Mme : oui, certainement, totalement.
 - AS : et ça vient de quoi ça ?
 - Mme : je ne sais pas, moi.
 - AS : finalement, qu'est-ce que vous avez demandé à votre nièce ?
 - M : pas grand chose.
 - AS : OK. Je reviens plus directement à votre projet d'adoption. Vous êtes un peu démobilisés par rapport à ce projet ?
 - M : oui, un peu.
 - Mme : oui, pour moi, l'adoption c'est encore vague, c'est vrai qu'on n'a pas vraiment fait les recherches pour... le peu de recherches qu'on a faites, ça a été des échecs ; donc on a accumulé les échecs tout le temps quoi.
 - AS : et en même temps, vous n'allez pas chercher ailleurs pour vous faire aider, vous n'avez pas de demande ? par exemple vous n'avez jamais rien demandé à l'assistant social ?
 - Mme : non
 - AS : et pourquoi ?
 - Mme : peut-être déjà qu'on pensait qu'on le rencontrait par rapport à l'agrément, on savait pas qu'après l'agrément il pouvait y avoir autre chose. C'est vrai qu'on a demandé un dossier à la MAI, et puis après c'est tout.
 - AS : aujourd'hui vous attendez quoi ?
 - M : j'allais dire de nous remettre sur les rails, en quelque sorte, de nous assister dans la démarche, l'impression qu'on a, nous, c'est d'être complètement perdu un monde

fermé. A la limite vous allez me dire, c'est à nous de faire la démarche, mais pourquoi les associations n'envoient pas d'invitations aux gens qui ont eu l'agrément, c'est vrai que c'est à nous à faire la démarche, mais on est complètement paumé dans ce truc-là. Ou bien, le Conseil Général, enfin quelqu'un qui nous invite, mais il n'y a rien. C'est «débrouillez-vous ».

- AS : je passe à autre chose. Vous avez une vie associative, vous participez à des choses ?
- M : oui, il y a les associations du village ; plus moi, je suis au pompier et à la société de chasse.
- AS : et vous ?
- Mme : moi, je suis plus à la maison.
- AS : et dans les associations ou au travail vous pouvez parler de l'adoption ?
- M : non pas du tout.
- AS : quelles sont les personnes qui pour vous sont les plus importantes pour votre projet d'adoption ?
- M : je ne sais pas répondre.
- Mme : notre entourage. Comme on n'en parle pas beaucoup autour de nous, c'est surtout entre nous deux.
- AS : est-ce que vous avez pris contact avec des organismes agréés ?
- Mme : non pas encore. Au début, j'ai commencé par l'association EFA et comme j'ai été un peu déçue, j'ai laissé tomber par rapport à ça.
- AS : et des organismes autres qui peuvent vous confier un enfant ?
- M : on a bien une liste, mais on n'a pas de directives pour s'en servir, on va taper un numéro au hasard, on a bien cette liste, mais on n'a pas forcément d'explications, de directives.
- AS : vous attendriez quoi d'un service adoption ?
- M : qu'il nous dise par exemple, «vous devriez téléphoner à tel machin, à telle organisation qui représente tel pays où il y a actuellement des enfants à adopter », qu'il nous donne un peu des marques «faites comme ceci, faites comme cela », sans qu'on frappe à la porte en disant «tiens il y a un enfant à adopter », mais malgré tout, avoir de l'information.
- AS : et pour vous ?
- Mme : pareil. On est un peu lâché dans la nature.
- AS : et ce qui est étonnant, c'est que vous ne demandiez rien ?
- M : peut-être que quand on a demandé, ça s'est mal passé, c'est pour ça.
- Mme : mais c'est vrai que pour la Dipas, je pensais que c'était jusqu'à l'agrément, on peut pas aller chercher plus loin. C'était l'enquête pour l'agrément, je pensais pas que c'était pour l'étranger ; pour la France peut-être plus, mais...
- AS : est-ce qu'il y a autre chose que vous aimeriez me dire ?

-
- M : non, je pense qu'on a fait le tour de la question. Mais c'est vrai qu'on va peut-être essayer de repartir ; c'est vrai que c'est à nous de faire la démarche, je le pense sincèrement, mais d'un autre côté la Dipas n'a jamais repris contact pour nous dire «tiens, vous avez eu l'agrément, où vous en êtes par rapport à votre projet ? ». ; ça n'existe pas ; il n'y a pas d'accompagnement.
 - AS : et pour vous l'accompagnement, ça voudrait dire quoi ?
 - M : c'est accompagner la personne jusqu'à ce qu'elle ait un enfant.
 - Mme : c'est peut-être beaucoup demander aussi.
 - AS : oui, et quand vous employez le verbe «accompagner », il veut dire quoi ?
 - M : aider dans les démarches, conseiller ; voilà l'accompagnement, c'est le conseil.
 - AS : et pour vous ?
 - Mme : c'est pareil.
 - M : c'est pas aller dans le pays, tout ça, non, c'est le conseil.
 - AS : vous disiez tout à l'heure que jusqu'à l'obtention de l'agrément, vous n'aimiez pas trop en parler ?
 - M : oui, tout à fait.
 - AS : même entre vous ?
 - M : entre nous parce que c'était admettre que ça ne va pas marcher, c'était un renoncement. Mais après l'agrément, on en parlait entre nous, mais on n'en a pas parlé à l'entourage par peur de l'échec.
 - AS : donc parler de l'adoption, c'était déjà renoncer à une réussite des aides médicales ?
 - Mme : oui, c'est ça.
 - AS : et le fait d'avoir l'agrément, est-ce que ça aide à en parler ?
 - M : non, parce que l'agrément en fait c'est un papier, juste un papier, mais après c'est plus dur.
 - AS : OK. Merci à vous.

Entretien n° 10. Monsieur et Madame GUILLOT : « ... un bébé comme si je l'avais fait... ».

- AS : donc la première question que j'avais envie de vous poser, c'est pourquoi vous avez demandé un agrément adoption ?
- M : parce qu'on ne peut pas en avoir autrement ; et puis toute personne a envie d'avoir un enfant.
- AS : et vous ne pouviez pas en avoir naturellement, on va dire ?
- Mme : et bien, ils ne donnent pas d'explication pourquoi et on a tout essayé.

- AS : et « tout essayé » pour vous, c'est ?
- Mme : les fécondations in vitro, j'en ai fait trois sur cinq ans. La première, j'ai fini avec une pleurésie et quinze jours d'hôpital ; la deuxième, ça a, à peu près bien passé, et la troisième, j'ai refait un début de pleurésie.
- M : et c'est à ce moment-là qu'on a décidé, enfin on en avait déjà parlé un peu avant.
- Mme : à la deuxième.
- AS : et vous avez commencé à en parler à quel moment ?
- M : à la deuxième, en 93.
- AS : et vous aviez à ce moment-là, au moment où vous avez commencé à penser un peu à l'adoption, une idée de l'enfant que vous souhaitiez accueillir ?
- M : oui, un peu, un bébé et puis de type européen.
- AS : et par rapport au sexe de l'enfant ?
- Mme : ça n'avait pas d'importance
- AS : et pourquoi vous aviez mis ces caractéristiques ?
- Mme : et bien un bébé pour faire comme si je l'avais fait, pour qu'il s'adapte mieux à nous.
- M : oui, un enfant plus grand, ça nous fait un peu plus peur, on pensait qu'il y aurait plus de problèmes.
- AS : et au moment où vous avez commencé de penser à l'adoption, vous en avez parlé à qui ?
- M : on est allé directement à la Dipas.
- AS : donc la première démarche que vous avez faite, c'est en venant à la Dipas pour avoir des renseignements. Et vous avez retenu quoi de cette première rencontre ?
- Mme : qu'il y avait un dossier à remplir,
- M : que ça risquait d'être long.
- Mme : surtout pour avoir un pupille de l'État.
- AS : donc après vous avez pris la décision, vous en avez discuté ensemble, et comment vous avez pris cette décision ?
- Mme : déjà, si j'avais pu avoir un enfant, j'en aurais eu un, mais deux c'était pas possible, donc on a fait la demande d'adoption avant de faire la troisième FIV.
- AS : et dans ces années-là, c'est à dire en 93, est-ce que vous connaissiez des personnes qui avaient adopté un enfant ?
- M : non pas beaucoup, non ; après oui
- AS : et les premiers adoptants que vous avez rencontrés, c'est qui ?
- Mme : Monsieur et Madame T ; ils ont adopté deux enfants, un pupille de l'État et après un petit cambodgien.
- AS : et les enfants avaient quel âge ?

-
- Mme : le premier avait dix ou onze mois et le deuxième avait deux ans à peu près. Et le dernier, ils sont allés le chercher l'an dernier.
 - AS : et le premier c'était ?
 - Mme : c'était à peu près en 96
 - AS : donc à cette époque vous aviez l'agrément. Donc en 93, quand vous pensez à l'adoption, vous ne connaissez pas de parents adoptants ? Et quand vous avez l'agrément, vous n'en connaissez pas non plus ?
 - Mr : non
 - AS : c'était pour vous quelque chose d'important, pas un besoin ?
 - M : et bien non ; on avait bien des adresses pour aller, mais
 - Mme : oui, mais on n'a pas fait ce choix.
 - AS : la procédure d'agrément ? toute cette phase avec les entretiens, vous l'avez vécue comment ?
 - Mm : pour le deuxième, ça a été vite, mais le premier ! Il faut tout déballer, quoi, c'est ça qu'est le plus dur, il faut tout sortir.
 - M : mais ça remue quand même.
 - AS : et vous en gardez quels souvenirs de tout ça ?
 - Mr : moi c'est surtout avec l'assistant social, j'ai trouvé que c'était assez dur de tout sortir, de mettre à plat...
 - AS : et vous trouvez que c'est quelque chose qui est normal, de demander aux futurs adoptants d'avoir un agrément ?
 - M et Mme : bien sûr oui
 - M : on ne peut pas confier un enfant comme ça, pour l'enfant.
 - AS : et vous, est-ce que vous en avez retiré quelque chose ?
 - M : et bien une certaine sérénité quand même
 - Mme : et puis de faire le point sur là où on en est.
 - AS : une sérénité, ça veut dire ?
 - M : on avait envie d'adopter un enfant, mais on ne savait pas bien comment ça allait se passer.
 - AS : et vous avez eu l'impression d'être jugés ?
 - M : pas jugés mais quand on vous demande un peu tout dans votre vie privée, par rapport à quelqu'un qui a un enfant naturellement, on ne lui demande rien finalement, c'est vrai quoi, là on déballe vraiment tout quoi.
 - Mme : oui, on a l'impression qu'il faut qu'on soit apte à avoir cet enfant. On nous donne un enfant mais il faut presque le mériter quoi.
 - AS : et pendant les entretiens vous avez l'impression que vous avez reçu des conseils, des informations, ou que les entretiens ont été finalement principalement pour savoir si vous étiez... ?

- M : on a reçu des informations...
- AS : et de quel type ?
- M : surtout si on veut s'orienter vers l'étranger, même sur les lois.
- AS : donc vous avez un agrément depuis plus de cinq ans ; et depuis ce temps est-ce que l'idée que vous vous faites de l'enfant que vous souhaitez accueillir, a changé, a été modifiée ?
- silence.
- AS : vous en êtes où aujourd'hui ?
- Mme : et bien pour l'instant on a demandé un enfant pupille de l'État et on a délaissé un peu l'étranger.
- AS : et votre souhait initial, c'était d'accueillir un bébé, d'origine européenne, et aujourd'hui ?
- M et Mme : c'est toujours pareil.
- AS : et ce qui fait que vous n'avez pas changé, c'est que ?
- Mme : on attend toujours un bébé, mais on prend un an tous les ans, maintenant on serait encore capable de l'élever mais on pense quand il aura vingt ans, l'âge qu'on aura quand il aura vingt ans.
- AS : et avec qui vous avez parlé de votre projet d'adoption.
- Mme : avec les parents, les frères et sœurs, les amis
- AS : et vous en avez beaucoup ?
- Mme : avec les amis on n'en a pas vraiment parlé tout de suite ; on leur en parle plus maintenant
- AS : et si vous aviez à me dire le nombre de personnes qui sont actuellement au courant de votre projet d'adoption ?
- Mme : ceux à qui on en a parlé ?
- M : une cinquantaine de personnes.
- Mme : maintenant on en parle plus, il y a plus de monde qui nous pose des questions.
- AS : donc vous avez un agrément en 95 et vous pensez faire quoi pour adopter un enfant ?
- Mme : on s'est toujours limité à l'attente d'un pupille de l'État et on attend que le Conseil de Famille nous désigne ; et on n'a pas eu de contacts avec des associations pour partir sur l'étranger.
- AS : et le fait d'avoir un agrément pour vous, vous l'avez ressenti comment ? vous avez eu quelles réactions quand vous l'avez reçu ?
- M : on était content
- Mme : on était content ; enfin on s'y attendait quand même...
- M : oui, personne n'avait mis un avis défavorable, donc

-
- Mme : ça nous ouvrirait une porte pour qu'on puisse nous confier un enfant ; ça a ouvert la porte mais...
 - AS : et cette porte ouverte elle représentait quoi pour vous ?
 - M : c'est la famille qui s'agrandit
 - Mme : on s'est marié pour avoir des enfants donc...
 - AS : donc vous vous tournez vers un enfant pupille de l'État ; et finalement pourquoi vous n'êtes pas allés vers des associations ou en adoption internationale ?
 - M : au départ c'était un peu à cause de mon travail par ce que je ne peux pas me libérer comme je veux.
 - Mme : oui, il faut pouvoir se libérer quinze jours ou trois semaines.
 - AS : donc c'est un élément qui vous a freinés, et pour vous, pour une adoption internationale, il faut rester combien de temps dans le pays ?
 - M : on nous avait dit trois semaines, un mois et même plus.
 - AS : et qui vous avait donné ces informations ?
 - Mme : c'est l'assistant social, mais en fait, on ne s'est jamais bien renseigné, mais trois semaines ce n'est pas possible.
 - AS : donc vous n'êtes pas allés chercher d'autres renseignements ?
 - Mme : si, avec une collègue de travail, j'en ai discuté, elle connaissait des gens qui avaient adopté et j'ai su qu'ils étaient partis tant de temps et ça correspondait avec ce qu'on nous avait dit.
 - AS : donc vous en parliez avec des collègues qui avaient adopté ?
 - Mme : non
 - AS : donc des personnes qui connaissaient d'autres qui avaient adopté ?
 - Mme : voilà
 - AS : vous savez comment se prend la décision de confier en adoption un pupille de l'État ?
 - Mme : et bien c'est le Conseil de Famille qui désigne la famille pour recevoir l'enfant, et puis après il faut attendre six mois pour que le jugement soit prononcé.
 - AS : et comment pensez-vous, le Conseil de Famille choisit les futurs parents ?
 - Mme : et bien, ils suivent déjà un peu l'ordre chronologique d'arrivée des demandes de dossiers l
 - M : suivant ce que les personnes demandent aussi
 - Mme : suivant l'âge
 - AS : et est-ce qu'il y a d'autres raisons qui vous ont conduits à ne pas aller en adoption internationale ?
 - Mme : on a toujours voulu un enfant de type européen
 - M : et puis le fait qu'on a l'impression qu'il faut acheter un enfant.

- AS : les personnes avec lesquelles vous parlez le plus de votre projet d'adoption, c'est qui ?
- M : c'est avec les amis
- Mme : oui, parce que la famille, ils ont peur de remuer le couteau dans la plaie et...
- AS : et s'ils vous en parlaient, ça remuerait le couteau dans la plaie ?
- M : non, je pense pas.
- Mme : quand même si.
- AS : et ça l'a remué jusqu'à quand ?
- Mme : et bien moi, même quand je vois une femme enceinte maintenant, ça me...
- AS : ça vous fait quelque chose ?
- Mme : oh oui !
- AS : moins chez vous ?
- M : moi c'est pas pareil. Elle, c'est un manque de maternité ; mais il faut faire avec.
- AS : donc c'est plus avec vos amis aujourd'hui ?
- M : oui, c'est eux qui nous demandent, alors on en parle. Et puis la famille sait que c'est long, et où en est notre dossier donc...
- AS : bien. Donc vous avez rencontré qui comme parents adoptants ?
- Mme : moi, j'ai donc rencontré Madame M
- AS : et vous en avez parlé avec eux ?
- M : oui, depuis qu'ils ont leur premier et on en parlait avant aussi, ils ont fait aussi des FIV
- Mme : oui, ils ont eu les mêmes problèmes que nous, les mêmes démarches.
- M : oui, c'est eux qui ont commencé à nous en parler et
- AS : et ils vous en disaient quoi ?
- M : et bien eux ils voulaient un enfant absolument, ils ne voulaient pas attendre un pupille de l'État, donc
- AS : et ça ne vous a pas donné envie de partir
- M : si, mais on était déjà engagé dans l'autre processus, on voulait pas... on s'est dit peut-être le deuxième...
- AS : donc vous êtes restés sur cette première idée d'attendre un pupille de l'État.
- M : oui, parce que ça faisait déjà trois ans qu'on attendait donc on se disait qu'on était peut être pas loin du bout, alors...
- AS : et cette idée de n'accueillir qu'un pupille de l'État, c'est-à-dire de ne pas vous tourner vers l'adoption internationale, elle vous est venue d'où et comment ?
- Mme : et bien dans les premiers entretiens qu'on a eus avec l'assistant social, il nous a dit comment ça se passait et ça se présentait, et on a choisi un pupille de l'État
- AS : donc en même temps vous auriez été contents d'accueillir un enfant plus tôt et

en même temps vous choisissiez finalement d'attendre ?

- Mme : c'est compliqué oui. J'ai attendu trois ans, j'ai dit, on va partir sur l'étranger, et ça pendant un ou deux ans et en même temps, on s'est dit, «on va peut-être avoir un enfant qui vient de l'étranger et on va passer à côté d'un enfant pupille de l'État ».
- AS : mais pupille de l'État, vous en aviez l'idée dès que vous avez eu votre agrément et même peut-être avant
- M : avant oui
- AS : et vous pourriez me dire pourquoi vous avez retenu plutôt la possibilité d'un pupille de l'État ?
- silence.
- Mme : parce qu'on avait peur de partir sur l'étranger.
- M : on avait tellement entendu parlé de trafics d'enfants que...
- AS : vous avez l'impression que les rencontres avec les deux couples adoptants vous ont apporté quelque chose ?
- Silence
- AS : pas particulièrement ?
- M : non
- AS : et le fait de rencontrer ces personnes qui avaient aussi adopté un enfant qui était plus grand que celui que vous attendez, est-ce que ça vous a fait quelque chose ?
- Mme : non, mais il avait quelques mois, il était tout bébé. Je sais que Madame T, quand elle est allée au Cambodge, elle avait le choix entre un bébé de un mois et une fille de dix mois, donc elle a choisi la fille de dix mois ; moi, j'aurais pris le bébé
- AS : et pourquoi elle a choisi la fille de dix mois ?
- Mme : je ne sais pas, mais si j'avais été à sa place, j'aurais pris... c'est-à-dire que j'aurais voulu profiter du bébé, voir ce que c'est que les joies de la maternité.
- AS : vous avez reçu les documents qui vous donnaient les coordonnées d'une association, Enfance et Famille d'Adoption, vous avez pris contact avec eux ?
- Mme : oui, et on a pris contact, mais on n'éprouve pas le besoin d'aller à l'arbre de Noël ou...
- AS : donc vous avez adhéré à l'association ?
- M : oui, depuis ce printemps
- AS : et pourquoi vous avez adhéré ?
- Mme : on a reçu de la documentation par une amie et c'est elle qui nous a.... enfin, elle travaillait avec moi et...
- AS : et vous êtes allés à combien de réunions ?
- M : deux ou trois
- AS : et ces réunions c'était ?

- Mme : une qui parlait de l'origine de l'enfant, et puis c'est tout.
- AS : et vous en avez retiré quoi ?
- Mme : que c'est plus difficile pour les enfants adoptés à l'étranger .
- AS : si vous aviez une demande à faire à des parents adoptants, ce serait laquelle ?
- silence.
- AS : vous n'avez pas de demande particulière ?
- Mme : non, il n'y a pas de problème. Quand un enfant arrive, c'est comme pour les autres
- M : comme si on l'avait naturellement
- Mme : il n'y a plus de questions à se poser, c'est comme...
- AS : si on vous confiait un enfant qui était un peu plus grand, c'est-à-dire deux ans, vous diriez quoi ?
- M : je pense qu'on le prendrait
- Mme : mais en fait notre première demande d'agrément, elle dit de zéro à trois ans et puis là on a modifié, on a mis un an maximum.
- AS : c'est-à-dire au début, vous mettez de zéro à trois ans et pour le deuxième agrément ?
- Mme : pour le deuxième agrément, on a réduit à un an.
- AS : et pourquoi vous avez réduit ?
- Mme : plus l'envie d'avoir un bébé, un enfant le plus petit possible (rire)
- M : mais c'est sûr que si on nous propose un de deux ans, on le prendrait.
- AS : et vous pourriez me dire ce qui vous a conduit à dire ça ?
- M : c'est le fait d'avoir un enfant jeune quoi.
- AS : et le fait d'attendre tant de temps, vous l'avez vécu comment ?
- M : il y a des moments plus durs que d'autres
- AS : et le fait d'attendre ? vous diriez que c'est un choix que vous avez fait délibérément ou vous avez l'impression que ce n'est pas un choix ?
- M : c'est un choix
- Mme : mais en même temps c'est un choix imposé avec ton métier.
- M : ce serait maintenant, on partirait, dans le travail il y a eu des modifications et maintenant on pourrait partir à l'étranger plus facilement.
- AS : et vous avez vécu comment cette attente ?
- M : il faut s'armer de patience, c'est tout ; on savait que c'était long ; il y a des moments qui sont durs...
- AS : et dans ces moments durs ?
- Mr : (rire) ça passe.

-
- AS : je passe à un autre point. Vos relations avec les professionnels de la Dipas, vous en diriez quoi ?
 - M : on ne va pas s'en plaindre, on a toujours eu des contacts, de ce côté-là
 - AS : et vous pourriez qualifier ces relations comment ?
 - M : bonnes, très bonnes.
 - AS : et vous avez eu des attentes particulières par rapport à la Dipas ou à l'assistant social ?
 - M : et bien, quand on est allé au début, c'était à titre de renseignements, bon et bien on a eu des renseignements et on a pris la décision d'adopter
 - Mme : pour les démarches
 - AS : oui et vous avez eu des demandes, est-ce que vous avez demandé quelque chose ?
 - Mme : quand on allait le voir, on parlait de l'étranger. AS : et on vous en disait quoi ?
 - M : on posait des questions pour savoir comment il fallait faire pour adopter à l'étranger.
 - AS : donc vous remettez sur la table cette question de l'adoption internationale ?
 - M : oui, quand même un peu.
 - Mme : oui, à chaque fois on en parlait
 - AS : et à quel rythme vous aviez des rencontres ?
 - Mme : une fois par an, je donnais un coup de fil, et on discutait de notre dossier, savoir où on en était et puis où on en était dans nos réflexions, on parlait des lois de l'adoption.
 - AS : bien, vous êtes adhérents à d'autres associations ?
 - M : non
 - AS : et vous avez l'impression que le fait de parler de l'adoption, ça sert à quoi ?
 - Mme : et bien on parle de l'enfant, et puis des difficultés pour adopter un enfant.
 - AS : mais finalement vous avez peu de démarches à faire pour adopter un pupille de l'État ?
 - Mme : il y a quand même l'agrément.
 - AS : bien, autre chose. Est-ce que vous avez attendu que quelque chose soit organisé par la Dipas ou par d'autres pour vous accompagner dans la période entre le moment où vous avez un agrément et le moment où vous accueilleriez un enfant ?
 - M : non, rien de spécial
 - AS : OK. Si je vous dis «est-ce que vous avez ressenti le besoin d'être accompagnés ? », ça vous dit quoi ?
 - M : au départ peut-être un peu parce qu'on ne savait pas trop s'y prendre.
 - AS : donc vous pensez que cet accompagnement a bien été fait et qu'il concerne

- beaucoup plus les informations à donner pour enclencher la procédure d'agrément ?
- Mme : oui, c'est ça pour la mise en place de l'agrément.
 - AS : et une fois que vous avez l'agrément, vous n'avez pas eu d'attente particulière.
 - Mme : et bien non, si on avait naturellement, les questions, enfin les réponses arrivent au fur et à mesure que...
 - AS : d'accord.
 - Mme ; on a toujours ramené l'adoption, enfin comparé l'adoption avec un enfant qu'on aurait naturellement.
 - AS : donc, si je comprends bien, vous vous mettez toujours en situation avec l'enfant que vous adopteriez comme si c'était un enfant que vous auriez conçu, donc ça vous ramène dans la situation de tout couple qui va avoir un enfant ?
 - M et Mme : oui, c'est ça
 - AS : et la période jusqu'à l'agrément, vous diriez que c'est quoi, par rapport à la venue naturelle d'un enfant ?
 - M : un interrogatoire, un jugement sur notre capacité à pouvoir élever un enfant
 - AS : et si vous aviez à continuer la comparaison que vous faites entre une adoption et l'arrivée d'un enfant ?
 - Mme : vous parlez par rapport à la grossesse ?
 - M : et bien le début de la grossesse correspond au début des démarches pour l'agrément
 - Mme : oui et non parce que tu sais quand tu es enceinte et tu sais que dans neuf mois j'ai un enfant ; alors que tu as l'agrément mais tu n'as pas de date, de date butoir où tu sais...
 - M : oui, c'est ce que je dis, le début de la grossesse correspond au début des démarches.
 - AS : et cette période d'agrément, est-ce qu'elle est différente de celle après l'agrément ?
 - Mme : oui parce que si un enfant est adoptable et qu'on n'a pas l'agrément, on ne peut pas l'avoir.
 - AS : donc l'agrément ouvre une porte...
 - Mme : oui, ça ouvre une porte mais on ne sait pas s'il y aura quelque chose derrière.
 - Mre : on espère quand même bien, si on fait une demande d'adoption, c'est bien pour avoir un enfant, c'est pas pour...
 - Mme : mais on ne sait pas quand.
 - AS : donc la grande incertitude quand on attend un pupille de l'État c'est de savoir quand ?
 - Mme : et si on disait «il vous reste tant de temps à attendre », l'attente serait plus facile, c'est pas pareil

-
- M : entre une grossesse et... on sait qu'une grossesse au bout de neuf mois il y a un enfant, on fait déjà des projets ; que là pour le moment on ne peut pas, enfin si, on fait les chambres.
 - AS : et est-ce que vous êtes certains, mis à part cette question de temps que le Conseil de Famille vous confiera un enfant ?
 - M : on espère ; à partir du moment où on a un agrément...
 - Mme : on voit pas pourquoi, s'il y a des enfants adoptables, il nous donnerait pas...
 - AS : bien sûr, et donc la seule incertitude c'est le temps. Et cette certitude, elle vous est arrivée à quel moment ?
 - AS : déjà l'assistant social nous a dit que ce serait très long.
 - M : et on commence à voir le bout du tunnel quand on a vu que notre dossier avançait, on sait que c'est pas loin.
 - AS : et si le Conseil de Famille vous confiait un enfant qui n'était pas de peau blanche ?
 - Mme : on ne s'est pas posé la question parce que l'assistant social nous a dit qu'ils regardaient notre dossier, notre demande et ils regardaient si on voulait un garçon, une fille, l'âge, le type européen ; autrement le Conseil de Famille ne nous demanderait même pas notre avis.
 - AS : et ce qui vous a conduits à vouloir accueillir un enfant d'origine européenne, c'est quoi ?
 - M : le fait qu'il nous ressemble,
 - Mme : et puis vis-à-vis des autres, la peur qu'il soit un peu rejeté dans la société, et qu'on ait plus de problèmes avec un enfant qui ne soit pas...
 - Silence
 - Mme : et puis si c'est un enfant noir, je me dirais toujours que c'est pas moi qui l'ai fait, qu'il n'est pas de ma famille
 - AS : c'est une grande privation pour vous ?
 - Mme : oui
 - AS : et vous n'en parlez pas avec les autres d'être privée de grossesse ?
 - Mme : si, à un moment, j'avais une collègue qui ne pouvait pas avoir d'enfant, on a eu les mêmes traitements, et elle sait ce que c'est que d'attendre un enfant et de ne pas pouvoir avoir d'enfant, elle sait ce que je ressens
 - AS : ces discussions avec votre collègue qui ne s'est pas tournée vers l'adoption ?
 - Mme : non, ça a marché pour elle, elle a eu un bébé ; mais moi, je voulais faire une quatrième FIV mais le gynécologue me l'avait vivement déconseillée et puis toi tu n'étais pas...
 - M : il ne faut pas tenter le diable non plus
 - Mme : elle sait ce que c'est que d'attendre un enfant, elle a attendu plus de cinq ans.

- AS : si vous aviez à me dire les personnes qui dans votre parcours ont été importantes ?
- M : c'est l'assistant social, c'est lui qui commence à nous faire réfléchir vraiment à ce qu'on veut, si on veut vraiment ça, principalement
- Mme : et puis les médecins, si un nous avait dit que ça allait marcher, j'aurais continué
- AS : et il y a d'autres personnes ?
- Mme : la famille
- AS : c'est ça, vous avez été soutenus par vos familles.
- AS : et les deux couples d'adoptants que vous avez rencontrés ?
- Mme : non, c'est pas eux qui nous ont...
- AS : et votre collègue qui était un peu dans la même situation que vous par rapport à l'infécondité, elle a été importante pour vous ?
- Mme : oui, je me sentais moins seule, j'étais pas la seule à ne pas avoir d'enfant, de bébé.
- AS : OK, bien. Est-ce qu'il y a autre chose qui vous semblerait important de me dire dans le cheminement qui a été le vôtre et qu'on n'a pas abordé ?
- M : peut-être le fait qu'on encourage beaucoup les gens à partir sur l'étranger, on a eu cette impression-là.
- AS : et pour quelles raisons vous pensez ?
- M : parce qu'on en a souvent plus parlé que... on parle beaucoup de l'étranger.
- AS : et vous auriez aimé qu'on parle plus souvent d'un enfant pupille de l'État ?
- M : pour nous oui, on a senti que, en prenant un enfant pupille de l'État, on n'était pas vraiment comme les autres.
- AS : donc ça vous mettait dans une situation un peu particulière par rapport aux autres adoptants ?
- M : on s'est quand même posé des questions pour savoir si on ne nous prenait pas un peu pour des racistes.
- AS : vous avez eu cette impression aussi ?
- Mme : oui, on se demande si on ne favorise pas l'adoption à l'étranger, nous on voulait un enfant blanc et...
- AS : et ça, ça vous avait heurtés ? Donc, au moment où vous venez voir le film, c'est-à-dire avant de confirmer votre demande d'agrément, vous aviez déjà l'idée d'accueillir un enfant pupille de l'État ?
- M : oui, on ne pouvait pas faire autrement.
- Mme : et le film il ne parlait que de l'adoption internationale.
- AS : et vous avez l'impression d'être dans une situation différente de celle des autres adoptants ?

-
- Silence
 - M : différent non, je ne pense pas que l'on soit tellement différent
 - Mme : mais on est quand même des exceptions dans les adoptants quand même, les autres partent plus facilement que nous sur l'étranger.
 - AS : et finalement les autres perdent patience et pas vous ?
 - M : oui, on attend (rire)
 - AS : et exception ? on vous met dans une situation d'exception ou bien vous pensez être des exceptions ?
 - M et Mme : nous, on pense qu'on nous met dans les exceptions.
 - AS : Ok, merci à vous. Encore une question ? Comment devient-on parent adoptant ?
 - Mme : comme on devient parent naturellement.
 - M : on ne va pas faire de différence entre un enfant adopté et un enfant... il n'y a pas de raison de faire des différences.
 - AS : et si vous aviez à me dire qui a eu une influence sur votre décision de demander un agrément ?
 - M : ma femme.
 - AS : bien. Peut-être un dernier point que je souhaiterais reprendre : dans votre premier agrément, vous avez la possibilité d'adopter un enfant de zéro à trois ans, et dans le deuxième de zéro à un an, alors qu'est-ce qui vous a amenés à modifier votre attente par rapport à l'âge ?
 - M : au départ, on pensait que zéro à trois ans, ça allait aller et puis après on a pensé que jusqu'à trois ans, ça allait faire trop grand ; on a peut-être pas osé modifier tout de suite ; donc on l'a fait modifier après ; mais de toute façon on l'aurait pris quand même s'ils nous avaient proposé un enfant de trois ans, on l'aurait pris quand même.
 - AS : et vous auriez pu en devenir parents ?
 - M : peut être moins facilement. Il aurait déjà vécu quelque chose.
 - AS : et vous ?
 - Mme : et bien on a vu grandir nos neveux, en voyant l'âge de deux ans, trois ans, c'est déjà grand.
 - AS : mais lors du premier agrément, même si ces appréhensions étaient déjà là, vous n'avez pas osé trop le dire ?
 - M : non
 - AS : mais au deuxième agrément, vous vous sentiez à même de le dire ?
 - Mme : c'est que peut-être après on faisait plus attention aux enfants autour de nous.
 - AS : donc, c'est le fait de voir d'autres enfants.
 - M : oui et puis on avait pris cette tranche d'âge parce que ça nous donnait plus de possibilités d'en avoir un.
 - AS : et en mettant de zéro à un an, vous réduisez la possibilité ?

- M : oui, mais on est presque au bout. (rire)
- AS : d'accord. Oui, bien sûr. Merci de cet entretien.

Entretien n° 11. Monsieur et Madame MASSON : « L'adoption : un choix privé du couple, qu'on ne peut pas prendre à deux... ».

- AS : la première question que je voulais vous poser est de savoir pourquoi vous avez demandé un agrément adoption. ?
- M : moi, c'est depuis très très longtemps, et puis finalement on a eu des problèmes pour avoir un bébé, et je pensais plus m'engager dans l'adoption que dans la procréation médicalement assistée, ça me semble naturel.
- M : moi je dirais que dans l'esprit de mon épouse c'était beaucoup plus clair que dans le mien, à l'origine. Donc, ça fait à peu près huit ans qu'on est ensemble et c'est vrai qu'au début on a voulu consolider notre vie de famille et puis avoir un enfant, donc la première démarche a été de se faire aider médicalement pour essayer d'avoir un enfant, donc Brigitte. a eu des inséminations, elle a eu quatre FIV, des échecs, des traitements longs et c'est vrai que dans mon esprit il était important d'aller à la fin d'une démarche pour en commencer une autre. Donc, la finalité c'est bien toujours d'avoir un enfant, c'est l'aboutissement de notre vie de couple, en tout cas pour moi il ne fallait pas brûler les étapes et...
- Mme : c'est vrai que moi j'aurais griller les étapes.
- AS : donc deux dimensions pour vous, d'une part l'idée d'adopter que vous avez depuis longtemps et ensuite une difficulté à avoir naturellement un enfant ; et au niveau médical, ils vous ont dit quoi ?
- Mme : non, qu'il n'y avait rien du tout ; c'était dans la tête et qu'ils n'ont pas d'explication
- M : il y a quelques % de stérilité méconnus
- AS : vous espérez encore concevoir un enfant ?
- M : on espère avoir les deux mais la priorité c'est d'avoir un enfant par l'adoption, c'est pour ça qu'on a entrepris ces démarches ; si demain par chance Brigitte pouvait connaître une grossesse, ce serait une très belle chose, ceci dit, on en a fait le deuil.
- Mme : enfin non pas le deuil, mais sincèrement je n'en ressens plus le besoin.
- AS : ce n'est pas un espoir que vous entretenez ?
- M et Mme : non, non
- AS : mais qui reste comme possibilité ?
- Mme : voilà
- AS : et quand vous avez commencé à parler de l'adoption, vous souhaitiez accueillir quel enfant ?
- M : pour moi c'était important d'avoir un enfant qui nous ressemble, qui ressemble à

notre famille, à notre environnement ; c'est vrai que j'attachais beaucoup d'importance à cet enfant pour lui donner toutes les chances possibles pour qu'il ait le meilleur environnement possible et qu'il n'ait pas à subir le regard des autres, et pour l'enfant et pour nous. Donc, c'est vrai que je recherchais plus un enfant européen du Nord.

- AS : vous aviez donné une limite d'âge ?
- M : surtout mon épouse...
- Mme : oui, j'avais bien envie du bébé quand même
- M : oui, pour materniser un peu
- AS : et entre le moment où vous pensez à l'adoption et celui où vous faites la demande d'agrément et vous l'obtenez, vous avez l'impression que les choses ont bougé par rapport à cette attente ?
- Mme : oui énormément
- M : oui énormément parce qu'on se rend bien compte que, avoir un bébé, c'est un peu le parcours du combattant, ça peut être très long, que ce soit l'étranger, c'est très difficile d'avoir un bébé de trois mois, donc ça, ça peut changer un petit peu les cartes, c'est vrai que depuis l'agrément on a travaillé, on a fait quelques petites recherches ; on a rencontré un couple qui a adopté par l'international ; mais c'est vrai que c'est encore la seule question qui reste encore un peu difficile pour nous, c'est le temps d'attente en France d'un bébé pupille de l'État et on s'est dit : on est jeune, s'il faut attendre cinq ans, six ans, dix ans pour avoir un bébé, c'est pas facile non plus, et sur l'étranger on n'est pas convaincu non plus ; donc je pense qu'on partira sur un pupille de l'État.
- Mme : voilà, il y a vraiment eu une évolution parce qu'au départ on était vraiment sur l'international ; on voulait un bébé rapidement ; et on a eu quelques petites peurs. On était parti pour la Russie, dans un pays de l'Est et on a une amie qui est docteur, elle nous a contactés et elle nous a dit que dans deux dossiers sur trois les dossiers médicaux étaient falsifiés. Donc ça nous a fait peur parce que c'est pas facile de vivre la maladie d'un enfant...
- AS : donc en attendant un pupille de l'État, vous pensez avoir plus de garanties sur l'état de santé de l'enfant par exemple ?
- M : oui, je pense
- AS : et qu'est-ce qui a bougé quand vous disiez tout à l'heure «ça a énormément bougé » ?
- Mme : je parle depuis le début, du jour où on a commencé à parler de l'adoption et maintenant, déjà pour mon mari...
- M : il y a déjà ce dossier ; il y a une procédure, des étapes assez longues, cet agrément ; on s'est dit «ça y est, on a le passeport pour adopter », mais je pense que dans toute démarche il faut prendre du recul, ça fait huit ans qu'on est ensemble, ça fait sept ans qu'on essaye d'avoir un enfant, donc on n'est plus à deux ans ou trois ans près. Dans mon esprit, j'ai envie d'être père, le plus rapidement possible, mais je

crois que tout se mérite et c'est une question de temps, mais mieux vaut patienter encore plutôt que de provoquer certaines choses dans les pays de l'Est notamment et moi, je me souviendrai toujours de ce que me disait ma maman quand elle a accouché, quand l'enfant naissait, elle n'a pas demandé le sexe de l'enfant, c'était déjà de savoir si l'enfant était en bonne santé...

- AS : donc c'est l'élément qui vous paraît être aujourd'hui prioritaire ?
- M : oui
- AS : et le deuxième élément prioritaire vous le mettriez par rapport à l'âge ou par rapport à l'origine européenne ?
- Mme : à l'âge.
- AS : pas sûr pour vous ?
- M : moi, moins, c'est vrai qu'on n'était pas tout à fait d'accord, mais
- Mme : pour le deuxième on verra, mais je pense qu'il faut passer par une maternité, par un enfant tout petit...
- M : qu'il soit à toi, à trois cents pour cent.
- AS : vous parliez tout à l'heure de parents adoptants que vous aviez rencontrés, vous les avez rencontrés quand ?
- M : après l'agrément.
- AS : vous en aviez rencontré avant ?
- Mme : non, on n'en a pas rencontré, elle m'a dit «on rentre plus là-dedans, j'aimerais bien vous aider mais... », enfin elle voulait sortir un petit peu de... enfin je comprends mais, j'ai plus osé contacter quelqu'un sans avoir un lien amical ou connaissance qui...
- M : pour moi, c'est surtout indirectement, professionnellement je rencontre beaucoup de personnes qui ont des amis qui ont adopté, voilà donc... mais pas directement.
- AS : et la procédure d'agrément, vous l'avez vécue comment ?
- Mme : pour moi, c'est une belle aventure, on était pressé d'aller au rendez-vous et oui, c'était une belle aventure.
- M : il faut dire qu'il y avait eu un premier contact quasi deux ans avant avec l'assistant social, donc après il y a eu deux ans de réflexion pour confirmer notre souhait d'adopter, donc c'est une procédure qui été même trop rapide et.
- Mme : pas trop rapide, mais je voulais qu'il soit à cent pour cent sûr de ce sentiment par rapport à l'enfant.
- AS : et vous pensez avoir trouvé quelque chose dans cette procédure d'agrément ? C'est-à-dire, au-delà de la procédure administrative avec les papiers à remplir... ?
- Mme : moi, j'ai senti que, on se sent enfin pris en main et rassuré avec un encadrement qui nous donne l'impression qu'on allait enfin avancer...
- M : conforté de part l'encadrement et conforté au niveau du couple parce que c'est quand même une décision conjointe et je crois que ça nous a également confortés

dans ce sens là ; c'est de se dire que, on a rien sans rien, donc, il faut avoir le courage d'attendre.

- Mme : oui, mais c'est une belle attente
- M : oui, mais c'est pas la procédure, c'est pas les entretiens...
- Mme : non, au contraire ça nous donne des points de repères, ça donne l'impression d'avancer.
- M : moi mon intime conviction c'est qu'on est un couple sans reproches, je ne dirais pas un couple parfait, c'est un peu présomptueux (rire de Madame)... non mais attends, je pense qu'on peut tout donner à un enfant, on est jeune...
- AS : et avec qui vous avez parlé de votre projet d'adoption ?
- M : tout le monde est au courant
- Mme : au début, c'est les parents ; moi j'en avais déjà beaucoup parlé à mes parents à l'âge de seize ans, j'en parlais beaucoup ; après frères et sœurs
- M : moi ma mère et mon frère et puis après on en parle très librement
- Mme : et ta maman n'attend que ça, c'est elle qui aussi...
- M : mon employeur est au courant, les collègues... voilà c'est pas un secret d'État donc à partir de là il n'y a rien à cacher, les voisins
- AS : et vous en avez parlé avec d'autres parents adoptants ?
- Mme : et bien moi, j'ai beaucoup de clientes qui ont adopté, mais ce qui m'intéressait beaucoup c'était de parler aussi avec des personnes qui ont été adoptées ; donc moi aussi j'en parle beaucoup
- M : et on a rencontré un couple, qui a adopté en Russie...
- Mme : et puis moi quand j'étais jeune, vers quinze seize ans, j'ai gardé des petits voisins qui avaient été adoptés, enfin c'étaient nos voisins d'en face et puis ils ont déménagé et après on n'a plus eu trop de nouvelles, alors est-ce qu'ils ont voulu partir du village pour peut-être se refaire une vie ailleurs, c'est vrai qu'ils avaient adopté les enfants dans ce village
- AS : donc ils avaient adopté des pupilles de l'État
- Mme : oui, trois mois les deux, le petit avait quatre ans quand B est arrivé, ce sont des petits que j'ai gardés, surtout B. d'ailleurs, il s'appelle B. et je m'appelle B. et on a été très très proche, et c'est vrai que c'était des petits bouts de choux que j'ai gardés...
- M : oui, c'étaient des bébés
- Mme : mais les contacts, bon, c'est vrai qu'on pourrait prendre contact mais c'est différent chez tout le monde, l'enfant a son propre caractère, comme quand on met un enfant au monde...
- AS : est-ce que vous imaginez une différence entre le fait d'être parents et le fait d'être parents adoptants ?
- Mme : non, sincèrement non, aucune à part le fait que... il faut être plus... quand je te

- dis souvent «à l'adolescence, il va dire, tu n'es pas mon père, tu n'es pas ma mère », ça, ce sont des choses qu'il faut accepter, auxquelles il faut se préparer un peu plus...
- M : mais comme moi adolescent, on disait «on s'en va, je vais partir », je pense qu'on les dit différemment mais sur le fond c'est la même chose, l'analyse pour moi est exactement la même.
 - AS : et vous avez l'impression que les futurs adoptants auraient à se préparer à devenir adoptants ?
 - M et Mme : non, non.
 - M : non, une fois qu'on a choisi, point. Il n'y a plus d'ambiguïté, on est parents à part entière et
 - Mme : oui, c'est la même attente, on ne sait pas à l'avance quel parent on sera, l'enfant nous mènera par le bout du nez, on fait ce qu'on peut et on ne se prépare pas à ça, pas plus à être parents adoptants qu'à être parents.
 - AS : OK. Donc, vous avez reçu votre agrément, vous l'avez reçu comment ?
 - Mme : c'est une bonne étape, c'est un peu comme le test de grossesse, voilà on peut être parent.
 - M : on a eu des petits doutes, peut-être pendant quinze jours, on attendait les rapports surtout, c'est vrai qu'on a toujours un petit doute dans notre esprit «est-ce qu'on est les parents "parfaits", est-ce qu'on est dans le moule ou pas ? », on s'est quand même posé la question, mais non dans l'ensemble ça s'est bien passé, il n'y a pas de problème ; s'il y avait eu un agrément à connotation un peu plus négative, ou avec des petits doutes, mais non
 - AS : et une fois que vous avez l'agrément, vous faites quoi ?
 - M : on a travaillé
 - Mme : on a pris le temps, on s'est dit c'est parti, mais qu'est-ce qu'on va en faire, on n'avait pas la recette.
 - M : et bien on a beaucoup discuté avec des amis, avec l'entourage, on en parlait tous les soirs en rentrant du travail...
 - AS : et vous parliez de quoi ?
 - M : il y avait deux sujets, ou c'était partir à l'international, ou rester en France. C'est vrai que pour moi, dans mon intime conviction depuis l'origine, ce serait un enfant pupille de l'État et attendre le temps qu'il faut ; toi, tu es toujours un petit peu pressée ; quand on est allé voir Monsieur et Madame T, ça y est, on appelle leur intermédiaire en Russie
 - Mme : oui, mais toi tu attends depuis quatre ans, alors que moi... il faut provoquer pour avancer sinon j'ai l'impression que ça va aboutir à rien ; moi un enfant c'est un enfant, c'est tout, c'est vrai que j'ai peut-être avancé les choses un peu trop vite mais...
 - AS : donc le sujet ç'était «est-ce qu'on se tourne du côté de l'adoption internationale ou est-ce qu'on attend un enfant pupille ?

-
- M : et c'est une question de temps ; on sait très bien que si on lance une procédure de recherche sur les pays de l'Est, on l'aurait cet enfant, on l'aurait ce bébé, et ça peut être assez rapide...
 - AS : et qu'est-ce qui a fait que maintenant vous en êtes plutôt...
 - M : d'abord pour moi, tous les orphelinats dans ces pays-là sont horribles, il n'y a pas d'autres mots, les enfants sont quand même dans des situations extrêmement précaires et un couple qui adopte devra encore laisser un an l'enfant dans cet orphelinat
 - AS : c'est principalement en Bulgarie ?
 - M : non, c'est presque dans tous les pays de l'Est ; et les enfants sont dans des situations très difficiles à tous les niveaux...
 - AS : donc ce que vous ont dit M et Mme T a été important pour vous ?
 - M : oui bien sûr et aller voir son enfant et le récupérer un an après, moi j'ai du mal à admettre, il y a quand même les Conventions de La Haye ; on sait que les deux premières années sont déterminantes pour les enfants et donc dans l'évolution de cet enfant c'est trop difficile
 - AS : donc vous rencontrez Monsieur et Madame T. et ce qu'ils vous ont dit de la manière dont les adoptions se passaient en Russie vous a conduits à penser que ce n'était pas supportable et en tout cas que ce n'était pas un chemin que vous prendriez ?
 - Mme : aujourd'hui, oui
 - M : un enfant, on lui veut le meilleur, je sais bien que ces enfants... mais ce sont des enfants qui ont beaucoup de problèmes. Je trouve ça trop triste, alors il y a peut être d'autres pays qui peuvent accélérer les procédures mais...
 - Mme : mais on ne sait plus demander à qui et comment, j'avoue que maintenant...
 - M : bien sûr il existe d'autres associations avec des listes d'attente, et c'est encore plus long ; Monsieur et Madame T, on a souhaité les rencontrer parce qu'on était dans des procédures acceptables au niveau du temps.
 - AS : et quand vous dites «on ne sait plus à qui s'adresser, ni quoi faire comme démarche... » ?
 - Mme : parce que j'ai appelé une association, mais il faut envoyer un dossier... et madame T m'a dit qu'elle n'avait fait que ça, envoyer des courriers et personne ne lui avait jamais rien répondu, donc c'est vrai que ça m'a..
 - AS : vous avez rencontré d'autres adoptants qui ont adopté assez récemment ?
 - Mme : non
 - AS : et dans votre réseau professionnel ?
 - M : ce sont des adoptions qui sont déjà un peu anciennes, une dizaine d'années
 - Mme : c'est vrai qu'on n'a pas de contacts avec des couples
 - M : mais Monsieur et Madame T, on les a rencontrés par mon réseau professionnel ;

mais ceci dit, en relations professionnelles c'est pas toujours facile...

- Mme : c'est-à-dire qu'on est dans une position qui n'est pas très confortable, quand on demande justement
- M : et puis l'assistant social nous connaît bien, il y a eu toute cette procédure de l'agrément, donc moi je suis aussi un petit peu conforté dans ce sens là, je pense que c'est toujours important d'avoir des interlocuteurs qu'on connaît, avec qui on a discuté, et dans tous les pays où on va aller à l'étranger, on ne sait pas comment ils vont interpréter nos propos, c'est une nouvelle procédure
- AS : néanmoins quand vous vous êtes trouvés avec l'agrément, si vous aviez eu une demande à formuler, vous l'auriez formulée à qui ? Est-ce que vous en aviez, et dans ce cas, à qui était-elle adressée ?
- M : formuler une demande ? je crois que, à ce niveau-là, c'était surtout des questions qu'on se posait, après l'agrément...
- Mme : moi, je pensais d'abord « association », prendre rendez-vous, nous recevoir, et on avait plein de questions, mais elle m'a dit « vous envoyez votre dossier et on verra si vous êtes dans nos critères ou pas
- M : alors on ne cherche pas à être aidé mais on a besoin d'être éclairé ; il y a cette période qui est quand même extrêmement délicate parce que ce n'est pas tout d'avoir cet agrément, c'est de savoir quoi en faire, et c'est peut-être là qu'on se dit et bien « qu'est ce que je vais en faire ? »
- Mme : mais pas lancer un dossier comme ça au hasard sans avoir rencontré la personne...
- M : on ne voulait pas aller trop vite
- Mme : et moi, je voulais vraiment rencontrer les associations, qu'on allait en voir, qu'on allait discuter et qu'après le dossier serait monté, et là on m'a dit « non, vous envoyez votre dossier »
- AS : finalement vous avez fait des dossiers ?
- Mme : oui, j'en ai un qui a avancé mais je n'ai rien envoyé ; mais au moins avec l'intermédiaire en Russie on a pu savoir ce qu'il fallait préparer...
- AS : et en Russie, vous étiez prêts à accueillir un enfant qui soit un peu plus grand qu'un bébé ?
- M : deux ans
- AS : et c'est quoi qui a fait changer ?
- Mme : je crois qu'il y a eu... on est arrivé chez Monsieur et Madame T, on a vu le petit, on l'a trouvé craquant, adorable, et puis, je ne sais pas, mais voir cette vie de famille, on s'est dit après coup, mais en fait j'ai rien lancé tant que j'avais ce doute, que j'ai toujours de toute façon, c'est qu'un enfant de deux ans, on dit que le caractère d'un enfant se forge entre zéro et trois ans et ça, ça me fait peur, je me dis l'idée d'avoir perdu deux années de sa vie...
- M : mais nous de l'extérieur on se rend compte que cet enfant est un écorché vif, à ce

niveau-là c'est un enfant qui a quatre ans, ça fait deux ans qu'il est en France, c'est un enfant qui a énormément de problèmes d'élocution, il parle très peu, il crie, il parle très fort, parce que dans ces orphelinats il faut se faire entendre, et c'est vrai qu'on le ressent...

- Mme : on sent qu'il a eu un manque affectif, et même ces deux années elles peuvent pas être comblées comme ça ; on commence à se rendre compte quand même que la petite enfance est importante.
- Mr : mais on parle d'un enfant, d'un orphelinat, et on ne peut pas généraliser, et c'est vrai qu'on n'a pas assez de recul et on n'a peut-être pas vu assez de couples justement pour être plus objectif quand même
- Mme : mais c'est quand même un enfant qui a perdu deux années de sa vie.
- AS : en tout cas, c'est venu vous conforter dans votre souhait d'accueillir un enfant le plus jeune possible ?
- M : le plus jeune possible et pupille de l'État par ce que l'assistant social nous connaît bien et je pense que c'est important également ; l'assistant social veut le meilleur pour les enfants, nous on veut le meilleur pour cet enfant, en tout ce qu'il cadre par rapport à nos souhaits, à nos convictions, à beaucoup de choses...
- AS : et quand vous avez eu l'agrément, vous aviez des questions comme vous disiez tout à l'heure, pourquoi vous n'avez pas téléphoné à l'assistant social ou à la Dipas ?
- Mme : parce qu'on n'ose pas, sincèrement moi, je n'osais pas.
- AS : pourquoi ?
- Mme : je ne sais pas
- M : et pourtant il a toujours été très clair à ce niveau-là, si on avait des questions, on pouvait appeler...
- AS : et néanmoins vous ne l'avez pas fait ?
- Mme : et bien moi je voulais
- M : il faut que ça mûrisse, je crois qu'on en parle encore beaucoup et c'est vrai que dans mon esprit c'est très clair maintenant...
- AS : je reprends donc ma question, pourquoi n'avez-vous pas appelé la Dipas ?
- Mme : parce que j'ai l'impression qu'il y a une procédure, qu'elle s'est arrêtée là avec l'agrément, et après je pensais que ce n'était plus à vous justement de nous...
- AS : vous aviez peur de déranger ?
- Mme : oui, et je me suis dit «là il y a d'autres couples qui arrivent pour cet agrément » et ne pas encombrer votre temps ; et puis en plus je me dis que les autres eux savent faire et nous pas, alors je n'ose pas trop demander.
- AS : comme si vous étiez différents des autres ?
- Mme : oui, comme si les autres savaient faire.
- M : non, moi je pense qu'on est dans un choix personnel également qui est difficile à prendre et il ne faut pas aller trop vite non plus, de savoir où on va adopter, je pense

que c'est le choix du couple

- Mme : oui, mais maintenant on est d'accord
- M : oui, mais c'est quand même difficile, il ne faut pas l'occulter, ça va être très long, c'est vraiment ça qui est cruel ; tout en sachant qu'à l'étranger, c'est quand même plus rapide, même si on n'est pas bien reçu ; mais nous ce qu'on a besoin c'est de dialogue avant de faire quelque chose.
- AS : avec qui ?
- M : avec des associations sur d'autres pays, sur d'autres associations...
- AS : et ces dialogues vous apporteraient quoi ?
- M : : c'est d'être conforté dans l'idée de pouvoir réduire le temps
- Mme : où, quand, comment ?
- M : dans les meilleures conditions possibles pour cet enfant
- AS : c'est ça donc, en parler avant, avoir un minimum d'informations sur les conditions dans lesquelles ils travaillent, et qui pourraient vous donner ces informations ?
- Mme : et bien, je n'en sais rien justement, j'ai essayé de les contacter
- M : ce sont les couples qui ont déjà adopté qui sont passés par là ; je pense qu'à la base, c'est quand même eux qui sont importants parce qu'ils ont été confrontés à ces problèmes administratifs, de longueur, et puis le recul est nécessaire, donc on parle toujours des aînés, ils ont le savoir, et nous ce savoir on ne l'a pas donc
- Mme : c'est pour ça, j'allais contacter l'assistant social...
- M : mais je pense qu'avec cet agrément, la seule chose qui est délicate à gérer, c'est le temps, pour extraire un enfant dans les meilleures conditions possibles...
- Mme : oui, mais là on est dans le cadre de l'étranger, en France c'est vraiment le temps
- M : oui en fait, on attend en France et on sait qu'un enfant nous sera remis dans les meilleures conditions possibles, et à l'étranger c'est quand même différent, il y a en plus toute une procédure...
- AS : je trouve qu'il y a un petit paradoxe dans votre positionnement actuel : vous êtes prêts à attendre très longtemps un pupille de l'État, et vous trouvez lourd et finalement pas assez rapide une adoption internationale
- M : lourd et cruel, mais vous avez tout à fait raison
- AS : et pourquoi vous n'êtes pas allés voir dans d'autres pays d'Europe ?
- M : on a essayé, mais le problème de toutes ces associations c'est qu'elles ne cherchent pas le dialogue.
- AS : donc prioritairement, vous seriez plus volontiers passés par une association ?
- M : tout à fait
- AS : je passe à autre chose. Actuellement, est-ce que vous avez des souhaits ou des

demandes

- Mme : et bien moi, mes demandes, mes souhaits, ce serait de rencontrer des couples qui ont adopté, moi, j'ai envie de les contacter.
- AS : et vous en attendriez quoi ?
- M : d'être confortés peut-être déjà sur l'âge, simplement par le fait que tu veux un bébé le plus jeune possible
- Mme : oui, mais ça évolue dans ma tête aussi
- AS : c'est important, «être conforté sur l'âge » ?
- M : mon épouse voulait un bébé le plus jeune possible, trois mois, six mois maximum, il est certain que peut-être en voyant des couples qui ont adopté des enfants de un an, un an et demi, deux ans, ça nous conforterait également. Moi, dans mon esprit il n'y a pas d'ambiguïté, donc un enfant de deux ans, ce serait parfait ; mais je pense que c'est important de rencontrer des couples qui étaient peut-être dans le même cas que nous, à vouloir un bébé et de part les longueurs, ils sont partis sur des enfants de un an, deux ans et plus.
- AS : et quand vous disiez «ça a changé », c'est quoi qui a changé chez vous ?
- Mme : pour moi l'enfant à la base, c'est un bébé, c'est le prendre dans ses bras, c'est un être qui n'est pas encore indépendant, et puis finalement je me suis rendue compte qu'un enfant de deux ans, c'est encore un bébé, c'est pas tant l'âge qui était important c'est le besoin d'affection
- AS : et qu'est-ce qui vous a permis de changer ?
- Mme : c'est madame T. C'est leur rencontre, elle nous a narré l'histoire, on a vu les photos, c'est là que...
- AS : vous vous êtes dit que finalement «voilà des gens qui ont adopté un enfant qui avait deux ans, et quand on les voit maintenant...
- Mme : oui voilà il y a une vie de famille, ce petit cocon que je trouve fabuleux, ce petit garçon que je trouve adorable
- M : c'est là que tu as relativisé l'âge
- Mme : et surtout par le fait, elle m'a dit «vous savez, on a l'impression qu'il a toujours été là » et ça c'est...
- M : et on a l'impression, c'est une femme qui parle à une autre femme, quoi, et je crois que nous homme, quand je disais qu'à deux ans, c'est encore un bébé, elle ne le concevait pas ; je pense qu'une femme qui dit ça à une autre femme, elles sont sur la même longueur d'onde.
- AS : les femmes parlent pas pareil que les hommes ?
- M : non, mais les femmes sont sur la même longueur d'onde ; si c'est Madame T qui lui dit ce que je lui ai dit, ça a plus de portée, parce qu'elle l'a vécu
- Mme : parce qu'elle est mère
- M : Madame T. t'a quand même éclairée

- Mme : et c'est assez curieux, après avoir vu Madame T., je ne regardais plus les bébés, je regardais les petits bouts de choux et il n'y avait que ça qui m'intéressait ; pour dire, on n'a pas de barrière, on se donne des barrières, rien n'est fermé
- AS : une question ? Est-ce que vous pensez qu'en rencontrant des couples qui ont adopté des enfants qui ne leur ressemblent pas, vous feriez le même chemin que votre épouse par rapport à l'âge ?
- M : je ne sais pas, je ne sais vraiment pas, c'est vrai qu'on en était à se dire pourquoi pas l'Amérique du Sud
- Mme : tu as fait un pas en avant. (rire) ; quand tu as vu le petit... c'est une famille, point.
- AS : vous parliez d'un couple qui avait accueilli trois enfants du Brésil ?
- Mme : on ne les a pas vus. On va les rencontrer, je pense. Mais là, je pense, je vais reprendre toutes les associations, je vais refaire mes dossiers, on peut envoyer à toutes les associations ? On a le droit ? Je ne sais pas.
- AS : on reprendra cela tout à l'heure. Mais comment vous pouvez qualifier les relations que vous avez eues avec les professionnels ?
- Mme : pour ma part saines, claires ; chacun est resté naturel, a dit ce qu'il avait à dire ; très net ; on a une vision de l'adoption
- M : sérieuses, objectives, rigoureuses
- AS : je reviens sur la question des demandes. Vous aviez quand même des demandes, une fois l'agrément obtenu, mais vous n'avez pas téléphoné à la Dipas ?
- M : il n'y a pas de raison particulière.
- AS : vous disiez tout à l'heure on a peur de vous déranger ?
- M : non, il faut surtout qu'on rencontre des couples et pour le moment... la procédure de l'agrément a été très claire, la porte est ouverte, donc il faut qu'on aille un peu plus loin, c'est tout
- AS : ça sert à quoi pour vous de parler de l'adoption, quand vous en parlez entre vous et avec d'autres ?
- Mme: en parler pour moi, c'est commencer à adopter un peu aussi, comme quand on parle d'un autre projet, rencontrer des couples je suis d'accord, mais maintenant il faut qu'on décide quand même. Mais en parler, c'est pour le vivre tout simplement.
- AS : OK. On va aborder rapidement l'aspect financier. Pensez-vous qu'il y ait des critères qui permettent de dire que telle adoption a été respectueuse des droits de l'enfant ?
- M : il n'y en a aucun.
- Mme : oui, c'est vrai, on ne sait pas...
- M : il n'y en a aucun
- Mme : moi je veux savoir, on a peut-être donné 50 ou 100 000 francs, comment cet argent a été utilisé, les honoraires de l'avocat, du traducteur, simplement et je ne

veux pas d'argent en dessous de la table, que les choses soient établies au départ, que tout soit clair.

- M : oui mais tu n'as pas le choix
- Mme : c'est une question de confiance
- M : oui mais il ne faut pas rêver, l'intermédiaire de Monsieur et Madame T, ils l'ont payé en espèces, il faut pas croire.
- Mme : c'est pas l'argent, on s'en fout, mais c'est que tout soit clair.
- AS : donc ma question c'est : dans quelles conditions pour vous, l'adoption internationale serait conforme à votre éthique ?
- M : que cet enfant ne fasse pas l'objet d'un marché d'enfant ; c'est surtout ça. Qu'il y ait le plus de transparence de l'association ou de notre intermédiaire.
- AS : et qu'est-ce qui vous permettrait de trouver cette garantie ?
- M : il peut toujours y avoir un risque. Mais on a une fourchette. Mais il y a toujours un risque. Mais avec une association française, on sait qu'il n'y aura pas de problème. Le plus transparent pour moi, c'est de faire un chèque à une association française, d'être assisté dans les démarches.
- AS : et pour une adoption directe.
- M : avec l'intermédiaire des T, moi je suis pas chaud.
- AS : vous pourriez donner votre confiance à un intermédiaire comment ?
- M : avoir un enfant le plus rapidement possible, dans les meilleures conditions possibles et que cet enfant passe le moins de temps possible dans les orphelinats.
- AS : et quels sont les éléments qui vous permettraient de faire confiance ou pas confiance ?
- M : c'est pas facile. Chercher des garanties, et lui demander le maximum de choses, se renseigner. La confiance ne peut être que totale, sinon ça ne marche pas.
- AS : quelles sont les personnes qui pour votre projet d'adoption sont les plus importantes ?
- M : à l'origine c'est l'assistant social parce qu'il nous connaît bien, il y a eu l'agrément, je pense qu'à la base c'est ça. Que ce soit un pupille de l'État ou par une association, il est toujours... enfin il est toujours là
- Mme : je pense qu'on le contactera, pour nous aider
- M : pour nous aiguiller
- AS : et aiguiller pour vous, c'est ?
- Mme : diriger
- M : c'est mettre sur des rails, savoir si on passe en direct ou pas, si on passe par un pupille de l'État
- Mme : l'assistant social a quand même l'expérience, il a vu des agréments passer, des adoptions

- AS : et vous disiez tout à l'heure que la rencontre avec des adoptants était importante dans le fait de voir une famille
- M : voilà, ils ont un enfant, c'est le leur
- AS : pour vous, être accompagnés, vous pensez que vous en avez besoin et dans ce cas-là, ça voudrait dire quoi ?
- Mme : être accompagné pour que ça se passe bien avec l'enfant, c'est bénéfique pour tout le monde
- AS : donc une fois que l'enfant est là ?
- Mme : et puis avant aussi
- M : être accompagné, c'est être conseillé, donc pouvoir dialoguer, une personne que l'on peut rencontrer
- Mme : avoir une oreille attentive
- M : parler des problèmes que l'on peut rencontrer, ou alors via des familles qui sont un petit peu dans ce cas-là également
- Mme : c'est ça avoir une oreille attentive, avoir quelqu'un ; parce que, à la base on ne se débrouille pas tout seul pour une adoption, c'est pas comme une naissance ou une grossesse ; il faut qu'on apprenne à conduire l'adoption.
- AS : est-ce que vous avez attendu quelque chose d'autre de la Dipas et pensez-vous que la Dipas ait quelque chose à mettre en place pour justement faire ce travail d'accompagnement ?
- M : à notre service ? Mais ça ne peut pas être les mêmes interlocuteurs, parce que la neutralité me paraît plus ambiguë, pour moi c'est autre chose, enfin je parle dans le rôle de conseil, d'aiguiller,
- Mme : non mais d'avoir des rendez-vous, de se réunir pour...
- AS : et pourquoi ça ne peut pas être les mêmes personnes ?
- M : ou après la procédure, après l'agrément, mais pas qu'il y ait une connexité entre les deux, je pense que ce sont deux choses qui restent distinctes
- Mme : moi ce qui me semble important et rassurant c'est justement de voir les choses avec la même personne.
- M : mais tu ne peux pas rencontrer l'assistant social qui peut avoir un rôle de conseil et le lendemain pour un agrément pour discuter, après oui mais pendant
- Mme : oui mais on parle de "après l'agrément"
- M : oui mais c'est quand même deux réflexions que l'on mène, nous, en parallèle également, il y a un agrément et c'est de savoir ce qu'on va en faire, il y a peut-être moyen d'écourter et donc de pouvoir rencontrer en même temps d'autres personnes qui peuvent nous aiguiller, nous aider dans le choix de l'association, de ce qui existe.
- AS : et si l'assistant social avait pris le téléphone pour vous appeler, vous auriez dit quoi ?
- Mme : ouf, il m'appelle

-
- M : oui, mais c'était à nous de le faire de toute façon ; mais c'est vrai qu'on est toujours dans le doute ; on a cet agrément et on se sait pas où aller. C'est vrai qu'on attend des conseils d'une personne qui peut centraliser tout ça, et là on est complètement dans le flou ; on n'arrive pas à être aiguillé et on ne sait pas les questions qu'il faut poser ; dans la Dipas, l'assistant social a bien un rôle mais on ne le connaît pas réellement ; donc il y a eu la procédure de cet agrément, mais c'est vrai que pour moi après l'agrément c'est terminé, je sais que l'assistant social reste à notre écoute, qu'il y a moyen de poser des questions, mais on ne sait pas comment les poser ces questions et qu'est-ce qu'on peut demander, qu'est-ce qu'on ne peut pas demander, c'est pas facile. Je reste persuadé que ça reste un choix privé du couple, mais qu'on ne peut pas prendre à deux parce qu'on a besoin de conseils, de savoir, et on n'a pas de points de repères, on n'a rien ; alors moi je me dis c'est le couple qui décide, c'est nous, c'est notre bébé, mais à un certain moment il n'y a pas que nous ; et là on ne sait pas les questions à vous poser
 - AS : Ok et bien je vous remercie de cet entretien.

Entretien n° 12. Monsieur et Madame MARÉCHAL : «... qu'on annonce l'agrément de vive voix... ».

- AS : la première question que je voulais vous poser est celle de savoir pourquoi vous avez fait une demande d'agrément ?
- Mme : et bien moi, j'ai subi une intervention chirurgicale, donc on ne peut pas avoir d'enfant, il y a quatre ans, non sept ans.
- AS : donc vous êtes un couple qui n'avez pas d'enfant de votre couple, mais vous avez deux enfants nés d'une première union de l'un de vous ? Et aujourd'hui vous considérez cela comme quoi ?
- Mme : comme une infécondité, je ne peux plus donner naissance.
- AS : donc il y a aujourd'hui une impossibilité physiologique ?
- Mme : oui c'est cela
- AS : et quand vous avez pensé adopter un enfant, vous aviez une idée de cet enfant que vous souhaitiez adopter ?
- M : tout de suite non, je ne pense pas. Déjà, il faut se faire à l'idée d'adopter, on s'était fait à l'idée qu'il n'y aurait pas d'enfant, il y en avait déjà deux, en se disant qu'on va élever un enfant qui n'est pas de nous, donc il faut se faire à cette idée, et petit à petit en en parlant, donc on a fait les démarches pour l'agrément et en suivant les démarches d'agrément et en en parlant parce qu'on en parle souvent, on s'est fixé un petit peu l'âge de l'enfant, justement pour... enfin c'est surtout vis-à-vis de moi, parce que je n'ai jamais connu... enfin des enfants et petits-enfants, j'en ai connu pas mal parce que ma maman était garde maternelle, donc je les ai vu grandir et marcher, mais quelque chose que je n'ai pas vu : marcher : le premier point c'était ça. Je voulais et je voudrais toujours voir marcher cet enfant.

- AS : c'est-à-dire que cet enfant ait moins de un an quand il arrive ?
- M : tout à fait voilà
- AS : et c'est un point très important pour vous et c'est le premier point qui fixe un peu le cadre général de l'accueil de cet enfant ?
- Mme : voilà
- M : mais c'est toujours pareil, dans la mesure du possible, parce que...
- AS : et par rapport à son origine, culturelle ou ethnique, vous aviez, soit des préférences ou des souhaits ?
- M : et bien culturel, on s'en fiche un petit peu parce qu'une fois qu'il arrive petit, on l'élève un petit peu comme on veut ; ethnique oui, parce qu'on s'est rendu compte, on n'en a pas parlé tout de suite, que vivant dans un petit village, et moi venant d'un petit village, on a pensé qu'il serait peut-être pas heureux si c'était un enfant de couleur ; on s'en est rendu compte il y a peu de temps quand on en a discuté ; et aujourd'hui on a l'agrément et notre entourage voisin n'est pas du tout au courant des démarches qu'on a pu faire si ce n'est les gens de la Mairie avec tous les documents qu'on est allé chercher. Et dans une soirée, il y a une remarque qui a fusé : « je ne pourrais pas prendre un enfant que je ne connais pas parce qu'on ne sait pas quelle tare il peut avoir » ; il y avait eu une émission à la TV qui parlait de gens un peu barjots donc c'est là qu'on s'est dit : bon il faut faire attention.
- AS : il y a combien de personnes qui, dans vos familles, amis et connaissances, sont au courant de votre projet d'adoption ? Vous pourriez évaluer le nombre de personnes à combien ?
- M : du côté de chez moi, il y a deux personnes qui sont au courant ; mon frère on l'a pas mis au courant ; et puis de ton côté quatre ou cinq
- AS : donc environ une dizaine de personnes ?
- Mme : oui c'est ça
- AS : et vous avez l'impression que vos souhaits relatifs aux caractéristiques de l'enfant ont été changés dans le cours de l'agrément et après l'agrément ?
- M : entre l'image qu'on pouvait se faire éventuellement de l'enfant qu'on désirait...
Mme : c'est peut-être en train de changer
- M : oui là c'est en train de changer
- Mme : pour l'âge
- AS : et sous quel effet ?
- Mme : parce que c'est difficile d'avoir un bébé, un petit quoi. Tous les contacts qu'on a eus, c'est difficile
- AS : est-ce que ça veut dire que vous seriez obligés de modifier un peu ? ? ?
- M : ma façon de penser, ma façon de voir les choses
- AS : et vous êtes prêts à ça ?
- M : je pense que je pourrais l'être ; il faut que je me fasse à l'idée ; on n'a pas

beaucoup de temps parce que à priori on a déjà eu une touche. C'est-à-dire que quelqu'un nous a contactés, l'enfant a plus de douze mois, quatorze à peu près ; non je pense que je m'y ferai. On s'est déplacé, on en a parlé un petit peu parce qu'on avait une dame sur Paris ; elle nous en a parlé et elle a été confrontée pas mal à ce genre de problèmes de personnes qui voulaient avoir éventuellement un enfant en bas âge et il était très difficile d'en avoir, mais ça arrivait.

- AS : et comment finalement vous arrivez à passer de l'attente forte d'un enfant de moins d'un an à un enfant qui serait un peu plus grand et qui marcherait ? Parce que, si j'ai bien compris, c'est plus vous qui avez ce souhait ?
- Mr : oui, tout à fait
- Mme : oui, moi, moins
- M : et bien on grille les étapes ; on se dit que le voir marcher c'est super, mais je pense qu'on ne peut pas s'arrêter à ça, je ne vais pas m'arrêter à ça ; après c'est au coup de tête, au coup de flash, ça peut marcher en disant « il y a peut-être un enfant de huit mois qui va nous être présenté » et je n'aurai peut être pas le coup de foudre alors qu'un gosse de deux ans qui sera à côté, je craquerai, donc après c'est au feeling. Jusqu'à aujourd'hui je me disais « si je le vois marcher, ce serait super », c'est voir marcher son gosse, un gosse, c'est quelque chose ; maintenant je peux craquer devant un gosse de deux ans. AS : quelles sont les personnes ou rencontres qui, pensez-vous, ont eu une influence sur votre décision de demander un agrément adoption ?
- M et Mme : personne
- Mme : on en a parlé entre nous deux
- M : ça s'est passé entre nous deux, c'est pas du tout sorti du couple
- AS : c'est un projet que vous avez discuté tous les deux
- M : disons qu'on n'avait pas d'autres solutions ; la seule solution c'étaient les mères porteuses et c'est interdit en France, c'est clair, net, précis ; donc on n'avait qu'un recours, c'était l'adoption. Donc on n'est pas allé pour se poser des questions. AS : OK. Je passe à la procédure d'agrément. Vous avez vécu comment cette procédure d'agrément ?
- Mme : longue. C'est moi qui suivais plus le dossier parce que mon mari est souvent en déplacement, donc il faut faire les papiers, prendre les rendez-vous.
- M : pour moi, je n'étais pas dedans ; moi je le vivais le soir sur son compte-rendu ; donc pour moi c'est pas pareil, je ne suis pas imprégné pareil du négatif.
- AS : et vous en diriez quoi encore ?
- Mme : c'est long, voilà autrement...
- AS : et les entretiens ?
- M : bien, il n'y a pas eu de problèmes
- AS : et vous vous rappelez de quelque chose qui était centré d'abord sur l'évaluation, c'est-à-dire qu'on était là pour donner un avis sur votre demande ?

- Mme : non, j'ai pas senti le regard inquisiteur, non
- AS : et vous pensez qu'il y avait d'autres choses ?
- Mme : et bien ils nous ont servi pour savoir quand il fallait avouer à l'enfant qu'il était adopté, et qu'on n'était pas ses vrais parents.
- M : moi, je pensais le plus tard possible, mais je pensais pas si jeune, je ne pensais pas qu'il comprendrait si jeune.
- Mme : oui, c'était la révélation
- AS : et c'est une procédure que vous trouvez normale, légitime ?
- Mme : et bien oui, tout à fait.
- M : je suis surpris quand même au regard de cette démarche qu'il y ait des enfants en France qui soient dans une mouise phénoménale, parce que l'assistant social est venu nous visiter, on en a parlé, ça me surprend de voir qu'encore aujourd'hui il y a des enfants malheureux, ça me surprend ; mais l'agrément ne nous a pas choqués, on a trouvé tout à fait normal.
- AS : quelles différences vous imaginez entre le fait d'être parents d'enfant qu'on a conçus et le fait d'être parents d'enfants adoptés ?
- Mme : moi, je n'en vois pas, je ne peux pas m'imaginer ne pas aimer un bébé, j'ai une amie qui, il y a deux ans, a eu un cancer et on avait fait les papiers pour qu'on recueille son bébé, à l'époque il avait quatre ans, ça posait aucun problème pour moi, enfin pour nous.
- AS : et vous pensez que pour être parents adoptants, il faudrait se préparer ?
- M : psychologiquement, je pense qu'il faut, il faut que ça mûrisse, on ne peut pas être parents adoptants du jour au lendemain.
- AS : et ça veut dire quoi «mûrir » ?
- M : il faut se préparer ; parce que, quoiqu'on en dise, enfin je ne sais pas, je n'ai jamais eu d'enfant, mais au départ ça ne va pas être mon gosse, génétiquement parlant ce n'est pas le mien, donc je ne vais pas reconnaître en lui tout de suite des traits de mon caractère, ou de mes ancêtres ; donc si on n'est pas prêt, ça peut choquer, ça peut... physiquement il y a de grande chance qu'il ne me ressemble pas.
- AS : donc être prêt ou plutôt se préparer à devenir parents adoptants, ça voudrait dire quoi pour vous ?
- M : pour moi, c'est admettre que j'aurai en face de moi quelqu'un qui n'aura aucun de mes traits
- AS : qui peut ne pas vous ressembler ?
- M : donc il faut que je l'admette et je l'ai admis, c'est clair, sinon on n'aurait pas fait les démarches ; mais au départ il fallait que je l'admette...
- AS : donc si ça fait partie d'une préparation, ça veut dire que ce n'est pas naturel et spontané ?
- M : non ça se réfléchit, il faut se préparer

-
- AS : et on se prépare comment ?
 - M : j'ai eu la chance d'avoir sous mes yeux les deux enfants de ma femme, et que je les accepte au sein de ma famille comme étant les miens, je pense que ça m'a beaucoup aidé. Maintenant si j'étais parti de zéro, le fait de vouloir un enfant avec mon épouse et pas avec une autre, ça vous forge, on se forge un enfant comme on le veut, comme on le pense et en se disant que le jour qu'il est là il va falloir qu'on fasse avec, avec son caractère à lui, avec le nôtre et que les deux s'harmonisent le mieux possible.
 - AS : est-ce qu'il y a d'autres points sur lesquels vous pensez qu'il faudrait se préparer ?
 - M : déjà pour tout ce qui est externe, on n'en a rien à faire ; la personne qui nous a sorti ça l'autre jour, elle va être bien surprise ;
 - Mme : ce que je ne voudrais pas c'est qu'on l'accuse ce pauvre gosse
 - M : non quand même, les gens ne sont pas tous dangereux non plus ; et surtout ce qu'on ne voudrait pas c'est qu'il ait une tare intellectuelle comme dans l'émission qu'on a vue, ils l'aimaient ce pauvre gosse, mais ils sont tombés de haut. C'est ce qu'on pense, quand on veut un gosse, on veut qu'il bouge, alors que eux c'était pareil, ils le voyaient bouger et le jour où ils l'ont eu, il a bougé pendant trois semaines et après ils ont vu qu'il avait une tare mentale et c'est un légume après et ils sont tombés de haut. Comme nous, ils se sont faits une idée de l'enfant qu'ils voulaient, et entre le moment où ils l'ont vu et le moment où ils l'ont eu, et bien on invente sa vie, on le voit, on s'invente un gosse, on le voit, et bien eux ils se sont inventés une vie autour de cette fille qu'ils avaient vue pendant deux ou trois heures et après au bout de trois ou quatre mois, c'est tombé ; ils l'ont fait voir à un médecin en France et voilà
 - AS :OK : Donc vous avez un agrément, vous l'avez reçu comment ?
 - Mme : au mois d'avril par la Poste. On était heureux.
 - M : oui, on était content ; donc ça a été une délivrance un petit peu parce qu'on n'attend plus qu'une chose pour partir.
 - AS : et cet agrément qui dure neuf mois maximum, vous avez l'impression que ça pourrait correspondre à une grossesse ?
 - Mme : ah, non ; c'est maintenant le plus long ; l'agrément ce n'est rien ; le temps de grossesse c'est maintenant
 - AS : et le temps d'agrément correspondrait à quoi ?
 - Mme : je ne sais pas ; d'abord on a peur de ne pas l'avoir.
 - AS : vous aviez une crainte ?
 - Mme : oui il y a toujours une crainte
 - M : on n'est jamais sûr à cent pour cent, c'est pour ça qu'on ne peut pas entreprendre les démarches
 - AS : et quand vous dites «une délivrance », ça veut dire quoi pour vous ?
 - M : c'est un poids en moins ; on a le feu vert, on peut y aller. C'est la première étape ;

on se sent plus léger.

- AS : et vous faites quoi avec cet agrément ?
- Mme : et bien, on a fait internet, la MAI, et on a sorti les fiches des pays qui pouvaient éventuellement nous intéresser, la Roumanie, le Brésil, la Bulgarie, la Hongrie, l'Inde, le Vietnam
- AS : donc Asie et Europe, donc vous avez regardé méthodiquement les fiches ?
- Mme : et on a ciblé par rapport à la rapidité
- M : et puis par rapport à l'âge ; donc en Bulgarie c'est plus de deux ans, donc pour nous ça n'allait pas ; voilà on regarde et on fait des tris ; et puis c'est venu se greffer une émission où ils ont parlé du Guatemala, ils ont parlé de cette famille d'une petite brésilienne...
- AS : et cette émission elle vous a apporté quoi ?
- M : et bien ce qui nous a marqués, en fait le titre c'était «un enfant à tout prix », c'était la première et c'était la plus dure ; on en a vu une après mais ce n'était pas pareil.
- AS : et vous en avez retiré quoi ?
- Mme : et bien on croit pouvoir faire confiance à un organisme reconnu et en fait, ils n'ont pas tenu leurs engagements par rapport à la famille qui voulait un enfant sain, alors que la maladie de l'enfant était décelable.
- AS : donc vous vous êtes dit ?
- M : eh bien qu'il y a de la malhonnêteté de la part de cette association qui est pourtant reconnue en France. Alors on a commencé à prendre une douche froide, si cette association fait des choses comme ça, qu'est-ce que ça va être le reste.
- AS : donc le Net, la MAI, vous faites une sélection en fonction des possibilités des pays et
- Mme : on se retrouve en Roumanie pour les vacances. Pourquoi la Roumanie ? D'après la MAI, c'est le pays qui donnait le plus d'enfants adoptables
- AS : donc le pays qui offrait le plus de possibilités
- M : et en fait, il y avait le décalage d'âge entre les adoptants et l'enfant, quarante ans maximum
- Mme : et dans d'autres pays, on ne serait pas passé parce que j'ai déjà deux enfants
- M : et en plus on avait une petite idée de la Roumanie ; mais ce qui nous a convaincus en totalité, c'est la deuxième émission où il y avait la fameuse infirmière qui était célibataire et qui avait cinquante ans qui avait adopté un enfant là-bas. Et l'autre couple qui est de la région, qui réside dans l'Ain, qui a aussi adopté un enfant roumain.
- AS : pourriez-vous dire que ces rencontres par la TV, ce sont les premières rencontres que vous avez eues avec des adoptants ?
- M : oui
- Mme : pour moi aussi. Mais pour toi, ta tante, elle a adopté

-
- M : enfin adopté ! enfin elle a élevé deux enfants qui l'appellent maman d'ailleurs, qui étaient à la DDASS et qui n'avaient plus de parents
 - AS : et ça remonte à quand ?
 - M : les gosses, ils ont une trentaine d'années maintenant ; moi, je les ai connus tout petits, j'avais une quinzaine d'années... Mais les premières personnes qu'on avait rencontrées, c'était à la réunion pour l'agrément, le jeune couple qui avait adopté une petite guatémaltèque de sept mois
 - AS : et sur le Guatemala alors ?
 - Mme : à l'émission de télévision oui, il y avait le taxi qui faisait la retape
 - AS : parce que là vous aviez peut-être l'opportunité d'accueillir un enfant qui aurait moins de un an ; et finalement vous ne l'avez pas choisi, pourquoi ?
 - Mme : parce que c'est une magouille
 - M : ça n'avait pas l'air propre dans la façon de faire, nous on a compris ça comme un trafic
 - Mme : et on n'était pas sûr que la maman, elle ne vienne pas frapper un jour à notre porte
 - M : et puis à la deuxième émission, il y avait la fameuse infirmière qui expliquait qu'il fallait faire attention, qu'il y avait de plus en plus de trafic d'enfants et que ce n'était pas rare, il y avait un couple qui avait adopté, la fille était chez eux et il fallait qu'ils la rendent, parce qu'il y avait quelque chose, donc on a reculé, il ne s'agit pas d'adopter un enfant et six mois après de le voir repartir.
 - AS : donc maintenant vous êtes en contact avec une fondation via un intermédiaire qui est à Paris ?
 - M : oui, qui nous a aidés, disons
 - Mme : oui, on l'a appelé
 - M : voilà, on a ciblé minutieusement les associations, on s'était donné trois semaines, un jour on allait voir celle-là, et puis ainsi de suite, on en a fait plusieurs
 - Mme : la première on a failli repartir tout de suite, on nous a dit que les bébés étaient pour les Américains parce que les Américains payaient bien
 - M : après on en fait d'autres, et puis on en a rencontré une qui nous a expliqué le fonctionnement, que les fondations étaient obligées de faire pour avoir des enfants et ce qu'il fallait faire, ce qu'il ne fallait pas faire.
 - AS : et pour y voir clair, vous avez demandé conseil à qui ?
 - Mme : aux fondations, on parle anglais donc ça se passait bien.
 - AS : donc aujourd'hui, quand vous avez une question à poser, soit par rapport à la Roumanie, ou une autre question, vous iriez voir qui de préférence ?
 - Mme : tout dépend de la question, parce que l'assistant social est quand même là aussi pour nous aiguiller.
 - M : quand il s'agit vraiment d'un problème concernant l'enfant, on s'adresse à la

fondation par le Net, pour demander des éléments ou des renseignements

- Mme : et pour les papiers administratifs, à la MAI.
- M : là on est à un stade où on est en rapport avec l'association ; par contre quand il faudra y aller pour voir l'enfant ou les enfants qu'ils voudraient nous présenter, c'est le dossier médical où on va se trouver confronté à.. et il faudra qu'on fasse des démarches pour savoir son état de santé.
- Mme : la MAI nous a dit qu'il fallait aller à l'ambassade de France et ils nous donneraient l'adresse de médecins pour faire des examens complémentaires.
- AS : je passe à autre chose. Avec qui vous parlez plus facilement de votre projet d'adoption ?
- M : avec la famille surtout
- AS : vous avez l'impression qu'il y a certaines familles ou parents adoptants qui ont été importants dans votre projet ?
- Mme : on n'en connaît pas
- M : on n'en connaît pas. Les seuls qu'on puisse connaître c'est à travers la TV
- AS : et si vous aviez une demande à faire auprès de parents adoptants, donc qui ont déjà adopté, ce serait laquelle ?
- Mme : combien de temps ils ont mis ? Par contre il y a un reproche que je peux faire dans la démarche, c'est quand on reçoit les fiches de la MAI, en passant par une association française, j'ai eu la désagréable surprise de m'entendre dire qu'il fallait à nouveau passer des tests avec des psychologues, et qu'il fallait à nouveau prendre au minimum une année, alors ça, ça a été le coup de grâce
- AS : et c'est ça qui vous a fait dire que vous n'iriez pas voir un organisme français.
- AS : vous auriez aimé être plus informés
- Mme : sur ça oui
- AS : et ça aurait été à qui de le faire ?
- Mme : et bien c'est à l'assistant social parce qu'on n'a pas été préparé à ça. On aurait été préparé psychologiquement, ils nous auraient dit, si vous voulez passer par un organisme agréé, sachez que vous devrez à nouveau passer par des tests, ça prendra approximativement tant de temps, on s'y serait fait.
- AS : est-ce que vous voulez dire, il manque un peu d'informations
- Mme : et bien, sur ce coup là, il en a manqué carrément
- M : en fait, on n'a eu peu d'informations de la Dipas ou de l'assistant social, nous disant «voilà, maintenant vous avez l'agrément, même si on ne l'avait pas, vous avez la solution de vous adresser à tel organisme, attention ça coûte tant, à tel autre...
- AS : et pourtant quand vous avez été reçus à la Dipas lors d'un premier entretien, l'assistant social vous a donné de l'information, mais visiblement vous ne l'avez pas gardée en mémoire ?
- Mme : et bien moi je n'ai pas entendu qu'avec les organismes il fallait repasser par

des tests psychologiques ;

- M : voilà, mais dans l'Ain, il y a bien des gens qui ont adopté donc reconnaître une bonne fondation d'une mauvaise.
- AS : une fois que vous avez l'agrément, vous auriez aimé avoir quoi comme informations et par qui ?
- M : je pense que les personnes avec qui on était en contact c'était la psychologue et l'assistant social, mais c'est pas son travail à elle, je ne pense pas que ce soit son travail, je pense que c'est l'assistant social qui, au stade de l'agrément, à la limite quand vous envoyez un papier, ou «vous avez votre agrément, venez le récupérer », on passe vous voir et on a un entretien et vous nous expliquez comment il faut faire avec cet agrément. De nous dire attention, vous pouvez y aller, mais vous risquez d'être confrontés à telle et telle chose...
- AS : vous avez été surpris de recevoir l'agrément par la poste ?
- M : non, mais ce qui aurait été bien c'est que l'assistant social ou quelqu'un du service nous le donne, qui nous dise «voilà votre feuille d'agrément, bienvenue dans le monde des adoptants, simplement vous l'avez, qu'est-ce que vous comptez faire ? ». Et en fonction des émissions de TV qu'on avait vues, on aurait demandé telle chose. Un peu plus d'aide sur ce qui nous attend, sur ce qui va nous arriver.
- AS : les relations que vous avez eues avec les professionnels, vous les qualifieriez comment ?
- M : pour nous, c'était normal ; c'était professionnel, il n'y a pas de laisser-aller, on n'a pas ressenti que c'était une formalité, je pense que c'était professionnel.
- AS : et vous ne trouvez pas gênant que ce soit les mêmes personnes qui fassent l'agrément, qui vous donnent des informations et qui assurent le suivi ?
- Mme : non, pas du tout. Au contraire.
- M : oui, au contraire, l'assistant social a un suivi de A à Z
- Mme : c'est le parrain en fait de l'enfant, c'est la personne qui nous a accompagnés dans les démarches pour avoir le gosse. Au contraire, oui, je préfère avoir la même personne, parce que raconter sa vie à d'autres personnes, bon
- M : je pense que dans certains cas, l'assistant social, il pourra comprendre, il ne sera pas surpris parce qu'il nous connaît. On parlait d'ethnie tout à l'heure, si c'est une autre personne, elle ne comprendra peut-être pas qu'on n'a pas eu d'enfant noir ou vietnamien... Là, l'assistant social, il nous a suivis, il nous connaît bien, de A jusqu'à Z.
- AS : donc le fait de bien connaître quelqu'un permettrait un meilleur accompagnement et un meilleur suivi ?
- M : oui, certainement
- AS : et vous accompagner, ça voudrait dire quoi ?
- Mme : et bien nous aider dans les coups durs
- M : dans les démarches, dans le manque d'informations, dans les problèmes de

papiers... et puis l'accompagnement se continue une fois que l'enfant est là et on va se trouver certainement dans une situation que l'assistant social aura vécue avec d'autres parents adoptants.

- AS : et pourquoi ce serait de préférence l'assistant social plutôt que directement les parents adoptants ?
- Mme : vous connaissez mieux notre caractère
- M : je pense que ce serait intéressant éventuellement une fois que l'enfant est là, pour voir des problèmes qu'ils ont déjà rencontrés.
- AS : ce qui est un peu étonnant dans votre démarche, c'est que vous n'avez pratiquement pas rencontré de parents adoptants,
- Mme : on en a eu au téléphone, avec un couple qui avait adopté un enfant au Vietnam
- M : c'est vrai, mais en fait le problème, je pense qu'il faudrait qu'on s'y attache
- AS : mais en tout cas, ce n'est pas un besoin pour vous ?
- Mme : et bien non
- AS : et le premier couple adoptant que vous avez vu à la TV, avait adopté quel enfant ?
- Mme : une enfant vietnamienne ; la première émission nous montrait ce qu'il ne fallait pas faire.
- AS : Vous disiez que vous en avez beaucoup parlé entre vous, à quoi ça sert d'en parler comme ça ?
- M : déjà être sûr qu'on est sur la même longueur d'onde, d'être sûr qu'on n'a pas changé d'avis, après... ;
- AS : donc en parler ?
- M : le problème, c'est qu'on est toujours en attente de quelque chose, d'une réponse, de quelque chose, on attend toujours, donc en parler, c'est extérioriser l'impatience qu'on a, il vaut mieux que ça sorte.
- AS : est-ce que vous auriez autre chose à me dire par rapport à l'accompagnement ?
- M : non, on a parlé de l'accompagnement avant, mais ce qui me paraît important, c'est qu'on leur annonce qu'ils ont l'agrément de vive voix, directement. Parce que c'est vrai qu'on a été surpris avec l'agrément : «qu'est-ce qu'on va faire maintenant ?
- AS : et si vous aviez à me dire les personnes qui sont les plus importantes pour votre projet, ce serait qui ?
- M : l'accompagnateur, et la MAI et notre intermédiaire à Paris qui avait adopté aussi. Les personnes qui ont adopté en fait, elles rentrent en jeu à partir du pays où elles ont adopté, c'est pas les mêmes législations ; donc s'il y a quelqu'un qui peut nous aider, c'est quelqu'un qui a adopté dans le pays où on veut adopter, qu'il nous explique sur quels points il a buté.
- Mme : et puis après une fois qu'on a l'enfant.

-
- AS : je vous remercie de cet entretien.

Entretien n° 13. Monsieur et Madame CHAPUIS : “ ça l’a profondément blessé, c’est pour ça qu’un garçon... ”.

- AS : donc la première question que j’avais envie de vous poser est de savoir pourquoi vous avez demandé un agrément adoption ?
- Mme : parce qu’on ne peut pas avoir d’enfant, on n’imagine pas notre vie sans, alors on s’est tourné vers l’adoption.
- AS : et vous le savez depuis longtemps ?
- M : avant l’agrément ça faisait trois ans, avant la demande d’agrément, il y a eu avant des traitements médicaux.
- AS : qui ont donné quoi ?
- Mme : rien ; ils étaient assez durs à supporter, physiquement pour moi et psychologiquement pour les deux.
- AS : et la raison médicale qui vous a été donnée à cette absence d’enfant ?
- M : c’est un problème venant de moi, le sperme qui n’est pas bon
- AS : donc c’est une hypofertilité on dit ?
- M : oui, c’est ça. J’ai vu ce mot là effectivement dans les rapports.
- M : et vous l’avez vécue comment ?
- M : pas simple ; ça blesse.
- AS : donc après vous avez engagé votre procédure d’agrément pour accueillir quel enfant, quand vous avez engagé votre demande ?
- M : un tout petit
- AS : et tout petit c’est ?
- Mme : de toute façon c’était moins de un an, on voulait vraiment un bébé pour être au plus prêt d’une naissance naturelle
- M : pour se rapprocher de la naissance, pour pouponner, pour connaître les joies
- Mme : le tout petit, le tenir dans ses bras, tout ça. C’est vrai qu’on le fait aussi avec un enfant qui est un peu plus grand, mais on voulait surtout se rapprocher le plus possible d’une naissance naturelle.
- AS : votre hypofertilité, vous l’avez vécue comme une blessure vous disiez, ça veut dire quoi pour vous ?
- M : ça veut dire que je ne peux pas avoir d’enfant et que j’aurais souhaité en avoir.
- AS : et depuis que vous avez fait la demande d’agrément, vous avez l’impression que les choses ont changé par rapport à l’enfant que vous attendiez, ou bien cette idée d’accueillir un bébé, garçon ou fille ?

- M : moi, je n'ai pas de préférence sur le sexe, ma femme un peu plus.
- Mme : moi, je préférerais un petit garçon, mais c'est vrai que si on nous appelle et qu'on nous propose une petite fille, on ne dira pas non. Et puis on ne sera pas déçu.
- AS : et dans votre demande vous aviez dit que vous aviez une préférence pour un petit garçon.
- M et Mme : oui
- AS : et pourquoi cette préférence ?
- Mme : parce que je pense que du côté de mon mari il est le dernier à porter le nom de son père et puis, je pense que ce serait bien de pouvoir le continuer, on n'a déjà pas tellement une grande famille, pour maintenir un petit peu.
- M : elle a pensé à ça, j'y ai pensé aussi, je ne vais pas mentir ; effectivement, comme on dit il faut perpétuer la race (rire), mais bon pour elle c'est sa priorité, pour moi non ; ma priorité c'est d'avoir un enfant.
- AS : et cette idée de perpétuer la lignée du côté de votre mari, elle vous vient d'où ? Vous auriez pu avoir une préférence aussi pour vous ?
- Mme : je sais que pour lui, le fait qu'on ne puisse pas en avoir, ça l'a profondément blessé, il veut peut être le cacher un petit peu et on n'ose pas trop montrer ces choses là, moi je le sais ; c'est pour ça qu'un petit garçon...
- AS : est-ce que j'irai trop loin en disant que, en vous donnant la possibilité d'accueillir un garçon, ça viendrait réparer un peu la blessure de votre mari ?
- Mme : oui, je pense que c'est ça.
- AS : et entre le moment où vous avez commencé de parler de l'adoption, le moment où vous avez fait votre demande et le moment où vous avez obtenu l'agrément, est-ce que l'attente ou l'idée que vous aviez de l'enfant a été modifiée ?
- M : oui
- Mme : surtout au niveau de l'âge. Au début c'était un nourrisson et c'est toujours le plus petit possible, mais maintenant un nourrisson je pense qu'on a fait une croix dessus. Au départ, c'est comme tout le monde, on va dans l'adoption, on n'y connaît rien, on ne sait pas, on se lance, on ne sait pas à qui on s'adresse, après on voit toutes les démarches à faire, les entretiens, les difficultés ; et quand on a fait cet agrément on s'aperçoit qu'on n'aura pas forcément ce qu'on a demandé parce que c'est très difficile, si on veut continuer dans l'adoption, il faut continuer avec, il faut changer, il faut voir autre chose sinon si on s'en tient à un nourrisson, on arrête l'adoption parce qu'on sait qu'on n'en aura pas. , avec les réponses négatives qu'on a reçues des œuvres.
- AS : donc le fait d'avoir des réponses négatives des œuvres vous a amenés à modifier un peu ?
- M : à revoir notre demande.
- AS : et par rapport à l'origine de l'enfant ?
- M : et bien on voulait quelque chose qui se rapproche de nous

-
- Mme : qui nous ressemble
 - M : physiquement et de culture quand même plus ou moins proche de nous, qu'il n'y ait pas une trop grande différence.
 - AS : et quand vous avez reçu l'agrément, vous avez eu quels sentiments ?
 - Mme : et bien nous, on était déjà allé voir avant le dossier, donc on était assez confiant
 - M : mais tout en sachant qu'il y a quand même le conseil qui statue derrière.
 - Mme : donc on était dans l'attente, et c'était notre premier pallier pour pouvoir commencer les démarches. Donc on était content bien sûr.
 - AS : qui était le plus content ?
 - Mme : tous les deux
 - M : il n'y en a pas un qui a sauté plus de joie que l'autre., on était quand même soulagé d'avoir ce papier.
 - AS : et cette procédure d'agrément, vous l'avez vécue comment ?
 - Mme : au début, on était très anxieux, et puis après on était plus à l'aise.
 - AS : et vous avez l'impression qu'il s'est passé quoi pendant les entretiens ?
 - Mme : on ne savait pas ce qu'on allait nous demander, on s'est dit si on ne répond pas comme il faut, mais le premier entretien avec l'assistant social, on a vu que ces gens-là ils sont là pour nous aider, pas pour nous casser, ils ont l'habitude, ils savent que c'est difficile, ils savent ce que peuvent vivre les gens, et ils ne sont là que pour vous aider, après on parle mieux, on arrive à bien cerner la chose.
 - M : quand on se présente devant eux, on est quand même devant un juge et quand on répond ça va ou ça ne va pas parce que quand on se lance dans une adoption, on n'est pas préparé à ça, donc si on réagit trop naturellement, il y a peut-être des choses qui sont notées, il faut faire attention.
 - AS : OK. Donc, vous avez votre agrément, il a représenté quoi cet agrément pour vous ?
 - Mme : le droit d'adopter
 - M : l'autorisation de faire les démarches
 - Mme : et puis aussi, si on a un doute ou un problème, on peut téléphoner à quelqu'un qui pourra nous aider, on va nous conseiller.
 - AS : et ce serait qui ?
 - Mme : et bien l'assistant social puisque c'est avec lui qu'on a le plus de contacts, et on en a eu aussi tard après avec une association, mais ça ne s'était pas trop bien passé...
 - AS : donc le fait d'avoir l'agrément, d'une part ça vous ouvre une porte et d'autre part le fait que vous pouvez contacter l'assistant social qui a fait l'évaluation ?
 - Mme : quelque part, moi je me dis, on ne vous donne pas seulement l'agrément et puis après "débrouillez-vous"

- M : il y aura un suivi de toute façon
- Mme : on est quand même suivi, et je pense que ce sera l'assistant social puisque c'est lui qui nous a suivis au départ, donc c'est à lui qu'on s'adressera.
- AS : et pour quelles choses vous vous adresseriez à la Dipas, donc à l'assistant social ?
- Mme : déjà pour les papiers, des choses qu'on ne sait pas, pour avoir des renseignements, si on doit se déplacer dans un pays pour voir un enfant, si on a des doutes
- M : ils ont peut-être l'expérience à la Dipas
- Mme : et puis avec les associations puisqu'on a eu un petit différent
- AS : donc, vous avez commencé des démarches ; vous souhaitiez accueillir soit un pupille ou un enfant étranger ?
- M : oui, on a les deux possibilités, mais un pupille, c'est très très long.
- AS : en tout cas pour vous c'est trop long
- Mme : avec l'âge qu'on a, nous on ne se trouve pas vieux, mais on nous dit déjà que pour avoir un bébé, on est trop vieux.
- AS : et qui vous dit cela ?
- Mme : l'association
- M : et puis on a vu aussi dans les fiches techniques de la MAI, et dans tel pays, il faut avoir tel âge.
- AS : donc vous avez écrit aux associations
- M : pour savoir s'ils étaient prêts à accepter notre dossier
- Mme : et puis là trop de monde, il fallait rappeler
- M : et puis il y en a une qui nous a contactés pour les rencontrer, ça a duré un quart d'heure, vingt minutes...
- Mme : pour nous dire non
- AS : et pour quelles raisons ?
- M : et bien soit disant que dans notre rapport social, il y avait des choses pas bonnes pour notre dossier ; s'ils avaient présenté ça en Colombie, notre dossier n'aurait pas été accepté ; donc ils voulaient un dossier...
- AS : et vous avez pensé quoi après ce refus ?
- M : et bien le premier mois, ça a été une baisse de régime, on a repris contact avec Enfance et Famille d'Adoption ; on a écrit, en leur disant qu'on voulait des informations, ils ont répondu en disant qu'ils avaient une réunion
- AS : c'était le premier contact avec EFA ?
- Mme : oui
- AS : et pourquoi vous n'aviez pas pris contact avec eux avant ?

-
- M : on pensait que par les associations ça irait
 - AS : et avant ou au cours de l'agrément, est-ce que vous avez été en contact avec des parents adoptants ?
 - M : non
 - Mme : non, tant qu'on n'avait pas l'agrément.
 - AS : d'accord et les premiers adoptants que vous avez rencontrés, c'était qui ?
 - Mme : Monsieur et Madame D, et on avait eu leur adresse dans la liste qui nous avait été donnée et puis
 - M : on les a eus plusieurs fois par téléphone et puis ils sont passés avec leurs deux enfants
 - AS : et ces contacts vous ont apporté quoi ?
 - M : et bien ils nous ont remonté un peu le moral
 - Mme : beaucoup même
 - M : et puis ils nous ont mis en contact avec une filière pour adopter en Bulgarie parce qu'elle connaît des personnes qui ont adopté en Bulgarie, ils ont toujours un contact en Bulgarie.
 - AS : et ce contact avec Monsieur et Madame D vous a redonné espoir, vous a "regonflés" un peu, et ils vous ont dit quoi pour cela ?
 - M : elle nous a raconté son histoire déjà qui n'est pas évidente, donc on s'est dit "il n'y a pas que nous qui sommes passés par là" et puis il y a même pire parce qu'elle en a peut-être plus bavé que nous, et puis elle nous a parlé un peu d'adoption, et qu'il est possible de passer par des filières, c'est-à-dire que faisant partie de EFA, ils ont un réseau d'adresses, de choses, donc elle nous a demandé "vous voulez adopter où ? ", donc on peut voir, en ce moment il y a des contacts sur tel endroit, tel pays il ne vaut mieux pas parce qu'il se passe des choses et on ne sait pas trop, voilà et puis après, elle nous a rappelés en nous disant de rappeler cette dame là-bas.
 - AS : OK et la rencontre avec EFA, c'était une réunion ?
 - Mme : il y avait de tout, des gens qui avaient déjà adopté, des gens qui avaient l'agrément...
 - M : 80% des gens avaient l'agrément et 20% étaient en cours
 - AS : et vous en avez tiré quoi de cette rencontre ?
 - M : pas grand chose ; je ne me souviens même pas de ce qu'on a raconté, étant donné qu'on avait déjà l'agrément, on pensait que la réunion allait pousser un peu plus loin, et donner des indications sur tel pays
 - AS : donc ce que vous alliez chercher là-bas, c'étaient des indications pratiques qui vous permettaient d'avancer pour la réalisation de votre projet.
 - Mme : voilà c'est ce qu'on attendait, mais ce n'était pas l'objet de la réunion ; déjà le fait qu'il y ait des gens à tous les stades, donc chacun parle de son cas, après trois personnes ont parlé sur le pays où ils avaient adopté.

- AS : et est-ce qu'il y a des adoptants qui pour vous ont été importants ?
- Mme : qui ont été importants ? non, on ne peut pas dire, non.
- AS : et au moment où vous étiez un petit peu dans le creux de la vague, c'est-à-dire après le refus de l'association, vous avez pensé quoi ?
- Mme : moi, j'ai pensé qu'on n'y arriverait jamais, qu'on avait l'agrément mais qu'il ne nous servait à rien, on a un agrément et on va voir des associations et vous essayez des refus qui ne sont pas toujours motivés, alors là je me suis dit "ça ne sert à rien" ; et puis après je me suis dit, "on n'a quand même pas fait toutes les démarches pour l'agrément pour laisser tomber maintenant, il faut se battre, on n'a rien sans rien", mais c'est vrai que ça a été difficile.
- AS : et quand vous étiez dans cette période basse, est-ce que vous aviez une attente particulière ? vous attendiez quoi ?
- Mme : on attendait qu'on nous réponde positivement, qu'on prenne notre dossier
- M : moi, je dirais que je n'attendais plus rien des adoptions, des œuvres, pardon, et puis, je me suis dit la dernière solution c'est de passer en direct, de me débrouiller sans eux ; on ne voulait pas trop le faire comme ça au début, on n'avait rien, on ne savait pas trop où s'adresser, et puis c'est là qu'on a pris contact avec Monsieur et Madame D .
- AS : et pourquoi vous aviez pris contact avec eux ?
- M : pour discuter un peu, on s'est dit "on va quand même voir quelqu'un qui a adopté"
- AS : et ça c'était une adresse que vous aviez déjà depuis longtemps ?
- Mme : oui, mais disons que moi je ne voulais pas trop solliciter les personnes parce que ça m'embête de leur téléphoner, d'avoir à leur raconter tout ça...
- AS : et pourquoi ça vous embête ?
- Mme : parce que ces personnes ont fait le même parcours, elles en ont bavé comme tout le monde ; maintenant ils ont des enfants, ils ont peut-être envie de passer à autre chose ;
- AS : c'est ça. Donc vous avez reçu une feuille de la Dipas où il y avait des noms de personnes de EFA qui étaient prêtes à vous rencontrer, pour vous ça veut dire quoi que ces gens donnent leur nom ?
- Mme : c'est qu'ils veulent bien qu'on les appelle pour nous aider, pour nous donner des conseils, pour vous remonter le moral justement quand ça ne va pas parce qu'ils connaissent tout ça. Donc, c'est vrai, moi je n'osais pas trop parce que je ne voulais pas déranger
- AS : et pourtant vous saviez que c'était pour ça ?
- Mme : oui, mais on voulait d'abord se débrouiller, essayer de trouver par nous-mêmes une association, et quand on a vu comment ça se passait, on s'est dit "là, il nous faut de l'aide, il faut qu'on parle avec quelqu'un".
- AS : OK. Avec qui vous parlez de l'adoption ?

-
- M : avec la famille,
 - Mme : avec des collègues de travail, des amis
 - AS : et si vous aviez à me dire le nombre de personnes à qui vous en avez parlé, vous me diriez combien ?
 - M : une dizaine de personnes ; de toute façon on ne connaît pas beaucoup de monde, on n'a pas énormément d'amis donc...
 - AS : et quand vous en parlez, vous parlez de quoi ?
 - Mme : des difficultés qu'il y a
 - M : de là où on en est à ce moment là, des démarches qu'il y a à faire...
 - AS : si vous aviez un conseil, une demande, vous la feriez à qui ?
 - M : concernant la façon ?
 - AS : n'importe quel conseil.
 - M : ça dépendrait de la question quand même.
 - Mme : ce serait soit à la Dipas, soit à des personnes qui ont adopté
 - M : à Monsieur et Madame D ou à un couple qui a justement adopté en Bulgarie
 - AS : et ce couple a accueilli un enfant qui avait quel âge ?
 - M : deux enfants, ils ont adopté deux enfants, la dernière a à peu près six ans ; on doit bientôt les rencontrer.
 - AS : et Monsieur et Madame ont adopté des enfants qui avaient quel âge ?
 - M : les enfants avaient à peu près trois ou quatre ans
 - AS : et ça vous a fait quoi de voir qu'un gosse pouvait être adopté à cet âge ?
 - Mme : on savait
 - AS : et quand vous disiez que vous iriez demander un conseil soit auprès de l'assistant social, soit auprès de quelqu'un qui a adopté, est-ce qu'il y a des choses que vous ne demanderiez qu'à l'assistant social et d'autres qu'à des personnes qui ont adopté ?
 - Mme : oui, à l'assistant social, ce serait plutôt question procédure, légalité, des choses comme ça parce qu'on veut rester dans ce qui est légal parce que par le biais de personnes, on ne sait pas trop où on va tomber et on veut que notre dossier soit clair, ou des choses qui nous paraissent un peu louches, on en parlerait ; et avec les adoptants ce serait peut-être des choses plus terre à terre, des questions comme "la première fois qu'on va le voir, est-ce qu'on peut le prendre en photo ? est-ce qu'on peut lui amener des jouets ?"
 - AS : et pourquoi vous iriez chercher des réponses à ces questions auprès des personnes qui ont adopté ?
 - Mme : parce qu'elles savent, elles l'ont vécu. , c'est les mieux placées pour nous répondre correctement
 - M : la Dipas, en fait, c'est tout ce qui concerne les procédures et la légalité sur le

territoire, avant et après que l'enfant soit là, et les adoptants c'est la recherche et la prise de contact avec l'enfant, dans le pays concerné ; sur le territoire français la Dipas et à l'étranger les adoptants.

- AS : et pourquoi finalement vous n'avez pas téléphoné à l'assistant social quand vous étiez dans le creux de la vague ?
- Mme : il n'aurait pas pu
- M : je ne sais pas si c'était son boulot, je ne sais pas s'il avait le temps de remonter le moral des gens, je ne pense pas que ce soit son travail.
- AS : c'est votre point de vue ?
- Mme : non, parce que quand on est revenu de rencontrer l'association, moi j'ai dit "je lui téléphone, c'est pas normal des choses comme ça"
- M : c'est bien ce qu'on a fait. On lui a écrit en lui disant "voilà le résultat de nos démarches".
- Mme : et il a eu quand même une oreille attentive, il a répondu comme quoi il prenait bien compte de nos remarques et qu'il ne manquerait pas de les signaler à la prochaine réunion, donc je lui fais confiance, on ne va pas tomber dans les oubliettes et il va le signaler qu'il y a des problèmes avec cet œuvre...
- AS : donc il y a une part où vous vous dites "ce n'est pas son travail" et une part où vous vous dites qu'il peut faire quelque chose.
- Mme : en fait, on ne sait pas trop si on peut l'appeler pour ça
- M : oui, on ne sait pas trop. Mais c'est vrai que la réponse qu'on a eue par courrier, ça a remonté le moral de ma femme, mais de là à lui téléphoner et ou de l'avoir en entretien pour se lamenter et se faire remonter le moral ; je n'irais quand même pas jusque là pour ça
- AS : alors que vous iriez plus volontiers voir des parents adoptants ?
- M et Mme : oui
- M : s'il y a quelque chose qui ne va pas ou qui cloche, à ce moment on se rapproche des parents adoptants, bon "ça, est-ce que vous l'avez eu, est-ce que vous connaissez ?".
- AS : et c'est le fait qu'ils soient parents adoptants qui fait que vous vous sentez plus proches ?
- Mme : sans doute oui, oui...
- M : ils sont passés par ce qu'on devrait passer, nous, alors. ils ont enduré les mêmes problèmes.
- AS : OK. Et est-ce que, à l'inverse, vous avez rencontré des personnes qui précisément ont été pour vous un contre modèle, ou ce qu'il ne faudrait pas faire ?
- M : Non, pour l'instant, non
- AS : est-ce que vous avez l'impression que certaines familles, personnes ont été importantes pour vous, pour votre projet ?

-
- M : non personne en particulier
 - Mme : non, parce que c'est une décision qu'on a prise tous les deux, sans en parler à qui que ce soit. Non, c'est nous les plus importants.
 - M : moi, je dirais que la personne la plus importante, c'est ma femme.
 - AS : donc ça c'était au début quand vous avez pris la décision d'adopter, et maintenant, est-ce qu'il y a des personnes qui sont importantes pour votre projet d'adoption ?
 - Mme : oui, la dame avec laquelle on est en contact et qui a adopté sur la Bulgarie, qu'on n'a pas encore vue ; Monsieur et Madame D. aussi parce qu'ils sont très dynamiques, ils peuvent vous remonter le moral, et vous présenter les choses telles qu'elles sont, même si c'est difficile.
 - AS : et pourquoi ce sont des gens importants ?
 - Mme : parce qu'ils sont de bons conseils, ils vous aident moralement, ils ont vécu tout ça donc ils vous comprennent vraiment très bien ; et même quelquefois Monsieur et Madame D. ils voyaient tout de suite que ça n'allait pas, sans que je dise...
 - AS : quelle différence y aurait-il, d'après vous entre le fait d'être parents et le fait d'être parents adoptants ?
 - Mme : il n'y en a pas, ce sera notre enfant et puis c'est tout, si ce n'est la paperasserie qu'il y a avant, elle est là la différence, c'est tout. Après, il est à nous.
 - M : sinon, ce n'est pas la peine d'adopter.
 - AS : OK. Comment vous pourriez qualifier les relations que vous avez eues avec les professionnels de la Dipas ?
 - Mme : nous, on était tendu, anxieux au début. Et puis après, tous les gens qu'on a vus, je les ai trouvés très bien.
 - M : Effectivement, ce sont des gens accueillants et sympathiques, c'était dans un cadre professionnel quand même
 - AS : un cadre professionnel, ça veut dire ?
 - M : c'est quand même strict, un peu sévère quand même, on n'est pas là pour rire, mais on peut parler quand même...
 - AS : quand vous dites un "cadre professionnel", ça ne déborde pas ce cadre sérieux ?
 - M : non, très professionnel.
 - AS : et si vous aviez une demande à faire à la Dipas aujourd'hui, ce serait laquelle ?
 - Mme : il faudrait que les procédures soient beaucoup moins compliquées, moins longues.
 - M : actuellement, je ne pense pas qu'on ait quelque chose à demander à la Dipas, maintenant si le projet se concrétisait là tout de suite, vraisemblablement des renseignements d'ordre administratif, ou des papiers à faire...
 - AS : donc, vous n'avez pas de demande particulière, mais est-ce que vous attendez quelque chose de la Dipas ?

- M : non.
- Mme : est-ce qu'on peut demander par exemple : est-ce qu'on peut faire quelque chose d'autre, maintenant qu'on a eu des réponses négatives des œuvres, qu'est-ce qu'il faut faire quand on en arrive là ? ” Mais est-ce que la Dipas a le droit de nous donner ce genre d'informations ?
- M : moi, je ne pense pas que je m'adresserai à la Dipas, parce que la Dipas ce n'est pas une œuvre ou un carnet d'adresse, donc...
- AS : voilà, pour vous aujourd'hui l'important est d'arriver à réaliser cet accueil ?
- M : c'est ça et quand on sera prêt à le réaliser, on reprendra certainement contact avec la Dipas, en disant “voilà, ça va se réaliser” et une fois que l'enfant est là, la Dipas on la verra plus souvent ; c'est plus les familles adoptives qu'on a connues, ce sera la Dipas qui prendra le relais.
- AS : c'est ça, il y a un relais qui se met en place.
- M : oui, il y a la Dipas pour l'agrément, les familles adoptives pour l'adoption, de nouveau la Dipas quand l'enfant est arrivé.
- AS : est-ce que vous êtes adhérents à d'autres associations ?
- M : non
- AS : et vous disiez tout à l'heure “on en a parlé” ; à quoi ça sert d'en parler ?
- Mme : qu'on n'est pas tout seul, déjà, c'est ce qu'il faut se dire et puis que tous ceux qui sont là comme nous, et bien ils subissent les mêmes choses, ils sont dans les mêmes attentes, les mêmes angoisses
- M : et puis se mettre mentalement dans l'adoption
- AS : OK, et quand par exemple vous en parlez entre vous, vous parlez de quoi ?
- Mme : moi, ce que je dis souvent, c'est quand est-ce qu'il sera là ce petit ?
- M : elle le voit déjà, moi, je ne le vois pas
- AS : et le fait d'en parler ensemble, ça vous sert à quoi ?
- Mme : de faire des projets et puis c'est notre but, ça sert à nous rassurer.
- M : ça concrétise un petit peu le projet, c'est un échange et puis on se soutient.
- AS : donc actuellement, vous êtes en contact avec un couple qui a adopté en Bulgarie, qu'est-ce qui vous permet de leur faire confiance et de faire confiance à leur intermédiaire en Bulgarie ?
- M : les recommandations des adoptants ici qui sont passés par cet organisme ; avoir des renseignements sur les personnes.
- AS : et si on vous proposait un enfant, est ce que vous aurez l'impression d'avoir une décision à prendre ?
- M : et bien oui, si on nous propose un enfant, on ira d'abord le voir, après s'il n'a pas de problème et s'il correspond à notre demande, à notre souhait, que tout est bien, tout est correct, on dira certainement oui, on prendra une décision sur place.

-
- AS : et ce qui vous permettrait de prendre la décision ?
 - M : et bien que ça corresponde à notre demande, et si c'est bien clair et net et bien on y va.
 - AS : et supposez : vous allez dans un orphelinat, on vous présente un enfant qui correspond à celui que vous souhaitiez accueillir, l'orphelinat vous demande de donner 50000 f en plus de ce qui était prévu pour faire tourner l'orphelinat, vous faites quoi ?
 - Mme : si c'est pour les enfants de l'orphelinat, je dis oui et on donne ; si c'est pour mettre dans sa poche, c'est non.
 - M : on demandera les coordonnées bancaires de l'orphelinat et on versera l'argent par chèque, mais pas au nom de Monsieur Un Tel.
 - AS : pour vous, le terme accompagnement signifie quoi ?
 - M : un soutien
 - Mme : une aide
 - AS : que les futurs parents adoptants soient accompagnés, ça vient vous dire quoi ?
 - Mme : être suivis, aidés
 - M : avoir un interlocuteur si on a une question ; avoir un tuteur ou un parrain.
 - AS : et qui pour vous serait le mieux placé pour faire ce travail d'accompagnement ?
 - M : tout dépend pour quoi il faut accompagner, ça dépend des phases. On ne peut pas demander à une personne qui n'a pas été confrontée au problème ou qui n'est pas dans l'environnement de vous donner un coup de main, elle serait incapable ; il faut que ce soit une personne qui sache de quoi on parle, qui ait vécu ce genre de choses, qui professionnellement ou. AS : et pour vous qui serait alors la personne qui serait la mieux placée ?
 - M : dans la phase de recherche ? Je pense que ce sont les familles adoptives, dans cette période-là, il n'y a qu'eux.
 - AS : votre mari dit que pour accompagner, il faut avoir vécu, il faut une forme d'expérience que n'auraient pas les professionnels de la Dipas ; cette notion d'expérience est différente pour vous ?
 - Mme : l'assistant social n'a peut-être pas adopté mais il va dans les hôpitaux ou dans les orphelinats, donc il serait tout à fait capable d'accompagner pour ces démarches là.
 - M : bien sûr, le fait de côtoyer des gens qui adoptent, qui ont adopté, il doit connaître le problème, donc il est compétent, mais pour une adoption sur la France ; le fait d'adopter à l'étranger, il y a des façons de faire, des lois qui sont différentes, s'il n'y est pas allé, je ne pense pas qu'il puisse... une famille qui est allée là-bas sera mieux à même de renseigner...
 - AS : mais néanmoins ce n'est pas auprès de lui que vous êtes allés en premier ?
 - Mme : non, ça ne rentre pas dans le cadre de son travail ; on ne sait pas jusqu'où on

peut aller vers lui

- M : on est allé vers des personnes qui ont adopté ; d'abord parce que, on pouvait discuter de ce qu'ils avaient fait, où ils avaient adopté, et en fonction de ça est-ce que c'est dans les pays où on souhaite adopter aussi, avec ça on a discuté et si ça correspond, ils peuvent nous renseigner, nous donner des contacts, nous dire "il faut faire comme si ou comme ça", donc c'est pour ça que c'est les premières personnes à contacter.
- AS : OK. Je reviens à une des premières questions ; vous avez pensé comment à l'adoption ?
- M : c'est au fur et à mesure des examens, on a commencé à en parler ; on savait que ça existait.
- AS : et quelles sont les personnes en qui vous avez le plus confiance pour réaliser votre projet d'adoption ?
- Mme : c'est mon mari
- M : oui, mari et femme
- AS : donc vous comptez d'abord sur vous ?
- M : oui, c'est notre projet, la famille nous soutient, mais c'est notre projet.
- Mme : c'est ça il ne faut compter que sur nous-mêmes
- M : oui, dans la vie on ne peut compter que sur soi, pour être bien servi.
- Mme : personne ne va faire les démarches pour nous, à notre place ; d'abord on ne voudrait pas, c'est à nous de le faire.
- M : qu'on nous donne des conseils, des orientations, c'est bien mais...
- AS : et est-ce qu'il y a d'autres personnes en qui vous auriez confiance ?
- M : d'autres familles adoptives.
- Mme : et puis forcément une intermédiaire qui nous représentera dans le pays.
- AS : et cette confiance, vous allez pouvoir la donner comment ?
- M : par des conversations avec d'autres familles adoptives qui sont déjà passées par là, et quand on ira sur place, on se fera vraiment une idée en voyant ces personnes.
- AS : bien. Vous souhaiteriez me dire autre chose ?
- Mme : oui, je souhaite que vos enquêtes servent à quelque chose, qu'on nous écoute. Que l'agrément soit plus court ; bien sûr l'agrément dure neuf mois, mais pourquoi toujours faire un lien ?
- AS : et pour vous donc l'agrément correspond avec ses neuf mois à une grossesse, est-ce que vous avez cette impression ?
- M : non, c'est plutôt maintenant
- AS : donc l'agrément correspond à quoi ?
- Mme : sans lui, on ne peut pas, c'est un passage obligatoire
- AS : et donc si l'agrément n'est pas le temps de la grossesse, il correspond à quoi ?

-
- Mme : c'est notre droit pour adopter.
 - AS : OK. Merci à vous pour cet entretien.

Entretien n° 14. Monsieur et Madame CHANEL : “Attendre, c'est apprendre l'abandon, c'est s'abandonner”.

- AS : donc ma première question serait de savoir pourquoi vous avez demandé un agrément adoption ?
- Mme : parce que, première raison, on n'arrivait pas à avoir un enfant, nous, ils ont rien trouvé de spécial, donc on s'est dit “on va se retourner vers l'adoption”, mais avant on avait dit, si on avait des enfants à nous, on aurait été demandeur.
- AS : donc c'est un projet que vous aviez avant de savoir que vous auriez des problèmes pour avoir un enfant, et entre le moment où vous y pensiez et le moment où vous avez fait votre première demande, il y a combien de temps ?
- Mme : c'était quand même assez long parce qu'on pensait d'abord avoir des enfants à nous, donc après qu'on se soit marié, j'ai pris la pilule pendant au moins quatre ans, cinq ans, et quand j'ai arrêté la pilule, on pensait que ça allait se passer très rapidement et puis après on s'est dit “il faut faire quelque chose, on va inverser nos projets, on va d'abord faire la demande d'adoption, et si par la suite on a un enfant...”
- AS : et au moment où vous avez pris vie commune et vous vous êtes mariés, l'idée de l'adoption vous était déjà présente ?
- Mme : oui, on en avait parlé avant de se marier.
- AS : vous avez été enceinte ?
- Mme : non
- AS : et vous l'avez vécu comment ?
- Mme : au départ un peu douloureusement et puis après l'acceptation.
- AS : pour votre première adoption vous avez donc accueilli un bébé, pupille de l'État et vous aviez au moment où vous avez fait la demande une idée, une image un peu précise de l'enfant que vous souhaitiez accueillir ?
- Mme : non, pas du tout, on avait dit jusqu'à cinq ans, on a vraiment été étonné d'avoir un bébé.
- AS : et cette possibilité d'accueillir un enfant jusqu'à cinq ans, elle vous était venue comment ?
- Mme : on s'est dit que jusqu'à cinq ans, un enfant est quand même petit, donc il aura le temps de grandir avec nous et de se faire dans la famille et puis on s'était dit que si on demandait plus grand il y aurait plus de possibilités, que pour la première adoption on nous avait dit qu'il fallait sept ans d'attente.
- AS : donc cinq ans pour vous ce n'était pas trop grand et une forme de prise en compte de la réalité, en se disant si on élargit un peu par rapport à l'âge, ça offre plus

de possibilités.

- Mme : et puis on avait accepté aussi, comme pour le deuxième un enfant avec un handicap, disons gérable à la maison ; c'est vrai que si on prend un enfant pour le mettre dans une maison spécialisée...
- AS : et cette disponibilité à accueillir un enfant qui ne soit pas un nourrisson, alors que vous n'aviez pas connu de grossesse, vous pensez qu'elle est venue comment ?
- Mme : peut-être grâce aux petits voisins
- M : oui, on est habitué aux enfants de cinq ans.
- Mme : on a des voisins qui sont arrivés et les enfants, dès qu'ils pouvaient s'échapper, ils étaient à la maison, ils faisaient presque partie de la maison.
- AS : les premiers adoptants que vous avez rencontrés, vous vous en rappelez ?
- Mr : oui, avec des enfants handicapés.
- Mme : c'étaient des gens superbes qui avaient trois enfants à eux, qui ont fait famille d'accueil, qui ont eu en famille d'accueil un enfant normal, et deux enfants trisomiques, et un autre qui était handicapé moteur
- M : hémiplégique
- AS : donc ce sont les premiers adoptants que vous avez rencontrés ?
- Mme : oui et ils étaient en pourparler pour adopter une des petites trisomiques. C'est les premiers qu'on a vus.
- AS : et vous vous étiez rencontrés comment avec eux ?
- Mme : parce qu'ils nous avaient demandé de rencontrer deux trois familles quand on avait fait la demande d'adoption ; donc ils nous avaient donné une liste.
- AS : donc "ils" c'est les services départementaux ?
- Mme : oui, c'est les seuls qu'on ait rencontrés, je crois ?
- M : c'est après avoir eu Marie qu'on s'est aperçu, on vit dans un monde d'enfants adoptés ici, c'est-à-dire une personne sur dix.
- AS : et ces personnes sont vraiment les premiers adoptants que vous avez rencontrés, ils ont été importants pour vous ces gens-là ?
- Mme : disons qu'on a beaucoup apprécié ce qu'ils faisaient par rapport aux enfants handicapés et tout ; par rapport à notre décision, non, elle était prise et on avait déjà pas mal discuté avec des copains, des médecins, c'était déjà tout dans la tête.
- AS : et vous en discutiez facilement, avec ?
- Mme : oui, beaucoup avec une cousine qui est médecin qui nous a bien mis devant les réalités "il peut y avoir des crises à quatorze ans et tout", mais même avec nos propres enfants, c'est pareil. Avec elle, c'était surtout le côté négatif, avec elle, c'était surtout "faites attention".
- M : les gens qu'on avait rencontrés et qui avaient les enfants handicapés, c'était plus une sauvegarde qu'avait prise l'assistant social, et quand on lui avait parlé... au départ on avait écrit aux associations à l'étranger et puis on s'est dit "c'est pas

possible”, soixante pour cent ont répondu qu’il n’y avait absolument pas d’enfant à adopter dans les pays qui nous intéressaient, deux ont demandé de l’argent avant de commencer de discuter et une qui nous a dit “il n’y a pas de problème, la semaine prochaine vous pouvez avoir un enfant”, une association qui s’occupe d’enfants handicapés. Et quand on en a parlé à l’assistant social, on lui a dit la seule réponse qu’on avait reçue, il nous a dit «attention, c’est quoi un handicap ? Donc renseignez-vous » et c’est là qu’il nous a donné l’adresse du couple qu’on est allé voir. C’était un peu une mise en garde ; il nous a dit “voyez quand même”. Il ne nous a pas encouragés à rencontrer des familles adoptantes mais à rencontrer cette famille pour éviter qu’on fasse quelque chose qui ne soit pas tout à fait...

- AS : donc avant de rencontrer cette famille, vous aviez déjà l’idée d’adopter un enfant qui aurait un problème de santé ? Et ça vous était venu comment ça, cette disponibilité ?
- Mme : en se disant, c’est le côté un peu sensible, c’est le cœur qui passe, il y a des enfants qui naissent avec des maladies et qui n’ont pratiquement pas de chance, c’était un peu dans cet esprit-là.
- AS : par rapport à l’origine de l’enfant, vous aviez donné des indications ?
- Mme : non
- AS : et cette disponibilité-là ?
- Mr : au début on pensait à une origine, une culture latine, avec le racisme ambiant qui traîne, un enfant d’origine arabe, ça va peut-être pas être évident, et puis on s’est aperçu que le racisme c’est une vision de l’esprit, et que ce n’est pas un problème .
- AS : donc vous avez commencé à faire des démarches auprès d’associations et il n’y en a pas qui aient répondu ?
- Mme : non
- AS : donc, vous avez arrêté, et pourquoi ces organismes vous avaient refusé ?
- Mme : ils n’avaient pas spécialement refusé, mais ils avaient dit que c’était très long, et puis à l’étranger, il fallait des papiers, tout ça et quand on est retourné voir l’assistant social, il nous a dit “poussez pas trop pour l’étranger, parce que votre dossier avance bien”, alors du coup on avait tout laissé tomber.
- AS : et c’est vous qui aviez demandé à le rencontrer ?
- M : oui, pratiquement chaque année, on faisait la...
- AS : et votre dossier avançait plus vite que les autres ?
- M : c’est bien un peu ce qu’on se pose comme question ; on a eu Marie trois ans après avoir envoyé la demande d’agrément, c’est quand même rapide. On s’est aperçu qu’un enfant d’origine arabe, il y a dix pour cent des familles qui acceptent, donc c’est ce qui a joué énormément ; j’ai eu l’impression aussi que, au vu du dossier complet, ils avaient tendance à envoyer à l’étranger ceux qui avaient les moyens financiers d’y aller et à freiner un peu les autres.
- AS : donc ça c’est l’impression que vous aviez ?

- M : oui, par rapport à ce qui s'est passé.
- AS : et le premier agrément vous l'avez vécu comment ? les entretiens ?
- Mme : nous, on était surpris en bien parce que le courant a bien passé et tout le monde nous avait dit "c'est terrible, ces entretiens, c'est une horreur"
- M : on nous avait dit "l'agrément c'est le parcours du combattant", on a l'impression que c'est après le parcours du combattant, l'agrément, ça se fait bien.
- AS : et vous avez l'impression que ça vous a apporté quelque chose ou est-ce que vous avez eu l'impression que c'était d'abord une évaluation ?
- Mme : non, c'était intéressant, on est rentré dans le jeu des questions posées, de jouer franc jeu, de répondre ; ils ont posé des questions, on ne se serait peut-être jamais posé, qui font réfléchir, aussi sur l'éducation, sur les relations du couple, les qualités, les défauts du conjoint (rire).
- AS : et pour vous un agrément c'est quoi ?
- M : c'est au-delà de la définition qui est donnée en général, du permis d'adopter, c'est au-delà de ça, est-ce qu'on est capable d'élever un enfant.
- Mme : et ça fait prendre vraiment conscience de la responsabilité qu'on va prendre ; on a plus tendance à creuser les choses.
- AS : vous avez l'impression que c'est vous qui apportiez les réponses aux questions qui vous étaient renvoyées, ou bien si une réponse était apportée par les intervenants ?
- M : non, ils posaient la question mais ils n'intervenaient pas dans la réponse.
- AS : et la question était pour évaluer et/ou pour faire avancer ?
- Mme : un peu les deux
- M : pour pousser plus loin, que s'il y a un blocage psychologique pour des parents qui ne peuvent pas avoir un enfant naturellement, souvent après l'agrément il y a une naissance biologique, je pense que c'est ce travail là qui doit débloquer les choses, parce que franchement on va rechercher l'histoire...
- AS : vous disiez que ce n'était pas un jugement, vous n'avez pas eu l'impression d'être jugés ?
- M : non
- Mme : c'est pour ça qu'on a pu rentrer dans le jeu aussi facilement...
- M : et sur les deux agréments.
- AS : et quand vous avez reçu l'agrément, vous avez eu quelles réactions ?
- Mme : le premier, on était content, on s'y attendait quand même un petit peu.
- AS : et les relations que vous avez eues avec les professionnels, vous pourriez les qualifier comment ?
- M : très bonnes
- Mme : relations humaines, professionnelles, presque amicales.

-
- AS : être parents et parents adoptants pour vous, vous pensez que c'est pareil ?
 - Mme : à part le fait de porter l'enfant, pour nous c'est pareil.
 - AS : et l'agrément qui serait plus qu'une préparation, vous pensez que ce serait aussi une préparation à devenir parents adoptants ?
 - M : j'ai quand même l'impression que c'est travaillé dans ce sens là, ça ne s'arrête pas simplement à l'entretien, ça continue de travailler.
 - Mme : c'est vrai que les questions nous aident à penser aux petits obstacles qu'on pourra rencontrer.
 - AS : et une fois que vous avez eu l'agrément, vous pensez que cette préparation était terminée ?
 - Mme : non, ça a continué et je pense que ça continuera toujours, au fur et à mesure que l'enfant grandit.
 - AS : et cette préparation consiste en quoi ?
 - Mme : peut-être, dans la concrétisation, c'est préparer l'arrivée de l'enfant
 - M : se préparer à son arrivée.
 - AS : et avec l'obtention de l'agrément ça devient plus concret ?
 - Mme et M : oui, c'est ça
 - Mme : avant de se marier, on se disait "on veut adopter un enfant", mais c'était à l'état de projet ; que quand on envoie la lettre, c'est déjà pesé, réfléchi.
 - AS : pour l'adoption de Marie, la ou les personnes les plus importantes seraient qui ?
 - Mme : c'est l'assistant social, mais quand on y pense c'est un peu tout le monde, c'est une petite équipe, on dit lui parce que c'est lui qu'on a rencontré en premier,
 - AS : Oui, et vous savez comment ça marche pour les pupilles de l'État, vous savez qui décide ?
 - M : oui, le Conseil Général, le Conseil de Famille, mais pour nous tout ça c'est des termes, on ne les a jamais rencontrés ; celui qu'on a rencontré c'est l'assistant social.
 - AS : donc après vous faites une deuxième demande d'agrément, pourquoi ?
 - Mme : et bien, au départ quand on était dans les rêves avant de se marier, on voulait quatre enfants, plus un ou deux adoptés, alors on est franchement en retard (rires), mais c'est surtout pour que Marie ait un petit frère ou une petite sœur.
 - AS : et entre les deux agréments, vous avez vu quelle différence ?
 - M : pas de différence, on avait plus l'habitude
 - Mme : mais quand même un peu de... quand même un petit peu... mais c'est différent de la première fois, c'est certain
 - AS : et qu'est-ce qui est différent ?
 - M : peut être le fait que l'étranger ce n'est pas facile et que un pupille pour un deuxième c'est barré aussi, donc c'est pas évident.
 - AS : et quand vous faites la demande d'agrément, vous vous posez déjà ces

questions, vous êtes déjà comme si vous l'aviez ?

- M : et bien on savait que l'agrément serait plus facile, mais l'arrivée de l'enfant serait plus difficile.
- AS : donc moins d'enjeu pour l'agrément, mais est-ce que vous avez eu l'impression d'être jugés, et les contacts se sont passés comment pour vous ?
- Mme : pareil que la première fois, avec peut-être le fait de se dire "on a eu un agrément donc le deuxième, ça devrait...", mais pour l'arrivée de l'enfant...
- AS : OK. Si vous aviez à me dire combien il y a de personnes, y compris dans la famille qui sont au courant de votre projet d'adoption, vous diriez combien ?
- Mme : tout le monde, si on compte les copains et les amis, ça fait beaucoup de monde.
- M : moi, je dirais que c'est de l'ordre de cent.
- AS : donc vous avez un deuxième agrément et après ?
- Mme : et bien on attend
- M : là on est peut-être encore moins acteurs que la première fois, parce qu'on a quand même tenté l'étranger, alors que là si on attaque l'étranger, on sait que ce n'est pas possible.
- AS : donc il y a des contraintes
- Mme : là il n'y a qu'à attendre
- AS : et vous saviez quand vous avez demandé l'agrément que vous alliez prendre cette direction-là ?
- M : oui, on savait, mais on avait aussi une piste au Mali
- Mme : mais il faut partir
- AS : donc c'est ça qui vous a arrêtés
- Mme : oui, il faut partir, pas pour une semaine.
- AS : et l'impression d'être moins actifs, ça vous fait ?
- Mme : apprendre l'abandon, laisser faire les choses, apprendre la patience, l'acceptation...
- AS : vous avez l'impression d'être abandonnée ?
- M : non, se laisser, s'abandonner ; si un enfant nous est destiné...
- AS : et c'est quoi le destin ?
- M : quand on voit Marie, on se dit de toute façon, c'était forcé qu'elle tombe chez nous, elle nous était quand même destinée.
- AS : le destin pour vous, ce n'est peut-être pas simplement une manière de dire ?
- M : il n'y a pas de hasard, donc...
- AS : et ce hasard est en lien avec des convictions religieuses ?
- Mme : pour moi, oui. Quand je parle de l'abandon, c'est un peu ça.

-
- AS : c'est-à-dire s'abandonner, c'est s'en remettre à quelqu'un qui ordonne, mais pas dans le sens de commander ?
 - Mme : oui, un petit peu.
 - M : voilà ce qui se fera c'est ce qui doit se faire de mieux pour nous ; c'est pas la peine de... si on sentait bon que ce serait bon pour nous et pour Marie d'aller à l'étranger, on irait, mais ce n'est pas le...
 - AS : donc aujourd'hui, vous êtes plus dans ce sentiment-là, adienne que pourra et ce sera le mieux pour tout le monde ?
 - Mme : c'est à peu près ça.
 - AS : vous attendez quoi dans cette disponibilité qui est la vôtre ? Est-ce que vous avez des attentes qui seraient adressées à tel ou tel ?
 - Mme : disons que les choses suivent leur cours, et nous on ne peut pas faire autrement que d'attendre.
 - r : on se dit "on ne sait jamais", on fait confiance sans non plus rendre responsable si ça ne se fait pas, si on ne part à l'étranger ce n'est pas de la faute des services départementaux, c'est nos conditions de vie qui font que...
 - AS : à qui vous faites aujourd'hui le plus confiance pour réaliser cette deuxième adoption ?
 - Mme : là, ce sera aussi l'assistant social
 - M : oui, notre référent c'est l'assistant social ; c'est là qu'on se rend compte qu'il y a une équipe derrière.
 - AS : comment vous pourriez qualifier les relations que vous avez eues, ou que vous avez avec d'autres parents adoptants ?
 - Mme : on a des amis qui ont adopté aussi et qui habitent pas loin, on partage l'attente ensemble, on partage l'espérance.
 - AS : donc pour vous aujourd'hui, c'est une manière de vivre la même chose ?
 - Mme : oui, c'est surtout ça, on a nos enfants et puis point.
 - M : un petit truc bizarre c'est que quand nos amis partent quelque part, leur petit, le seul endroit où il veut aller, c'est chez nous, peut-être que les enfants ressentent certains trucs.
 - AS : et le fait de rentrer un peu dans le monde de l'adoption, ça n'a jamais été important pour vous ?
 - M : moi je trouve que ça ressemble plus finalement à une sorte de... bon, on n'a pas rencontré beaucoup de parents adoptants, mais j'ai l'impression que ça fait une sorte de club.
 - AS : et quand vous dites un club ?
 - Mme : on voit qu'on n'est pas tout seul dans ce cas là.
 - M : et les gens qu'on rencontre, c'est en général les mêmes raisons qui ont poussé à l'adoption.

- AS : c'est-à-dire que vous rencontrez beaucoup de personnes qui n'ont pas voulu se lancer dans les PMA et qui se sont tournées directement vers l'adoption ?
- M : oui, et là c'est encore une autre optique, ceux qui font des PMA, l'adoption, on a presque l'impression que c'est par dépit ; donc là, même si on a l'impression d'être passif, on est un peu acteur.
- AS : et quelle différence il y aurait entre discuter avec des professionnels et discuter avec des adoptants ?
- Mme : avec les parents c'est plus le niveau cœur, quotidien, ce qu'on vit avec l'enfant.
- AS : vos convictions religieuses se sont traduites comment dans votre projet d'adoption et aujourd'hui ?
- Mme : quand on avait prévu d'adopter, moi, j'étais complètement athée, donc ce n'est pas entré dedans, et après ça a renforcé.
- AS : donc vous aviez déjà parlé de l'adoption avant votre "conversion ?" on peut dire ?
- Mme : oui, avant ma crise de foi (rire) ; au départ c'était un enfant, sortir un enfant de la misère ; je voulais être infirmière et partir... donc voilà au départ, et le côté religieux a peut être un peu orienté d'une manière différente, plus spirituelle.
- AS : et comment ça vient teinter d'une manière particulière votre projet ?
- Mme : là, je parle en mon nom, moi, je crois en un Dieu d'amour, donc c'est l'amour qu'il nous donne, on a envie de le donner aux enfants en particulier ; et l'enfant d'avoir une grande famille.
- AS : et pour vous ?
- M : oui, la distribution de l'amour, et la provenance de l'enfant n'a aucune importance ; un enfant c'est un enfant ;
- AS : je reviens à votre première adoption : l'assistant social avec lequel vous étiez en contact pour l'adoption de Marie représentait qui ?
- M : c'est une personne qui humanisait les démarches, on sortait du schéma qu'on connaissait ; on avait quelqu'un en face.
- AS : est-ce qu'il y a des personnes, couples, familles qui précisément ont été pour vous des modèles à ne pas imiter, des espèces de contre modèle ?
- M : des parents adoptants, oui, oui ; mais pas directement ; des parents qui avaient acheté des enfants, et il y avait des problèmes, enfin...
- AS : et vous en parlez facilement entre vous de ce projet d'adoption, ça sert à quoi d'en parler ?
- Mme : c'est un projet qu'on a en commun, c'est lié au couple
- AS : et le fait d'en parler avec d'autres ?
- Mme : c'est partager une probabilité de joie, c'est une attente, un peu comme une grossesse
- M : une grossesse qui dure très longtemps ; quand on attend, on en parle pas mal

quand même.

- AS : mais ce n'est pas facile d'attendre ? et le fait de demander un rendez-vous de temps en temps ?
- M : ça donne l'impression d'être un peu actif
- Mme : pour savoir où on en est.
- M : on pourrait presque appeler ça des visites prénatales
- Mme : c'est passif parce qu'on ne peut rien changer, mais c'est actif dans le désir, dans l'attente.
- AS : et dans cette période, est-ce que vous souhaiteriez quelque chose de la Dipas, est-ce que vous attendez quelque chose ?
- M : si on regarde sur les deux attentes, ce qu'on attend, on l'a, on se voit de temps en temps, c'est vrai qu'on est accompagné, on peut pas dire... on téléphone, on prend rendez-vous, ça marche, on peut rencontrer l'assistant social sans trop de difficultés.
- AS : et vous attendriez que ce soit la Dipas ou l'assistant social qui fasse la démarche vers vous ?
- Mme : non, pas spécialement.
- M : il faut nous laisser un petit rôle d'acteur, quand même un peu, c'est un des rares trucs qu'on peut prendre en main.
- AS : OK. Je reviens à votre agrément ; donc vous avez un agrément pour accueillir un enfant qui soit plus jeune que Marie, c'était un souhait à vous ?
- M : on nous a conseillé de faire comme ça pour que Marie reste l'aînée.
- AS : il y a d'autres choses qui vous seraient importantes à dire ? Et si vous aviez une demande à faire à des parents adoptants, ce serait quoi ?
- silence.
- M : moi, je pense que quand on est entre parents adoptants, c'est comme les autres parents
- Mme : peut-être que quand l'enfant est plus grand, les questions sont peut-être différentes ; comment les enfants vivent leur adoption, mais ça dépend des enfants, on ne peut pas dire.
- AS : OK. Encore une petite précision par rapport à la première famille que vous avez rencontrée. Donc l'assistant social vous avait donné plusieurs noms, et comment se fait-il que vous ayez été voir cette famille-là ?
- Mme : c'était pour voir concrètement une famille qui avait adopté un enfant handicapé ; pour nous mettre en face de la réalité.
- M : c'est vrai que ce n'était pas forcément évident.
- AS : pour vous ça a été une rencontre importante ?
- Mme : mais même hormis le projet d'adoption, c'étaient des gens passionnants à rencontrer.

- AS : ils vous ont marqués
- Mme : oui , parce qu'on s'en rappelle encore maintenant.
- AS : voilà merci à vous.

Entretien n° 15. Monsieur et Madame GIROUD : « ...de la montée de lait à l'échographie... ».

- AS : donc vous avez demandé et obtenu un agrément adoption pour accueillir un enfant, et vous avez deux enfants ?
- M : oui, l'un que l'on a conçu, l'autre que l'on a adopté.
- Mme : on a commencé par vouloir adopter et on a eu un enfant entre deux, biologique, et après on a eu un enfant de la DDASS.
- AS : quand vous avez souhaité adopter un enfant, vous souhaitiez le faire pour quelles raisons ?
- Mme : moi, j'avais déjà eu un enfant et j'ai fait une fausse couche, à six mois de grossesse, et on m'avait dit que je ne pouvais plus en avoir, enfin non, mais que ce serait très dangereux ; enfin pour ma grossesse, j'ai dû rester neuf mois couchée, j'ai un très mauvais souvenir de ma grossesse et puis maintenant si j'en voulais un, il faudrait que je passe sur le billard, enfin j'ai été déchirée la première fois ; donc ce serait avec des grosses complications.
- AS : donc pour la première adoption, vous avez enclenché votre demande d'agrément après une première grossesse et la perte de l'enfant que vous attendiez ?
- Mme : oui, c'est ça
- M : oui, mais le désir était déjà avant ; on comptait déjà adopter avant de savoir...
- Mme : oui, avant ;
- AS : et quand vous dites " on y pensait déjà avant ? »
- Mr : avant d'avoir un enfant biologique, on pensait déjà à l'adoption.
- AS : vous en aviez entendu parler ?
- M : j'ai un cousin qui a été adopté, il a vingt cinq ans, c'était à la fin de la guerre du Vietnam, ils sont allés le chercher ; donc moi j'ai toujours vécu dans cette ambiance ; on était relativement proche donc j'ai bien grandi avec lui
- AS : et quand il est arrivé, il avait quel âge ?
- M : cinq ans, six ans à peu près.
- AS : et vous avez l'impression que ça vous a marqué ?
- M : ce n'est pas que ça m'a marqué mais je trouvais ça beau, grand.
- AS : donc cette idée d'adoption vous arrive assez tôt ?
- Mme : oui, quand on a décidé de vivre ensemble, on en a parlé ; mais je ne savais

pas que j'allais avoir des problèmes ; oui moi aussi, je crois que c'est moi au départ qui en ai parlé ; voilà c'est venu comme ça

- AS : vous connaissiez des personnes qui avaient adopté ou ?
- Mme : à l'époque non, après oui quand on a commencé à faire les demandes, on a rencontré des gens.
- AS : donc vous avez eu un premier agrément et vous avez été enceinte ?
- Mme : et c'est vrai que j'ai mal vécu ma grossesse, j'ai mieux vécu l'adoption que la grossesse et l'accouchement
- AS : donc vous avez eu le petit ?
- Mme : un garçon qui s'appelle André, j'allais dire Jacques ; c'est vrai que comme on a commencé l'adoption, j'ai toujours l'impression qu'il est arrivé avant.
- AS : donc vous avez deux garçons, André et Jacques que vous avez adopté ?
- Mme : oui, en 93, il était né en 90.
- AS : ça s'est passé comment pour Jacques ?
- Mme : ça a été long et le jour où on nous l'a annoncé, on a trouvé que ça avait été vite ; je m'en rappelle, il y avait des inondations et la Maison de l'Enfance était cernée par les eaux.
- AS : donc vous avez été choisi par le Conseil de Famille ? Et vous aviez eu votre agrément en quelle année ?
- Mme : c'était le dernier délai, on devait le recommencer, enfin on allait le recommencer au bout des cinq ans .
- AS : et vous avez vécu comment ces années ?
- Mme : on trouvait que c'était un peu long, mais je venais juste de recevoir une réponse favorable d'une association, je devais renvoyer mon dossier et là Jacques est arrivé.
- AS : pour votre premier agrément, vous souhaitiez accueillir quel enfant ?
- Mme : n'importe, fille, garçon, n'importe quelle race, on s'en fichait ; mais maintenant, on aimerait une petite fille, on a deux garçons.
- AS : et pour Jacques, par rapport à vos souhaits, vous souhaitiez accueillir quel enfant ?
- Mme : on avait aucun préjugé, on voulait un enfant ; c'est vrai qu'on n'avait pas marqué d'âge ; mais c'est vrai que l'assistant social nous a dit qu'après la naissance de André, il valait mieux qu'il soit plus jeune. Donc on avait changé parce que nous, on avait marqué de zéro à dix ans ; on ne connaissait pas du tout ; mais c'est vrai que maintenant à dix ans, on hésiterait, parce que c'est vrai, c'est dur, enfin pas dur mais quand même l'enfant a un passé tellement long, et puis le temps qu'on a perdu sans se voir. Maintenant ça nous gênerait peut-être moins, mais à l'époque on ne se rendait pas compte.
- AS : vous avez vécu comment tout cela ?

- Mme : on a fait tellement de recherches, on découpait tous les magazines et c'est vrai que je discutais avec beaucoup de gens aussi qui ont adopté, des amis ; mais c'est vrai que c'est différent et avec le recul on voit nos enfants ; ça doit être dur d'accueillir, il a quand même un passé ; tandis que là on a eu un petit bébé
- M : il avait trois ans
- AS : donc pour Jacques, votre souhait c'était qu'il soit plus petit que André ?
- Mme : au départ, on s'en fichait parce qu'on n'avait pas André.
- AS : et si l'assistant social ne vous avait rien dit sur l'âge, vous auriez dit quoi ?
- Mme : et bien nous ça ne nous aurait pas gênés. Moi, j'appelle grand à partir de dix ans.
- AS : par rapport à sa race comme vous disiez, pour vous ?
- Mme : non, justement, et bien on voit Jacques, il est d'origine arabe et souvent il y a des enfants qui lui disent "toi, tu es arabe", et bien lui, il ne veut pas, et pourtant je lui ai dit, sa maman lui avait laissé quelque chose, mais lui il rejette complètement, il ne veut pas ; les Arabes ne sont pas aimés, lui il n'est pas arabe. Il a souffert quand les autres lui disaient "tes parents, c'est pas tes parents", ça le choquait, et puis après...
- AS et vous avez donc fait une deuxième demande d'agrément ?
- Mme : en été 99
- AS : et aujourd'hui, vous souhaitez accueillir une fille ?
- Mme : voilà, d'autant plus que dans la famille, il n'y a pas de fille, il n'y a que des garçons.
- AS : et si c'était un garçon
- Mme : moi, je l'accepterais, comme quand on accouche, c'est vrai qu'on est déçu un petit moment et puis après. la déception n'est pas longue.
- AS : OK. Donc vous avez vécu deux procédures d'agrément, vous pourriez me dire comment se sont passées ces deux procédures d'agrément et comment vous les avez vécues ?
- Mme : enfin , bien vécu ; déjà pour la première on n'avait pas trente ans, donc on était obligé d'attendre
- M : et puis on était moins informé, on ne connaissait pas toutes ces informations.
- AS : et le premier agrément, vous en avez quels souvenirs ?
- Mme : pour avoir l'agrément, c'est facile, c'est après que ça se complique, et puis les entretiens, mais ça s'est bien passé
- M : et pour le deuxième pareil, on a vu le film et ces contacts avec les autres personnes, c'est important
- Mme : de là on a dû trouver des gens en plus, la première fois, c'est tombé que j'ai connu des gens de Bourg justement, deux couples, on a sympathisé,
- AS : et les personnes que vous avez rencontrées lors du film, vous avez gardé contact avec eux ?

-
- Mme : non, on n'a pas gardé contact, mais ce jour-là, on a trouvé intéressant, de se retrouver
 - M : de trouver des autres personnes, de voir qu'on n'est pas seul.
 - AS : vous avez quelles réactions par rapport au fait qu'il faille demander un agrément pour adopter un enfant ?
 - Mme : c'est normal
 - M : c'est logique
 - Mme : et puis le temps de cet agrément et tout, il y a quand même une réflexion qui se fait, nous, on était sûr, mais on a appris beaucoup de choses
 - AS : vous avez appris beaucoup de choses pendant l'agrément ?
 - Mme : oui, voilà. Mais ça arrive tellement... pour André il est arrivé trois mois en avance, on avait tout acheté, tout prévu, mais c'était pas pareil
 - AS : et dans votre expérience, il y a quelle différence entre accueillir l'enfant que vous avez conçu et accueillir un enfant en adoption ?
 - Mme : pas tellement de différence
 - M : plus merveilleux avec Jacques
 - Mme : moi, pour Jacques, j'ai eu une montée de lait, j'ai cru que j'étais enceinte, moi quand j'ai eu Jacques dans les bras, le lendemain montée de lait, j'étais vraiment dans un état, pire que si j'avais une grossesse, j'ai été dérégulée pendant je ne sais pas combien de mois, j'aurais accouché ça n'aurait pas été pire.
 - M : quand on me l'a mis dans les bras, c'est comme si on me mettait André
 - Mme : moi, j'ai préféré l'adoption, mon accouchement s'est très mal passé en plus, et là je l'avais tout de suite dans les bras et j'étais en forme, et puis quatre jours, c'était court et long ; quand l'assistant social m'a appelée, je ne comprenais rien à ce qu'il me disait, je croyais que c'était une blague.
 - AS : donc pour Jacques, votre attente a été modifiée du fait de l'arrivée de André, et c'est l'assistant social surtout qui vous a amenés à cela, et vous avez appris quoi d'autre pendant la procédure d'agrément ?
 - M : entre temps on a vu des émissions, que c'est pas facile d'adopter, que des gens font des démarches inutilement
 - Mme : nous on avait peur de l'étranger parce que, à l'époque, on entendait tellement de choses, qu'on se faisait toujours arnaquer, que c'étaient des fausses procédures, et qu'après on pouvait nous reprendre l'enfant ; c'est vrai qu'on avait peur de se lancer à l'étranger.
 - AS : et pour votre troisième agrément ?
 - Mme : on n'a pas, je ne sais plus, jusqu'à six ans. Par contre je ne voudrais pas un bébé, maintenant, vu que mes enfants sont grands, c'est vrai qu'on évolue en même temps ; mais pour un premier enfant, avoir un enfant de dix ans, on se sent un peu dépassé.

- AS : et quand vous dites "je ne souhaite pas un bébé ? »
- Mme : oui, enfin, mais jusqu'à cinq ans, c'est un bébé.
- M : oui, on préférerait un enfant qui a conscience.
- AS : et vous pensez que vous pouvez devenir parents d'un enfant qui soit déjà grand ?
- Mme : oui, enfin tout dépend du passé qu'il a eu avant.
- AS : OK. Donc vous avez un enfant de dix ans, et un enfant de sept ans, il y a quelle différence, pour vous, entre être parents de André et être parents de Jacques ?
- Mme : aucune, moi je ne pense pas constamment que je l'ai adopté ; je rencontre des personnes que je n'ai pas vues depuis longtemps et qui me disent qu'il me ressemble, je ne vais pas leur dire que ce n'est pas vrai, il est tout content et moi aussi, on ne va pas chercher plus loin. Donc, il n'y a pas de différence.
- AS : et vous avez l'impression que vous vous êtes préparés à devenir parents ?
- Mme : c'est un apprentissage...
- M : c'est déjà en nous.
- Mme : quand on a eu André, c'est vrai qu'on ne connaissait rien aux enfants.
- M : oui, mais il y a ce qu'on appelle l'instinct maternel
- Mme : on se prépare petit à petit au début, et puis après on change, on évolue en même temps.
- AS : donc pour vous il n'y a pas de différence
- Mme : non, sauf pour mon père ; il préfère Jacques, le "monsieur dehors" parce qu'il aime bien être toujours dehors, avec le tracteur, alors mon père il aime ça, tandis que André est plus télé, et mon père préfère les enfants "qui ont du sang" comme il dit.
- AS : ça veut dire quoi "avoir du sang ? »
- Mme : comme un cheval qui a du jus quoi, et Jacques c'est ça, à faire comme son pépé et en plus il s'appelle Jacques tous les deux donc on aurait juré... et mon père il l'a vraiment adopté, c'est dingue.
- AS : et c'est volontaire de votre part le prénom de Jacques ?
- Mme : non, c'est parce qu'il s'appelle Jacques, c'est son prénom de naissance qu'on a gardé. ; donc maintenant c'est Grand Jacques et Petit Jacques.
- AS : donc avec votre premier agrément vous avez commencé à écrire un petit peu de partout et après vous avez arrêté ?
- Mme : non, on a fait les deux, pour un pupille et pour un enfant étranger. Mais chaque fois que je recevais quelque chose c'était toujours négatif ; et là je venais juste de recevoir où ils me demandaient de refaire un agrément, alors on l'aurait refait et Jacques est arrivé ; ils nous demandaient de tout reprendre avec eux, toute la procédure.
- AS : et vous vous rappelez quelle était cette association ?

-
- Mme : non, c'étaient des enfants de Martinique ou Guadeloupe.
 - AS : donc vous avez arrêté et maintenant vous avez quelle idée de l'adoption internationale ?
 - Mme : maintenant ça a bien changé, il y a des adresses fiables maintenant ; on entend moins parler de...
 - M : de ces enfants achetés, de trafics d'enfants
 - Mme : c'est vrai qu'on avait peur
 - M : oui et dans certains pays il y a des parents qui vendent leurs enfants pour se faire un peu d'argent, on n'est pas trop axé, il faut vraiment être sûr.
 - AS : OK, et les premiers parents adoptants que vous avez rencontrés ?
 - M : pour moi, c'est mon oncle et ma tante
 - Mme : et il y a eu Monsieur et Madame P. qui habitent dans le village d'à côté, et puis u autre couple, comment ils s'appellent, j'ai oublié leur nom, de Bourg, et puis...
 - AS : votre oncle et tante qui avaient adopté un enfant né au Vietnam et qui avait quel âge ?
 - M : trois ou quatre mois, un bébé
 - AS : et ceux de Bourg, c'était une petite qui avait quatorze mois et vous étiez entrés en contact comment ?
 - Mme : c'est des gens qu'on connaissait déjà, mais Monsieur et Madame. P, on ne savait pas qu'ils avaient fait une demande d'adoption.
 - AS : et ils avaient adopté des enfants nés dans un pays étranger ?
 - Mme : non, ils ont adopté deux petites maghrébines et puis les autres un petit français.
 - AS : et le fait de rencontrer ces personnes, ça ne vous a pas aidés pour accueillir un enfant étranger, pour vous tourner vers l'adoption internationale ?
 - Mme : non, parce, que, eux ils ont adopté des enfants aussi à la DDASS.
 - AS : et de voir votre cousin, ça ne vous a pas donné l'idée de leur demander comment ils avaient fait ?
 - Mme : mais à l'époque c'était tellement loin, ça ne se faisait pas non plus facilement.
 - AS : donc vos deux connaissances de parents adoptants avaient accueilli des enfants pupilles de l'État
 - Mme : c'est vrai qu'on n'a jamais rencontré des personnes qui... sauf ton oncle et ta tante, mais ce n'est pas la même chose ; c'était en 1965, donc...
 - AS : je reviens simplement à une question : votre idée d'adoption à tous les deux, au moment où vous vous êtes mariés, c'était quoi ? Qu'est-ce qui vous motivait pour adopter ?
 - Mme : je ne sais pas, j'ai toujours eu envie.
 - M : cet amour qu'on avait, et le donner à un enfant.

- AS : actuellement, donc vous avez un agrément et vous pensez réaliser l'accueil comment ? Je veux dire qu'est-ce que vous faites aujourd'hui pour accueillir votre troisième enfant ?
- Mme : pas grand chose parce que, on ne sait pas quel âge il aura, comment il sera...
- M : on a déjà une pièce pour lui, on attend
- AS : vous attendez
- Mme : je n'ai pas fait ma première échographie, pour savoir si c'est une fille ou un garçon, alors je ne sais pas. Les enfants nous posaient des questions tous les jours, mais c'est vrai qu'on n'en a pas parlé autour de nous dans la famille, maintenant on est dans notre petit club, notre petit clan, il n'y a que les enfants, parce qu'on avait pas envie que tout le monde nous pose la question comme pour Jacques ; d'en parler tous les jours c'est pénible, et c'est encore plus long. On en parle entre nous, c'est tout.
- AS : alors que pour Jacques, vous en aviez parlé plus autour de vous ?
- M : oh bien oui
- AS : et à combien de personnes à peu près ?
- Mme : toute la famille, je crois que tout le monde était au courant ; de mon côté, du tien ; ça fait bien une soixantaine, plus les amis.
- M : et puis au travail, il faut prendre des congés et justifier donc il faut en parler souvent.
- AS : et moins maintenant ?
- Mme : on en parle entre nous.
- AS : donc vous attendez ? Et vous attendez quoi et de qui ?
- Mme : on attend le miracle de...
- M : on attend que ça se passe un peu comme pour Jacques, c'était merveilleux...
- Mme : oui, moi aussi, j'aimerais bien que ça se passe comme ça.
- M : oui, c'était vraiment un jour magnifique, alors que pour André, c'était prévu, programmé, alors que là c'était vraiment du jour au lendemain.
- AS : vous dites un accueil différent entre André et Jacques et pour vous l'arrivée de Jacques est presque plus merveilleuse ?
- M : voilà pour André on a eu le temps de se préparer alors que pour Jacques on a eu quatre jours pour se préparer, c'était vraiment magnifique.
- AS : et pour le troisième, vous attendez que ça se passe un peu dans les mêmes conditions que pour Jacques ?
- M : voilà, qu'on nous téléphone un jour et...
- AS : et en qui vous avez confiance pour réaliser cette adoption
- M : à l'assistant social, au Conseil qui va prendre la décision.
- Mme : et on s'est un peu aventuré dans... on en a parlé avec l'assistant social, ce

n'est pas le parrainage, mais ce sont des enfants qui sont pas tout de suite adoptables, je ne me rappelle plus le nom

- AS : oui, je vois de quoi vous parlez, mais ce qui est un peu étonnant par rapport à la première adoption, c'est que vous en parliez volontiers alors que pour la deuxième vous en parlez moins autour de vous, comme si...
- Mme : c'est notre secret
- AS : voilà, comme si c'était devenu votre secret alors que pour Jacques, vous en parliez au contraire beaucoup, pourquoi cette différence ?
- Mme : disons qu'on n'a pas vraiment envie qu'on nous en parle non plus, mon père serait complètement fou.
- Mr : oui, on en cause entre nous, on ne veut pas refaire pareil que la première fois.
- AS : donc vous préférez entre vous. Et vous savez comment ça marche pour confier un enfant un enfant pupille de l'État ?
- Mme : oui, par le Conseil de Famille.
- AS : OK et c'est qui ?
- M : il y a l'assistant social qui donne son avis, soit favorable soit défavorable.
- AS : et à qui vous faites le plus confiance pour adopter ce troisième enfant ?
- Mme : oui, c'est vrai que pour moi l'adoption c'est l'assistant social ; on était content de retomber sur lui...
- M : on a de bons contacts, ça passe bien ; on aime bien discuter avec lui.
- AS : et il représente qui pour vous ?
- Mme : un peu tout dans un sens, il nous a guidés, il nous a appris un tas de choses
- M : c'est à lui qu'on pose des questions, c'est à lui qu'on demande.
- AS : autant pour l'agrément que pour la suite ?
- Mme : oui, parce que c'est quand même lui qui doit proposer.
- AS : et si vous aviez à dire comment se sont passés pour vous les entretiens avec lui, vous diriez quoi ?
- M : c'est notre contact avec l'adoption
- Mme : oui, parce que le Conseil de Famille pour nous, c'est vague, moi, j'imagine les Chevaliers de la Table Ronde autour d'une table, je pense que ça se passe là où on a vu le film ; et l'assistant social a un visage qu'on connaît depuis longtemps.
- AS : et vous avez l'impression que l'agrément s'est passé comment ?
- M : bien, mais c'était assez sympathique ; on a bien discuté.
- AS : et aujourd'hui, vous attendez quoi ? Vous attendez un enfant qui vous serait confié par le Conseil de Famille, et comment vous imaginez vivre ces années qui vont venir ?
- M : l'attente

- Mme : c'est vrai que c'est en attente, mais c'est pas devenu le point... la première adoption, c'est vrai que c'était devenu le point, le centre de tout, j'ai été déçue d'être enceinte, enfin j'avais peur déjà ; mais on ne le vit pas de la même façon, on est moins impatient, on sait que c'est long et on part dans l'idée que c'est long. On attend le dénouement, mais on est moins impatient que le premier ; et on a toujours l'espoir, on sait que ça va aboutir de toute façon.
- AS : et pourquoi vous n'allez pas en adoption internationale ?
- M : aller le chercher, le déraciner, pour nous, il est né en France, il faut qu'il se batte en France, il est là... l'étranger, je ne dirais pas que ça me fait un peu peur, mais
- Mme : et puis en plus en France on a tout un dossier sur lui, on sait qui est sa mère.
- AS : entre le fait de vous dire "soit on adopte un enfant étranger, soit ne pas adopter un enfant", si on fait l'hypothèse que le Conseil de Famille ne vous retienne pas une deuxième fois, qu'est-ce que vous en diriez ?
- M : c'est ce qu'on entend partout, mais nous on sait que c'est possible.
- Mme : et en plus, ce n'est pas loin ; il était à la Maison de l'Enfance, il sait qu'il est né pas loin, il peut retourner voir sa chambre, il peut aller la voir ; s'il venait d'un autre pays et qu'il me posait plein de questions, moi je ne saurais pas lui répondre, c'est dur à.. pour lui, en fait, sa mère c'est pas l'assistant social, mais c'est vrai que quand on parle d'adoption, lui, c'est la Maison de l'Enfance ; et sa maman c'est... il aime bien la Maison de l'Enfance. Ce serait dans un autre pays, ce serait un peu dur, c'est un peu des racines pour lui, qui ne sont pas loin.
- AS : et quand vous parlez de l'assistant social qui est un peu sa mère ?
- Mme : pas sa mère mais... il le connaît, nous l'adoption c'est l'assistant social, vu qu'on a à faire qu'à lui.
- AS : si vous aviez quelque chose à lui demander, ce serait quoi ?
- Mme : et bien on sait bien que ça ne sert à rien de lui dire "on voudrait un enfant, dépêchez-vous, faites quelque chose"
- M : la première fois on le harcelait, on lui téléphonait.
- Mme : maintenant on est au courant d'un tas de choses et
- M : ce n'est pas ce qui va faire avancer les choses.
- Mme : il y en aurait certainement un ou une quelque part, j'espère
- AS : et par rapport à l'adoption internationale, vous n'avez pas de demande particulière ?
- Mme : non
- M : ça s'est bien passé comme ça la première fois.
- AS : donc vous en restez sur l'idée que l'adoption internationale, c'est pas pour vous
- M : ça pourrait se faire, mais quand on a vu des couples comme ceux qu'on a vus lors du film, ils vont retourner en Pologne, pour eux c'est leur pays, ou un Africain, peut-être pour ne pas mélanger les races.

-
- Mme : c'est vrai, les gens ré-adoptent dans le même pays.
 - M : oui, nous, on a adopté en France, donc on vit la même chose qu'eux aussi. Il est arrivé de France, donc on attend un autre enfant de France.
 - AS : OK. Outre le fait d'attendre, est-ce que vous avez des demandes ou des souhaits par rapport au service adoption ou par rapport à l'assistant social ?
 - Mme : non, chaque fois qu'on lui a posé une question, il a toujours répondu.
 - M : toujours disponible.
 - AS : ce serait quoi les qualités de quelqu'un qui travaille dans l'adoption ?
 - M : d'être à l'écoute
 - Mme : nous rassurer.
 - AS : est-ce que vous avez l'impression qu'il y a des personnes qui ont été importantes pour vous, dans l'adoption de Jacques et qui seraient importantes dans la future adoption ?
 - Mme : non, à part l'assistant social parce qu'on l'a connu la première fois, non.
 - M : oui, à part l'assistant social, on n'a pas connu d'autres... il n'y a que l'assistant social qui est le lien, c'est le seul lien qu'on a eu par rapport à l'adoption
 - Mme : oui, avant de faire les démarches, on n'avait pas rencontré d'autres...
 - AS : donc vous en parliez beaucoup mais vous n'aviez que peu de contacts avec d'autres adoptants ?
 - M : oui, peu de contacts à part l'assistant social, c'est vrai qu'on est très à l'aise avec lui ; ça se serait peut être passé différemment avec une autre personne ; en fait, on n'a vu qu'une personne.
 - AS : OK. D'autres parents adoptants ? Vous savez qu'il y a des associations de parents adoptants ?
 - M : non
 - Mme : non
 - M : en attendant ou des parents qui ont déjà adopté ? Disons que pour nous, c'est une naissance, il est là, c'est notre enfant.
 - Mme : la première fois, j'aurais peut être plus eu besoin, qu'on me renseigne, qu'on me donne plein d'avis, on a envie de savoir pour l'étranger, ceux qui avaient le courage, même l'assistant social nous avait mis en garde à l'époque, il disait qu'il y avait beaucoup d'histoires, voilà je me serais renseignée sur tout, et puis de savoir que quelqu'un a déjà adopté, c'est...
 - AS : et vous ne l'avez pas fait pourtant ?
 - Mme : si, on est allé voir Monsieur et Madame P.
 - AS : et le fait d'aller les voir vous avait apporté quoi ?
 - Mme : on a déjà vu leur petite fille, et on s'est dit "c'est arrivé là, ça peut arriver ailleurs", c'est vrai que c'était abstrait et de voir des gens qui arrivent, ça me faisait un

coup.

- AS : donc le fait d'aller voir des gens qui avaient adopté ?
- Mme : ça disait que c'est possible, parce qu'on entendait tellement que c'était impossible, irréalisable, le parcours du combattant
- M : qu'il y en a qui abandonne, "comment vous pouvez avoir envie d'adopter ? ." Et puis alors on se dit "tant pis je laisse tomber".
- AS : et vous avez l'impression que ces deux contacts que vous avez eus avec des familles étaient différents de ceux que vous avez eus avec l'assistant social ?
- Mme : eux ils voulaient adopter un enfant et ils l'ont adopté, l'assistant social ne voulait pas adopter lui et ce n'est pas pareil, c'est un intermédiaire pour nous guider ; on sait que c'est son métier
- M : et chaque enfant est différent
- AS : et son métier ça veut dire ?
- Mme : juger un peu les gens, juger par rapport aux demandes, il doit sentir les choses ; si quelqu'un veut un enfant...
- M : si c'est une idée comme ça ou si c'est une idée vraiment construite qui va aboutir à quelque chose.
- AS : donc l'assistant social travaille dans un cadre professionnel, et vous avez l'impression que vos relations avec lui sont strictement professionnelles ?
- Mme : c'est vrai qu'il est... on parle quand même d'un tas de choses, on parle pas uniquement...
- M : et puis on était à l'aise, on discutait, on ne peut pas dire qu'on a du plaisir, mais ça ne nous dérange pas, on est content de le voir.
- AS : depuis que vous avez votre agrément, le deuxième donc, vous attendez quoi de la Dipas ?
- M : on attend un enfant
- AS : et est-ce que vous avez d'autres demandes ?
- Mme : dans quel sens ?
- AS : et bien soit des demandes d'informations ou sur...
- Mme : mais ça, on nous l'a déjà expliqué ; que de toute façon on est à un endroit de la pile mais que, ils réfléchissaient à chaque cas en fonction des demandes des gens aussi, je ne pense pas qu'on soit les seuls à dire "je veux une fille et qu'elle soit comme ci ou comme ça" ; je pense qu'il y a aussi des gens qui ont plus de critères,
- M : pas d'enfant de couleur ou pas de certaines religions.
- Mme : on sait aussi qu'il ne peut pas faire de miracle ; il n'y a pas plus d'enfants adoptables.
- AS : le fait pour vous d'être accompagnés dans votre projet d'adoption, ça voudrait dire quoi ?

-
- Mme : comment être accompagné ? Là on est déjà pas mal accompagné ; c'est vrai que...
 - M : on a pu avoir toutes les informations qu'on a voulues.
 - Mme : pour nous aider à attendre
 - AS : et ça voudrait dire quoi "vous aider à attendre ? »
 - Mme : justement, on sait que...
 - M : demander si on cause de nous, si on ne nous a pas oubliés
 - Mme : on voudrait être des mouches, assister au Conseil de Famille, en tant que petite bête ; je sais qu'on peut mais pour l'agrément seulement.
 - AS : et vous connaissez la différence entre la commission d'agrément et le Conseil de Famille. ?
 - Mme : oui, ils travaillent à la Dipas ; je ne sais pas exactement d'où ils sortent, des gens autour d'une table ; ils sont très sévères.
 - AS : et la Commission d'agrément ?
 - Mme : c'est le Conseil de Famille ; non, c'est quoi la différence ?
 - Réponse. Avec distinction des compétences.
 - AS : et donc accompagner quelqu'un ça voudrait dire quoi pour vous ?
 - Mme : je sais pas à quoi ça pourrait bien servir, à part si on va à l'étranger, mais...
 - M : oui parce que si on va à l'étranger, on se débrouille plus ou moins tout seul, à moins qu'on rencontre des couples adoptants, c'est pas des personnes comme vous, l'assistant social, qui allez nous dire "allez voir cette adresse", je ne veux pas dire être pistonné, mais déjà être aiguillé
 - AS : et pourquoi pas ?
 - M : parce qu'on ne nous l'a jamais proposé.
 - AS : et si vous n'êtes pas allés en adoption internationale, vous avez l'impression que c'est parce que vous manquez d'informations ?
 - Mme : non, la première fois, on avait peur ; et puis maintenant on aimerait bien que ça se passe comme la première fois.
 - M : mais pour l'adoption internationale, on rencontrerait plus de gens, plus de contacts qui ont fait le parcours, ce serait bien, ne pas aller chercher comme ça à l'aventure, ça ferait une assurance, une sécurité, telle personne a pu adopter à tel endroit, c'est sûr.
 - AS : et qu'est-ce qui vous faisait peur ?
 - Mme : tous ces trafics d'enfants, ce déracinement, on va ramener un enfant, on ne sait pas quel âge il aura, s'il voudra retourner un jour chez lui, tout dépend de l'âge ; on avait vu une émission, c'est là que l'enfant peut nous reprocher plus tard de l'avoir amené ici et qu'il soit malheureux ici.
 - AS : vous aviez peur de ça ?

- Mme : même l'assistant social nous avait mis en garde sur l'étranger, il y avait beaucoup d'arnaque, et on ne voulait pas acheter un enfant.
- AS : et mis à part les deux familles adoptantes que vous avez rencontrées, la seule personne avec laquelle vous parliez d'adoption, c'était l'assistant social ?
- Mme : oui
- M : c'était le lien
- AS : et le lien entre qui et qui ?
- M : on pouvait tout lui demander, c'était notre contact.
- AS : il représente qui pour vous ?
- Mme : l'adoption, c'est la première personne que j'ai vue le jour où j'ai fait la demande.
- M : il représente notre espoir.
- AS : et si vous aviez à me dire par rapport à un membre de votre famille, ce serait qui ?
- Mme : il fait partie du passé de Jacques, un oncle...
- M : un confident.
- Mme : c'est quelqu'un qu'on connaît comme ça, sans connaître sa vie, c'est quelqu'un qu'on connaît bien sans connaître, sur un certain plan.
- M : c'est lui qui nous représente, c'est un grand-oncle, il a un lien aussi avec Jacques. Il ne fait pas partie de la famille mais c'est un lien.
- AS : OK. Et le fait d'en parler entre vous ou en famille, vous pensez que ça vous sert à quoi ?
- Mme : je trouve ça normal, comme si j'étais enceinte ; on se réunit tous les dimanches en famille alors voilà, c'est comme un Conseil de Famille, en plus sévère.
- AS : c'est sévère un Conseil de Famille pour vous ?
- M : oui, c'est important.
- AS : OK. Merci de votre disponibilité et de cet entretien.

Entretien n° 16. Monsieur et Madame MONTERRAT : « Les professionnels... c'est vrai que sortis de l'agrément... ».

- AS : donc vous avez demandé un premier agrément adoption, en 97, pourquoi ?
- Mme : oui, 97, parce qu'on voulait adopter un enfant
- AS : vous ne pouviez pas en avoir ?
- M : non,
- Mme : on avait fait les FIV avant, ça avait échoué, les quatre avec donneur.
- AS : c'est vous qui êtes stérile

-
- Mr : oui, c'est ça
 - Mme : donc on a fait quatre FIV, avant on avait fait des inséminations, cinq ; la première je l'ai faite à 23 ans, la dernière FIV en décembre 96.
 - AS : donc quand vous avez eu l'agrément, vous aviez terminé les FIV et vous n'avez pas repris ?
 - Mme : non
 - AS : OK. Ce n'était plus important ou vous en aviez marre.
 - Mme : disons qu'il arrive un moment où les échecs ne sont pas évidents à supporter.
 - AS : pour qui c'était le plus dur ?
 - Mme : pour moi ?
 - AS : et pour vous ?
 - M : silence
 - AS : et vous aviez accepté comment les inséminations avec donneurs ?
 - M : normal, c'était un peu difficile au départ, et puis après quand on veut un enfant, on fait ce qu'il faut pour.
 - AS : vous n'y repensez plus ou comment vous avez réagi ?
 - M : c'est les problèmes de la nature.
 - AS : quand vous avez fait la demande d'agrément, vous aviez une idée de l'enfant que vous souhaitiez accueillir ?
 - Mme : on était parti sur le Brésil quand on a fait la demande, parce que le frère de mon père connaissait quelqu'un là-bas qui s'occupait d'adoption, et cette personne est rentrée en France quelques mois après, donc on ne pouvait pas du tout, d'autant plus que je m'étais renseignée auprès de la MAI, et c'était très compliqué, très long et très cher. Donc, on s'est dit "on va se tourner vers un pays de l'Est".
 - AS : et quand vous faites la demande d'agrément, c'est-à-dire au printemps 97, vous aviez rencontré le couple Dupuis, vous pensiez accueillir quel enfant ?
 - Mme : disons qu'on ne voulait pas faire le même cheminement qu'eux, partir au Vietnam, on ne se sentait pas capables déjà, pour leur petite, ils nous ont dit qu'ils connaissaient un peu la famille, les parents d'origine de la petite, qu'ils avaient rencontrés, et nous ça on ne le voulait pas. Et puis financièrement, ce n'était pas possible non plus. Nous, on voulait que notre enfant soit abandonné avant, que sa mère l'ait abandonné avant.
 - AS : et le fait de les rencontrer fin 96, avant de demander l'agrément, ça vous a apporté quoi à vous ?
 - M : ça nous a bien aidés, mais on a vu que c'était quand même un peu compliqué, c'est pas évident l'adoption ; et puis après on s'est lancé.
 - AS : et par rapport à l'âge de l'enfant, vous aviez une idée ?
 - Mme : pas du tout, en fait l'agrément français donnait pour un bébé de zéro à deux ans. Donc c'est large. Un bébé de trois mois et un bébé de un an et demi, ce n'est

pas du tout pareil ; on les élève pas pareil, on les prend pas pareil, tout ce qu'il a vécu avant c'est...

- AS : donc vous étiez prêts à adopter un enfant qui ait moins de deux ans ?
- Mme : voilà.
- AS : et cette possibilité de devenir parents qui ne soit plus vraiment un bébé, elle vous était venue comment ?
- Mme : et bien en fait, on a dit un bébé pour l'agrément et le médecin psychiatre nous avait dit qu'un bébé, c'est de zéro à deux ans, donc voilà on s'y est mis en tête. S'ils nous avaient dit de zéro à un an, on aurait dit oui (rire) ; enfin c'était quand même le plus jeune possible, moi j'en avais besoin de câliner, de...
- AS : et par rapport à l'idée que vous vous faisiez de l'enfant, les choses étaient établies au moment de l'agrément ?
- Mme : oui, tout à fait.
- AS : et un garçon ou une fille ?
- Mme : non peu importe.
- AS : et par rapport à son origine ?
- Mme : nous, on ne voulait pas un enfant de couleur, on voulait pas que ça lui pose des problèmes ; si un jour Paul ne veut pas dire qu'il est adopté, il faut qu'il ait le choix ; vu sa couleur de peau, son teint, c'est lui qui décidera ; si lui il a envie de le dire ; on ne voulait pas que ça pose un problème pour lui après.
- AS : ce qui veut dire que vous ne souhaitiez pas aller au Vietnam ?
- Mme : pas du tout
- AS : et au Brésil ?
- Mme : il y en a qui sont typés, d'autres pas du tout, il y en a même qui sont blonds.
- AS : donc allant au Brésil, vous n'auriez pas retenu une proposition d'un enfant qui ne soit pas blanc ?
- Mme : tout à fait, on voulait qu'il soit européen.
- AS : comment vous avez vécu la première procédure d'agrément ?
- Mme : franchement, et bien pas top. Je trouve, bon c'est vrai qu'il faut raconter notre vie, mais on ne nous aide pas beaucoup ; je veux dire que vous êtes là, vous posez des questions, mais après rien. Et nous en tant que parents adoptants, on attendait plus de
- M : plus encadrés
- Mme : voilà.
- AS : à quel moment vous attendiez d'être plus "encadrés ? »
- Mme : pendant et après. Parce que quand on a vu l'assistant social, il ne prend pas des gants, c'est vrai que l'adoption c'est pas quelque chose de...
- M : à la légère

-
- Mme : mais si les couples n'ont pas vraiment envie, quand on sort de chez vous, on n'a plus envie. Bon, la première fois, on ne connaît pas, ça intimide pas, mais ça bloque, les questions personnelles ; après ça va, mais au début...
 - AS : donc cette procédure d'agrément, ça a surtout été pour vous des questions, des réponses ?
 - Mme : oui, mais moins le psychologue, quand on l'a vu la première fois, il nous a gardés pendant quatre heures, on a fait deux rendez-vous en un, et il nous a plus parlé de l'adoption, comment réagir avec les enfants, comment plus.
 - AS : donc là il n'était plus vraiment dans une phase purement d'évaluation, il était déjà dans ?
 - Mme : comment il fallait que l'on soit avec l'enfant, comment certains réagissaient.
 - AS : donc pendant cette phase d'agrément vous auriez attendu plus de choses ?
 - M : plus d'encadrement, mais vous n'êtes peut-être pas assez nombreux ; et heureusement qu'on a trouvé des autres familles qui aident, autrement on aurait été..., enfin tout le monde... , tous ceux qui ont leur agrément français, après ils sont lâchés dans la nature.
 - Mme : tout à fait, la MAI, c'est pareil, ils envoient des courriers et puis "débrouillez-vous"
 - AS : donc cet agrément c'était une forme de préparation, déjà pour vous ?
 - Mme : non, on ne s'attendait pas trop à ça, on attendait le résultat de notre examen, c'est tout, d'avoir l'agrément, que vous l'acceptiez, mais ce n'est pas quelque chose qui nous a changés.
 - AS : donc, ce qui aurait pu vous être donné, ce sont des informations, des conseils ?
 - Mme : moi, ça m'a a rappelé quand j'ai commencé les démarches pour les FIV, on était des numéros et pour l'agrément c'est pareil. La première fois qu'on est venu à la Dipas, on était cinq couples, on a vu le film, c'étaient que des échecs qu'on a vus, c'était pas évident et en plus ceux qui étaient avec nous, c'était des gens d'un certain âge, on était les seuls jeunes, on était autour de la table, mais il n'y a pas eu de contacts.
 - AS : et pour vous, il y a une différence entre le fait d'être parents et le fait d'être parents adoptants ?
 - Mme : non ; pas du tout, aucune.
 - M : pareil
 - AS : et vous pensez qu'on peut se préparer à être parents adoptants ?
 - Mme : non.
 - AS : vous êtes très catégorique ?
 - Mme : tout à fait. Parce que dans les deux ans d'attente de Paul, on s'est posé plein de questions, que tout le monde se pose, je suppose, on a des connaissances de couples qui attendent et qui se posent les mêmes questions.

- AS : et lesquelles par exemple ?
- Mme : est-ce que l'enfant va nous aimer, est-ce que nous on va l'aimer, est-ce que je vais penser que c'est mon enfant tout de suite ? Et le jour où on me l'a donné, où j'ai eu Paul dans mes bras, c'était moi, c'était le mien. Après, on en cause plus.
- AS : c'est ça, donc, à ce moment vous n'avez plus peur ?
- Mme : et bien on est allé le voir fin janvier, quand je l'ai pris dans mes bras, toutes mes angoisses... eh bien, je me suis dit "c'est mon fils".
- AS : et avec qui vous en parliez ?
- Mme : avec mon mari, avec mes parents, mes sœurs, ma belle-sœur. Voilà, mais je pense qu'on se pose les mêmes questions que quand on attend un enfant, c'est les mêmes questions, " est-ce que ça va se passer normalement".
- AS : et pour vous ?
- M : oui, on en parlait ensemble.
- Mme : tous les soirs, ça aide, à préparer la famille, le cocon familial et puis à savoir ce qu'on va faire, c'est notre enfant.
- AS : vous avez eu quelle réaction quand vous avez reçu l'agrément ?
- Mme : contents, en plus c'était le samedi et on était allé faire des courses, et il a fallu qu'on attende le lundi pour avoir notre agrément ; tout le week-end, on avait les boules ; ça a été un peu long.
- AS : et cet agrément représentait quoi ?
- Mme : la dernière chance, on ne peut pas dire autre chose, c'est la dernière chance d'avoir un enfant.
- AS : donc vous avez actuellement un agrément, et vous faites quoi avec cet agrément ?
- Mme : on a cet agrément en octobre, on en parle à maman, j'ai demandé des dossiers pour la Roumanie, la Russie, et ensuite on a connu Marie qui nous a envoyé le dossier de la petite et donc ça y est, on est parti ; en janvier on envoie tout, en février on a l'agrément ukrainien, comme quoi on était accepté, et on était le numéro 85 et il fallait compter entre un an et demi et deux ans.
- AS : et pour arriver jusqu'à Paul, quelles ont été pour vous les personnes les plus importantes ?
- M : Marie et Georges et puis notre intermédiaire.
- Mme : et j'appelais chaque lundi pour savoir si ça avançait.
- AS : et vous téléphoniez à votre intermédiaire donc, vous deviez lui "casser les pieds " à lui téléphoner tous les lundis ?
- Mme : pas du tout, c'est une personne géniale et elle ne nous a jamais envoyés promener et pendant neuf mois, de mai à janvier de l'année suivante, j'appelais tous les lundis.
- AS : c'est vous qui téléphoniez, et pas vous ?

-
- M : non, mais j'étais à côté.
 - AS : et vous demandiez quoi ?
 - Mme : où en était mon dossier, comment ça se passait dans le pays, quel temps il faisait, tout quoi.
 - AS : c'est une personne en qui vous aviez une confiance ?
 - Mme : absolue.
 - M : sans l'avoir jamais vue
 - AS : et cette confiance absolue, elle était née comment ?
 - Mme : peut-être comme Marie et Georges nous en ont parlé.
 - AS : et ces personnes, vous avez confiance en elles parce que ?
 - Mme : et bien parce qu'on est sûr d'eux ; sans eux on n'aurait pas eu Paul, c'est vite fait, on n'aurait pas pu adopter ; ils ont toujours été là, quand j'avais un moment de blues, eux aussi je les appelais et ils étaient toujours là ; ils ne m'ont jamais envoyée promener non plus.
 - AS : cette oreille attentive, vous l'avez recherchée d'abord auprès de ces personnes-là ?
 - Mme : bien de toute façon il n'y a personne d'autres ; c'est ce que je regrette par rapport à ce rôle, parce que, après l'agrément, plus de nouvelles.
 - AS : et vous auriez attendu quoi ?
 - Mme : pas ce qu'ils nous ont apporté parce que vous n'auriez pas pu, trouver des pays d'adoption, tout ça, mais je ne sais pas, quelque chose.
 - M : un encadrement
 - Mme : ou, "vous avez trouvé un pays, comment ça se passe ? ". Une attention, c'est vrai que l'agrément, c'est bien, mais s'il n'y a pas les autres couples qui ont adopté, il y en a qui doivent attendre un certain nombre d'années.
 - AS : si vous aviez à dire à qui vous avez fait le plus confiance pour accueillir Paul ?
 - Mme : Marie et Georges.
 - AS : avec qui vous parlez le plus facilement de votre projet d'adoption ?
 - M : avec tout le monde
 - Mme : à la famille, aux amis
 - AS : et ça représente combien de personnes ?
 - Mme : nos deux familles, et notre couple d'amis, une dizaine de personnes, c'est tout.
 - AS : est-ce que vous avez rencontré des personnes qui étaient ou avaient fait exactement l'inverse de ce que vous souhaitiez ?
 - M : non
 - AS : le couple Dupuis qui a adopté un bébé au Vietnam, il a eu une importance pour vous ?

- Mme : c'est eux qui nous ont... quand on est sorti, on s'est dit "c'est bien", c'est un aboutissement.
- AS : et en même temps ils vous ont montré que ce n'était pas facile, en même temps l'espoir et en même temps. ?
- Mme : que ça n'arrive pas tout seul.
- AS : comment vous pourriez qualifier les relations que vous avez eues avec les professionnels ?
- M : professionnelles, pas comme avec des amis
- AS : professionnelles ça veut dire ?
- M : qu'il fait son travail, mais pas plus.
- Mme : que, au deuxième agrément, ce n'était pas pareil. Déjà, quand l'assistant social est venu après l'arrivée de Paul, là il avait déjà changé, peut-être un peu plus naturel, différent quoi. Peut-être parce que Paul était là, il était content pour nous, c'est vrai que quand on lui avait dit qu'on avait choisi l'Ukraine, il n'était pas très chaud, il pensait que ce n'était pas très légal quoi.
- AS : en tout cas, vous avez senti ça ?
- Mme : tout à fait, on a senti qu'il n'avait pas confiance dans ce pays là et pourtant on a toujours respecté ce qui était marqué, on n'a jamais sorti un centime de plus que ce qui était marqué, on a eu des factures pour tout.
- AS : et quand vous dites que l'assistant social n'était pas le même pour le deuxième agrément ?
- Mme : il était plus accueillant
- M : moins froid, plus chaleureux, peut-être qu'il était plus en confiance.
- Mme : et c'est vrai que nous parents adoptants, quand on se lance dans l'agrément, on ne fait pas cela à la légère, mais si on m'avait dit non, il y a de quoi faire une tentative de suicide.
- AS : ce qui est un peu étonnant, y compris pour le deuxième agrément, c'est qu'on vous a dit à la Dipas, l'assistant social vous l'a dit aussi, que nous étions toujours disponibles pour vous rencontrer, mais finalement ce n'est pas quelque chose que vous avez retenu ?
- Mme : non, vu comme il était, un peu froid, ça ne donne pas envie d'appeler après, c'est peut-être pour ça qu'on ne vous a pas appelé, je pense que c'est pour ça. C'est vrai que quand on sent que quelqu'un ne vous attend pas, et bien... c'est vrai qu'on n'est pas tout seul et qu'il a beaucoup de travail mais... il manque quand même un petit suivi. Après, quand vous savez que les personnes ont l'agrément, il manque quelque chose, peut-être un autre qui fasse le contact, je ne sais pas.
- AS : donc vous êtes adhérent à EFA, et vous y avez trouvé quoi ?
- Mme : rien.
- AS : dans l'Ain ? Mais en Ardèche, vous y avez trouvé quelque chose ?

-
- Mme : oui, mais l'Ardèche ce n'est pas EFA.
 - AS : c'est un réseau de EFA ?
 - Mme : oui, mais dans l'Ain, on est allé aux réunions, mais dans l'Ain, c'est la Russie et Madagascar ; les autres pays n'existent pas.
 - AS : et vous attendiez quoi de ces rencontres avec EFA ?
 - Mme : moi, je pensais que EFA, ça parlait de tous les pays d'adoption, que eux pouvaient nous aider à aller dans le pays que l'on souhaitait, les démarches mais...
 - AS : donc vos attentes étaient des informations, des précisions qui vous permettent de vous orienter vers tel ou tel pays ?
 - M : voilà.
 - AS : vous n'avez pas attendu de ces rencontres des discussions, des échanges sur... ?
 - Mme : sur les enfants ? Mais je pense qu'élever un enfant, tout le monde l'élève pareil, qu'il soit adopté ou pas adopté. Moi, sur l'éducation de mes enfants, c'est à moi de décider, qu'il soit biologique ou pas, c'est pareil.
 - AS : donc ce que vous allez chercher à EFA c'est ?
 - M : l'encadrement, de nous guider ; de savoir où on met les pieds.
 - AS : je reviens un peu en arrière ; donc par rapport à vos amis d'Ardèche, c'était des amis à vos parents ?
 - Mme : en fait ils avaient une amie commune que mes parents connaissaient ; une amie d'enfance de maman, elles ont été élevées toutes les deux, et pour son travail elle était partie en Ardèche ; et elle avait connu Marie et Georges, et Marie était stérile, elle le savait depuis son enfance qu'elle ne pourrait jamais avoir d'enfant, elle avait quelque chose qui était irrémédiable ; et il y a six ans, ils ont demandé l'agrément pour adopter un enfant ukrainien, parce qu'en Ardèche il y a une grosse association, et il y a beaucoup d'enfants ukrainiens, énormément, par rapport à EFA justement, qui sont beaucoup sur l'Ukraine ; il y a une soixantaine d'enfants qui sont arrivés d'Ukraine.
 - AS : donc on a l'impression que c'est un peu par zone géographique, l'un le dit à l'autre, qui va le dire à un troisième etc...
 - Mme : oui, parce que dans l'Ain, il n'y en avait pas ; pour demander l'agrément ukrainien, je suis allée à Lyon apostiller tous les papiers et j'étais la première dans la région.
 - AS : le premier couple de parents adoptants que vous avez rencontrés, c'est qui ?
 - Mme : Monsieur et Madame Dupuis, un an avant, en décembre on les a vus, en avril on a fait les démarches pour l'agrément français, et l'année d'après, au mois de décembre, je me suis mise en rapport avec les amis d'Ardèche.
 - AS : donc Monsieur et Madame Dupuis sont les premiers adoptants que vous avez rencontrés, et vous aviez eu leurs coordonnées comment ?

- Mme : notre garagiste, parce qu'ils vont faire réparer leur voiture là-bas, et ils venaient d'avoir leur petite fille ; ça s'est passé comme ça.
- AS : et quelle importance vous pensez que les Dupuis ont eue dans votre cheminement ?
- Mme : et bien disons qu'ils nous ont donné envie, ils nous ont parlé de leur voyage au Vietnam, tout ce qui s'est passé là-bas, parce que la petite quand ils l'ont eue, elle avait un mois, c'est vrai que quand on est allé les voir, elle était tout bébé, ils étaient revenus depuis quinze jours, elle était toute petite.
- AS : vous pensez que c'est ça qui vous a aidés à prendre la décision de demander un agrément ?
- Mme : non, parce qu'on l'avait prise avant, mais on a fait la demande après.
- AS : donc au moment où vous rencontrez le couple Dupuis, vous aviez déjà pris la décision de demander un agrément.
- Mme : mais eux peut-être ils nous ont quand même plus poussés, plus donné envie.
- AS : et le fait de les rencontrer ?
- Mme : on s'est dit "pourquoi pas nous ? ". Parce que c'est vrai que dans ma famille, ma cousine a été adoptée, elle a deux ans de moins que moi, elle a été adoptée à trois mois en France et on l'a toujours su, donc c'est vrai que l'adoption c'est pas quelque chose que je ne connaissais pas, on avait vu, on savait ce que c'était.
- AS : est-ce que vous avez rencontré d'autres couples ?
- Mme : non, autour de nous, enfin dans la région, on ne connaissait pas de couple qui avait adopté, à part ma famille, mais à trente ans de ça, c'est pas du tout pareil ; ça a été le premier couple et après donc on fait les démarches pour l'agrément français en avril, en décembre on appelle Marie et Georges, le couple de l'Ardèche qui nous envoie tous les papiers, et au mois de juillet, on est allé chez eux pour voir leur fils qui allait avoir un an ; et entre décembre et juillet, on s'appelait tous les quinze jours, sans se connaître.
- AS : donc ces amis d'Ardèche, vous les avez rencontrés grâce à vos parents ?
- Mme : voilà. C'était une amie commune d'une amie de ma mère.
- Mme : donc c'était en Ukraine un jugement plénier comme en France, donc il n'y avait pas de problème ; et la MAI, vu que le Consul devait changer, cette charmante dame voulait poser des problèmes parce qu'elle ne voulait pas que les enfants d'Ukraine quittent le pays, donc ça lui posait problème qu'un couple adopte un bébé de trois mois ; donc mon fils venait d'avoir trois mois et elle ne voulait pas que la MAI nous donne le visa ; il a fallu que je prouve qu'il y avait déjà des enfants qui étaient sortis de moins de trois mois, une semaine au téléphone, entre l'Ukraine et la MAI, au moins quatre ou cinq fois par jour ; et là j'ai appelé EFA et EFA m'a dit "démerdez-vous». Et là, il n'y a personne.
- AS : et toujours pour les mêmes raisons, il ne vous est pas venu à l'idée de téléphoner à la Dipas par exemple.

-
- Mme : non parce que la MAI me disait que j'avais tort, donc il a fallu déjà que je fasse traduire moi une loi d'Ukraine, que je trouve des parents français qui ont sorti des enfants de moins de trois mois, et que je le prouve à Madame le Consul et à la MAI qu'ils l'avaient déjà fait : c'est un comble.
 - AS : donc vous vous tournez du côté des parents adoptants de EFA qui vous disent "démerdez-vous", vous ne pensez pas à vous tourner vers la Dipas parce que vous ne pensez pas qu'on y puisse faire quelque chose ; donc vous vous êtes débrouillés seuls.
 - Mme : on s'est débrouillé.
 - AS : et est-ce qu'il y a des précisions ou des demandes que vous ne feriez qu'à des parents adoptants, à des amis et d'autres qu'à des professionnels ?
 - Mme : les professionnels donc la Dipas, c'est vrai que sorti de l'agrément
 - M : on n'y a pas pensé
 - Mme : comme ça a été présenté, le groupe de la Dipas, c'est vrai que sorti de l'agrément, je n'aurais pas pensé téléphoner pour, même pour le jugement plénier, c'est moi qui ai téléphoné au Tribunal de Grande Instance pour leur demander tout, je me suis débrouillée quoi.
 - AS : finalement c'est un regret que vous avez ou si vous êtes finalement assez fiers de vous être débrouillés tout seuls.
 - Mme : oui, mais de toute façon, on n'a pas le choix, on l'a fait.
 - M : mais quand on a eu le problème, on aurait été bien content qu'il y ait quelqu'un qui nous dise...
 - Mme : qu'on allait s'en sortir, parce que...
 - AS : et ce quelqu'un, ça aurait pu être qui ?
 - Mme : je ne sais pas, quelqu'un qui...
 - M : l'assistant social si
 - AS : vous auriez été bien contents ?
 - Mme : ah oui parce que la semaine que j'ai passée !
 - AS : et là vous n'aviez personne ?
 - M : non, enfin si, nos amis d'Ardèche, Marie et Georges qui ont trouvé un couple qui avait sorti leur petit, je les ai appelés et ces gens là m'ont envoyé tous les documents le lendemain en recommandé, j'ai eu tout leur dossier d'agrément d'Ukraine, c'est pour vous dire que dans l'adoption sur qui on peut compter. Des gens que je ne connaissais pas ; ils m'ont tout envoyé et quand j'ai envoyé ça à la MAI...
 - AS : actuellement vous en êtes où ?
 - Mme : pour le deuxième ? L'Ukraine a été bloquée l'année dernière pendant six mois parce qu'ils veulent entrer dans l'Europe ; ils veulent refaire tout correctement les papiers, parce qu'ils n'ont pas ratifié La Haye, ils veulent la ratifier ; voilà donc ils ont tout stoppé pendant un an pour tout remettre en route ; après ça s'est ré-ouvert et les

enfants recommencent à sortir ; donc elle m'a dit, au printemps ou à l'été.

- AS : donc vous allez reprendre le même chemin avec la même dame ; et je suppose que les choses vous paraissent plus faciles aujourd'hui, le chemin est tracé ?
- Mme : tout à fait, c'est plus facile, l'attente est moins longue puisque Paul est là ; c'est vrai qu'on n'attend pas notre deuxième enfant comme le premier.
- AS : ce n'est pas la même attente, c'est quoi qui est différent ?
- M : pendant les deux ans d'attente, c'est long.
- Mme : pour le premier c'est très dur moralement, c'est un manque qu'on ne pouvait pas combler. On est complètement dépendant du pays et on a toujours peur qu'il ferme ses frontières et de notre intermédiaire ; c'est une attente, pas l'horreur, mais...
- AS : donc en même temps, une totale confiance dans l'intermédiaire, mais en même temps une peur que l'État ne bloque la situation.
- Mme : oui, comme tous les pays.
- AS : et aujourd'hui, l'attente n'est pas vécue de la même manière ?
- Mme : le petit qui est là déjà ; et puis, on sait que ça ne s'est pas trop mal passé, et qu'on peut compter sur notre intermédiaire ; on sait que l'année prochaine, la petite sera là et puis voilà.
- AS : et vous continuez de téléphoner toutes les semaines ?
- Mme : non, mais tous les mois
- AS : et vous lui avez dit quoi avec votre deuxième agrément ? « on souhaite accueillir un autre enfant ? »
- Mme : voilà tout à fait ; on veut un bébé le plus jeune possible ; en fait, on a envoyé l'agrément français avec une lettre.
- AS : donc plus jeune que Paul ?
- Mme : oui, mais c'est pas elle qui décide, on part pour un autre numéro d'attente, et quand arrivera notre tour on nous proposera un enfant.
- AS : et par rapport à une fille ?
- Mme : on veut une fille ; mon mari veut une fille ; moi aussi, on veut une petite fille.
- AS : donc vous l'avez dit, à votre intermédiaire ?
- Mme : oui, l'agrément ukrainien stipule que nous aurons une petite fille.
- AS : donc ça c'est au moment où votre dossier a été accepté par les autorités ukrainiennes, ils ont pris en compte le fait que vous voulez une fille ?
- Mme : voilà et sur l'agrément, il est marqué qu'on aura une petite fille de moins de deux ans.
- AS : ça veut dire quoi pour vous "encadré, suivi", moi j'ai un autre terme, le mot "accompagné" ?
- M : moi aussi
- AS : c'est ça ?

-
- M : oui
 - AS : vous auriez attendu quoi de la Dipas ?
 - M : qu'ils nous aident, qu'ils ne nous laissent pas, et une fois qu'on a eu notre agrément, ça y est c'est fini ; ils nous auraient laissés dans la nature.
 - AS : vous avez eu le sentiment d'être un peu perdus ?
 - M : oui, si on n'avait pas eu nos amis, ça aurait été une catastrophe.
 - Mme : et puis moralement aussi, parce que ce n'est pas évident. C'est vrai qu'avant on avait eu des échecs par rapport aux FIV, déjà moralement j'en avais pris un coup, parce que perdre des bébés, c'est pas évident, et c'est vrai que là "débrouillez-vous" et l'attente est longue ; la vie n'est pas facile et c'est quand même des échecs qu'on vit, c'est dur à vivre.
 - AS : vous auriez souhaité que ce soit nous qui prenions l'initiative de vous appeler ?
 - Mme : oui, tout à fait.
 - AS : simplement pour prendre des nouvelles ?
 - M : oui, savoir où on en est, si on a trouvé un pays, si l'attente se passe bien.
 - Mme : et même pour la Dipas après, pour l'assistant social, pour les autres parents qui veulent adopter, ça peut aider les autres parents, de savoir qu'un couple a choisi l'Ukraine, comment ça s'est passé ; c'est vrai, il y a plein de couples qui viennent nous voir, on leur dit comment ça s'est passé.
 - M : c'est même l'assistant social qui nous les envoie.
 - Mme : je vois, on a un couple qui est venu nous voir, depuis on se voit tout le temps. Mais pour eux, heureusement qu'on est là. Le rôle que Marie et Georges ont joué avec nous, on le joue avec eux, parce qu'ils en ont besoin, je suis là, et c'est vrai que si on n'était pas là...
 - M : ils auraient pétié un plomb.
 - Mme : les couples qui ont personne !
 - AS : si par exemple il y avait des réunions qui soient organisées par la Dipas pour des couples qui ont un agrément, vous seriez venus ?
 - Mme : franchement oui
 - AS : et actuellement avec votre nouvel agrément ?
 - M : oui, pour aider les autres, pour leur dire ce qu'on a fait.
 - AS : mais alors ce ne serait pas pour vous ?
 - Mme : non, pour les autres, parce que je sais que moi, j'en ai eu besoin...
 - AS : et vous qu'est-ce que vous pourriez trouver à aider les autres ?
 - Mme : c'est un plaisir d'aider les autres, peut-être parce que j'aime donner et partager ; surtout attendre un enfant et savoir qu'on peut compter sur quelqu'un, c'est important.
 - AS : si vous n'aviez pas pu compter sur vos amis d'Ardèche, vous auriez pu compter

sur qui ?

- Mme : sur pas grand monde ?
- AS : et votre connaissance de Belley, ce ne sont pas des personnes avec lesquelles vous auriez pu ?
- Mme : si, mais nous on n'était pas pour le Vietnam, eux ils font partie de EFA, on est allé à trois réunions de EFA, c'était Madagascar et la Russie ; et nous on était attiré par aucun de ces pays, donc quand on ne vous parle que de ces deux pays, vous vous sentez un peu à l'écart.
- AS : donc les relations d'amitié peut-être que vous pouvez construire avec tel ou tel couple, elles sont également fonction des affinités que vous avez avec tel ou tel continent ? Ne souhaitant pas aller au Vietnam, vous n'avez pas maintenu de relations avec les Du Puis, s'ils étaient partis dans un pays d'Europe de l'Est, vous auriez pu continuer d'avoir des relations avec eux ?
- Mme : peut-être oui, certainement même, mais ils n'ont pas cherché non plus eux à savoir où on en était. Nous, on a un couple qui est venu nous voir l'année dernière, ils sont partis en Chine, et on s'appelle toujours au téléphone ; eux, ont cherché, nous, on a cherché. Il faut que l'attente vienne des deux côtés.
- AS : pourquoi vous êtes allés à EFA ?
- Mme : pour voir comment ça se passait, l'adoption, les pays, pour nous aider.
- AS : il y a autre chose que vous auriez aimé me dire ?
- Mme : non, mais c'est vrai qu'il y a de plus en plus de couples qui adoptent et on attend autre chose ; et avec les couples qu'on a rencontrés, on attend tous autre chose.
- AS : donc les différents points qu'on a abordés, vous avez eu l'occasion d'en parler avec d'autres ?
- Mme : oui, on attendait tous autre chose de la Dipas, mais c'est vrai qu'il faut bien faire l'agrément, mais comme beaucoup de couples, on ne le demande pas à la légère.
- AS : et vous attendez quoi ?
- M : il n'y a pas assez de suivi, après l'agrément.
- Mme : c'est assez froid, l'assistant social comme les deux autres personnes, on attendait plus de chaleur, ce petit truc qui fait que...
- M : parce que tous ceux qui viennent nous voir, c'est pareil, ils sont bien contents de nous trouver, c'est vrai que c'est ça qui fait la solidarité entre les adoptants ; on aurait un peu plus de soutien ; mais peut-être que vous n'êtes pas assez nombreux pour suivre tout le monde.
- AS : OK. Merci beaucoup pour cet entretien.

Entretien n° 17. Monsieur et Madame MERLE : « Il faut savoir ce qu'on

veut et aller jusqu'au bout »

- AS : donc ma première question serait de savoir pourquoi vous avez demandé un agrément adoption ?
- M : et bien parce qu'on avait fait un premier enfant, on avait rapidement envisagé en faire un deuxième, et une fausse-couche est venue bloquer la chose et après tous les essais qu'on a faits derrière ont été négatifs, on a essayé les inséminations artificielles, on avait droit à trois tentatives, on en a fait deux et on a dit : on arrête, la troisième c'est pas la peine, il y a trop de mal à chaque fois, entre la période de fécondation et la période de règles, à chaque fois c'était l'attente et puis la déception ; on arrête donc tout. Et puis, c'est ma femme qui a commencé à parler en premier de l'adoption, moi, j'ai mis un an avant de me lancer dans le projet, de le mûrir.
- AS : donc entre le moment où vous avez commencé à parler de l'adoption et le moment où vous avez fait la demande officielle, il s'est passé ?
- Mme : presque un an.
- AS : et vous avez d'autres enfants ?
- M : on est une famille "pièces rapportées", Agnès a eu un premier mariage et un enfant qui a aujourd'hui vingt ans, et donc le nôtre qui a sept ans.
- AS : donc au niveau médical ?
- Mme : c'est l'âge qui a joué, et puis on en a beaucoup discuté avec mon gynécologue et le généraliste.
- AS : et au niveau médical ?
- Mme : non, pas de problème
- M : non, on a eu Philippe sans problème au départ
- AS : et vous l'avez vécu comment ?
- Mme : très mal.
- M : moi, jusqu'au bout j'y ai cru ; Agnès, elle a plus... moi, j'avoue que c'était plus une déception...
- AS : pour vous, plus dur ?
- Mme : oui, ça ne répondait plus, il y avait une attente, c'était le drame, à chaque fois repartir.
- AS : les premiers adoptants que vous avez rencontrés ?
- Mme : on en connaît depuis très longtemps, c'est des amis de Alain.
- M : des amis que l'on a depuis longtemps, on se fréquente six ou sept fois par an, assez régulièrement, qui avaient adopté, pour des problèmes d'infertilité, sur la Colombie, et puis on en a parlé sans vraiment au départ penser, nous à l'adoption ; c'est des amis d'enfance. Une chose curieuse, c'est que lui-même était enfant adopté,
- AS : donc vous connaissez l'adoption depuis ?

- Mme : oui, et dans le quotidien, on a attendu l'arrivée de leur petite fille, ils nous ont expliqué les procédures, même avant que ça nous rentre.
- AS : et lui avait été adopté à quel âge ?
- M : très jeune, moi, je l'ai toujours connu et comme on a le même âge, moi, ça a toujours été... je ne l'ai jamais vu arriver dans la famille...
- AS : et le premier enfant qu'ils ont adopté ?
- Mme : il a avait onze mois, et la fille dix huit mois.
- AS : vous avez connu d'autres parents adoptants ?
- M : et bien c'est vrai que le fait d'en parler autour de nous, on rencontre plein de gens qui ont adopté, sans rechercher spécifiquement des gens qui ont fait le même chemin que nous, moi dans mon travail, régulièrement je rencontre des gens qui me disent "moi, j'ai adopté" un au Mexique, un autre à ailleurs
- AS : vous en parlez facilement ?
- Mme : nous, oui, maintenant ; ça dépend avec qui ; même Philippe en parle comme ça, à la cantine "on va avoir une petite fille"
- AS : et vous en parlez plus facilement maintenant ?
- M : c'est vrai aussi quand on a démarré, on nous avait dit que ça allait être long, il fallait pas commencer à se prendre la tête, à parler à droite à gauche, il y a encore un long chemin à faire ; maintenant les choses avancent, et on en parle de plus en plus.
- Mme : et comme c'est pour après-demain, donc ce n'est pas pour nous préparer nous, parce que tous les quatre on est prêt ; mais pour dire que c'est bientôt du concret. Il faut le dire parce qu'on ne va pas le dire du jour au lendemain.
- AS : quand vous avez commencé à penser à l'adoption, vous aviez une idée de l'enfant que vous souhaitiez adopter ?
- Mme : moi, oui, une fille ; parce que c'est une déception ; j'ai deux garçons et c'est vrai que quand Philippe est né, on avait fait des analyses et quand j'ai eu les résultats et que c'était un garçon, j'étais malheureuse comme les pierres ; pour moi j'attends une fille.
- AS : et de quel âge ?
- M : on a demandé en dessous de deux ans.
- Mme : et le fait d'en parler avec le psychologue et l'assistant social, pour nous ce n'était pas le fait d'avoir un nouveau-né, parce qu'il y a peut-être des critères d'âge, il y a plein de choses, mais nous, on ne la voulait pas grande, moins de deux ans ; et ils nous avaient expliqué, et c'est vrai qu'on était assez bloqué là-dessus, et c'est vrai que depuis qu'on a l'agrément et qu'on regarde autour de nous, on s'est dit, enfin, ce n'est plus important d'avoir moins de un an.
- AS : donc vous avez eu l'impression ?
- Mme : que là aussi on a évolué
- AS : donc pendant l'agrément, au cours des entretiens ?

-
- Mme : oh oui ; c'est vrai qu'on regarde autour de nous les enfants...
 - M : c'est vrai qu'on est parti avec l'idée, le plus jeune c'est l'enfant qui sera le plus facile à.. enfin l'adaptation sera la plus facile...
 - Mme : il aura le moins souffert
 - M : et puis on se rend compte que douze mois c'est pas bien grand, dix huit mois c'est pas bien grand et le fait de pouvoir élargir au maximum pour avoir plus de chance de l'avoir rapidement ; et puis on nous a fait aussi comprendre que des enfants nouveaux nés, ce serait de plus en plus difficile du fait que maintenant les choses étaient mises en place au niveau réglementation, il y avait des délais.
 - AS : et si on vous confiait un garçon ?
 - Mme : et bien non ; on en a beaucoup parlé, non, non, c'est net. Et quand on en a parlé avec l'assistant social, le fait de dire, je veux ci ou je veux ça, il nous a expliqué qu'il faut aller jusqu'au bout, "si on vous en présente un qui est comme ci ou comme ça, il faut continuer, il faut aller jusqu'au bout".
 - M : Enfin, c'est affreux ce que je vais dire, le côté un peu lot de consolation.
 - Mme : se dire, il y en a un aujourd'hui, et bien on le prend quand même, même si ce n'est pas, enfin exactement ce qu'on veut ; non, il faut savoir ce qu'on veut et aller jusqu'au bout.
 - AS : et en même temps, vous avez élargi votre attente et en même temps vous restez sur des éléments qui pour vous sont les plus importants par rapport au sexe et à l'âge de l'enfant ?
 - Mme : et de la légalité
 - AS : par rapport à l'origine de l'enfant, vous pensez aller de quel côté ?
 - Mme : du côté de l'Asie
 - AS : c'était une préférence aussi ?
 - M : quand on avait regardé sur le site de la MAI, sur l'adoption internationale, on a vu que c'était au Vietnam qu'il y avait le plus d'adoptions qui étaient proposées, donc c'est lui qui nous paraissait...
 - Mme : et puis il y avait des pays où il y avait beaucoup de barrières, de réglementations quand le couple est plus âgé, quand il y a des enfants biologiques.
 - M : donc ça avait déjà pas mal limité, il y avait essentiellement la Colombie, la Thaïlande, et le Vietnam.
 - AS : OK. Je passe maintenant à l'agrément lui-même ; comment avez-vous vécu cette procédure ?
 - Mme : pas dramatique ; moi, j'écoutais beaucoup d'émissions et il y a des gens qui disent le parcours du combattant, mais ça n'a pas été dramatique, c'est pas marrant, la première fois que l'assistant social est venu, je pensais que le psychologue allait plus me perturber, mais j'ai plus vidé mon sac avec lui, mais non.
 - M : pareil et comme on s'était bien focalisé sur le Vietnam et qu'on savait que c'était

- fermé ; on a pris notre mal en patience
- AS : et les entretiens ?
 - M : très bien.
 - AS : vous avez eu l'impression d'être jugés
 - M : non pas du tout ; et même l'assistant social, on l'a rappelé plusieurs fois pour avoir des renseignements, il a toujours été disponible, agréable
 - AS : et vous avez l'impression ?
 - M : et bien je vous dis, ça s'est vraiment bien passé, on n'a pas eu l'impression...
 - AS : et est-ce que vous avez eu l'impression qu'il y avait autre chose qu'une évaluation ?
 - Mme : c'était nous donner aussi, nous apporter des informations, on ne pense peut-être pas à tout et si vous voulez d'autres informations, n'hésitez pas sur des points précis...
 - AS : donc ça c'était avant l'obtention de l'agrément ?
 - M : bien sûr, c'est pendant ; ça a été un peu de l'échange ; lui nous apportant des informations sur l'adoption, sur le projet en lui-même, des informations pratiques et puis nous, lui apportant des informations sur notre cadre de vie, notre parcours.
 - AS : quand vous disiez “ avec l'assistant social, j'ai pu vider mon sac ? »
 - Mme : c'était la première fois, donc le côté émotif aussi ; ça faisait pas pareil, c'était à la maison.
 - AS : OK. Donc vous êtes parents de deux enfants et vous imaginez quelles différences entre le fait d'être parents comme vous l'êtes et le fait d'être parents adoptants ?
 - M : aucune différence
 - Mme : nous, non
 - AS : et le fait de l'agrément, vous pensez que ça peut aider à devenir parents adoptants ?
 - M : moi, je l'ai plutôt vu comme un acte administratif, personnellement ça ne m'a pas changé dans ma façon d'être père.
 - AS : et en même, vous disiez tout à l'heure, vous avez eu de l'information ?
 - Mme : et bien oui, mais vous êtes quand même là pour nous dire “vous avez déjà des enfants, il vient d'un pays étranger, comment on va faire” ; nous, on ne sait pas ça.
 - M : oui, voilà, c'est un peu provoquer les questions vis-à-vis de l'enfant.
 - Mme : “qu'est-ce que vous allez lui dire quand vous allez le chercher” évidemment tout ça on ne le sait pas.
 - M : le cheminement de parents, on l'avait déjà vécu
 - Mme : mais ce côté d'aller chercher un enfant à l'étranger, ça pose des questions, “est-ce que vous y avez pensé, est-ce qu'on peut répondre, comment vous voyez ? ”

Voilà, ça apporte ça.

- AS : et quand vous avez reçu l'agrément, vous avez eu quelles réactions ?
- Mme : moi, contente, mais en fin de compte pas étonnée et lui encore moins étonné ; moi, j'ai toujours une angoisse.
- M : quand on a eu l'agrément, on s'est dit "c'est là où ça commence vraiment", c'est à partir de là que ça démarre, il y a juste un feu vert qui vient de s'allumer ; mais c'est tout.
- Mme : enfin voilà j'étais contente.
- M : très orgueilleusement, on pensait que le cheminement était déjà bien mûri, le projet... les entretiens s'étaient bien passés ; donc on n'aurait pas compris qu'il y ait un refus ; on n'est pas totalement taré ; administrativement, il ne devait pas y avoir de problème.
- AS : donc vous avez un agrément et vous faites quoi ?
- Mme : c'est qu'on avait déjà regardé les pays, et avec cet agrément on a donc regardé des pays et des associations, plus ou moins et on a téléphoné à beaucoup d'associations, et on s'est fait ramasser.
- M : c'est là qu'on a eu la plus grosse déception ; déjà on était parti sur le Vietnam et les associations nous ont dit "il ne va rien se passer, il n'y a pas d'ouverture" et c'était au mois d'avril 2000 ; donc là on sentait que c'était un peu le coup de froid ; on s'est alors tourné sur la Colombie ; on a juste envoyé un courrier, ils ne nous ont pas répondu, on a téléphoné "fin de non recevoir" et voilà. Et c'est là qu'on nous a dit "essayez quand même en appelant directement sur la Colombie" on a envoyé un courrier à l'avocat qui s'en occupait, on n'a pas de réponse ; donc on avait envoyé sur la Thaïlande
- Mme : on avait téléphoné, à l'association ; ils nous ont jetés, refusé nos sous quoi, parce que,... ils nous ont fait comprendre que ce n'était même pas la peine, que j'étais trop vieille et elle m'a dit tout ça...
- M : oui, c'est là où on était un peu démotivé et c'est là qu'on a appelé l'assistant social, on est resté deux trois heures à discuter avec lui ; il nous a bien remonté le moral, certaines associations sont moins bien que d'autres, sur leurs critères et puis voilà, il nous a remonté le moral quoi. En septembre, on a fait le pique-nique de l'association qui s'occupe du Vietnam et là ils nous ont dit, «les choses ont l'air de bouger un peu » ; et on se connectait régulièrement sur le Net. Et dans ce pique-nique, on a eu des adresses, une petite lueur d'espoir et puis il y a eu des accords de signés ; et puis voilà la réouverture... On avait déjà plus ou moins préparé les choses, les documents, le dossier était complet, il est parti.
- AS : à qui vous faites le plus confiance pour réaliser cet accueil ?
- silence.
- M : c'est vrai que pour l'instant, comme il n'y a encore rien de réel, de tangible, c'est le côté rêve, c'est "Agnès est enceinte, comme elle va être belle, comme elle va être jolie", c'est la période de grossesse quoi où il n'y a encore rien.

- AS : donc vous ne pouvez pas dire qu'il y a une personne, un organisme qui pour vous aujourd'hui représente quelqu'un ou quelque chose qui soit important ?
- Mme : et bien comme quand on a appelé l'assistant social plusieurs fois, il nous a bien dit "s'il y a un pépin" et comme on est rattaché à la Dipas puisque tous les ans on doit signer un petit papier, déjà ça nous oblige à dire, bon, c'est le côté administratif, mais il est là quand même et il nous a dit, qu'il y avait un suivi après et il nous a bien précisé que son travail ne s'arrêtait pas à l'agrément.
- AS : et si vous aviez un conseil à demander, c'est vers lui que vous iriez ?
- Mme : ça dépend de quel ordre.
- M : si c'est purement sur le Vietnam, sur la législation, on ira plutôt voir l'association, soit le couple d'amis qu'on connaît qui a adopté sur le Vietnam puisque eux ils y sont allés plusieurs fois, les détails pratiques on ira peut-être plus vers eux ; mais tout dépend de la question.
- AS : les personnes que vous avez rencontrées, et qui ont adopté au Vietnam, vous les avez rencontrées à quel moment ?
- Mme : leurs enfants étaient à l'école et on les connaissait ; et depuis qu'on avait décidé d'adopter, chaque fois que je voyais le gamin, il faut que je demande et comme je suis toujours un peu coincée, un jour on en a parlé et puis voilà ; on a beaucoup discuté.
- M : c'est vrai aussi qu'elle a eu son rôle d'aiguillon positif
- Mme : ah oui, elle était très motivée
- M : quand on ne voyait pas le bout du chemin, plusieurs fois elle a secoué, en disant "ça va se faire, je sens que ça bouge"
- AS : et ces contacts datent de quand ?
- Mme : et bien on a commencé ; en août 99, et c'était avant l'été ; on avait rendez-vous en juin.
- AS : donc vos contacts avec cette famille ?
- Mme : les contacts plus profonds "on veut adopter, parlez-nous du Vietnam, parlez-nous de votre façon de faire" ça date du printemps avant l'agrément ; mais avant on se voyait et je voyais ces petits
- M : et même ils nous avaient invités à l'anniversaire de lui, où il y avait essentiellement de leurs amis qui avaient adopté ; et on s'est retrouvé du jour au lendemain au milieu de personnes qui avaient adopté au Vietnam, donc on a passé l'après-midi à discuter adoption
- AS : donc ça c'était avant de faire votre demande d'agrément ; et donc à ces personnes, des choses un peu concrètes et aux professionnels, vous demanderiez quoi ?
- silence
- M : pour l'instant, je n'ai pas de questions.

-
- AS : donc le point que vous êtes allé faire avec l'assistant social, c'était ?
 - M : déjà pour qu'il nous remonte le moral
 - Mme : il nous a bien dit qu'il était là pour ça aussi ; comme quand il est venu, il nous a dit "j'ai bien une voiture du Conseil Général, je fais mon métier, mais ça n'empêche pas de dire des choses".
 - AS : donc vous pensez qu'il y a eu plus que le côté strictement professionnel ?
 - Mme : moi, je pense que oui, avec une pointe d'humour pour dédramatiser.
 - AS : et l'assistant social représente qui pour vous ?
 - Mme : c'est une personne qu'on a rencontrée parce qu'on était obligé de passer par là ; mais après c'est quelqu'un d'autre
 - M : on était assez confiant, avec notre projet assez mûri, donc on le voit comme une aide, pas comme un censeur, d'autant que depuis le début on n'a pas eu de bâton dans les roues, ça s'est bien passé ; et comme il nous a apporté beaucoup d'éléments, on le ressent plutôt comme une aide que comme...
 - AS : le fait de rencontrer des personnes qui étaient parents adoptants, ça vous a apporté quelque chose ?
 - M : déjà une expérience, un vécu
 - Mme : c'est le côté facile, le côté ça se passe bien, nos voisins avaient également des enfants biologiques, donc ils étaient un peu dans la même situation que nous, les voir au quotidien, on les connaît bien
 - M : par rapport à ceux qui n'ont pas fait la démarche, on a un état d'esprit qui est complètement différent, on a une démarche qu'on retrouve chez ceux qui ont adopté, c'est naturel, c'est notre enfant, et quand on discute avec des gens qui n'ont pas adopté, on se rend compte qu'il y a un décalage.
 - AS : donc avec des parents qui ont déjà adopté vous vous trouvez ?
 - M : sur le même niveau
 - Mme : parce que quand on les voit au quotidien, on les retrouve comme nous, ils sont parents, à part que chez eux c'est la Colombie ou le Vietnam parce qu'il y en a de partout, mais
 - AS : et vous n'avez pas pris contact avec EFA ?
 - Mme : moi, j'avais téléphoné, mais j'avais pas envie
 - M : mais depuis un moment on a tendance à mettre le couvercle.
 - Mme : il y avait quand même une dame qui avait adopté au Vietnam, qui était charmante et qui nous avait dit, c'est le karma, il faut patienter, ça arrivera, c'est l'assistant social qui nous avait donné leur adresse
 - AS : donc c'est un contact que vous avez eu en plus ?
 - Mme : voilà.
 - AS : et aujourd'hui, vous en êtes où ?

- M : et bien maintenant, on peut commencer à mettre des dates, on peut dire que d'ici à la fin de l'année, elle sera parmi nous ; donc il y a une échéance qui s'approche.
- AS : et quand vous étiez dans le creux de la vague, le fait de voir des gens qui avaient réussi, ça ne vous remontait pas le moral ?
- Mme : et bien si, parce qu'on a eu le pique-nique, on voyait nos amis mais on n'avait pas envie de voir d'autres gens ; il y avait une certaine jalousie ; on allait voir des familles heureuses avec des enfants au milieu, qui avaient réussi ce que nous on attend de faire.
- AS : donc ça vient dire que c'est possible, mais ?
- M : et nous c'est encore bloqué
- AS : d'accord. Si vous aviez à me dire combien de personnes sont informées de votre projet d'adoption, ce serait de quel ordre ?
- Mme : on ne le cache pas mais on ne le dit pas. Plein de gens sont au courant, mais on ne se promène pas avec une pancarte.
- AS : pourquoi finalement vous vous êtes centrés sur le Vietnam ?
- Mme : non, il y a une question d'âge
- M : et au niveau réglementation c'était celui dans lequel on correspondait et les contacts qu'on avait, nos amis qui avaient adopté deux enfants, nous avaient eux bien aiguillés, ceux qui nous ont donné le plus d'informations.
- Mme : et c'est vrai que certains pays dont l'assistant social nous avait parlé, on n'était pas attiré, voilà ; on n'aurait pas été chercher un petit noir ; c'était déjà dans notre tête, donc la Roumanie non par exemple.
- AS : c'est un feeling avec le Vietnam ?
- M : pas un feeling particulier parce qu'on ne connaît pas la culture...
- Mme : mais de voir le petit de nos amis à l'école, un gamin facile heureux, on le voyait, la petite pareille ; comme ça.
- AS : et au niveau de votre intermédiaire au Vietnam, comment vous allez donner votre confiance ?
- M : c'est une des questions qu'on va poser ; quand on va nous proposer un enfant, c'est comment ça se passe ? Est-ce qu'on est pris en charge ? Et on prendra le plus d'informations possibles chez les gens de l'association...
- AS : vous avez confiance en eux ; et cette confiance est née comment ?
- Mme : par les rencontres ; là ça paraît clair, net, donc
- AS : une fois que vous avez eu l'agrément, est-ce que vous avez ressenti le besoin d'être accompagnés ?
- M : non, quand on a commencé à tirer les sonnettes et qu'on a vu qu'il y avait peu de portes qui s'ouvraient, là on a eu besoin, plus l'histoire d'avoir une épaule secourable,
- AS : que vous avez trouvée ?
- M : oui, absolument.

-
- Mme : non, c'est nos amis qui étaient là, qui ont adopté, non, les autres, tous les deux, c'est bon ; il y en a un qui est en haut, l'autre en bas, et puis après c'est l'inverse.
 - AS : donc accompagnement dans votre couple et dans vos relations ?
 - Mme : oui, qu'on avait déjà avant
 - AS : et l'intervention du professionnel ?
 - Mme : oui, pour repartir, donner le mouvement, dire "c'est pas parce que vous avez l'agrément, que ça ouvre toutes les portes" on n'y a peut-être pas cru, on ne savait pas, mais surtout relancer la machine.
 - AS : et aujourd'hui vous souhaiteriez qu'il y ait quelque chose qui soit plus organisé par la Dipas, une fois que l'agrément est donné ?
 - Mme : mais à la limite, c'est à nous à demander ; si on n'a pas fait la démarche...
 - M : oui, c'est à nous, la structure, l'aide, on sait où la trouver, on l'a eue ; donc si on veut c'est aux gens de...
 - AS : donc pour vous, tel que ça fonctionne aujourd'hui, il n'est pas nécessaire que quelque chose ?
 - Mme : mais ça dépend, nous, on est tombé sur une personne qui nous a dit qu'elle était là si... mais il y a des endroits où le courant ne passe pas ; ça dépend sur qui on tombe, mais c'est à nous.
 - M : c'est une démarche, enfin, si on ne se décarcasse pas un peu, si on nous apporte tout sur un plateau.
 - AS : donc c'est quand même important pour vous de faire les démarches ?
 - M : oui, et on est suffisamment responsable pour savoir si on bloque, si on a besoin d'une aide, mais que ce soit à nous de faire la démarche. , dans le sens où c'est un projet d'adultes pour qu'on ait une attitude d'adultes.
 - AS : OK. Vous auriez d'autres choses à me dire ?
 - M : non, rien de particulier.
 - AS : merci pour cet entretien

Entretien n° 18. Monsieur et Madame PASQUAL : « ...être accompagnés, c'est avoir un miroir devant... ».

- AS : ma première question serait de savoir pourquoi vous avez demandé un agrément adoption ?
- M : parce qu'on en voulait plus et qu'on ne pouvait pas en avoir d'autres.
- Mme : parce qu'on voulait un troisième, voire un quatrième, et parce que les filles en voulaient ; on voulait un troisième mais c'est elles qui ont lancé. Nous, on se demandait comment elles allaient réagir et quand elles nous ont posé la question, on

s'est lancé.

- AS : et cette infertilité secondaire était due à ?
- Mme : un problème de santé, un problème médical.
- AS : et entre le moment où vous avez commencé à penser à l'adoption et le moment où vous avez fait votre demande d'agrément, il s'est passé combien de temps ?
- M : il s'est passé plus de dix ans parce qu'on avait pensé ça au début du mariage...
- Mme : parce qu'on était pas sur d'avoir des enfants
- AS : donc quand vous vous êtes mariés, vous saviez qu'il pouvait y avoir des difficultés ?
- Mme : on savait qu'un jour ça viendrait
- M : à priori on pensait ne pas pouvoir avoir d'enfant biologique
- Mme : et même si on en avait, on se disait que de toute façon on serait limité et qu'un jour, on le ferait quand même.
- M : on savait que ce serait limité de toute manière
- Mme : on attendait de savoir si on pouvait en avoir nous-mêmes déjà
- M : ce qui explique pourquoi on avait démarré les démarches à Paris.
- Mme : et puis quand on a eu les deux premières, c'est vrai qu'on a été bien occupé, et après quand elles ont grandi, c'est revenu.
- AS : et quand vous avez demandé l'agrément adoption, est-ce que vous aviez une idée ou une attente par rapport à l'enfant que vous souhaitiez accueillir ?
- M : non pas tellement, non
- Mme : on avait dit "fille ou garçon", petit quand même, pas un grand
- M : notre critère principal, c'était l'âge
- Mme : plus petit que la dernière quoi
- AS : c'était le seul élément que vous aviez donné
- M : oui, et c'est toujours le cas, on n'a pas d'exigence particulière.
- Mme : oui, un enfant c'est toujours une surprise
- M : oh oui
- AS : une surprise, ça veut dire que ?
- Mme : on ne s'est jamais fait d'idée
- M : ce qui est important pour nous et ça l'a toujours été, c'est de ne pas rentrer dans un système, l'enfant un peu le bibelot, "on va se payer un enfant avec des dollars" et l'expérience qu'on a depuis un an nous a montré que cette mentalité existe et c'est une mentalité de fin du vingtième siècle ; et c'est justement là-dedans qu'on ne voulait pas rentrer.
- AS : et les premiers adoptants que vous avez rencontrés, vous vous en rappelez ?
- Mme : oui parce qu'on a eu nos amis, à Paris, qui avaient adopté deux petits garçons,

malgaches et sri lankais ; à l'époque on y pensait déjà mais...

- M : ça remonte entre 87 et 90, c'était un jeune couple comme nous qui ne pouvait pas en avoir du tout.
- Me : voilà au début de notre mariage, on les a retrouvés plus tard les enfants avaient grandi
- AS : et les enfants avaient quel âge quand ils étaient arrivés ?
- Mme : le petit devait avoir neuf mois, et le deuxième était un peu plus grand.
- M : enfin ils avaient moins de deux ans. Ils étaient bébés.
- AS : la procédure d'agrément ? Comment vous l'avez vécue ?
- Mme : un peu comme l'attente d'un enfant, dans le sens où c'était un moment de joie, les enfants étaient tout excités, quand on allait à la Dipas.
- M : on a des amis qui viennent de faire une procédure d'agrément et qui viennent de l'obtenir, et en fait ce n'est pas si... les gens le présentent comme une montagne, je n'ai pas trouvé que c'était... c'est plutôt après.
- Mme : on a trouvé simple
- M : c'est quand même assez bien défini, il y a un canevas à suivre, c'est beaucoup moins problématique que les gens ne l'imaginent, sauf bien sûr quand il y a vraiment des problèmes, mais c'est plutôt après que les problèmes commencent.
- AS : et dans cette période d'agrément, vous avez l'impression que le contenu des entretiens c'était pour faire quoi ?
- M : c'était pour s'assurer qu'il n'y avait pas de problèmes majeurs vis-à-vis de nous, c'était en fait pour dégrossir le terrain ; moi je le vois un peu comme un filtre ; la différence que je vois entre l'agrément et les associations, les OAA, c'est que dans l'agrément, vous, vous avez une mission qui est de s'assurer qu'il n'y a pas de problème, qu'on ne met pas un enfant n'importe où, ça c'est tout à fait normal, mais ce n'est pas quelque chose de sélectif, votre mission ce n'est pas de dire "vous allez passer un examen, vous allez être des parents capables ou pas capables" ; alors que, après cette notion de compétition, là on la retrouve. L'agrément c'est le côté légal, le passeport qu'on va obtenir mais ce n'est pas un concours, après ça devient un concours.
- Mme : ça a permis de bien réfléchir sur notre projet, sur ce qu'on voulait.
- AS : en disant ça, ça veut dire que c'est plus qu'une évaluation ?
- Mme : et bien oui, c'est un échange ; parce que quelquefois, on dit qu'on va adopter, mais on ne réalise pas tout ce qu'il y a, ça permet de définir les choses.
- M : et le fait que ça dure, je pense que c'est quand même une bonne chose, finalement. Neuf mois ou un an, ça me semble pas mal parce que ça permet de mûrir, parce que c'est des choses qui ne sont quand même pas évidentes, ça permet aux gens de prendre un peu de recul. De ce côté là, moi je suis plutôt content de la démarche, ça nous a aidés, c'est indéniable à préciser nos pensées.
- AS : et cette manière de vous préciser les choses est venue comment ?

- M : à partir des questions qui étaient posées parce que l'histoire de l'âge de l'enfant, tout ça, c'est des choses qu'on a..
- Mme : on se fait des idées et...
- M : et puis il faut bien en parler à quelqu'un d'extérieur ; ça c'est important aussi ; entre nous, on finit par tourner en rond, on ne peut pas...
- AS : et avec qui d'autres vous en parliez ?
- M : avec des amis qui ont fait la même démarche, qui sont passés aussi par des phases d'inquiétude et puis finalement ça s'est bien passé.
- AS : vous êtes passés par des phases d'inquiétude vous ?
- M : pour l'agrément ? non.
- AS : vous étiez assez sereins ?
- Mme : oui.
- AS : et votre réaction quand vous avez reçu l'agrément, ça a été quoi ?
- r : ah ! on était content
- Mme : c'est comme si on revenait avec une analyse positive.
- M : oui, c'était vraiment une joie.
- Mme : on l'attendait dans la boîte aux lettres.
- AS : j'imaginai que pour des adultes qui sont déjà parents, il n'y a pas l'enjeu de savoir si je suis capable de devenir parents ?
- M : oui, mais pour nous c'était un peu différent, parce qu'on ne l'a pas ressenti comme une évaluation de parents, parce que parents effectivement on l'est déjà, avec tout ce que ça implique, mais c'est plutôt qu'on s'est reconnu pas mal dans la démarche et surtout c'était une démarche qui était neutre, qui ne cherchait pas à nous...
- AS : neutre ?
- M : dans le sens où l'objectif ce n'est pas de sélectionner comme justement ce qui se fait après et que je n'aime pas. Je crois que de ce côté là, vis-à-vis des travailleurs sociaux, c'est une bonne chose, c'est bien ciblé parce que ça permet d'avoir des évaluations honnêtes.
- AS : vous voulez dire qu'il n'y a pas d'autre enjeu que celui de garantir à l'enfant de bonnes conditions d'accueil ?
- M : oui, et c'est normal parce que c'est quand même pas pareil d'adopter un enfant biologique, les problèmes ne sont pas les mêmes ; et les problèmes rencontrés ne seront pas les mêmes.
- AS : oui et il y a quoi comme différence ?
- M : la différence c'est que vous avez beaucoup plus de difficultés administratives, psychologiques, c'est quand même moins simple. En plus, la société d'aujourd'hui n'est déjà pas tellement familiale, déjà la famille biologique c'est déjà dur alors on rencontre des... c'est lié aussi au fait que la proportion d'imbéciles est à peu près

constante, donc il faut être assez armé pour ça. Je pense que c'est une démarche qui est un petit peu plus difficile, qui demande en tout cas de bien savoir ce qu'on veut.

- AS : il y a combien de personnes environ à qui vous aviez parlé de votre projet ?
- M : une dizaine, avec les familles un peu plus.
- AS : et qu'est-ce qui a déclenché votre demande d'agrément ?
- M : parce que les filles commençaient à grandir ; la seule inquiétude qu'on avait c'était par rapport aux filles
- Mme : en fait, on hésitait par rapport à leurs réactions, et puis quand elles ont exprimé le désir, on s'est dit...
- AS : on parlait tout à l'heure de la différence entre être parents et être parents adoptants ?
- M : les difficultés ne sont sans doute pas les mêmes.
- AS : et vous, vous en pensez quoi ?
- Mme : non, c'est comme quand on a un enfant, il y en a des qui vont bien et puis d'autres où c'est plus difficile. On connaît des familles qui n'ont que des enfants biologiques et qui ont des problèmes.
- M : mais quand même au niveau de l'enfant. La difficulté c'est aussi l'extérieur, la difficulté vient des autres. Quand vous avez un projet, quel qu'il soit, vous avez toujours une infinité de gens qui vous expliquent que ça ne va pas marcher et qui sont contre systématiquement...
- Mme : mais on n'a pas rencontré vraiment des gens qui étaient contre...
- M : mais dans la société d'aujourd'hui, je ne pense pas qu'on soit beaucoup épaulé là-dessus, une famille c'est quand même quelque chose qui est seule face à la société.
- AS : et cet agrément représentait quoi pour vous ?
- Mme : la possibilité de pouvoir adopter ; si on ne l'avait pas eu...
- AS : et en même temps, il n'y avait pas beaucoup de suspense ; ça s'était bien passé, vous étiez sereins, et en même temps, vous avez été contents quand vous l'avez reçu ?
- Mme : c'était la porte ouverte pour nous...
- M : c'était une étape quand même, qui était matérialisée parce qu'il y a parler des choses et puis faire. Là c'était officiel, on se lançait dans la chose.
- AS : et vous faites quoi avec cet agrément ?
- Mme : donc on a contacté toutes les associations...
- M : c'est là que ça commence, c'est plus pareil
- Mme : qui étaient susceptibles de pouvoir nous aider, donc on a regardé la liste que la Dipas nous avait donnée ; et donc on a choisi toutes les associations qui s'occupaient des pays d'Europe ou de l'Est, parce que l'Afrique, on ne se voit pas aller là-bas.

- M : pour des questions médicales, c'est tout.
- Mme : donc on a contacté ces associations-là.
- AS : pourquoi pas en Afrique ?
- M : pour des questions médicales, parce que pour ma femme, il y a des risques.
- Mme : et puis il y a aussi une autre démarche, c'est que nous, on a déjà deux enfants, là-bas il y a quand même la malaria, des tas de choses et on se dit pourquoi faire prendre des risques à nos enfants, c'est ridicule. Si on était tout seuls ; je crois qu'on aurait pris le risque...
- M : peut être
- Mme : là par exemple on a eu une association qui voulait nous orienter vers l'Albanie, on a refusé, on ne peut pas aller avec les enfants, et se dire, on les laisse et on va le chercher, je ne vois pas ça, alors partir en Albanie dans la situation.
- M : non, et puis nous on pense que c'est une démarche qui se fait en famille, donc on fait tout ensemble ; et puis c'est vrai que pour ma femme, il y a certains pays où il faut quand même faire attention ; ce serait bête d'avoir un problème à ce moment-là ; et puis, je me dis que de toute manière comme des enfants il y en a partout et nulle part, en fait ce n'est pas un problème de nombre d'enfants, les problèmes ils ne sont pas liés à tel ou tel pays, ce sont surtout des problèmes administratifs. Quand on voit les papiers de la MAI, il y a de quoi rigoler, parce qu'on voit bien que le vrai problème, je pense que les enfants abandonnés il y en a, simplement après il y a des difficultés qu'on va toujours retrouver, l'administration, la bêtise etc.
- AS : donc vous écrivez ?
- Mme : on n'a eu que deux réponses positives ;
- M : en fait c'est grâce à nos amis qui ont fait une lettre, nos amis connaissent un orphelinat en Roumanie et on a pu passer un entretien à Paris avec eux et c'est la seule association qui a pris en compte notre dossier.
- Mme : l'autre association nous proposait l'Albanie, et puis comme on connaît un petit peu la Roumanie...
- M : donc on est allé les voir et ça s'est passé de manière très simple, ils ne demandent aucun argent, alors ça correspondait bien. On est allé les voir, il y a quelques mois et maintenant ils vont nous contacter quand ils penseront avoir une piste.
- AS : et la première association vous a répondu quoi ?
- Mme : qu'on avait déjà des enfants et qu'on n'était pas prioritaire ; en fait, ils n'ont pas donné de raison
- AS : donc finalement vous n'avez pas eu le choix de l'association ?
- M : il y a quelque chose de récurrent dans leurs réponses, c'est que, ils disent qu'ils ont beaucoup de dossiers à traiter, oui, mais ils pourraient au moins nous dire "l'année prochaine écrivez-nous".
- Le couple passe en revue les différentes réponses négatives qu'il a reçues

-
- Mme : mais les meilleurs c'est ceux-là, ça a été beau. Il fallait voir un psychologue qu'on paie sept cent francs, quelqu'un venait chez nous et on payait le transport, ils venaient voir chez nous, donc ils faisaient votre travail à nouveau, après il fallait payer une somme faramineuse et on n'était encore pas sûr... ensuite ils examinaient notre proposition, s'ils ne nous prenaient pas, ils renvoyaient l'argent.
 - M : procédure, je lis... "et si votre candidature n'est pas retenue, vous recevrez une lettre de refus non motivée."
 - AS : vous avez réagi comment à cette lettre ?
 - Mme : on a été choqué ; ils ne font pas confiance à la Dipas et à chaque fois il y a des sous.
 - AS : et vous disiez tout à l'heure que la Dipas ne faisait pas de sélection, et là ?
 - Mme : la sélection est déjà financière
 - M : il y a une chose fondamentale. Je ne suis pas d'accord avec le fait que dans la démarche de l'adoption, les associations reçoivent l'agrément de la MAI, pour s'assurer que ces associations qui sont privées soient acceptables ; donc c'est l'État qui leur donne cette autorisation ; alors là on tourne un peu en rond. C'est que si les associations disent "vous avez reçu un agrément de l'État, mais nous on ne le considère pas vraiment comme valable et on veut le vérifier, ça revient à dire qu'une association privée qui demande un mandat de l'État a le droit de remettre en cause les conclusions de l'État alors que leur rôle là-dedans c'est simplement d'acheter un dossier dans un pays étranger ; et ça c'est inacceptable.
 - AS : et votre entretien à Paris a porté sur quoi ?
 - Mme : et bien sur la Roumanie
 - AS : et pas sur ce qui avait été évalué par l'agrément ?
 - M : pas du tout.
 - Mme : ce qu'ils voulaient savoir c'était notre projet par rapport au pays, comment on voyait les choses, est-ce qu'on pouvait adopter un enfant de cinq ans parce qu'ils ont surtout des enfants de cinq ans et surtout l'entretien c'était eux qui nous disaient comment eux ils pouvaient avoir accès au pays, ce qu'on leur demandait.
 - M : ils ont cherché à nous faire comprendre que c'est pas évident d'avoir un petit, c'est là-dessus. Mais on n'a pas parlé de l'agrément.
 - AS : et la différence entre les deux associations, ça représente quoi pour vous ?
 - Mme : l'une c'est la simplicité et on voit qu'ils ne font pas ça pour l'argent, même si ça coûte vingt à trente mille francs pour les frais de traduction...
 - AS : et qu'est-ce qui a fait que vous avez eu confiance en cette association ?
 - Mme : des gens qui ne soient pas sur les sous déjà
 - M : et puis que leur préoccupation c'était d'abord l'enfant. Et puis c'est vrai que ce qui a aidé, c'est qu'on fait partie d'une association qui est en liaison avec la Roumanie et le responsable de cette association connaissait bien les responsables de l'œuvre ; donc ils ont voulu faire plaisir à notre ami, mais c'est vrai qu'ils ont peu de moyens et

qu'ils attendent aussi que le CRA leur confie des enfants à adopter.

- AS : et qu'est-ce qui a fait que vous ne pouviez pas donner votre confiance à l'autre œuvre ?
- Mme : le fric et puis c'était compliqué.
- M : alors que ceux qui nous ont acceptés n'acceptent pas de rentrer dans le jeu. Vous savez, ils nous ont expliqué qu'ils ne pouvaient pas nous donner un bébé parce que pour avoir des enfants en bas âge, il faut donner plus d'argent, certaines œuvres acceptent cela et eux non.
- AS : donc actuellement, vous êtes satisfaits d'avoir été acceptés ?
- M : oui, bien sûr.
- AS : OK. Je passe à autre chose. Vous avez rencontré des parents adoptants ? Vous en avez rencontré combien ?
- Mme : depuis l'agrément ? ; Et bien, nos amis de Paris, et puis on a une amie dont la sœur a adopté, ils ont adopté au Brésil, par contre pour eux ça n'a pas été simple, ils ne sont pas passés par une œuvre, ils ont dû rester deux mois là-bas ; donc on a rencontré le couple qui a fait l'agrément en même temps que nous.
- AS : et ces rencontres avec des personnes qui avaient adopté, ou qui étaient en voie comme vous, ça vous a apporté quoi ?
- Mme : et bien elles sont tristes ; ça ne nous a pas fait du bien.
- M : notre ami nous a fait rencontrer une dame qui a adopté une petite fille pour qu'on discute, et puis la petite était pleine de vie et la dame me dit "quel caractère" et je lui ai dit "rassurez-vous, les miennes sont cent pour cent production naturelle et elles sont à peu près comme la vôtre". Alors moi, j'ai compris une chose... ça nous a mis un peu le moral à.. enfin j'ai compris que des gens n'ont pas bien réfléchi pourquoi ils veulent un enfant.
- AS : donc les contacts que vous avez eus avec des personnes qui ont adopté, ça ne vous a pas franchement encouragés ?
- M : non pas tellement
- Mme : à part nos amis qui ont déjà des enfants
- AS : mais le fait de rencontrer des gens qui avaient adopté, est-ce que ça vous a apporté quelque chose ?
- Mme : non
- M : et bien moi, quand je suis revenu de chez la dame qui avait adopté, c'était plutôt négatif ; mais pas si négatif que ça parce que je prends aussi du recul.
- AS : et vous n'avez pas eu de contact avec l'association de parents adoptants, EFA ?
- M : non, on n'a pas cherché non plus
- Mme : c'est comme pour la grossesse, c'est pareil ; on m'avait proposé d'aller dans des réunions avec des mamans qui avaient eu leurs enfants, un peu pour discuter, pour voir comment ça s'était passé, je n'ai jamais voulu parce que le peu de contacts

que j'ai eus avec les mères qui venaient d'avoir un enfant, elles me racontaient tous leurs problèmes ; c'était toujours démoralisant. J'ai préféré le vivre dans mon coin, avec mes pensées à moi...

- M : oui, on s'est protégé parce que...
- Mme : on a contacté un couple qui a des amis, ils viennent d'adopter en Roumanie une petite fille par la même œuvre que nous, qui a six ans et qui parle déjà français, en six mois, elle s'est mise au français, et donc
- AS : et ces contacts avec d'autres parents adoptants pourraient, selon vous, apporter quoi ?
- M : pas grand chose ; enfin nous on voulait un peu de joie ; nous on aime bien parler, et on avait l'impression de les déranger.
- Mme : par contre ce qui nous a fait du bien, c'est de voir nos amis qui avaient déjà leurs enfants, c'était chouette, eux ils étaient heureux.
- M : je pense que dans l'adoption, il faut distinguer ceux qui veulent vraiment un enfant et ceux qui s'assurent qu'ils sont bien dans le canevas social, normal et là il y a des gens, il faut des enfants, une piscine, un réfrigérateur, une grande caravane et un gros chien ; donc ça ce sont des gens ennuyeux et ça ne m'intéresse pas.
- Mme : en plus moi, j'ai un contact avec une nounou qui garde deux filles, qui vont à l'école de musique, donc je les vois tous les mercredis et les deux filles sont chez la nounou. Mais quand on adopte, c'est qu'on a envie d'enfants, de s'en occuper ; et ils sont chez la nounou de sept heures du matin à neuf heures du soir et bien ça, ça me choque.
- AS : Mis à part la question de santé dont on parlait tout à l'heure, vous pourriez accueillir un enfant noir ?
- Mme : nous oui, mais par rapport aux filles, elles disent "quand on va présenter notre petit frère ou notre petite sœur, on va nous dire que ce n'est pas mon petit frère ou ma petite sœur"
- M : nous, on s'en fiche, mais les filles... d'ailleurs elles nous l'ont dit beaucoup plus tard ; c'est pas le fait qu'il soit noir qui les gêne, c'est le fait qu'il soit différent
- Mme : pas comme eux, donc il n'est pas leur frère ou leur sœur.
- AS : je passe à autre chose ? Comment vous qualifiez les relations avec les professionnels ?
- M : elles étaient bonnes
- Mme : on était très content
- M : on a pu discuter. Je vous le dis franchement, on s'attendait à rencontrer des fonctionnaires ennuyeux et administratifs, et j'ai trouvé qu'il y avait beaucoup de soucis de faire les choses, c'était vraiment un projet et ce n'était pas simplement remplir un formulaire numéro un tel.
- AS : vous pourriez les qualifier comment ces relations ?
- Mme : très humaines, mais tout en ayant l'expérience que l'on n'a pas.

- AS : par rapport aux contacts que vous avez eus avec des parents adoptants, comment vous pourriez définir la relation avec les professionnels, la relation avec les œuvres et la relation avec les autres parents adoptants, si vous aviez à les positionner tous les trois dans votre monde à vous, vous le feriez comment ?
- M : je dirais que les relations avec les professionnels ont été structurantes dans le sens où on a pu bien établir notre projet ; avec les parents adoptants je pense que, c'est vrai qu'on est tombé sur une population, qui est peut être majoritaire, de gens qui n'ont peut-être pas des idées aussi déterminées, mais ça ne nous ébranle pas non plus, disons que ça fait un peu de la peine, quelquefois on aurait envie d'être plus gais, mais déjà la gaîté aujourd'hui c'est pas terrible ; et pour les associations, ce qui me choque un peu, c'est qu'on a une structure qui est bien faite sur le plan de l'agrément, et que là il y a un point faible, c'est la jungle là-dedans et je pense que c'est confier à des privés trop, et j'aurais aimé que l'État soit plus présent à ce niveau ; comme garant.
- AS : est-ce qu'il y a des questions dont vous pourriez parler aux professionnels et dont vous ne parleriez pas à des œuvres ou à des adoptants et inversement, des choses que vous ne pourriez pas aborder avec des professionnels et dont vous parleriez volontiers avec des adoptants, ou ?
- M : en fait, je ne fais pas confiance aux associations, moi je m'en sers parce que je ne peux pas faire autrement, pour moi, c'est un canal que je suis obligé de prendre. Téléphoner à l'assistant social pour discuter d'un problème que je me pose, je le ferais volontiers, à eux non ; enfin l'œuvre qui nous a retenus, je ne les connais pas encore assez, mais je suis méfiant ; car quelque part ils ont un pouvoir sur nous, moi je pense que tout le monde n'est pas taillé pour gérer ce genre de choses ; je pense que ce sont quand même des choses qui sont très difficiles à gérer et moi je ne leur fais pas confiance. Avec les associations, il faut être pratiquement politiquement correct, parce...
- AS : quand vous parlez de l'adoption entre vous, ça vous sert à quoi ?
- Mme : c'est comme tout projet joyeux, ça fait du bien, ça fait rêver, ça fait du bien.
- AS : quelles impressions, quels sentiments avez-vous eus en recevant l'agrément, en vous disant "bon maintenant qu'est-ce qu'on fait ?"
- M : on se sent quand même un petit peu, enfin on ne sait pas trop... c'est pas facile.
- Mme : c'est plutôt quand les associations nous expliquent, alors là...
- AS : et relativement à ça, qu'est-ce que vous auriez aimé, attendu de la Dipas après avoir agrément ?
- M : c'est vrai que j'aurais préféré une aide, pour le contact avec les associations, parce que ça manque, une certaine expérience, c'est pas évident ; Il y a un soutien à avoir, discuter, faire le point, parce que les associations ont des critères, des sélections sur le coup c'est un peu dur et puis, je vous dis, il y a le problème de la confiance.
- AS : la sélection se fait comment de votre point de vue ?

- M : ça dépend lesquelles, mais on va être médisant puisque c'est anonyme, la première priorité c'est le fric, la deuxième c'est le fric et la troisième c'est le fric. Donc ça, c'est un peu puant, c'est pas très humain tout ça.
- AS : et quelles relations y a-t-il entre votre investissement dans l'association et votre projet d'adoption ?
- Mme : la relation, c'est une certaine affection pour ce pays et des relations avec des familles, je pense que pour aimer un enfant il faut aimer son pays. La Roumanie, c'est un pays qu'on aime, où on est allé plusieurs fois et justement l'association dont notre ami est responsable s'occupe de construire des écoles, des maisons et nous on est dans ces projets-là ; donc la Roumanie, on aime les gens, leurs manières de vivre.
- AS : et pour vous le fait d'être accompagnés dans la réalisation de votre projet d'adoption ?
- M : comme dans tout projet, avoir un miroir et comme dans tout projet, avoir quelqu'un avec qui en parler parce que quelquefois ce n'est pas facile et puis on n'a pas la science infuse donc il faut bien en parler avec quelqu'un qui est un peu extérieur. On passe par des phases de haut et de bas, il est difficile de se remonter tout le temps ; c'est ça avoir un miroir devant soi
- AS : et vous auriez attendu que la Dipas fasse quelque chose ?
- M : attendu non
- Mme : on aurait préféré qu'il y ait une continuité, après l'agrément, que la Dipas remplace les associations, on pense que ça aurait été mieux. Il vaudrait mieux que vous interveniez tout le temps.
- M : effectivement moi je pense que le système d'associations privées n'est pas bon et il serait bon que l'État s'en charge à ce moment-là et que par contre, à défaut, au minimum il y ait une interface ; parce que la question qu'on a avec les associations, c'est que, bon, l'agrément vous l'avez eu, donc ça c'est l'État, mais pour eux, en réalité, on a l'impression que les choses sérieuses commencent maintenant "je recommence tout à zéro", ils vont chercher une psychologue qui est en général plus payée, à sept cent francs d'honoraires, tout ça c'est du pipeau, ça ressemble au monde du travail que je connais très bien, ça a un côté "je gère, je suis président de quelque chose". Moi, je pense que dans ce domaine, l'État devrait s'impliquer plus et donc devrait s'appuyer plus sur des professionnels.
- AS : ça correspond à votre idéologie ou... que l'État prenne plus de place.
- Mme : non, mais je pense qu'il y aurait moins de problème et moins de profit ; mais le plus important c'est que les enfants soient adoptés et que tout le monde soit heureux ; alors que là dans les associations, on sent bien que.
- AS : et s'il y avait plus de professionnalisme ?
- M : moi, je pense que dans la mesure où vous intervenez avant, vous intervenez aussi quand même parce qu'il y a un certain soutien à avoir, il vaudrait mieux que les gens interviennent tout le temps et soient...
- Mme : en contact avec les associations et les pays et dire "voilà, vous, vous cherchez

un enfant pour tel pays ou plusieurs pays, moi, je vous donne les renseignements que j'ai sur ces pays et je vous demande de faire les démarches”

- AS : et qu'est-ce qui ferait que vous ayez confiance dans les professionnels ?
- Mme : d'abord le fait que vous n'avez aucun intérêt personnel, et le fait que ce soit étatisé...
- M : si vous voulez, on ne peut pas s'instituer professionnel de quelque chose sans une compétence, c'est un peu le problème des experts, tout le monde veut être expert, alors quelquefois ça donne des résultats assez pittoresques ; il y a un professionnalisme à acquérir pour donner certaines garanties. Car même si les gens ont de bonnes intentions, les gens n'ont pas forcément la compétence, le recul ou l'expérience.
- AS : et pour vous, qui serait le mieux placé pour vous accompagner dans votre projet d'adoption ?
- M : la Dipas, c'est elle qui a commencé, comme dans tout projet, il faut le mener de A à Z., mais c'est vrai qu'au début on ne sait pas par quel bout il faut prendre le problème.
- AS : et pour revenir à la question de la confiance ?
- M : pour nous c'est simple ; la confiance c'est d'abord à la Dipas, les associations on a été échaudé et pour les autres adoptants, c'est pas parce qu'on est adoptant qu'on est forcément pareil. , mais c'est vrai que quand on a déjà des enfants, c'est pas pareil ; les gens qui n'ont pas d'enfants, ils sont prêts à tout., la démarche est différente quand on a déjà des enfants.
- AS : et vous pensez qu'on peut se préparer à devenir parents adoptants ?
- Mr : oui, pendant l'agrément, ça donne une base.
- AS : et pour finir, pourquoi après avoir obtenu l'agrément, alors que vous vous sentiez un peu seuls, et vous ne saviez pas par quel bout commencer, vous n'avez pas téléphoné à la Dipas ?
- M : et bien parce qu'on ne savait pas si ça correspond ou non à votre mission. On voulait en parler à l'assistant social, mais on ne pensait pas que ça rentrait dans votre travail.
- AS : OK ; merci de cet entretien.

Entretien n° 19. Monsieur et Madame PROST : « on est passé en commission et ça nous a débloqués ».

- AS : la première question que j'avais envie de vous demander est de savoir pourquoi vous avez demandé un agrément adoption ?
- M : la démarche d'adoption, c'est une démarche de don quelque part que l'on souhaite faire à un enfant qui n'aurait pas eu la chance d'avoir des parents et qui

serait dans un pays défavorisé, et l'objectif c'est de lui apporter cet amour qui lui manque et un peu de confort ; sachant que nous, notre objectif c'est d'adopter un enfant africain.

- AS : et cette idée d'accueillir un enfant né en Afrique ?
- Mme : ça a toujours été, on prendra un enfant autre, pas français donc étranger et puis là c'est venu tout seul, il sera d'Afrique, c'est un continent qui m'attire donc par sa culture
- AS : c'est un continent que vous connaissez ?
- M : non
- Mme : on n'y est pas allé, mais
- M : le feeling
- Mme : oui, quand on voit quelque chose d'africain, on sent quelque chose qui passe.
- AS : donc au niveau du temps, vous avez votre enfant et vous pensez à l'adoption depuis quand ?
- Mme : depuis le moment où on s'est rencontré.
- AS : et chacun y avait pensé avant votre rencontre ?
- Mme : oui, c'est vrai que moi quand j'y réfléchissais, je me disais "il y a une possibilité", une femme se dit toujours qu'il y a là une possibilité...et je me suis dit pourquoi pas si...
- M : en tant qu'éventualité, c'est quelque chose que j'avais tout à fait intégré.
- AS : avant de vous rencontrer ?
- Mme : oui, et au bout d'un moment on en a parlé et finalement on avait la même idée.
- AS : c'est quelque chose qui faisait partie un peu...
- Mme : de chacun
- AS : de votre vie et qui a été présent dès la constitution de votre couple ?
- M : oui, c'était si on n'arrive pas à en avoir nous, on ira vers l'adoption internationale. , et on a gardé cette idée.
- Mme : d'agrandir la famille avec cette possibilité.
- AS : et pourquoi le deuxième enfant et pourquoi pas le premier ou le quatrième ?
- M : c'est pas "pourquoi le deuxième ? ", c'est "pourquoi pas le premier ? ".
- Mme : c'est vrai que ce soit le deuxième ou le troisième...
- AS : alors pourquoi pas le premier ?
- Mme : d'abord parce qu'on y est arrivé
- M : c'est venu très rapidement, donc la question ne s'est pas posée en fait.
- Mme : c'est vrai que c'est après la fille qu'on s'est dit, on va se lancer, c'est vrai que la première est venue, on ne s'est même pas...
- AS : et pourquoi pas la deuxième comme la première ?

- M : et bien c'est en cours
- Mme : donc ce sera le troisième.
- AS : et quand vous aviez initié votre demande d'agrément, vous n'étiez pas enceinte puisque vous avez l'agrément depuis septembre ?
- Mme : oui, c'est ça puisqu'on est passé en commission au mois de... parce qu'en fait c'est ça qui nous a.. débloqués, on va dire.
- AS : donc au moment où vous faites votre demande d'agrément, il y avait une infécondité secondaire ?
- Mme : oui
- AS : vous avez été enceinte un peu après l'obtention de l'agrément ?
- Mme : oui, c'est vrai qu'on ne s'y attendait pas et qu'on pensait vraiment d'abord avoir un enfant adopté.
- M : et on voulait anticiper un peu parce que c'est des démarches qui sont quand même assez longues, les démarches d'agrément, après les associations, donc on voulait anticiper pour ne pas créer trop d'écart entre les enfants entre le premier et le deuxième et le troisième.
- Mme : on ne veut pas qu'ils aient trop d'écart, comme ce que j'ai connu chez moi, on a trois ans de différence avec mon frère et ma sœur.
- AS : vous aussi, vous avez des frères et sœurs ?
- M : j'ai une demi-sœur mais on a douze ans d'écart.
- AS : donc cet écart d'âge c'est quelque chose que vous vouliez éviter ?
- Mme : oui, pas trop d'écart entre les enfants.
- AS : vous avez vécu comment l'agrément ?
- Mme : bien ça n'a pas été... ça nous a permis de nous poser d'autres questions, de réfléchir, mais ça n'a pas été quelque chose de terrible
- AS : ce n'est pas une épreuve ?
- M : non, ce n'est pas une épreuve ; non c'était un éclairage sur certains points qu'on avait sous-estimés
- Mme : ça nous a permis de réfléchir ; c'est vrai qu'on avait des idées, mais ça nous a permis d'avancer encore plus dans la réflexion.
- AS : et la réflexion, elle vient comment ?
- M : c'est les conversations, les entretiens, c'est le film qui est très bien fait.
- Mme : et puis après, entre nous en discuter, c'est vrai que ça nous a.... avec les familles, quelques amis,
- AS : il y a combien de personnes environ à qui vous avez parlé de votre projet ?
- Mme : les amis proches et la famille, une trentaine de personnes.
- AS : donc pour vous l'agrément n'a pas été simplement une évaluation ?

-
- M : évaluation au sens examen du terme ?
 - Mme : qu'il fallait à tout prix passer cet examen pour avoir quelque chose ? On sait que c'est un passage obligé, de toute façon, mais bon ça ne me faisait pas spécialement peur.
 - AS : c'est ça, vous étiez assez sereins ?
 - Mme : oui, on savait ce qu'on voulait
 - M : on n'a jamais douté ; qu'on ne l'aurait pas où...
 - Mme : en fait on n'a pas subi ça comme certains le subissent, comme une épreuve insurmontable ; on savait qu'on était ensemble, donc
 - M : il n'y a pas eu de stress lié à cet examen.
 - Mme : on ne l'a pas vécu comme ça.
 - AS : vous aviez l'impression que vous auriez l'agrément, avant que la commission ne se réunisse ?
 - Mme : oui, oh, on avait quand même un petit doute mais,
 - AS : et ce doute a disparu quand vous êtes venus voir les comptes-rendus
 - Mme : oui, ça correspondait bien à ce qu'on pensait, ce qu'on avait dit, nos personnalités.
 - AS : et quand vous avez reçu l'agrément, vous avez eu quelles réactions ?
 - Mme : ah bien, bien contents ; on était bien content, oui
 - AS : et cet agrément représentait quoi pour vous ?
 - M : c'est une étape importante qui nous permettait de dire qu'on peut passer à l'étape suivante, de voir des associations, et avancer encore plus...
 - AS : si l'agrément vous avait été refusé, vous auriez dit et fait quoi ?
 - Mme : on aurait peut-être recommencé
 - AS : vous auriez fait appel ?
 - M : oui, sans doute.
 - AS : vous étiez aussi content que votre épouse
 - M : non, c'était important pour moi aussi. Quelque part être reconnu comme parents à statut adoptant, donc quelque part c'est un élément de réponse qui disait qu'on avait un couple qui était "normal", on ne peut pas confier des enfants comme ça
 - AS : et le fait d'être parents vous permettait de dire que ce n'était pas cet enjeu là qui était dans l'agrément ?
 - M : non, puisqu'on est parents
 - AS : et l'agrément avait quel enjeu autre que celui d'ouvrir effectivement la possibilité de l'adoption ?
 - M : je dirais que c'était une manière de dire qu'on était un couple adoptant, donc avec des critères de stabilité, d'équilibre, pour les enfants adoptés mais aussi les autres,

- moi, je l'ai plus vu comme ça.
- AS : et pour vous ?
 - Mme : quelque part on nous disait «vous correspondez au moule "parent" que la société a », parce qu'il faut être comme ci ou comme ça, c'est vrai que quelque part on se dit, on correspond au moule, mais surtout ça ouvre la voie pour avoir l'enfant qu'on désire. C'est vrai que ça permet de dire, on correspond aux parents qu'il faut pour un enfant qui est quelque part.
 - AS : vous avez souffert du fait de ne pas pouvoir concevoir un deuxième enfant quand vous l'avez souhaité ?
 - Mr : oui, c'était des fausses couches, des immobilisations, c'était pour moi, enfin surtout pour une femme... on veut trois enfants ; une famille avec des enfants c'est quelque chose ; c'est vrai que l'agrément ça nous permettait de pouvoir en avoir un. Donc c'est une période, comme tout parent qui ne peut pas avoir d'enfant, et quand on se voit échouer à chaque fois, au bout d'un moment...
 - AS : vous connaissez des personnes qui ont adopté ?
 - M : des voisins, la petite est arrivée au mois d'août ; elle est arrivée de Roumanie
 - Mme : oui on les côtoie parce qu'elle va à l'école, donc et ça a l'air de bien se passer ; elle s'est très bien adaptée et ils sont ravis
 - AS : ce sont les premiers ou les seuls adoptants que vous connaissez ?
 - Mme : disons que moi je connaissais vers chez mes parents une famille déjà de cinq garçons et qui ont adopté deux petits asiatiques, un bébé et un, un peu plus grand ; ils avaient des problèmes donc après ils ont pris un bébé, donc nous on les voyait à l'école, ça se passait bien, et là j'ai su après qu'ils ont adopté deux petits africains, donc c'est des gens que j'ai vus...
 - AS : vous aviez quel âge quand ils les ont accueillis ?
 - Mme : moi, j'étais en début d'adolescence, j'avais onze douze ans ; parce qu'ils allaient en primaire avec mon frère ; ils étaient un peu plus grands
 - AS : donc ils avaient adopté deux enfants...
 - Mme : en plus de leurs cinq et puis après deux autres ; mais moi j'étais déjà partie, donc j'ai plus vu grandir les deux premiers, en faisant du sport on les croisait.
 - AS : et les enfants africains, ils les ont accueillis longtemps après ?
 - Mme : nous on était parti, donc ils ont dû les accueillir peu de temps après.
 - AS : donc ce sont vos parents qui vous en ont parlé ?
 - Mme : oui parce qu'ils les croisent...
 - AS : et de votre côté ?
 - M : non personne
 - AS : vous avez pris contact avec Enfance et Famille d'Adoption ?
 - M et Mme : non

-
- AS : c'est ça, vous ne ressentez pas le besoin, l'intérêt de rencontrer des parents adoptants autres que ceux que vous connaissez ?
 - Mme : non, pour l'instant, non.
 - M : peut-être quand on va se ré-enclencher dans la démarche, au niveau association.
 - AS : vous avez parlé de votre projet avec qui ?
 - Mme : nos parents, familles, amis
 - AS : et quand vous avez commencé à parler de l'adoption, vous souhaitiez accueillir quel enfant ?
 - Mme : donc on avait dit par rapport à notre fille Anne, moins de deux ans, un garçon on avait dit, mais nous garçon ou fille, ce n'était pas... on a une fille, on s'est dit, on va tenter le garçon ; mais c'était surtout plus petit que Anne pour qu'elle garde sa place d'aînée, dans l'ordre d'arrivée quoi.
 - AS : et vous aviez mis un âge maximum à l'arrivée de l'enfant ?
 - Mme : dix ans
 - AS : et entre le moment où vous faites votre demande d'agrément et aujourd'hui, cette attente par rapport à l'enfant n'a pas changé ?
 - Mme : non, non,
 - AS : le fait d'accueillir un enfant déjà un peu grand ?
 - Mme : non, ça n'a rien changé.
 - AS : et comment finalement cette idée d'accueillir un enfant né en Afrique vous est venue ?
 - M : c'est plus une question culturelle
 - Mme : moi, c'est plus, j'ai une tante, sa sœur est avec quelqu'un qui est noir, et donc ils ont des enfants noirs, peut-être que ça aussi... mais c'est plus l'aspect culturel, leurs façons de voir les choses, c'est enrichissant.
 - AS : et c'est quoi qui est particulier en Afrique ?
 - Mme : leur façon de vivre, ils ont l'air plus cools
 - M : oui, c'est tout, la couleur, le rythme, la musique,
 - AS : donc la couleur de la peau, loin d'être un handicap, pour vous, c'est l'inverse ?
 - Mme : et bien, oui
 - AS : et vous ne craignez pas des phénomènes de racisme, de rejet ?
 - M : il y en aura forcément
 - Mme : oui, au niveau de l'école, quand ils sont petits, parce qu'on sait qu'ils ne se font pas de cadeaux ; pareil peut être au collège ; c'est sûr qu'il va rencontrer à un certain moment le racisme, mais nous on lui montrera au contraire qu'il a la chance d'avoir ses origines plus celles d'ici, donc ça se complète, donc il aura un enrichissement par rapport aux autres, en plus, d'un côté comme de l'autre on lui montrera qu'il sera plus riche que les autres.

- M : la diversité c'est la richesse.
- AS : c'est pour ça que vous souhaitez accueillir un enfant qui ne vous ressemble pas, il y a ce côté qui vous permettrait de ? ? ?
- Mme : de nous enrichir aussi
- AS : parce que si on vous proposait un enfant qui était blanc de peau, ce ne serait pas vraiment un handicap quand même ?
- Mme : non, non ; pas du tout, si on nous propose un enfant, on le prend ; mais moi, quand je pense à l'enfant, ça lui fait deux branches, et c'est une richesse autre ; d'un autre côté, ça nous apporte aussi et on peut dire qu'on est égoïste parce qu'on pense à nous ; mais c'est vrai que l'enfant...
- M : c'est toujours un échange, que ce soit les enfants naturels ou non, c'est un échange ; on est forcément égoïste dans ce que l'enfant nous apporte.
- AS : il y a quelle différence pour vous entre le fait d'être parents comme vous l'êtes déjà avec Anne, et le fait d'être parents adoptants ?
- Mme : pour moi, ce sera pareil, ce sera deux enfants, point final, il n'y aura pas de différence.
- AS : et vous pensez qu'on pourrait se préparer à devenir parents adoptants ?
- Mme : se préparer mentalement ? ou... dans une grossesse normale, on se prépare déjà à être parents pendant neuf mois, donc l'agrément ça correspond déjà à ça ; donc dans la tête je pense qu'on se prépare ; plus après l'association... donc d'un côté comme de l'autre...
- M : l'attente est importante
- Mme : l'attente n'est pas la même, dans une grossesse, on a neuf mois et on est sûr que...
- AS : donc vous avez un agrément et vous faites quoi ? Vous vous étiez donné quel moment, quel temps pour ?
- Mme : nous, avant qu'on sache, on pensait se lancer tout de suite à l'association, on pensait prendre contact tout de suite.
- AS : et avec quelle association ?
- Mme : une association qui travaille avec l'Éthiopie ; on ne pensait pas attendre un délai d'un an ; c'était tout de suite.
- AS : et donc les renseignements qui vous avaient été donnés, avec le livret, les informations que vous aviez reçues, ça vous était suffisant pour mettre en route le projet que vous souhaitiez ?
- Mme : oui, c'est vrai que c'était clair, bien fait
- Mr : on a trouvé toutes les réponses aux questions qu'on se posait
- Mme : tous les documents sont bien faits, ils expliquent bien, c'est clair
- AS : donc à ce moment -là, est-ce que vous attendiez quelque chose de quelqu'un, soit des professionnels de la Dipas, soit ? Est-ce que vous étiez en position d'attente,

de demande, par rapport à votre projet ?

- Mme : non, à ce moment-là, non. Tout ce qu'on avait à demander, on l'avait demandé ; c'est vrai que les documents sont clairs, nous on a trouvé que...
- AS : et cette œuvre d'adoption vous a déjà répondu ? vous aviez des contacts déjà un peu avancés ?
- Mme : on allait se mettre en contact avec eux
- AS : vous ne l'avez pas fait ?
- Mme : non pas encore ; on s'est dit, on va attendre l'agrément pour voir, pour commencer à faire les démarches.
- AS : les relations que vous avez avec le monde de l'adoption sont de quelle nature ? est-ce que vous avez l'impression que vous avez des contacts avec le monde de l'adoption ?
- Mme : des contacts ? non
- M : on n'en a pas besoin. A la limite, on a besoin de référentiels, c'est-à-dire d'éléments qui nous éclaireraient sur d'éventuels écueils, les pièges, les choses auxquelles il faut faire attention, mais par contre je n'ai pas envie d'être dans une espèce de sous-groupe social de parents adoptants ; on est des parents, point ; on ne se sent pas le besoin d'aller en voir, nos voisins on les connaît, donc ce sont nos voisins, mais... et puis voilà, mais c'est en tant que voisins ; on ne sent pas le besoin de se rapprocher d'un groupe de parents adoptants.
- Mme : on est des parents comme les autres ; que l'enfant soit naturel ou... pour nous c'est des enfants, nous on est les parents et je ne vois pas pourquoi on différencierait entre les parents naturels et les parents adoptifs.
- AS : et est-ce qu'il y a des questions que vous pouvez discuter avec vos voisins adoptants et que vous ne discutez pas avec d'autres parents ?
- Mme : non, moi, je les ai eus à la maison, on a parlé, "est-ce qu'ils vont bien ? " ; j'ai eu un discours de mère à mère ; pas de parents à parents adoptants ; on parle des enfants, ils sont malades, voilà, des choses de la vie quotidienne.
- M : c'est des parents comme les autres
- AS : et quand vous disiez tout à l'heure "on pourrait demander des précisions par rapport aux difficultés etc. ", vous le demanderiez à qui ?
- M : à des parents adoptants
- Mme : oui, c'est ça, les pièges à éviter, le racisme, qu'est-ce qui faut faire dans telle situation
- M : oui, mais soit un enfant adopté, soit les nôtres
- AS : donc là ce serait plus auprès de parents qui pourraient avoir vécu des choses comme ça ?
- M : oui, c'est ça, des expériences similaires.
- Mme : éviter des petits dérapages, mais c'est plus après, avec l'accueil de l'enfant. ;

quand on va l'accueillir.

- AS : donc ce serait plus quand l'enfant est déjà ?
- Mme : oui ; c'est ça.
- AS : et vous en êtes où actuellement ? Donc vous allez accoucher dans trois mois, et après ?
- Mme : on va attendre, on va d'abord bien s'installer, attendre au minimum six mois, bien rôder sa venue à la maison, bien stabiliser la vie à quatre au lieu de trois et puis on va voir comment ça se passe et on va se lancer.
- AS : donc vous allez vraisemblablement vous tourner du côté de l'œuvre que vous avez pressentie au départ ?
- M : oui
- AS : les choses sont simples pour vous.
- M : ça ne sert à rien de les compliquer
- AS : et cette simplicité, parce que vous n'auriez pas été enceinte, le projet d'adoption aurait été grandement avancé, cette simplicité, ces choses un peu faciles pour vous viennent de quoi ?
- M : ça ne sert à rien de se créer des problèmes, c'est vrai qu'on est très positif
- Mme : oui, on ne se laisse pas abattre comme ça, on essaye toujours de remonter
- M : devant l'adversité, on n'est pas un couple qui baisse l'échine ; "ah il m'en arrive une, et puis une autre", non, on perd ses clefs et bien on en refait faire et puis voilà
- Mme : on repart de plus belle, ça dure quinze jours et c'est reparti de plus belle.
- AS : oui, c'est une question de tempérament ?
- M : oui, c'est fondamental ; je vois trop de gens qui se font des montagnes de petits problèmes ou qui se noient dans des verres d'eau et tout de suite une accumulation de petits problèmes, ils en font des montagnes ; les gros gros clashes, ils peuvent arriver, mais ils peuvent se prévenir aussi : un exemple, je fais beaucoup de route, il y a plus de risques, donc j'ai pris une assurance décès ; à mon niveau je suis serein ;
- AS : et quand vous rapportez ça à l'adoption, ça donne quoi ?
- M : c'est qu'on fait la démarche d'agrément, et on l'aura... et on l'a eu... et puis après la démarche continue.
- Mme : et si on ne l'avait pas eu, on continuait quand même.
- AS : et quand vous pensez à la réalisation de l'adoption, une fois l'agrément obtenu, vous comptez sur qui ?
- Mme : déjà l'association vers qui on va se tourner
- AS : et vous l'avez choisie comment ?
- Mme : par rapport au pays qu'on a décidé
- AS : il y en avait d'autres ?
- M : la proximité ; on avait vu des reportages, on en a entendu parler, le fait de savoir

que c'était un peu connu, que c'est reconnu également, on leur a fait confiance, c'est légal ; et si on a des problèmes on compte peut-être plus sur les gens de l'association que sur la Dipas.

- Mme : la Dipas, c'est vrai que si on avait eu des problèmes, on se serait tourné vers vous.
- AS : pour quel genre de questions qui vous auraient conduits à donner un coup de fil ou à vous adresser à la Dipas ?
- M : pour l'instant, on n'a pas de problème donc
- AS : et vous avez quelle impression sur les relations avec les professionnels de la Dipas ?
- Mme : pour moi, ça s'est bien passé ; on ne s'est pas senti mal à l'aise, bloqué, on se sent à l'aise, on sent qu'on est accueilli, on n'est pas regardé de travers.
- AS : et comment vous pourriez qualifier un peu la nature des entretiens que vous avez eus ?
- Mme : on a senti que chacun faisait bien son travail ; il n'y a pas d'ambiguïté sur le rôle de chacun
- AS : et les entretiens que vous avez eus avec l'assistant social vous ont permis de vous dire qu'il y aurait un avis favorable ?
- Mme : sentir oui pour le dernier entretien, on a senti que c'était bon
- AS : et ce sont des entretiens que vous qualifieriez comment ?
- M : c'est professionnel
- AS : vous attendiez une autre attitude de la part des professionnels ?
- Mme : non, moi j'attendais que vous fassiez votre travail, je ne m'attendais pas à autre chose
- M : non, normal quoi
- AS : vous disiez tout à l'heure "on n'a pas besoin de rentrer dans ce monde de l'adoption", vous vouliez dire quoi ?
- M : on n'en a pas forcément le besoin, sauf une question précise sur un point ou un autre, et je ne souhaite pas y entrer, pas entrer dans un statut, une catégorisation, à la limite pour se justifier, on veut avoir des enfants, on ne veut pas avoir l'impression de se renfermer dans un sous-groupe. IL ne faut pas croire qu'on est plus à plaindre ou à féliciter, plus à.. parce qu'on a des enfants adoptés ; et se congratuler dans des réunions de parents adoptants.
- AS : en tout cas, ce n'est pas là que vous iriez chercher soit des conseils, soit des informations, soit ? ?
- Mme : dans les associations de parents adoptifs ?
- M : si on a des difficultés, si, je crois
- Mme : on ira chercher conseils
- AS : et quand vous disiez tout à l'heure "on en a parlé", pour vous ça vous a servi à

- quoi d'en parler ?
- Mme : au tout début ? on n'en parle pas en terme d'adoption, on parle de l'enfant qu'on va avoir ; on se dit l'enfant qu'on va avoir... c'est l'enfant en lui-même, il fait partie de la famille.
 - AS : est-ce que vous auriez aimé être accompagnés et par qui ? et aujourd'hui, quand vous reprendrez votre projet, vous pensez vous faire accompagner ?
 - Mme : par quelqu'un de la Dipas ?
 - AS : ou quelqu'un d'autre ?
 - Mme : accompagnés dans quel sens ?
 - M : non pas spécialement, c'est l'association qui...
 - AS : donc une fois que l'association a dit OK, on retient votre dossier, pour vous la question est réglée ?
 - Mme : oui, si on a un problème, ce sera vers eux je pense qu'on se tournera.
 - AS : donc vous n'étiez pas, vous n'êtes pas dans une position où vous attendez, ou vous auriez attendu quelque chose de la Dipas par rapport à la réalisation de votre projet ?
 - M : non, on attend rien de particulier.
 - AS : et vous pensez que la Dipas pourrait mettre quelque chose en plus, en place, pour les couples qui ont un agrément ? Est-ce que vous avez attendu un service, quelque chose qui vous facilite les démarches ?
 - M : plutôt après l'arrivée de l'enfant. ; l'aspect plus psychologique.
 - AS : donc quand vous avez reçu l'agrément, vous aviez l'ensemble des informations qui vous permettaient de continuer votre projet ?
 - Mme : oui ; ça a été très bien fait tout ça ; on a trouvé que c'était complet.
 - AS : merci pour cet entretien.

Entretien n° 20. Monsieur et Madame PONCET : « Qu'il ne soit pas différent de son frère ».

- AS : donc vous avez obtenu un agrément en 98, vous en aviez fait la demande en 97, pourquoi avez-vous fait cette demande ?
- M : on avait des difficultés à avoir des enfants, suite à une maladie génétique de ma femme, donc on s'est tourné vers l'adoption, sachant qu'on aurait d'énormes difficultés pour avoir des enfants, ma femme avait déjà fait une fausse-couche tardive, ce qui nous a amenés à envisager l'hypothèse de l'adoption ; on avait la possibilité, peut-être d'avoir un enfant, mais c'était vraiment hypothétique, donc on s'est tourné vers l'adoption ; on a mûrement réfléchi notre désir d'avoir un enfant.
- AS : et il s'est passé combien de temps entre. ?

-
- Mme : en fait on s'y est pris à deux fois ; on a fait une première demande deux ans avant de rencontrer l'assistant social la première fois ; on avait fait les premières démarches, un courrier et on avait dit "on va attendre, on va réfléchir encore un peu" ; je crois qu'on a vraiment démarré deux ans après...
 - M : oui, c'est ça, on a mûri ça pendant deux ans et on a fait notre demande au bout de deux ans, sachant qu'on réfléchit toujours d'ailleurs...
 - Mme : c'est pas quelque chose qui se fait sans y penser, sans...
 - AS : vous continuez de réfléchir, de vous poser des questions sur l'adoption ?
 - Mme : à plein de choses, autour de l'enfant, c'est aussi la venue de Rémi, le fait d'être vraiment parents maintenant, de savoir un petit peu comment ça marche, ce que c'est que d'être parents ; ça fait poser des questions.
 - AS : vous avez eu un parcours médicalisé ?
 - M : non, c'est plutôt des accidents.
 - Mme : voilà, je vais vous expliquer. Pour être enceinte, ça ne pose pas trop de problème ; c'est la grossesse qui est difficile ; en fait c'est un peu l'inverse des autres couples.
 - M : on n'a pas vraiment un problème de fond, c'est plus un problème mécanique, donc on y a pensé dès le début, et en plus tu as été malade...
 - Mme : oui, j'ai eu un cancer du col quand j'avais vingt cinq ans
 - M : donc à partir de ce moment là, on a su qu'on aurait des problèmes.
 - AS : vous aviez déjà pris vie commune ?
 - M : oui, ça faisait longtemps, on était ensemble depuis sept ans déjà.
 - AS : quand vous avez pris commune, vous ne saviez pas donc que vous auriez des difficultés, quand vous l'avez appris, vous l'avez vécu comment ?
 - Mme : il y a d'abord la maladie, parce que ce n'est pas une maladie anodine, c'est vrai que ça fait peur, donc en premier il faut sauver sa peau, c'est ça à quoi on pense en premier et ensuite, j'ai eu une première grossesse, j'ai été mal suivie, je ne peux pas avoir de grossesse normale, et à cinq mois de grossesse, grosse catastrophe, donc là encore je m'en suis sortie par miracle, parce que c'était très compromis, pour le bébé et pour moi, donc après on a pensé à l'adoption parce que je me disais finalement "j'ai été enceinte, donc..." j'avais une approche de ce que pouvait être une grossesse, tout ça, donc c'était pas tant cette idée là qui me... c'était avoir un enfant, c'était l'après.
 - AS : donc ayant été enceinte, vous n'avez pas eu après le sentiment d'en être privée, vous savez ce qu'est être enceinte ?
 - Mme : voilà, par contre je n'avais pas d'enfant.
 - AS : donc quand vous pensez adopter, vous souhaitez accueillir quel enfant ?
 - Mme : un bébé ; voilà un : tout bébé.
 - M : c'était notre seul... mais autrement on était ouvert à tout... un enfant étranger, il

n'y a pas de problème.

- AS : et le fait d'avoir Rémi, c'est venu modifier l'attente d'un enfant qui vous arriverait par l'adoption ?
- Mme : c'est toujours pareil, ce qui a été modifié c'est tout ce côté, difficultés, démarches, cette attente, ça nous pèse. Je dirais qu'on a déjà tellement eu de soucis, de problèmes, qu'on aimerait que ce soit maintenant facile.
- AS : donc ce n'est pas tellement le fait d'accueillir un enfant en adoption qui vous pose question, c'est le fait de vous remettre dans des choses qui vous paraissent des obstacles difficiles ?
- M : et pour un enfant naturel, c'est pareil, on a eu la chance d'avoir Rémi, mais il y a toujours un très grand risque, on ne peut pas lancer ça comme ça et dire c'est parti, c'est toujours très compliqué ; il n'y a aucune garantie et il y a de gros risques. En fait, quand on a décidé d'avoir Rémi, on ne prenait un risque que pour nous, on ne mettait personne d'autre en cause ; là actuellement c'est différent. Il y a d'autres questions, pour un deuxième enfant, pour un enfant à l'étranger, il faut aller sur place, c'est quand même lourd.
- AS : donc cet élément par rapport à l'âge et vous disiez, vous n'aviez pas d'autre souhait ?
- M : non excepté peut-être pour l'Afrique noire et le Maghreb, plus par rapport à la situation française que par conviction personnelle.
- AS : quand vous avez pensé à l'adoption ou commencé les démarches pour l'agrément, vous connaissiez des personnes qui avaient adopté ?
- Mme : on avait été en contact avec des gens, mais on ne les avait pas rencontrés, c'était des amis d'amis, qui avaient une petite fille biologique et ils avaient adopté une petite fille vietnamienne, et nous on était très axé justement sur l'Asie, donc on les avait eus au téléphone, ils nous avaient donné quelques renseignements sur comment ça s'était passé pour eux ; mais c'était juste avant que l'adoption soit modifiée par la Convention de La Haye, parce qu'ils étaient passés directement.
- AS : donc ce sont les premiers adoptants que vous avez rencontrés, et par téléphone ?
- M : voilà, et on a eu aussi des contacts avec des adoptants qui avaient adopté un enfant tchèque, c'est un peu marginal parce qu'il y a peu d'adoption, mais ça n'avait pas été très poussé parce qu'il y a peu de possibilité.
- Mme : et on a rencontré des gens à Bourg, par l'association Enfance et Famille d'Adoption, donc suite au premier contact qu'on avait eu avec le service adoption, on s'était mis en contact avec eux, et ils avaient adopté un enfant asiatique aussi.
- AS : donc ces premiers contacts, vous les avez eus quand vous étiez en cours d'agrément ?
- Mme : oui, voilà, on nous a dit, «si vous voulez, vous pouvez passer un soir », on y est allé, en 97, on leur a posé tout un tas de questions, comment ça se passait, on a vu la petite.

-
- AS : et ils l'avaient eue à quel âge ?
 - Mme : toute petite, à un mois ; ils nous ont expliqué que là-bas, c'était un peu différent, c'était la mère biologique qui remettait l'enfant...
 - AS : et cette rencontre vous avait apporté quoi ?
 - M : pour nous qui n'avions pas d'enfant, c'était ...
 - Mme : c'était magique, c'était l'espoir, de se dire que c'est possible, que ce n'est pas insurmontable
 - M : oui, et c'était vraiment une famille à part entière, c'était vraiment une famille tout à fait... heureuse quoi.
 - AS : comme vous en rêviez ?
 - Mme : oui, oui (rire), heureuse quoi d'avoir des enfants.
 - AS : et vous les avez revus après ?
 - M : non, parce qu'après l'agrément, ma femme est tombée enceinte, on a passé une période hors du monde, donc on est toujours adhérent à l'association, mais on ne va pas aux réunions.
 - AS : et ça vous apporte quoi d'être en contact avec EFA et d'être toujours adhérent ?
 - Mme : et bien comme on reçoit les livrets, on apprend plein de choses, il y a des choses concrètes de parents qui parlent de leurs difficultés, ça permet d'aborder toute la réalité...
 - M : et puis c'est vrai qu'on se sent ; même si on n'est pas parents adoptants pour l'instant, on se sent, pas solidaire, mais partie prenante du monde, de ce monde. On fait des gens qui sont intéressés, on est un petit peu parents adoptants.
 - AS : vous avez quels souvenirs de la manière dont s'est passé l'agrément ?
 - Mme : justement un bon souvenir ; par rapport à tout ce qui est véhiculé par les médias, c'est ça aussi la première fois ce qui nous avait freinés, ça nous avait fait un peu peur, on entendait toujours "le parcours du combattant, c'est ci, c'est ça"
 - M : l'inquisition
 - AS : donc pour vous ça n'a pas été ça ?
 - M : ça a été très...
 - AS : et vous avez l'impression que ça servait à quoi d'avoir des entretiens ? et est-ce que les entretiens vous ont apporté quelque chose à vous ?
 - Mme : et bien moi je pense que ça nous a bien fait progresser, vraiment ce que c'était que qu'avoir un enfant, parce que se dire, je veux un enfant comme ça, ça ne veut pas dire grand chose, il faut voir ce qu'il y a derrière, une fois qu'il est là cet enfant, comment on va faire... et ça nous a bien fait progresser. Quand je vois tous les gens qui ont des enfants, un peu comme ça, tout le monde devrait se poser un peu plus de questions, au lieu de faire les choses un peu légères.
 - AS : donc vous avez l'impression que c'était en même temps une évaluation, mais pas un jugement ?

- M : non, non, pas du tout, on ne l'a pas ressenti comme ça. Non, c'est pas une enquête de moralité, c'est pas une enquête pour la personne, mais il faut quand même un minimum, ne pas faire de bêtise par rapport aux enfants, c'est plutôt une progression, une prise de conscience de ce que va être leur acte.
- AS : vous iriez jusqu'à dire que c'est une forme de préparation ?
- M : oui, tout à fait.
- Mme : oui, parce que ça pose des questions qu'on ne se poserait peut être pas tout seul.
- M : plus une aide qu'un jugement
- Mme : mais ça dépend aussi comment c'est vécu ou...
- M : le jugement on ne l'a pas ressenti, à aucun moment.
- AS : vous aviez parlé de votre projet avec qui ?
- M : famille proche, amis et entre nous, avec ma femme.
- AS : et vous en parliez facilement ?
- Mme : oh oui
- M : c'est vrai qu'on est assez ouvert et on a des amis et les familles qui sont assez ouverts aussi, on en a parlé tout de suite ; on a vécu assez facilement, ce qui est dur c'est d'attendre un enfant, mais non...
- AS : vous avez l'impression qu'il y aurait une différence entre le fait d'être parents et le fait d'être parents adoptants ?
- Mme : je ne sais pas, peut-être oui, je me dis que quand c'est son propre enfant c'est pas toujours évident au départ, pas inné quoi, alors c'est vrai que maintenant, avec un enfant dont on ne connaît pas l'histoire avant, ça doit pas toujours être facile non plus, même tout bébé la première période, c'est pas évident non plus, mais c'est quand même plus facile avec son propre enfant
- M : moi, je suis moins attaché à l'enfant biologique.
- AS : donc vous avez un agrément, et vous faites quoi ? Vous avez eu quelle réaction quand vous l'avez reçu ?
- M : même si on peut espérer qu'on l'ait, c'est quand même un soulagement de l'avoir, mais c'est vrai qu'on continuait encore les procréations, mais on n'était pas sûr du tout donc...
- AS : vous étiez dans les deux possibilités ?
- M : oui, mais les procréations, on ne pensait pas y arriver aussi facilement, donc l'adoption, c'était vraiment notre espoir d'avoir un enfant.
- AS : même s'il n'y avait pas beaucoup de suspense ?
- M : oui, parce que pour nous c'était clair.
- AS : et en même temps c'était un soulagement ?
- M : même une joie, on peut dire, ça nous ouvrait les portes, même si pour nous c'était

clair et qu'on était conscient de ce que l'on faisait, il faut quand même avoir l'agrément ?

- Mme : moi, je me souviens quand j'ai reçu l'agrément, c'était champagne.
- AS : et vous étiez enceinte ?
- Mme : oui j'étais enceinte. On a arrêté les entretiens pendant l'été et j'étais enceinte début septembre.
- AS : donc vous aviez terminé les entretiens, mais il n'y avait pas encore une décision d'agrément ?
- M : voilà.
- AS : donc champagne pour vous ?
- Mme : et bien oui, c'était une super nouvelle.
- AS : vous avez l'impression d'être conforté ou reconnu comme pouvant être parents ? ou c'était autre chose ?
- M : pour nous, c'était plutôt la sanct... une autorisation administrative, une accréditation d'être parents, ça ne veut pas dire "vous êtes aptes à être parents", parce qu'on était tranquille sur ce niveau-là, mais c'était un assentiment sur notre capacité. On était devant la porte, mais il nous manquait la clef.
- AS : et le fait d'avoir vécu des choses difficiles comme la maladie et l'absence d'enfant, votre parcours médicalisé, ça fait quoi ?
- M : ça permet de mieux rencontrer des personnes qui vivent aussi des choses difficiles, de les comprendre et de les écouter, parce que quand quelqu'un vous parle de maladie ou de quelque chose comme ça, si vous n'êtes pas au fait de savoir ce que c'est que d'être au fond du trou, vous dites, bon c'est bien, quand vous êtes passés par des éléments durs, vous comprenez mieux la personne, vous êtes prêt à l'écouter, vous écoutez vraiment ses mots (maux ?).
- AS : vous pensez que pour vraiment comprendre un couple qui n'a pas d'enfant, ou qui a passé un temps sans enfant, il n'y a vraiment qu'un couple qui a passé cette période-là qui puisse vraiment le comprendre ?
- Mme : on ne peut pas aller jusque-là, mais quelqu'un qui n'a pas connu les procréations ou la maladie, il ne peut pas se mettre à la place, il faut vraiment être impliqué, c'est vraiment un manque profond, c'est pas comme un manque d'autre chose, c'est viscéral.
- AS : et par rapport aux adoptants ?
- M : on ne peut pas dire non plus qu'ils sont les seuls à pouvoir comprendre, ce serait aller un peu loin, mais en partie quand même, il faut l'avoir vécu pour comprendre ce que c'est.
- AS : et pour vous, le fait d'avoir vécu une grossesse et un accouchement, est-ce que ça a changé ce que vous imaginiez être mère adoptante ?
- Mme : pas ma vision d'être mère, ce qui a changé c'est la réalité ; à la limite je dirais que la grossesse c'est un temps, après il y a toute la vie.

- AS : et le fait d'avoir vécu une grossesse vous fait ou pas ressentir le besoin d'être enceinte une seconde fois ?
- Mme : non, c'est même à éviter.
- AS : et quand vous comparez un agrément et une grossesse, un agrément pour vous c'est quoi ?
- M : je ne pense pas que ce soit la même chose ; tous les parents ne peuvent pas être parents adoptants, je pense qu'il faut avoir conscience de ce qu'on fait, c'est une démarche sur soi-même ; on ne peut pas comparer les deux. L'adoption c'est insérer un enfant dans son histoire, donc ce n'est pas pareil.
- AS : et le fait qu'on dise qu'un agrément ça dure neuf mois, ça vous dit quoi ?
- M : c'est vrai qu'il ne faut pas raccourcir, c'est dur pour les gens, mais pour nous, ça a fait deux ans de réflexion, plus les neuf mois, on a bien le temps d'y penser, c'est bien comme ça, c'est un minimum.
- AS : et quand vous avez l'agrément vous attendez Rémi et votre projet d'adoption est devenu quoi à ce moment ?
- Mme : c'est vrai que quand on a une attente, il y a une adaptation, donc on l'a mis en attente, un peu entre parenthèse ; on ne peut pas tout faire à la fois.
- M : et puis on s'est dit "on verra"
- AS : et aujourd'hui, vous en êtes où ?
- Mme : maintenant ce qui se passe c'est que par rapport aux démarches qu'il faut faire avec les associations, c'est presque un nouvel agrément, il faut contacter les œuvres ; certaines œuvres peuvent refaire le travail...
- AS : et vous en pensez quoi ?
- Mme : je trouve que ça fait trop, on aimerait que ce soit un petit peu plus...
- AS : et vous êtes aujourd'hui dans un projet où vous pensez utiliser votre agrément pour adopter un enfant ?
- Mme : oui, mais peut-être pas comme on se l'était fixé au départ ; le fait d'avoir à partir deux mois à l'étranger, parce qu'il y a des priorités financières, donc pour l'instant tout ce qui est Asie, c'est un peu suspendu.
- AS : et dans quelle disposition vous êtes quant à une attente ou une demande ? Vous attendez quoi ?
- M : aujourd'hui, c'est plus une phase d'attente, plus que de recherche ; on n'est pas prêt à faire des démarches ; on se pose des questions même par rapport... on aimerait bien un deuxième enfant, ça on aimerait mais sur la réalisation, on se pose des questions. Est-ce qu'on en fera un deuxième nous, c'est toujours difficile...
- AS : donc vous n'avez pas pris une décision définitive ?
- Mme : là c'est tout en suspens ; on se pose beaucoup de questions, parce qu'on ne peut pas faire... c'est presque plus compliqué qu'avant...
- M : maintenant on se pose des questions justement par rapport à Rémi, lui imposer la

vie d'un autre enfant. Maintenant, c'est par rapport à lui, lui il faudra qu'il vive toute sa vie avec ça.

- AS : est-ce que c'est un élément qui vous dit "peut être qu'on n'adoptera pas ? »
- Mme : peut-être pas un enfant étranger en tout cas parce que les démarches sont difficiles... et maintenant on serait plus axé vers un enfant pupille de l'État, c'est plus passif. Et en plus, si Rémi avait quelques années de plus, ce ne serait pas plus mal, parce que je me dis "par rapport à l'adoption d'un enfant étranger, comment il va le vivre par rapport à ses copains, l'école, les voisins ? ", moi je me suis posée la question à laquelle je n'avais pas pensé avant, c'est qu'il ne faudra pas qu'on lui dise un jour, "c'est pas ton frère" ; ça c'est une chose qui me pose question, parce que lui il va subir. Tout ça, c'est compliqué, le regard de l'autre sur Rémi, la bêtise humaine.
- AS : et ça c'est une crainte que vous n'aviez pas avant ?
- M : non, pour nous ça ne nous gênait pas
- Mme : et puis l'enfant biologique était tellement peu probable que la question ne s'est pas posée et on pensait que ça irait dans l'autre sens, d'abord un enfant adopté et puis après...
- AS : et aujourd'hui est-ce que vous avez une attente particulière ?
- Mme : oui, j'aimerais bien qu'on puisse axer sur un pupille.
- AS : c'est ça, donc votre attente, c'est qu'un pupille vous soit confié, mais vous n'avez pas téléphoné, vous n'avez rien demandé ?
- Mme : c'est vrai parce qu'on ne sait pas trop... mais on envoie toutes les années la lettre de confirmation, on se sait pas s'il faut qu'on se manifeste plus, on ne sait pas exactement réagir en fait.
- AS : vous ne savez pas mais vous ne demandez pas non plus ? et pourquoi ?
- Mme : je ne sais pas, mais c'est vrai que c'est un peu contradictoire parce que je me dis "si le téléphone sonnait demain..." donc c'est bien que j'attends quelque chose, c'est vrai que je ne suis pas du tout active...
- AS : vous auriez attendu que je vous téléphone ?
- Mme : non, non
- M : mais on doit être plus actif quand on est impatient, quand on n'a pas d'enfant ; avant que ma femme soit enceinte, on se démenait, on a pris contact avec les associations, on était en phase active de recherche, maintenant on est en phase passive de recherche.
- AS : OK. Il y a combien de personnes environ à qui vous avez parlé de votre projet d'adoption ?
- Mme : en comptant les amis et les familles, une vingtaine à peu près.
- AS : et quand vous parliez de la famille que vous aviez rencontrée, c'est la seule ?
- Mme : on connaît des amis du frère de mon mari qui ont adopté un enfant quand Rémi est né, on ne les connaît pas directement, mais on a des nouvelles

régulièrement.

- AS : donc vous avez effectivement rencontré une famille adoptante ?
- Mme : oui, c'est ça.
- AS : et vous pourriez me redire ce qui a été important pour vous dans la rencontre avec cette famille ?
- M : c'était la réalité, la démarche était hypothétique, pour voir la réalité d'une famille, savoir que ça peut aboutir ; la dame nous a dit "de toute façon, un enfant vous attend quelque part"
- Mme : voilà, c'est ça, c'est une parole d'espoir, ça fait voir concrètement...
- M : on attend un enfant mais on ne sait pas trop où il est, et de voir des familles comme ça... le parcours n'est pas si difficile que ça.
- AS : et vous vous étiez renseignés sur le chemin qu'ils avaient pris pour adopter la petite, ils vous avaient donné des éléments ?
- M : oui, tout à fait
- Mme : mais la petite avait déjà sept ou huit ans, donc c'était un peu différent.
- AS : vous avez quels contacts avec les professionnels de l'adoption à la Dipas ?
- M : catastrophiques (rire). Non très bons, c'est vrai que ça s'est bien passé, on a pu parler, c'était assez tranquille.
- AS : c'est resté sur un niveau professionnel ?
- M : professionnel ? non, c'est plus des rapports humains ; on sait qu'il y a quand même un jugement à la clef mais c'est pas un examen
- AS : et quand vous dites "humain", ça veut dire un cadre qui dépasse quelque chose qui serait uniquement professionnel ?
- Mme : oui
- M : c'est plutôt une écoute de notre histoire, de notre vie, sur ce qu'on est.
- AS : ça vous sert à quoi d'être toujours en contact avec EFA ?
- Mme : je trouve qu'il y a beaucoup de témoignages de parents, avec les difficultés, l'adoption internationale, de savoir où on va.
- M : et puis même on se sent proche, même si on n'adopte pas, je pense qu'on se sentira toujours proche de l'adoption ; notre démarche est faite ; on n'est pas parents adoptants directement mais on est relié, on fait partie du monde de l'adoption.
- Mme : nous c'est un peu différent parce qu'il n'y a pas de frustration par rapport à une grossesse, donc le problème est réglé, donc il n'y a rien à combler.
- AS : donc vous voulez dire que dans ce qui vous motive, vous n'êtes plus dans les mêmes... ce n'est plus la même chose qui vous motiverait ?
- Mme : Non, ce serait comme celui qui déciderait d'avoir un deuxième enfant ou pas ; mais même si je n'avais pas eu Rémi, ma démarche aurait été un petit peu différente parce que j'ai déjà été enceinte, donc je ne suis pas stérile.

-
- AS : et le fait d'avoir un enfant est venu changer quoi dans l'attente d'un enfant en adoption ?
 - Mme : par rapport à son origine ? Qu'il ne soit pas différent de son frère
 - AS : qu'il ne soit pas différent de son frère ?
 - Mme : oui, c'est ça, oui c'est bête , mais il y aura moins de question
 - M : oui, c'est plus pour le protéger
 - AS : donc le fait d'avoir un enfant a modifié un peu votre attente ?
 - M : oui parce que nous on est protégé.
 - AS : et quand vous disiez tout à l'heure "on n'a pas encore pris notre décision, donc on n'a pas téléphoné", c'est que vous n'avez pas remis en route la machine ?
 - M : oui tout à fait.
 - AS : et le fait que je vienne aujourd'hui, ça vient faire quoi ?
 - M : mais on en parle tout le temps, on est toujours branché, et on se dit "qu'est ce qu'on fait ?".
 - AS : vous savez comment sont décidées les adoptions des enfants pupilles de l'État ?
 - M : oui, en gros, c'est par ordre chronologique
 - Mme : oui, c'est le Conseil de Famille qui fait l'apparement pour chaque enfant en fonction de la famille
 - AS : et aujourd'hui vous attendez quoi de la Dipas ?
 - Mme : qu'on nous en confie un tout de suite ; si, c'est un peu ça (rire).
 - AS : donc vous allez plutôt concentrer vos possibilités d'accueil sur un pupille ?
 - Mme : oui ; ou européen à la limite.
 - AS : vous avez ressenti le besoin d'être accompagnés ?
 - Mr : au début les contacts avec les associations, c'est quand même difficile d'ouvrir des portes, les œuvres c'est bien que ce soit privé et indépendant, mais d'un autre côté c'est un peu tout et n'importe quoi, il y a des bénévoles. Et si on était vraiment rentré dedans, on aurait pris contact avec des gens qui seraient passés par ces œuvres, pour nous parrainer ou quelque chose comme ça, et se faire accompagner par quelqu'un qui serait déjà parti ; je pense que c'est une chaîne, se rapprocher de couples, c'est un peu l'initiation des anciens qui apprennent aux plus jeunes, sinon on part de rien, et on a tout à faire, tout à découvrir alors qu'on peut se faire aider par des gens qui ont déjà vécu ça, leur expérience...
 - AS : et vous seriez allés chercher du côté des personnes qui ont déjà vécu ça ?
 - M : oui, c'est vrai qu'on n'est pas allé chercher plus loin du côté d'EFA, mais on serait rentré à fond dans l'association.
 - AS : ça veut dire quoi pour vous "être accompagné ? »
 - M : c'est soutenir, et puis voir ces parents, voir les vrais familles, ça donne un espoir, parce qu'autrement on est face à un mur alors si vous ne voyez pas des gens qui y

sont facilement arrivés, qui vous disent que c'est possible, ça devient impossible.

- AS : donc ceux qui ont adopté offrent la perspective de la réussite, de l'accueil, donc c'est plutôt de ce côté que vous iriez chercher un accompagnement, une aide ?
- Mme : oui, c'est ça.
- AS : et du côté de la Dipas, vous iriez chercher quoi ?
- M : et bien pour l'instant rien, pas trop de choses ; c'est vrai qu'on aimerait que ce soit plutôt un travail commun, que tout le monde travaille ensemble pour le bien des enfants, la facilité des parents ; maintenant on a l'impression que tout le monde travaille dans son coin, c'est pas ça, c'est peut être plus facile pour certaines personnes mais... il faudrait centraliser sans avoir toute la lourdeur administrative dessus, quelque chose d'humain, ce serait peut être ça l'évolution de la Dipas, il n'y a pas encore un travail de fond avec les associations, de se mettre en relation...
- AS : vous voulez dire qu'il y ait plus de liens entre les services départementaux et les œuvres ?
- Mme : oui c'est ça, mais que ça reste départemental, que ça reste à taille humaine, qu'il y ait plus d'intéressement entre les associations bénévoles et la Dipas ; et pas seulement que vous nous donniez les adresses.
- AS : d'autres choses qui vous paraissent importantes ?
- Mme : est-ce que vous connaissez des familles qui sont dans la même situation que nous, des familles mixtes ?
- AS : oui, et vous souhaiteriez entrer en contact avec eux ?
- Mme : et bien oui, pour voir comment ils ont fait et comment ça se passe à la maison.
- Réponse.
- AS : ça vous sert à quoi d'en parler ?
- Mme : c'est vrai qu'on en parle toujours parce qu'on est toujours dans l'hypothèse d'une adoption ;
- Mr : c'est vrai que ce serait bien que la Dipas aide un peu pour tout ce qui est démarche.
- AS : et concrètement ça pourrait se traduire comment cette aide ?
- M : justement, en prenant contact avec des œuvres, pour l'adoption internationale, que la Dipas se mette en rapport avec elles, et aussi avec les pays et les orphelinats, comme elle traiterait directement avec les autorités locales, l'adoption est claire comme ça.
- Mme : voilà pour faciliter
- Mr : oui, je me rappelle, on avait contacté une œuvre, on avait à peine reçu le dossier qu'ils demandaient déjà un chèque de... le courrier est passé à la poubelle, mais ce n'est pas très normal.
- AS : et si vous alliez en adoption internationale, vous prendriez quel chemin ?
- M : par une association agréée, parce que nous on sait ce que c'est que d'avoir un

-
- enfant, on imagine une mère qui doit abandonner son enfant, c'est terrible.
- AS : et le couple que vous avez rencontré, qui avait reçu l'enfant de sa mère d'origine ?
 - M : et bien non, c'était assez clair pour eux, effectivement ils ne nous ont pas caché que ça n'a pas dû être facile pour la mère de confier l'enfant, mais à la limite ils s'étaient fait une raison, plus ou moins, ils disaient qu'elle n'allait pas pouvoir l'élever, elle donnait une chance à son enfant. Savoir le fond...
 - Mme : c'est vrai que moi ça m'avait posé des questions, c'était un peu bizarre, mais enfin on ne peut pas juger.
 - AS : je vous remercie de cet entretien.

Entretien n° 21. Madame RODET : « (les OAA), j'ai l'impression qu'ils se foutent de notre agrément ».

- AS : donc vous avez demandé un premier agrément adoption en 1993 et vous y pensiez depuis longtemps ?
- Mme : c'est-à-dire que moi, j'ai longtemps parrainé des enfants qui étaient dans des institutions, je les avais les week-ends et vacances scolaires ; la première avait cinq ans et elle est repartie avec ses parents elle avait douze ans ; et je la vois toujours, elle est dans le Nord et elle a trois enfants ; après il y a eu le petit Jean qui était à l'école où j'ai travaillé comme éducatrice, j'ai toujours des contacts avec lui il est en atelier protégé ; et puis c'est un peu différent, j'ai parrainé une mère, qui n'avait pas d'âge, elle venait d'Afrique avec des faux papiers, donc avec elle, j'ai fait une adoption simple pour qu'elle reste en France parce qu'elle était expulsable, donc ça s'est arrangé.
- AS : et vous aviez quel âge ?
- Mme : c'était en 1989, elle avait dix huit ans ; je lui ai fait faire ses papiers, elle est de nationalité française, elle a donc un petit garçon, Paul, qui vient un week-end sur deux ici et qui est le meilleur copain de Johan. , et qui a onze ans.
- AS : donc vous aviez déjà fait une adoption simple ?
- Mme : oui, c'est ça ; mais finalement ça s'est pas fait parce qu'elle a eu quand même sa carte de séjour.
- AS : cette histoire de parrainage, ça vous venait d'où ?
- Mme : j'avais envie de m'occuper de gamins, d'avoir des enfants, j'étais avec un homme qui n'en voulait pas donc il a toléré le parrainage et puis on s'est séparé parce qu'il n'en voulait pas et que moi j'en voulais quand même un à moi ; et puis le deuxième couple, la deuxième fois, j'ai pas eu de chance, c'était un monsieur qui était marié, qui avait déjà des enfants et qui n'en voulait pas d'autre, mais moi, j'ai toujours eu ce désir d'enfant, je voulais pas non plus lui en faire un dans le dos, donc voilà et puis je me suis dit "bon, tu fais une demande d'adoption, j'ai un enfant et si je

rencontre un monsieur, il me prendra avec l'enfant". Et puis l'âge aidant, je n'ai plus envie d'avoir un enfant à moi maintenant, c'est pas que je n'ai plus envie, je crois que quelque part j'en ai encore envie...

- AS : et quand vous étiez en couple avec votre premier et deuxième compagnon, c'est vous qui ne pouviez avoir d'enfant ?
- Mme : c'est lui qui n'en voulait pas, j'ai même fait les tests ; lui ne voulait pas et je ne voulais pas lui faire un enfant dans le dos. D'ailleurs si ça n'a pas tenu, d'ailleurs on se voit tout le temps, on est super copain, mais il voulait un foyer sans enfant. Et puis un enfant ça se fait à deux ça ne se fait pas tout seul, donc... mais j'ai changé d'avis maintenant, on peut élever un enfant tout seul mais pas le concevoir, c'était différent.
- AS : donc au moment où vous faites votre demande d'agrément, en 93, vous aviez une idée de l'enfant que vous souhaitiez accueillir ?
- Mme : oui, c'était une fratrie, c'étaient déjà deux enfants, parce que je ne voulais pas faire un couple avec un enfant, donc c'était deux et ça a toujours été deux ; mais c'était aussi, j'avais demandé entre trois et six ans, je ne voulais pas non plus un bébé parce que si c'est pour le mettre en crèche parce que je travaillais, ça n'allait pas, je voulais un enfant qui puisse aller à la maternelle, au moins à deux ans, qu'il puisse être scolarisé ; et quand on a fait la demande d'agrément j'ai augmenté l'âge jusqu'à six ans.
- AS : et par rapport à son origine ?
- Mme : je n'avais pas d'idée...
- AS : et cette possibilité de devenir mère d'un enfant qui ne vous ressemble pas physiquement ?
- Mme : et bien Paul qui est pour moi comme un petit-fils, il m'appelle mamy, c'était l'adoption de la maman que je faisais, donc non, il est comme sa mère il est noir.
- AS : vous êtes la mère de qui ?
- Mme : et bien de la maman de Paul, donc un peu la grand-mère de Paul, mais maintenant ça s'est arrangé, elle a retrouvé sa maman, elle m'appelle Marie, elle ne m'a jamais appelée maman et le gamin était enragé surtout, Johan dit "maman" et Paul dit "mamy". Et puis c'est bien pour Johan qui a bien trouvé sa place.
- Et puis donc, au bout des cinq ans d'agrément, j'ai redemandé un agrément, parce que je voulais toujours une fratrie...
- AS : et cette première procédure d'agrément s'est passée comment pour vous ?
- Mme : très bien, c'était clair dans ma tête, je savais ce que je voulais, si eux ne voulaient pas ils ne voulaient pas, tant pis mais ; c'était comme pour l'adoption internationale, la seule restriction que je mets est que je ne veux pas d'enfant handicapé parce que je ne veux pas le mettre en internat. ; vivant ici et sachant qu'il n'y avait rien, je parle d'un lourd handicap, je ne parle pas d'un retard donc voilà, c'étaient mes seules demandes.
- AS : et vous avez eu l'impression qu'il se passe quoi pendant un agrément ?

-
- Mme : et bien d'abord, c'est la permission de pouvoir adopter un enfant, d'avoir l'autorisation, on pense que ça va aller vite et puis c'est vrai qu'au bout de plusieurs années, j'ai quand même essayé d'aller sur l'international mais c'est encore un truc que je n'arrive pas à faire, j'ai l'impression d'acheter un enfant, donc je n'ai jamais pu...
 - AS : je reviens à ma question...
 - Mme : et je rappelais en disant, « il n'y a toujours pas de dossier pour moi », parce que j'avais envie de faire ça en France et par rapport à l'international, c'était trop long.
 - AS : par rapport à l'agrément ? Un agrément c'est une évaluation ?
 - Mme : pour moi ça a été de poser un acte, c'était le premier acte en fait, parce qu'on en rêve pendant longtemps avant de dire on va écrire et je pense que quand on fait la lettre on pose déjà le premier acte, on enclenche la première, à partir de là on peut toujours faire marche arrière, mais on a l'impression que ça y est, on est rentré dans l'adoption et pour moi, autant j'ai eu de doute avant, autant quand j'ai fait ma lettre, je n'ai plus jamais eu ce doute.
 - AS : les entretiens ont porté sur quoi ?
 - Mme : déjà sur mon désir d'enfant, pourquoi je voulais adopter un enfant en étant seule, j'ai dit non, je ne veux pas adopter un enfant parce que je suis seule, j'ai un désir d'enfant, pour moi c'était vraiment séparé.
 - AS : et les entretiens, vous pensez ,ont été une évaluation ?
 - Mme : oui et en même temps, je ne me suis pas... je me suis dit que c'était un peu bidon parce qu'ils ne pouvaient pas vraiment me connaître comme ça sur un entretien, un entretien c'est léger... le plus dur... je crois qu'il faudrait qu'on renouvelle plus souvent, parce que c'est le fait de renouveler qui motive la personne qui veut un enfant parce que la première fois peut-être on n'est pas vraiment sûr qu'on en veut un. ; et puis si on fait une demande cinq ans après ça fait vraiment long, mais si on la fait c'est qu'on a vraiment envie...
 - AS : vous avez eu quelle réaction quand vous avez reçu l'agrément la première fois ?
 - Mme : j'étais folle de joie, j'étais trop contente parce que j'avais l'impression que dans l'année qui allait suivre, j'allais l'accueillir, j'étais déjà dans la préparation de l'accueillir
 - AS : vous étiez prête et la procédure avait aidé à ça, ou si vous étiez prête ?
 - Mme : non j'étais prête avant, j'ai mis du temps à me préparer avant, j'ai mis du temps avant de faire la demande...
 - AS : vous avez fait votre demande quand ?
 - Mme : quand j'étais prête, quand je n'avais plus de doute.
 - AS : il y a eu des informations qui vous ont été apportées pendant la procédure ? des choses qui étaient différentes que la pure et simple évaluation ?
 - Mme : non, non ; après j'ai reçu le dossier justement quand j'ai reçu l'agrément, avec les adresses, etc... des renseignements administratifs.

- AS : les premiers adoptants que vous avez rencontrés c'est qui ?
- Mme : non, je n'en connaissais pas avant l'arrivée de Johan, on m'a donné des adresses, mais je n'avais pas envie
- AS : dans le Nord, vous ne connaissiez pas de parents adoptants ?
- Mme : non, non ; j'ai une de mes professeurs dans le Nord qui a adopté mais je n'ai pas vu la gamine, je l'ai su après ; j'avais aussi des amis que je n'ai plus revus après, j'ai su qu'ils avaient adopté aussi, mais je ne les ai plus revus. Non, les premiers que j'ai rencontrés, c'est après parce que dans l'école de Johan, il y a un petit garçon qui est adopté, donc entre les mamans, un goûter chez l'un, un goûter chez l'autre
- AS : il y a eu des personnes, vous pensez qui ont eu une influence sur votre décision de demander un agrément, d'adopter un enfant ?
- Mme : aucune parce que quand je l'ai dit, j'ai eu tous les sons de cloche "tu es folle, qu'est-ce que tu vas t'enquiquiner avec un gamin ? ». Parce que moi, je l'ai dit, ils l'ont su avec l'arrivée de Johan, à part une nièce à qui je disais "j'ai fait une demande d'adoption, tu en penses quoi ? " parce que j'avais besoin de le dire à quelqu'un, je suis très proche d'elle, mais je me suis dit "je n'en parle pas, ni à la famille, ni rien"
- AS : vous en avez peu parlé ?
- Mme : très peu ; ils savaient ; comme dit mon père "je savais que tu allais le faire, je m'y attendais", de toute façon je l'avais dit "si je n'ai pas d'enfant, j'en adopterai" mais je n'avais pas dit que j'avais fait la demande ; tout le monde savait que je voulais adopter, mais personne ne savait que j'avais fait la demande.
- AS : cette dimension humaniste qui est la vôtre, elle vient d'où ?
- Mme : oui, ça peut venir de mon enfance parce que j'ai perdu ma mère à six ans, j'étais en pension, mais je n'en sais rien, peut-être, peut-être pas. C'est vrai que je serais bien partie médecin sans frontière si j'étais médecin, mais je n'étais pas très brillante dans les études non plus, mais j'ai été directrice, monitrice de colonies pendant...
- AS : donc un enfant de trois à six ans. C'est un élément qui a été modifié au cours de la procédure ?
- Mme : pas au premier, mais au deuxième, oui pour un enfant plus âgé.
- AS : et quand vous avez eu votre premier agrément, vous avez fait quoi ?
- Mme : j'ai écrit, j'ai téléphoné régulièrement à Bourg-en-Bresse et puis j'ai écrit parce qu'à l'époque je ne savais pas que c'était si cher, donc j'avais écrit à toutes les adresses qu'on m'avait données, de tous les pays, voilà et puis j'ai été beaucoup refusée parce que j'étais célibataire et puis quand j'ai vu, j'ai dit non ; si j'ai de l'argent à investir, c'est avec l'enfant ; à ce prix là non ; tout de suite j'ai dit, je n'achète pas un enfant ; ça m'a écoeürée et encore maintenant, je me dis, je n'en aurai peut-être pas un deuxième et bien tant pis, je préfère ne pas en avoir un deuxième, je ne serais pas en accord avec moi-même.
- AS : vous restez avec l'idée que l'adoption internationale... ?

-
- Mme : non, je suis prête à payer des frais, ce qu'on appelle les frais, mais pas des frais à 90 000 francs ; pour moi ce ne sont pas des frais
 - AS : même si ces frais n'ont rien à voir avec le fait d'acheter un enfant ?
 - Mme : oui, c'est possible ; mais non ce n'est pas possible
 - AS : si une œuvre avait pris votre dossier, et elle vous demande 50 000francs ?
 - Mme : j'aurais plus de facilité, je serais allée la voir et je lui aurais demandé des comptes ; effectivement si ça arrive à des sommes normales et réalistes mais non, un pays me répond "vous avez le premier à 100 000 francs et le deuxième moins cher" ; des phrases comme ça, je ne peux pas moi
 - AS : et c'est une œuvre qui vous dit ça ?
 - Mme : oui, une œuvre ; je ne peux pas moi, ils font des rabais sur le deuxième ; non...
 - AS : et vous vous seriez privée d'enfant plutôt que d'aller en adoption internationale ?
 - Mme : oui, parce que je ne me sentais pas en manque d'enfant ; je suis toujours avec des enfants, que ce soit les voisins, les enfants de mes copains, je suis entourée d'enfants donc... c'est vrai que je voulais être maman d'un enfant ni en nourrice, ni placé, mais ce n'était pas à n'importe quel prix, ni n'importe comment, j'aurais été déçue, malheureuse mais je n'aurais pas fait n'importe quoi.
 - AS : vous téléphoniez souvent à l'assistant social ?
 - Mme : tous les deux mois, pour lui demander si la pile diminuait, si je remontais à la surface ; j'ai eu quand même d'autres propositions d'autres départements, mais à chaque fois j'étais refusée alors pour différentes raisons.
 - AS : en téléphonant à la Dipas, vous recherchez des informations sur là où en était votre dossier pour un enfant pupille et puis pour l'adoption internationale ?
 - Mme : non, parce qu'il m'avait donné toutes les adresses ; et c'est vrai que les dernières années, je commençais à perdre espoir ; j'ai des propositions et chaque fois c'était non et quand l'assistant social m'a dit que dans l'Ain, c'était différent, c'est vous qui choisissez et quand vous avez choisi, vous proposez, j'ai dit ouf et il m'a dit si un jour on vous appelle c'est pour vous demander si vous êtes d'accord pour tel enfant ; et quand il m'a appelée pour Johan et qu'il m'a dit que c'était un enfant de l'Ain, j'ai su que j'avais encore le choix de dire "oui ou non" mais que ce n'est pas eux qui disaient non
 - AS : et qu'est-ce qui aurait fait que vous auriez dit non ?
 - Mme : d'ailleurs, j'ai dit oui tout de suite et je ne vois pas ce qui aurait pu faire que je dise non.
 - AS : et pour vous il y a une différence entre être parent et parent adoptant ?
 - Mme : je dirais que oui, il y a une différence, mais de recevoir l'enfant tel qu'il est, il n'y a pas de différence et c'est pour ça que j'ai dit oui le premier jour parce que je voulais en savoir le moins possible ; je demande un enfant, je ne sais pas comment il sera, il y aura un problème, il n'y aura pas de problème et moi je disais oui au gamin qui allait arriver et puis après j'assume s'il y a quelque chose.

- AS : vous attendiez quoi du service adoption ?
- Mme : j'attendais qu'il me propose des enfants, mais c'est vrai qu'au niveau soutien, tout ça, il m'a proposé "si vous avez envie de parler, vous pouvez m'appeler", j'ai toujours eu des propositions d'aides, il m'a donné des adresses pour rencontrer des gens, pour moi c'est pas un problème, c'est une grossesse longue
- AS : le fait de rencontrer des gens qui avaient adopté un enfant, avant d'accueillir Johan, n'était pas un besoin pour vous ?
- Mme : non, je n'ai même pas eu envie ; je crois que c'est une histoire personnelle, qu'est-ce que j'aurais appris, ils ont adopté dans tel pays ou tel autre, mais ça aurait été différent, alors non, j'ai pensé aux femmes enceintes qui se racontent leur accouchement, ça m'énerve, ou bien on dit que c'est bien, ou bien on fout la trouille et puis la personne qui accouche ça n'a rien à voir et pour moi c'est pareil. Mais j'aurais demandé de l'aide si j'avais adopté un enfant qui venait d'un autre pays, là j'aurais été voir des gens qui avaient adopté dans ce pays, là oui, des gens qui ont de l'expérience, pas par rapport à la vie de l'enfant, mais par rapport aux trucs administratifs. Pas pour l'enfant mais pour les démarches. Là on m'a refusé un petit enfant ukrainien parce qu'on m'a dit que ces enfants c'étaient des bombes à retardement, et que pour Johan ça n'irait pas. Mais ça m'énerve, et alors si je veux prendre une bombe à retardement ; j'avais envie de lui dire "mais ce n'est pas votre problème". Qu'ils aient des références, d'accord, mais qu'ils disent que pour Johan ce sera trop dur, qu'est-ce qu'ils en savent ça se gère ça, et puis en plus on n'en sait rien ; ils prennent un peu les responsabilités qui sont les miennes. Qu'ils me disent "ces enfants sont difficiles, ils ont du mal à rentrer dans la société " d'accord que je le sache mais après c'est moi qui décide et puis j'ai un agrément qui correspond.
- AS : dire "oui ou non", je le comprends bien dans le sens où vous le dites, et en même temps on peut le comprendre dans le sens où on va choisir un enfant, vous pensez quoi de ce choix-là ?
- Mme : moi, je pense que chacun vit comme il le ressent, si quelqu'un a vraiment envie d'un garçon, tant mieux qu'il prenne un garçon parce que si c'est ça leur façon d'intégrer le gamin, parce que c'est vrai qu'on a l'image d'un enfant avant l'adoption, et puis moi je savais que je ne serais pas déçue mais que ça n'aurait rien à voir avec ce que je rêvais ; donc mais quelque fois il vaut mieux qu'ils choisissent, mais est-ce que c'est parce que l'agrément a été mal fait ; c'est ça quoi, mais c'est aussi chacun comme il sent. Il vaut mieux adopter un enfant pour lequel on a eu le flash si c'est comme ça qu'on doit le faire plutôt que de prendre un enfant et de ne pas être prêt.
- AS : qu'est-ce que vous voulez dire quand vous dites "si un couple a cette réaction-là, il n'aurait peut-être pas dû avoir l'agrément"
- Mme : non, je plaisantais ; mais ils n'ont pas senti que ces parents-là voulaient un certain enfant et qu'il faut travailler là-dessus aussi, parce que ça peut se travailler, après l'agrément dire "vous savez, il ne sera peut-être pas comme ça", je ne sais pas, mais on peut les aider encore les parents quand ils ont l'agrément, quand on sent ça parce que quelquefois ça doit être dramatique pour l'enfant, mais à la limite il vaut

mieux qu'ils choisissent puisqu'ils l'ont dans leur tête, s'ils ont déjà l'agrément. Mais pour moi quand l'enfant arrive, on le prend comme on a accouché, même grand, même si je peux comprendre que des parents...

- AS : la grossesse dure combien de temps ?
- Mme : elle est longue, elle dure à partir de l'agrément ; enfin avant on a le désir, c'est comme quand on a envie d'un enfant, on le désire et pour moi la grossesse c'était l'agrément et après je me suis dit, elle est courte ma grossesse, parce que du jour où je l'ai su et le jour où il est arrivé, ça a fait un mois ; mais la grossesse ça faisait longtemps que je l'avais dans la tête ; je n'ai jamais imaginé la tête qu'il avait.
- AS : et pendant ces cinq ans vous faites quoi ?
- Mme : on ne recherche plus, j'avais épluché tout le monde donc on attend mais moi je préférais partir avec une association parce que se sont des enfants abandonnés donc dans le pays directement j'ai l'impression que je les aurais déracinés et puis après on appelle de moins en moins, mais on se dit "au moins j'ai fait la démarche" tant pis.
- AS : donc vous étiez tranquille avec vous-mêmes, vous aviez fait ce que vous pouviez ?
- Mme : voilà
- AS : et puis après le deuxième agrément ?
- Mme : ça stimule et j'ai prévenu que c'était le dernier
- AS : et ce deuxième agrément s'est passé comment ?
- Mme : bien mais j'ai demandé une fratrie, et j'avais dit plus de six ans et moins de dix ans donc, pour que le gamin ne me dise pas de rester au coin de la rue parce qu'il ne veut pas que je sois sa mère (rires)... non, il faut être honnête, et puis, je n'avais plus envie de pouponner à l'âge que j'ai... pour vivre avec son enfant il fallait qu'il soit en harmonie avec moi, je n'ai plus l'âge à pousser un vélo pour lui apprendre à rouler, j'ai l'âge de rouler avec lui. Des trucs comme ça, des exemples.
- AS : donc vous avez accueilli Johan et puis vous faites une nouvelle demande d'agrément ?
- Mme : l'assistant social m'a dit "pourquoi si vite, vous êtes comblée" et je lui ai dit que ça ne répond qu'à la moitié de ce que je voulais.
- AS : et aujourd'hui avec ce deuxième agrément vous en êtes où ?
- Mme : j'ai quand même essayé deux trois trucs à l'international en demandant les procédures et comment les sommes sont réparties donc il y en a qu'un qui m'a répondu.
- AS : donc avec des œuvres ?
- Mme : oui, il y a un de ces tas de bazar ; on envoie des sous, on fait un dossier s'il est refusé, on nous rembourse sinon on a des entretiens, enfin
- AS : vous êtes prête à ça ?
- Mme : il faut que je calcule pour voir si ça vaut le coup, parce qu'au bout du troisième

truc on a perdu, je ne sais pas combien et ils ne nous remboursent rien ; c'est la sélection, il y a quatre sélections, je veux bien un entretien et puis, je trouve que si on a un agrément, ça devrait suffire ; j'ai l'impression qu'ils se foutent de notre agrément, déjà, l'agrément qu'on a eu, ils veulent le recommencer, j'ai l'impression que c'est un deuxième agrément, leur agrément à eux, et ça je trouve que ce n'est pas faire confiance et...

- AS : vous avez eu une deuxième réponse ?
- Mme : oui avec Haïti où il y avait des réductions.
- AS : donc vous ne souhaitez pas aller en adoption directe ?
- Mme : et puis en plus je ne connais pas. J'ai une amie qui revient d'un petit pays de l'Est et qui a justement travaillé dans l'humanitaire, et qui m'a dit qu'elle connaissait plein de gens qui étaient d'accord pour m'aider, alors oui d'accord, je veux bien y aller, discuter avec ces gens, pourquoi pas. Je lui ai dit tu me fais signe ; là c'est du direct mais en aidant et je suis prête mais c'est des gens que je connais,
- AS : donc vous avez confiance dans les personnes avec qui vous entreriez en contact ?
- Mme : oui, pas de problème ; j'irai parce que je connais
- AS : vous avez quelle attente par rapport au service adoption ?
- Mme : la même parce que ça s'est bien passé, plus rapide mais ça dépend pas de lui donc c'est clair... mais c'est vrai qu'il m'a redonné l'espoir parce que je suis prête à prendre un enfant...
- AS : les relations que vous avez eues avec les professionnels de l'adoption, vous les qualifieriez comment ?
- Mme : très bonnes, on m'avait noirci le truc ; on dit une demande d'adoption, c'est long, c'est chiant, ils regardent dans votre vie, j'ai trouvé ça très simple, pas long parce que l'agrément n'est pas long en fait, j'ai trouvé ça rapide, normal quoi
- AS : et les relations avec les professionnels, elles ont de quelle nature ?
- Mme : je n'ai pas trouvé si impersonnel que ça, les questions qu'on m'a posées, c'était normal que j'y réponde, je ne me suis pas sentie piégée, mais si je n'avais pas envie de dire les choses je ne les aurais pas dites donc
- AS : ce sont des relations qui étaient...
- Mme : ce qui a surtout changé c'est le fait que j'ai eu Johan, c'était encore plus allégé et plus simple ; c'était plus "aider Johan avec", donc il faisait partie, mais plus simple aussi
- AS : et ce sont des relations qui sont restées à un niveau professionnel vous pensez, ou autre chose
- Mme : le psychiatre ça a été très professionnel, la psychologue aussi, l'assistant social beaucoup moins parce qu'il vient ici parce qu'il y a du concret en plus ; donc c'est un peu différent
- AS : et qu'est-ce qui est différent ?

-
- Mme : et bien parce qu'il y a une continuité, alors que le psychiatre on le voit une fois, j'ai oublié son nom, la psychologue pareil, on sait qu'elle va évaluer ; point, merci et puis c'est tout. Alors que là c'est quand même un travail qu'on fait ensemble, si j'ai une inquiétude je lui en parle et pour Johan je lui ai téléphoné souvent, il y a une continuité après en plus, qui est bien, qui permet ; donc c'est très différent, les autres c'est plus évaluer la situation
 - AS : vous avez eu l'impression un peu d'un changement ?
 - Mme : oui, si vous voulez au début c'est l'évaluation, mais encore avec l'assistant social c'est pas seulement ça, et puis après c'est l'attente avec moi, de me faire des propositions, et puis après il y a le suivi pour des petits problèmes de mère en plus, pas forcément par rapport à l'adoption ; il est professionnel, je n'aurais pas été voir des parents pour savoir comment ils auraient réagi, tandis que lui a quand même une vue d'ensemble sur l'adoption, sur les enfants mais sans être envahissant
 - AS : vous disiez tout à l'heure que vous aviez finalement peu parlé autour de vous de votre projet d'adoption ?
 - Mme : je l'ai dit mais je n'en ai pas parlé et c'est tout.
 - AS : à combien de personnes environ vous en aviez parlé ?
 - Mme : une dizaine, comme on dit quand on est enceinte, on dit quand on est sûre, souvent, moi je l'ai dit quand j'étais sûre.
 - AS : vous avez des activités associatives ?
 - Mme : oui, beaucoup avec Johan, des activités sportives, on voit plein de gens, et puis j'ai aussi travaillé avec la mairie, mais j'ai arrêté
 - AS : avec quels éléments vous pouvez donner votre confiance à un intermédiaire ?
 - Mme : je ne la donnerai pas tout entière de toute façon, peut-être que j'ai été influencée par tout ce qu'on a entendu, mais pour moi des gamins des rues, faire tant de bazar ! Qu'il y en ait qui aillent trois mois pour faire marcher le tourisme, mais non...
 - AS : et dans le premier temps où vous aviez l'agrément, pendant les premiers cinq ans de validité d'agrément, vous avez attendu quelque chose de la Dipas ?
 - Mme : non, la Dipas pour moi, c'était l'agrément, soit, elle me donnait, soit, elle ne me le donnait pas et je ne pensais pas qu'il y avait ce suivi, c'est positif, mais pour moi, elle donnait l'agrément, après c'était à moi de me débrouiller
 - AS : mais néanmoins, une fois que vous avez l'agrément, vous téléphoniez, donc vous saviez que vous pouviez le faire
 - Mme : mais ça il me l'a dit quand je l'ai rencontré, moi je pensais que c'était le papier d'agrément et puis après... donc c'était plus positif que ce que je ne pensais ; je pensais que ça allait s'arrêter là,
 - AS : donc vous n'avez pas eu de souhait qui n'ait pas reçu de réponse, soit des demandes ?
 - Mme : non, parce que bon, il n'y avait pas d'enfant à adopter et toutes les

propositions il me les a faites, non je pense que ça a été bien fait ; le seul problème c'est qu'on croit que ça va aller vite, et puis après on se rend compte... ou peut-être qu'on ne veut pas l'entendre, et puis on se rend compte que c'est vrai ; et je pense qu'on a confondu, quand on entend "le parcours du combattant" ce n'est pas vrai, le plus dur c'est après, mais l'agrément ce n'est pas un parcours du combattant et après c'est ... "Dieu le veut".

- AS : ce qui est un peu étonnant dans votre démarche c'est que vous n'avez jamais éprouvé le besoin ou le souhait de rencontrer d'autres parents ?
- Mme : c'est pas un clan l'adoption, non c'est tellement personnel, c'est tellement une aventure, qu'est-ce que je vais aller regarder les tripes des autres moi ? C'est comme un accouchement, quand je vois des femmes qui se racontent leur premier accouchement, mais la personne qui va le vivre, elle ne va rien en tirer de ce... l'adoption c'est pareil... si on me le demande, je ne pourrais même pas expliquer comment ça s'est fait, j'espère qu'on ne m'enverra pas des gens parce que je n'aurai pas grand-chose à leur dire, ou bien jouer la banalité. Donc je ne serai pas une conseillère ou un exemple.
- AS : Merci pour cet entretien.

Entretien n° 22. Monsieur et Madame THOMAS : « je ne m'estime pas être différent des vrais parents biologiques ».

- AS : donc vous avez obtenu un premier agrément dans un département voisin, les premiers contacts avec le service adoption datent de ?
- M : 1984
- AS : et c'est les premiers temps où vous pensiez à l'adoption ?
- M : bien sûr, ça nous est tombé dessus assez brutalement je dirais, on n'avait pas le choix, pour avoir un enfant on n'avait que cette solution-là, donc...
- AS : et vous avez eu un parcours médicalisé avant ?
- Mme : oh oui !
- M : c'est-à-dire que mon épouse a eu une opération qui faisait que de toute façon, il était impossible d'avoir des enfants
- AS : c'était une stérilité qui était irréversible ?
- Mme : oui oui, absolument
- AS : et c'était en quelle année ?
- M : 1984, à l'automne 84 et fin d'année 84 on a pris les contacts, on a fait notre demande de dossier aussitôt.
- AS : la procédure d'agrément s'est passée comment pour vous ?
- Mme : on a d'abord demandé un dossier
- M : on a suivi les instructions du dossier, normalement, on a rencontré les services

en vertu de la loi du droit d'auteur.

sociaux et médicaux et puis ça s'est fait relativement vite

- Mme : le temps nécessaire, six mois pour avoir un dossier complet et trois mois après on avait l'agrément.
- AS : pour lequel c'était le plus dur, cette infécondité de votre couple ?
- M : pour personne, non ça nous arrive comme ça
- Mme : ce n'est pas un choix
- M : on n'a pas le choix, donc
- Mme : on assume, ça ne nous a pas perturbés plus que ça, c'est bien triste forcément mais quand on n'a pas le choix
- AS : et quand vous avez fait votre demande d'agrément en 84, vous souhaitiez accueillir quel enfant ? vous aviez donné des éléments par rapport à... ?
- M : non, non
- Mme : non, un petit bébé
- M : on n'avait pas fixé, on souhaitait quand même... on avait précisé un enfant de moins de deux ans
- AS : il y avait d'autres éléments que vous aviez donnés ?
- Mme : qu'il soit en bonne santé
- AS : par rapport à son origine ?
- M : non non
- AS : donc vous auriez pu accueillir un enfant qui soit différent de vous ?
- Mr : bien sûr, sans aucun problème.
- AS : vous vous rappelez les premiers adoptants que vous avez rencontrés ?
- M : on n'a rencontré personne
- Mme : on n'a pas rencontré beaucoup de monde
- M : non, on n'a pas rencontré finalement ... on a fait notre dossier
- Mme : chaque cas est particulier quand même
- M : on a assuré nous-mêmes le suivi, on allait voir régulièrement les services sociaux, mais on n'a pas eu de contact finalement avec des adoptants extérieurs.
- AS : ce n'était pas un besoin pour vous ?
- M : non, pas... ni avant ni après
- AS : et dans votre entourage, vous aviez eu connaissance de personnes qui avaient adopté, ou qui avaient été adoptées ?
- Mme : ah oui, on connaissait des gens qui avaient adopté
- M : mais ce n'était pas des gens qu'on fréquentait
- AS : et ceux dont vous vous rappelez, ils avaient adopté ?
- Mme : ils avaient été au Guatemala chercher une petite fille et c'était par

l'intermédiaire d'un avocat.

- M : ces gens on les a connus parce qu'ils habitaient dans le même immeuble que nous, mais ce n'est pas une relation qu'on a cherchée parce qu'ils avaient adopté, on se voyait régulièrement
- Mme : voilà, je gardais la petite de temps en temps quand elle avait à sortir.
- AS : bien et pour vous, comment s'est passé votre agrément ?
- M : et bien on a fait transférer notre dossier ici, puisque quand on a adopté David en 90, on a refait une demande aussitôt, donc qui a été renouvelée, donc on a eu un autre agrément en 91 et il a été renouvelé une fois en 96 et donc il est valable maintenant jusqu'en 2002.
- AS : et ça s'est passé comment pour vous ?
- Mme : comme la première, facilement, on a fait ce qu'on nous a dit de faire...
- Mr : à la limite c'était plus facile la deuxième fois puisqu'on connaissait déjà, on savait où aller, comment faire.
- AS : et les entretiens du premier agrément se sont passés comment ?
- M : c'est-à-dire ?
- AS : vous y avez trouvé quoi ? vous avez trouvé que c'était ... ?
- M : ça s'est passé très simplement, je dirais presque une discussion à bâtons rompus, comme une discussion ordinaire
- Mme : non pas de problème
- AS : et le deuxième encore plus facile ?
- M : oui
- Mme : on a renvoyé un dossier, on a de nouveaux entretiens et on a rencontré les mêmes personnes
- M : donc aucune raison qu'il y eût le moindre changement
- AS : et vous avez l'impression que ces agréments servaient à quoi ?
- M : ils servaient... ?
- Mme : qu'on soit apte
- M : voilà et qu'on soit reconnu comme étant capable, même si le mot est mal approprié, d'élever un enfant, d'être reconnu par les services sociaux, il est évident qu'on ne peut pas confier un enfant comme ça à des gens sans les connaître.
- Mme : et si on veut aller à l'étranger, il faut l'accord
- AS : donc vous situez l'agrément sur un niveau où les intervenants avaient à faire une évaluation de vos capacités
- M : c'est évident
- AS : et est-ce que vous pensez qu'il y avait autre chose pendant cet agrément que cette évaluation

-
- Mme : autre chose ?
 - M : non
 - Mme : non, je ne vous suis pas
 - AS : je veux dire qu'il peut y avoir des informations qui sont données par exemple, des conseils ?
 - Mme : des conseils, on n'a pas besoin de conseils
 - M : non, on a eu des discussions, non c'est une discussion, on a parlé de l'adoption, on nous a expliqué quand même comment ça marchait une adoption, mais c'est un échange surtout, et c'est vrai qu'il était plus important que les services sociaux nous connaissent.
 - AS : donc vous avez un agrément, et vous faites quoi ?
 - Mme : eh bien on a attendu, qu'est-ce que vous voulez faire ?
 - M : c'est vrai que nous avons éliminé l'adoption étrangère au départ
 - AS : c'était une décision que vous aviez prise ?
 - M : c'était une décision personnelle dès le départ
 - AS : c'est-à-dire avant d'avoir l'agrément
 - M : en fait non pas vraiment dès le départ, on a eu notre agrément, on s'est quand même renseigné sur les procédures d'adoption étrangère et on s'était renseigné sur la Colombie et il y avait des événements un peu délicats, alors on s'est tourné vers l'Europe de l'Est, et on a envoyé des dossiers, des lettres
 - AS : et ça c'était dans quelles années ?
 - M : oh je dirais 88, 89
 - AS : donc ce n'est pas une possibilité que vous aviez rayée
 - M : non, on ne l'avait pas écartée d'emblée, on l'a écartée après...
 - AS : quand vous vous êtes rendu compte que c'était bien compliqué ?
 - M : oui surtout qu'on n'avait jamais eu la moindre réponse et on avait contacté un certain nombre d'associations agréées
 - Mme : qui nous ont dit qu'elles servaient en priorité leur département
 - M : donc, on a laissé tomber de ce côté-là
 - AS : vous n'avez été retenus par aucune œuvre, et vous avez eu quels sentiments par rapport à ça ?
 - M : un peu de frustration ; on a trouvé ça un peu léger, on envoie un courrier et on vous répond avec une photocopie de lettre, même pas signée.
 - AS : et dans ces années, vous entreteniez quelles relations avec le service adoption du département ?
 - M : très bonnes relations, on se téléphonait de temps en temps, on allait les voir, on a toujours eu de très bonnes relations avec le service adoption.

- AS : et par rapport à votre projet d'adoption internationale, vous leur demandiez aussi des conseils, des informations ?
- Mr : bien sûr, ce sont eux qui nous ont fourni toutes les informations, les adresses, les listes et les adresses étrangères nous ont même été fournies par le Ministère des Affaires Étrangères, et donc comme nous n'avions jamais eu la moindre réponse, on a laissé tombé et puis David est arrivé
- Mme : et comme ça s'était tellement bien passé alors on s'est dit pourquoi on ne ferait pas la même chose, on était en confiance
- M : donc oui on avait délibérément laissé tomber l'adoption internationale.
- AS : donc David est arrivé en 90 et il correspond à l'enfant dont vous rêviez ?
- M : on ne s'est jamais fait une image de l'enfant que nous souhaitions, il est arrivé, c'était le nôtre
- AS : donc vous redemandez un agrément ?
- M : obtenu en 91
- AS : donc entre le premier et l'arrivée de David, il y a six années ? On vous avait dit que ce serait long ?
- M : oui, oui, il faut compter six ans
- AS : vous aviez le temps ?
- M : oui, mais on l'a toujours, on n'est jamais pressé
- Mme : pourvu que ce soit bien
- M : et comme on dit : tout vient à point pour qui sait attendre.
- AS : donc le deuxième agrément qui se passe ; c'est pas la même impression vous disiez ?
- M : c'est une impression de déjà vu, puisqu'on refait ce qu'on a déjà fait, même plus simple, donc quand on a eu des relations avec des gens pendant six ans, les relations sont plus simples que le premier jour.
- AS : le fait de voir les mêmes personnes, c'était important
- M : non,
- Mme : mais c'est plus facile, c'est tout.
- AS : et vous avez eu un agrément qui a précisé des éléments par rapport à l'âge ?
- Mme : oui on a demandé qu'il soit né après 93
- AS : et David est de 90, pourquoi alors cet écart d'âge ?
- M : je ne sais plus, après 90 ou 93.
- Mme : oui il me semble ne pas me tromper, à partir d'un certain âge, on a droit à un enfant de tel âge, il me semble bien ; mais ça a peut-être évolué ça
- AS : vous voulez dire qu'il y aurait un écart d'âge maximum entre l'enfant et les parents ?

-
- Mme : voilà
 - M : on souhaitait qu'il y ait un certain respect dans l'ordre des choses et on l'a précisé après au cours des entretiens.
 - AS : un garçon ou une fille.
 - M : ça on ne l'a jamais précisé
 - Mme : si on le faisait nous-mêmes, on ne le saurait pas donc...
 - M : sur le deuxième agrément, on avait demandé éventuellement une fratrie, on était prêt à accueillir deux enfants, deux, trois.
 - Mme : mais notre agrément est pour un, parce qu'on n'avait qu'une chambre. On en a souri mais... et comme on ne peut pas discuter, on s'est dit « bon »
 - AS : et avec cet agrément, vous vous dites quoi ?
 - M : on ne voulait pas prendre un autre chemin, on ne souhaite pas de différence entre nos enfants
 - AS : donc par rapport au fait que David était pupille de l'État ?
 - Mme : donc que ce soit pareil, qu'ils soient frère et sœur, il n'y aura pas à dire, toi tu es ci toi tu es ça
 - AS : et vous pourriez aujourd'hui accueillir un enfant qui soit physiquement différent, c'est-à-dire avec une couleur de peau, différent de David ?
 - M : pourquoi pas, mais...
 - Mme : oui, ça ne me gênerait pas
 - M : le teint un peu plus mat, voilà
 - AS : mais un enfant qui soit noir par exemple ?
 - M : moi ça me choquerait vis-à-vis de David surtout.
 - Mme : et vis-à-vis des autres aussi ; quand ils grandissent, ils se sentent un peu tout seuls dans leur famille, alors pour lui ça m'embêterait
 - AS : c'est un élément qui a changé ça ?
 - M : c'est un élément qui a changé par rapport au premier agrément, tout à fait, mais notre position a évolué en fonction de David, en fonction de son état, de son être.
 - Mme : que tout le monde soit pareil
 - M : et c'est vrai que les enfants sont parfois durs les uns envers les autres et on s'est dit si on peut éviter ça déjà en famille, c'est...
 - AS : être parents et parents adoptants ? il y a une différence pour vous ?
 - Mme : pareil
 - M : on n'a pas l'expérience d'être parent donc c'est difficile de comparer les deux choses, mais je ne pense pas qu'on aurait eu une autre attitude.
 - Mme : ça vient même pas à l'esprit.
 - AS : et vous pensez qu'on peut se préparer à être parents adoptants ?

- Mme : quand on n'a pas le choix, vous savez, quand on vous dit du jour au lendemain que dans votre cas il n'y a que l'adoption.
- M : mais je pense qu'il faut quand même s'y préparer, il n'y a que ça, il n'y a que ça.
- AS : vous aviez parlé de votre projet à qui ?
- M : comment ça ? On en a parlé à tout le monde, aux cousins, à la famille, mais ça n'a jamais posé le moindre problème.
- AS : aujourd'hui vous attendez qu'un enfant pupille vous soit confié, est-ce que vous attendez quelque chose de la Dipas ou du service adoption ?
- Mme : qu'il accélère un petit peu
- AS : et comment il pourrait faire ?
- Mme : eh bien dites-le nous, s'il vous plaît.
- M : on est bien conscient de comment ça se passe.
- AS : vous connaissez la procédure de désignation des parents ?
- Mme : oui, par le Conseil de Famille.
- AS : et vous pensez qu'on y peut quelque chose ?
- Mme : quand on veut, on peut.
- AS : donc la question est de savoir si une partie de la décision de confier un enfant revient au service adoption, ou bien si elle est complètement et uniquement au Conseil de Famille ?
- Mme : le Conseil de Famille c'est une réunion de personnes donc qui prend la décision ?
- Réponse.
- AS : si vous aviez une aide ou un conseil à demander vous le demanderiez à qui ?
- M : aux services sociaux, c'est évident.
- Mme : si je connaissais quelqu'un, j'irais le voir, mais je ne sais pas qui alors.
- AS : vous ne connaissez pas grand monde ?
- M : non, non
- AS : et l'assistant social, vous le connaissez ?
- Mme : oui, on l'a rencontré, il est venu à la maison.
- AS : et à ce moment, vous aviez un agrément ?
- Mme : oui, il est venu quand on a fait le changement dans l'Ain.
- AS : et aujourd'hui, vous demanderiez quoi au service adoption ou à l'assistant social ?
- Mme : qu'il fasse en sorte que ça change, que ce n'est pas parce que des parents ont déjà un enfant qu'ils ne peuvent pas adopter un deuxième. Il paraît qu'il y a deux ans, ça se faisait ça, le Conseil de famille a changé et ça ne se fait plus. "si seulement vous étiez venu hier !"

-
- AS : et ça tombe sur vous !
 - M : eh oui !, c'est comme ça, c'est dommage, on aurait du venir deux ans plus tôt.
 - Mme : enfin reconnaissez, vous seriez à notre place.
 - M : c'est vrai qu'on trouve un peu dommageable vis-à-vis de David cette attitude parce qu'il a des chances de rester enfant unique mais ça ne dépend pas de notre fait.
 - AS : vous pourriez qualifier comment les relations que vous avez eues et que vous avez encore avec les professionnels ?
 - silence
 - Mme : il est très gentil, c'est pas la question mais...
 - AS : vous n'avez jamais ressenti le besoin ou souhait de rencontrer des parents adoptants ?
 - Mme : chaque cas est particulier, il y a différents profils.
 - M : et puis, je pense que ce serait créer une différence entre les deux, je ne vois pas pourquoi il devrait y avoir cette différence ; adopter ou faire un enfant, pour moi ça n'a aucune différence, donc je ne vois pas la nécessité de rencontrer des gens, non...
 - Mme : on ne va pas faire un club
 - M : et puis à la limite je dirais qu'on n'a jamais vécu ça comme une frustration, comme un manque et...
 - AS : quand vous avez eu votre premier agrément, vous étiez certains qu'on vous confierait un enfant ?
 - M : on n'est jamais certain de rien, non, la décision ne nous appartient pas.
 - Mme : on a fait tout ce qui était en notre pouvoir.
 - AS : vous auriez attendu longtemps ?
 - Mme : je ne sais pas ce qu'on aurait fait
 - M : on aurait persisté
 - AS : donc aujourd'hui, vous êtes dans une situation qui est un peu différente, l'idée de ne pas aller en adoption internationale, c'est quelque chose qui est définitif ?
 - M : tout à fait, on en a discuté ensemble
 - AS : et qu'est-ce qui a fait que ça a penché de ce côté-ci ?
 - Mme : on ne sait pas quelles seraient les démarches et puis le fait d'être disponible, si on vous dit de partir tant de temps dans tel pays... et puis on ne veut pas exposer David, il peut être malade, il peut...
 - M : et l'expérience que nous avons eue avec les associations, dans les différents pays.
 - AS : si vous aviez une demande à faire aux professionnels de l'adoption, ce serait laquelle ?
 - Mme : et bien il ne reste plus qu'un an

- AS : ce n'est pas une demande ?
- Mme : un peu
- Mr : c'est un ultimatum (rires)
- AS : quand vous disiez tout à l'heure, ce n'est pas un club, ?
- Mme : mais on n'est pas différent des autres.
- M : je ne m'estime pas être différent des vrais parents biologiques
- Mme : il n'y a aucune différence.
- AS : et donc finalement il n'y a pas de questions que vous ne poseriez qu'à des parents adoptants ?
- M : non
- Mme : je ne vois pas quelles questions on pourrait leur poser franchement.
- AS : vous pensez que vous en avez parlé à combien de personnes ?
- M : ce n'est pas un secret et toute personne qui me demanderait...
- AS : et c'est de quel ordre ?
- M : je n'ai pas de chiffres à donner.
- AS : les relations que vous avez eues avec les professionnels, vous les qualifieriez comment ?
- M : courtoises, cordiales, je n'ai pas eu l'impression d'avoir à faire avec des gens qui sont derrière un bureau et qui font de la paperasse.
- AS : professionnelles ?
- M : disons professionnelles élargies
- AS : quand vous avez reçu vos agréments, est-ce que vous avez ressenti le besoin ou l'intérêt d'être accompagnés ?
- M : être accompagnés ?
- Mme : mais on est grand
- M : pas du tout. Notre décision c'était la nôtre donc on assume ce qu'on avait commencé, et puis c'était notre projet, donc on n'a jamais eu le besoin...
- AS : donc vous n'avez besoin de personne ?
- M : ce n'est pas qu'on n'a pas besoin de personne, mais c'est notre projet
- Mme : quand bien même on aurait quelqu'un auprès de nous, je ne vois pas bien ce qu'il aurait fait ; c'est nous qui sommes concernés et puis voilà.
- AS : et le fait que quelqu'un soit à côté de vous, vous aurait enlevé un peu de ?
- Mme : si c'était prévu dans le règlement, "Monsieur Machin sera auprès de vous..."
Bon, il sera là, il sera là
- AS : par respect pour la règle ?
- Mme : oui.

-
- M : moi je ne vois pas ; ça ne me serait pas venu à l'idée.
 - AS : est-ce que vous auriez attendu que quelque chose soit organisé par le département ?
 - M : organisé dans quel sens ?
 - AS : dans le cadre de ?
 - M : de rencontres ? non,
 - AS : vous n'avez pas eu d'attente particulière
 - Mme : c'est vrai que les démarches, c'est moi qui les ai faites et c'est moi qui téléphone de temps en temps pour savoir où ça en est, mais jamais à l'inverse... je veux dire que si je ne bougeais pas
 - M : c'est peut-être une attente... c'est vrai que la démarche se fait toujours dans un sens et pas dans l'autre. / Mme : et c'était pareil dans l'autre département.
 - M : les contacts se faisaient de nous vers les services sociaux mais l'inverse il s'est fait une fois, quand on a eu David.
 - Mme : c'est vrai qu'on se demande s'ils pensent toujours à nous.
 - AS : donc un petit coup de fil ?
 - M : ça fait plaisir / Mme : ça fait surtout celui qui suit l'affaire.
 - AS : et si vous aviez à me dire comment vous avez vécu ces années d'attente, l'agrément ?
 - M : l'agrément ce n'est pas un problème, mais c'est vrai que l'attente est longue.

Entretien n° 23. Monsieur et Madame TISSERAND : « Je veux savoir la vérité sur mon projet. ».

- AS : donc ma première question sera de savoir pourquoi vous avez fait une demande d'agrément adoption ; au moment de cette demande vous aviez trois enfants, en 98.
- Mme : parce que c'était un souhait de longue date, c'était même notre première discussion au sujet des enfants quand on a été en couple, on avait déjà évoqué cette question de l'adoption, et puis les enfants sont arrivés, deux et trois ans après notre mariage, mais c'est vrai que ça a toujours été dans notre tête et après l'arrivée de notre troisième j'ai vraiment voulu mettre en œuvre ce vœu très cher.
- AS : c'est un vœu que vous partagiez avant de vous rencontrer ou bien si c'est votre rencontre qui a provoqué ou fait apparaître ce souhait quand vous avez parlé de votre souhait d'avoir des enfants ?
- M : au départ c'était plutôt si on ne pouvait pas avoir d'enfant, mais bon après la discussion est revenue après Rémi.
- AS : pour vous c'était un souhait qui était antérieur à votre rencontre ou bien si c'est la rencontre qui a provoqué ce souhait ?

- Mme : non, c'est quand j'ai été mariée c'est là que c'est arrivé.
- AS : et vous aviez déjà rencontré des parents adoptants ?
- M : moi non
- Mme : moi j'en ai rencontré justement au moment où j'ai voulu mettre en œuvre cette adoption
- AS : c'est-à-dire après la naissance de Rémi ?
- Mme : voilà, j'ai d'abord rencontré l'institutrice qui venait d'adopter un enfant au Vietnam et je me suis dit "il y a des gens autour de moi qui le font, pourquoi je n'y arriverais pas" et qui m'a mis aussi en contact avec d'autres personnes qui venaient d'adopter aussi.
- AS : qui venaient d'adopter un enfant de ?
- Mme : au Brésil. Et qui viennent d'adopter un second enfant. La seule différence avec nous c'est que ce sont des personnes qui ne pouvaient pas avoir d'enfant. C'est sûr qu'il y a des moments où j'ai vraiment voulu cette adoption et maintenant c'est au fond de moi, je n'arrive pas à me dire non, je ne peux pas m'en défaire, c'est vraiment ancré en moi.
- AS : les premières personnes ou couples que vous avez rencontrés ?
- Mme : eh bien en fait j'ai rencontré la femme seule, j'en ai discuté avec elle ; et puis elle m'a montré la petite, elle me l'a amenée au travail pour me la montrer.
- AS : et l'enfant était petit, grand, bébé ?
- Mme : elle l'avait eue à deux ans mais quand elle m'en a parlé, elle avait quatre ans, et elle avait fait une nouvelle demande pour avoir un autre enfant et je trouvais ça...
- AS : et c'est cette rencontre qui a remis en route le projet ?
- Mme : et bien je lui ai dit, "c'est marrant, pourquoi cette rencontre parce que justement je suis en train de faire des démarches pour adopter" et elle m'a dit "c'est merveilleux, il faut continuer, il y a des enfants..."
- AS : donc vous aviez déjà commencé ?
- Mme : oui, c'était en cours, elle m'a dit qu'il fallait continuer, au contraire on avait déjà une famille et que c'était très bien, d'avoir déjà une famille qui puisse accueillir cet enfant, aussi bien qu'eux qui n'avaient pas d'enfant, elle m'a vraiment encouragée ; et je me suis dit "pourquoi pas nous" et ça a grandi en moi et c'est fou quoi ; même quand j'ai tenu Marie dans mes bras, j'aimerais trop un jour... c'est ma chaire quand même...
- AS : oui ça vient de plus profond comme vous dites de vous, quelque chose que vous n'arrivez pas à expliquer par ailleurs ?
- Mme : si, à mon mari souvent je lui dis : "je ne sais pas, il faut qu'on revoie l'assistant social", la lettre est là pour dire qu'on a eu Marie, mais je n'arrive pas à m'y enlever de la tête.
- AS : vous n'avez pas les mêmes réactions ?

-
- M : non (rires), du moment qu'on a fait la demande d'agrément et les démarches sont assez lourdes quand même, après devant le refus de toutes les associations d'avoir un bébé alors qu'on était prêt, donc on a choisi de faire nous-mêmes un petit frère ou une petite sœur à Rémi, donc Marie est arrivée, moi ça me suffirait, mais c'est ma femme c'est dans sa tête, ça revient sans arrêt ; je la suis dans sa démarche, mais je la suis, c'est tout, c'est pas moi qui ferais la démarche.
 - AS : quand vous avez fait la demande d'agrément, vous souhaitiez accueillir quel enfant ? c'était, j'imagine, un enfant qui était plus petit que Rémi et vous vous étiez fixé une limite d'âge ?
 - Mme : voilà qu'il soit né après Rémi.
 - AS : et vous aviez une limite d'âge maximum ?
 - M : c'était moins de trois ans, actuellement ce serait moins de trois ans...
 - AS : et au fur et à mesure que le temps passe, l'âge pourrait augmenter ?
 - M : sans quand même...
 - Mme : oui mais comme à l'âge de Rémi, je pense que ça doit être dur quand même...
 - M : oui, voilà maximum deux ans.
 - Mme : ça nous paraît dur d'accueillir un plus grand.
 - AS : et par rapport à son origine, vous aviez mis des limites ?
 - M : de type asiatique
 - Mme : oui j'y tenais beaucoup, on avait demandé le Vietnam et à l'époque, c'était fermé...
 - AS : et pourquoi l'Asie ?
 - Mme : moi, ça remonte à mon enfance, c'est mon amie d'enfance qui était vietnamienne qui était adoptée, et j'ai gardé des souvenirs avec elle, c'était quelqu'un avec qui j'étais très bien, je m'entendais très bien, ils ont une douceur, ils ont un regard, ils sont chaleureux, et depuis on est parti, on a voyagé un peu, donc on est passé dans les pays d'Asie et on aime ce style ; j'ai une attirance... d'ailleurs quand j'en croise un ici dans la rue, j'ai du mal à me retenir de le regarder
 - AS : et cette amie représentait qui pour vous ?
 - Mme : en fait j'étais à l'école avec elle, c'était ma meilleure amie à l'époque, depuis la maternelle...
 - AS : que vous avez gardée ?
 - Mme : non on s'est perdu de vue, à mon grand regret, on s'est suivi pendant trois années...
 - AS : et c'est quelqu'un qui a compté pour vous ?
 - Mme : j'étais en cinquième, on a fait trois années ensemble jusqu'en troisième, à des âges où on aime bien avoir une amie, surtout que je n'avais pas beaucoup de relations, de... je ne parlais pas beaucoup avec ma maman, et je pense qu'on s'est confié beaucoup l'une et l'autre.

- AS : comment vous avez vécu la procédure d'agrément ?
- M : pas évidente, pas au niveau des démarches, mais de se remettre en question, surtout devant le psychologue, c'est bien dans un sens, mais pour avoir des refus après systématique, c'est trop. Mais pour nous ça ne s'est pas trop mal passé.
- AS : vous avez eu l'impression que les entretiens que vous avez eus, ont consisté en quoi ?
- M : avec l'assistant social, c'était plus nous éclairer sur les démarches, sur les conséquences d'une adoption, d'être conscient qu'une adoption ça ne se fait pas comme un enfant légitime, on va dire, c'est...
- Mme : c'est pas tout rose
- M : et puis avec le psychologue c'était plus une remise en question.
- AS : oui parce qu'un agrément c'est d'abord une évaluation, on doit donner un avis, et est-ce que vous avez eu l'impression qu'il y avait autre chose que ça ?
- M : il y a eu déjà le compte rendu qu'on a eu sur l'agrément, ça correspondait à ce qu'on est vraiment et ce qu'on souhaitait et en plus on a eu des conseils, des informations supplémentaires.
- AS : vous avez eu l'impression que cette procédure d'agrément vous avait amené quelque chose ou au contraire c'est nous qui étions venus chercher des informations sur vous ?
- Mme : moi je pense qu'il y a besoin de ces entretiens ; on ne peut pas... heureusement on nous a expliqué tout ça, on voit tout en rose en fait, il y a des questions qui n'ont rien à voir avec l'agrément et qu'on pose et on attend des réponses et vous êtes là pour...
- AS : des questions par exemple ?
- Mme : du type est-ce qu'il faut dire à l'enfant s'il est adopté ou pas, on y pense après...
- AS : est-ce que vous diriez que c'est une forme de préparation ?
- Mme : moi je trouve, vous nous préparez bien.
- M : du moment déjà qu'on fait les démarches, on est plus ou moins préparé, c'est qu'on est prêt. Donc c'est un complément de préparation.
- AS : donc la première préparation, c'est vous qui l'avez faite ?
- M : et bien oui, c'est se préparer dans la tête, en couple
- AS : voilà, donc pour vous il y a eu prise de vie commune, les enfants qui arrivent et cette idée d'adoption qui revient et à ce moment-là, comment ça s'est passé ?
- Mme : de toute façon c'est moi qui en ai parlé, c'est vrai que Rémi est arrivé dix ans après les deux aînés, c'est vrai que mon époux ne voulait pas un autre enfant parce qu'ils sont tous nés par césarienne, ça aussi ça comptait, et il m'a dit "si on le fait, on le fait maintenant" ça fera un équilibre par rapport à Rémi qui se trouvait enfant unique et pourquoi pas ?

-
- AS : et entre le moment où vous avez fait votre demande d'agrément et le moment où vous l'avez obtenu, est-ce que l'idée, l'attente de l'enfant a été modifiée ?
 - Mme : non, on est resté...
 - M : il n'y a que le sexe qu'on avait... on avait une préférence pour une fille, mais on était pas déterminé vraiment sur... l'âge passait en priorité.
 - AS : et une préférence pour une fille, c'était ?
 - M : non, en fait quand on fait la demande d'adoption c'est comme si on faisait un bébé, l'attente est plus longue. De toute façon quand on décide de faire un enfant, il ne vient pas le lendemain.
 - Mme : oui ; on souhaitait soit un enfant d'Asie soit un enfant d'Amérique du Sud, on avait élargi un peu par rapport au Vietnam qui était fermé, mais c'était toujours dans le secteur géographique.
 - AS : et vous avez élargi une fois que vous avez vu la situation au Vietnam, après l'agrément ?
 - Mme : non, c'est l'assistant social qui nous avait alertés là-dessus, c'était pas possible.
 - M : et puis après les refus...
 - Mme : c'est vrai qu'en priorité j'ai contacté les associations pour la Thaïlande, pour le Laos et après je me suis tournée vers l'Amérique du Sud mais c'était un second plan, mais élargir en Afrique par exemple, par rapport à notre fille aînée, elle...
 - AS : pour vous il y a une différence entre être parents et être parents adoptants ?
 - M : oh oui, c'est pas les mêmes, on n'a pas les mêmes réflexes, on ne doit pas s'y prendre tout à fait pareil... pour parler avec l'enfant adopté, de son adoption, c'est obligé qu'un jour il y ait une discussion comme quoi ce n'est pas son vrai frère ou sa vraie sœur, donc on ne peut pas faire pareil, réagir de la même façon, on a une petite crainte...
 - Mme : et puis il faut qu'on apprenne à se connaître, je pense que ce n'est pas évident pour lui non plus, il faut que les liens se créent, même si on attend.
 - M : on voit bien, surtout depuis qu'on a la petite, surtout qu'elle a quatre mois, elle nous reconnaît déjà, elle sait qui on est, donc... un bébé de deux ans il aurait déjà eu une cassure, donc c'est dur à passer pour ses parents.
 - AS : vous avez eu quelles réactions en recevant votre agrément ?
 - Mme : moi, sincèrement j'attendais, j'ai trouvé un recommandé dans ma boîte aux lettres, j'ai téléphoné à la poste du village parce que j'attendais tellement ça, je me suis dit c'est peut être ça et la poste m'a dit «c'est reparti à la poste centrale », j'ai pris ma voiture et je suis allée chercher la lettre ; j'ai ouvert à la poste parce que j'attendais ça avec une impatience... je ne pouvais pas attendre le lendemain.
 - AS : et ça représentait quoi pour vous ?
 - Mme : pour moi, enfin, on nous avait bien dit qu'un enfant n'était pas dû parce qu'on avait l'agrément, mais pour moi, je me suis dit "ça y est, je vais réussir, je vais avoir

cet enfant ; ils m'ont comprise, ils me suivent dans mon projet", enfin c'était merveilleux ; enfin c'est ce jour-là qu'il me fallait le recommander, c'était pas le lendemain, il fallait que je sache.

- AS : et pour vous ?
- M : j'ai dû l'apprendre par téléphone, c'était l'aboutissement de notre démarche, on était comme on avait dit et vu que ça correspond, donc on avait été honnête et on nous avait fait confiance et puis de pouvoir lancer les démarches.
- AS : donc en même temps, la porte ouverte et le fait qu'on avait bien compris votre démarche et vous sentiez une confiance ?
- M : voilà.
- AS : donc vous avez l'agrément et après ?
- Mme : et bien après tous les courriers aux associations, les coups de téléphone, j'ai écrit à toute la liste qu'on m'avait donnée ; ils ont tous eu un courrier, ils m'ont tous répondu et par rapport aux réponses j'ai téléphoné ; c'est pas évident et puis là quand on prend tout, c'est l'échec, c'est dur.
- AS : et les réponses ?
- Mme : et bien déjà, les conditions mises par les pays, vu que nous avons déjà trois enfants, ce n'était pas possible, en Thaïlande si on avait deux enfants du même sexe ils pouvaient nous en confier un troisième, mais pour nous ça n'allait pas ; pour le Laos, il ne fallait pas avoir deux enfants, pour la Chine pareil.
- AS : donc vous vous retrouvez avec des réponses négatives et vous faites quoi ?
- Mme : et bien on est parti avec nos trois enfants en vacances dans le Pacifique en février 2000 et on a conçu notre petite fille. Donc toutes les portes se sont fermées.
- AS : donc ça c'était combien de temps après votre agrément ?
- Mme : on a eu l'agrément en février, et j'étais allée lire les comptes-rendus pour savoir s'il y avait des choses à...
- AS : vous avez eu quels sentiments quand vous avez eu toutes ces réponses négatives ?
- M : autant l'agrément c'était bien, autant là c'était un échec ; si toutes les associations sont pareilles, il faudrait peut-être qu'on nous le dise, que ça va être très très dur pour vous, ou impossible ; plutôt que d'avoir l'agrément et se dire "ce coup-là, c'est bon" et de voir que personne ne nous suit.
- AS : donc un grand découragement ?
- Mme : oui, ça m'a brassée, complètement, avec une association, je pleurais au téléphone et la dame m'a dit "écoutez Madame, je sais que vous êtes très malheureuse, rappelez-moi quand vous voulez, on pourra en parler pendant des heures si vous voulez, faites votre bébé, faites votre bébé, il y en a qui ne peuvent pas en avoir", et là j'ai dit non, c'est pas la peine
- M : autant moi je comprends ça, mais elle non, je comprends que des personnes qui ont l'agrément et pas d'enfant soient prioritaires.

-
- Mme : oui, mais moi je dis aussi que je peux rendre un enfant heureux
 - M : oui mais en terme de priorité
 - Mme : on parle tout le temps de tout ce qui se passe dans le monde, et je me dis pourquoi pas nous ? Mais il y a quand même un enfant quelque part, je ne peux pas croire... je ne comprends pas là
 - AS : et si on fait abstraction pendant trois minutes du fait qu'il y a effectivement des enfants dans le monde qui ont besoin de parents et qui n'en ont pas, par rapport à vous, à vos sentiments, pour vous l'adoption ça a quel sens ?
 - Mme : pour moi, comment expliquer ? comment je pourrais dire ? c'est pas évident de trouver les mots ; c'est profond, j'ai envie de cet enfant, je le désire, c'est pas la peine que j'en mette au monde encore deux ou trois naturellement, c'est celui-là que je veux maintenant ; Marie est là, mais je ne peux pas m'empêcher... j'ai envie de cet enfant, je suis prête à faire, je ne sais pas combien de démarches pour aller le chercher, pour aller... c'est ce que je me suis dit quand on a pris la maison, ils ont tous leur chambre et il y a encore une chambre pour lui.
 - AS : il y a encore de la place ?
 - Mme : oui et puis une chambre, sa propre chambre.
 - AS : avec qui vous parlez de l'adoption, avec qui vous en avez parlé ?
 - Mme : avec personne ; la famille vous voulez dire ? Moi, j'en ai parlé à des amis maintenant...
 - M : on en a parlé pendant le temps où on faisait les démarches ; pour mon cas personnel, j'évite même d'en parler, comme ça ne relance pas trop la discussion parce que c'est plus dur pour repartir, mais elle c'est dans sa tête, c'est dans sa tête,
 - Mme : j'y ai pensé pendant toute ma grossesse ; et quand j'ai eu Marie dans les bras à la maternité, c'est revenu d'une force.
 - AS : vous avez rencontré d'autres parents adoptants ?
 - Mme : non, la dame que j'avais vue a arrêté de travailler ; mais j'ai contacté des parents dont l'assistant social m'avait donné des coordonnées, des parents qui avaient adopté un petit garçon de Thaïlande, par téléphone ; et après j'ai contacté des personnes qui ont adopté au Mexique, par téléphone aussi, c'est l'assistant social qui m'avait donné aussi les coordonnées ; des gens très gentils "venez à la maison, venez voir nos enfants, ils sont super"
 - AS : et là il n'y a pas eu de suite ?
 - Mme : mais c'est-à-dire qu'ils ne les avaient pas eus vraiment bébé, ils avaient trois ou quatre ans et ça nous avait arrêtés un peu ; déjà quitter l'Asie et en plus pas de bébé, mais ça s'est arrêté là.
 - AS : vous aviez pris contact avec Enfance et Famille d'Adoption ?
 - Mme : Enfance et Famille d'Adoption ? non, ça ne me dit rien du tout.
 - AS : ce n'était pas un besoin pour vous d'avoir des contacts avec des parents adoptants ?

- Mme : moi, je pense que ce serait venu du moment où on allait aboutir, rencontrer d'autres parents... si on avait des interrogations
- M : pour savoir comment ça s'est passé pour eux, qui ils ont rencontré là-bas
- Mme : oui, c'était plus à ce moment-là, il aurait fallu que l'on avance un peu plus...
- AS : donc par exemple si vous aviez un chemin qui s'ouvre dans tel pays, vous pensez que vous auriez souhaité rencontrer des gens pour voir concrètement.
- M : voilà, parce que avant non...
- AS : les relations avec les professionnels de la Dipas, vous en diriez quoi ?
- Mme : ça s'est bien passé
- AS : et vous avez l'impression que les entretiens étaient ?
- M : avec l'assistant social, on a eu plus de contacts, parce qu'on a vu une fois le psychologue, l'entretien avec lui a été plus difficile
- AS : et pourquoi ?
- Mme : je ne sais pas
- AS : vous avez eu le souhait à un certain moment de demander quelque chose à quelqu'un et à qui vous l'avez demandé ?
- M : si quand on a eu besoin, on a demandé à une personne qui travaillait en Thaïlande et là on s'est dit que par son intermédiaire, et malheureusement par rapport au texte, on ne pouvait pas ; et en plus il est revenu avec une femme qui était née là-bas donc...
- AS : il y a combien de personnes environ qui sont au courant de votre projet d'adoption ?
- M : très peu, nos enfants, un couple d'amis très proches
- Mme : et moi la personne que j'ai rencontrée, l'institutrice
- M : et puis surtout devant le refus des associations ; si ça avait débouché, c'est sûr qu'on en aurait parlé à plus de personnes mais bon, on évite même d'en parler aux enfants.
- AS : donc Marie arrive et l'adoption est toujours là et vous vous êtes dit quoi ?
- M : c'est surtout que tous les mois elle me ressortait son dossier, donc elle écrivait quand même parce qu'on recevait des trucs...
- AS : aujourd'hui, vous avez quelles demandes à faire à qui ?
- Mme : la seule demande aujourd'hui, c'est qu'on me dise si mon projet peut aboutir.
- AS : et qui peut vous dire ça ?
- Mme : je pense que c'est le Conseil général qui peut, l'assistant social qui nous connaît.
- AS : donc vous en êtes aujourd'hui à attendre quoi ?
- Mme : j'attends la vérité, sincèrement, qu'on me dise "c'est fini, ce n'est pas la peine d'insister" ce sera très dur, mais au moins je saurai...

-
- M : en fait, on est toujours dans l'incertitude
 - Mme : maintenant je veux qu'on me dise
 - AS : donc maintenant vous auriez besoin, vous auriez demandé ?
 - Mme : et bien qu'on me dise si ça va être possible, qu'on m'aide pour que j'y vois plus clair
 - AS : c'est ce dont vous auriez besoin aujourd'hui et avant ?
 - M : avant rien de... non, quand on avait besoin de renseignements, on téléphonait, donc...
 - AS : et pour vous le terme accompagnement signifierait quoi ?
 - Mme : pour moi, aujourd'hui, ce qu'il me faut c'est la vérité "est-ce que je vais adopter un jour ou pas " je voudrais savoir, qu'on me dise enfin si c'est possible.
 - AS : et qui pourrait vous dire cela ?
 - Mme : et bien l'assistant social, celui qu'on connaît, qui nous suit.
 - AS : et vous pensez vraiment qu'il pourrait vous donner une réponse ?
 - M : il doit bien savoir quand même
 - AS : ou plutôt vous aider à éclaircir un peu les choses, en vous donnant des informations ?
 - M : oui si vous voulez
 - AS : si vous voulez bien, on va reprendre cette question hors micro ; merci à vous de cet entretien.

Entretien n° 24. Monsieur et Madame VERNE : « ... le choix de la sélection... ».

- AS : donc ma première question sera de vous demander pourquoi vous avez demandé un premier agrément adoption ?
- M : la première demande se situe en 93, et c'était après une période où on avait découvert des problèmes de fertilité qu'on a d'abord essayé de résoudre à travers des traitements médicaux qui n'ont pas donné les résultats attendus ; et à travers des amis et une ouverture d'esprit, on s'est orienté vers l'adoption
- AS : donc c'étaient des problèmes de fertilité qui étaient de quelle nature ?
- M : en fait pas complètement expliqués, des problèmes de fertilité, pas de stérilité, mais considérables, mais pas de stérilité ; pour moi d'abord parce que c'est pour moi qu'on a découvert le problème, mais qui laissait des opportunités, donc ce n'était pas exclu, donc on pensait au début réussir quand même.
- AS : vous avez eu des inséminations artificielles avec sperme du conjoint, et pas d'IAD ?
- M : non

- AS : les personnes dont vous parliez tout à l'heure dans le sens d'une ouverture, qui vous a permis de vous orienter vers l'adoption, c'étaient des parents adoptants ?
- M : c'étaient des parents adoptants ; des amis qui avaient adopté deux filles, une de Chine et l'autre de Thaïlande et c'est eux...
- Mme : on en avait parlé avant, mais c'est vraiment quand je les ai rencontrés, de voir cette famille, je me suis dit «c'est vraiment ce que je veux, ce que nous voulons» ; mais on en avait parlé avant et l'adoption n'était pas quelque chose d'inconnu pour nous ; des années avant on parlait déjà de l'adoption après qu'on ait eu des enfants biologiques, un troisième enfant par exemple ; donc cette décision n'a pas été très difficile pour nous.
- AS : et cette idée d'adoption avant de savoir que vous auriez des problèmes pour en avoir de votre couple, elle avait quel sens ?
- M : c'est une rencontre d'autres cultures déjà parce que moi j'ai habité à l'étranger quand j'étais enfant, c'était un complément, quelque chose qu'on avait envie de faire ; c'était un mélange
- Mme : on avait vu déjà beaucoup de familles avec des enfants adoptés, et on avait cette idée d'être dans la même situation et on se disait «c'est possible pour nous aussi»
- M : le problème majeur à l'époque, c'est qu'on voit la grossesse avant l'enfant, c'est ça qui est impossible à franchir pendant une longue période et ce qu'on travaille le plus dans les traitements c'est la grossesse, l'enfant n'a plus de sens ; et c'est là que ça prend du temps, on s'use en se frappant la tête contre le mur et on s'use, et en même temps on mature d'autres possibilités et alternatives.
- AS : ce travail se fait quand ?
- Mr : constamment, je veux dire ; d'un côté plus on reçoit de coups face au mur, plus il faut le contourner, donc d'abord explorer différentes alternatives médicales, et l'autre c'est l'adoption ; se dire «qu'est ce qu'on veut dans la vie ? » une famille ; cette grossesse... et pour toi, c'est une période très stressante, pour toi, grossesse - féminité - fécondité
- Mme : c'est vrai, peut-être après des années, pour nous ça prend des années, et on réalise que ce que nous voulons c'est un enfant, ce n'est pas une grossesse, mais c'est dur, très dur pour moi, surtout pour le premier.
- M : et de réaliser ce qui n'est pas toujours bien expliqué dans l'adoption, mais que quelqu'un nous a dit, peut-être l'assistant social ou quelqu'un d'autre, «l'adoption, tu arriveras droit au but, avec persévérance, avec les autres trucs, tu n'arriveras jamais, c'est un jeu de loto».
- AS : c'est-à-dire qu'il y a toujours un espoir, toujours la certitude ?
- Mme : oui
- M : absolument, on réalise que le médical c'est un jeu de loto, il n'y a pas de certitude, parce qu'eux-mêmes ne connaissent pas la clef, et quand on réalise ça...

-
- AS : les premiers adoptants que vous avez rencontrés, vous les avez rencontrés bien avant de commencer les démarches d'agrément ?
 - M : pas trop longtemps avant, en 92 ; dans nos familles il y a des personnes qui ont adopté mais pas très très proches quand même, ce sont des adoptions qui datent de quinze ans ; mais quand on a rencontré nos amis en 92, ce qui était intéressant c'est que c'étaient des gens de notre âge, qui faisaient notre boulot, qui faisaient notre type de voyage et qui avaient des enfants qui étaient heureux, bien adaptés, et on les voyait tellement heureux que c'était encore plus facile ; après on a rencontré d'autres parents où on voyait de nouveau une famille bien unie mais on avait aucun autre point commun entre notre vie et la leur.
 - AS : quand vous avez commencé à penser à l'adoption, vous aviez une idée de l'enfant que vous souhaitiez accueillir ?
 - Mme : je crois qu'on a examiné les différents pays, ça c'est la première chose, on fait un peu un tour du monde et après ça on a décidé de faire une adoption vers l'Asie parce qu'au niveau du temps c'était le plus facile
 - AS : le plus rapide ?
 - M : oui, le plus rapide et les enfants qui étaient encore bébé.
 - Mme : voilà pourquoi on a choisi l'Asie et le Laos...
 - M : ça c'est une coïncidence. Une chose qu'on avait bien visée c'est qu'on ne voulait pas adopter un enfant d'Europe de l'Est, ou de l'Europe en tant que telle ; pour nous l'adoption c'était adopter un enfant d'une autre couleur ; il y avait quelque chose là-dedans, en disant «on n'est pas en train de chercher un remplaçant» et
 - AS : vous en auriez presque été à souhaiter adopter un enfant dont on puisse voir qu'il a été adopté, qui ne vous ressemble pas ?
 - Mme : oui, oui, c'était important pour nous, je ne sais pas pourquoi...
 - AS : et cette non-ressemblance était importante ?
 - M : absolument ; disons «puisque'on ne reçoit pas l'enfant biologique, on est vraiment une famille adoptive et c'est vers l'Asie»
 - AS : voilà. Donc l'Asie, le temps de réalisation et un bébé ?
 - Mme : voilà, c'est ça.
 - AS : la possibilité d'accueillir un enfant noir, de peau noire, vous y aviez pensé ?
 - M : c'est vrai qu'on ne l'a pas retenu, je crois qu'on pensait que dans le contexte d'intégration de la société et de notre travail, on recherchait une ressemblance avec nos connaissances, là il y avait un niveau de culture...
 - Mme : et puis nos amis ont des enfants asiatiques, et dans ce temps-là, on a décidé que nous...
 - M : c'est vrai
 - Mme : ah voilà, c'est...
 - AS : c'est toujours la même famille dont on parle ?

- M : oui, oui
- Mme : oui, elle a été très importante, c'est une de mes meilleures amies maintenant
- M : mais c'est bien possible que si on avait rencontré une famille avec des enfants nés en Afrique, ou en Amérique Latine que ça aurait été notre décision.
- AS : entre le moment où vous avez commencé les démarches et le moment où vous avez eu l'agrément, est-ce que cette attente a été modifiée ?
- M : la procédure pour nous était... d'abord il y avait un support fantastique de l'assistant social, de la Dipas, et quand on a reçu l'agrément, on n'était pas préparé à la suite, et quand on l'a reçu, on s'est dit «on fait quoi ? » et on a commencé à faire des recherches, on n'avait rien préparé.
- AS : je reprends ma question, est-ce que pendant l'agrément votre attente de l'enfant a été modifiée ?
- M : non, mais j'essaie de vous répondre, je vous dis que l'idée que nous avions de l'enfant c'était un enfant, on savait qu'on allait réussir, mais d'une manière pendant l'agrément on n'attendait que l'agrément et c'est à partir de l'obtention de l'agrément, qu'on a commencé à se dire «où est-ce qu'on va ? » et c'est là qu'on a commencé à faire des recherches...
- AS : mais l'agrément donnait déjà des contours ?
- Mme : pas plus
- M : on voulait toujours un enfant de bas âge et on cherchait des pays qui pouvaient nous offrir ça au niveau temps aussi.
- AS : vous avez vécu comment la première procédure d'agrément, les entretiens ?
- M : on a tous, nous les adoptants, une crainte d'une intrusion dans la vie privée, d'une indiscretion dans nos motivations, et donc au début c'est une crainte «est ce qu'ils vont comprendre notre situation ? ». Dès qu'on a pris contact avec la Dipas, l'assistant social et les autres, notre vision a complètement changé, puisqu'on voyait déjà une personne très respectueuse vis-à-vis de notre famille, qui avait plein de compréhension pour la situation, on rencontre une compréhension, une ouverture, une sensibilité qui nous a beaucoup aidés puisqu'on a compris après que les choses dont on avait discuté avec lui nous avait naturellement ouvert l'esprit.
- AS : vous avez eu l'impression d'être jugés ?
- M : non pas du tout. J'ai eu l'impression qu'il me disait «vous voulez un enfant, nous sommes là pour vous accompagner », c'était un message et ça nous a rassurés.
- AS : cette impression d'accompagnement, vous l'avez ressentie dès les premières rencontres ?
- M : absolument
- AS : c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu pour vous des entretiens d'évaluation avec les autres intervenants peut-être ?
- M : bon il y avait des différences naturellement, l'assistant social était le plus accueillant,

-
- AS : donc les entretiens avec l'assistant social étaient sur un mode d'accompagnement alors qu'il avait une évaluation à faire ?
 - M : oui, mais
 - Mme : oui mais on ne l'a jamais senti de cette manière, c'est toujours une conversation entre des personnes, très agréables toujours.
 - AS : donc une impression d'accompagnement ?
 - M : voilà l'évaluation n'était pas très apparente, il présentait son rôle, je dois faire ça et ça, je suis là pour vous aider et il savait quel bouton appuyer pour activer les réflexions, ou des discours et la conversation avec lui nous aidait aussi à ouvrir d'autres sujets ; sans qu'il dise «maintenant, je vais vous parler de ça », il naviguait très bien dans ce contexte assez difficile, et il nous a fait ouvrir pas mal de points de réflexion.
 - AS : votre réaction à l'obtention de l'agrément ?
 - M : pas une victoire mais un succès
 - Mme : avec un dîner au restaurant
 - M : c'était pour nous «ça y est, on se lance », je crois qu'à ce moment, on était un peu naïf, et on s'est aperçu que ça allait peut être long.
 - AS : je reviens sur cette valeur de l'agrément, vous étiez bien persuadés de l'avoir ?
 - M :oui, oui, non mais naturellement, il n'y a pas de suspense, mais on ne sait jamais, on était assez rassuré...
 - Mme : mais il y a toujours 0,5 % de doute.
 - AS : l'assistant social représente qui pour vous ?
 - M : Puisqu'il a exprimé son évaluation à travers son rapport, pour nous c'est une personne qui nous assez bien compris, assez bien vus, c'est une personne avec qui on se sent assez proche et c'est une personne importante dans notre parcours et qui l'est toujours ; et pour le deuxième il nous avait déjà mis en marche, on avait moins besoin de lui, mais pour la première fois, c'est important ; c'était un plaisir de le voir, il y avait une alchimie qui marchait
 - Mme : oui, c'est vrai.
 - AS : donc vous avez un agrément, donc ça fait six ou sept ans de cela, et vous faites quoi, vous vous rendez compte que ce n'est pas fini mais que ça commence ?
 - M : on avait des idées, on avait des contacts et donc on a commencé à demander à la MAI, et on a reçu pour cinq ou six pays ; donc ce qui nous a frappés, c'était le temps d'attente...
 - AS : donc vous cherchez déjà de la documentation
 - M : et puis on a contacté deux associations françaises, on s'est déplacé à Paris, ils nous ont dit «envoyez-nous votre dossier », mais tout ça, ça va prendre du temps et on s'est lancé sur différentes choses, sur différents chemins, j'ai pris des contacts personnels, mais quand c'est revenu, c'était pas si évident que ça et on a compris

qu'il fallait lancer nous-mêmes ; puisque les associations ne nous offraient pas ce qu'on voulait, on s'est tourné vers d'autres pistes et on a rencontré une famille qui avait adopté deux enfants au Laos, c'étaient des gens formidables et pour nous ça a été le deuxième déclic, on s'est dit «on est sur le bon chemin », ils nous ont expliqué qu'ils avaient adopté en 92 et 94 et avec eux aussi on a eu une très bonne alchimie et eux avaient des connexions avec...

- Mme : et c'était là où c'était aussi le plus rapide
- M : tout commençait à se...
- AS : et vos contacts avec l'association ont été comment ?
- M : nous avons écrit à plusieurs associations, on a eu une rencontre, mais nous on voulait une démarche individuelle, on voulait utiliser les ressources qu'on avait, les ressources personnelles, financières, les contacts organisationnels, les supports...
- AS : vous ne souhaitiez pas trop finalement adopter par un organisme ?
- M : s'il pouvait remplir les conditions de rapidité, mais la plupart indiquait plus d'attente, moins de choix de sélection, moins de... je ne dirais pas «choix de sélection », ça nous mettait dans un rôle passif, on voulait être actif, on ne voulait pas seulement attendre, on était impatient de faire quelque chose et donc avec cet agrément, on ne va pas se tourner les pouces à la maison et attendre que quelqu'un fasse quelque chose, il faut...
- Mme : et puis c'était important pour nous d'aller dans le pays de notre enfant, on voulait rester dans le pays pour...
- AS : parce que compte tenu de différents éléments, vous avez dû recevoir des réponses positives des œuvres
- Mme : oui, une au moins ; les autres c'était plutôt «envoyer 10 000 francs » mais sans aucune indication, sans assurance qu'on vous confierait un enfant dans un temps proche et qui soit le plus jeune possible comme vous le souhaitez.
- Mr : exactement ; mais je crois qu'il faut admettre qu'on était très impatient ; l'impatience était incroyable et ma femme, chaque soir «allez, il faut faire quelque chose »
- Mme : c'était très frustrant pour moi, je ne pouvais rien faire...
- AS : c'est insupportable d'être ainsi dépendant !! Donc vous partez au Laos, un peu par le couple que vous aviez rencontré ?
- M : voilà, on les a rencontrés en octobre, on a attendu deux mois, trois mois et on s'est dit «il faut qu'on parte, il faut qu'on parte » et on est parti...
- AS : donc voyage et vous revenez avec la petite, je passe rapidement et je viens au deuxième agrément ?
- M : c'est un agrément qu'on a eu dans les plus courts délais, on était déjà dans la mentalité...
- AS : et cet agrément s'est passé comment ?
- M : super rapide, c'était plutôt un suivi, il nous a dit «je ne suis pas étonné que vous

redemandiez, parce que ça s'est tellement bien passé » et c'était une très bonne expérience pour nous, nos contacts étaient tout à fait fiables, honnêtes et toujours avec des religieuses.

- AS : les contacts avec les professionnels de l'adoption sont de quelle nature ? Est-ce que ces contacts dépassent le cadre professionnel ?
- M : c'est peut-être aller un peu trop loin, si professionnel veut dire qu'on essaie de créer des liens et de réconforter une famille qui est en train de faire une démarche difficile, et bien c'est son travail, je dirais que c'est une personne qui est dévouée à son travail et qui va faire le pas en plus pour essayer d'assurer et d'accompagner, je ne dirais pas qu'on est en dehors de la norme, mais c'est un déclic, avec un déclic c'est plus facile, mais je ne dirais pas que ce n'est pas professionnel, je dirais que c'est très professionnel et que ça évolue et que ça montre un grand professionnalisme. Mais quand on a vu l'assistant social la deuxième fois, il y avait aussi la fierté d'avoir notre enfant, là l'agrément était secondaire, on connaissait la route.
- AS : la voie avait été ouverte.
- Mme : exactement, c'était un péage avec une carte bancaire.
- M : tout le stress était parti, on a un enfant, si le deuxième n'aboutit pas, au moins, il y avait plein d'assurance.
- AS : donc pour la deuxième adoption, vous retournez directement au Laos, vous reprenez un peu le même chemin
- M : non un peu différent quand même, puisqu'on ne pouvait pas vraiment s'inscrire dans n'importe quelle liste, ça devait être au niveau et à la mesure de notre disponibilité, donc on s'est présenté là-bas pour habiter dans un orphelinat, et on n'a pas indiqué pourquoi on allait venir, on pensait que c'était sous-entendu, quand on est arrivé là-bas, on s'est rendu compte qu'ils n'avaient pas compris, et nous on arrivait avec ce but bien précis, j'avais pris un congé sans solde pendant trois mois, et nous on disait on va réussir dans les trois mois, sans leur accompagnement puisque, avec le système, il faut insister, aller de gauche à droite, donc le deuxième voyage a été très différent puisque pendant trois semaines, on a frappé à toutes les portes des orphelinats, des hôpitaux...
- Mme : nous avons été très bien accueillis
- M : on sentait qu'on allait réussir, on se sentait encadré et là on a eu de la chance, ils nous ont trouvé un enfant.
- AS : donc troisième agrément, il est tout récent, c'est un peu comme le deuxième ?
- M : le troisième ? moins tactique parce qu'il est visé dans le temps, on a de la place pour un troisième.
- AS : donc vous avez interrogé la MAI et vous avez envisagé d'aller vers un autre pays ?
- Mme : oui, avant on en parlait parce qu'on ne savait pas si on pouvait retourner au Laos, et on a commencé de parler d'autres pays, mais toujours en Asie

- M : dans la région.
- AS : c'est important pour vous cette proximité d'origine des enfants ?
- M : une des raisons, c'est que c'est une racine commune pour eux, et pour l'identité de la famille, c'est important qu'on garde des piliers assez fixes pour nous-mêmes aussi en disant que «voilà, ça c'est notre famille ».
- AS : l'enfant que vous souhaitez accueillir serait plus jeune que votre dernier ?
- Mme : oui bien sûr
- M : je pense même, que c'est une condition
- AS : et compte tenu du fait que l'agrément est valable cinq ans, l'enfant qui arriverait pourrait avoir jusqu'à sept ou huit ans, vous vous êtes donné un âge maximum à son accueil ?
- M : nous on est toujours dans l'optique d'avoir un troisième enfant qui soit en bas âge, c'est-à-dire en dessous de douze mois, ça c'est bien clair ; pour la première adoption c'était essentiel, pour le deuxième c'était important, mais pas aussi impératif, pour le troisième il ne faut pas rêver, ce n'est pas facile ce qu'on a fait, c'est une chose qui est assez exceptionnelle puisque ce n'est pas évident d'avoir des enfants de deux et trois mois, il faut le reconnaître, c'est une chance et même si on a vu d'autres couples et je crois que ça nous a profondément agréablement surpris, c'est qu'on a vu d'autres couples qui adoptaient une fille de trois, quatre ans où on a vu que le contact était aussi rapide et ça nous a quand même surpris parce que dans nos idées plus ou moins préconçues, on se disait que les liens étaient beaucoup plus faciles si l'enfant a entre deux et douze mois. Et là on a vu que ça va très très vite et donc aujourd'hui, on ne serait pas inquiet à accueillir un enfant qui soit un peu plus grand, mais je crois qu'on a une préférence pour un bébé.
- Mme : et pour nos enfants maintenant, c'est important que ce soit un petit parce que quand on voit nos amis où arrive un petit frère ou une petite sœur, c'est toujours un petit qui arrive, c'est un bébé ; un frère ou une sœur qui arrive, ce n'est pas un enfant de deux ans, ou trois ans, c'est un bébé.
- AS : vous avez l'impression qu'elles attendent un petit frère ou une petite sœur ?
- M : naturellement nous avons parlé
- Mme : et même avant que nous ayons commencé à en parler en famille que nous voulons un autre enfant, elle m'a dit «je veux un petit frère »
- AS : et vous en pensez quoi ?
- M : et bien nous, on pense que c'est un choix ; pour les deux premiers nous souhaitons avoir deux filles pour qu'elles soient proches l'une de l'autre ; au début on pensait que c'était assez important. C'est vrai que pour nous c'était une préférence qu'il y ait une complicité entre elles, mais il n'y a pas de choix et dans la tête ce n'est pas une exclusion ; on a une préférence mais si ça se joue différemment, ça se joue différemment ; c'est le destin qui fait son chemin, c'est pas qu'on fasse confiance au destin, mais on se dit «le destin veut ça »

-
- Mme : et pour moi, que ce soit une fille ou un garçon... c'est pareil.
 - AS : dans aucune des adoptions que vous avez réalisées, vous avez fait appel aux services départementaux ?
 - M : je ne me souviens plus si... je pense qu'avec l'agrément, ils ont envoyé une fiche qui disait qu'on pouvait contacter la MAI, ou l'assistant social m'a donné l'adresse ; mais je n'ai jamais vu que le département de l'Ain pouvait nous amener à faire quelque chose. Je crois que l'aide venait si on cherchait un pupille de l'État, il fallait garder un contact ; donc pour nous c'était cela : si on voulait un enfant français, il fallait se tenir plus proche des services départementaux ; et on ne voyait pas non plus... parce que après, quand on a eu l'agrément, c'est un papier qui n'est pas signé par l'assistant social, c'est signé par quelqu'un d'autre, on s'est dit c'est valable cinq ans, je dirais indirectement, ça veut dire «débrouillez-vous », je ne vois pas d'accompagnement ou d'encouragement à recontacter.
 - AS : et vous auriez aujourd'hui ou hier aimé avoir cette invitation ?
 - M : oui je trouve que ça aurait été bien, parce que, en fait, on est un tout petit peu déboussolé dans ce genre de situation ; oui une orientation... mais ça devrait commencer plus tôt, avant même qu'on soit à l'agrément, inviter les gens à déblayer le terrain parce que, en fait, on était un peu stressé de ne pas l'avoir fait, et on aurait dû commencer avant.
 - AS : pourtant ce n'est pas extraordinaire que vous ne l'ayez pas fait, on ne peut pas mettre la charrue avant les bœufs ?
 - M : exactement, c'est ce qu'on a pensé, mais après... , et on s'est dit qu'on aurait pu le faire, on aurait dû le faire, parce qu'une recherche d'informations n'est pas de mettre la charrue avant les bœufs, mais psychologiquement, on attend une phase avant d'entamer l'autre ; et là je pense que ça n'aurait pas été mal d'être stimulés à la réflexion, d'être guidés un peu en disant qu'il y a plusieurs manières... donc si on pouvait partager à un moment donné des informations sur les différentes options et avoir une journée bisannuelle où le département de l'Ain invite deux ou trois associations pour rencontrer des gens qui sont en procédure d'adoption, ce serait bien...
 - AS : donc d'organiser des rencontres avec d'autres parents adoptants ?
 - M : ça c'est une chose, mais ça ce n'est pas pareil, il faudrait le faire avec des associations qui viendraient... on avait rencontré une famille qui avait adopté, ils nous avaient donné des adresses, mais ça c'est autre chose.
 - AS : si vous aviez à me dire ce que vous ont apporté les autres parents adoptants que vous avez rencontrés ?
 - Mme : la première fois nous avons rencontré un couple qui était dans la même situation que nous, ça nous a aidés beaucoup parce qu'on parlait, on comparait nos papiers
 - M : ça dépend à quel stade on rencontre les autres adoptants ; avant d'avoir un enfant, on a rencontré une famille, ça nous a montré seulement qu'on allait y arriver,

c'était le seul réconfort, et on s'est dit « ces gens-là y sont arrivés, ils n'ont pas l'air plus malins que nous, ils n'ont pas l'air d'avoir plus de contacts que nous, donc nous on va y aller et on va y arriver » donc c'était plutôt ça ; là, ils montrent le but. Si tu rencontres des gens qui connaissent des gens sur place, c'est un deuxième élément et là c'est autre chose.

- AS : c'est opérationnel
- M : exactement, là on rencontre donc nos amis qui d'un côté « ils ont réussi », de l'autre côté « comment leur famille se situait » et troisièmement nous décrivaient des cadres, la manière dont ça allait se passer, nous décrivaient des gens et de ce côté là c'était comme vous dites clairement opérationnel, ça guidait déjà sur des phases, supports pratiques et visualisation du but.
- AS : et ça ce sont des éléments que les professionnels ne peuvent pas apporter ?
- M : oui, d'un côté, on a reçu quatre ou cinq couples après et clairement on voit l'importance de notre rôle aussi parce qu'on voit qu'ils ont parcouru les mêmes problèmes, les mêmes chemins, ils sont dans la même incertitude, on partage, cette incertitude, c'est normal, ne vous inquiétez pas, vous allez y arriver et je crois que c'est ce message « vous voyez, vous allez y arriver ». Ce n'est pas une question d'être un malin, c'est une question d'être persévérant et pour plusieurs aussi la question était traitement médical et adoption, pour les aider à franchir cette barrière et dans deux couples que l'on a rencontrés c'est l'homme qui avait beaucoup d'hésitation vis-à-vis de l'adoption, c'étaient des familles qui étaient dans une situation un peu similaire à la nôtre... et ça fait plaisir parce qu'on réalise que le parcours qu'on a fait est riche d'expérience et ce qui nous intéresse c'est l'échange, le contact humain... on nous a dit qu'il fallait écrire ce qu'on avait vécu... ça ne nous intéresse pas, le net, l'anonymat, non, on veut des contacts pour aider les autres à débloquer leur situation. Parce que nous-mêmes, on n'était pas bloqué mais...
- AS : ce que vous dites est important dans le sens où ce sont des parents adoptants qui accompagnent, qui aident ?
- Mme : oui, c'est très important dans cette période
- AS : donc c'est une place à ce moment que ne pourraient tenir que les adoptants ?
- M : oui,
- Mme : oui, une famille avec un enfant elle a l'expérience, mais les professionnels n'ont peut-être pas des enfants adoptés
- AS : ce n'est pas pareil d'être parents et parents adoptants ?
- M et Mme : non
- M : non, ce n'est pas la même chose, je vais vous expliquer pourquoi. Ça peut être la même chose, mais dans notre cas, ça ne l'était pas parce qu'il y a une période de souffrance, de vivre l'infertilité qui est très dure psychologiquement pour le couple, pour la femme, on ne s'imagine pas comment ça peut monopoliser toutes les pensées, bloquer plein d'initiatives, nous on était bloqué pendant des années, et tu as souvent dit que tu trouves que tu as perdu des années en visant... il faut être

honnête... l'incertitude est dure, après l'agrément «est-ce que vraiment on va y arriver, est-ce que vraiment on réussira ? » ; combien de nuits on a passé pour faire les papiers... l'incertitude qui rogne les nerfs...

- AS : et en quoi cela influe sur le fait d'être parents ?
- M : parce que certains parents ont traversé une incertitude quand les enfants ne viennent pas comme ça, mais ils ne partagent pas l'incertitude des rencontres, des contraintes «est-ce que l'enfant sera autorisé à sortir ? », toute cette période et tout ce qu'on vit quand on voit l'enfant, un climat émotionnel incroyable, et des liens qui se créent tout de suite, c'est quelque chose qu'on ne peut pas s'imaginer.
- Mme : oui, aujourd'hui nous sommes des parents comme les autres, il n'y a pas de différence, pas du tout, mais avant il y a une grande différence, je suis une mère comme n'importe quelle mère aujourd'hui.
- AS : est-ce que, de votre point de vue, on peut ou on doit, se préparer à devenir parents adoptants ?
- Mme : ce qui est différent, c'est d'attendre un enfant et d'avoir un enfant, parce qu'on a des idées... oui, parce que tous les parents ont des idées, c'est comme ça, il faut faire comme ça, et quand l'enfant est là, c'est toujours différent.
- M : moi je dirais que rencontrer une famille qui a des enfants biologiques quand on attend un enfant n'a pas de valeur, puisqu'ils ne connaissent pas le parcours, ils ne connaissent pas vraiment les trucs, il y a différentes étapes et donc on a besoin de différentes sortes de personnes : à un moment donné, on a besoin de parents qui montrent la vision du but et après on a besoin d'opérationnel ; mais là où on a besoin d'accompagnement et de préparation, c'est peut-être que les gens aujourd'hui repoussent la décision de l'adoption beaucoup trop tard...
- AS : « être accompagné » pour vous signifierait quoi ?
- M : je dirais que ça commence au premier contact, et ensuite la procédure d'agrément et les entretiens, mais c'est clair que ça ne remplace pas tout et qu'il y a d'autres portes ouvertes, mais que ça c'est la porte essentielle, c'est le premier contact, c'est un contact très professionnel. Et après pour le deuxième et troisième, on est rôdé, on sait faire et l'accompagnement peut être moins...
- AS : et si vous aviez quelque chose à demander pour vous accompagner à l'accueil de ce troisième enfant, vous le demanderiez à qui ? et quoi ?
- M : une chose que les gens quelque fois ne réalisent pas, c'est qu'il faut des ressources psychologiques et mentales énormes pour faire le déplacement, rien n'est donné dans une procédure individuelle, on a vu des gens qui ont craqué complètement ; et là il y a besoin d'une certaine préparation pour ceux qui partent en individuel ; et peut-être ce support n'est pas toujours là.
- Mme : pour nous ça a été bien que l'individuel soit possible, mais il y a des personnes qui ont besoin des associations.
- AS : et au-delà des capacités et potentialités personnelles, comment un couple peut se préparer mentalement, psychiquement, à vivre cela ?

- M : si un couple n'a jamais fait un voyage à l'étranger, en dehors d'un voyage organisé, c'est un signe de danger ; si le couple ne parle aucune langue autre que le français, c'est aussi un signe de danger ; si le couple a des ressources financières limitées, sans un apport suffisant, c'est un signe de danger ; s'ils ont des contraintes de travail et qu'ils ne peuvent prendre que quatre semaines et pas un jour de plus, c'est un danger... c'est très difficile de préparer les gens, parce que d'un côté, on ne veut pas voir ça, mais dès qu'on est sur place, les problèmes ne sont pas mineurs, c'est une route difficile ; on ne trouve pas un enfant comme ça.
- AS : les personnes les plus importantes pour les adoptions que vous avez réalisées seraient qui ?
- M : il y en a plusieurs : je dirais l'assistant social, nos amis et naturellement les gens sur place et...
- AS : donc une forme de chronologie ?
- M : et ensuite c'est l'inverse naturellement, de même que nos amis au début qui nous ont ouverts au contexte de l'adoption, mais c'est l'impatience qui mène tout, tu étais d'une incroyable impatience, mais en même temps on se disait « si on ne le fait pas, qui va le faire pour nous ? » ; si on était convaincu que ça marchait à cent à l'heure dans toutes les associations et d'une manière transparente, on aurait pu faire confiance, mais pour nous, on a surtout apprécié cette liberté individuelle qui nous a apporté beaucoup de choses ; le fait qu'on ait dû faire ce combat ensemble, qu'on ait dû faire le dossier ensemble, être insulté au guichet , tout ce parcours qu'on a fait ensemble...
- Mme : et ce temps qu'on a passé au Laos, la deuxième fois avec la petite...
- M : on ne peut pas dire que c'est Dieu qui nous a donné tout ça, mais quand même, on dirait « quel bonheur que quelqu'un nous a donné », c'est quand même incroyable.
- AS : comme s'il y avait, pas un destin, mais une forme de providence qui veillerait sur vous ?
- M : oui en fait et pas seulement sur ce niveau là ; d'un côté on dirait que la vie nous a beaucoup souri, après on a connu des périodes difficiles avec cette infertilité, mais c'est une expérience de vie, donc maintenant ça nous a soudés davantage. Maintenant, on se dit, on a deux enfants superbes, ils vont bien, la santé, tout, donc, il ne faut pas défier le destin non plus.
- AS : une dernière question ? si vous aviez quelque chose à demander à l'assistant social ou à la Dipas, ce serait quoi ?
- silence.
- M : on peut remercier, mais on ne voit pas le rôle maintenant qu'ils pourraient avoir.
- AS : finalement ce que le service adoption devait amener, il vous l'a amené et vous n'attendez rien d'autre ?
- M : non, on est déjà comblé de leur support et je ne vois pas... si on savait qu'ils avaient une influence au niveau du Ministère à Paris, qu'ils jouent un rôle au niveau de la présélection, pourquoi pas ? Mais même si c'était informel, on ne l'aurait pas

utilisé puisqu'on l'avait reçu. Si, on était perdu un moment, pendant quatre ou cinq mois...

- AS : et là vous n'avez pas eu l'idée de donner un coup de fil à l'assistant social ?
- M : non,
- AS : et si on vous avait offert une rencontre ?
- M : oui, ça n'aurait pas été mal ; on savait qu'on devait faire plusieurs choses, mais c'était tellement flou, comme une ligne dans l'eau...
- AS : merci de cet entretien

Entretien n° 25. Monsieur et Madame VINCENT : « L'agrément... c'est comme on annonce une promotion ».

- AS : vous avez demandé un premier agrément adoption en 1990, et pourquoi aviez-vous demandé cet agrément ?
- M : en fait parce que mon épouse avait des problèmes de santé qui ont duré huit ans...
- Mme : et puis au bout du compte, on s'est dit que si on voulait un enfant, on avait plus le choix.
- Mr : en fait, mon épouse a eu des problèmes de santé, mais on ne l'a pas su tout de suite ; on a contacté des médecins, des spécialistes et on espérait toujours avoir un enfant ; on s'est aperçu qu'il n'y avait plus rien à faire...
- AS : donc il y a eu un diagnostic de posé et à partir de là...
- Mr : on s'est aperçu qu'elle avait un cancer de l'utérus, donc là il n'y avait plus rien à faire.
- AS : le cancer de l'utérus vous mettait une impossibilité à être enceinte ou une recommandation des médecins ?
- Mme : il y avait impossibilité du fait que l'utérus était atteint ; et avec tous les traitements que j'ai eus, on m'a fait des FIV, tout ça ne marchait pas, il y a bien eu des embryons qui se formaient, mais au bout de quelque temps, on se rendait compte que... voilà et puis on se demandait pourquoi ça ne marchait pas et c'est là qu'on s'est rendu compte qu'il y avait une tumeur.
- AS : quand vous avez eu des inséminations, c'était avec le sperme du conjoint ?
- Mme : oui parce que tous les deux, on n'avait aucun problème, c'est ça qui était extraordinaire, on était sain tous les deux, on était en bonne santé et puis, et puis ça ne marchait pas.
- AS : vous l'avez vécu comment ?
- M et Mme : ben... (silence)
- AS : donc, vous décidez de faire une demande d'agrément ; et entre le moment où

vous pensez à l'adoption et celui où vous faites une demande, il y a combien de temps ?

- Mme : donc, j'ai eu mon opération en mars et on a fait la demande en juillet, le temps que je me remette un peu de mes émotions.
- M : on s'en est remis, petit à petit, on en a discuté et c'est vrai que ça s'est fait rapidement ; on avait aussi un âge assez avancé, si on voulait adopter un bébé,
- Mme : ils disaient tellement que c'était long, que ce n'était pas la peine...
- AS : vous faites une demande d'agrément, comment s'est passée pour vous cette demande ?
- Mme : oh, lala, et ben pas bien ; ça a été très long, il y avait du retard dans les dossiers, on a eu des entretiens avec l'assistante sociale et le psychiatre et ça s'est bien passé, très bien, pas de problèmes.
- AS : et vous avez vécu comment ces entretiens ?
- Mme : avec un petit peu d'appréhension au départ, c'était la première fois, on ne savait pas trop ce qui nous attendait ; ça s'est bien passé
- M : ça s'est très bien passé, ça a été assez rapide
- AS : et vous avez eu l'impression que les entretiens servaient à quoi ?
- Mme : à nous connaître
- M : à juger les gens
- AS : et à vous, ils vous avaient apporté quelque chose ?
- Mme : apporté ? non, pas spécialement, non
- M : non, parce qu'on était quand même prêt à adopter un enfant, on en a beaucoup discuté, longuement ; c'est devenu des entretiens de routine pratiquement.
- AS : vous en aviez parlé avec qui ?
- M : tous les deux bien sûr, et puis avec les parents.
- Mme : oui, mais au début, on attendait qu'on ait l'agrément déjà, avant personne ne le savait. Et après on attendu quatre ans, après l'agrément.
- AS : qui sont les premiers adoptants que vous avez rencontrés ?
- M : on avait été à une réunion sur Lyon, effectivement on avait rencontré des gens, deux trois couples
- Mme : ils avaient déjà eu leurs enfants adoptés ; on a retenu un petit peu des conseils ; ils nous ont raconté comment ça s'était passé avec leurs enfants, ils n'avaient pas de problème particulier, et bon ça nous a...
- M : on était content de les rencontrer, de pouvoir discuter et puis voilà.
- AS : et vous vous rappelez des premiers conseils qu'ils vous avaient donnés ?
- M : honnêtement non
- Mme : non, on se débrouille tout seul, comme des grands.

-
- AS : quand vous avez fait votre demande d'agrément, vous dites souhaiter accueillir quel enfant ?
 - M : un enfant européen ?
 - AS : oui, par exemple par rapport à son âge...
 - Mme : de toute façon on voulait un tout petit
 - M : on voulait un bébé quoi, je crois qu'il faut dire que nous c'était la limite ; parce que après quarante ans, on ne nous confie plus de bébé ; et nous quand on nous a confié la petite on était Mme : ben moi, j'avais eu mes quarante ans, et en plus ..
 - M : le problème, non pas le problème, le bonheur qu'on a eu, c'est que les gens qui étaient avant nous se sont désistés...
 - Mme : parce qu'ils ont eu un enfant, donc ils ont repoussé un petit peu leur demande ; donc on est passé juste à la limite. AS : et qu'est-ce qui vous conduisait à avoir cette préférence pour un bébé ?
 - Mme : parce que c'était notre premier, on en avait pas ; on aurait d'autres enfants, ça n'aurait pas été pareil
 - M : oui, on l'a eue à trois mois, elle était tout bébé
 - AS : et par rapport à son origine, de peau blanche, c'était important pour vous ?
 - M : oui
 - Mme : un petit peu, oui
 - M : moi, je voulais avoir...
 - Mme : entre guillemets un enfant qui nous ressemble
 - M : c'est un choix
 - AS : si on vous avait proposé un enfant qui n'était pas de couleur blanche, vous auriez dit quoi ?
 - Mr : ça aurait été vraiment difficile ; ce n'est pas qu'on aime pas les gosses d'autres couleurs, mais du fait qu'on a une peau blanche, comme dit ma femme, on a voulu qu'elle nous ressemble et d'avoir une autre couleur, ça aurait été difficile...
 - Mme : il y a des problèmes après, à l'école
 - AS : et le fait de demander un agrément, ça vous était venu comment, vous vous rappelez ?
 - Mme : quand j'ai été opérée, l'infirmière qui me faisait des piqûres m'a dit "pourquoi, vous n'adopteriez pas un enfant ? ", et je lui ai dit "moi, pas question", j'étais en colère, pas question, je n'en veux pas, et ça s'est arrêté là. Et quelque temps après, de voir des mamans qui avaient des bébés, ça m'a fait réfléchir, et je me suis dit "si tu veux un bébé, il n'y aura que cette solution" et ça a fait un déclic dans ma tête. Et puis après mon mari m'a dit "si tu es prête à l'adoption, moi aussi"
 - AS : donc ça s'est enclenché comme ça, comme si le fait de voir d'autres mamans... ?
 - Mme : pourtant je les voyais avant, pendant l'attente, mais je pense que c'est la

colère qui m'avait fait dire non.

- AS : je reviens à la procédure d'agrément, vous disiez que vous n'en aviez pas retiré grand-chose, vous l'avez vécu comment ?
- Mme : c'est l'attente, on se demande si un jour on va nous confier un enfant, il faut attendre ; mais en fait la procédure elle est courte, j'étais étonnée.
- AS : est-ce que l'idée que vous aviez de l'enfant que vous souhaitiez adopter a été modifiée pendant l'agrément, de peau blanche, garçon ou fille, c'était important ?
- Mme : on nous avait posé la question
- M : moi, je voulais une fille, donc on avait refusé un... donc l'assistante sociale m'avait fait une réflexion à ce sujet, me disant qu'il ne fallait quand même pas demander une fille.
- AS : et le fait d'accueillir votre fille, vous l'avez compris comme une réponse à votre souhait ou l'effet du hasard ?
- M : peut-être les deux
- Mme : pour moi, c'était égal, mais c'est vrai que quand une maman attend un bébé, on pose souvent cette question ; si on nous pose la question, on répond, et après on nous dit qu'il ne faut pas choisir, ça m'avait choquée un peu quand même.
- AS : par rapport à l'âge, un bébé c'est quel âge pour vous ?
- M : on ne s'est pas posé la question, un bébé, c'est un bébé. ?
- Mme : on savait qu'on pouvait avoir un nourrisson, et c'est trois mois, voilà.
- AS : et vous auriez pu accueillir un enfant qui soit un peu plus grand ?
- M : tout à fait, mais pas trop vieux non plus, jusqu'à deux ans. Vous savez quand on adopte un enfant qui a dix ou douze ans, c'est peut-être plus difficile.
- Mme : mais c'était quand même notre premier donc...
- AS : une fois que vous avez eu l'agrément, vous avez fait quoi ?
- Mme : on était content.
- AS : vous étiez contents, il a représenté quoi cet agrément pour vous ?
- Mme : on était déjà soulagé de voir qu'on avait accepté de nous confier un enfant, parce que, on se posait des questions "est-ce qu'on va être choisi pour... ".C'est un soulagement.
- M : on était très content. D'ailleurs si on a fait une demande pour le deuxième...
- Mme : on a réuni les parents : "on a quelque chose à vous dire"
- AS : voilà, ça vous donnait l'autorisation d'en parler
- Mme : on était sûr que c'était accepté, un jour on aura un enfant donc on peut l'annoncer...
- M : oui, comme on annonce une promotion
- AS : pourtant si les entretiens s'étaient bien passés, vous saviez que vous auriez un avis favorable ?

-
- M : ben, vous savez, on ne connaît pas trop ce genre de choses, c'est toujours avec appréhension, vous savez tant que je n'ai pas le papier, il faut un truc officiel comme quoi c'est accepté.
 - AS : vous avez rencontré des parents adoptants une fois que vous avez eu l'agrément ?
 - Mme et M : non
 - AS : pour vous, ce n'était pas quelque chose dont vous avez eu besoin ou envie ?
 - M : non
 - Mme : non, on en a rencontré avant l'agrément, mais après non.
 - M : on n'en a pas eu vraiment besoin
 - AS : donc après vous attendez ?
 - Mme : ah oui, on a attendu ; quoique personnellement, je pense qu'on n'a pas attendu longtemps, en fait ; on a attendu quatre ans après l'agrément, c'est quand même court.
 - AS : et pendant ces quatre ans, vous faites quoi ?
 - Mme : on attend, quelquefois on en parlait, quelque fois on n'en parlait plus parce qu'on désespérait un petit peu à la fin.
 - AS : néanmoins, au bout de cette attente, vous étiez sûrs qu'au bout il y aurait un enfant ?
 - Mme : au début, oui. Comme je vous disais, avec l'agrément, c'était le départ, et plus le temps passait, plus ça devenait difficile. AS : vous n'aviez pas envisagé l'adoption internationale ?
 - M : non, on a vu quelques reportages à la télévision, des gens qui étaient partis à l'étranger, qui étaient restés au minimum un mois, c'est difficile, c'est délicat, ce n'est pas rien.
 - AS : même avec un organisme agréé ?
 - M : on espérait toujours qu'on nous confierait un enfant sans se déplacer.
 - AS : vous seriez partis en adoption internationale si les choses avaient tourné autrement ?
 - M : je ne sais pas. On ne s'est pas posé la question.
 - AS : vous téléphoniez quelquefois au département ?
 - Mme : très souvent. On demandait où ça en était, où en était notre dossier.
 - AS : et le fait de téléphoner pour vous, ça ?
 - M : ben on était pressé, voir si les choses bougeaient.
 - AS : et vous aviez quelles impressions ?
 - Mme : c'était un peu réconfortant, on voyait que le dossier avançait un petit peu, un petit espoir.
 - AS : avec l'agrément, vous l'avez dit à d'autres personnes que la famille ?

- Mme : non, non
- AS : à peu près combien de personnes le savaient ?
- Mme : non, la famille, une bonne dizaine.
- AS : est-ce que vous avez eu des questions, des interrogations et à qui les avez-vous posées ?
- M : non pas spécialement
- AS : donc après vous faites une deuxième demande d'agrément, comment s'est passé cet agrément pour vous ?
- Mme : pareil, très bien. Mais ça fait déjà trois ans, on va renouveler encore un an et puis après on arrête.
- AS : les entretiens ?
- Mme : c'était un peu plus long, mais c'était pareil
- M : ça s'est bien passé, mais j'en retiens rien de particulier.
- Mme : on a été content aussi de l'avoir
- M : on appréhendait toujours un petit peu mais ...
- AS : quand vous comparez votre attente d'aujourd'hui à celle que vous avez connue avant d'adopter votre fille, il y a une différence entre les deux ?
- Mme : oh oui, maintenant, ça passe vite parce qu'on n'est plus tout seul.
- AS : vous envisagez de ne pas réaliser cette deuxième adoption ?
- M : on ne dit pas " tant pis ", mais il faut être réaliste, on a déjà notre fille ; on désire très fort un deuxième mais... quand elle nous demande un petit frère ou une petite sœur, ça me fait quelque chose.
- AS : le fait d'attendre pour vous ça signifie quoi ?
- silence
- AS : vous attendez un pupille de l'État ? Est-ce que vous êtes dans la même situation ?
- M : plusieurs fois, j'ai dit à ma femme "appelle l'assistant social" pour savoir où ça en est ; et elle m'a dit, non ce n'est pas la peine que j'appelle
- Mme : ben oui, parce qu'on m'a dit qu'il y avait six ou sept ans d'attente, alors du coup ça m'a...
- AS : et pourquoi vous ne téléphoniez pas ?
- Mme : parce que du départ, c'était vraiment sans conviction.
- AS : est-ce que vous avez eu une attente par rapport au service adoption ?
- Mme : non, on nous avait dit, de temps en temps vous pouvez nous téléphoner, il n'y a pas de problème, si vous voulez discuter, tout ça... non. Non, ils étaient là pour discuter mais ils n'avaient rien à me dire de plus, c'est pas à eux à....
- AS : pour votre premier agrément, ça représentait quoi pour vous ?

-
- Mme : le fait d'avoir été accepté.
 - AS : vous pensez qu'un service adoption, ça sert à donner l'agrément ou à aider à adopter ?
 - M : je pense que ça sert déjà à faire le tri ; si vous êtes là c'est pour connaître, juger, à faire une sélection.
 - AS : vous pensez qu'il y a un autre travail qui est ou devrait être fait ?

silence

- M : non, on n'a rien attendu de spécial, à part l'enquête sociale ; après non.
- AS : à quoi l'assistant social aurait pu vous accompagner ? Est-ce que vous attendez quelque chose ?
- M : ben oui, on attend des nouvelles. Pourquoi pas un jour, on nous téléphone : "voilà, votre dossier a été retenu" c'est ce qu'on attend.
- Mme : mais j'y croirai pas, je suis en train de rêver.
- AS : vous savez comment ça fonctionne pour les pupilles de l'État ?
- Mme : non pas trop.
- AS : vous savez qui vous a confié la petite ?
- M : pour moi, c'est le Conseil Général, ce n'est pas une personne, c'est une équipe.
- AS : être accompagné dans votre projet d'adoption, ça signifierait quoi pour vous ?
- M : c'est-à-dire ?
- Mme : pendant l'attente ? et bien recevoir des conseils... silence... rencontrer des personnes comme celles qu'on avait rencontrées.
- AS : elle vous a apporté quoi cette réunion ?
- Mme : rien de particulier ; mais ils nous ont raconté leur histoire, on n'a rien appris de particulier mais c'est bien de rencontrer d'autres personnes, des rencontres ; mais ça n'a rien modifié pour nous.
- AS : et avec votre deuxième agrément, aller en adoptions internationales ?
- M : non
- AS : comme pour votre fille, vous vous êtes dit "on n'ira pas en adoptions internationales "
- Mme : oui, c'est trop dur ; ça me fait un peu peur. On a vu des reportages
- M : oui, ces reportages nous ont fait peur, c'est pas simple.
- AS : vous pensez que le service adoption pourrait faire quoi, vous apporter quoi ?
- M : rien de spécial.
- Mme : la seule chose qu'on attend, c'est une bonne nouvelle.
- AS : est-ce que le travail qui pourrait être fait ce serait de vous aider à prendre une décision ?

- M : on ne sait pas trop ce qu'on va faire, alors...
- Mme : vous nous diriez de quoi faire ? si vous voulez nous aider.
- AS : peut-être que mon travail est de vous aider à prendre une décision ?
- M : tout à fait
- Mme : mais on n'en a pas parlé.
- AS : est-ce que vous avez d'autres attentes par rapport au service adoption ?
- Mme : je ne pense pas que vous puissiez faire plus, je ne crois pas.
- M : aujourd'hui, on a notre fille, les choses ont beaucoup changé ; si on n'avait pas la petite, ce serait peut-être différent...
- AS : et quand vous disiez tout à l'heure, "être accompagné par des gens qui sont dans la même situation que nous" ça veut dire qui ?
- M : les adoptants, mais on n'en connaît pas beaucoup, on en a surtout vu à la télévision, et c'est vrai que c'était la galère.

Entretien n° 26. Monsieur et Madame BERNARD : « L'agrément : j'ai plutôt ressenti ça comme un accompagnement plutôt qu'un jugement ».

- AS : la première question que je souhaitais vous poser est celle de savoir pourquoi vous avez demandé un agrément adoption ?
- M : pour pouvoir adopter.
- Mme : moi, je sais que ça a toujours été un rêve depuis tout le temps tout le temps.
- AS : c'est-à-dire quelque chose d'un peu idéal qui existait depuis plusieurs années ?
- Mme : oui, depuis plusieurs années avant de faire la démarche ; depuis que je suis toute petite, je voulais adopter des enfants.
- AS : oui, donc la question de l'adoption dans votre famille d'origine, c'était quelque chose qui était connu et parlé facilement ? Et vous savez d'où ça vous venait ?
- Mme : ça, je ne sais pas.
- M : moi, c'est mon épouse qui m'en a parlé, même avant qu'on ait les gamins, et en principe moi, j'étais tout à fait pour et l'idée c'était qu'on ait déjà des enfants et après d'adopter.
- AS : et pour vous ce projet d'adoption répondait à quoi ? Faire plaisir à votre épouse ?
- M : oui, il y avait déjà ça et puis de se dire de tirer un enfant de la mélasse ; et pour moi, ça n'a jamais été question dans ma tête d'adopter un petit gamin, pour moi ça a toujours été adopter un enfant entre cinq et dix ans.
- AS : voilà, un enfant qui serait un petit peu grand. Et pour vous ?

-
- Mme : moi, la question d'âge, ça ne m'aurait pas gênée d'avoir un bébé, ou un enfant plus grand...
 - AS : et quand vous avez eu votre agrément, c'était pour accueillir un enfant qui serait plus petit que votre dernier ?
 - M : oui, voilà
 - AS : et entre le moment où vous avez pensé à l'adoption et le moment où vous avez eu votre agrément, vous avez eu l'impression que votre attente par rapport à l'enfant a été modifiée ?
 - M : non
 - Mme : non
 - AS : donc un enfant qui serait un peu grand et par rapport à son origine ?
 - Mme : on avait dit par affinité, on aurait préféré l'Afrique, par affinité personnelle, par rapport à nous, par rapport à la famille, parce que mon mari a un oncle africain, on a des attaches avec l'Afrique, avec l'Amérique Latine aussi, des affinités, des attaches familiales, voilà c'est un souhait, ce n'est pas du tout restrictif.
 - AS : et par rapport à son sexe ? un garçon ou une fille ?
 - Mme : pour nous c'est indifférent ; mais on avait dit que du point de vue de l'enfant, c'est peut-être mieux une fille parce que pour elle, c'est peut-être plus difficile pour les petites filles de s'en sortir que pour les garçons. Mais c'est pareil, pour nous, ce n'est pas important.
 - AS : donc ce n'est pas une question d'infécondité, de stérilité qui vous avait amenés à faire cette demande d'agrément ? et vous vous rappelez de ce qui avait déclenché la demande ? Pourquoi à ce moment-là et pas à un autre ?
 - M : pourquoi pas ? On avait décidé d'avoir nos quatre enfants et après d'adopter.
 - Mme : moi, j'aurais pu tous les adopter, ça ne m'aurait pas gênée, c'est toi qui voulais d'abord en avoir.
 - M : oui.
 - AS : vous vous rappelez de la procédure d'agrément ? les entretiens se sont passés comment pour vous ?
 - M : sans rien de particulier.
 - Mme : moi, plutôt de bons souvenirs ; autant on nous en avait fait un monde, parce que autant dans notre famille que chez des amis, on connaît pas mal de gens qui ont adopté, et c'est vrai qu'on nous a toujours fait un tableau un peu apocalyptique des démarches administratives ; moi c'est un peu ce qui m'a freinée au départ, j'aurais volontiers fait plus tôt les démarches.
 - AS : donc des entretiens qui n'ont pas été pour vous quelque chose de ?...
 - M : non absolument pas, non plutôt des rencontres positives, plutôt un bon souvenir
 - Mme : oui et puis les rencontres avec les personnes...
 - AS : et pourtant, on devait porter un jugement sur votre demande, faire une

évaluation puisque nous devons donner un avis, mais vous n'avez pas ressenti ce côté évaluation de manière forte ?

- Mme : non
- M : si, mais pas..., vraiment banal quoi, oui mais moins que ce qu'on peut entendre...
- AS : et vous avez l'impression que les entretiens vous avaient apporté quelque chose à vous ?
- M : non
- Mme : moi si, un peu, on a abordé des sujets qu'on avait pas abordés entre nous... même que tu as dit des choses que je ne savais pas
- M : oui, c'est vrai, ça fait parler donc on arrive à dire des choses et à en attendre.
- Mme : c'est pour ça d'ailleurs que j'en garde un bon souvenir.
- AS : donc c'est un moment où vous pouviez dire des choses en confiance en tout cas ; il y avait un climat de confiance vous avez l'impression ?
- M : pas sur le premier entretien mais au bout d'un moment oui, j'ai souvenance du premier entretien où l'assistant social était venu à la maison, en fait on dit tellement de choses ; enfin le premier on se sent un peu jugé...
- Mme : oui, et puis on ne savait pas où on allait, on ne connaissait pas la personne en face.
- M : oui c'est ça, le premier entretien peut-être plus d'observation et puis après plus de discussions.
- AS : et vous en aviez parlé à qui de votre projet d'adoption ?
- M : moi, à mes parents
- Mme : oui et puis aux enfants beaucoup, autrement non, et puis aussi à des amis
- AS : et combien de personnes étaient informées de votre projet à ce moment-là ?
- Mme : peut-être quatre ou cinq, même une dizaine au total.
- AS : donc plutôt quelque chose dont vous parliez en famille ?
- Mme : oui, énormément avec les enfants et puis quelques amis. Moi mes parents je n'en ai pas trop parlé, mais je sais qu'ils seront pour sans problème, parce qu'il y a plein d'enfants adoptés dans la famille, par contre le fait qu'on en ait un en plus, ça va les affoler, mais autrement, quand je leur annonçais que j'étais enceinte, c'était pareil donc... ce n'est pas le problème de l'adoption, c'est le problème d'en avoir un autre.
- AS : et quand vous avez reçu l'agrément, vous avez quelles réactions, quels sentiments ?
- M : on était content.
- Mme : oui, c'était une étape. Honnêtement moi, j'y pensais depuis longtemps, j'aurais fait la démarche plus tôt, mais moi, c'est les démarches, ça me... avant de les faire... parce qu'une fois que je suis dedans, tout va bien, mais c'est l'idée que je m'en fais.
- M : c'est vrai que les entretiens ont fait poser des questions qu'on ne s'était pas

posées.

- Mme : oui et puis honnêtement, je l'ai trouvé vraiment bien.
- AS : et cet agrément représentait quoi pour vous ?
- M : un papier, une autorisation
- Mme : oui, une porte ouverte sur autre chose
- M : oui, même pas, enfin une contrainte administrative en moins, plus ça qu'autre chose quand même.
- Mme : oui qui permet de continuer, ce n'est pas un but en soi.
- M : oui pour nous ce n'est pas pareil mais je pense que pour des gens qui n'ont pas de gamin, ça doit être quand même difficile à vivre, pour eux ça doit être l'enfer ; le fait de se sentir observé...
- AS : donc vous pensez que le fait d'avoir déjà des enfants met dans une position un peu différente ?
- M : oui, un peu privilégiée pour l'adoption
- AS : c'est ça, vous étiez dans une attente un peu différente ?
- M : oui, nous on voulait avoir le droit de le faire, et être tranquille au niveau administratif, donc ce n'était pas à faire tout de suite et on n'avait pas à combler un manque, donc il y a une sérénité dans les entretiens.
- AS : après avoir eu l'agrément, est-ce que vous avez rencontré des parents adoptants ?
- Mme : oui donc on a de la famille qui a adopté, de la famille proche que l'on voit très souvent ; on a des amis aussi, moi je connais trois familles qui ont adopté aussi, donc on en connaît pas mal. On n'en a pas connu spécialement depuis qu'on a fait la démarche nous, c'est des personnes qu'on connaissait d'avance.
- AS : et le fait de rencontrer des parents adoptants, c'est quelque chose qui pour vous a été marquant d'une manière ou d'une autre ou pas spécialement ?
- Mme : non, pas spécialement
- M : non : absolument pas.
- Mme : ceux de notre famille, ils n'ont pas pu avoir d'enfant ; les trois familles que je connais, ils sont comme nous, ils ont déjà des enfants.
- AS : et vous vous sentiez plus proches de qui ?
- Mme : nous c'est plus cette démarche là.
- AS : vous pensez qu'être parents d'un enfant né de votre couple et être parents adoptifs, c'est pareil ?
- Mme : pour moi oui.
- M : pour moi, non, ce n'est pas la même chose. Et c'est pour ça que je pense que les entretiens servent à quelque chose, ce n'est pas la même chose. Je ne sais pas pourquoi, mais je sens que ce n'est pas pareil.

- AS : et cette différence c'est quoi ?
- M : et bien je me rappelle d'un entretien où on m'a posé la question de savoir comment je réagirais si mon enfant ne réussissait pas bien au niveau scolaire ; et ça m'est revenu avec une violence ! Ou un gros pépin qui arriverait ; je ne sais pas bien, ça me perturbe. Là j'ai besoin de réfléchir.
- AS : et pour vous ?
- Mme : moi, je ne fais pas du tout de différence ; je ne vois pas de différence. Qu'un enfant soit à moi, naturellement ou pas naturellement, pour moi, c'est pareil. Et je vous dis, les gens que je connais, les trois familles, ils ont le même comportement avec le leur qu'avec les autres ; les gamins grandissent, il n'y a pas d'écart.
- AS : donc vous avez un agrément adoption et vous faites quoi ?
- Mme : en deux ans, rien. Ce n'est pas compliqué. On a eu des choses difficiles à gérer depuis deux ans et le projet d'adoption n'était pas vraiment à l'ordre du jour ; donc on a fait aucune démarche.
- AS : donc pendant deux ans, votre projet a été mis entre parenthèse ; donc vous n'avez rien attendu des services départementaux ? Est-ce que vous avez attendu quelque chose ?
- Mme : et bien non ; peut-être espéré vaguement mais attendu non.
- AS : et espéré quoi ?
- Mme : non, non, je dis ça, non. Non, ce n'était pas faisable.
- M : mais il est resté quand même dans les projets de la maison, parce que pour les plans, on avait demandé à l'architecte de prévoir six chambres, on lui a expliqué qu'il nous en fallait six.
- Mme : oui, on l'a toujours gardé en tête, mais on n'en a pas reparlé, il y avait plus urgent à faire.
- M : oui, ce n'était pas la priorité.
- AS : avec qui vous parlez plus volontiers d'adoption ?
- Mme : l'adoption en général ou notre projet à nous ?
- AS : les deux ?
- Mme : et bien les gamins m'en parlent souvent
- AS : et entre vous quand vous en reparlez vous vous dites quoi ?
- Mme : et bien nous on n'en a pas reparlé depuis très longtemps et moi j'attendais que ça se remette un peu en place ou sauf hier soir, douche froide, où il m'a dit «à mon avis, on ne devrait plus le faire» ; là j'avoue que...
- AS : donc vous en êtes aujourd'hui à remettre sur le métier cette question de la réalisation de l'adoption ? En tout cas, pour vous, c'est comme ça que se posent les choses ?
- M : oui, j'ai besoin de réfléchir, et je me pose beaucoup de questions.
- AS : par rapport à ça, est-ce que vous attendez quelque chose de quelqu'un qui vous

permettrait d'y voir plus clair ?

- M : non, c'est une histoire entre nous deux. et puis avant tout, la question, elle est à moi tout seul de voir...
- Mme : mais tu en as discuté aussi avec ton ami qui avait fait la même démarche et qui l'a arrêtée aussi, peut-être plus tôt parce que je ne sais pas s'ils ont fait la demande ou pas.
- M : oui, c'est vrai ; pendant qu'on était dans l'agrément, on en avait parlé, et il m'avait dit qu'il était tout à fait pour et puis finalement il ne s'était pas senti, que si ça tournait mal, il ne pourrait pas assumer. Moi, c'est vrai que je me suis rendu compte que je m'étais toujours imaginé ça de manière un peu idéale, et puis le fait d'en discuter... pour moi, c'était nouveau, c'est peut être plus réaliste.
- AS : cet ami pour vous représente qui ?
- Mme : il te connaît depuis que tu es tout petit.
- M : depuis que j'ai quinze ou seize ans. On discute de beaucoup de choses, des enfants...
- AS : c'est un peu lui qui vous a amené à vous poser cette question ?
- M : non, c'est l'assistant social, mais c'est revenu avec lui ; progressivement il y a des phrases qui reviennent et qui reviennent parce qu'elles touchent un point sensible, elles ne reviennent pas par hasard et..., si on avait un enfant qui ne marchait pas, tout ça..., mais je ne pouvais pas répondre autre chose dans le cadre de l'agrément ; maintenant si on veut être franc sur l'histoire d'agrément, on se dit qu'il y a des trucs qu'on va taire, c'est pour ça que je trouve que c'est un peu pipé ; je le dis franchement, tout le monde le sait... après c'est aux autres à le sentir. C'est pour ça que je vous dis que cet agrément, c'est d'abord un papier, mais l'ensemble n'est pas totalement inintéressant et la preuve en est là ; ça m'a fait poser des questions que je ne me serais sûrement posées autrement. Avant c'était un truc un peu idéaliste et maintenant je me pose des questions ; voilà j'ai plein de questions dans ma tête et j'ai besoin de réfléchir. J'aime bien me poser, de toute façon je fais toujours ça, et après je n'ai plus de doute. J'ai peur de me laisser entraîner dans quelque chose et je ne supporte pas ça.
- AS : et pour cette question d'adoption, avec qui vous iriez en parler, vous et en couple, pour vous aider finalement à prendre une décision ?
- M : j'ai besoin de réfléchir moi ; pour moi ce n'est pas clair donc tant que ce n'est pas clair...
- AS : et avec qui vous iriez en parler ?
- M : pour le moment personne.
- AS : donc la question de la réalisation ne se pose pas encore pour vous ?
- M : pour l'instant non.
- AS : si vous aviez un conseil ou une aide à demander, vous iriez voir qui ?
- Mme : je ne sais pas

- AS : soit pour prendre la décision, soit pour voir pratiquement comment vous pourriez réaliser ?
- Mme : personnellement, je pense que je retournerais voir l'assistant social. Moi, je ne pose aucune question, enfin je me les suis posées...
- AS : vous iriez voir des parents adoptants ?
- M : non, je ne crois pas.
- Mme : des gens qu'on ne connaît pas, comme ça ? non pas spécialement.
- M : je ne vois pas ce que ça changerait.
- AS : ce n'est pas une référence forte pour vous ?
- M : non, parce que chaque histoire est individuelle, et puis ils sont pris dans leur histoire
- Mme : pour les démarches, je pense que je reviendrais voir l'assistant social, parce que il y a des lois qui changent selon les pays
- M : ou peut-être voir des parents adoptants si on veut passer par une filière étrangère.
- Mme : voilà si on choisit une association, mais on ne s'est pas encore trop renseigné là-dessus, éventuellement oui, voir des parents adoptants, pour les démarches administratives, pratiques ; des gens qui auraient adopté récemment
- M : voilà ; si on va en Afrique, aller voir des gens qui y sont allés, pour être sûrs de ne pas se faire avoir.
- AS : et est-ce qu'il y a des choses que vous ne demanderiez qu'aux adoptants et d'autres qu'aux professionnels ?
- M : pas d'à priori.
- Mme : moi, je pensais d'abord plus à l'assistant social et puis après effectivement s'il y a des gens qui ont adopté récemment au même endroit, peut-être plus avec eux parce qu'ils ont mieux vu le côté pratique, mais non autrement.
- M : oui c'est ça, plus pour nous guider et après plus pour des questions matérielles, vers des gens qui l'ont vécu récemment.
- AS : et vous préféreriez rencontrer des adoptants qui ont déjà des enfants comme vous et qui veulent adopter ou des adoptants qui n'ont pas encore d'enfants ?
- Mme : enfin nous, si on rencontre des gens, c'est juste pour l'aspect matériel, pratique, mais c'est pas une question s'ils ont déjà des enfants ou pas.
- M : c'est plus l'âge de l'enfant qu'ils ont adopté.
- AS : je passe à autre chose ? Comment vous pourriez qualifier les relations que vous avez eues avec les professionnels ?
- M : chaleureuses
- Mme : c'est un peu ce qu'on disait tout à l'heure.
- M : avec l'assistant social, c'était chaleureux et ça a apporté des choses.

-
- Mme : pas forcément bonnes.
 - M : oui c'était intéressant de discuter, au départ on y va en se disant «c'est un truc démoniaque», mais non après...
 - AS : vous auriez attendu autre chose de la manière dont les choses ont été organisées avec l'agrément et après ? Est-ce que vous aviez d'autres attentes ?
 - Mme : moi, je n'en attendais pas tant ; je ne pensais pas qu'il y aurait ces discussions ; moi je voyais plus l'aspect tests, d'après ce qu'on m'en avait dit ; et j'ai été agréablement surprise.
 - M : oui, c'est ça, on se dit, "on va être jugé".
 - AS : si vous continuez votre projet, vous vous tourneriez du côté des œuvres ou du côté de l'adoption directe ? C'est peut-être une question un peu prématurée ? Mais comme ça, spontanément ?
 - M : d'après ce qu'on nous en avait dit, les œuvres, ça a l'air complètement «noyauté», c'est une maffia ; ce qui fait qu'en pratique, on n'aurait pas beaucoup le choix. Enfin, justement il faudra qu'on en reparle avec l'assistant social clairement, mais d'après ce qu'on a entendu dire, il y en a qui mettent des critères moraux, des machins, enfin, moi les œuvres.
 - AS : et ça, qui vous en a parlé ?
 - M : tu sais les trucs à la TV, qu'on avait vus.
 - Mme : moi je ne sais pas du tout
 - M : oui, c'est trois personnes qui tiennent l'association et qui mettent des jugements à eux ; moi je n'ai pas envie de rentrer dans ce genre de trucs. Enfin, il faudra voir si c'est vraiment ça, mais je n'ai pas envie de rentrer dans ce genre de truc.
 - AS : bien c'est une question un peu prématurée.
 - AS : et qu'est-ce que ça voudrait dire pour vous que d'être accompagnés ?
 - M : conseillés.
 - Mme : et bien ce qu'on a été jusque là.
 - M : conseillés, au sens large : guidés vers des personnes ; déjà nous expliquer les systèmes bien clairement, parce que c'est flou et une fois après nous expliquer les avantages et les inconvénients de tel système et puis nous guider vers des personnes ou des filières
 - Mme : pour moi pareil. Mais la première partie qu'on a eue jusqu'à maintenant, j'ai plutôt ressenti ça comme un accompagnement plutôt qu'un jugement ; ça nous a fait dire des choses, poser bien des questions, mettre les choses en ordre donc la suite je la vois un peu pareille.
 - AS : vous pensez que des parents adoptants peuvent également vous accompagner, des gens qui ont déjà adopté ?
 - M : pour nous expliquer comment ils sont allés chercher les enfants, si ça s'est bien passé, s'ils peuvent nous donner des conseils, s'ils le feraient ou pas comme la

première fois.

- Mme : oui, mais c'est par rapport à l'agrément, s'ils l'ont mal vécu.
- AS : vous connaissez Enfance et famille d'Adoption ?
- Mme : de nom
- AS : ça ne vous intéresse pas de rentrer dans un système associatif de parents adoptants ? prendre contact ou participer à des activités, c'est-à-dire faire partie d'une association ?
- Mme : moi je me suis posée la question ; ça peut avoir un côté positif mais aussi un côté plus négatif. Justement les gens qui ont adopté des enfants et qui ne sortent qu'avec des gens qui ont adopté des enfants, ça peut les mettre à part du commun des mortels, je trouve ; un peu... ça me fait un peu bizarre... enfin si c'est pour aider d'autres personnes qui veulent adopter, il n'y a aucun souci là-dessus, mais ne sortir qu'avec des gens qui ont adopté...
- M : mais avoir un contact pour voir comment ils ont adopté, oui.
- AS : bien. Est-ce que vous avez rencontré des personnes qui pour vous ont été un contre modèle à ce que vous imaginiez comme futurs parents adoptants ?
- Mme : rencontré non, mais justement je vous disais, ces histoires à la TV, il y a des gens qui ne vivaient qu'avec d'autres qui avaient adopté dans le même pays. Très franchement, pour moi, l'enfant adopté, je le considère comme un autre enfant après.
- AS : il y a d'autres choses que vous auriez aimé me dire ou que j'aurais oublié ?
- M : non pas spécialement.
- AS : je reviens à une question. Vous avez l'impression que l'idée de l'enfant que vous souhaitez adopter maintenant a changé par rapport à celle que vous aviez au début ?
- M : non ; blanc, noir, jaune
- Mme : non.
- AS : et si vous, vous n'adoptiez pas ?
- Mme : et bien j'aurais raté un gros truc.
- AS : c'est important pour vous ?
- Mme : oui. Moi, depuis toute gamine. Mais enfin, je ferais avec.
- M : oui, il faut que je range tout ça dans ma tête et peut-être que je reviendrai voir l'assistant social ; c'est ce que je retiens aujourd'hui.
- AS : merci pour cet entretien.

Annexe n° 9. Codification des entretiens.

- Couples :

en vertu de la loi du droit d'auteur.

-
- avec enfant (du couple) : bio ; adopt ; bioad
 - sans enfant du couple : SE

 - Motif de la demande :
 - infécondité primaire : 11
 - infécondité secondaire : 12
 - stérilité Monsieur : 21
 - stérilité Madame : 22 (stérilité secondaire : 221)
 - autre : 3
 - infécondité vécue comme stérilité : 4

 - Niveau de diplôme :
 - Cf. code INSEE

 - Age du couple
 - moins de 5 ans : 1
 - de 5 à 9 ans : 2
 - de 10 à 19 : 3
 - plus de 19 ans : 4

 - Représentation initiale de l'enfant :
 - âge :
 - * moins de 1 an : 1
 - * de 0 à 3 ans : 2
 - * de 0 à 6 ans : 3
 - * plus de 6 ans : 4

 - Origine souhaitée :
 - européenne : 1
 - sans discrimination : 2
 - avec discrimination : 3
 - / arabe : 31
 - / africain : 32

- /arabe et africain : 33
- /autres (asiatique, latino-américain) : 34

- santé :
 - sans problème connu de santé : 1
 - avec problème connu de santé : 2

- sexe :
 - sans préférence : 1
 - préférence : 2

- Représentation actuelle de l'enfant :

Dans l'hypothèse où la représentation initiale a été modifiée relativement à l'âge, l'origine, la santé et le sexe : même codification

- Temps entre idée de l'adoption et demande d'agrément :
 - moins de 1 an : 1
 - de 1 à 2 ans : 2
 - de 2 à 3 ans : 3
 - de 3 à 4 : 4
 - de 4 à 5 : 5
 - plus de 5 ans : 6

- Motif du changement :
 - rencontres avec des adoptants et des adoptés : 1
 - rencontres avec les professionnels DIPAS : 2
 - prise en considération de la réalisation effective de l'adoption : 3
 - sans changement : 4
 - autres : 5
 - naissance ou arrivée d'un enfant : 6

- Motif discrimination :
 - histoire de peau : 1
 - histoire personnelle de l'un ou l'autre : 2

- contexte social : 3
- ressemblance recherchée entre parents et enfants : 4
- ressemblance recherchée entre enfants : 5

- Contenu des entretiens avec professionnel :
 - sentiment d'avoir été jugé : 1
 - sentiment d'avoir été évalué : 2
 - sentiment d'avoir été amené à réfléchir et mûrir le projet : 3
 - sentiment d'étayage : 4
 - pas de sentiment : 0

- Réaction à l'obtention de l'agrément :
 - très heureux : 1
 - contents : 2
 - pas de réaction particulière : 3

- Nature des relations avec professionnels :
 - professionnels : 1
 - cordiaux : 2
 - de confiance : 3

- Les référents de la première adoption
 - qualité des référents :
 - * professionnels : 1
 - * premiers adoptants rencontrés : 2
 - * autres adoptants : 3
 - * non adoptants : 4
 - * adopté : 5

S'il y a plusieurs référents, il faut qu'ils soient identifiés comme ayant eu une fonction

- fonction des référents :
 - dans l'idée d'adoption : 1 (ou motivation à la décision)
 - dans la demande d'agrément : 2

L'accompagnement des parents adoptants : un moment de la relation dans l'intervalle des postures éducatives

- dans la représentation de l'enfant : 3
- dans le changement de représentation de l'enfant : 4
- dans la stratégie pensée de l'apparementement : 5
- ou cumul de plusieurs : 1 ; 2 ; 5

- Rapport nombre et fonctions des référents :

Annexe – Tableau 7

	1 fonction	2 fonctions	3 fonctions	sup à 3
1 référent : a	a1	a2	a 3	a 4
2 référents : b	b 1	b 2	b 3	b 4
3 référents et plus : c	c 1	c 2	c 3	c 4

- Rapport nature/fonctions des référents :

Annexe – Tableau 8

nature/fonctions	sidée adopt	demde Agrémt.	repr° enft	chang repr°	strat appart
professionnels	11	12	13	14	15
1° adoptants	21	22	23	24	25
autres adopt	31	32	33	34	35
non adoptants	41	42	43	44	45
adopté	51	52	53	54	55

- Rencontre avec référents (autres que Dipas) par :
 - associations d'adoptants EFA: 1
 - TV, Net : 2
 - OAA : 3
 - famille : 4
 - connaissances (amis, voisins, collègues....) : 5
 - DIPAS (réunion d'information ; coordonnées d'adoptants données) : 6
- Sentiment de ressemblance avec référent (autre que Dipas) :
 - oui : 1
 - non : 2

- Référence à la mère :
 - oui : 1
 - non :
- Nature des relations actuelles (autres que Dipas)
 - absence de relations : 1
 - relations amicales qualifiées ainsi par le couple : 2
 - relations épisodiques : 3

- Absence de référent identifié comme tel

Cette absence signifie que le couple ne désigne pas de personne comme ayant eu une influence sur le projet : cette absence peut donc recouvrir soit une absence réelle soit une multitude sans effet repéré.

- Référents 2° (ou 3°) adoption : rapport nature/fonctions des référents.

Annexe – Tableau 9

nature/fonction	idée adoption	demde Agrmt	représ° enfant	changt représ°	strat appart
adopt° précédente	61	62	63	64	65

- Stratégie d'apparentement
 - Construction souhaitée/imaginée de l'apparentement :
 - * pupille de l'État : 1
 - * adoption internationale avec OAA : 2
 - * adoption internationale directe : 3
 - * ou cumul : 123 ; 12 ; 13 ; 23
- Construction effective actuelle de l'apparentement :
 - confirmation pour pupille de l'État : 1
 - Adoption internationale directe :
 - * contacts avec intermédiaire : 21
 - * pas de contact : 22

- Adoption avec OAA :
 - dossier retenu : 31
 - dossier en instance : 32
- : ou cumul : (1 ; 32)....
- : aucun contact : 4
- Disposition personnelle pour réalisation d'apparementement :
 - attente passive d'un pupille de l'État : 1
 - hyper-activité dans la stratégie : 2
 - attente après acceptation dossier par OAA : 3
 - motivations et projet en questions pour réalisation apparementement :4
 - sans qualificatif : 5
- Socialisation actuelle du projet
 - Cercles d'information :
 - * faible élaboration dans le couple : 0
 - * dans le couple et famille nucléaire : 1
 - * dans les familles élargies : 2
 - * à l'extérieur des familles : 3
- Nombre de personnes déclarées informées :
 - moins de 10 : 1
 - de 10 à 20 : 2
 - de 20 à 30 : 3
 - de 30 à 50 : 4
 - de 50 à 100 : 5
 - plus de 100 : 6
- Représentation des relations effectives avec d'autres parents adoptants :
 - Qualité de la relation
 - * pas important :1

-
- * assez important : 2
 - * très important : 3
 - * sans réponse : 4
 - * sans relation : 0
- Apports de cette relation
 - sans apport : 0
 - soutien moral : 1(vivre les mêmes choses, ne pas se sentir seul, être soutenu et dynamisé)
 - transmission d'expérience : 2 (avant l'arrivée de l'enfant)
 - +expérience de parents, rencontres avec enfant : 21
 - + construction d'apparement : 22
 - soutien opérationnel et pratique : 3(construction de contacts, renseignements sur pays d'origine)
 - soutien technique : 4(questions administratives, juridiques....)
 - Représentation des fonctions des professionnels :
Leur travail s'arrête après la décision d'agrément et reprend après l'arrivée de l'enfant: 1
leur travail se continue pendant la période entre l'agrément et l'arrivée de l'enfant. : 2
pas de représentation claire : 3
 - Accompagnement / non-accompagnement vécu et sentiments par rapport à la Dipas
 - se sont sentis accompagnés et préparés pendant l'agrément et pensent que cet accompagnement est terminé : a
 - se sentent accompagnés actuellement : b
 - ne se sentent pas accompagnés actuellement : c
 - se sont sentis perdus après obtention agrément (et/ou se sentent perdus actuellement): d
 - ne se sentent pas accompagnés par la DIPAS et n'en ont pas besoin : e
 - sans réponse : f
 - et cumul possible : a+d
 - Confiance prioritairement donnée pour concrétiser leur projet à :
 - eux-mêmes : 1
 - OAA : 2

L'accompagnement des parents adoptants : un moment de la relation dans l'intervalle des postures éducatives

- professionnels : 3
- intermédiaires locaux : 4
- adoptants : 5
- famille : 6
- confiance non donnée : 7

- Quelles attentes de qui ?

Annexe – Tableau 10

Qui / Quoi	technique (adm, jurid)	opérationnel	moral	1 enfant	transmission expérience
eux-mêmes	a1	a 3	a 4		
Dipas	b 1	b 3	b 4	b 5	
OAA	c 1	c 3	c 4		
autres adoptants	d 1	d 3	d 4		d 6
intermédiaires locaux	e 1	e 3	e 4		

Ne savent pas de qui ils pourraient attendre quelque chose : f

- Quelles attentes explicites / la Dipas
 - dispositif mis en place :
 - * relance systématique individualisée : 3
 - * proposition de rencontres individualisées :4 (soit par remise de l'agrément en mains propres, - soit après l'agrément)
 - * propositions de réunions post agrément. : 5
 - * sans réponse : 6
- Attente/Dipas
 - pas d'attente particulière : 1
 - disposition des professionnels : Disponibilité, être là : 2 (adoptants restent acteurs)
 - être en lien (un lien) : 3 (avec OAA, dans le temps, dans la connaissance de leur dossier)
 - attentes contradictoires : 4
 - informations : 5 (y compris sur faisabilité du projet)

-
- accompagnement souhaité
 - nature :
 - * aide, suivi : 1
 - * être écouté : 2
 - * être soutenu : 3
 - * ne pas être oublié : 4
 - * être encadré : 5
 - * être informé : 6
 - * être aiguillé : 7
 - * être validé et/ou éclairci dans projet : 8

 - par qui :
 - plusieurs accompagnants : famille, professionnels, tout le monde 1
 - Dipas : 2
 - OAA : 3

 - Différence enfant adopté/enfant non-adopté :
 - Différence représentée : 1
 - Différence refusée : 2

 - Représentation procédure des OAA
 - recommencer à zéro un agrément : 1
 - pas de réaction particulière : 2
 - pas de contacts : 3
 - déçus par contacts : 4

Annexe n°10. Base de données des entretiens codifiés

[maistre_p_annexe10.pdf](#)

Annexe n° 11. Entretiens : lecture des données.

11 - 1 - Préférence / sexe :

La préférence / sexe de l'enfant n'est pas très significative, compte tenu du petit nombre que nous avons. Néanmoins, signalons que 3 dossiers / 4 concernent des couples avec enfant dans les représentations actuelles ; et 4/5 quand nous prenons les représentations initiales.

Cela semble pouvoir être mis en lien avec le souhait des parents d'une normalité familiale.

11 - 2 - Motif de la demande :

- et âge de l'enfant :
 - + stérilité médicalement établie ou ressentie :
 - * 7 candidats attendent un enfant de moins de 1 an : (sur 9)
 - * 2 candidats, un enfant de moins de deux ans : (sur 5)
 - * 1 candidat attend un enfant de moins de 6 ans : (sur 9)
 - * 0 candidat attend un enfant de plus de 6 ans (sur 3)
- +infécondité + autres raisons
 - 0 candidat attend un enfant de moins de un an (sur 9)
 - 1 candidat attend un enfant de moins de 3 ans (sur 5)
 - 3 candidats attendent un enfant de moins de 6 ans : (9)
 - 1 candidat attend un enfant de moins de 6 ans. (sur 3)
- + autre raison seule : 4 dossiers
 - 0 candidat attend un enfant de moins de 1 an
 - 1 de 3 ans
 - 1 de 6 ans
 - 2 de plus de 6 ans.
- + infécondité :
 - 2 candidats attendent un enfant de moins de 1 an
 - 1 candidat pour un enfant de moins de 3 ans.
 - 4 candidats pour un enfant de moins de 6 ans.

- 0 candidat pour enfant de plus de 6ans.

Il semble qu'il y ait un rapport entre l'impossibilité réelle et/ou vécue comme telle de procréer et la représentation de l'enfant quant à son âge. Plus la blessure de l'infécondité/stérilité est forte, plus le besoin d'accueillir un nourrisson est fort.

11 - 3 - Discrimination par rapport à l'origine de l'enfant :

31 - Discrimination et motif de la demande

Sur 26 dossiers, 14 font une discrimination.

Ces 14 candidats se décomposent ainsi :

- 9 motivent leur demande d'adoption par une stérilité réelle ou pas : soit 65 %
- 5 la motivent par une infécondité ou un autre motif.
- 1 seul candidat «stérile » ne fait pas de discrimination.

Donc, sur 10 candidats «stériles », 9 font une discrimination ; 1 n'en fait pas.

Sur, 16 candidats non stériles : 5 font une discrimination.

Et parmi ces 5 couples, 4 ont déjà des enfants.

Plus la blessure de l'infécondité/stérilité est forte, plus la discrimination est forte dans les représentations.

Cette discrimination est également déterminée par la structuration familiale dans le souhait des parents de ressemblance de la fratrie.

Cette discrimination se décompose en deux catégories :préférence exclusive pour un enfant européen et discrimination pour un enfant né en Afrique et préférence exclusive pour un enfant d'origine européenne : sur les 9 couples «stériles » : 5 disent vouloir adopter un enfant «européen » donc leur ressemblant physiquement. Parmi les 6 candidats «inféconds » faisant une discrimination : 3 disent vouloir accueillir un enfant européen.

Nous avons donc la même proportion dans l'une et l'autre catégorie.

Mais, ce rapport change si nous le mettons en liaison avec le nombre total des candidats inféconds :

- pour un enfant européen :
 - 5/9 de candidats stériles : 55%
 - 3/16 de candidats inféconds : 20%
 - (1 candidat stérile ne faisant pas de discrimination)

Donc 55% des candidats stériles veulent adopter un enfant d'origine européenne.

Ils sont 20% chez les candidats inféconds

32 - Discrimination et diplômes des candidats :

- +Majoritairement, les couples dont l'un au moins a un diplôme de l'enseignement supérieur, ne font aucune discrimination : 7 (dont 5 ayant au moins un diplôme de second cycle universitaire) sur 12 ; Inversement 1 seul (ayant un diplôme de l'enseignement supérieur) sur 7 dit vouloir adopter un enfant d'origine européenne.
- +les couples désirant exclusivement accueillir un enfant européen se retrouvent (6 sur 7) parmi ceux ayant un diplôme du 2° et 3° niveau (CAP et Bac général).

33 - Discrimination et ressemblance :

Le souhait de ressemblance est explicité dans 11 situations :

- Dans 4 situations de couples sans enfant : c'est la ressemblance parents-enfant qui est recherchée.
- Dans 6 situations de couples avec enfants, c'est la ressemblance entre les enfants qui est recherchée par les futurs parents
- Dans 1 situation de couple avec enfant adopté, c'est la ressemblance entre parents et enfants qui est recherchée.

Dans 11 situations sur 14 faisant une discrimination, la question de la ressemblance est centrale, soit entre parents et enfants, soit dans la fratrie. Dans les autres situations, c'est le contexte social qui est avancé pour justifier cette discrimination.

11 - 4 - Changement de représentation :

41 - Nature du changement :

12 candidats disent avoir changé de représentation avant l'obtention de leur agrément :

- 1°. Ce changement est soit une représentation plus large pour 8 situations :
 - 2 situations par rapport à l'origine de l'enfant
 - 5 situations par rapport à l'âge de l'enfant : 3 ont changé de catégorie (passant de moins de 1 an à moins de 2 ou 3 ans) ; 2 disent avoir changé sans changer de catégorie : Moins de 1 an.
 - enfin 1 situation avec changement par rapport au sexe de l'enfant.
- 2° soit une représentation plus serrée pour 4 situations :

- 3 situations ont changé quant à l'âge de l'enfant : moins de 2 ou 3 ans à moins de 1 an.
- 1 a changé par rapport au sexe de l'enfant : sans préférence à une préférence.

Les représentations / origine de l'enfant ne changent pratiquement pas. (1 seule en réalité).

Les attentes par rapport à l'âge semblent plus mobiles ; elles concernent les candidats qui initialement attendaient un nourrisson. La dynamique inverse (enfant plus âgé à nourrisson) sera à comprendre.

Les autres éléments ne sont pas significatifs.

42 - Motif (moteur) du changement :

- rencontre avec adoptants : 2 (avec prise en compte de la réalité)
- rencontre avec professionnels : 5 (3 dans le sens d'ouverture, 3 dans le sens fermeture)
- prise en compte de la réalité de l'adoption : 5
- arrivée d'un enfant : 1

La prise en compte de la réalité semble être un élément déterminant dans les changements de représentations donnant vers une ouverture.

11 - 5 - Facteur Temps et représentation :

Pour les couples sans enfant toutes les représentations construites dans un espace temps inférieur à 3 ans ont été modifiées : 5

- Sur les 18 ayant plus de 5 ans, seules 5 ont été modifiées. 13 sont restées inchangées.
- Sur les 13 postulants ayant déjà un enfant, 4 disent avoir modifié leurs attentes ; ils sont 8/13 chez les couples sans enfant.

Plus l'idée d'adoption est ancienne, et cela spécialement pour les couples avec enfant, plus la construction de la représentation semble forte, non susceptible de changement. Soit par le fait d'une élaboration réfléchie, mûrie et solidement étayée. Soit par le fait d'une forme de cristallisation des représentations dans le temps.

11 - 6 - Contenu des entretiens d'évaluation :

- 12 dossiers disent un sentiment de jugement et/ou d'évaluation.
- 19 dossiers disent un sentiment de mûrissement et d'étayage.

- 10 disent avoir le sentiment d'avoir été amenés uniquement à réfléchir sur leur projet et/ou d'avoir le sentiment d'être étayés.
- 9 de ces dossiers disent avoir eu le sentiment des deux
- 3 dossiers disent l'impression d'avoir été uniquement jugés ou évalués.
- 4 ne donnent pas de réponses.
- Seuls 3 couples disent avoir eu le sentiment d'être uniquement jugés/évalués, alors que c'est ce contexte d'évaluation qui détermine l'intervention des professionnels et qui est ainsi défini par la loi.
- 19 candidats interprètent cette évaluation comme un accompagnement.

61 - Contenu entretien/niveau de diplôme :

- Globalement le sentiment d'accompagnement semble d'autant plus fort que le niveau de diplôme est élevé :
 - + 2° niveau : 1/3 dit son sentiment d'avoir été accompagné (avec ou sans évaluation)
 - +3° niveau : 7/10
 - +4° niveau : 4/5
 - + 5° niveau : 7/8.

La progression est constante.

62 - Contenu des entretiens / âge du couple :

- L'âge du couple ne semble pas pouvoir être mis en relation avec le contenu ressenti des entretiens.
 - +: 9 couples sur 10, ayant de 5 à 9 ans de vie commune, disent un sentiment d'accompagnement.
 - + 9 couples sur 13, ayant de 10 à 19 ans de vie commune, disent un sentiment d'accompagnement.
 - + pour les couples ayant plus de 19 années de vie commune, les chiffres ne sont pas significatifs. (1 sur 2).

63 - Contenu des entretiens et présence/absence d'enfants du couple :

Nous constatons qu'aucun des couples ayant un enfant né du couple (avec ou non l'accueil d'un enfant adopté) n'a le sentiment d'avoir été évalué ; tous ont le sentiment d'avoir été accompagnés.

Pour les couples sans enfant, ou ayant déjà adopté un enfant, le sentiment

d'accompagnement est moins présent : 2 sur 6 pour ceux ayant adopté ; 10 sur 13 pour les couples sans enfant de leur couple.

Ainsi, le fait pour un couple d'être déjà parent, semble pouvoir être mis en lien avec le sentiment d'accompagnement.

64 - Contenu entretien et motif de la demande :

Le motif de la demande d'agrément semble pouvoir être mis en lien avec le sentiment d'accompagnement et/ou d'évaluation.

- +11 couples inféconds sur 12 disent un sentiment d'accompagnement.
- +5 couples stériles ou ayant vécu difficilement leur infécondité, sur 10 disent un sentiment d'accompagnement.

Le sentiment d'évaluation et d'accompagnement pourrait être mis en relation avec les sentiments éprouvés à l'absence de grossesse et absence d'enfant.

65 - Contenu des entretiens et relations avec les professionnels :

Les 3 couples qui ont eu l'impression d'être jugés/évalués lors de l'agrément qualifient de « professionnelles » leurs relations avec les intervenants.

Les 10 candidats qui ont le sentiment d'avoir mûri leur projet pendant l'agrément qualifient les relations avec les intervenants de cordiales et de confiantes pour 6 d'entre eux, de professionnelles et de confiantes pour 4.

Enfin, les 9 qui ont le sentiment d'avoir été évalués et « accompagnés » lors de l'agrément se répartissent ainsi :

1 qualifie les relations avec les professionnels de cordiales et de confiantes.

4 les qualifient de professionnelles

4 les qualifient de cordiales et de professionnelles.

Ces deux dernières catégories semblent indiquer que l'évaluation du travailleur social n'est pas incompatible avec le sentiment d'accompagnement interprété par les candidats. Ceux-ci qualifient de professionnelles ces relations où se conjuguent sentiment d'évaluation et d'accompagnement.

Annexe – Tableau 11

	Sentiment d'évaluation (3)	sent. Evaluation + accomp	sentim d'accompagnement	sans réponse
Relations professionnelles	3	4		2
Rela° prof et cordiales/conf		4	4	2
relations cordiales/conf		1	6	

Donc, 7 candidats ont le sentiment d'avoir eu des relations strictement professionnelles avec les intervenants, et pour 3 d'entre eux dans un strict contexte d'évaluation.

19 ont le sentiment d'avoir été accompagnés et pour 15 d'entre eux dans une relation dépassant le strict cadre professionnel.

- Majoritairement (19 couples sur 26) les adoptants ont le sentiment d'avoir été accompagnés pendant la procédure d'agrément.
- Seuls 3 couples ont le sentiment d'avoir été exclusivement évalués.
- Ce sentiment d'accompagnement est plus présent chez les couples qui ont un enfant biologique et donc chez les couples inféconds (plutôt que les couples stériles et sans enfant né du couple).
- Ce sentiment d'accompagnement semble d'autant plus fort que le niveau de diplôme déclaré des candidats est élevé.
- Enfin, ce sentiment d'accompagnement va de pair avec les sentiments de cordialité et de confiance des relations adoptants - professionnels.

11 - 7 - Sentiments à l'obtention de l'agrément :

24 disent avoir été très heureux : contents à la réception de l'agrément.

Parmi eux, 16 déclarent avoir été très heureux.

Quelle que soit la situation des demandeurs, la valeur symbolique de l'agrément est grande, non seulement quant aux possibles alors ouverts, mais aussi au permis donné dans la capacité qui leur est reconnue.

11 – 8 : Relations avec professionnels :

- 10 : relations professionnelles
- 8 : relations cordiales et de confiance
- 8 : relations professionnelles et cordiales/confiantes

11 – 9 : Les référents :

18 dossiers désignent des référents ayant une ou des fonctions dans leur projet d'adoption. Donc, 6 dossiers disent n'avoir aucun référent.

1 couple évoque ces référents sans que ceux-ci n'aient eu apparemment de fonction précise (ou plutôt dont les fonctions ont été minorées par l'arrivée d'un enfant dans le couple, questionnant le projet d'adoption).

91 - Référents et structure familiale :

L'absence de référent identifié est majoritaire (6 sur 13) chez les couples avec enfant (s), spécialement chez les couples qui ont un enfant biologique. (4 sur 7). Au contraire, parmi les couples sans enfant : seuls 2 sur 13 disent ne pas avoir de référent.

Le nombre de référents semble être sensiblement le même selon la structure familiale.

- + Couple sans enfants du couple : 7 dossiers sur 13 ont au moins 2 référents.
- + Couple avec enfants : 5 dossiers sur 13 ont au moins 2 référents.

92 - Référents et représentation de l'enfant :

La présence ou l'absence de référent ne semble pas avoir de rapport avec la représentation de l'enfant. Parmi ceux qui ne donnent pas de référent, certains ont une attente large, d'autres une attente plus fermée. L'absence de référence peut être mise en lien avec une absence de relation ou à l'inverse une multitude de relations avec lesquelles les liens d'identification ne jouent pas. De la même manière, parmi ceux qui donnent une/des références, les représentations peuvent être ouvertes ou fermées.

Par contre, là où il y a référence, il peut y avoir un effet sur les représentations.

93 - Référents et motif de la demande :

Les résultats donnés ne permettent pas de mettre en rapport le nombre et les fonctions des référents avec le motif de la demande : les chiffres trop petits ne sont pas significatifs.

Il en est de même avec les niveaux de diplôme mis en lien avec le nombre et les fonctions des référents : les chiffres sont trop éparpillés pour être significatifs.

11 – 10 : Qualité des référents :**101 - Des adoptants sont ou ont été une référence pour 17 postulants :**

- pour 6 : les premiers adoptants sont seuls référents-adoptants.
- pour 3 : les autres adoptants sont référents.
- pour 8 : premiers et autres adoptants sont référents.

102 - Les premiers adoptants rencontrés : 14 dossiers :

- 7 dossiers avec effet sur la représentation de l'enfant.
- 1 dossier sur le changement de représentation de l'enfant.
- 6 dossiers sur la stratégie d'appareillement.

- 6 dossiers sur idée d'adoption.
- 9 candidats sans enfants disent avoir été influencés par leur première rencontre avec des adoptants ;
- ils sont 5 chez les couples avec enfants.
- Parmi ces 14, 7 sont stériles ou disent avoir difficilement accepté leur infécondité.

103 - les autres adoptants rencontrés : 11 dossiers

- 3 dossiers avec effet sur la représentation de l'enfant.
- 2 dossiers sur le changement de représentation.
- 10 dossiers sur la stratégie d'apparentement.

Dans 8 situations, les premiers et autres adoptants sont référents

- 2 dossiers donnent une stratégie d'apparentement construite avec premiers et autres adoptants.
- Parmi 15 dossiers donnant les premiers adoptants et autres adoptants comme référence de stratégie d'apparentement, 3 font apparaître une autre référence.

Donc, les adoptants font seuls références de stratégie d'apparentement pour 12 dossiers, et avec un autre référent pour 15 dossiers : soit environ 50%.

Ils sont, dans une moindre mesure également, référent, pour la construction de la représentation de l'enfant dans 10 situations. Dans ces 10 situations, ils sont désignés comme les seuls référents.

- Pour 65% des futurs adoptants, ceux qui ont déjà adopté sont une référence.
- Pour 55% des futurs adoptants, les premiers adoptants qu'ils ont rencontrés sont devenus pour eux une référence.
- Ces références sont les seules dans la stratégie d'apparentement pour près de 50% de futurs parents. (12 sur 26)
- Ces références sont également les seules dans la construction de la représentation de l'enfant pour près de 40% de futurs adoptants.

104 - Les professionnels :

- Dans 4 situations, ils sont désignés comme référents du changement de représentation de l'enfant.
- Dans 5 situations comme référents de la stratégie d'apparentement. Parmi ces 5 situations, 4 sont des stratégies exclusives d'attente d'un enfant pupille de l'État. (4 sur les 8 déclarées telles).
- Les professionnels sont référents 1 fois pour une stratégie d'apparentement d'un

enfant étranger.

11 – 11 : Rencontre avec les référents :

- Pour 9 dossiers, cette rencontre s'est faite par connaissances.
- Pour 9 dossiers, cette rencontre s'est faite par les familles.

Pour 3 dossiers, par connaissances et familles : soit **15 situations par connaissances personnelles (voisins, travail...) et familiales.**

- 4 par Enfance et Famille d'adoption.
- 0 par OAA.
- 2 par TV et Net.
- 5 par Dipas Service adoption.

Majoritairement les rencontres faisant référence pour les candidats se font dans les cercles relationnels « primaires » : 70 %.

La Dipas et EFA semblent intervenir à la marge.

11 - 12 - Ressemblance avec référent :

Le référent est celui avec lequel le postulant dit avoir des points de ressemblance réelle ou imaginée.

Sur les 17 situations donnant un/des référents, la ressemblance apparaît dans 14. La proportion est la même pour les couples avec ou sans enfants.

Cet élément de ressemblance avec le référent ne semble pas devoir être mis en liaison, ni avec l'âge du couple, ni avec le niveau de diplôme.

Cette ressemblance avec le référent se retrouve dans 7/10 situations de couples stériles.

Inversement, pour les candidats adoptants pour une autre raison qu'une infécondité/stérilité, l'absence de ressemblance (du fait de l'absence de référent) est trouvée dans 3 dossiers sur 4.

11 – 13 : Référence à la mère :

8 candidats / 26 font explicitement référence à leur mère, ce qui ne semble pas significatif. Cette référence est somme toute partagée par toute femme, fille de sa mère, qui devient mère à son tour.

Cette référence semble néanmoins plus forte pour les couples sans enfant. Ils sont 6 sur les 8.

11 – 14 : Référence nouvelle adoption :

Les références d'une 2° ou 3° adoption sont celles de l'adoption précédente quant à la représentation de l'enfant et la stratégie d'apparentement. Ce qui a été réalisé et réussi devient le modèle.

11 – 15 : Stratégie d'apparentement :

151 : Imaginée :

- La moitié des candidats (12 /26) laissent initialement ouvertes plusieurs possibilités ; 13 «initialement » n'entrevoient qu'une seule possibilité pour adopter ; 1 ne donne pas de précision.
- L'adoption par OAA est envisagée par 14.
- L'adoption d'un pupille de l'État par 13.
- L'adoption internationale directe par 14.

Ces 3 possibilités sont assez également réparties comme possibles.

Cette distribution n'est pas déterminée par la composition familiale.

152 - Réelle actuelle :

- L'adoption par OAA est envisagée par 5 candidats.
- L'adoption d'un pupille par 11.
- L'adoption en direct par 6.
- 6 candidats n'ont aucun contact.
- La construction se resserre autour de la réalité entrevue : 2 candidats laissent ouvertes plusieurs possibilités.

Nous ne sommes pas encore dans la réalisation effectuée.

Signalons néanmoins que le projet d'adoption est récent : 14 candidats ont un agrément depuis moins de 2 ans.

11 – 16 : Élaboration dans le couple et socialisation :

161- cercle d'information et structure familiale :

- 2 couple sans enfant montrent une faible élaboration dans le couple.
- 2 couples sans enfant montrent une élaboration dans le couple et la famille

- 2 montrent une élaboration dans les familles élargies.
- 7 montrent une élaboration à l'extérieur des familles.
- Aucun couple avec enfant ne montre une faible élaboration conjugale.
- 4 montrent une élaboration dans le couple et la famille nucléaire.
- 2 une élaboration à l'intérieur des familles élargies.
- 7 une élaboration à l'extérieur des familles.

162 - Socialisation et stérilité :

- 2 couples sans enfant donnent une faible élaboration conjugale sont 2 couples stériles.
- Les 4 situations où l'élaboration semble difficile dans le couple et reste à l'intérieur de la famille nucléaire sont 4 situations où la stérilité/infécondité a été vécue très difficilement. Ce sont également les 4 situations où le nombre de personnes informées est le plus petit : (3 situations avec moins de 10 personnes informées ; 1 situation avec moins de 20 personnes informées).
- Sur les 4 situations de couple avec enfant, où les échanges restent à l'intérieur du couple et de la famille nucléaire, 3 sont des couples stériles ou vivant ainsi leur infécondité. Ces 3/4 situations sont également celles où le nombre affiché de personnes informées est le plus réduit, inférieur à 10
- Inversement, 2/9 situations de couple infécond donnent un nombre de personnes informées inférieur à 20.
- 8 couples stériles sur 10 ont un cercle d'échange sur l'adoption ne dépassant pas leurs familles élargies : soit 80%. 2/10 parlent de leur projet en dehors de leur famille.
- 12/16 couples non stériles ont un cercle d'échange dépassant leurs familles : soit 75%. Nous retrouvons la même proportion pour les candidats adoptants pour une « autre raison » : 3 dossiers /4 ont un cercle relationnel dépassant le cadre familial élargi.
- Nous avons presque la tendance inverse.
- 7 couples stériles sur 10 (70%) ont informé moins de 20 personnes ; alors qu'ils ne sont que 2/16 inféconds (soit 12%) dans la même situation.

Ainsi, plus un couple ressent douloureusement et difficilement son infécondité / stérilité, plus l'échange est difficile, à l'intérieur du couple d'abord, à l'intérieur des familles et enfin pour dépasser le cercle familial élargi.

163 - Socialisation et niveau de diplôme :

Il ne semble pas y avoir de relation entre ces deux éléments : les répartitions sont équilibrées dans chacun des items pour les différents niveaux de diplôme. Par exemple, les cercles d'information à l'extérieur des familles sont proportionnellement de même importance pour les quatre niveaux de diplôme.

164 : Socialisation et âge du couple :

Il ne semble pas y avoir de relation entre ces deux items. La répartition des différents groupes d'âge semble équilibrée entre les différents cercles d'information.

11 – 17 : Socialisation/discrimination :

- Les 14 situations faisant apparaître une discrimination quant à l'origine de l'enfant se décomposent ainsi : 10 font apparaître un niveau d'échange et d'information sur l'adoption ne dépassant pas le cadre familial élargi (soit 70%). Les 4 autres situations montrent inversement un niveau de socialisation plus élevé.
- Les 12 situations ne faisant aucune discrimination quant à l'origine de l'enfant montrent la situation suivante : 10 (soit 80%) ont parlé de leur projet d'adoption en dehors de leurs familles élargies.

La faible socialisation du projet d'adoption en dehors de la famille élargie va de pair avec la discrimination faite quant à l'origine de l'enfant.

11 – 18 : Relations actuelles avec les adoptants :

181- Qualificatifs de la relation :

- pas important : 8
- sans réponse : 2
- sans relation : 9
- assez important et très important : 8

Ces réponses ne disent rien qui puisse être significatif d'une attente ou disposition particulière, spécialement du fait que nous ne savons pas si l'absence de contact est voulue ou regrettée.

182 - Apports des relations entretenues :

Nous pouvons considérer que ces apports sont ceux retenus aujourd'hui par le couple .:

- sans apport : 10
- soutien moral : 12 (dont 6 fois nommés seuls)
- transmission d'expérience : 5 (de parentalité et d'apparentement)
- opérationnel : 4
- technique : 2

On peut retenir que **les candidats reçoivent d'abord des autres adoptants un soutien**

moral, quand ils reçoivent quelque chose puisqu'un nombre important (près de 40%) dit n'avoir rien reçu. L'absence d'apport correspondant à l'absence de relation.

Les qualificatifs donnés à ces relations et les apports ne paraissent pas être déterminés par des données relatives à la composition familiale, au motif de la demande, à l'âge du couple et au niveau de diplôme.

11 – 19 : Représentations des fonctions des professionnels :

- 13 couples pensent que le travail des professionnels est terminé avec la décision d'agrément.
- 7 pensent que ce travail se continue après l'agrément
- 7 n'ont pas de représentation claire des fonctions des professionnels.

(1 couple donne 2 réponses)

Parmi les 7 candidats qui pensent que ce travail se poursuit après l'agrément, 4 attendent exclusivement un pupille de l'État : cela pourrait signifier que les fonctions post-agrément des professionnels du service adoption sont associées à un pupille de l'État et donc à la capacité des professionnels de l'adoption à donner un enfant. **Il convient donc de déconnecter les fonctions d'accompagnement du fait de la capacité imaginée (ou pas) à confier un enfant. Les fonctions post-agrément ne sont pas associées à l'adoption internationale.**

Cela signifie également que 20 candidats pensent qu'ils n'ont rien à attendre ou ne savent pas clairement ce qu'ils pourraient attendre des professionnels de l'adoption après la décision d'agrément.

11- 20 : Accompagnement et non-accompagnement par professionnels de la DIPAS :

Les réponses sont le plus souvent multiples ; nous comptabiliserons le nombre d'occurrences où chaque item apparaît : pour un même dossier peuvent apparaître "a" ou "ab" ou "ac", ainsi les réponses comptabilisées par item seront rapportées au nombre de dossiers.

- a :» se sont sentis accompagnés et préparés pendant l'agrément et pensent que cet accompagnement est terminé » : 16 soit 6°%.
- b :» se sentent actuellement accompagné » : 6 soit 23%. Ces 6 situations correspondent à celles où les adoptants disent savoir que les fonctions des professionnels ne s'arrêtent pas avec la décision d'agrément (+ 1 qui dit ne pas en avoir besoin).
- d :» se sont sentis perdus après l'obtention d'agrément (et/ou se sentent perdus actuellement » : 12 soit 46%

201- Accompagnement selon l'âge du couple

- a :
 - de 5 à 9 ans : 8
 - 10 à 19 : 6
 - plus de 19 : 1

- d :
 - de 5 à 9 : 4
 - 10 à 19 : 6
 - plus de 19 : 2

La répartition selon l'âge du couple n'est pas significative.

202 - Accompagnement selon le niveau de diplôme

- a :
 - niveau 2 : 0 (sur 3)
 - niveau 3 : 6 (sur 10)
 - niveau 4 : 3 (sur 5)
 - niveau 5 : 7 (8)

- d :
 - niveau 2 : 1
 - niveau 3 : 5
 - niveau 4 : 1
 - niveau 5 : 5

La répartition selon le niveau de diplôme n'est pas significative.

203 - Accompagnement selon la composition de la famille :

Annexe – Tableau 12

	couple avec enfant	couple sans enfant
a	8	8
B	4	2
C	3	4
D	6	6
E	2	2

Ces réponses sont proportionnellement les mêmes selon que le couple a un enfant ou pas.

Ces éléments confirment le sentiment d'accompagnement pendant la période d'agrément, pour 60% des adoptants qui pensent également que cet accompagnement est terminé avec l'obtention de l'agrément.

La moitié des futurs adoptants se sont sentis « perdus » ou se sentent encore « perdus » après avoir obtenu l'agrément.

11 – 21 : La confiance donnée pour réalisation du projet :

- à soi-même : 13 réponses
- aux OAA : 4
- aux professionnels : 12
- aux adoptants : 3
- aux familles : 1
- ne savent pas à qui ils pourraient faire confiance : 5
- La confiance donnée à soi-même signifie que ce projet d'adoption est d'abord le leur.
- Les professionnels gardent un capital de confiance auprès des adoptants.

11 – 22 : Les attentes :

221 - Qu'est ce que les candidats attendent de qui ?

Les réponses peuvent être multiples pour une seule situation. Nous comptabilisons les occurrences pour chaque item retenu.

La Dipas et les professionnels portent les attentes techniques.

Les attentes plus opérationnelles sont partagées, même si les professionnels sont nommés 10 fois. S'il n'est pas extraordinaire que les professionnels et différents intermédiaires en soient porteurs ; ceux qui ont déjà adopté ont aussi une grande place dans cette attente. Remarquons la distinction : les attentes opérationnelles auprès des professionnels concernent majoritairement des couples attendant un pupille de l'État (8 situations sur 10). Ceux qui ont déjà adopté semblent porter les attentes des couples qui pensent se diriger vers l'adoption internationale (6 situations sur les 7 adoptions

internationales envisagées).

Au niveau du "moral", les adoptants semblent porter majoritairement les attentes de ceux qui en ont besoin.

Annexe – Tableau 13

Qui/quoi	technique	opérationnel	moral	1 enfant	expérience
Soi-même	0	0	4		
Profess	11	10	5	4	
OAA	4	5			
Adoptants	1	7	9		11
Inter-méd locaux	3	4			

Les 4 situations où il est question de l'attente « d'un enfant » correspondent à l'attente d'un pupille de l'État.

Enfin, les attentes en matière d'expériences se dirigent exclusivement vers ceux qui ont adopté.

Remarquons enfin que les attentes se concentrent sur un seul intervenant dans 8 situations : 7 sur les professionnels, 1 sur une OAA ; dans une 9^e situation, il n'y a aucune attente ? Sur ces 9 situations, 5 sont des couples stériles.

222 - Attentes selon le diplôme et l'âge du couple :

Les chiffres ne sont pas significatifs s'ils sont rapportés à l'ensemble des possibilités affichées par les items.

223 - Comparaison des apports et des attentes :

Ce que les candidats disent avoir trouvé chez ceux qui ont adopté et ce qu'ils en espèrent :

Annexe – Tableau 14

	Ont trouvé	attendent
Technique	2	1
Opérationnel	4	7
Moral	12	9
Expérience	5	11

Nous avons là, au-delà des chiffres eux-mêmes, des proportions qui se rejoignent.

11 – 23 : Attentes exprimées par rapport à la DIPAS :

231 - nature :

-
- pas d'attente : 4
 - disponibilité : 14
 - faire lien : 16 (dans le temps, avec les OAA, les pays, les intermédiaires)
 - attentes contradictoires : 3
 - informations : 7

232 - dispositifs souhaités :

- relance systématique : 6
- rencontre individuelle : 8
- réunion post-agrément : 4
- sans réponse : 13 (dont 12 donnant cette seule réponse)
- Parmi ces 12 ne donnant pas de réponse, 9 ont déjà des enfants, 3 n'en ont pas.

233 - Attentes selon le diplôme, le motif de la demande et l'âge du couple :

Ces trois éléments ne semblent pas caractériser la nature des attentes des adoptants par rapport à la Dipas.

Globalement ces attentes explicitées par rapport à la Dipas sont à mettre en lien avec les attentes énoncées à l'endroit des différents acteurs (Dipas, OAA, adoptants...)

11 – 24 : Accompagnement ? : quelles significations données par les postulants.

Nous comptabilisons non pas le nombre d'occurrences où les verbes sont exprimés (analyse sémantique), mais le nombre de fois où le sens du verbe est exprimé dans l'entretien :

- être aidé et suivi : 8
- être écouté : 8
- soutenu : 8
- ne pas être oublié : 7
- encadré : 4
- informé : 6
- aiguillé : 7
- être validé et éclairci dans son projet : 4

Nous avons là le contour de l'accompagnement.

- Par qui :
 - par tout le monde : 5
 - par Dipas : 18
 - par les OAA : 2
 - Les adoptants ne sont pas cités.

Les niveaux de diplôme, les motifs de la demande et l'âge du couple ne semblent pas être déterminants sur le fait que les futurs adoptants souhaiteraient être accompagnés par soit «plusieurs accompagnants », soit la Dipas ou les OAA.

Il nous faut être prudent dans l'interprétation de ces réponses où le terme «accompagnement » semble lié étroitement à la Dipas ; cela semble venir en contradiction avec les attentes énoncées spontanément. Il semble que la question «par qui souhaitez-vous être accompagnés » ait influencé la réponse.

4 dossiers apparaissent sans aucune attente :

- **Entretien n° 10** : Il s'agit d'un couple stérile qui attend un bébé, blanc, pupille de l'État, qui n'a pas de contact avec d'autres parents adoptants, dont le projet est très peu socialisé ; les familles ont été informées ; ses référents sont les professionnels et les premiers adoptants rencontrés avec lesquels il dit avoir de nombreux points de ressemblance ; il a eu le sentiment d'être jugé lors de l'évaluation, et recherche une ressemblance entre les parents et l'enfant. Initialement sa disponibilité l'orientait vers un enfant qui aurait pu avoir moins de 2 ans ; aujourd'hui il attend exclusivement un enfant de moins de 1 an, en réalité un nourrisson de 2 ou 3 mois. Les conjoints ne font pas de différence entre être parents adoptants et être parents d'un enfant né de leur couple.
- **Entretien n° 13** : Il s'agit d'un couple, sans enfant, stérile, qui se sent perdu et n'a pas de contact avec d'autres adoptants ; il n'a qu'un seul référent qui sont les premiers adoptants rencontrés avec lesquels les points de ressemblance sont nombreux ; son projet est resté à l'intérieur de son couple ; il a le sentiment d'avoir été jugé et étayé pendant l'évaluation d'agrément ; il recherche la ressemblance parents-enfant en attendant un bébé, une fille, pupille de l'État de peau blanche. Il attend beaucoup des autres adoptants. Il pense que le travail des professionnels est terminé avec l'agrément. Ils ne font pas de différence entre filiation adoptive et filiation naturelle.
- **Entretien n° 19** : Il s'agit d'un couple infécond qui a des contacts avec un OAA qui a retenu leur dossier ; ils ont parlé de leur projet à leurs amis, connaissances et familles ; ils n'ont pas de référents identifiés ; ont le sentiment d'avoir été accompagnés pendant la procédure d'agrément et attendent un enfant de moins de 3 ans sans discrimination d'origine. Il attend tout de l'OAA. Ils font une différence entre filiation adoptive et filiation naturelle.
- **Entretien n° 25** : Il s'agit d'un couple stérile qui attend un enfant de la Dipas ; son projet est resté à l'intérieur de son couple ; et il ne dit faire confiance en personne ;

son seul référent sont des parents non adoptants ; il n'a d'ailleurs pas de contact avec d'autres parents adoptants ; il attend un enfant de moins de 2 ans, ressemblant à ses parents et à l'enfant déjà adopté. Ils font une différence entre filiation adoptive et filiation naturelle.

11– 25 : Différence entre parentalité adoptive et parentalité "naturelle" ?

Globalement, les postulants sont partagés sur le fait de penser qu'il y a (aurait) une différence entre «devenir parent d'un enfant adopté » et «devenir parents d'un enfant né du couple »

- 9 font une différence.
- 12 n'en font pas.
- 5 disent les 2.

251 - Différence prise en compte et niveau de diplôme :

Il apparaît qu'au fur et à mesure que le niveau de diplôme s'élève, cette différence soit plus reconnue : cette tendance est accentuée quand nous prenons en compte ceux qui estiment qu'il y a en même temps une différence et pas de différence.

252 - Différence prise en compte et motif de la demande :

Il nous semble que nous pouvons également lire cette relation en notant que si les couples inféconds semblent assez partagés, les couples stériles affirment plus cette différence (7/10) ; tandis que ceux qui veulent adopter pour une autre raison imaginent tous cette différence.

Annexe – Tableau 15

	différence	pas de différence	diff et pas diff	
Couple stérile	2	7 (70%)	1	/10
Couple infécond	3	5 (41%)	4	/12
Autre motif	4	0%		/4

La reconnaissance d'une différence entre la filiation adoptive et naturelle semble en lien avec les sentiments /réactions liées à l'infécondité et stérilité, selon leur présence ou absence et selon les degrés ressentis de souffrance.

Il n'y a pas de déterminant au regard de la composition familiale (couple avec ou sans enfant).

11 – 26 : Les organismes agréés pour l'adoption :

- 7 couples ont le sentiment qu'ils doivent recommencer une procédure d'agrément.
- 4 ont une impression favorable (et ont leur dossier en instance).
- 11 n'ont aucun contact avec un OAA.
- 8 sont déçus des contacts qu'ils ont eus.

(il y a 3 réponses multiples : recommencer un agrément et déçus par contacts).

Annexe n° 12. Questionnaire national aux OAA

- Nom et coordonnées de votre OAA
- Fonctionnement de votre OAA :
 - Date de création.
 - Votre organisme a-t-il été fondé par des parents adoptants ?
 - Quelles sont dans les différentes instances les fonctions exercées aujourd'hui par des parents adoptants ? (Président, bureau, CA, relais...)
- Relations avec les postulants :
 - Recevant les demandes des postulants, quels sont les éléments qui vous permettent de retenir ou ne pas retenir un dossier ?
 - Quelles sont les différentes phases prévues pour qu'un dossier de candidature soit définitivement accepté par votre organisme ?
 - Comment et par qui est prise cette décision d'acceptation ?
 - Quelles relations avez-vous avec les futurs adoptants dans le temps situé entre l'acceptation de leur dossier et l'accueil effectif de l'enfant ?
- Les enfants adoptés :
 - Participez-vous parfois, dans le pays d'origine de l'enfant, aux démarches nécessaires pour que cet enfant devienne juridiquement adoptable ?
 - Avez-vous pu faire adopter tous les enfants pour lesquels vous avez été sollicités ?
- Mis en relation adopté-adoptant :
 - Par qui et comment est prise la décision d'attribuer tel enfant à tel parent ?

-
- Relations avec les services adoption départementaux ?
 - ayant des contacts avec les départements dans lesquels vous êtes agréés, en quoi ces contacts vous paraissent-ils utiles ? et utiles à qui ?
 - n’ayant pas de contact : pourquoi ? quelles seraient vos attentes ?

Annexe n° 13 Items retenus pour OAA.

- Membres fondateurs :
 - A : adoptants
 - NA : non adoptants
 - A+NA : les deux
- Membres responsables (bureau, CA, familles relais) :
 - A : adoptants
 - NA : non adoptants
 - NA+A : les deux
- Personnes rencontrant les postulants pour entretiens :
 - A : adoptants
 - P : professionnels (assistants sociaux, psychologue, psychiatre)
- Fonction d’intermédiaire :

cette fonction sera repérée selon deux classes :

 - : soit l’OAA a une fonction de “ boîte aux lettres ” qui consisterait à voir si l’agrément délivré correspond, à la lettre, à ses critères de sélection à lui et à ceux du pays d’origine : nous sommes dans ce cas sur un registre purement administratif. L’OAA enregistre la demande (âge, sexe, origine, santé...) et y répond en proposant un enfant correspondant à cette demande.
 - : soit l’OAA fait travailler cette demande, la confronte à la réalité des enfants adoptables afin qu’elle puisse la prendre en considération.

Exemples permettant de repérer cette distinction :

- “ La meilleure adéquation possible est recherchée entre l’enfant et la famille, dans le

sens "une famille pour un enfant" ".

- " Son but est de trouver en France des familles d'adoption pour des enfants abandonnés et non d'en fournir aux couples... "
- " Il n'y a pas de choix d'enfants, mais un enfant à adopter de tel âge... "
- " La priorité est donnée à la préparation des futurs parents à l'accueil d'un enfant différent... "
- Inversement :
- " les candidats détermineront l'âge et le sexe de l'enfant qu'ils veulent adopter "

· Nombre de rencontres :

Est noté le nombre minimum de rencontres que les postulants doivent avoir avec différents membres de l'association, soit au siège de l'OAA, soit au domicile des relais locaux, soit à leur domicile propre.

· Composition de la commission d'admission :

- A : adoptants
- NA : non adoptants
- NA+A : les deux

· Décision d'acceptation ou de refus du dossier :

Cette décision peut être prise soit par une équipe (de trois personnes minimum), soit par une ou deux personnes.

· Parrainage :

Nous appellerons ainsi les relations construites entre une famille postulante et une autre famille, participant à la vie de l'OAA, et plus particulièrement chargée d'accompagner les futurs adoptants.

Exemple explicite : " ... commencent alors les longs mois d'attente... un membre de la commission d'adoption parraine chaque famille... ils restent ainsi en contacts par des courriers, des coups de fil, des rencontres... "

· Rencontres communautaires :

Ces rencontres (annuelles, bi-annuelles) qui peuvent être festives et/ou de réflexion sont proposées aux personnes ayant accueilli un enfant par l'intermédiaire de l'OAA ou en attente d'un enfant par cet OAA.

· Adaptabilité de l'enfant :

La question est de savoir si l'OAA est responsable (1) ou non responsable (2) des procédures judiciaires qui dans le pays d'origine de l'enfant, le rendront juridiquement

en vertu de la loi du droit d'auteur.

adoptable. Quand l'OAA participe avec les autorités locales à ces procédures, nous noterons le chiffre "3".

- Décision d'apparement :
 - Qui décide d'attribuer tel enfant à telle famille ?
 - soit l'OAA ?
 - soit les autorités du pays d'origine ?
 - soit les deux en concertation ?

- La sélection, un deuxième agrément ?

Cette lecture interprétation des réponses données par les OAA se fera à partir des précisions apportées sur la nature des différents entretiens de sélection.

- une nouvelle évaluation sur les motivations, les conditions d'accueil sur les plans éducatif, psychologique, familial : 1. (cette nouvelle évaluation n'excluant pas un autre travail)
- il n'y a pas de nouvelle évaluation : 2

Exemple :

- “ Dans le cas d'un premier contact positif, trois entretiens successifs pendant environ trois heures chacun seront effectués par trois membres de l'association, d'abord ensemble, puis mari et femme séparément... un entretien des deux candidats avec un psychiatre pourra être exigé pour compléter le dossier ”.
- “ Des entretiens complémentaires seront demandés quand les rapports sociaux ou psychologiques de l'Aide sociale à l'Enfance ou de l'association, émettent des réserves ”.

- Accompagnement

Nous retiendrons cette notion d'accompagnement des futurs adoptants qui sont alors retenus par l'OAA quand cet accompagnement fait l'objet d'un dispositif organisé, clairement repérable par les candidats. Les objectifs peuvent être pluriels :

présentation de l'OAA, de ses activités, de la situation des enfants adoptables.

préparation des futurs parents à l'accueil de l'enfant et à la rencontre (préparation liée à l'âge de l'enfant, à ce qu'il a vécu auparavant, aux dimensions culturelles...).

préparation à l'adoption dans sa dimension plus pratique (voyage...)

Nous retiendrons également cette notion quand le couple postulant est en relation avec un interlocuteur privilégié de l'OAA, sans qu'un dispositif institutionnel n'ait été nécessairement mis en place : famille-relais, correspondant local faisant fonction de famille-relais.

Annexe n° 14.OAA : tableau récapitulatif des items

Annexe – Tableau 16

nom	date création	fondat	direction	renc adop	Nbre rencont	travail interm	compost°comm°
Cé de Lille	1920	NA	A	A	3	?	A
Passerelle	1987	A	A	A	2	1	A
Acc Enf du Monde	1977	NA	A+NA	A+P	3	?	A
OAL	1903	NA	A	A	2	1	A
Arc en ciel	1988	A	A	A	2	1	A
Orchidée	1997	A	A	P	2	?	A
Montauban	1943	NA	A	A	3	1	A
Acc.ss front	1980	A	A	A	4	1	A
Vivre en famille	1993	A	A	A	3	1	A
Renaitre	1989	A	A	A+P	3	?	A+P
Edelweis	1996	A	A	A	2	1	A
Brive	1988	NA	NA	A	0	?	NA
Acc et partage	1989	A+NA	A+NA	A+NA+P	3	?	NA+P
Bordeaux	1920	NA	A	A+P	3	?	A
AEM	1970	NA+A	A	A+P	3	1	A+P
Enft esp du monde	1982	NA	NA+A	A+P	5	2	A+P
Païdia	1989	A+NA	A+NA	A+P	3	1	A+P
Enf et avenir	1997	A+NA	A+NA	A+P	2	?	A+P
La cause	1923	NA	NA+A	NA+P	3	?	
Enft du monde	1975	A	NA+A	A	3	1	A
Amadea	1986	A+NA	A+NA	A	3	1	A
Ray de soleil	1978	A	A+NA	A+P	3	1	NA+A+P
Reine de Misér.	1990	A	A	A+P	2	1	
Pauline et An	1993	A	A	A+P	2		A+P
FFA	1946	A	A+NA	P	4	1	A+P
Solid-frater	1981	NA	A	A	2		A
Médecin du M	1988	NA	NA+A	NA+P	2	1	NA+P
Terre d'espoir	1998	A	A	A	2	1	A
Children of son	1991	A	A	A+P	3	1	A+P
Entr'aide de femm	1917	NA	NA+A	P	1		NA+A+P
Diaphanie	1986	A	NA+A	A+P	3	1	P

Annexe – Tableau 17

décision	parrain	renc. com	part° adop	décision apparent	2° Agr	Accom
C		1	2	2	2	1
C	P	1	2	2	2	1
C		1	1	3	1	1
C		1	2	2	2	1
C	P	1	2	2	2	1
C		1	2	2	1	
C	P	1	2	2	2	1
C	P	1	2	1	2	1
C	P	1	1	3	1	1
C+P	P	1	2	2	1	1
C		1	2	2	2	1
C			2	1	2	
C		1	2	2	1	1
C		1	2	2	1	1
C	P	1	2	2	1	1
C			2	1	1	
C		1	3	2	1	
C	P	1	2	3	1	1
P			2	1	1	1
C	P	1	2	3	2	1
C	P	1	3	3	2	1
C	P	1	2	3	1	1
P	P	1	3	1	1	1
C			3	1	1	1
C			2	3	1	
C			3	3	2	1
C			2	2	1	
C	P	1	3	2	2	1
C	P		3	3	1	1
C			2	2	2	1
C			2	3	?	

Annexe n° 15. OAA : Lecture des résultats.

Actuellement, en France, 36 œuvres sont agréées pour l'adoption ; 31 ont répondu à notre questionnaire national : ces 31 OAA ont fait adopter en 2000, 1042 enfants⁶⁶⁷, soit

⁶⁶⁷ Source : Mission de l'Adoption Internationale

96% des enfants arrivés par l'intermédiaire d'un OAA ; les cinq OAA qui n'ont pas répondu (ou ont refusé de répondre) à notre demande ont fait adopter 36 enfants. (soit environ 4%).

15 – 1 : Les fondateurs :

Les associations fondées par des personnes ou couples non-adoptants seuls l'ont été avant 1980 dans 8 cas sur 11. Seuls trois organismes ont été créés par des non-adoptants après 1980.

Douze œuvres ont été créées par des adoptants seuls depuis 1980 ; seules trois par des adoptants l'ont été avant 1980.

Quand l'OAA a été fondé par des adoptants et des non-adoptants, dans quatre cas sur cinq, ils ont été créés après 1980.

Ainsi, relativement aux fondateurs, les OAA ont été fondés :

- + soit par des non-adoptants avant 1980 : (8/11 : soit 75%).
- +soit par des adoptants après 1980 (fondateurs parmi lesquels il y avait des adoptants) : (16/20, soit 80%)

15 – 2 : Direction actuelle :

Un seul OAA est actuellement dirigé exclusivement par des non-adoptants.

Les trente autres OAA sont dirigés :

- +soit par des adoptants pour 17 d'entre eux.
- +soit par des adoptants et non-adoptants pour 13.

Aujourd'hui, les adoptants sont dans les instances dirigeantes de tous les OAA

15 – 3 : Rencontres avec postulants :

- Ces rencontres avec les postulants, organisées par les OAA, sont celles qui vont déterminer la décision de retenir ou pas un dossier.
- Pour trois OAA, ces rencontres sont effectuées par des professionnels : (assistant social, éducateur, psychologue, médecin psychiatre).
- Dans deux OAA, ces rencontres sont effectuées par des personnes non-adoptantes et des professionnels.
- Dans 27 OAA, ces rencontres sont réalisées par des adoptants, soit des adoptants seuls (dans 13 OAA), soit des adoptants et des professionnels et des non-adoptants dans 14 OAA.
- Les modalités de ces rencontres sont variables ; en nombre, elles vont de zéro (pour

en vertu de la loi du droit d'auteur.

1 OAA) à cinq entretiens (pour 1 OAA également). Plus généralement, dans 26 OAA, elles sont de deux ou de trois. ; dans deux OAA, quatre entretiens sont nécessaires. ; pour 1 OAA, 1 seul entretien est nécessaire.

- Globalement, les OAA rencontrent 2 ou 3 fois les postulants avant de retenir définitivement leur dossier.

15 – 4 : Travail d'intermédiaire :

Le travail d'intermédiaire tel que nous l'avons défini semble présent dans 18 OAA, soit environ 60% des Organismes.

15 – 5 : Composition de la Commission et décision :

- Les adoptants sont présents dans les commissions de décision de 25 OAA ; soit seuls dans 15 ; soit avec des professionnels dans 8 ; soit avec professionnels et non-adoptants dans 2.
- Le mode de décision est presque toujours collectif ; sauf dans deux OAA où la décision revient au responsable, en général après consultation.

15 – 6 : Parrainage :

Ce mode d'accompagnement se retrouve dans 14 OAA qui l'organisent individuellement, en général avec des familles relais.

15 – 7 : Rencontres communautaires :

Ces rencontres sont organisées par 21 OAA, selon des modes et des rythmes différents : soirées de réflexion, d'information, rencontres festives...

15 – 8 : Adoptabilité de l'enfant :

- Majoritairement, les OAA ne participent pas au projet et démarches pour que l'enfant deviennent adoptable, dans 22 OAA.
- Seuls deux interviennent directement dans le pays pour que l'enfant devienne juridiquement adoptable.
- Ils sont 7 à collaborer avec les autorités locales pour initier ou suivre les procédures judiciaires d'adoptabilité.
- Donc dans 9 OAA, il y a participation au projet d'adoptabilité de l'enfant, soit environ 30%.

15 – 9 : Décision d'apparement :

- La moitié des OAA participent au projet d'apparement : 16/31.
- Cet apparement est réalisé par 6.
- Dix OAA collaborent avec les autorités des pays d'origine à la construction de l'apparement.

15 – 10 : Politique de l'OAA et composition des instances dirigeantes :

- Il semble intéressant de mettre en lien la politique des OAA en matière d'adoptabilité des enfants et d'apparement avec la composition des instances dirigeantes.
- Ainsi, les OAA dirigés par des personnes adoptantes et non-adoptantes semblent avoir une politique plus interventionniste. Quand les instances dirigeantes comprennent des non-adoptants, une intervention sur l'adoptabilité ou l'apparement se retrouve dans 80% des cas (11 OAA sur 14).
- Quand l'instance dirigeante est composée uniquement d'adoptants, cette intervention se retrouve dans 40% des cas, soit 7 OAA sur 17.

15 – 11 : Un deuxième agrément :

Majoritairement les OAA font un deuxième agrément, dans 17 OAA sur 31 ; manifestement 13 OAA font un autre travail et un OAA n'a pas donné d'élément suffisant pour pouvoir déterminer cela.

15 – 12 : Qualité des intervenants et nouvelle évaluation :

Il s'agit de voir quelles relations nous pourrions trouver entre la qualité des intervenants, représentants les OAA, qui rencontrent les postulants et le fait qu'une nouvelle évaluation soit effectuée.

- Quand un professionnel (socio-éducatif, psychologique, ou médical) participe à ces rencontres, il y a nouvelle évaluation : c'est en tout cas ce que l'on peut voir dans 16 OAA sur 18 qui emploient des professionnels pour cela : soit environ 90% des cas.
- Quand ce sont des adoptants qui rencontrent les postulants, cette nouvelle évaluation ne se rencontre que dans 1 OAA sur 13.
- Donc quand ce sont des adoptants qui rencontrent les postulants, il n'y a pas de nouvelle évaluation, dans plus de 90% des cas.
- Et c'est exactement l'inverse quand des professionnels participent à ces rencontres.

15 – 13 : Accompagnement :

Cet accompagnement se retrouve dans 24 OAA sur 31, soit près de 80% des OAA.

Annexe n° 16. Lettre au Président de Enfance et Famille d'Adoption.

Françoise MAINTRE
 Aes montois
 Service adoptions DTPAS
 Tél : 04 74 42 33 33

21 décembre 2000

à Monsieur ...
 Président de E.F.A

Cher Monsieur,

Il y a quelques semaines, lors de notre dernier congrès national, j'y vois au contraire de mon souhait de pouvoir accéder à vos réunions de parents à l'adolescence de vous en faire aujourd'hui la demande, car en vous présentant les motifs et les conditions dans lesquels ce pourrait se mettre en œuvre.

Je continue donc mes recherches sur l'adolescence à l'université de LYON 2 dans le département des Sciences de l'Éducation, avec comme Directeur de thèse Christian GAZDAR. Ce directeur est venu sur la période, amène pour les jeunes parents adoptants, entre l'obtention de l'agrément et l'arrivée effective de l'enfant. Avec l'accord de la DTPAS qui m'a autorisé à le faire, je mets en ligne pour mes amis (chercheurs) qui sont actuellement dans cette phase de réalisation de leur projet. Des ateliers thématiques conduisant, partant de faits et cela correspond à une référence faite, à mieux comprendre ce qui se passe, au cours de vos réunions, entre les différentes personnes présentes : celles qui ont été adoptées, celles qui ont un agrément mais sont en cours de réalisation, celles qui n'ont pas encore d'agrément.

